



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3433 06934590 2

Société
d'histoire
et de géographie
de la ville de
Bordeaux

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE
CORBEIL, D'ÉTAMPES
ET DU
HUREPOIX

200-113

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

7^e Année — 1901

1^{re} LIVRAISON



PARIS

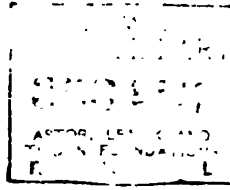
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1901

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY



NOV 11 1901
11
11

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date
du 19 février 1895*

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis: 1° aux signataires des présents statuts, 2° à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale. Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

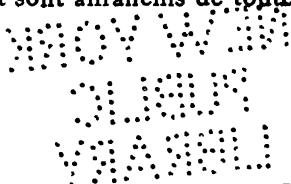
Cette assemblée nomme les Membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.



ART. XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRE.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOLX.



RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Étampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année, parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin ; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la Société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles; il paie les dépenses ordonnancées et donne chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1^{er} janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1^{er} janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



LISTE DES MEMBRES

Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles, 12, rue Godot de Mauroi, à Paris.

ALLIOT (l'Abbé), curé de Bièvres.

ALLORGE, Professeur de dessin à Montlhéry.

AUBLET-DELAUNAY (Mme), 173, Boulevard Péreire, à Paris.

***AUBRY-VITET**, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy, à Paris.

BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de commerce de Corbeil, à Ris-Orangis.

BARTHÉLEMY (André), à Villeneuve-le-Roi, par Ablon.

BARTHÉLEMY (Jules), Président d'honneur de la Société des géomètres de France, rue Feray, à Corbeil.

BARTHÉLEMY (Louis), ingénieur, 85, rue d'Hauteville, à Paris.

BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel.

BASSERIE (Mlle), 49, rue St-Vincent, au Mans (Sarthe).

BEGLET (Armand), à Corbeil, et à Paris, 162, boulevard Haussmann.

***BÉRANGER** (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris.

BERNON (le Baron de), à Palaiseau, et à Paris, 3, rue des Saints-Pères.

BESSIN, ancien Conseiller d'arrondissement à Corbeil.

BIBLIOTHÈQUE (la) COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par M. DUFOUR, bibliothécaire.

MM. *BIZEMONT (le Vte Arthur de), au Château du Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).

BLAVET, Président de la Société d'Horticulture d'Étampes, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Étampes.

BLONDEAU, entrepreneur de travaux à Corbeil.

BLONDEAU, Architecte à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

BOËTE, Instituteur, à Villecresnes.

BONNEFILLE, Sénateur de Seine-et-Oise, à Massy.

BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon.

BOUCHER (le Dr Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de Corbeil.

BOUGIN (Louis), 5, rue d'Arcole, à Paris.

BOUJU-TANDOU (J. Albert), 45, avenue Marceau, à Paris.

BOULÉ (Alphonse), Juge de paix honoraire, à Lignières (Cher).

BOURDON, Receveur des Finances, à Corbeil.

BRUNOY (la Commune de).

CALLIET, banquier, Maire de Corbeil.

CARNOT (François), 16, avenue du Trocadero, à Paris.

CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt.

*CAUVILLE (Paul de), ancien Sénateur, au Château de Coye (Oise), et, à Paris, 15, avenue Matignon.

CAYRON (l'Abbé), Curé de Lardy.

CHAMBON, avoué à Corbeil.

*CHATONEY (Eugène), 8, rue Rembrandt, à Paris.

CHÉRON, à Lardy.

CHERRIÈRE (le Dr), à Essonnes.

CHEUVREUX, à Étiolles, par Corbeil, et 41, avenue de Friedland, à Paris.

CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maitre honoraire à la Cour des Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de Rivoli.

CIBIEL (Alfred), Député de l'Aveyron, au château de Tigery, et 53, rue St-Dominique, à Paris.

CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement, à Étampes.

COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Mousseau par Evry-petit-Bourg, et à Paris, 5, avenue Montaigne.

COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles.

MM. COLAS (Albert), propriétaire à Villeneuve-le-Roi, par Ablon.

COLLARDEAU DU HRAUME (Philéas), 6, rue Halévy, à Paris.

COPPÉE (François), membre de l'Académie française, 12, rue Oudinot, à Paris.

COTHEREAU, Président du tribunal civil, à Corbeil.

*COURCEL (le Baron Alphonse de), Sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse.

*COURCEL (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann.

*COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons, et à Paris, 20, rue de Vaugirard.

*CROS (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.

DAMERON, Architecte, rue Chantereine, à Corbeil.

DANGER, géomètre, à Étampes.

†*DARBLAY (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil.

DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.

DARBLAY (Robert), au château de St-Germain, par Corbeil.

DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.

DEBLED, artiste-peintre, à Linas, par Montlhéry.

DECAUVILLE (Armand), Maire de Courcouronnes, à la Ferme du Bois-Briard, par Ris-Orangis.

DELESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le tribunal de la Seine, à Ris-Orangis, et à Paris, 34, rue de l'Université.

DELESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy.

*DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 150, boulevard St-Germain.

DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de Limours.

DEVERRES (l'Abbé), Curé de Boutigny.

DEVOUGES (le Dr), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.

DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury.

DRAGICEVICS, Professeur honoraire au Lycée Henry IV, à Champrosay, par Draveil, et à Paris, 18, rue Saint-Simon.

DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Étréchy, et 11, avenue Percier, à Paris.

MM. DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis.

***DUVAL (Rubens)**, Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine, et à Paris, 11, rue de Sontay.

FERAY (Ernest), 31, rue de la Baume, à Paris.

***FERAY (Georges)**, 31, rue de la Baume, à Paris.

FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy, et à Paris, 16, rue Cassini.

FLIZOT, à Étampes.

FORTEAU (C.-M.), Trésorier de la Caisse d'Épargne, à Étampes.

FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Neuilly-Plaisance.

FRITSCH (l'Abbé), Curé de Croissy-s.-Seine.

GARNIER, négociant, quai de la Pêcherie, à Corbeil.

GATINOT, inspecteur-primaire honoraire, à Montgeron.

GAUDIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.

GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau.

GENET (l'Abbé), Curé de Méréville.

GENTY (l'Abbé), Vicaire général de Versailles.

GÉRARD (Octave), avoué à Corbeil.

GIBERT (Mme), à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne).

GIBOIN, rue Orbe, à Libourne (Gironde).

GIRARD, Conservateur des Hypothèques à Corbeil.

GLIMPIER (l'Abbé), Curé de St-Sulpice de Favières, par Boissy-sous-St-Yon.

GRAND (Émile), avoué à Corbeil.

GRANGE (le Marquis de la), Maire de Montgeron.

GUÉBIN (Edmond), Avoué à Corbeil.

GUILBERT (Denys), Avocat, au Château du Colombier, par St-Chéron, et à Paris, 65, rue de Rennes.

GUYOT (Joseph), au Château de Dourdan.

/

HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris.

†HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut.

HERNEST (l'Abbé), Curé de St-Germain-lès-Corbeil.

MM. Houssoy (le Comte du), au Château de Frémigny, par Bouray, (S.-et-O.) et 81, rue de Lille, à Paris.

HUDELLOT, juge de paix, à Corbeil.

HUMBERT-DROZ, Imprimeur à Étampes.

***JACQUEMOT** (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil.

JALLEY (l'Abbé), Curé de Villeconin, par Étréchy.

JEANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 82, rue du faubourg St-Honoré.

JARRY (Henri), Membre du Conseil départemental d'hygiène, à Corbeil.

JOANNE (Edmond), Hôtel de Nesmond, 55 et 57, quai de la Tournelle, à Paris.

JOYEUX (André), à Essonnes.

JOZON (Maurice), Notaire à Corbeil.

LABBÉ (le R. P.), Supérieur de l'Institution de Sainte-Croix, au Vésinet.

LACHASSE (Auguste), Adjoint au Maire de St-Germain-lès-Corbeil.

LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris.

LADMIRAL (le Dr), au Château d'Étiolles, par Corbeil.

LAFAULOTTE (L. de), à Bruyères-le-Châtel, et à Paris, 129, avenue des Champs-Élysées.

LAFOLLYE (Paul), architecte diplômé, professeur de dessin, 34, rue Condorcet, Paris.

LAINÉY, Directeur des grands Moulins de Corbeil, 5, rue du Louvre, à Paris.

LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.

LASNIER (E.), Receveur des Finances en non activité, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

LAVALLÉE (Pierre), au Château de Segrez, par Boissy-sous-St-Yon, et à Paris, 49, rue de Naples.

LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire, à Corbeil.

LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont.

***LEGRAND** (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.

LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger.

LEHIDEUX (Ernest), à la Bégallière, à Brunoy.

- MM. LEMAIRE** (Jules), homme de lettres, rue Feray, à Corbeil.
LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S.-et-M.)
LEPROUST (l'Abbé), 3, rue Pavée, à Étampes.
LEROY (Jules), juge au tribunal de commerce de Corbeil.
LOISEL (Albert), rue du 14 Juillet, 21 bis, à Corbeil.
LORIN, Avoué, Secrétaire-général de la Société historique de Rambouillet, à Rambouillet.
- MAILLE ST-PRIX**, au Château de la Grange, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine.
MAÎTRE (Henri), 12, rue Antoine-Roucher, à Paris.
MALLET, Banquier, à Corbeil.
MARCHEIX, Bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, à Paris.
MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris.
MARSAUX (le Chanoine), 68, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise).
MARTELLIÈRE, ancien Magistrat, à Pithiviers (Loiret).
MASSUCHETTI (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon.
***MAUBAN** (Georges), à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino.
MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris, et au château de Montgermont, par Ponthierry, (S.-et-M.)
MORIZET (Émile), à l'Hôtel des Arquebusiers, à Corbeil, et à Paris, 56, rue Meslay.
MOTTHEAU, 11, rue du Pont, à Brunoy,
MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy.
- ODUIOU**, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.
- PAILLARD** (Julien), architecte, 33, rue Delambre, à Paris.
PALLAIN, gouverneur de la Banque de France, Hôtel de la Banque, à Paris.
PANNIER (le Pasteur Jacques), avenue Carnot, à Corbeil.
PAPIN, agent des assurances générales à Corbeil.
PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.
PASTRÉ (Aymé), au Château de Beauvoir, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 29, rue du faubourg St-Honoré.

- MM. PÉRIN (Louis)**, à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles.
PETIT (Félix), propriétaire, rue St-Spire, à Corbeil.
PINARD (André), au château de Champcueil, par Mennecy.
PINAT, architecte à St-Germain, par Corbeil.
PINSON (Paul), d'Étampes, 39, rue de Valenciennes, à Douai.
PLANCOUARD (Léon), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Berck-plage (Pas-de-Calais).
PRESTAT, Receveur des finances à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
PRIVÉ, Directeur du Moulin français à Salonique (Turquie).
- RABOURDIN (Charles)**, Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons.
RADOT (Émile), Président du tribunal de Commerce de Corbeil, à Essonnes.
RADOT (Léon), à Essonnes.
RAVAUT (Paul), 15, avenue Victor Hugo, à Paris.
RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes.
RILLY (le Comte de), au château d'Oyzonville, par Sainville (Eure-et-Loir), et 61, rue de Varennes, à Paris.
ROUSSELIN (l'Abbé), Curé de La-Ville-du-Bois, par Montlhéry.
- SABATIER**, Maire de Viry-Châtillon.
SAINT-MARC-GIRARDIN (Henri), au château de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 22, rue François 1^{er}.
SAINTIN (Alfred), Maire de Montlhéry.
SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges.
SIMON (l'Abbé), Curé de Leuville-sur-Orge, par Montlhéry.
SOUPAULT, Maire de Villeneuve-le-Roi, par Ablon.
SWARTE (Victor de), Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille, et à Paris, rue Clément-Marot, 19 (viii^e).
- TANON (M. L.)**, Président de Chambre à la Cour de Cassation, 90, rue d'Assas, à Paris, et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles.
TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy.
THIRROUIN père, Maire de Lisses, par Essonnes.
TOURNEUX (Maurice), à Morsang-sur-Orge, clos de la Guérinière, et à Paris, 34, quai de Béthune.

MM. **TOURNEVILLE**, ancien juge de paix de Corbeil, à Lyons-la-Forêt (Eure).

***TREUILLE** (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris.

TREILHARD (le Comte), au château de Marolles-en-Hurepoix, et 45, rue de Courcelles, à Paris.

TROCHU (Jules), propriétaire, à Arpajon.

VALLET (l'Abbé), Curé de Ste-Escobille, par Authon-la-Plaine.

VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel.

VAVASSEUR (l'Abbé), Curé de Livry.

VERDAGE (Émile), négociant à Corbeil.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de).

VOLLANT (Louis), ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lez-Corbeil.

WARIN, Directeur des papeteries d'Essonnes, à Essonnes.

WELTER (Henri), au Mesnil-Longpont, par Monthéry, et 217, rue Saint-Honoré, à Paris.

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

MM. **BOURNON** (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris.

COÜARD (Emile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.

DUTILLEUX (A.), Chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles.

MARQUIS (Léon), d'Étampes, 54, rue de la Clef, à Paris.

PHARISIER, Rédacteur en chef de l'*Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.

QUESVERS (Paul), à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).

STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil.
 BLAVET, d'Étampes.
 BONNIN (l'Abbé), d'Ablon.
 BOUCHER (le Dr P.), de Corbeil.
 COLAS (l'Abbé), de Soisy.
 COURCEL (G. de), de Vigneux.
 COURCEL (V. de), d'Athis-Mons.
 DEPOIN (Joseph), de Pontoise.
 DUFOUR (M. A.), de Corbeil.
 DUTILLEUX (A.), de Versailles.
 GENTY (l'Abbé), de Versailles.

MM.

GIRARD, de Corbeil.
 LASNIER (E.), de Corbeil.
 LEGRAND (Maxime), d'Étampes.
 LEMAIRE (Jules), de Corbeil.
 MAREUSE (Edgar), de Paris.
 MARQUIS (Léon), d'Étampes.
 MARTELLIÈRE, de Pithiviers.
 MOTTHEAU, de Brunoy.
 PASQUET (A. Marc), de Corbeil.
 N...

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

Président :	M. François COPPÉE, de l'Académie française.
Vice-Présidents :	M. le Dr P. BOUCHER, Médecin en chef de l'hôpital de Corbeil.
	M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.
	M. BLAVET, Président de la Société d'horticulture d'Étampes.
Secrétaire-Général :	M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.
Trésorier :	M. LASNIER, Receveur des finances en non activité.
Secrétaire-Rédacteur :	M. GIRARD, Conservateur des hypothèques, à Corbeil.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le Dr P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.
 A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.
 V. de COURCEL, d'Athis-Mons.
 GIRARD, Secrétaire-Rédacteur, à Corbeil.
 J. LEMAIRE, de Corbeil.
 Léon MARQUIS, d'Étampes.
 Max. LEGRAND, d'Étampes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France.
 La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
 La Société archéologique de Rambouillet.
 La Société historique et archéologique du Gâtinais.
 La Société archéologique de Sens.
 La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
 La Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
 L'Académie Royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Suède).
 La Société des Amis des monuments parisiens.
 La Société française d'archéologie.
 La Société archéologique d'Eure-et-Loir.
 La Société historique et archéologique de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
 La Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines, à Bruxelles (Belgique).
 Le Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière, Lyon (Rhône).



DESCRIPTION DE RIS

ET DE SES ENVIRONS

AVANT-PROPOS

Le petit poème sur Ris que nous reproduisons plus loin, n'est pas absolument inédit, mais il est tellement rare (nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire) qu'il peut être considéré comme inconnu; il présente d'ailleurs un intérêt réel, non seulement pour le village de Ris, mais aussi pour les châteaux et les lieux divers des environs de Corbeil; c'est pourquoi, sur l'avis favorable du comité de publication, nous avons cru bien faire en le faisant connaître par la voie de notre Bulletin.

Ce n'est pas que ce petit travail soit d'une brillante facture, loin de là, les vers en sont assez ternes; aussi nous ne le présentons pas comme un modèle de poésie, mais seulement comme une curiosité intéressante. Nous avons encore été engagé à le faire parce qu'il y a là une énigme qu'il serait utile d'expliquer; n'ayant pu y parvenir, nous espérons que, parmi les lecteurs de notre Bulletin, il se trouvera bien quelqu'un qui, connaissant mieux que nous l'histoire des localités comprises entre Athis-Mons et Corbeil, pourra soulever, ne fût-ce qu'un coin du voile, sous lequel l'auteur s'est discrètement dissimulé.

L'auteur était aveugle; né dans l'opulence, à Athis peut-être, il eut à subir de grands malheurs qui le réduisirent à une situation très pénible, c'est ce qu'il nous apprend dans les vers suivants:

Et toi, divin Athis, berceau de mon enfance.

.

Dans ton sein je connus les charmes de la vie,

Qui m'aurait dit alors qu'elle serait suivie

De tant de maux cruels et de tant de tourmens!

Qui m'aurait dit, hélas! dans ces heureux momens,

Que la honte, peut-être, et l'affreuse indigence

Succéderaient bientôt au faste, à l'opulence!

Oui m'eût dit que, privé de fortune et de biens,

Sous mes yeux je verrais immoler tous les miens,

Et qu'un jour, près d'Athis, ce lieu si délectable,

Je viendrais demeurer aveugle et misérable?

Il s'agit certainement ici de la révolution, qui dépouilla notre poète de tous ses biens et le réduisit à l'indigence, après qu'il eut vu périr tous les siens sous ses yeux. Il était peut-être né à Athis, qui fut, dit-il « le berceau de son enfance ».

Quelle était donc l'opulente famille qui habitait Athis avant la révolution et à laquelle appartenait probablement le pauvre aveugle qui exhale ainsi ses plaintes? C'est ce que pourront peut-être nous dévoiler nos aimables collègues d'Athis ou des pays voisins, car les grandes familles qui ont habité ces charmants villages, y ont certainement laissé des traces, ne serait-ce que sur les registres paroissiaux ou les actes de l'état-civil, à défaut d'autres documents; et c'est en toute confiance que nous faisons appel à leurs bienveillantes lumières pour trouver le mot de cette énigme.

Et ce qui montre encore que notre auteur était de grande famille, c'est la connaissance parfaite qu'il possède, non seulement de tous les châteaux des environs, mais encore de ceux qui les ont habités à diverses époques. Nous nous demandons aussi pourquoi, dans ses notes, le poète a discrètement voilé par de simples initiales la plupart des personnages qu'il cite. C'est que, probablement, à l'époque où il écrivait, tous ces châtelains étaient là, dans leurs châteaux et que, tout en ménageant leur modestie en ne les nommant pas, il était lui-même plus à son aise pour en dire tout le bien qu'il pensait.

Nous avons, dans la mesure du possible pour nous, levé ces anonymats; quelques noms n'ont pu être identifiés, nous le regrettons, en espérant que d'autres seront plus heureux.

Aux notes de l'auteur nous avons ajouté quelques explications qui nous ont paru nécessaires; on les trouvera, en bas de page, précédées du chiffre de renvoi, ce qui évitera la confusion avec les lettres de l'alphabet, par lesquelles l'auteur a indiqué ses notes. D'autre part, nous avons respecté son orthographe, elle indique l'époque où il écrivait, c'est-à-dire vers le commencement du XIX^e siècle.

Nous espérons que l'on voudra bien faire bon accueil à cette petite production poétique, qui sera une nouvelle page à ajouter à l'histoire de la commune de Ris, si agitée pendant la période révolutionnaire, alors qu'elle portait le nom flamboyant de *Brutus*.

A. D.

AVIS AU LECTEUR

En improvisant cette description, je n'ai d'abord eu d'autre but que de charmer, suivant mon usage, le malheur qui m'accable, et l'isolement dans lequel il m'a plongé. Mais presque sans y songer je me suis laissé entraîner au plaisir de chanter, un peu longuement peut-être, ce pays divin que j'ai longtemps habité, et où j'ai passé les plus beaux moments de ma jeunesse. Ses sites heureux n'ont pas changé, sans doute, mais le sol, les habitations, les bois, les parcs enchantés qui les environnaient ont été détruits ou dénaturés. Il m'eût été agréable de les peindre comme je les ai vus, et non de les décrire lorsque je ne les vois plus, mais j'ai cédé au bon esprit de cet adage : *Union et oubli*, qui doit être désormais dans le cœur de tous les Français ; j'ai préféré d'oublier le passé, qui n'est plus à moi, pour m'occuper du présent, qui seul nous appartient. J'ai mieux aimé parler des choses et des personnes qui existent, que de celles qui ne sont plus. J'ai trouvé, en agissant ainsi, un double avantage, celui de ne pas rappeler des souvenirs qui entraînent des regrets, et celui de rendre hommage dans ce petit écrit aux hommes distingués et recommandables au milieu desquels je me suis placé, et avec lesquels ma fâcheuse situation m'empêche de vivre comme je l'aurais désiré.

DESCRIPTION DE RIS

et de ses environs

VILLAGE ENTRE PARIS ET FONTAINEBLEAU

AVEC DES NOTES EXPLICATIVES SUR LES LIEUX ET LES PERSONNES.

Sur les bords de la Seine, et non loin de ces lieux
Où des hommes jadis, cénobites pieux,
Consacraient au travail ainsi qu'à la prière
Et les jours et les nuits, sous leur toit solitaire ; (a)
Près de ces bois touffus, de ce charmant séjour,
Qu'autrefois illustra l'aimable Pompadour, (b)
S'aperçoit au milieu des plus belles campagnes,
Le village de Ris, au sein de deux montagnes, (c)
Qui de leurs sommités offrent de toutes parts
Des sites enchanteurs qui fixent les regards.
Là, d'un joli château la demeure agréable
Présente d'un vainqueur l'asile mémorable, (d)
Et sous les nobles traits d'un couple généreux
Nous montre les vertus dont brillaient leurs aïeux.
Ici, de la nature unie à la science,
Fromont offre à nos yeux les trésors, la puissance : (e)
Par les plus sages mains habilement conduits,
Les plantes et les fleurs, les arbres et les fruits,
Plus vigoureux, plus beaux, et plus dignes d'envie,
Semblent reprendre tous une nouvelle vie,
Et font de ce manoir qu'habite la bonté
Le manoir le plus riche et le plus enchanté.
A Ris existe encor quelques autres asiles
Moins brillans que ceux-ci, peut-être plus tranquilles,

Où, sans art, sans richesse, avec simplicité,
Se plaisent le courage et la fidélité :
Ils servent maintenant d'honorable retraite
A plus d'un preux témoin de plus d'une conquête ; (j)
A des magistrats purs, dont les sages travaux
A des peuples lointains ont donné le repos. (g)
De ces toits bienheureux, hospitaliers, modestes,
N'approchèrent jamais ces plaisirs si funestes,
Désespoir de nos jours, la honte de nos mœurs,
Qui corrompent l'esprit, qui flétrissent les cœurs,
Et portent dans le sein de la folle jeunesse
Les souvenirs tyrans de la triste vieillesse.
Là se trouvent toujours les plus douces vertus,
Source du vrai bonheur que l'on ne connaît plus.

Sur la fin d'un beau jour si je parcours encore
Les environs de Ris que le soleil colore,
Je vois de tous côtés d'innombrables hameaux,
Des villages charmans, des superbes châteaux,
Qui rappellent des noms chers à notre mémoire, (h)
Que peuplent aujourd'hui ces enfans de la gloire,
Qui, jaloux de jouir du fruit de leurs succès,
A l'ombre des lauriers s'y reposent en paix,
Et semblent s'y fixer, comme l'a dit un sage,
Pour faire le bonheur de tout leur voisinage. (i)
Vous Viry, vous Morsan, vous Grigny, vous Athis,
Auquel de vos cantons donnerai-je le prix ? (k)
Morsan, fatal Morsan ! ton nom seul nous rappelle
Du malheureux Berthier la fin triste et cruelle ;
Mais pour nous consoler d'un pareil souvenir,
Le ciel chez les Français plaça le repentir,
Et l'horreur qu'ils ont tous conservé pour le crime
Leur rend chers les enfans de sa noble victime. (l)
Vous Viry, vous Grigny, vous êtes plus heureux ;
Le passé, le présent pour vous sont glorieux ;
Vous dûtes autrefois toute votre existence
A des hommes d'État, à des enfans de France,
Et tous les deux encor la devez aujourd'hui
Aux grâces, aux vertus qui vous servent d'appui. (m)

Et toi, divin Athis, berceau de mon enfance,
Combien as-tu de droit à ma reconnaissance !...
Dans tes murs j'ai passé les plus beaux de mes jours ;
Tes bois furent témoins de mes premiers amours.
Dans ton sein je connus les charmes de la vie ;
Qui m'aurait dit alors qu'elle serait suivie
De tant de maux cruels et de tant de tourmens !
Qui m'aurait dit, hélas ! dans ces heureux momens,
Que la honte peut-être, et l'affreuse indigence,
Succéderaient bientôt au faste, à l'opulence !
Qui m'eût dit que, privé de fortune et de biens,
Sous mes yeux je verrais immoler tous les miens ;
Et qu'un jour, près d'Athis, ce lieu si délectable,
Je viendrais demeurer, aveugle et misérable ? (n)
C'est Dieu qui l'a voulu, je dois bénir mon sort ;
C'est ainsi que sa main me prépare à la mort.
Il n'est point de malheurs que cette main n'efface,
Et de tous ces bienfaits je dois lui rendre grâce :
En me privant ainsi de la clarté du jour,
A lui seul pour jamais il me rend sans retour.
Mais qu'ai-je dit, grand Dieu ! ma douleur et mes peines
Me font oublier Ris, ses magnifiques plaines,
Les parcs et les vergers, les prés et les coteaux
Où Petit-Bourg, Beauvoir brillent près de Mousseaux.
Petit-Bourg, autrefois d'une grande princesse
Séjour délicieux et rempli d'allégresse,
Où la grandeur, d'accord avec l'humanité,
Eloignaient du haut rang la sotte vanité,
Et formaient tous les cœurs d'un peuple débonnaire
A l'amour des vertus, au goût de la prière ;
Vous sûtes échapper dans les temps malheureux,
Aux fureurs des méchants, à la faulx des factieux,
Et, favori du sort, devintes l'apanage
D'un Crésus, il est vrai, mais d'un Crésus bien sage. (o)
Sous tes ombrages frais, agréable Mousseaux,
Les braves et les preux ont cherché le repos ;
Ils l'ont toujours trouvé dans ton heureuse enceinte.
Nos chevaliers jadis y vécurent sans crainte,
Entourés de l'amour de leurs nobles vassaux.

Un brave, maintenant éloigné des drapeaux
Que n'a jamais souillé la honteuse défaite,
A choisi ces beaux lieux pour fixer sa retraite ;
Et ses jours employés à d'utiles travaux,
De la guerre lui font oublier tous les maux. (p)
Beauvoir, enfant chéri de la belle nature,
Que possède aujourd'hui des femmes la plus pure,
Du sort tu fus longtemps le jouet malheureux ;
Mais le ciel à présent t'a rendu plus heureux :
Sous tes humbles lambris, sous tes bosquets célestes,
Habitent les talents et les vertus modestes
Qui donnent dans Evry, dans tous les environs
L'exemple, le modèle, et d'utiles leçons. (q)

Que ne puis-je en chantant ces superbes contrées
Chanter aussi les mœurs dont elles sont douées !
Que ne puis-je en parlant de leurs dignes pasteurs,
Dire que leurs troupeaux les portent dans leurs cœurs !
Ah ! quoique dévoués au culte de nos pères,
Ils sont environnés d'opprobre et de misères ;
Et lorsqu'ils vont partout porter d'un Dieu de paix
La parole touchante et les nombreux bienfaits,
De l'irréligion, du crime et de l'envie
Ils éprouvent encore la noire perfidie.
Presque partout honnis et partout rejetés,
Par l'homme instruit lui-même on les voit maltraités. (r)
Peuples de ces cantons, que le ciel favorise,
Quelles sont vos erreurs, quelle est votre méprise !
A vous seuls devez-vous vos fruits et vos moissons ?
Devez-vous à vous seuls vos heureuses saisons ?
Et pourriez-vous penser que par votre présence
Vous faites arriver dans vos champs l'abondance ?
Ah ! regardez plus haut, reconnaissez la main
De celui qui fait croître et germer le bon grain ;
Reconnaissez celui que le monde contemple ;
Venez vous prosterner, l'adorer dans son temple.
Aux pieds de ses autels venez porter vos vœux,
Vous les verrez bientôt accueillis par les cieux.
Fortunés habitans de ces jolis rivages,

De tous côtés couverts par de charmans ombrages,
En chantant aujourd'hui vos agrémens divers,
J'ai voulu célébrer le dieu de l'Univers.
Puissiez-vous, comme moi, pleins de reconnaissance,
Célébrer chaque jour son nom et sa puissance !
Puissiez-vous le chérir, et n'oublier jamais
Qu'il vous a prodigué d'innombrables bienfaits.

NOTES

(a) L'auteur veut parler de la forêt de Sénart qui, appuyée sur les villages de Champrosay et d'Étiolles, offre un rideau tout aussi riche que gracieux, sur lequel peuvent s'arrêter complaisamment les yeux des habitants de Ris.

Il y avait autrefois dans cette forêt un ermitage qu'occupaient des moines laborieux. Ils y fabriquaient une étoffe fil et soie, vulgairement appelée « *sénardine* ». Cette étoffe se distinguait par un tissu solide et parfait ; elle était extrêmement recherchée dans les temps où l'on préférerait la durée et les véritables beautés des étoffes à la grâce et à la légèreté qui les distinguent aujourd'hui.

De cette fabrique utile, de ces murs sacrés qui retentissaient des chants de ces pieux cénobites, il ne reste plus que de tristes ruines et un silence profond qui portent le regret, et souvent même l'effroi, dans l'âme de tous ceux qui les parcourent.

(b) C'est du château d'Étiolles que sortit la marquise de ce nom (1), pour arriver jusqu'au premier degré du trône. Ce château appartient à présent à M. le comte de Saint-Aulaire, et Mme la duchesse Decazes, sa fille, en est également sortie, (mais d'une manière bien autrement honorable), pour partager la faveur royale dont jouit son mémorable époux.

(c) Ris est un des plus jolis villages que l'on rencontre sur la route de Paris à Fontainebleau (2). Il est bien percé, bien bâti, bien habité ; on y trouve toutes les commodités de la vie ; on y jouit d'un air pur, et d'une vue admirable. Les habitans y sont généralement bons, honnêtes et hospitaliers : accoutumés pendant l'été à voir leurs environs peuplés des personnages les plus riches et les plus distingués de la capitale, ils ont pris les formes, les habitudes de la grande ville, et l'on croirait s'y trouver si l'on n'était pas averti par la beauté des sites dont on est entouré, qu'on est au milieu de la plus magnifique des campagnes.

(d) Le château de Ris, une des plus charmantes habitations de la contrée. Il est maintenant la propriété du lieutenant général A... (3), officier du plus grand mérite,

(1) La marquise de Pompadour.

(2) Aujourd'hui station de chemin de fer de Corbeil, à 25 kilom. de Paris.

(3) Le général Andréossi, qui suivit Bonaparte en Égypte et fut l'un des membres distingués de l'Institut du Caire. Ses *Mémoires sur le Nil* font partie du grand travail de la

aussi cher à ses frères d'armes par ses qualités et ses talents militaires, qu'aux gens de lettres dont il accroît chaque jour le domaine, en publiant des ouvrages qui réunissent à l'agrément et à la pureté du style la plus précieuse instruction, le goût et l'intérêt le plus attachant. C'est aux talents supérieurs, aux plans ingénieux du père ou grand-père du général A... que la France doit l'achèvement et le perfectionnement de l'immortel ouvrage du célèbre Riquet, le canal du Languedoc, qui réunit les deux mers et fait l'étonnement des nationaux et des étrangers.

C'est dans la recommandable femme de ce brave général que les champs et la ville trouvent le modèle de toutes les vertus. C'est dans la piété douce, aimable, indulgente de la petite-fille du maréchal de France L. M., que notre religion sainte trouve les bons exemples qui doivent la faire refl fleurir dans ces cantons : des temps malheureux l'en avaient éloignée ; mais aujourd'hui tous les cœurs semblent ouverts pour l'y rappeler.

(e) Fromont est le véritable Eden des bords fortunés qu'arrose la Seine depuis Corbeil jusqu'à Charenton. Les beautés de la nature, les grâces de l'art, les charmes d'une science attrayante, semblent s'être réunis dans cette habitation. Position magnifique, vue superbe, maison charmante, meublée avec autant de richesse que d'élégance ; des massifs odorans de fleurs et d'arbustes variés qui l'environnent ; des bois et des bocages frais ; des cascades et des grottes pittoresques ; des eaux jaillissantes, limpides et pérennes ; des arbres, des plantes et des fruits indigènes et exotiques, aussi rares que précieux ; des serres bâties avec autant de goût que d'intelligence et d'opportunité : tels sont les avantages et les agréments nombreux dont jouit ce beau séjour, qui décèle à chaque pas les connaissances étendues et le mérite de MM. C. C. S. (1). Mais ce qui décèle encore bien mieux leur mérite personnel, c'est la politesse et l'affabilité avec lesquelles ils admettent les curieux et les amateurs à parcourir leur riche possession et à contempler son admirable tenue et ses produits charmans. Ce qui montre surtout leur mérite personnel, c'est l'art avec lequel, sous l'apparence du luxe et de la magnificence, ces possesseurs estimables cachent leur amour du savoir et leur penchant pour la bienfaisance. Cette richesse, cette rareté des sujets et des plantes qui croissent dans cette enceinte, annonce une étude profonde de la science qu'ont créée et propagée les Linnée, les Tournefort, les Jussieu, et de nos jours, les doctes descen-

Commission d'Égypte. Il fut ambassadeur à Londres, à Vienne, à Constantinople, Pair de France et membre de l'Académie des sciences. Il a laissé de nombreux travaux, entre autres l'*Histoire du canal du Midi*, dû en grande partie à son bisaïeul. Il mourut à Montauban en 1828.

(1) Messieurs Soulange-Bodin étaient alors propriétaires de Fromont qui avait appartenu, au XVI^e siècle, au Président de Thou. L'auteur de ces notes n'a certainement pas su que l'Empereur Napoléon I avait fondé à Fromont un Institut horticole, où l'on venait de toute l'Europe apprendre la science du jardinage ; c'est ce qui explique que le parc de cette belle propriété était rempli d'arbres et de plantes des essences les plus rares. On y voyait même un camphrier. Les plus éminents professeurs y faisaient leurs cours dans une vaste salle en hémicycle qui existe peut-être encore.

dans de ce dernier, les Thénard et les Desfontaines. Cette magnificence dans l'entretien annonce aisément à ceux qui veulent l'apercevoir le désir d'occuper en même temps et pendant toute l'année des bras qui seraient souvent oisifs, et de répandre ainsi dans tous les pays environnants des secours continuels et considérables sans avoir l'air ou la prétention de les donner.

Fromont doit tous ses agréments à ses propriétaires actuels ; il y a à peine un demi-siècle que c'était simplement un château appartenant à M. le lieutenant général de Turpin, qui y vivait avec l'aimable simplicité de ses ancêtres. La seule chose qui faisait remarquer alors ce château, était la cérémonie annuelle et religieuse de l'époque de la Fête-Dieu : on y déployait toute la pompe et tout l'appareil d'un culte justement révérent, depuis longtemps trop négligé pour le bonheur des peuples.

C'était au château de Fromont que se faisait tous les ans le reposoir de l'octave du Saint-Sacrement ; là deux canons, placés dans les bastions qui flanquaient ce vieil édifice, avertissaient toute la contrée du moment où le Roi des Rois était montré aux fidèles prosternés pour l'adorer. Pourquoi cette cérémonie imposante ne se renouvelle-t-elle pas aujourd'hui ? Pourquoi ces possesseurs si empressés d'accueillir avec grâce et bonté toutes les personnes qui viennent les visiter, ne mettraient-ils pas le même empressement à recevoir le Sauveur du monde, à lui faire au moins une fois l'an l'offrande des riches productions dont ils sont environnés ? Ah ! ce juste hommage fait à la Divinité est digne des plus belles âmes et des bons esprits ; et à ces titres, peut-on douter que les propriétaires de Fromont ne se fassent pas quelque jour un devoir et un bonheur de le rendre à celui qui fait croître leurs plantes et leurs fruits ?

(f) Un de ces preux est M. le Chevalier de L..., ancien capitaine de cavalerie. Ses vertus privées, ses douces mœurs, son âge le rendent digne de l'estime et de la vénération générale ; et si, par une suite de son amour pour la vie paisible, il a renoncé à l'administration qu'il avait d'abord acceptée, il n'en a pas moins conservé, en se retirant, le cœur de tous ses concitoyens, et recueilli tous leurs regrets.

(g) L'un de ces magistrats est M. de***, ex-intendant de la M... qui, dans les circonstances les plus pénibles, a donné autant de preuves de l'esprit le plus éclairé que de la prudence la plus consommée : malheureusement pour cette contrée, il ne l'habite que momentanément.

(h) Les divers villages et hameaux dont il est parlé, étaient habités avant la révolution par des hommes aussi distingués par leur rang et leur naissance, que par leurs qualités et leurs vertus personnelles.

(i) Ces mêmes lieux aujourd'hui sont peuplés par des anciens militaires, aussi recommandables par leurs exploits que par leur fortune, et par les bienfaits qu'ils ne cessent de répandre.

(k) Ce sont les noms des divers villages qui environnent celui de Ris. On a nommé plus particulièrement ceux-ci, parce qu'ils ont paru plus remarquables par

les événements, ou les personnes qui les ont occupés ou qui les occupent maintenant.

(1) C'est, dit-on, à Morsan que fut pris l'infortuné Berthier, gendre de M. Foulon, et de là conduit à Paris où il fut la première victime de cette aveugle et étrange fureur populaire qui a deshonoré de tous les temps ce qu'on appelle révolution, et plus particulièrement celle qui a plongé la France dans le cruei état dont elle semble n'être pas encore sortie. Les successeurs du malheureux Berthier habitent encore aujourd'hui Morsan et y jouissent de la considération qu'ils méritent, et de l'intérêt qu'inspira toujours la mort de leur respectable père (1).

(m) Viry et Grigny ont été longtemps possédés, (Viry) par M. le Comte D'E..., fils légitimé de France, et par l'immortel M. de Sartine, ce lieutenant-général de police, dont le nom seul était un palladium contre les crimes ou vols de tous les genres. Viry est aujourd'hui habité par Mesdames la M^{se} de M..., et la Duchesse de R..., dont tout le monde connaît les qualités bienfaisantes et sait apprécier les grâces (2).

(n) Athis appartenait avant les temps malheureux à M. de M..., de saint Brisson (3), l'un des plus riches particuliers de France, et père de Mme la Duchesse de Villequier-Aumont. Il y avait peu d'habitations aux environs de Paris aussi magnifiques et aussi bien tenues que l'était Athis ; cette réputation de magnificence et la manière dont on vivait dans cette maison de plaisance, firent désirer à Louis XV de la connaître. Il fit avertir en conséquence M. de M..., qu'il viendrait faire halte à Athis en allant chasser dans la forêt de Sénard. M. de M..., pour recevoir dignement le Roi, fit construire au bout de l'avenue du château un pavillon octogone, qui fut bâti dans quarante jours, et où déjeuna, le quarante-unième, le Roi avec toute sa suite. Ce monarque témoigna depuis à Madame de Villequier et à son père, dans toutes les occasions qui se présentèrent, combien il avait été sensible à cette galanterie.

Ce pavillon, qui renfermait les meubles et les ornements les plus précieux, fut pillé, saccagé et détruit à l'époque où l'on brûla tous les châteaux, et l'on n'en voit plus aujourd'hui que les fondations.

(1) C'est de Morsang-sur-Orge que l'auteur parle ici. Berthier de Souigny, qui fut en effet massacré à Paris au début de la révolution, n'habitait pas Morsang-sur-Orge, mais le château de S^m-Geneviève-des-Bois, qui est encore aujourd'hui la propriété de ses descendants.

(2) Les noms cités ici par initiales ne sont pas faciles à identifier, et nous sommes obligé d'avouer que nous n'avons rien pu découvrir au sujet de ce Comte d'E..., que l'auteur qualifie de fils légitimé de France ; quant à la marquise de M..., il est probable qu'il s'agit ici de M^{me} de Montmorin, marquise de la Chataigneraie, qui repose dans le cimetière de Viry, lieu qu'elle avait habité. Pour la Duchesse de R..., il n'y a aucun doute : cette initiale cachant mal le nom bien connu de la Duchesse de Raguse, qui a longtemps possédé et habité le château de Viry, ce même château qui appartenait, avant la révolution, au lieutenant de police de Sartines.

(3) Henri-Guillaume Mazade de Saint-Brisson, né le 10 Septembre 1717, mort dans son château d'Athis, le 6 avril 1782.

(o) Petit-Bourg appartenait à Madame la Duchesse de Bourbon ; elle y vivait avec l'éclat digne de son rang, et y faisait tout le bien digne de son cœur. Cette superbe possession, qui n'est pas faite pour un particulier, quoique assez bien soignée encore, a pourtant perdu beaucoup de ses agréments ; elle est aujourd'hui la propriété de M. Perrin, dont tout le monde connaît la grande fortune, ainsi que le bon usage qu'il en fait (1).

(p) Il y avait jadis à Mousseaux un vieux château, demeure antique de l'illustre famille de Brissac qui fut de tout temps une pépinière de valeureux chevaliers et de serviteurs fidèles, dévoués à leur Roi. Les ruines de ce château sont couvertes par une verte prairie, à la cime de laquelle a été construite une maison élégante, bâtie à l'Italienne, et flanquée de deux pavillons. Cette propriété appartient aujourd'hui à M. le baron P... (2), maréchal de camp. Mousseaux doit tout à la nature, l'art semble en avoir été soigneusement éloigné : point de faste au dehors, point de luxe au dedans ; des prairies fécondes qui alimentent un bétail nombreux ; des bois agréables et qui fournissent aux besoins de la maison ; des champs bien cultivés ; des vergers nouvellement plantés, qui offrent l'espoir d'un bel avenir ; un potager superbe qui fournit des légumes parfaits, un petit vignoble d'où sort un vin très délicat ; une vacherie considérable, un troupeau, un peuple immense de volailles, une nuée de pigeons ; du gibier de toute espèce dans le parc, du poisson de tout genre dans un vivier ; tel est Mousseaux, qu'on peut regarder autant comme une riche ferme, que comme une maison de plaisance.

(q) La situation de Beauvoir est charmante, ses jardins délicieux et son pavillon enchanté ; on pourrait l'appeler le boudoir de la nature, s'il n'était pas aujourd'hui le temple de toutes les vertus. C'est M. le duc de R... (3), pair de France, et Madame la duchesse douairière, sa mère, qui l'habitent.

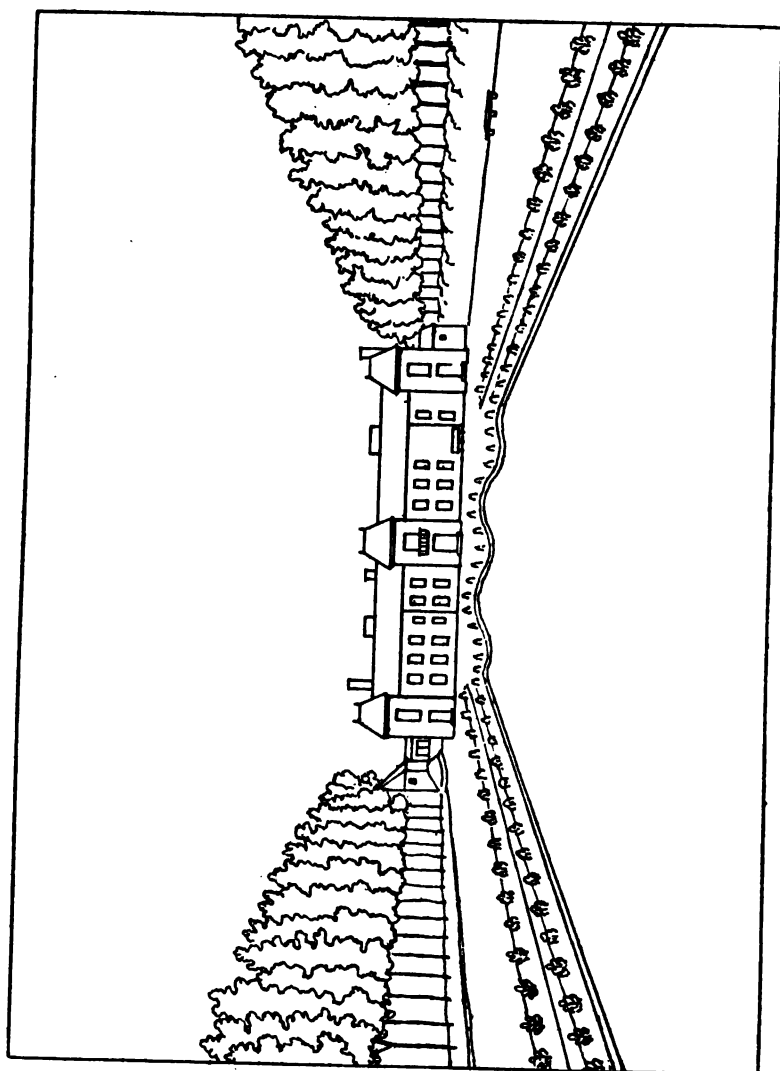
(r) C'est une vérité pénible, mais on ne peut se le dissimuler, la religion est presque entièrement bannie du beau pays que je viens de décrire, et les fléaux, qui la sapent jusque dans ses fondements, sont le langage et l'exemple de ceux qui l'occupent et que la fortune a le plus favorisés ; je n'excepterai qu'une seule paroisse. C'est Evry dont je veux parler : tous les habitants de cette commune, tels qu'ils soient, m'ont paru répondre avec empressement au zèle d'un pasteur qui se distingue autant par ses lumières que par ses vertus et la suavité de ses mœurs. Il faut espérer que l'exemple d'Evry sera suivi par toutes les autres paroisses de ces cantons, qui ont toutes, comme celle-ci, des pasteurs dignes de leur vénération et de leur reconnaissance.

(1) M. Perrin était fermier des jeux. Après lui, Petit-Bourg appartient à M. Aguado, le banquier espagnol bien connu.

(2) L'auteur veut probablement parler de Jean-François Paris, maréchal-de-camp, né à Pontoise en 1748.

(3) Le duc de Rohan.





CHATEAU DU BOURGNEUF PRES D'ETAMPES
en 1732

LE CHATEAU DU BOURGNEUF

RÉSIDENCE DES BAILLIS D'ÉTAMPES

A l'extrémité du faubourg Saint-Pierre d'Étampes, est la rue *Sadi-Carnot*, autrefois rue du *Bourg-Neuf*, *Grande rue* du Faubourg Saint-Pierre, *Grande rue du Sablon* ; enfin, pendant bien longtemps et il y a peu d'années encore, rue du Sablon.

Cette rue aboutissait : d'une part, à l'église Saint-Pierre démolie en 1804, malgré les vives protestations des habitants, au cimetière de ce nom, qui existe encore, et à la route de Corbeil ; d'autre part, et selon d'anciens titres, à la porte de Pithiviers, car le faubourg était autrefois fortifié, et les anciens remparts Saint-Pierre sont même indiqués sur le plan cadastral.

A gauche de cette rue, en partant de la ville, est un grand clos appelé le parc du *Bourgneuf*. C'est là, en effet, qu'était situé l'ancien château, demeure seigneuriale de ce nom, qui a appartenu pendant le XVI^e siècle aux familles Roiger de Mauchesne, Marainville et Le Ragois, et pendant les XVI^e et XVII^e siècles, aux familles de Guérin, de Cœurs et de Valori.

On trouve en effet, dans l'Inventaire des archives de Seine-et-Oise, série E, l'indication des actes suivants :

— Bail vers 1570, par demoiselle Cécile Roiger, dame des fiefs du Bourgneuf et Mayrierie Saint-Pierre,... à Gilles Buchon, procureur au bailliage d'Étampes, moyennant 80 livres tournois de rente et demi-muid de blé, du lieu seigneurial du Bourgneuf, maisons, jardins, devant et derrière, prés, vignes, terres, etc. (E. 3777).

— Vente du 26 février 1580, par Georges Roiger de Mauchesne, Cécile Roiger, veuve de François de Marainville, sieur de Guiller ville, à Benigne Le Ragois, conseiller, notaire et secrétaire du roi,

demeurant à Guignonville, des seigneuries du Bourgneuf et de la Mayrerie, moyennant 3666 écus d'or. (E. 3771).

— Vente du 24 mars 1655, par dame Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois et tutrice de Jean Le Ragois, à Nicolas de Cœurs, conseiller du roi, receveur et payeur de rentes à l'hôtel-de-ville de Paris, de la terre et seigneurie du Bourgneuf. (E. 3770).

— Vers 1679, dans les procédures pour les créanciers aux successions de Nicolas de Cœurs et de Antoinette Martin, sa femme, il est question de Alexis François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du roi au châtelet de Paris. (E. 3808).

Suivant arrêt du Parlement de Paris, du 6 mars 1701, Louise Julie de Cœurs est déclarée adjudicataire des biens de la succession de Alexis François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf. (E. 3811).

— Adjudication par décret (5 février et 6 avril 1710) de la terre et seigneurie du Bourgneuf sur Louise Julie de Cœurs, au profit d'Alphonse de Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf et de Tiercelin. (E. 3772 bis — 3774 — 3805).

— Transaction du 14 février 1714, entre les héritiers de Alphonse de Germain de Guérin et Henriette Françoise Le Camus, sa veuve, mineure de 18 ans, par laquelle ils abandonnent à cette dernière la terre et seigneurie du Bourgneuf. (E. 3775).

Cette résidence avait déjà une certaine importance au XVI^e siècle, car en 1580, elle se composait de deux seigneuries :

1^o celle du Bourgneuf composée d'un grand corps de logis couvert en tuiles, cour, grenier, cave, grange, étable et jardin... le tout d'un seul tenant et clos de murs,... du moulin dit du Bourgneuf, sur la Juine avec les sauts d'autres moulins.

2^o celle de la Mayrerie « consistant en une place étant joignante le prieuré de l'église Saint Pierre, contenant un arpent ou environ... où il y avait un logis et reste encore une cave et des fondements » (1). On l'appelait aussi « le Carrefour de l'église ».

Quelques mots en passant sur les écoles d'Étampes :

Dès la fin du XII^e siècle une bulle du pape Luce III accorde aux chanoines de Sainte-Croix le droit d'avoir deux maîtres d'école pour enseigner les sciences et la musique, droit qui existait déjà pour le chapitre de Notre-Dame (2).

(1) Arch. de S.-et-O. E. 3771.

(2) Fleureau, Ant. d'Étampes, pp. 382, 389, 421.

Selon le Cartulaire de cette église (1), le prêtre Jean Thomas est nommé maître des écoles de Notre-Dame, le 10 octobre 1367, par le chantre Ivard de Lunaires (2).

D'après des manuscrits existant aux archives de l'Yonne, il y avait en 1566, à Étampes, des écoles pour l'instruction gratuite de la jeunesse (3), mais les documents les plus précieux pour les écoles d'Étampes au moyen âge sont aux archives de Seine-et-Oise, fonds Valori.

Ainsi, en 1630, une donation est faite « par Bénigne Leragois, sieur du Bourgneuf, à la fabrique de l'église Saint-Pierre, d'une maison sise au faubourg Saint-Pierre, contenant deux espaces, cour et petit jardin derrière icelle, à la charge par les marguilliers faire habiter et loger en icelle maison un maître d'école pour instruire la jeunesse du dit faulxbourg » (4).

La même année, comme prix du déplacement de la rue Torse devant le Bourgneuf, Leragois donne encore « 25 livres tournois de rente annuelle à la fabrique de Saint Pierre pour estre employée au paiement d'un maître d'escolle pour instruire la jeunesse du dit faulxbourg... et fournir le logement pour icelluy maître d'escolle » (5).

A la fin du XVII^e siècle, un titre de rente de 100 sous tournois est passé au profit de Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, par Jeanne Bouchon, veuve en dernières noces de Charles Adam, maître d'école, faubourg Saint-Pierre, grande rue de la Boucherie (6).

Un acte du XVIII^e siècle nous apprend qu'il existait des écoles dans d'autres paroisses de la ville, car ce titre est la vente d'une maison, sise rue du Sablon, au profit du marquis de Valori par Pierre Gervais Boivin, maître des Petites Écoles de la paroisse Saint-Gilles (7).

Dès le XVII^e siècle il y avait une chapelle dans le lieu seigneurial du Bourgneuf. Cela résulte du procès-verbal de la visite de

(1) Publié par l'abbé Alliot. 1888, in-8, p. 56.

(2) Fleureau, pp. 351, 422.

(3) Arch. de l'Yonne. G. 613.

(4) Arch. de S.-et-O. G. 657.

(5) — — E. 3793.

(6) Arch. de S.-et-O. E. 3795.

(7) — — E. 3828.

cette chapelle faite le 10 mai 1642 par J. Hochereau, doyen de la chrétienté d'Étampes, assisté de Claude Delaporte, curé de Saint-Gilles, et de Cantien Chasseculier, promoteur au dit doyenné, curé de Saint-Pierre. « On trouve, en l'entrée de la galerie, un pavillon couvert d'ardoises, bien vouté, faict en chapelle bien ornée, un autel et plusieurs beaux tableaux de dévotion et choses nécessaires et requises pour la décoration de ladite chapelle, selon les saints canons et statuts synodaux » (1).

Sur le vu de cet acte, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, accorde le 16 mai 1642, à Bénigne Le Ragois, la permission de faire dresser un autel en sa demeure et donne commission à l'abbé de Morigny d'en faire la bénédiction.

Le 18 novembre 1710, Hardouin Faustin de La Hoguette, archevêque de Sens, « donne commission pour aller réconcilier et bénir la chapelle du lieu du Bourgneuf ». Au dos de l'acte est le procès-verbal de cette bénédiction faite le 8 février 1711 par Voizot, doyen rural du district, assisté de François Maupas, curé de Saint-Pierre (2).

Au XVII^e siècle, la seigneurie s'était sensiblement agrandie : au fief de la Mayrerie s'ajoutaient ceux des Harengois, de Saint-Bonnet ou des Longs, et de Foresta ou de Longchamp (3). Elle avait même une telle importance que la plupart des propriétaires d'Étampes et des environs tenaient à cens des biens qui en relevaient ; c'est ce que nous apprennent les longues listes de noms des nombreuses déclarations d'héritages tenus à cens. Sur l'une d'elles, on voit D. Basile Fleureau, supérieur des Barnabites d'Étampes pour la censive des Harengois (4).

Au XVIII^e siècle, le château du Bourgneuf devait être dans toute sa splendeur, car il était devenu la résidence de Guy Louis-Henri de Valori, gouverneur de Lille, qui agrandissait peu à peu ce domaine par l'achat de maisons et de terres avoisinantes.

En 1736, Louis de Bourbon, prince de Conti et duc d'Étampes, autorise Valori à fermer les deux bouts de la rue Torse (5).

Un acte de cette époque nous indique l'emplacement de l'audi-

(1) Arch. de S.-et-O. E. 3799.

(2) Arch. de S.-et-O. E. 3799.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3811, 3911, 3912.

(4) — — E. 3785.

(5) — — E. 3826.

toire « ou audience du bailli ». On y voit que Pierre Jabineau de la Voûte, procureur au bailliage d'Etampes, prévôt, juge civil et criminel au prieuré de Saint-Pierre, au nom des Chartreux d'Orléans, cède à Gui L. H. de Valori, une maison ruinée avec terrain derrière un triangle, faubourg Saint-Pierre, au coin des rues du Sablon et de l'Avaloir, vis-à-vis la maison du Prieuré, appartenant aux dits Chartreux, moyennant 3 livres de rente à la fabrique Saint-Pierre. Une note ajoute : C'est sur ce terrain qu'est bâti l'auditoire (1).

Nous ne savons pas à quelle époque le marquis de Valori est venu habiter le château de Bourgneuf, mais tout porte à croire que c'est vers l'année 1721, qui est celle de son mariage avec Henriette-Françoise Le Camus, veuve de Alphonse Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf, Tiercelieux et du Bourgneuf, tué colonel et lieutenant des Grenadiers du régiment des Gardes-françaises au siège de Fribourg en octobre 1713 (2).

Alphonse de Guérin, père de ce dernier, et mort avant 1714, était gouverneur de Namur ; de là vinrent probablement des relations avec Valori, gouverneur de Lille (3).

Par son mariage avec la veuve de Guérin, alors âgée de vingt-cinq ans, et qui était dame du Bourgneuf, Valori devint seigneur de ce lieu. Lorsqu'il y résidait, il recevait toutes les célébrités de l'époque : princes et princesses du Nord qui étaient de passage à Paris ; ses frères, le chevalier de Valori, ingénieur à Cambrai et l'abbé de Valori, grand prévôt de Lille ; ses amis Voyer d'Argenson et très souvent Voltaire, qui a dit « qu'il cherchait au plus digne Français des querelles d'allemand pour se sauver de son château d'enchanteurs ». Enfin, telle était l'affluence des personnes distinguées qui s'y rendaient que la Dauphine, mère du roi Louis XV, disait un jour : « La cour va être déserte, le vieux marquis de Valori vient de retourner à sa terre d'Etampes » (4).

Le marquis d'Argenson (René Louis) étant ministre des Affaires étrangères allait souvent au Bourgneuf. Dans ses mémoires, cet

(1) Arch. de S.-et-O. E. 3786.

(2) Moréri. Dist. hist. — Arch. de S.-et-Oise. E. 3739, 3820, 3821. — Nous ne nous expliquons pas le silence des Mémoires de Valori sur cette alliance.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3775.

(4) Comte de Valori. Mém. des négociations du marquis de Valori, 1820, 2 vol. in-8. T. 1, pp. 53, 54.

homme d'état dit que Valori est son ami et son voisin car il habitait le château de Segrez près de Dourdan (1). Il était même de sa famille, car Antoinette Catherine de Voyer de Paulmy d'Argenson, tante de René Louis, avait épousé Louis de Valori d'Estilly, cousin de l'ambassadeur. Par suite de cette alliance, les Valori devinrent alliés à la maison royale de Bragance. Du reste, ils étaient déjà alliés aux maisons d'Aragon, de Bourbon, de Valois, d'Anjou, de Montmorency, de Champagne, de Savoie, etc.; l'un d'eux descendait directement de Guillaume-le-Conquérant et un autre de Henri IV; une Valori avait pour arrière-petits-neveux les rois de France François II, Charles IX et Henri III; enfin, Paul Valori, prince de Fiésole, avait pour petits-neveux les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Ajoutons qu'on fait remonter la filiation de la famille de Valori à l'année 978 et qu'elle s'appelait alors Rustichelli; sous ce nom elle a donné depuis le XIII^e siècle à la république de Florence 31 doges ou grands gonfaloniers et 222 grands prieurs (2).

Nous avons dit que Voltaire séjournait souvent au Bourgneuf. Un jour, il y reçut un soufflet d'une servante qui s'appelait *Trinité*, suivant une tradition locale; ce qui en confirmerait l'authenticité, c'est que les papiers de la famille de Valori, qui sont aux archives de Seine-et-Oise, mentionnent souvent le nom d'une famille Trinité. On y voit notamment que Valori acheta une mesure, rue du Sablon, à Marie Barué, veuve de Louis Trinité (3). Il est question de cette aventure peu agréable, arrivée à Voltaire, dans une lettre que lui adresse Frédéric, roi de Prusse, où il dit : « Je vous promets la lecture d'un poème épique de quatre mille vers ou environ, dont Valori est le héros et où il n'y manque que cette servante qui alluma dans vos sens des feux séditieux que sa pudeur sut réprimer vivement » (4).

(1) Rathery. Journal et mémoires du m^{le} d'Argenson. 9 vol. in. 8. Tome 7, p. 316.

(2) L'abbé André. Précis de l'histoire de la maison de Valori, 1855, in-8.

— Extrait du blason de la maison de Bourbon et généalogie des Valori, 1862, in-8.

— Lettres pat. sur l'origine souveraine de la maison de Valori, 1862, in-8.

— Filiation des aînés de la maison de Valori, 1864, in-8.

— Jugement en faveur des princes de Valori, 1864, in-8.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3905, 3813.

(4) Lettres particulières à Voltaire, de Frédéric. T. 3, p. 38.

Le roi de Prusse plaisante souvent son ami sur cette mésaventure, et dans une autre lettre où il l'engage de revenir à sa cour, il ajoute, pour achever de le déterminer, qu'il lui garde « une gentille Hébéd de vingt ans, et non une mal-apprise comme la cuisinière de Valory ».

Cette aventure fit grand bruit à Berlin, et les Mémoires de Valori nous apprennent que la pauvre cuisinière finit ses jours à Sans-Souci (1).

La relation la plus intéressante, quoique fantaisiste, fait l'objet d'un poème très spirituel d'Eugène de Gasville inséré dans un recueil de poésies (2). Par licence poétique, l'auteur place la scène à Berlin, à l'ambassade de France et non au Bourgneuf comme cela devrait être au point de vue historique.

Voltaire, comme les frères de Valori, Voyer d'Argenson et les autres seigneurs de la cour, ne devait pas s'ennuyer au Bourgneuf. Il y avait une riche bibliothèque qui était à leur disposition. En 1760, après le décès de la marquise de Valori, née Henriette Francoise Le Camus, l'inventaire constate qu'elle contenait 1900 volumes et les archives 95 articles (3).

À la révolution de 1793, par suite de la saisie des biens des émigrés, le catalogue qui fut dressé porte le nombre des livres de cette bibliothèque à 4663, sans compter 3 liasses de manuscrits. Un catalogue avait été précédemment rédigé en novembre 1773, par E. de Lizy; il diffère peu du précédent. Ces deux catalogues existent heureusement à la Bibliothèque de l'Arsenal (4), mais que sont devenus les livres? que sont devenus les 290 marcs d'argenterie et les objets mobiliers saisis au même lieu par les agents du conventionnel Couturier?

La bibliothèque contenait des livres en tous genres, concernant notamment la théologie, la jurisprudence, la poésie et surtout l'histoire. Il y avait un exemplaire des Antiquités d'Etampes, par dom Fleureau, relié en veau brun; le Dictionnaire géographique de l'abbé d'Expilly; la Géographie de la France par Dumoulin; le Diction-

(1) Mém. déjà cités. T. I, p. 62.

(2) Les Soirs, 1831, in-12, pp. 169 à 177.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3766.

(4) Catalogue des livres provenant de chez Valori, émigré. Man. 5394 (860 quinquiè. H. F.). Catalogue des livres de la bibliothèque de Valory par de Lizy. Man. 5275 (868 septiè. H. F.).

naire de Moréri ; les *Mélanges* tirés d'une grande bibliothèque, par de Voyer de Paulmi d'Argenson, qui forment à eux seuls 68 volumes ; des titres et des généalogies de la maison de Valori, etc.

On jouait aussi la comédie au château du Bourgneuf ; et il y avait une salle aménagée à cet usage. C'est là que naquit le 27 avril 1735 Jean Baptiste Guignard, dit Clerval, célèbre acteur et chanteur, fils d'un jardinier de Valori. On raconte que dès son enfance, il jouait un rôle dans les pièces en vogue que le marquis aimait à faire représenter de concert avec ses amis. De là, sans doute, la vocation du jeune Guignard, qui débuta en 1759 à l'Opéra-Comique. Ayant une jolie figure, une tournure distinguée et un jeu qui se ressentait de la haute société qu'il fréquentait, on le vit s'élever au premier rang de son emploi et il fut nommé le Molé de la comédie italienne. Tous les ans il envoyait à son père, qu'il soutenait, une forte somme d'argent par l'entremise de l'abbé Boivin, curé de Notre-Dame d'Étampes, mort octogénaire en 1807 (1).

Le marquis d'Argenson, pour varier ses distractions, avait l'habitude de faire les dessins des châteaux où il séjournait ; aussi a-t-il fait, en 1752, un charmant dessin au lavis de celui de Bourgneuf, vue prise de l'intérieur du parc. Nous en donnons une vue réduite d'après l'original qui est à la bibliothèque de l'Arsenal (2).

A défaut d'un plan détaillé, on peut se faire une idée assez exacte de la résidence d'après ce croquis complété par la description suivante, tirée d'un Aveu et dénombrement du fief du Bourgneuf, après le décès de la marquise de Valori, par François Marthe Hubert de Valori, gendre du marquis, et autres héritiers :

« 1^o Le château et lieu seigneurial du Bourgneuf, consistant en un château couvert d'ardoises, composé d'un vestibule, ayant porte d'entrée sur la cour et un autre sur le jardin, grand escalier en icelui ; à gauche dudit vestibule, un grand salon, au bout duquel est un appartement composé d'une chambre, cabinet et garde-robe, un autre appartement y joignant ; un autre bâtiment en aile composé de plusieurs chambres basses et chambres hautes ; à droite du dit vestibule un salon à manger, au bout duquel est un cabinet et une garde-robe, et à la suite une chambre au bout d'icelle, un cabinet

(1) Biog. Didot et Michaud.

(2) Œuvre topographique de M. le M^{re} d'Argenson (René Louis). lavé à l'encre de Chine d'après ses dessins. — Man. n° 6144 de 93 feuillets renfermant plus de 100 dessins, représentant les châteaux de Ségrez, d'Argenson, de Souzy, etc.

servant de bibliothèque, et un bâtiment en aile consistant en une cuisine et un grand commun et un office ; au premier étage un grand corridor communiquant à plusieurs chambres et cabinets ; grenier sur le tout ; au midy du dit bâtiment, un jardin contenant environ un quartier de terre, et au nord la basse-cour consistant en écuries, vacheries et bûchers couverts de tuiles ; auquel lieu était autrefois un petit jardin : tout ce que dessus compris entre les rues Pavée, la rue Torse, actuellement enclavées dans le jardin et cour du dit seigneur, avouant et mouvant du roy, et la Grande rue du Sablon, contenant en superficie demi arpent environ, tenant d'une part, d'orient, à l'emplacement de la dite rue Torse, d'un bout du midy, par le jardin, à la rue du Sablon, et d'autre bout, du septentrion, par la basse-cour, à la dite rue Torse, laquelle subsiste encore en cet endroit et va communiquer à la rue de Lalun...

2° Un moulin faisant de bled farine appelé le moulin du Bourgneuf, situé au dit faubourg Saint Pierre sur la rivière de Juine, avec le sault du dit moulin et bâtiments en dépendant...

3° Le droit de pesche en la dite rivière de Juine des deux bords, depuis les écluses de Vauroux, jusqu'au lieu appelé la Teste-à-l'Abbé et paroisse Saint-Germain, avec la chaussée des deux bords de la dite rivière, depuis les dites écluses jusqu'au jardin des héritiers Michel Durandet » (1).

Valori est nommé successivement gouverneur d'Étampes le 9 avril 1767, et bailli d'épée du bailliage le 18 mai suivant (2). L'une de ses filles, Henriette Charlotte Aimée de Valori, née en 1722, avait épousé son cousin au 5^e degré, François Marthe Hubert de Valori et en avait eu six enfants, dont Charles Jean Marie de Valori, chevalier, seigneur d'Elcé, capitaine au Régiment de Lorraine.

L'ambassadeur étant mort le 19 octobre 1774, sa fille Henriette en 1761 et son gendre en 1765 (3), ce fut son petit-fils Charles Jean Marie qui vint résider au Bourgneuf et qui le remplaça, en avril 1775, dans les fonctions de gouverneur et de bailli d'Étampes (4).

Le nouveau bailli avait aussi amélioré ou agrandi son domaine,

(1) Arch. de S.-et-O. E. 3832.

(2) Mém. de Valori. T. 1, p. 50.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3766.

(4) Éloge de Guy Louis Henri de Valori prononcé le 24 avril 1773 par C... (Courtin) avocat au bailliage, lors de l'installation de Charles Jean Marie de Valori, etc... 1776, in-8 de 47 p.

car le 21 août 1779, par suite d'un échange, les habitants de Saint-Pierre lui cèdent une maison située rue de *Lalun* (1) servant de presbytère, avec cour et jardin de 10 perches. En échange de cela, Valori reçoit 3 quartiers de terre en ouche, clos de murs et appelés « l'ouche aux barons » qui ont été vendus sous la révolution au profit du domaine (2).

Charles Jean Mari de Valori ayant jugé prudent d'émigrer sous la Terreur, on confisqua en 1793 une caisse renfermant 290 marcs d'argenterie (3), ainsi que les objets mobiliers, les livres qui sont à la bibliothèque de l'Arsenal et une quantité considérable de titres et papiers qui sont aux archives de Seine-et-Oise.

Le château et le parc furent confisqués également comme biens nationaux et adjugés le 7 prairial an VII à Jean Prax, moyennant 750.500 francs (4).

Le domaine fut acheté en 1821 par Jean-Joseph Laveissière, marchand de métaux à Paris, et le 3 octobre 1823 par Jean-Louis Blavet, quincaillier, père de l'ex-président de la société d'horticulture d'Étampes, qui en est aujourd'hui le possesseur (5).

Le plan ci-joint représente le clos actuel de Bourgneuf dont la superficie est de 34.531 mètres carrés, en déduisant 1000 mètres qui ont été enlevés dans l'angle méridional, il y a quelques années (6).

On remarquera qu'il y avait une glacière ; une fontaine et un colombier existent toujours, et on voit encore dans ce dernier l'échelle pivotante qui était d'un fréquent usage.

Auprès du colombier il y avait un puits aujourd'hui comblé, et, non loin de là, on voit le long du mur deux gros piliers indiquant la trace d'une ancienne porte.

La chapelle était vraisemblablement à côté, vers la rue Torse, car on aperçoit dans le mur de retour la position de quatre grandes fenêtres ogivales.

Enfin, dans le clos et en face le colombier on a découvert il y a quelques années, en bêchant à 0^m50 de profondeur, les traces d'un ancien bassin en ciment d'environ trois mètres de diamètre.

(1) Dans une déclaration de cens du XVI^e siècle, on voit Pierre *Lalun*, pour le fief des Longs. Telle est sans doute l'origine du nom de cette rue. (E. 3932).

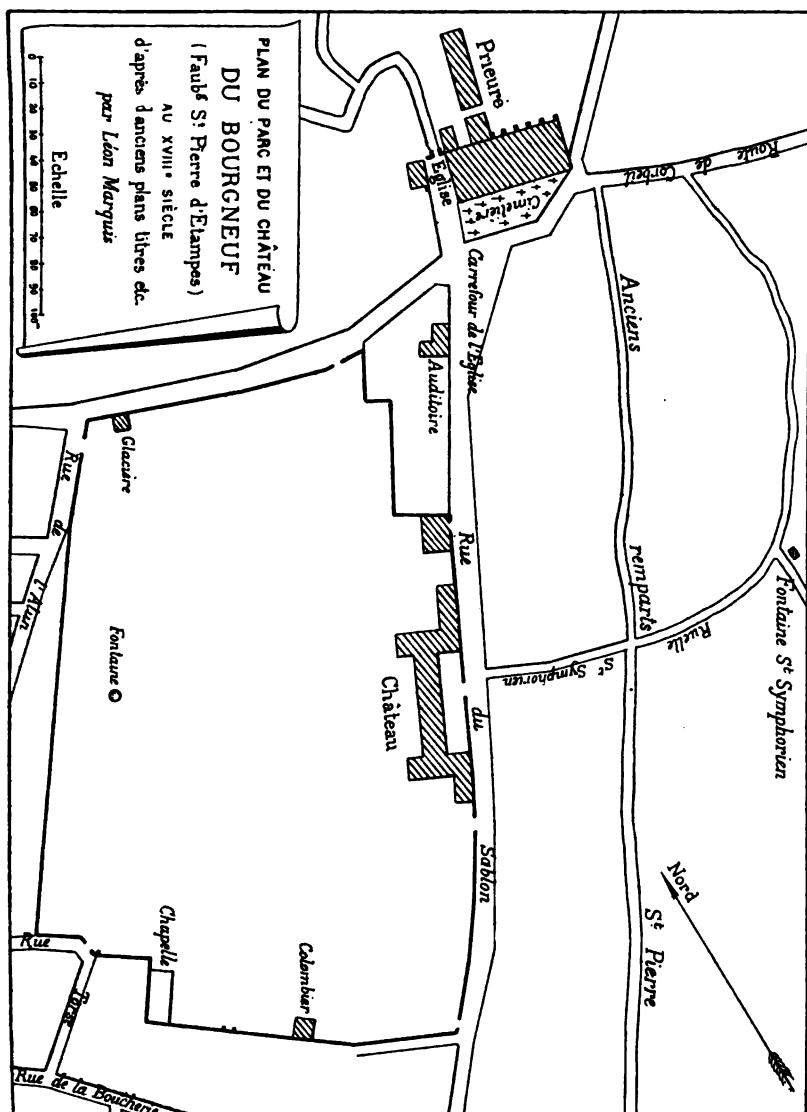
(2) Arch. de S.-et-O. E. 3829.

(3) P. V. de la Convention.

(4) Arch. de S.-et-O. — Reg. des biens nat.

(5) Doc. particuliers.

(6) Id.



La position des anciens bâtiments composant le château proprement dit a été indiquée approximativement, d'après le dessin dont nous avons donné une réduction, et d'après des anciens titres.

On voit qu'il y avait un grand jardin au milieu du parc, et des arbres à droite et à gauche. Ce dessin est donc conforme à une tradition suivant laquelle la propriété était boisée.

En face du château est la petite ruelle Saint Symphorien, conduisant à la fontaine de ce nom, aujourd'hui tarie, et qui a fait l'objet d'une étude de notre infatigable confrère, M. Maxime Legrand, parue dans ce bulletin (1).

A gauche, on remarque l'auditoire, en face l'église St-Pierre entourée par le cimetière et le prieuré. On voit encore le grand bâtiment, reste d'un monastère fondé dès le VII^e siècle (2); les piliers d'une ancienne porte; les restes du mur septentrional de l'église, avec colonnettes à l'intérieur et contre-forts à l'extérieur.

Les Mémoires de Valori, publiés en 1820 par le Comte Henri Zosime de Valori, son petit-neveu, contiennent une notice sur sa vie, mais on est surpris de lire que son humble mausolée, situé dans l'église Saint-Pierre d'Étampes, a été respecté dans des temps de désastres. C'est une erreur manifeste qui se propage dans d'autres écrits, notamment dans l'un des principaux ouvrages de l'abbé André sur la famille Valori (3).

De celui qui fut l'ami et le compagnon d'armes du Grand Frédéric; Lieutenant général des armées du roi; Ambassadeur et Ministre plénipotentiaire en Prusse et en Angleterre; Gouverneur de Lille, de Rue et d'Étampes; Commandeur des Ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare; Seigneur de Bourgneuf, des Harangois et autres lieux; Haut justicier et censier du prieuré Saint-Pierre, il ne reste rien! Son mausolée a disparu à la suite de la révolution en même temps que le temple du faubourg.

Dans le cimetière de Saint-Pierre qui était adossé à l'ancienne église et qui existe encore en partie, on voyait il y a peu d'années la pierre tumulaire qui recouvrait le mausolée: mais elle a servi, dit-on, pour les fondations d'un caveau funéraire moderne. Personne n'a eu l'heureuse idée de noter l'inscription qu'elle portait.

L. MARQUIS.

(1) Année 1895, p. 34.

(2) Fleureau, Ant. d'Étampes, p. 21.

(3) Précis déjà cité, p. 56.

✓

UNE PAGE INÉDITE DE L'HISTOIRE MUNICIPALE DE LA VILLE D'ÉTAMPES

Au XVII^e siècle.

DÉMÊLÉS DU MAIRE ET DES ÉCHEVINS AVEC LE MINISTRE LOUVOIS, AU
SUJET DE LA GARNISON DES CHEVAU-LÉGERS DU DAUPHIN
(1669).

Après la levée du siège par Turenne, le 7 juin 1652, et le décampement de l'armée des Princes, qui eut lieu le 23 du même mois, la plus grande partie de la ville d'Étampes n'était plus qu'un amas de décombres empestés par les débris de corps organiques de toutes sortes, enfouis sous les gravois, au milieu desquels étaient entassés pêle-mêle et enchevêtrés les uns dans les autres, poutres, planches, meubles, literies, vaisselles, ustensiles de ménage.

Les faubourgs Evezard, Saint-Pierre et Saint-Martin, qui avaient été incendiés pendant les opérations militaires, présentaient un aspect lamentable, et les quelques maisons qui avaient été épargnées par le feu ou par les démolitions nécessitées pour les besoins de la défense, étaient dans un état de dégradation tel qu'il était impossible de les réparer. L'intérieur de la ville avait également souffert, car bon nombre d'habitations et d'édifices étaient détériorés par les boulets et les balles qui avaient laissé de nombreuses traces de leur passage.

D'un autre côté, les cadavres en putréfaction des hommes et des animaux qu'on n'avait pas eu le temps d'enterrer ou d'enfouir assez profondément, exhalaient dans l'air des miasmes empoisonnés, qui occasionnèrent pendant plusieurs années des maladies pestilentielles qui firent les plus grands ravages dans la population qui fut

réduite de moitié, malgré les secours et le dévouement apportés par les Pères de la Mission et les Filles de la Charité, ayant à leur tête le philanthrope et charitable saint Vincent de Paul.

Ce n'est pas tout. Les nombreuses réquisitions et les pillages opérés par les deux armées, avaient privé du nécessaire les habitants de la ville et des campagnes environnantes et les avaient plongés dans la plus profonde misère. Faute de bras pour la culture, les terres étaient restées en friches. Le port ayant été comblé en partie et la rivière de Juine envasée, la navigation fut arrêtée et les denrées et marchandises n'eurent plus de débouchés, en sorte que le commerce qui avait été très florissant avant la guerre, se trouva complètement anéanti.

Telle était la triste et malheureuse situation de la ville d'Étampes à la fin de l'année 1652.

Pendant le siège, Louis XIV, âgé de 13 ans, se rendit à Étampes, accompagné du cardinal Mazarin, pour suivre les attaques de son armée commandée par Turenne. S'étant approché d'un bastion établi près de la porte du château, dans l'axe du village de Brièrles-Scellés où il avait couché la veille, et par suite d'un malentendu entre les parlementaires des deux armées, un coup de canon fut tiré dans la direction où il se trouvait et faillit l'atteindre. Le roi ne pardonna jamais au comte de Tavannes, qui avait le commandement de l'armée ennemie, ce crime de lèse-majesté, auquel il était complètement étranger. Les habitants d'Étampes, qui n'étaient pour rien non plus dans cet incident regrettable, payèrent quelques années plus tard, par des tracasseries mesquines du ministre Louvois, les ressentiments du roi.

En effet, en 1664, au moment où les Étampois commençaient à se remettre de la terrible catastrophe de 1652 dont ils avaient été les victimes innocentes, ils furent soumis à de nouvelles épreuves par l'envoi à Étampes, pour y tenir garnison, du régiment des cheval-légers du Dauphin, charges injustes et écrasantes qu'ils durent supporter, malgré les pertes considérables qu'ils avaient faites pendant le siège et desquelles le roi ne crut devoir tenir aucun compte.

Toutefois, sur la plainte du maire et des deux échevins, appuyée par les habitants les plus notables, pour obtenir le déplacement du régiment, M. de Barillon, intendant de la généralité de Paris, fut chargé par le ministre Le Tellier de faire une enquête sur le

bien fondé de leurs griefs. Mais ayant appris par le lieutenant-général du bailliage et par le procureur du roi que les magistrats municipaux avaient trafiqué de leur mandat en recevant un pot de vin d'un adjudicataire, ce qui fut prouvé, ils furent suspendus de leurs fonctions et le délogement de la troupe en resta là.

Cependant, comme la cause des habitants était juste, le lieutenant-général Gabriel de Bry et un notable habitant, François Baron, crurent devoir la prendre en main. A cet effet, ils se rendirent à Paris pour solliciter auprès du ministre de la guerre le départ des cheveu-légers, et ils furent assez heureux pour l'obtenir, après toutefois que le commandant du régiment, M. de la Vallière, qui s'était transporté à Etampes pour se renseigner sur les griefs invoqués, eût donné un avis favorable.

Malheureusement pour les habitants, ce départ n'était qu'une feinte indigne du ministre, car quelques mois plus tard les cheveu-légers furent remplacés par les Gendarmes écossais. Mais ceux-ci ayant, dans une nuit, causé du désordre, ne restèrent à Etampes que quelques mois et durent quitter la ville sur la plainte faite par le nouveau maire.

Peu de temps après les Etampoïs, qui croyaient être à jamais débarrassés de la troupe, furent étrangement surpris de voir reparaître de nouveau dans leurs murs les cheveu-légers du Dauphin, qui y séjournèrent jusqu'au mois de mai 1667 où ils partirent pour la Flandre, sans payer leur logement, car ce ne fut que plus tard qu'ils se libérèrent d'une partie seulement de ce qu'ils devaient.

Dans l'intervalle, c'est-à-dire trois mois avant leur départ, le nouveau maire mourut d'une attaque d'apoplexie et fut remplacé par René Hémard, lieutenant-particulier au bailliage, homme instruit, intègre et énergique, qui fut récompensé de son dévouement à la chose publique par la persécution des gouvernants et l'ingratitude de ses concitoyens, ainsi que nous allons le faire voir (1).

(1) Prévôt des maréchaux en 1654 et ensuite Lieutenant-particulier au bailliage, René Hémard conserva cette charge jusqu'à sa mort arrivée le 25 janvier 1691. Il avait épousé, au mois d'août 1653, Marie Baron, fille de Pierre Baron, médecin, secrétaire du roi, maire d'Etampes pendant le siège, auteur du joli poème latin, *La Prise d'Etampes*, que nous avons édité en 1869. Elle mourut le 6 juillet 1662. René Hémard a laissé un recueil d'épigrammes imprimé à Paris en 1653 et devenu excessivement rare. Nous l'avons fait réimprimer en 1881 en le faisant précéder d'une notice biographique sur l'auteur. Il a laissé également des Mémoires manuscrits qui sont conservés dans la famille de M. Vernot de Jeux, auxquels nous empruntons les détails de l'entrevue du maire d'Etampes avec le ministre Louvois,

A cette époque les guerres entreprises par Louis XIV, nécessitaient de nombreux déplacements de troupes. La ville d'Étampes, par sa situation sur la grande route, était fréquemment visitée par les régiments de passage, et il arrivait souvent que les soldats, voire même les officiers, ne tenaient pas toujours une conduite digne de l'uniforme qu'ils portaient. De là des plaintes nombreuses étaient portées au maire, que son devoir obligeait de prendre en considération en les transmettant à l'autorité militaire chargée d'y faire droit. Mais comme le plus souvent on n'y donnait aucune suite, il était obligé de s'adresser directement au ministre de la guerre, état de choses qui produisait entre les autorités rivales des froissements qui provoquaient la colère du ministre contre les habitants d'Étampes pour lesquels il avait une très grande aversion.

Au commencement de février 1669, le bruit s'était répandu en ville que le régiment des cheveau-légers du Dauphin, qui y avait précédemment laissé de très mauvais souvenirs, devait pour la troisième fois en cinq ans, y tenir garnison, avec des détachements dans plusieurs localités environnantes. Sans perdre un instant et pour détourner l'orage, le maire écrivit à M. de Beaufort, duc d'Étampes et à M. Margeret, intendant de la maison de Vendôme, pour les prier de faire des démarches auprès du ministre Louvois afin de les dispenser de cette charge. Celui-ci fit au duc des promesses qu'il s'empressa de ne pas tenir, car le 9 du même mois, le régiment fut cantonné à Étampes, à Arpajon et à La Ferté-Alais (1).

L'amiral de Beaufort, sur lequel le maire avait compté pour être exempté de cette obligation onéreuse pour la population, ayant été obligé de rejoindre ses vaisseaux, en cette extrémité René Hémond prit le parti de s'adresser directement au roi et se rendit à Paris pour traiter cette affaire ainsi que plusieurs autres qui intéressaient la ville, notamment le retrait de la caisse des consignations d'une somme de deux mille livres appartenant à l'Hôtel-Dieu. Mais comme le roi ne devait recevoir que dans la quinzaine suivante, il lui laissa un placet. Ensuite, il s'en alla chez M. de la Vallière, commandant le régiment, pour en obtenir le délogement. N'ayant pu être reçu par cet officier, et les échevins lui ayant

(1) On ne comprend pas que la ville d'Arpajon ait été désignée pour recevoir en garnison un détachement de cheveau-légers, car, par Lettres patentes de Louis XIV, elle était dispensée de loger des gens de guerre, en considération des services du sieur Brodeau de Condé, maître des eaux et forêts de France, seigneur du lieu.

écrit de ne pas prolonger plus longtemps son séjour à Paris en raison de l'effervescence qui existait aussi bien parmi la population que parmi la troupe, il revint à Étampes sans avoir pu obtenir aucune satisfaction au sujet de la garnison.

A son retour, il trouva tout dans le désordre, les cheveau-légers se plaignaient aussi bien que les habitants chez lesquels ils étaient logés. Les premiers, soutenus par le commissaire des guerres qui trouvait tout à redire, faisaient leur possible afin de brouiller toute la ville pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire à être nourris, hommes, valets et chevaux, à huit sous par jour (1).

A cette proposition insolente, les habitants se récrièrent et prièrent le maire de la rejeter avec indignation, la somme offerte étant grandement insuffisante. Celui-ci leur donna l'assurance qu'ils pouvaient compter sur lui pour soutenir leurs intérêts, mais il les engagea à faire quelques concessions dans les prix demandés pour prouver qu'ils désiraient un accommodement basé sur la justice.

Or, malgré la bonne volonté de la municipalité d'arriver à un arrangement équitable pour les deux parties, chaque jour l'Hôtel-de-Ville était assailli par les hommes de la garnison qui se répandaient en menaces et en invectives contre les magistrats communaux. René Hémar, fatigué des imprécations proférées contre lui, finit par se fâcher et engagea le commandant du détachement, nommé de Sainte-Catherine, à être plus poli et plus modéré, s'il désirait que ses affaires ne se gâtassent point.

Le placet dont nous avons parlé plus haut, qui avait été adressé au roi, fut retourné au maire avec une note en marge portant que le délogement de la troupe devait se faire bientôt. Mais malgré cette assurance, il n'en fut rien.

Le 25 du même mois, le colonel de la Vallière se rendit à Arpajon où se trouvaient les députés de la Ferté-Alais ainsi que ceux d'Étampes, qui avaient été convoqués par le brigadier de Sainte-Catherine, pour arriver à un arrangement au sujet du prix des billets de logement.

A l'arrivée du maire d'Étampes, les habitants lui représentèrent

(1) A cette époque, le billet de logement comportait une chambre à deux lits, l'un pour les cavaliers et l'autre pour leurs valets, avec place dans une écurie pour deux chevaux. Chaque cheveau-léger avait droit à 36 onces de pain, une pinte et demie de vin et deux livres de viande. Chaque cheval recevait deux bottes de foin et un boisseau et demi d'avoine.

que c'en était fait de leur ville si l'on s'accommodait, que ce serait attirer tous les ans d'autres troupes en garnison, lesquelles vivaient ailleurs à leurs dépens.

Les députés se portèrent ensuite à l'hôtel des Trois Maures où était descendu M. de la Vallière, qui les reçut avec la plus grande courtoisie. Il dit au maire d'Étampes « qu'il était le grand clocher, que la fortune présente des Dauphins dépendait de lui, dont il savait le juste crédit, que ce serait la dernière charge de la ville, qu'il en délogerait incessamment s'il le désirait, mais que cela ne pouvait se faire sans incommoder fort ses gens, lesquels n'avaient pas plus de deux mois à y rester, au lieu que, changeant présentement, ce serait pour y retourner après la campagne. Qu'il avait entendu parler d'une proposition d'accord à huit sous par jour, que cette offre était raisonnable, et qu'il savait de bonne part que sans lui elle aurait été partout acceptée. Néanmoins qu'en considération il la portait jusqu'à dix sous ».

René Hémard lui répondit que « le zèle qu'il témoignait pour ses hommes faisait naître le sien pour sa ville, par une émulation qu'il devait excuser, en lui donnant une si belle leçon, d'autant plus qu'il ne s'agissait que de petits intérêts, dont le préjudice était bien plus aisé à porter par ses cheveu-légers bien payés du roi, que par un peuple misérable ; que les offres de huit à dix sous en un pays où les vivres sont plus chers qu'en aucun lieu du royaume, n'allaient pas au tiers de la dépense, et ne devaient être prises que pour une tentative non sérieuse, et laquelle ne pouvait partir d'un chef généreux et puissant comme lui. Qu'il osait le prendre au mot sur le délogement offert, et le ferait remercier par son altesse de Vendôme ; que l'avantage des Dauphins s'y trouvait joint avec le sien, puisqu'ils ne pouvaient être plus mal logés ; que l'honneur de lui faire service en son particulier et gagner son estime, était l'une de ses plus grandes ambitions, mais pour aucunement s'en rendre digne, il ne fallait point l'écarter de son devoir ni viser à des fins privées, aux dépens du public, lequel bénirait en gros et en détail les faveurs et les soulagements qu'il espérait d'une main si bienfaisante, ainsi qu'il avait déjà fait et publié partout au délogement de 1664. Que son autorité était fort médiocre parmi le peuple, néanmoins qu'il était caution de leur obéissance aveugle au roi, et qu'il ne tiendrait pas à eux que les réglemens ne fussent bien exécutés, même avec quelque indulgence pour un corps honoré d'une

si précieuse tête ; qu'il leur ferait le récit fidèle de toutes ses réflexions, auxquelles il n'avait pas pouvoir d'acquiescer, quand elles seraient tout autres, n'étant venu purement que pour avoir la gloire de le saluer, et tâcher à l'intéresser en la justice de leurs plaintes ».

Toutes ces belles paroles échangées de part et d'autre n'eurent d'autre résultat que d'amener une tension plus grande encore dans les rapports du maire avec les pouvoirs publics, représentés dans la circonstance par le ministre Louvois, dont le caractère violent et brutal, qui ne supportait aucune contradiction, faisait présager au maire un avenir gros d'orages.

Lorsque René Hémaré prit congé de M. de la Vallière, qui avait voulu le retenir à dîner, les habitants d'Arpajon, qui l'attendaient dans la cour de l'hôtel et dans la rue, furent grandement déçus d'apprendre que le colonel des cheveau-légers n'avait pris aucun engagement au sujet du délogement des troupes, et qu'il avait offert un prix dérisoire de l'indemnité à payer à l'habitant pour les billets de logement.

Rentré à Étampes avec le brigadier de Sainte-Catherine, qui avait assisté à l'entrevue d'Arpajon, il convoqua le lendemain les habitants à l'Hôtel-de-ville pour leur rendre compte du résultat de ses démarches. Pour ne pas leur laisser dans l'esprit le moindre doute sur le débat qui avait eu lieu entre lui et M. de la Vallière, il pria le brigadier de Sainte-Catherine, qui lui était opposé, de leur raconter tout ce qui s'était dit et fait, ce qu'il fit du reste avec la plus grande sincérité.

Lorsque cet officier se fut retiré, le maire consulta les habitants sur le parti à prendre, et tous, d'un commun accord, résolurent de résister et le conjurèrent même de n'entendre aucun accommodement, d'autant plus, dirent-ils, que M. de Louvois ou un de ses commis en pareil cas, ayant coutume d'écrire au commissaire des guerres ou au maire d'avancer les vivres quelques jours, n'en avaient rien fait depuis leur arrivée. Qu'à la fin il faudrait nourrir les troupes pour rien, la première composition ayant été de vingt-deux sous, la dernière de dix-huit, et qu'on n'offrait pas aujourd'hui la moitié, sans que Messieurs les ministres d'Etat qui depuis un temps supposaient toujours le paiement entier, voulussent imputer cette dépense au soulagement des tailles, ainsi qu'il se faisait autrefois.

Cette décision ayant été connue du commandant du détachement, celui-ci, qui était passé maître en duplicité et pour gagner un sou par jour, fit délivrer de nouveaux billets de logement par le commissaire seul, et pour compromettre le maire, il déchargea dix ou douze habitants qui lui donnèrent de fausses quittances, sans être remboursés. Ce procédé machiavélique mit le feu aux poudres, et le maire fut obligé, le 28 dudit mois, de se transporter avec ses échevins dans tous les logements où de Sainte-Catherine avait envoyé des cheveu-légers pour exciter les habitants à se plaindre et leur faire déclarer qu'il empêchait seul la composition et autres calomnies, dont il dressa des procès-verbaux qui furent signés par les hôtes.

Sainte-Catherine et ses officiers, furieux de voir que leurs agissements malhonnêtes étaient démasqués, se transportèrent à Paris, où M. de la Vallière joint à eux et le commissaire des guerres Chanteloup, noircirent le maire auprès de M. de Louvois et obtinrent du ministre l'autorisation de mettre garnison chez lui.

En effet, dans la soirée du 7 mars, quatre cheveu-légers les plus indisciplinés de la compagnie s'installèrent de force dans sa maison et lui firent endurer mille vexations, en sorte qu'il fut obligé de demander l'hospitalité à un ami pour lui et ses quatre enfants (1). Sans perdre un instant, il alla trouver le commissaire avec lequel était le commandant et leur demanda raison de leur insulte. Mais ils déclinèrent la responsabilité, en lui déclarant que l'attentat venait de plus haut.

Ne pouvant supporter une injure aussi grave sans obtenir satisfaction, il partit le lendemain pour Paris avec son beau-frère François Baron et l'échevin Legendre, afin de soumettre ses griefs au roi.

Le jour suivant il se présenta au Louvre à l'heure des réceptions pour la remise des placets, et en arrivant dans la salle des gardes il vit passer M. de la Vallière, qui en l'apercevant lui lança un regard qui ne lui disait rien de bon ; il en fut de même de M. de Louvois une demi-heure après, qui le regarda avec colère en se dirigeant vers la chambre du roi.

Un instant après l'arrivée du ministre de la guerre, l'on ouvrit la porte de la chambre de Louis XIV pour la réception des placets.

(1) René Hémard était veuf depuis sept ans.

Celui du maire d'Etampes était concis et contenait en substance, qu'étant lieutenant particulier du bailli gouverneur d'Etampes, et maire de la ville, et tâchant de faire exécuter avec modération les ordres de Sa Majesté dans une ville désolée, à la garnison qui y était encore, au préjudice de la grâce du délogement accordée sur un placet qu'il avait présenté, elle aurait voulu le forcer de composer à huit ou dix sous par jour pour un homme, valet et chevaux, contre la défense expresse de ses réglemens et l'intention des habitants; qu'elle s'était saisie le jour précédent de son logis, qu'il était obligé d'abandonner au pillage et toute sa famille à leur violence, et qu'il venait mettre sa vie et son honneur aux pieds de sa Majesté dont il implorait la protection.

Etant entré dans la foule avec les autres suppliants, René Hémard fut fort surpris de ne pas voir le roi au haut de la table où il avait l'habitude de se placer, et qu'il n'y avait que le ministre Louvois, M. de la Vallière et quelques autres. En présence de cette absence, il garda son placet pour empêcher qu'il ne fût détourné et sortit avec l'échevin Legendre.

En descendant l'escalier, il rencontra le roi avec sa cour, qui était fort nombreuse et qui se dirigeait vers la chapelle pour y entendre la messe. Il fut sur le point de se jeter à ses pieds, mais la presse était tellement grande qu'elle l'en empêcha. Vers le milieu de l'office, Messieurs de Louvois et de la Vallière sortirent à la porte de la chapelle. Or, comme le dernier le regardait fixement, il partit aussitôt.

En arrivant au bas de l'escalier, M. de la Vallière vint le prendre par le bras, disant : « Venez rendre compte de vos actions à M. de Louvois » ; il lui répondit « qu'il descendait pour les saluer tous deux ». M. de Louvois se retournant en même temps lui dit en colère, « qu'il lui apprendrait à vivre et à en user d'une autre manière qu'il en faisait ». Sans se déconcerter, il lui représenta l'insulte reçue. Alors M. Louvois ajouta « que c'était par son ordre, qu'il faisait le zélé pour le public, mais que dans trois jours il enverrait six cents hommes à Etampes ». René Hémard répliqua « qu'il y en avait déjà trop pour achever la ruine de la ville, « qu'elle était innocente, et qu'on pouvait lui faire son procès s'il « était coupable, pour avoir un peu tenu la main aux ordres du roi, « lesquels il croyait être aussi les siens, puisqu'il n'avait pas daigné « lui en donner de contraires par le moindre de ses commis, ainsi

« qu'il était fait aux autres maires, et qu'il aurait essayé de faire
« recevoir au peuple, sans les distinguer de ceux du roi. Qu'il
« ignorait son crime, et qu'en le lui faisant connaître, il était prêt
« à s'en corriger ».

Ce petit discours n'eut pas le don de plaire au ministre, qui s'emporta de plus belle par des violences de langage, et donna l'ordre aux Suisses de service de le faire retirer de devant lui ; c'est ce que ces derniers exécutèrent en l'éloignant. Immédiatement M. de la Vallière l'abordant de nouveau lui dit qu'il le ferait mieux recevoir de M. de Louvois quand il en userait mieux ; il lui répliqua qu'il n'avait fait et qu'il ne ferait jamais que son devoir.

Lorsque le roi sortit de la chapelle, le ministre remonta avec lui ; le maire d'Étampes, après avoir parlé à une dame de la reine qui lui promit de donner son placet au coucher du roi, suivit pleurant, menaçant, criant après M. de la Vallière jusque chez sa sœur. Le colonel des cheveau-légers lui dit de revenir après dîner. Lorsqu'il se présenta, il lui remit une lettre dans laquelle il donnait l'ordre de retirer de chez lui les cavaliers qui y avaient été mis, et qui portait en outre qu'il pouvait témoigner des menaces faites aux habitants par Louvois, s'ils ne devenaient raisonnables. Finalement René Hémard lui remontra que ce n'était pas ce qu'il demandait, qu'on pouvait achever de piller sa maison à loisir, pourvu qu'on lui fit justice, et que s'il ne le faisait, il irait peut-être jusqu'au roi, lequel ne la refuserait à personne.

L'échevin Legendre retourna à Etampes le lendemain avec la dépêche du ministre au commissaire des guerres, dans laquelle, pour justifier l'ordre arbitraire qu'il avait donné de mettre garnison chez le maire, il accusait celui-ci de favoriser les riches au détriment des pauvres. Voici ce document :

11 mars 1669.

A Monsieur Chanteloup, commissaire des guerres.

Monsieur,

La conduite qu'ont tenue les maire et eschevins d'Estampes est si blamable que vous avez bien fait de loger chez le maire quatre des cheveau-légers de Mgr le Dauphin. Mais présentement qu'il doit avoir connu la faute qu'il a faite de vous refuser le contrôle des logements et de satisfaire à vos billets, vous pouvez le décharger pourvu qu'il vous fournisse ledit contrôle, qu'il fasse les logements

fort régulièrement, et qu'il ne soulage point les meilleurs habitants préférablement aux plus pauvres.

Je suis, etc...

Signé, Louvois (1).

Le même jour le maire mit un placet dans la boîte du ministre qui avait son appartement au Louvre, dans lequel il lui représentait qu'il était à propos, pour le bien de la ville et des troupes, de mettre à Etampes un autre maire, plus capable du mystère de la cour et plus agréable à tout le monde ; qu'il recevrait son interdiction comme une grâce dont il le ferait remercier par ses meilleurs amis, bien loin de les employer pour la faire lever.

Toutefois, avant de quitter Paris, René Hémard fut conseillé de voir M. Le Tellier, père de Louvois, dont on lui avait assuré que les manières étaient beaucoup plus douces et moins tranchantes que celles de son fils. Pensant être plus heureux de ce côté, il n'hésita pas à faire cette démarche. Le lendemain matin il se rendit à son hôtel au Marais, où on lui apprit que M. de Louvois y avait couché. En effet, lorsqu'il fut entré dans la salle, le ministre de la guerre parut et lui demanda ce qu'il faisait là ; il lui répondit qu'il était venu se jeter aux pieds de son père pour l'adoucir contre la misérable ville d'Étampes et se charger de tout, étant prêt d'aller où il voudrait, s'il ne jugeait pas à propos de prononcer l'interdiction contenue au placet qu'il lui avait adressé. M. de Louvois le regarda fixement et lui dit d'un ton bon enfant, qu'il était fou, il lui répéta comme il l'avait fait précédemment qu'il le serait apparemment toujours, tant qu'on n'aurait pas la bonté de lui indiquer ses folies ; mais qu'il deviendrait assurément un animal discipliné, sitôt qu'elles seraient au jour.

Étant entré dans le cabinet de son père, M. de Louvois en sortit un instant après, et en l'abordant, le maire d'Étampes lui demanda ce qu'il désirait qu'il devint, puisque, restant maire, au premier désordre qu'il voudrait empêcher, on viendrait encore mettre une garnison chez lui. Pour toute réponse, il s'emporta en menaces et monta dans son carrosse.

René Hémard retourna dans la salle pour y attendre M. Le Tellier, et lorsque celui-ci entra, il fixa les yeux sur le maire d'Étampes dont son fils sans doute lui avait dépeint la figure. Après lui avoir

(1) *Archives du Dépôt de la guerre*, vol. 232, fol. 115.

dit deux mots sur les mauvais traitements exercés par la garnison envers les habitants de la ville qu'il administrait, M. Le Tellier, ne voulant pas en entendre davantage, l'engagea à voir son fils. Il lui répondit qu'il avait encouru son indignation sans savoir pourquoi et il le pria très humblement d'en garantir au moins de pauvres habitants, lesquels n'avaient point de part à ses fautes inconnues, ainsi qu'il l'observerait plus au long dans un placet qu'il lui présenta. Le père de Louvois le prit sans le lire et le déchira.

En présence d'une réception aussi significative, il se retira. Toutefois, comme il connaissait plusieurs personnes haut placées, il résolut de les voir avant de retourner à Etampes, afin de les intéresser aux affaires de la ville qu'il administrait. Mais ayant rencontré chez elles plus de mauvais vouloir que de bonne volonté, il n'insista pas.

Pendant son absence, et pour tâcher à ne s'engager pas plus avant, les habitants avaient composé par jour, à quatorze sous, que les cheveau-légers rognèrent encore depuis. A son retour, il fut obligé de signifier par actes et par exploits au commandant de détachement et au commissaire des guerres qu'il les rendait responsables, tant du défaut de paiement, que d'autres désordres qui pourraient survenir. Ceux-ci s'empressèrent de porter leurs doléances au ministre et ne voulurent plus donner que douze sous. Ils avaient forcé les habitants de la Ferté-Alais et d'Arpajon à ce rabais par des violences faites au bailli de la Ferté qui prit la fuite pour éviter d'être arrêté et traduit devant le présidial de Melun pour être jugé en dernier ressort. Le bailli d'Arpajon, qui avait également protesté, fut tancé vertement par le ministre et obligé de changer de résidence.

Enfin, après bien des tiraillements et des tracasseries, le 9 décembre, les cheveau-légers quittèrent la ville d'Etampes après un séjour de neuf mois. Mais comme ils ne s'étaient pas entièrement libérés envers les habitants et que l'accord de douze sous à payer avait été mal exécuté, joint à leurs violences, le maire refusa de leur délivrer le certificat ordinaire de bonne conduite qui se donne aux troupes qui ont tenu garnison ou qui ont été de passage dans une ville. Il est vrai qu'ils s'en moquèrent, sachant que le ministre était à leur dévotion. Quoi qu'il en soit, ce départ mit fin à des démêlés dont les suites pouvaient avoir les conséquences les plus funestes pour les habitants d'une ville à moitié ruinée, et aussi

pour le maire, qui avait osé tenir tête au ministre dont le despotisme et la violence ne connaissaient aucune borne.

Après avoir montré le plus grand dévouement aux intérêts de sa ville natale, René Hémard fut en butte aux récriminations les plus injustes de la part de ses concitoyens, qui lui reprochèrent amèrement de les avoir compromis inutilement dans le différend survenu entre l'administration communale et la compagnie du régiment des cheveau-légers du Dauphin. Il fut tellement sensible à ces reproches immérités qu'il refusa énergiquement, à l'expiration de son mandat, d'être réélu maire, malgré les instances les plus pressantes de ses amis.

Les Etampois pouvaient croire que la nomination d'un nouveau maire amènerait une détente entre la Maison de Ville et le ministre de la guerre ; mais ils furent déçus dans leurs espérances, car Louvois, qui était vindicatif, continua comme par le passé à molester les habitants d'Etampes dans la personne de ses magistrats. On en verra la preuve dans les deux documents qui suivent :

Le 23 septembre 1675, il écrivait au Prévôt d'Etampes la lettre suivante :

A Monsieur le Prevost d'Etampes.

23 Septembre 1675.

Monsieur,

Je vous adresse une lettre du commis du Bureau de la Poste d'Etampes, par laquelle vous verrez que les chemins sont si remplis de voleurs que les courriers sont tous les jours volés ; sur quoy je suis obligé de vous dire que si le Roy apprend que l'on continue à voler sur les routes, Sa Majesté commettra à votre charge, ne pouvant pas estre persuadée que vous vous appliquiez comme vous le devez aux fonctions de vostre charge pendant que des gens de cette sorte vollent impunément sur les grands chemins.

Je suis, etc.

Signé, Louvois (1).

Le 23 décembre de l'année suivante, il adressait à M. Baudoin, commissaire des guerres, une missive dans laquelle on voit que la ville possédait encore une garnison, et que le maire de cette époque était traité de la même manière que l'avait été René Hémard en 1669.

(1) *Archives du Dépôt de la guerre*, vol. 428, fol. 394.

A Monsieur Baudoin, commissaire des guerres à Estampes.

23 Décembre 1676.

Monsieur,

J'ay veu par vostre lettre du 20 de ce mois ce que vous avez fait à Estampes sur les plaintes qui vous ont été rendues contre le Maire et les Eschevins de cette ville là pour le logement, le Roy a fort approuvé que vous l'ayez fait, et mesme que vous ayez mis pour une nuit seulement un gendarme chez lesdits Maire et Eschevins pour avoir contrevenu à l'ordonnance de Sa Majesté, qu'il fault que vous fassiez exécuter ponctuellement.

Je suis, etc.

Signé, Louvois (1).

Bien que les temps soient changés, nous sommes fondé à croire que les mauvais souvenirs laissés par les troupes qui ont tenu garnison à Etampes pendant les XVII^e et XVIII^e siècles se sont perpétués aux générations qui ont suivi. Ces fâcheuses impressions sont cause que de nos jours, malgré les avantages qu'une garnison peut procurer au commerce local qui est peu florissant, et malgré aussi le casernement des hommes qui évite tout contact avec le foyer domestique, les Etampois ont refusé et refusent encore, paraît-il, les offres de garnison qui leur ont été faites à plusieurs reprises depuis l'annexion à l'Allemagne de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, tandis que d'autres villes, moins timorées et plus dans le mouvement, font des grands sacrifices pour obtenir un régiment ou, à son défaut, un bataillon ou un escadron.

Nous qui avons eu l'honneur de faire partie de l'armée pendant quatorzè ans, soit en France, soit en Afrique et en Italie, et qui avons conservé pour elle un véritable culte, nous sommes peiné de l'ostracisme de nos compatriotes, qui ne peut avoir aucune raison d'être, puisque maintenant tous les hommes valides passent par la caserne.

Paul PINSON.

(1) *Archives du Dépôt de la guerre.*



MONOGRAPHIE DE SAINT-SPIRE

INTRODUCTION

La monographie que nous publions ci-contre fait partie de la bibliothèque de la commission des Monuments historiques, dont le catalogue, dressé par M. Perrault-Dabot, a été publié en 1895; elle y occupe le n° 1708 ainsi conçu :

Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil (Seine-et-Oise), d'après un manuscrit attribué au Baron de Guilhermy. S. d. in-4°, lithographié.

Ce travail est sûrement du célèbre archéologue auquel le catalogue l'attribue; nous y avons rencontré des observations et des détails qu'on retrouve, mot pour mot, dans son grand ouvrage sur les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*. On remarquera que, malgré le titre modeste de *Monographie de Saint-Spire*, l'auteur s'est occupé d'abord de la ville de Corbeil; nous ne saurions nous en plaindre. Mais ensuite il rentre dans le sujet que lui impose son titre, et il se montre savant archéologue en décrivant scientifiquement la vieille église Saint-Spire, dont aucune partie ne lui échappe. D'autres auteurs s'étaient déjà occupés de ce monument, mais aucun ne l'avait décrit avec un pareil luxe de détails et avec une science archéologique aussi parfaite. Le savant baron n'a eu garde d'oublier, dans sa description, la belle porte de l'ancien cloître, si tristement abandonnée aujourd'hui.

Sa monographie est sans date, mais elle a certainement été écrite dans les environs de 1840, quand il venait à Corbeil dans le but d'y recueillir des matériaux pour son ouvrage sur les inscriptions.

On trouvera ci-après « l'avis au lecteur » que M. de Guilhermy avait mis en tête de sa monographie et qui explique, entre autres choses, les séries de guillemets que l'on y rencontre.

Nous avons rectifié par des notes quelques erreurs dues à sa qualité d'étranger à notre pays, et indiqué les changements et modifications apportés à l'église St-Spire depuis la visite qu'elle a reçue de l'éminent archéologue que fut le Baron de Guilhermy, dont nous sommes heureux de publier aujourd'hui un travail tout à fait ignoré et qui a pourtant un réel intérêt pour la ville de Corbeil.

A. D.

AVIS AU LECTEUR

Les détails historiques, ainsi que ceux qui se rapportent à des monuments détruits depuis la Révolution, sont extraits de :

De la Barre, *Histoire de Corbeil*, 1647;

L'abbé Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris*;

Millin, *Antiquités nationales*, tom. II, art. xv et xxii; tom. III, article xxxiii : *Description de l'ancien château de Corbeil, de l'église St-Spire de Corbeil, de la Commanderie de St-Jean-en-Fisle, avec planches.*

Nous distinguerons par des guillemets les renseignements puisés dans l'abbé Lebœuf, que nous ne donnons d'ailleurs que par extraits.

Les détails historiques dont l'origine ne sera pas indiquée ont été tirés de l'histoire de de la Barre.

Mention sera faite, à chacun des monuments qu'elles concernent, des descriptions de Millin.

MONOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE SAINT-SPIRE

de Corbeil

Corbeil se divise en deux parties, le Vieux et le Nouveau, avec la Seine dans l'intervalle.

La ville primitive était, suivant la tradition, tout entière sur la rive droite du fleuve. Ce fut, dit-on, entre le vieux Corbeil et Tigery, dans un lieu appelé encore aujourd'hui le Champ dolent, que se donna une sanglante bataille entre Labienus, lieutenant de César, et les Gaulois commandés par Camulogène (1).

Une tradition certainement fabuleuse attribue à Corbulon l'origine du nom de Corbeil. Ce romain aurait construit sur la rive gauche, dans l'emplacement où se développa plus tard le nouveau Corbeil, une forteresse d'une hauteur admirable. On en considérait comme un débris le bas d'une tour carrée qui exista longtemps près de l'embouchure de la rivière d'Etampes et qui a servi de logement au capitaine de la ville (2).

Le vieux Corbeil aurait été saccagé ou détruit par les Normands, et les habitants se seraient ralliés autour du prétendu fort de Corbulon, dans le lieu occupé par la ville actuelle. Il paraît certain

(1) L'auteur réédite ici la légende qui a cours dans le pays, mais ce n'est qu'une légende, qui trouve son explication dans l'existence d'un cimetière Gallo-Romain au lieu-dit les Champs-dolents (*campi dolentes*), situé au-dessus de Corbeil. Ce cimetière a été fouillé à plusieurs reprises, on n'y a trouvé qu'un très pauvre mobilier, quelques vases et médailles, mais aucune arme. C'est là la sépulture de pauvres gens, des potiers probablement, car on a retrouvé tout près, au rd de Villelouvette, des fours et des débris de tuiles gallo-romaines.

(2) Cette tour existe encore, elle date de Louis le Gros et est englobée dans les constructions des grands moulins de Corbeil. C'est le seul reste de l'ancien château royal, mais un reste encore imposant par sa hauteur et l'énorme épaisseur de ses murailles.

que Charles le Chauve leur permit de se loger et de se clore en cet endroit.

VIEUX CORBEIL

Le vieux Corbeil n'est plus qu'un faubourg réuni à la ville par un pont.

Le pont qui existe aujourd'hui ne date que du siècle dernier.

La construction en est remarquable. Il était tout en pierre, mais on en fit sauter une partie à l'époque de l'invasion étrangère. Les arches détruites ont été rétablies en fonte. On remarque au-dessus de l'arche centrale les débris d'un écusson sur lequel étaient sculptées les armes de France (1).

Le pont de Corbeil a toujours eu une grande importance. Au commencement de ce siècle, il n'existait, de Corbeil à Paris, que des bacs pour le passage de la Seine.

L'ancien pont de Corbeil avait neuf arches. Il était jadis défendu à son extrémité orientale, vers la Brie et le faubourg, par un château avec donjon, dont la fondation était attribuée à Charles le Chauve. Cette forteresse était en ruine au XVII^e siècle, le donjon avait été sapé (2).

Le terre-plein, revêtu de murs, qui se voit encore au bout du pont, à l'entrée du faubourg, indique certainement l'emplacement du château. « On appelait, au XIV^e siècle, cette forteresse le *château neuf de Corbueil*. »

Les principaux édifices du faubourg étaient l'église de St-Jacques et celle de St-Léonard (3).

(1) Le pont actuel date de 1727. Le 1^{er} janvier 1802, une débâcle emporta deux arches du côté de la rive droite ; en 1814 on en fit sauter deux autres du côté de la rive gauche. Ces dernières furent refaites en bois et durèrent jusqu'en 1840, époque où on les refit en fer. Elles furent de nouveau détruites en 1870 et reconstruites en pierre vers 1872. En somme, il ne reste du pont construit sous Louis XV que la grande arche, dite arche marine, qui a prouvé sa parfaite solidité en résistant à ces divers accidents, survenus aussi bien à droite qu'à gauche.

(2) Voir Millin, *Antiquités Nationales*, tome II, n^o 15 : article sur le Vieux château de Corbeil et la tête du pont. Planche représentant la ruine de cet édifice (*Note de l'auteur*).

(3) Les deux églises St-Jacques et St-Léonard ont été détruites, l'une en 1803, l'autre en 1880. La description que donne M. de Guilhermy de l'église St-Jacques est d'autant plus intéressante qu'elle n'était décrite nulle part. Le seul document que nous possédions sur ce monument est un dessin que nous avons retrouvé tout récemment dans un manuscrit de l'abbé Guiot, appartenant à la bibliothèque de Rouen (fonds Coquebert de Montbret), et dont nous avons pris copie. Nous ferons certainement reproduire ce dessin pour le bulletin de notre Société.

« Il y aurait eu aussi dans ce quartier, suivant l'abbé Lebœuf,
« une chapelle St-Guenault, dont la destruction remonterait à une
« époque inconnue.

L'Église de St-Jacques avait communiqué son nom à tout le faubourg, et c'était ainsi qu'on l'appelait communément.

SAINT-JACQUES

« Ancienne chapelle des Templiers, construite du temps de St
« Louis avec des lieux réguliers. En 1267, Madeleine de la Grange
« donna à cette maison une partie des dîmes de la paroisse. A
« l'époque de la suppression de l'ordre du Temple, l'Eglise, le
« monastère et les biens passèrent aux chevaliers de l'hôpital de
« St-Jean de Corbeil. Philippe-le-Long, lorsqu'il n'était pas encore
« roi et possédait le comté de Corbeil, donna l'église aux habi-
« tants du faubourg afin de les dispenser de monter jusqu'à celle
« de St-Germain. Vers 1510, les chevaliers hospitaliers la cédèrent
« définitivement aux mêmes habitants.

« Cette église avait la forme des anciens réfectoires d'abbayes.
« Trois colonnettes très délicates la partageaient dans sa largeur
« en deux nefs égales, et dans sa longueur en quatre travées. Les
« vitrages du fond dataient du XIII^e siècle. Des peintures à fres-
« que, exécutées vers 1530, représentaient la vie du Christ. Une
« inscription appliquée au mur méridional, rappelait qu'en 1328
« Jehan le Ménagier et sa femme Ameline avaient donné une
« rente pour affranchir les paroissiens d'une redevance de quatre
« deniers qu'ils étaient tenus de payer à la fabrique à chacune des
« quatre grandes fêtes ».

Jeanne, fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne, fut baptisée dans cette église.

St-Jacques était en dernier lieu une aide ou succursale de St-Germain.

L'édifice, qui paraît avoir été d'une belle structure, fut démoli en 1803. Il n'en reste que des portions de murs qui d'ailleurs en décrivent parfaitement le plan. On reconnaît bien les deux nefs égales qu'un mur droit fermait carrément, du côté de l'Est, et leur division en quatre travées. Consoles feuillagées engagées dans les murs ; elles répétaient les chapiteaux de la file centrale et recevaient une portion des nervures des voûtes. Débris d'une porte accostée de deux colonnettes ; chapiteaux à crochets avec tailloirs

ouvrages en pointes de diamants. Je n'ai vu ni inscription, ni traces de peintures. L'édifice m'a paru un peu plus ancien que ne le dit l'abbé Lebœuf, je le crois du premier tiers du XIII^e siècle.

Il ne subsiste plus autour de cette ruine rien de l'ancienne maison des Templiers.

NOUVEAU CORBEIL

« Le territoire du nouveau Corbeil dépendait primitivement de la paroisse d'Essonnes.

« Le château paraît avoir été construit au confluent de la Juine et de la Seine comme point de défense contre les invasions des Normands, au IX^e siècle. Le roi en donna la garde à un comte. Le premier comte connu fut Haymon, vers 940, normand d'origine, fils d'Osmond, le tuteur du duc de Normandie Richard 1^{er}. Il eut six successeurs, Bouchard 1^{er}, Mauger, Guillaume, Rinaud, Bouchard II et Eudes.

« Le comté fit retour à la couronne en 1120. Plusieurs de ces comtes ont laissé un nom célèbre dans l'histoire ».

Il y a eu deux châteaux bien distincts à Corbeil, l'un qui fut le château des Comtes, puis château royal, dans la ville à l'endroit où se trouvent aujourd'hui le tribunal, la Sous-Préfecture et le bâtiment des moulins des Hospices de Paris (1) ; l'autre, simple forteresse, faisant tête de pont du côté du faubourg.

Le château de la ville a été considérable. Un canal de la Juine qui maintenant fait tourner des meules à blé, lui servait de fossé.

St Louis fit reconstruire complètement l'édifice dont l'historien de Corbeil fixe l'emplacement entre l'église St-Guenault et la tour dite de Corbulon, qui formait l'angle du rempart sur la Seine, au Nord, ce qui revient à peu près à la position que nous avons indiquée ci-dessus.

Le saint roi éleva, en 1258, une sainte chapelle à deux étages, comme celle de Paris, au bout de la grande salle de son hôtel de Corbeil.

« Il confia le soin d'y faire le service divin à trois chanoines ré-

(1) Le château royal tenait tout l'emplacement occupé aujourd'hui par les grands moulins ; ses dépendances allaient certainement jusqu'à la Seine ; le Tribunal et la Sous-Préfecture occupèrent plus tard le Prieuré de St-Guenault, voisin de l'ancien château royal. Depuis, le Tribunal a été s'établir dans l'ancienne prairie de St-Jean, devenue un nouveau quartier de Corbeil ; la Sous-Préfecture a été reconstruite près du chemin de fer, et l'ancien prieuré de St-Guenault est devenu l'Hôtel-de-ville, en attendant sa reconstruction, dont il est déjà question.

« guliens de St-Victor, deux pour la chapelle haute et un pour la « chapelle basse. La chapelle haute, titrée de Notre-Dame, ren-
« fermait des autels de Saint François et de Saint Pierre, la cha-
« pelle basse portait le titre de St-Jean-Baptiste ». Quatre autres
chanoines de St-Victor desservaient, comme nous le verrons,
l'Église de St-Guenault, comprise aussi dans l'enceinte du château,
Le prieur de St-Guenault avait la garde de la sainte chapelle, en
dédommagement de ce que l'escalier du château avait été construit,
en 1260, sur l'emplacement d'un pressoir qui lui appartenait. La
sainte chapelle était tombée en ruine dès avant le XVII^e siècle.

Au bas de la chapelle, entre le château et la Seine, il y avait, au
XIII^e siècle, un pré dans lequel St Louis se plaisait à se promener
avec ses familiers (Voir à ce sujet une charmante anecdote par le
Sire de Joinville) (1).

Un hôtel, appelé l'hôtel des créneaux, prit dans la suite des
temps, la place du château royal (2).

Le château de Corbeil, fréquemment habité par des personnages
de la maison de France, a été le théâtre de plusieurs événements
historiques :

Entrevue de St Louis avec Jacques d'Aragon ; Mariage de Charles
de Valois et de Marguerite de Sicile.

Mariage de Jeanne de Bourgogne avec Philippe-le-Long ; nais-
sance d'une fille et d'un fils nommé Louis, issus de ce mariage. En
réjouissance de la seconde de ces naissances, le roi accorda aux
habitants de Corbeil une diminution sur les droits de mesurage.

Séjour de la cour, du temps de Charles VI, pendant le siège (3).

Louis XI passa quelques jours dans ce château après la bataille
de Montlhéry.

Le domaine de Corbeil a servi de douaire à plusieurs reines de
France, entr'autres Adèle, veuve de Louis VII ; Isburge, femme ré-
pudiée de Philippe II ; Blanche de Castille « qui affectionnait beau-
coup le séjour de ce lieu » ; Marguerite de Provence ; Clémence de
Hongrie.

(1) C'est le récit d'une dispute qui eut lieu, dans ce pré au bord de la Seine, entre
Robert Sorbon et Joinville, dispute qui amusa beaucoup le roi St Louis qui s'érigea en
arbitre et donna raison à Joinville (*Vie de St Louis*, par Joinville).

(2) L'Hôtel des Créneaux n'a jamais été sur l'emplacement de l'ancien château royal. Cet
hôtel, reconstruit depuis, était à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue du port
St-Guenault, et séparé du château par l'église et le Prieuré de St-Guenault.

(3) Le siège de Melun par Henri V, roi d'Angleterre.

Philippe de Valois fit estimer le comté de Corbeil, à l'occasion du réglemeut du domaine de la Reine, sa femme. Les revenus royaux en furent évalués à 1668 livres par an, sur lesquelles il y en avait 1086 de charges pour les moines, les chanoines, les abbayes, les pauvres, les prisonniers, l'entretien des moulins, etc.

REMPARTS

La porte vers le Gâtinais était connue sous le nom de St-Nicolas, qu'elle devait au voisinage d'une église de ce titre (1). Au-dessus de la voûte s'élevait un pavillon qui servait d'hôtel-de-ville.

« On désignait, sous le nom de Donjon, une maison située entre « la porte St-Nicolas et le port St-Laurent, à peu près à l'angle « formé par la rencontre du rempart et de la Seine. Derrière ce « logis il y avait une tour carrée qui fut abattue en partie par les « Espagnols en 1590.

« Une famille très ancienne portait le nom *du Donjon*.

« Elle passait pour issue des premiers comtes de Corbeil.

« En 1487, Georges d'Amboise, alors évêque de Montauban, fut « enfermé dans la grosse tour de Corbeil ».

COMMUNE

Louis VI accorda aux bourgeois de Corbeil le droit de n'aller en guerre que deux fois l'an et ce, sans être tenus de s'éloigner de leur ville de plus de douze lieues.

En dernier lieu, le corps de Ville se composait de trois échevins et d'un receveur des deniers communs, assisté de son contrôleur. L'élection des échevins avait lieu tous les ans, le jour de la Pentecôte.

Les armoiries de la ville sont (d'argent suivant Millin qui doit avoir raison) d'azur à un cœur de gueules rempli d'une fleur de Lys d'or, avec la devise : *Cor bello pace que fidum* (2). Dulaure a vu dans l'hôtel-de-ville, en 1787, le portrait de Louis XV, celui de Louis XVI et d'autres tableaux. Des candélabres en fonte, posés

(1) L'église St-Nicolas, située en dehors des murailles, fut détruite en 1562 pour les besoins de la défense de la ville, qu'elle dominait de ce côté.

(2) Non, Millin n'a pas raison : les armoiries de Corbeil sont bien : *d'azur, à la fleur de lys d'or, dans un cœur de gueules*. Ce blason n'est pas tout à fait conforme aux règles héraldiques, mais il y a des siècles qu'il dure ainsi. Les arquebusiers de Corbeil avaient mis ces armoiries sur leur drapeau, en y ajoutant leur devise : *Cor bello paceque fidum*, qui est devenue celle de la ville après la disparition des arquebusiers.

sur le pont depuis très peu d'années, portent à leur base un aigle éployé qui tient dans ses serres une corbeille de fruits, et dans son bec une banderolle avec la devise: *Cor bello pace que fidum*.

PLACE DU MARCHÉ

Située à peu près au milieu de la ville.

A droite de cette place était l'hôtel-Dieu, l'auditoire de la Justice Royale, le greffe et les prisons ; à gauche, l'église de Notre-Dame et les boucheries (1).

La Justice était administrée par un prévôt et un procureur du roi.

GRANDES ÉCOLES

« Les grandes écoles de Corbeil furent célèbres aux XII^e et XIII^e siècles. Abélard y donna des leçons ».

COLLÈGE

Fondé par Jacques Bourgoïn (V. l'épithaphe de ce personnage, à la description de St-Spire).

Dans la cour du collège, inscription consacrée à la mémoire du fondateur.

ARQUEBUSE

La compagnie de l'arquebuse avait un hôtel flanqué d'une tourelle octogonale (2).

Entre la rue de l'arquebuse et celle des fossés, un passage établi dans l'édifice communique d'une rue à l'autre ; à chacune de ses extrémités, une baie ogivale en pierre, dépourvue de moulures et sans caractère ; l'intérieur plafonné. Le bâtiment au-dessus a l'aspect moderne ; à un de ses angles, une tourelle octogonale, construite en pierre pour la majeure partie, et surmontée d'un comble d'ardoises.

A côté de ce bâtiment, perron, jardin, grille et petit château du XVII^e siècle, c'était là l'Hôtel des Arquebusiers.

(1) Pour que cette description soit claire, il faut se placer au fond du marché et regarder dans la direction du grand pont sur la Seine ; alors, en effet, on a à sa droite les bâtiments indiqués par l'auteur.

(2) L'auteur commet une erreur : cette tourelle, qui existe encore, appartenait à l'Hôtel-de-Ville, contigu, il est vrai, à l'Hôtel des *Arquebusiers* de Corbeil, et c'est dans l'Hôtel-de-ville même qu'était pratiqué le passage dont il est ici question.

MAGASINS DU ROI

Halle construite par Viel, XVIII^e siècle (1).

RUES ET PLACES

Place de la Quarantaine.	Rues des Fossés.
Rues des Tisseurs.	— de l'Arquebuse.
— des Rosiers.	— du Charbon blanc.
— du Grand Pignon.	— de l'Arche.
— de l'Hospice.	— du Collège.
— St-Spire.	— St-Jean de l'Ermitage (2).
— Notre-Dame.	— St-Nicolas.
Quai de l'Instruction (nom moderne, date de la révolution) (3).	
« Aux Bordes-lez-Corbeil, un fief appelé Jérusalem » (4).	

ÉGLISE NOTRE-DAME

« Epoque de la fondation première ignorée. L'Eglise était déjà collégiale en 1093. Douze chanoines et un abbé composaient le chapitre. En 1224, le roi Louis VIII portait le titre d'abbé de « Notre-Dame de Corbeil ».

« Le Chapitre fut uni à celui de St-Nicolas dans le cours du XVI^e siècle.

« La cure qui existait dès le XIII^e siècle et qui fut primitivement une annexe de la paroisse d'Essonnes, était desservie, dans l'Eglise, à la chapelle de St-Yon.

« En 1601, les paroissiens de St-Nicolas, dont l'église avait été

(1) Construite en 1784, cette halle était un joli spécimen du style Louis XVI; elle a été détruite, il y a une vingtaine d'années, pour faire place à l'énorme et disgracieux bâtiment des Grands-moulins.

(2) Saint Guillaume, archevêque de Bourges, naquit dans cette rue; une ancienne tradition disait que les femmes ne pourraient plus enfanter dans la maison où il vint au monde.
(Note de l'auteur).

(3) C'est aujourd'hui le quai Bourgoin, en souvenir de ce vaillant homme de guerre, né à Corbeil, mort en 1651 dans sa maison du quai St-Laurent, devenu à la révolution le quai de l'Instruction, et où il fonda le collège de Corbeil, dans sa propre maison qu'il donna à la ville, avec des rentes pour l'entretien de ce collège qui fut transformé, après la révolution, en école Communale.

(4) Le fief de Jérusalem existe toujours sous forme de maison bourgeoise. Vendu à la révolution comme bien national, on y installa une fabrique de colle forte; la maison fut alors appelée *maison de la colle* et le petit pont, qui est tout proche, prit aussi le nom de *bont de la colle*, qui lui est resté jusqu'à présent.

« abattue pendant les guerres de la ligue, obtinrent la translation
« de leur paroisse à Notre-Dame. L'Eglise devint bientôt exclusive-
« ment paroissiale ».

La reine Marguerite de Provence, douairière de Corbeil, fonda à Notre-Dame des prières pour son mari et son fils défunts (1).

L'église était antique et belle. Au portail, grandes statues de rois et de reines, sans inscription. Voûtes construites avec soin, clocher en pyramide dépassant les montagnes voisines. Auprès de l'Eglise, un cimetière et maisons des prêtres.

« Suivant l'abbé Lebœuf, le bâtiment était fort massif; au portail, de chaque côté, trois statues étroites et longues, dont celle
« du milieu représentait une reine. Le travail de ces figures accusait la fin du XI^e siècle. Deux ailes, galeries, plusieurs chapelles,
« arcades en pointe, forme des cintres indiquant le commencement
« du style gothique et la date de 1100 environ. La tour d'une architecture plus délicate au dehors et dans les parties hautes ».

A côté du maître-autel, il y avait encore, au XVII^e siècle, un légendaire protégé par un treillis de fer.

En haut du rétable de ce même autel, on voyait encore, au siècle dernier, une grande châsse recouverte de feuilles d'argent et ornée de figures. Au frontispice, était représenté un chanoine à genoux devant une image de la Vierge. Cette châsse renfermait, avec les reliques de St Yon, celles de St Cance, martyr d'Aquilée. Les reliques de St Yon furent reconnues, en 1343, par Foulques de Chânes, évêque de Paris. Elles étaient alors placées dans une châsse très grande et très ancienne, couverte de plaques de cuivre, sur un côté de laquelle St Yon était figuré au moment où un bourreau allait le décapiter. En 1479, les reliques furent transférées dans une nouvelle châsse, la même dont il a été ci-dessus question et que l'abbé Lebœuf a pu décrire.

Suivant la tradition, St Yon était un des compagnons de St Denis. Il prêcha l'évangile à Châtres, lieu d'un campement d'un corps de troupes Romaines, où aurait existé un temple de Mars. Il fut martyrisé sur une montagne voisine de cet endroit, à laquelle son nom fut donné dans la suite, et porta sa tête entre ses mains jusqu'au pont de Châtres. Son corps fut enterré en ce lieu (2).

(1) Saint Louis et Philippe III.

(2) Châtres, aujourd'hui Arpajon, depuis qu'en 1720 le Marquis de ce nom acquit cette seigneurie et lui donna son nom.

SEPULTURES

Tombe gravée à quatre personnages; un homme en costume de cordelier et les trois femmes qu'il épousa successivement. Au sanctuaire, épitaphe de Simon Capitant, natif de Corbeil, Conseiller clerc au Parlement, chanoine et professeur de droit canon, XV^e siècle.

L'abbé Lebœuf dit que c'était l'effigie de ce personnage qui se voyait à la chässe de St-Yon, à la confection de laquelle il voulut beaucoup contribuer.

« Également au sanctuaire, tombe gravée de Jean, curé de « St-Germain du vieux Corbeil, chanoine de Notre-Dame et de « Saint-Spire, XV^e siècle; vêtement très orné de figures.

« Au chœur, tombe de Jean de Kerkelevant, gentilhomme Bre-
« ton, mort à la fin du XV^e siècle, et de sa femme, décédée en
« 1501. Jean de Kerkelevant servit Louis XI contre le duc de Bour-
« gogne ».

Épitaphe et tombeau de Jacques Bourgoin, fondateur du col-
lège (1).

« Près du Jubé, à l'entrée du chœur, épitaphe, sur marbre blanc,
« de Joseph Adine, d'Auxerre, curé de la paroisse, et homme re-
« marquable par son talent. Il mourut en 1684 ».

Tombe de Charles Montils, archevêque d'Amalfi, mort à Corbeil
en 1590, au moment où il retournait en Italie. « Sa maladie fut
causée par le chagrin de voir Henri IV rétabli sur le trône ».

L'église de Notre-Dame a été si bien détruite qu'il n'en reste
plus aucun vestige (2). Des maisons en ont usurpé la place. Des
statues du portail, il en a été conservé deux, d'un style et d'une
exécution remarquables, aujourd'hui placées dans l'église ci-devant
abbatiale de St-Denis, à l'entrée de la Crypte, sous les noms de
Clovis et de Clotilde (3) (Voir ce que j'en ai dit dans ma *Descrip-
tion de St-Denis*).

(1) Voir la description de ce monument à l'article St-Spire. (*Note de l'auteur*).

(2) C'est une erreur, car des épaves curieuses existent encore, dispersées en divers en-
droits, notamment dans l'ancienne maison des Récollets de Corbeil, où l'on conserve cinq
chapiteaux romans de grand intérêt.

(3) Ces deux statues ont été sauvées par Lenoir qui les a déposées au musée des monu-
ments français; à la dispersion de ce musée, elles ont été envoyées à St-Denis où elles
sont encore. On peut en voir les moulages au musée de sculpture comparée du Trocadéro.

Tombeau de Jacques Bourgoin transféré à Saint-Spire.

Débris de portes d'un très beau travail, dans le parc de Montgermont, auprès de Pringy (1).

Dix ou douze des chapiteaux de l'Eglise auraient été achetés pour la collection du Louvre.

Suivant la description du département de Seine-et-Oise, publiée chez Didot, plusieurs fragments sculptés de la même église auraient été employés à l'ornementation du petit château d'Engelthal, près d'Épinay-sur-Orge (2).

Cette belle église de Notre-Dame fut démolie vers 1820 (3); malgré de vives réclamations, le maire de la ville l'avait condamnée et persista opiniâtrément. On a remarqué que depuis lors une sorte de malédiction divine avait poursuivi la famille de ce destructeur de temples (4). Je connais beaucoup de personnes qui ont vu l'Eglise de Notre-Dame encore en très bon état de solidité. Elle passait pour supérieure en mérite architectural à celle de St-Spire. Malheureusement elle était livrée à une révoltante profanation et servait de théâtre ordinaire aux saltimbanques qui venaient à Corbeil.

SAINT-SPIRE

Une seule s'est conservée des nombreuses églises de Corbeil,

(1) Ce ne sont pas des débris de portes, mais les ogives de deux travées que le comte de Gontaut-Biron a acquises lors de la démolition de cette église, 1820-1823, et a fait réédifier dans son parc de Montgermont, où elles font le meilleur effet.

(2) M. de Guilhermy doit faire ici confusion, car il n'y a pas de château d'Engelthal à Epinay-s-Orge.

(3) De 1820 à 1823.

(4) L'auteur se fait ici l'écho d'un faux bruit. Le maire de Corbeil, à cette époque, était M. Boucher, homme honorable qui ne mérite pas cette accusation. On en a la preuve par la délibération du Conseil municipal, dans sa séance du 24 août 1818, où fut décidée la vente, pour la démolir, de l'Eglise de Notre-Dame, dont l'état de dégradation, faute d'entretien, était un danger pour le voisinage. Le Conseil était saisi de cette question par une demande de la fabrique, appuyée par l'Evêque de Versailles et adressée au Sous-Préfet, qui, lui-même, la transmettait au maire.

Et l'explication est facile : Au rétablissement du culte, trois édifices non aliénés, St-Spire, Notre-Dame et St-Léonard, furent rendus à la fabrique de St-Spire, l'unique paroisse de Corbeil. Ils étaient dévastés et la fabrique n'avait plus de ressources ; on ne put donc s'occuper que de St-Spire, et Notre-Dame fut abandonnée en attendant des jours meilleurs qui ne vinrent pas. Mais les dégradations s'accrochèrent à un point tel que ce monument était devenu un danger public. Faute de pouvoir le réparer, on le démolit. Il n'y a pas eu vandalisme, mais seulement une mesure de sécurité qui s'imposait, toute regrettable qu'elle était.

c'est celle de St-Spire, qui a toujours passé d'ailleurs pour la première de la Ville. Elle l'emportait en célébrité et en importance comme en dimensions sur celle de Notre-Dame. Voici comment on en raconte l'origine :

St Exupère, appelé vulgairement St-Spire, Evêque de Bayeux au premier siècle (1), avait été inhumé près de sa ville épiscopale, dans une chapelle fondée par son disciple et successeur, St Rigobert (2). En 863, le pays de Bayeux étant livré à la dévastation par les Normands, les reliques du saint furent apportées, avec celles de Saint-Loup, au château de Palluau, près Corbeil. St Loup avait, comme St Spire, occupé le siège de Bayeux ; on racontait qu'il avait délivré la ville d'un loup *affreux* et *enragé*, en le forçant à se noyer lui-même.

Dans le cours du X^e siècle, vers 950, Hémon ou Haymon, comte de Corbeil, s'empara du château de Palluau et se réserva les reliques des deux saints pour les transporter dans la ville de Corbeil. Il fit construire, près du château qui lui servait de demeure, une église considérable, en l'honneur des saints apôtres, de St Exupère et de St Loup, dans laquelle il déposa les deux corps saints.

Hémon est le premier Comte de Corbeil, qui soit connu d'une manière certaine. On croit qu'il était fils d'Osmond le Danois.

Il épousa Elisabeth, parente d'Edwige, femme de Hugues le Grand, qui leur donna le Comté de Corbeil et la seigneurie de Gournay-sur-Marne. Hémon se distingua par sa valeur dans la guerre contre l'empereur Othon. Il mourut vers 957, au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Rome, et fut inhumé, par les soins de sa veuve, dans son église de St-Spire. Les chanoines célébraient pour lui, chaque année, un service solennel, le 20 mai. En fondant l'Eglise, il avait donné les terres de Palluau et de Bésencourt pour l'entretien de douze prêtres en l'honneur des douze apôtres.

Le comte Bouchard II bâtit le cloître et l'entoura de bonnes murailles, pour garantir l'église qui avait été dévastée pendant les guerres (3). Il exempta aussi les chanoines de toutes charges, ce qui fut confirmé par le roi Philippe I^{er}, et les dispensa même, en 1071,

(1) St Exupère, premier évêque de Bayeux, vivait au premier siècle de l'Eglise ; il eut pour successeur St Regnobert, auquel succéda St Loup, que l'on nomme plus communément St Leu.

(2) Plutôt St Regnobert.

(3) La charte de fondation du cloître est de 1071.

de soumission à l'autorité de l'abbé, leur permettant de décider leurs affaires à la pluralité des voix. Ce dernier privilège avait pour objet de les affranchir d'un certain abbé appelé Jean, fils d'un Frédéric de Corbeil, *qui exerçait contre le chapitre une rage tyrannique.*

Incendiée vers 1140, l'Eglise fut rebâtie sous le règne de Louis VII, d'une architecture simple et un peu écrasée. La reine Adèle, femme du roi Louis VII, mérita le titre de bienfaitrice du chapitre. Les frères du même prince, Henri et Philippe, furent successivement abbés de St-Spire. Les chanoines étaient tombés alors dans une grande licence de mœurs ; Henri essaya, mais en vain, de les réformer.

De grands travaux furent faits dans l'église au XIV^e siècle.

Le dix octobre 1437, Jean l'Eguisé, évêque de Troyes, célébra une nouvelle dédicace de Saint-Spire.

Le roi Louis XII donna de quoi entretenir des enfants de chœur. En 1532, le Chapitre fut réformé pour la régularité du service divin.

Lorsque le duc de Parme s'empara de Corbeil (1), des soldats furent poursuivis et tués jusque dans les lieux saints.

Les habitants avaient pris la précaution de cacher les objets les plus précieux de leurs églises. St-Spire avait été endommagé, l'édifice fut réparé à la fin du seizième siècle.

« En dernier lieu le chef du chapitre conservait toujours le titre d'abbé. Le maréchal de Villeroy, en sa qualité de seigneur de Corbeil (2), avait droit de présenter à cette dignité. Les chanoines étaient à la nomination du roi ».

La chasse de St-Spire était autrefois célèbre et vénérée.

Un vieux légendaire, jadis placé dans l'Eglise de Notre-Dame, à côté du maître-autel, sous un treillis de fer, contenait, au sujet de ce reliquaie, quelques renseignements curieux. « Geoffroy du Plessis qui, en sa jeunesse, avait été secrétaire de Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers, avait fait refaire, en partie à ses dépens, la chasse du saint, on y voyait ses armoiries. La chasse était en argent doré, ornée de fleurs de lys, de tours de Castille, et de douze figures d'argent doré, entre lesquelles on distinguait celle

(1) Le 16 octobre 1590.

(2) Seigneur engagiste.

« de la reine Clémence de Hongrie qui avait fait terminer le travail.
« Les armes de cette reine y étaient aussi représentées. St Loup re-
« posait dans une châsse de laiton, aussi décorée de statuettes et
« d'armoiries ; la translation des reliques de St-Spire dans la nou-
« velle châsse eut lieu en 1317 et fut illustrée par de nombreux
« miracles ».

La châsse de St-Spire ayant perdu quelques-uns de ses orne-
ments fut rétablie en 1454. Quelques figures avaient disparu, elles
furent suppléées du temps de François I^{er}. La châsse fut encore res-
taurée ou renouvelée, en 1619, par les soins de Paul Hurault, ar-
chevêque d'Aix.

« Ce reliquaire était grand, magnifique, tout en vermeil et posé
« au-dessus de la boiserie du rétable du maître-autel (1). On y
« montait par un escalier pratiqué derrière cette boiserie. La châsse
« de St Spire se trouvait placée au fond, ayant à sa droite, c'est-à-
« dire vers le nord, celle de St Loup qui était aussi en vermeil,
« mais d'un travail moderne, et à sa gauche une autre châsse con-
« tenant les reliques de St Renobert, avec celles de quelques autres
« saints. »

Du temps de l'abbé Lebœuf, l'ancienne châsse en laiton de St
Loup, mentionnée par l'historien de Corbeil, avait été remplacée
par une autre plus riche.

« On voyait, dans le sanctuaire, deux armoires grillées, une de
« chaque côté ; elles contenaient le chef de St Yon, un bras d'ar-
« gent, des boîtes, des phylactères. Le chef de St Pierre Alexan-
« drin et les reliques de saint Spiridion étaient conservées dans
« le trésor. Une procession solennelle se faisait chaque année, en
« l'honneur de ces saintes reliques, le dimanche avant les Roga-
« tions. »

Les gens de Ballancourt jouissaient anciennement du privilège
de lever la châsse de St Spire, en mémoire de ce qu'ils avaient été
hommes de son église. La piété des fidèles attribuait sans cesse de
nouveaux miracles à l'intercession du saint Evêque.

La révolution a détruit les précieux reliquaires dont nous venons
de parler. J'ai appris à Corbeil que les démocrates de l'endroit
avaient vendu les châsses de St Spire et de St Loup, pour avoir de
quoi se donner une guillotine (2).

(1) Dans une niche pratiquée pour le recevoir.

(2) On se demande qui a pu raconter à M. de Guilhermy ces histoires inventées de

« Les principaux autels de l'Eglise étaient placés sous l'invocation de St Pierre Alexandrin, de St Clément, de St Germain d'Auxerre, de St Louis, Evêque. »

CHAPELLE DE PAROISSE

« Le service paroissial se faisait dans la chapelle St-Martin ».

CHAPELLE SAINT-LOUP

Les fonts baptismaux étaient placés dans une belle et grande chapelle du Titre de St Loup (1) située dans le cloître. « Cette chapelle, dont l'architecture accusait le style du XIII^e siècle, avait aussi pour patron St Gilles. Elle formait un édifice distinct, entièrement détaché de la Collégiale, du côté du Nord. »

STALLES

Les stalles de St-Spire étaient nombreuses et enrichies de sculptures intéressantes ; elles dataient de la fin du XV^e siècle.

Les petits bas-reliefs des miséricordes représentaient des métiers, des jeux, des figures fantastiques. Millin en a conservé quelques curieux détails dans les gravures de ses *Antiquités nationales*.

L'Eglise renfermait autrefois des monuments funéraires parmi lesquels on citait : 1^o la chapelle du comte Hémon, fondateur ; 2^o le tombeau et la représentation de Jean Laisné, garde de la prévosté de Corbeil, mort en 1492 ; la tombe gravée d'Alice ou Alésie, de Corbeil, décédée en 1261, mère de Renault, Evêque de Paris. Cette dernière tombe se trouvait placée entre la Chapelle de Ste Barbe et celle de Ste Cécile. « Alice habitait, en 1260, dans le cloître de St-Spire, chez Ancel, chantre de la collégiale. Le costume de son effigie, sur la tombe, annonçait une simple bourgeoise. L'Evêque Renault portait le nom patronymique de Mignon ».

toutes pièces. Il n'y a jamais eu de guillotine à Corbeil pendant la révolution ; il est vrai qu'on a expédié à plusieurs reprises des prisonniers à Versailles, mais si le sang a été versé ailleurs, il n'a pas coulé à Corbeil.

Les chasses ont été tout simplement envoyées à la Convention, sur l'autel de la patrie, ce qui s'est fait dans beaucoup d'endroits ; les registres municipaux sont là pour prouver ces faits.

1) Appelée plus tard St-Gilles, détruite à la révolution.

Il ne reste des anciennes tombes gravées qu'un très petit nombre de fragments de fort médiocre importance. La chapelle sépulcrale du comte Hémon a été détruite ; mais, comme nous le verrons plus loin, la remarquable statue de ce personnage a échappé aux briseurs de tombeaux.

Le chapitre de St-Spire possédait autrefois un antique nécrologe qui est cité par l'abbé Lebœuf.

Le cloître qui entourait la collégiale était connu au XI^e siècle, sous le nom de *Castrum sancti Exuperii*.

Au tome II de ses *Antiquités nationales*, article n^o XXII, sur l'Eglise de St-Spire, Millin nous a conservé, par des gravures, le souvenir de plusieurs monuments remarquables, savoir :

- 1^o Porte du cloître de St-Spire.
- 2^o Statue du comte Aymon, placée à la dite porte (1).
- 3^o Monument de Jean Tartaret, apothicaire du Roi, mort en 1632.
- 4^o Figure sépulcrale du comte Aymon.
- 5^o *Figure sépulcrale* d'Alice, mère de Renaud, Evêque de Paris, morte en 1261 (2).
- 6^o Figure sépulcrale d'une bourgeoise, décédée en 1333.
- 7^o Chapelle sépulcrale du comte Aymon.
- 8^o Siègè de l'abbé, avec quelques détails.
- 9^o Miséricordes des stalles.
- 10^o Sceau de l'Eglise.
- 11^o Châsse de St Spire ; détails d'icelle.

Le siègè du célébrant était autrefois placé à la seconde travée du chœur, dans la partie pleine, du côté de l'Epître.

Le tombeau du comte Aymon était en face, à l'Evangile.

L'ancienne porte du cloître des chanoines existe encore. Elle ouvre sur la rue St-Spire, l'une des plus considérables de la ville, derrière le chevet de l'Eglise. C'est un curieux monument de la première moitié du XIV^e siècle. Grande et haute baie ogivale ; de chaque côté, neuf colonnettes dont trois principales et les six autres beaucoup plus minces ; jolis chapiteaux à deux rangs de feuilles ; archivoltè à plusieurs retraits, divisés en trois tores arrondis et en six autres cordons de moindre volume. Chacun de ces

(1) Erreur : les deux statues qui ornaient le portail du cloître étaient celles de St Spire et de St Loup.

(2) Pierre tombale ; existe encore, mais très usée, elle est au milieu de la grande nef.

tores ou cordons présente un filet en saillie. Un cordon externe, qui forme encadrement, repose sur deux consoles sculptées d'animaux, depuis longtemps mutilés. Un bandeau sous l'arc d'ouverture le plus intérieur, a pour supports deux pilastres plats à chapiteaux feuillagés. Grand entablement, en avant duquel se dessinent deux bases de tourelles. D'un côté de la porte, à main droite, un pied droit qui se présente d'angle, et sert comme appui à une niche, aujourd'hui vide, mais encore surmontée de son dais; au-dessus, un petit pilastre qui va se reliair à la base d'une des tourelles. A main gauche il ne reste plus que le pied de la seconde tourelle. En dedans de la porte, il y a, de chaque côté, un pan de mur assez élevé, au sommet duquel deux consoles à figures humaines sont disposées pour soutenir un plancher. Ces quatre consoles sont très mutilées.

Ce qu'on appelle aujourd'hui le cloître, n'est plus qu'une rue qui fait le tour de l'église.

La façade de l'église est bien dégagée; elle s'élève en vue d'une riante campagne. Elle consiste tout entière en une grosse tour carrée d'une belle et sévère architecture, I^{re} moitié du XIII^e siècle. Au pied de cette tour s'ouvre une porte ogivale accompagnée de six colonnettes, bases détruites, chapiteaux à crochets. Voussure à deux retraits, dont le plus intérieur bordé d'un gros tore rond; tympan uni, linteau soutenu par deux consoles, l'une avec une tête d'homme dont la bouche semble se disposer à siffler, l'autre avec une tête de diable qui mord la moulure au-dessous.

Au-dessus de la porte, fenêtre ogivale accostée de deux colonnes complètes, et cernée à sa tête par un cordon qui repose sur deux mascarons.

Plus haut, une corniche décorée d'une série de modillons à têtes d'hommes, d'animaux, de diables et en feuillages.

Aux angles de la tour, contreforts doubles d'un volume considérable, qui montent en diminuant d'épaisseur, d'étage en étage.

L'étage supérieur de la tour présente deux baies ogivales, étroites et longues; archivoltas à triple retrait et à moulures rondes; le premier cordon de la voussure, pour les deux baies, ayant pour appuis trois colonnes; les deux autres ajustés sur de simples impostes; un cordon d'encadrement externe reposant sur des consoles historiées.

Triple rang de billettes carrées.

Chapeau d'ardoises, substitué probablement à une ancienne flèche.

Ce que nous avons dit de la face extérieure de la tour, s'applique aux deux faces Nord et Sud, à la seule différence qu'il n'y a pas de porte à celles-ci et, qu'à la face nord, la fenêtre du 1^{er} étage n'existe pas.

De plus, une grosse cage d'escalier occupe l'angle Nord-Est ; d'abord carrée, puis disposée à cinq pans ; un cordon à modillons historiés lui fait une ceinture. Cette tourelle est coiffée d'un comble de pierre. Quant à la face orientale, ce n'est qu'à partir de l'étage supérieur à double baie qu'elle peut se raccorder avec les autres.

Les flancs de l'église ne présentent guère que des murs recrépis à neuf, d'un aspect assez peu monumental.

Au nord, à la première travée, une porte moderne, en ogive de plâtre, trilobée ; au-dessus un œil-de-bœuf en quatre-feuilles.

A la suite de cette travée, commence la série des chapelles qui font une forte saillie en dehors du collatéral. A chacune des trois premières, un pignon, une fenêtre, des contreforts. Les deux travées suivantes, qui forment à l'intérieur une chapelle plus importante que les autres, ont deux pignons plus élevés que les premiers, dans le haut de chacun desquels s'ouvre un œil-de-bœuf en quatre-feuilles.

Cette chapelle s'éclaire par deux fenêtres ogivales, assez élégantes, à double baie, avec colonnettes et chapiteaux.

Le mur de la haute nef et du chœur est percé de fenêtres très simples en ogives, et couronné d'une corniche moderne en plâtre.

Après la chapelle à deux travées, dont nous venons de parler, on remarque deux chapelles absidales, tournées vers le nord, entre lesquelles se trouve une cage d'escalier en pierre qui se termine en forme de cône. L'une de ces chapelles absidales correspond à la dernière travée du collatéral, l'autre sert de sacristie. Elles sont, avec le clocher, leur contemporain, à peu près les portions de l'église les mieux construites et sont bien appareillées en pierre de taille. Chacune présente deux rangs de fenêtres en ogive simple, accusant deux étages intérieurs ; contreforts élevés, corniche à belles feuilles entaillées.

La première de ces absidioles ne fait au dehors qu'une saillie peu importante ; la seconde est beaucoup plus complète.

Au sud, on retrouve une porte moderne et trois chapelles avec

leurs pignons, absolument comme au Nord, puis aussi une chapelle de deux travées avec fenêtres ogivales à meneaux. Un mur droit ferme cette dernière chapelle à l'est. Quant au collatéral, il se termine par un mauvais cul-de-sac, tout récrépi à neuf et disposé de manière à produire à l'intérieur un de ces effets de jour d'un genre tout à fait faux, qui ont été si fort à la mode (1).

C'est la septième travée de l'église, mais la première de l'abside.

Le flanc de l'abside, à découvert à cette septième travée, montre une grande fenêtre ogivale percée de quatre baies et de trois œils-de-bœuf.

L'abside, flanquée de hauts contreforts, présente cinq longues fenêtres en ogive, chacune à deux baies trilobées avec œil-de-bœuf au tympan. Les lobes, en partie détruits, corniche grossière.

A la travée du fond, un petit sacraire percé d'une ogive simple, et couvert d'un toit de pierre très incliné, remplit l'intervalle des deux contreforts, et touche par le haut de son toit à mi-hauteur de la fenêtre terminale dont il supprime ainsi une portion.

Je n'ai pas vu de gargouilles, mais seulement des chéneaux de pierre très simples pour l'écoulement des eaux.

Toute la nef a été réparée à grands frais et a perdu tout caractère extérieur, malgré la bonne volonté du curé et des paroissiens.

A l'intérieur, plusieurs styles d'architecture bien caractérisés : le porche du XIII^e siècle ainsi que les sacristies ; la nef, du XII^e ; le chœur, l'abside et la maîtresse voûte de la nef, du XIV^e. Il y a bien quelques autres variétés, mais elles n'ont pas la même importance.

Le chœur, comme nous le verrons, n'a pas la même régularité que la nef.

La porte occidentale donne accès dans un porche très élevé qui se trouve sous la tour, et qui serait d'un effet grandiose si la boiserie du buffet d'orgue n'était venue s'accrocher à sa majestueuse ogive d'ouverture vers la nef. Dans les angles de ce porche, quatre faisceaux triples, à chapiteaux feuillagés. Voûte ogivale, croisée de nervures rondes, doubles ; belle clef formée d'une couronne en feuilles de trèfle ; sur chacun des quatre côtés du porche, quatre consoles disposées en deux étages, sculptées de têtes d'homme, de diable, de bœuf, de porc.

(1) Dans ces derniers temps, on a utilisé ce terminus en en faisant une chapelle de la Vierge, sans grand style.

Ces consoles paraissent avoir été destinées à supporter des pièces de bois ou des plafonds. La grande ogive d'ouverture reposait sur deux superbes groupes de colonnes, à bases feuillagées et ornementées.

Vaisseau triple, six travées, dont quatre à la nef et deux au chœur, abside à sept travées en pourtour.

Piliers massifs à plusieurs retraits, flanqués chacun de trois colonnes, pour recevoir les retombées des arcs latéraux et de ceux du bas-côté ; et vers la maîtresse nef, d'un faisceau de trois minces colonnettes, montées sur des bases feuillagées et terminées par des chapiteaux anguleux, à crochets, dont la forme semble accuser le style du commencement du XIV^e siècle.

Aux quatre premières travées qui constituent la nef, les arcs latéraux sont en plein cintre et à deux retraits sur chacune de leurs deux faces, XII^e siècle bien caractérisé. Au-dessus des arcs, un grand mur lisse, d'une nudité par trop complète. Les fenêtres sont petites et placées très haut ; ogivales à l'extérieur, elles touchent intérieurement le sommet des formerets et prennent ainsi une forme à peu près triangulaire à leurs têtes.

Les voûtes, arcs doubleaux et formerets sont en ogive, nervures croisées, rondes à la voûte, munies d'un filet en saillie et accostées de cordons ; jolies clefs feuillagées dont chacune est accompagnée de deux figures en buste, dont la plus remarquable représente une femme coiffée d'un voile et d'une couronne, peut-être la Vierge. On a cherché vainement à décorer chacune de ces têtes d'un nom historique, la Reine Blanche, St Louis, etc.

Jusqu'à la cinquième travée, les piliers offrent une constante symétrie et leurs chapiteaux sont sculptés de feuilles d'un bon style, mais la régularité de l'ordonnance cesse avec la dernière travée de la nef.

A la cinquième travée, celle où commence le chœur (1), la baie latérale est en ogive d'une mauvaise forme. Les piliers et les chapiteaux diffèrent complètement de ceux de la nef. La sixième travée, plus étroite que la précédente, présente de chaque côté une ogive sans moulures, ni colonnettes.

L'ogive de la première travée du chœur, plus large que les autres arcs de l'église, repose sur deux colonnes engagées ; chapiteaux sculptés d'un feuillage très sec, de style plus ancien que ceux de la

(1) Le chœur ayant été diminué, cette travée se trouve maintenant dans la nef.

nef, palmettes liées deux à deux. Une des quatre colonnes qui portent les deux arcs, un pour chaque côté du chœur, est taillée à pans, les autres sont rondes, la colonne à pans se trouve au sud ; son chapiteau présente des rinceaux disposés de manière à former des espèces de médaillons circulaires.

Les ogives des arcs sont bordées de tores ronds d'une exécution peu régulière ; au-dessus de chaque arc, le mur est lisse jusqu'à une assez grande élévation ; une petite fenêtre cintrée s'ouvre tout en haut ; beaucoup de liens en fer retiennent la construction dans cette partie de l'église (1).

La seconde travée du chœur est large, mais la baie ogivale qui s'y voit de chaque côté n'a pas en ouverture la moitié de l'espace. Cette baie est complètement cernée par une moulure ronde à filet saillant, dont les extrémités reposent sur deux bases ; pas de chapiteaux. Les deux bases accusent le XIV^e siècle. Dans le surplus de la largeur de la seconde travée, au nord, un mur simple, autrefois percé dans sa partie haute d'une baie formant tribune, ouvrant sur la salle supérieure de la sacristie (2) ; au sud, une grande fenêtre ogivale, partagée par des meneaux en deux baies principales, dont chacune se subdivise en deux autres ; divers interstices ; au tympan principal une rose ; deux autres roses aux tympan des parties secondaires. La première a, je crois, des redans, les deux autres sont simples.

Abside à cinq pans ; au fond, quatre colonnes monostyles engagées, tout à fait pareilles d'ailleurs aux colonnettes hautes de la nef. Cinq longues fenêtres, divisées chacune en deux ogives trilobées, avec petite rose simple au tympan. Ces fenêtres, et celle de la seconde travée du chœur au sud, sont garnies de vitraux colorés, modernes, sans figures, ni ornements (3). Une tête moderne a seulement été placée à la rose de la fenêtre extrême de l'abside.

A la travée terminale de l'abside, se trouve un petit sacraire, en saillie, ouvert par un arc plein cintre, voûte basse, croisée de quatre nervures carrées qui reposent sur des consoles simples, une fenêtre

(1) En 1745, le 6 juillet, une terrible explosion de la poudrerie royale, qui était voisine, ébranla l'église à ce point qu'il fallut la consolider par des liens en fer.

(2) C'était au XIV^e siècle la tribune royale, qui fut souvent occupée par la reine Isabeau de Bavière, de triste mémoire.

(3) Ces vitraux ont été remplacés depuis par d'autres vitraux à personnages, plus conformes au style général de l'église.

ogivale au fond. Ce lieu servait sans doute de dépôt pour des reliques ou d'autres choses précieuses.

Pour compléter la description architecturale du chœur, il reste à dire que, de chaque côté, les deux travées sont comprises entre trois faisceaux de colonnettes semblables à ceux de la nef ; le premier de ces faisceaux, à l'entrée du chœur, s'arrête assez loin du sol, sur une console sculptée de feuillages et d'un écusson que je soupçonne bien d'avoir été refaits.

Les voûtes du chœur et de l'abside sont pareilles à celles de la nef et datent du même temps. Nervures et arcs doubleaux, formés de tores ronds, minces et assez légers. La clef de la première travée est feuillagée, accostée d'un écusson aux fleurs de lys sans nombre et d'une tête barbue qui vient d'être enluminée. La clef de la seconde travée et celle de l'abside sont simplement décorées de feuillages, XIV^e siècle. Six nervures se réunissent autour de la clef absidale. Voûtes de la seconde travée du chœur et de l'abside peintes en bleu avec un semis d'étoiles d'or ; arcs doubleaux, nervures et clefs en or et rouge (1).

Le chœur, percé de deux arcs de chaque côté, n'occupe en réalité qu'une travée et demie, le surplus de la seconde est compris dans l'espace affecté au sanctuaire (2).

Sol du chœur élevé de deux marches, pavé en carreaux noirs et blancs ; petites grilles, XIX^e siècle. Stalles nombreuses, modernes et sans ornements. Aux baies de la seconde travée, grilles du XVIII^e siècle formant portes, travail ordinaire (3).

Les parois de la première partie du sanctuaire sont revêtues de boiseries, XVIII^e siècle, qui formaient encore, il y a peu d'années, la décoration d'un grand rétable placé derrière le maître-autel ; elles présentent, de chaque côté, deux pilastres composites cannelés, un fronton demi-circulaire, une gloire, etc. Au sud, le siège du célébrant ; au nord, une table avec deux chandeliers et la croix des Processions.

(1) Ces peintures sont modernes (1^{re} moitié du XIX^e siècle), mais elles avaient la prétention de reproduire un état de choses ancien.

(2) Dans ces dernières années, sans souci du style et des origines de l'église, le chœur a été réduit d'une travée entière, rendue à la nef. Cette disposition nouvelle a enlevé à l'église le caractère canonial qu'elle devait à son titre de collégiale.

(3) Grilles et stalles ont disparu dans le remaniement indiqué à la note 2 ci-dessus. Ces stalles avaient elles-mêmes remplacé les célèbres miséricordes détreuillées à la révolution. (V. Millin, *Antiquités nationales et Magasin pittoresque*.)

Le sol du sanctuaire est de deux marches plus haut que celui du chœur. Il est probablement aussi pavé en carreaux de pierres symétriques ; un tapis le couvrait la dernière fois que j'ai visité l'église.

Maitre-autel en marbre très simple, XVIII^e siècle. Il provient de la Commanderie de St-Jean-en-l'Ile ; il est exhaussé sur plusieurs marches (1).

Boiseries modernes aux faces de l'abside.

Au-dessus du petit sacraire, derrière l'autel, un arceau moderne en bois, de forme ogivale, abrite la châsse principale qui renferme les reliques de St Spire. L'église possède cinq châsses en bois doré, refaites depuis le commencement de ce siècle. On n'en laisse, exposées sur la boiserie du sanctuaire, que trois qui sont historiées de figures et auxquelles, tant bien que mal, on a voulu donner la forme des châsses anciennes.

BAS COTÉS ET CHAPELLES

Les bas côtés ont une longueur de six travées ; ils s'arrêtent au point où commence l'abside. Chacun d'eux est bordé de quatre chapelles dont la dernière comprend deux travées. Ces deux travées n'occupent d'ailleurs que l'espace de la quatrième à la sixième chapelle du bas côté.

A la première travée de chaque collatéral s'ouvre une porte que nous avons déjà indiquée dans la description de l'extérieur.

Aux quatre premières travées dans les deux bas côtés, voûte d'arête, arcs doubleaux en ogive, formés de bandeaux fort larges et très épais, ayant chacun, pour supports, deux colonnes, l'une engagée dans le pilier de la nef, l'autre adhérente au mur dans les intervalles des portes et chapelles. Chacune de ces colonnes est accostée de deux pilastres qui servent de points d'appui aux retombées des voûtes. Socles des colonnes carrés, bases avec feuilles sur les angles, tore aplati, scotie et cordon. Chapiteaux sculptés de feuilles d'un style noble et sévère, XII^e siècle. Clefs de voûte sans ornements ; seulement, à la troisième travée du bas côté sud, il y a une couronne en torsade qui n'est pas ancienne.

A la suite des quatre travées qui correspondent à la nef, on a deux marches à monter.

(1) Cet autel, qui datait de 1736, a aussi disparu et a été remplacé par un autel moderne peu en rapport avec le style général de l'église.

De la quatrième à la cinquième travée, l'arc doubleau ne consiste plus en un bandeau, mais en trois gros tores ronds réunis.

La cinquième travée du collatéral égale en largeur une chapelle à deux travées, la dernière de chacune des deux lignes de chapelles. La voûte du collatéral est grossièrement construite et singulièrement disposée. La forme en est à peu près cintrée. Deux gros tores, bordés de moulures, se dirigent diagonalement des deux piliers de l'arc d'ouverture de la première travée du chœur, vers le pilier qui se trouve placé entre les deux baies de la chapelle. Là, ils rencontrent pour supports deux longues colonnes engagées. Les chapiteaux de ces colonnes, d'un style beaucoup plus ancien que ceux de la nef, pourraient bien appartenir au XI^e siècle. Le feuillage en est très sec, de petites boules y garnissent les bords des tailloirs.

A cette même travée, le bas côté a un peu plus de largeur que dans sa partie antérieure, et la voûte y est plus élevée.

Au nord, le flanc du bas côté gauchit d'une manière très sensible, aussitôt après la quatrième travée.

Il est possible qu'en reconstruisant la nef au XII^e siècle, on ait conservé l'ancien chœur qui, ensuite, aura été renouvelé dans les XIII^e et XIV^e siècles, à l'exception de quelques voûtes et piliers.

La sixième travée du collatéral sud, plus étroite que les précédentes, a été convertie en une chapelle de Notre-Dame des Sept Douleurs. Elle est entièrement moderne, ou du moins elle a subi un remaniement complet. Elle fait exactement face au reste de la galerie. Architecture moderne, soi-disant gothique, de bois et de plâtre, figurant trois ogives à l'entrée, voûte en berceau, fond en absidiole, trou à la voûte et jour à l'instar de St-Sulpice; au rétable, un des exemplaires du groupe de Notre-Dame de Pitié, distribué aux églises par les soins de la reine Marie-Amélie.

Au Nord, le collatéral se terminait avec la cinquième travée. Au delà, derrière un mur, se trouvait une salle contiguë à la sacristie, et présentant vers le Nord une petite abside parallèle à celle qui fait le fond de la Sacristie. Au XV^e siècle ou peut-être au commencement du XVI^e, on défonça le mur pour allonger le collatéral (1), et l'on construisit en sous-œuvre un arc surbaissé à

(1) Ce mur a été rebâti il y a peu d'années, pour rétablir aux dépens du collatéral, la salle qui existait autrefois et qui sert aujourd'hui en quelque sorte d'antichambre à la sacristie.

peu près cintré, dont l'archivolte est sculptée d'une série de figures assez curieuses, savoir :

Un petit personnage tenant un écusson.

Une espèce de serpent ailé.

Un Évêque assis, crosse en main, bénissant un très petit personnage.

Un Dauphin, une Colombe.

Un animal fantastique, assez semblable à celui du tombeau du comte Aymon.

Un ange avec une banderolle.

Un personnage comme le premier, tenant un écusson.

Enfin, un lion et un petit personnage assis.

C'est là une énigme que je n'ai pas encore devinée.

La voûte à nervures, XIII^e siècle, de la sixième travée, se raccroche tant bien que mal à l'arc dont nous venons de parler. En avant de la petite abside latérale de cette travée, triple faisceau portant l'arc doubleau ; dans les angles du fond, colonnettes isolées. Les chapiteaux sont tous à crochets, XIII^e siècle.

Au bout du bas côté, porte de la sacristie, en ogive trilobée, XIII^e siècle ; au tympan, une petite peinture du XVII^e siècle représente Ste Anne qui fait lire la Vierge. La mère et la fille sont nimbées.

CHAPELLES

Elles sont, comme nous l'avons dit, au nombre de huit.

Côté Nord :

1^{re} Chapelle. Arc d'ouverture en ogive, à bandeau posant sur de simples impostes ; fenêtre ogivale ; voûte XIII^e siècle, croisée de nervures à doubles tores ronds, qui ont pour supports les impostes de l'entrée et deux consoles. Cuve baptismale en marbre noir, en forme de bassin, sculptée d'un écusson au chiffre de St Spire que deux palmes accompagnent, XVII^e siècle.

2^e Chapelle. Semblable à la première, si ce n'est que la voûte est d'arête et que les impostes de l'arc d'entrée n'existent plus.

C'est la chapelle des Saints Apôtres, Patrons primitifs de l'Église. Les murs tapissés de bas-reliefs en bois, XVII^e siècle, qui représentent dix apôtres, grandeur demi-nature : St Jean, avec le calice d'où sort un serpent ; St... (1), avec le livre et la lance ; St Simon

(1) Ce doit être l'apôtre St Jude, dont la lance est l'attribut.

avec le livre et la scie; St Philippe avec le livre et la croix; St André avec la croix en sautoir; St Thomas, avec le livre et l'équerre; St Jacques le Mineur, avec le livre et la massue; St... (1), avec le livre et la hache; St Barthélemy avec le couteau et le livre; St Jacques le Majeur, avec le livre, le chapeau de pèlerin, le bourdon et la sacoche. Figures lourdes et mal dessinées; quelques têtes assez belles.

3^e Chapelle. Ogive d'ouverture à bandeau porté sur quatre colonnes, à chapiteaux feuillagés, d'un XIII^e siècle tout à fait primitif, peut-être même plus anciens. Voûte en berceau d'ogive. Dans chacun des deux angles du fond, deux colonnes, quatre en tout, de même style, mais plus fortes que celles de l'entrée. Deux de ces dernières semblent, comme les premières, soutenir leur part de la voûte. Les deux autres portent un gros tore qui encadre tout le mur du fond. Dans ce mur, une fenêtre en moitié de cintre, moderne.

4^e Chapelle. Deux travées, XIV^e siècle, voûtes plus élevées que celles des autres chapelles qui précèdent. Nouvelles croisées, rondes avec filets d'une légère saillie et doubleau en forme de tore, mascarons et petites figures faisant rosace dans les angles, clefs à feuillages, deux fenêtres à deux baies trilobées, avec colonnettes à chapiteaux feuillagés et un quatre-feuilles au tympan.

Je me rappelle avoir vu dans cette chapelle un tableau assez mauvais mais qui du moins avait le mérite de représenter le chœur de l'Église tel qu'il était avant la Révolution avec le tombeau du comte Aymon. Il s'est détruit faute de soin (2).

Côté Sud.

1^{re} Chapelle. Une chapelle des âmes du Purgatoire semblable à la première du côté Nord, seulement la voûte est d'arête. Cette chapelle a recueilli le tombeau du comte Aymon et celui de Jacques Bourgoïn.

2^e Chapelle. St-Joseph. Voûte et fenêtre comme la première, les impostes de l'entrée détruites. Assez jolie statuette de St Louis, XIX^e siècle.

(1) Saint Mathias, souvent personnifié par la hache.

(2) En effet, ce tableau n'existe plus, mais il nous reste une gravure qui nous montre le chœur de St-Spire tel qu'il était en 1789. Le tableau détruit a été remplacé par une bonne peinture de Mauzaisse, artiste de talent, né à Corbeil, qui y a représenté un exorcisme de St-Spire, d'après une ancienne gravure, et son propre père en costume de chantre, derrière l'Evêque. Cette chapelle est titrée de St-Spire, patron de l'église.

3^e Chapelle. St-Cœur de Jésus, absolument pareille à celle qui lui correspond du côté du Nord.

4^e Chapelle. Ste-Vierge. Deux travées répondant à une seule du bas côté. L'architecture a été toute modernisée. Les deux baies d'entrée en ogives simples et longues, sans ornementation, les murs peints, la voûte bleue avec un semis d'étoiles d'or. Deux fenêtres ogivales, comme à la chapelle St-Spire, mais décorées seulement de meneaux modernes en bois. L'arc doubleau entre les deux travées est un bandeau porté sur deux pilastres qui ont été remaniés ; aux deux retombées de la voûte, il y a deux mascarons à face humaine.

DÉCORATION — AMEUBLEMENT

Contre un des murs du Porche sous le clocher, grand tableau représentant St Spire, beau cadre en bois sculpté, XVIII^e siècle.

Aux côtés de la baie par laquelle on passe du porche dans la nef, deux statues d'Évêques, en bois, XVIII^e siècle, St Spire et St Loup (1).

Elles faisaient partie du grand rétable en boiserie qui était placé au fond de l'abside et dont les colonnes corinthiennes ont été vendues, par la fabrique, pour une église de Châteaudun, lorsqu'on s'est occupé de la restauration du sanctuaire.

A l'entrée du collatéral Nord, sous deux baies en ogive, nouvellement faites en bois et en plâtre, est appliquée au mur une longue inscription qui indique la fondation et la suppression du chapitre, l'histoire sommaire de l'Église, le nom des bienfaiteurs, ceux des abbés chefs du chapitre, des chanoines illustres et des curés qui ont gouverné l'Église depuis que le chapitre n'existe plus (2).

A l'entrée du collatéral sud, un autel décoré de deux belles têtes d'anges en bois et adossé à un corps d'architecture moderne qui a la prétention de figurer le vrai style de la fin du XIII^e siècle (3). Colonnnettes en ogive, pignons de plâtre et de bois, figures de plâtre posées *ad perpetuam rei Memoriam*, représentant les patrons

(1) Ces statues existent encore, mais elles ont été changées de place ; l'une d'elles, habillée de couleurs voyantes, a été placée, malgré sa grandeur, au-dessus de la porte de la sacristie.

(2) Cette inscription, qui n'est pas tout à fait exacte, est due à M. l'abbé Augustin Girard, qui fut curé de St-Spire de 1832 à 1874.

(3) L'établissement d'un calorifère a fait disparaître en partie cette décoration.

des cinq paroisses de Corbeil supprimées en 1793, Notre-Dame, St-Martin, St-Guenault, St-Léonard, St-Jacques.

Près de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, une petite sculpture en bois XVIII^e siècle : le Christ sur la croix, attaché par 3 clous, anges dont un recueille le sang dans un calice, la Madelaine embrassant les pieds de la Croix, la Vierge et St Jean, debout aux côtés du Sauveur.

Petite tête: Ecce homo, bas-relief en marbre, XVIII^e siècle.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Tombeau du comte Aymon ou Hémon. Le monument de ce personnage, fondateur de l'Église St-Spire, avait été refait dans la première moitié du XIV^e siècle. Il était placé dans le sanctuaire, à main droite (1), et se composait d'une chapelle magnifique contenant un tombeau de riche sculpture. L'épithaphe, formée de lettres en marbre blanc, incrustées dans une table de marbre noir, était ainsi conçue.

CY GIST

le cors de hault et noble homme

*le bon comte Hémon, jadis comte de Corbeil,
qui fonda cette Église et plusieurs autres.*

Dieu ait l'âme de luy. Amen.

La chapelle et le tombeau ont disparu ; à leur place on ne voit qu'un mur tout uni auquel est adossé le siège du célébrant. La statue du comte a été conservée. C'est une œuvre remarquable. Elle présente de grands rapports de ressemblance, quant à l'exécution, avec les effigies de plusieurs princes, en costume de chevalier, qu'on peut voir dans la crypte de St-Denis. Je ne doute point que, comme celles-là, elle date du XIV^e siècle, et je crois qu'elle aura été faite, avec le tombeau, à l'époque de la restauration de l'Église de St-Spire par la Reine Clémence de Hongrie.

La statue est en pierre, à l'exception de la tête entière, du cou et des mains, qui ont été rapportés en marbre d'un blanc tirant sur le gris. Le comte est couché ; sous sa tête, un coussin à glands dont deux ont été cassés. Tête nue, cheveux coupés droit et ras sur le front, les autres plats et tombant sur les côtés de la face, front sillonné de rides, physionomie énergique et bien accentuée,

(1) A la droite du célébrant, tournant le dos à l'autel, c'est-à-dire côté de l'évangile.

mais un peu commune, expression sérieuse ; masque un peu plat, la mâchoire inférieure un peu en avance sur l'autre, mains jointes, travail singulier, pour la reproduction des veines et vaisseaux ; cotte de mailles, rabattue sur les épaules, poignets en fer plat cannelé, ou peut-être en cuir, indiquant une sorte d'armure intérieure sous la cotte de mailles. Cette cotte d'armes, sans manches, serrée au corps par une cordelière à glands, fendue par le bas, en avant et sur les côtés, est sans doute aussi garnie d'hermine par derrière. Large ceinturon, divisé en compartiments carrés dont chacun renferme un muflle de lion ; trous de loin en loin pour passer l'ardillon de la boucle qui est disposée sur un des muflles ; à l'extrémité de la partie pendante de ce ceinturon, un petit écusson timbré d'un dragon. Au côté gauche, large et longue épée renfermée dans son fourreau et appendue au ceinturon ; garde cruciforme, surmontée d'un autre écusson à dragon qui a été mutilé ; bouclier, qui paraît accroché par le bas au fourreau de l'épée. Il est sculpté d'un dragon parfaitement exécuté et présente des traces d'un champ de gueules. Le dragon est posé en pal, debout, une patte levée, muni de deux grandes ailes, tête fixe à longues oreilles, barbe pointue comme celle d'un bouc, deux pattes garnies de poils et de griffes comme celles d'un lion, queue très longue, à replis multiples et terminée par une tête pareille à la tête supérieure, mais plus petite.

Jambarts en fer plat, chausses de mailles en pointes, éperons attachés par des lanières de cuir ; les bouts de ces éperons ont été cassés. Sous les pieds, un dragon de plein relief, semblable à celui du bouclier et sculpté avec le même art.

Ce dragon, si souvent répété, est placé là pour rappeler celui qui, suivant la légende, désolait Corbeil et dont le comte Aymon délivra la ville.

L'abbé Lebœuf donne pour armes au comte Aymon un semis de coquilles d'argent et un lion dragonné de gueules.

Cette précieuse statue est aujourd'hui couchée sur un sarcophage de plâtre, tout moderne, en forme d'autel, dans la première chapelle de la nef au midi. Ce Tombeau est placé sous une ogive également moderne, colonnettes sans chapiteaux, double arc trilobé, avec un ange à la retombée médiane et un quatre-feuilles au tympan. L'ange tient une patène de la main gauche et de la droite il montre le défunt.

TOMBEAU DE JACQUES BOURGOIN

Dans cette chapelle, on a replacé le tombeau de ce personnage, qui vient de l'église de Notre-Dame, et qui d'abord avait été placé à Saint-Spire, dans la nef, en face de la chaire, contre un pilier, à la hauteur des retombées des arcs extérieurs.

Avant de décrire le monument, je vais en transcrire la longue épitaphe, qui caractérise Jacques Bourgoin beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Elle est en lettres d'or sur marbre noir :

« Icy gist Jacques Bovrgoin de Corbeil, escvier, fondateur du
« collège de cette ville, qui est né au dict Corbeil et y décéda le
« 12^e jour de novembre 1661, aagé de 76 ans. Il commença à porter
« les armes soubz le Roy Henry le Grand, en la Franche-Comté et
« av siège d'Amiens. Il fut envoyé par sa Majesté au service des
« princes du Nort ov il se signala dans les commandemens des
« troupes françoises et gouvernemens de places, là ou il a esté
« assiégé, et aux ambassades qv'il y a gérées. Louis 13^e, à son re-
« tour, le mit en plusieurs nobles employs, tant en l'Infanterye qu'à
« la cavallerye, entre autres dans la lieutenance colonnelle du régi-
« ment de la Tour, où il a rendu des services continuelz si mémo-
« rables qu'on leur doit attribuer la reprise des Illes Ste-Marguerite
« et St-Honorat, soubz M. le comte d'Harcour, et mérita de com-
« mander et courageusement deffendre la citadelle de Casal contre
« le Marquis de Leganez, général de l'armée d'Espagne. Le roy
« Louis 14^e luy a confié la ville de Corbeil, dvrant les troubles
« de la France en 1652. Et parmy tous ses grandz employs, il a
« touiours conservé sa religion pure et sa piété, au point que de-
« vant sa mort il a donné sa maison et un jardin au dit Corbeil,
« et quinze cens vingt livres de rente pour la fondation du dict
« collège, soubz la direction de Messieurs de Sorbonne, où la jeu-
« nesse de la ville et faulx bourgs sera instruicte gratuitement en la
« crainte de Dieu et bonnes mœurs, escrivres et langue latine ius-
« qu'à la rhétorique inclvsivement, conformément au contract de
« fondation passé pardevant Barre et Tarteret, notaires à Corbeil,
« le 30^e Janvier 1656. Il a aussy fondé à perpétuité, en cette Église,
« douze services solempnels par année, pour le repos de son âme, et
« une aumosne aux pauvres de deux septiers de bled en pain à
« chacun service, moyennant cinq cens cinquante livres de rente,

« comme il est déclaré au contract de fondation, passé par devant
« Tarteret notaire, le 2^e Janvier 1653; ce qu'il a faict, Passants,
« pour vous donner exemple et à ce que vous vous en souveniez,
« et de prier Dieu pour luy ».

« *Requiescat in pace.* »

Voici la description du monument :

Sculpture en pierre, un enroulement et une tête de mort ailée, avec un linceul au-dessus.

Sarcophage : Table de marbre noir inscrite dans un encadrement et portant l'épithaphe. Entablement à moulures. La statue du défunt, de grandeur naturelle, à genoux sur un coussin à glands, mains jointes. Elle est sculptée en pierre. Le vêtement se compose de culottes un peu bouffantes par derrière, de grandes bottes de cuir, des cuissards en fer protégeant le devant des cuisses, d'une cuirasse avec jupon de fer ; derrière le jupon paraissent les basques d'une veste de dessous. Les bras sont couverts de fer ; une écharpe passe de l'épaule droite au côté gauche ; une petite calotte abrite le crâne. Assez belle tête, moustaches et mouche au menton, le reste de la barbe rasé, col rabattu sur l'armure, ceinturon sculpté dans lequel on a introduit une épée de bois, ce qui n'est pas bien noble.

Devant la statue, un prie-Dieu historié sur lequel est posé un livre ouvert ; un écusson sculpté sur le prie-Dieu et coiffé d'un casque à lambrequins présente quatre quartiers : 1^o un arbre accosté de deux étoiles ; 2^o trois palmes ; 3^o un lion ; 4^o un arbre posé en pal sur un croissant. Derrière la statue, casque à panache et visière fermée, placé sur deux gantelets.

Un tombeau en forme d'autel sert de support au monument.

Un plâtre de l'effigie est au musée de Versailles.

Ce qui reste des anciennes tombes de l'Église est aujourd'hui peu de chose. Je me souviens d'avoir vu, il y a environ 25 ans, un amas de débris de toute espèce jeté à la porte de l'Église du côté du Nord.

Près de la porte principale, fragment de tombe, commencement du XIV^e siècle, on distingue encore ces mots de l'épithaphe :

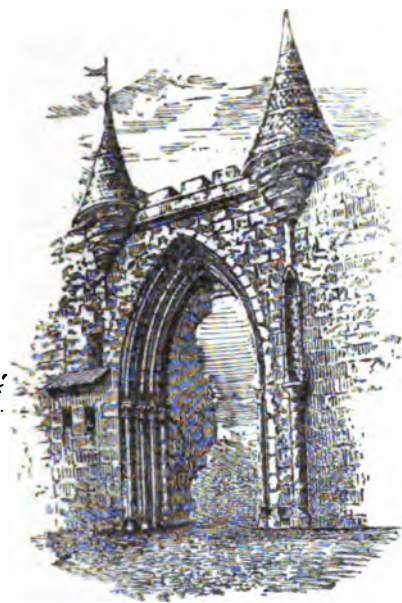
. . . *gist Madelaine Berthault*
jadis femme du . .

Vers le milieu de la nef, tombe usée d'un prêtre dont l'effigie est vêtue d'une chasuble fleurdelysée, XIII^e siècle.

Il mourut le jour

Sanctor. Martirum Dionisii sociorq.

A la grille du chœur, une marche faite avec une tombe qui est tout effacée, mais qui paraît avoir été fort belle, XIII^e siècle; on n'aperçoit plus que le bout des pieds de l'effigie et la trace d'une figure de Lion. Il ne reste que quelques lettres de l'épithaphe : *agisem sero* . . .



Porte de l'ancien cloître Saint-Spire, à Corbeil.

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenu à la mairie de Corbeil (salle de la Bibliothèque) le 13 mai 1901.

Présidence de M. le Docteur Boucher, vice-président.

Étaient présents : MM. le docteur Boucher, vice-président, Barthélemy, abbé Colas, V. de Courcel, Dufour, Girard, Maxime Legrand, Lasnier.

Absents excusés : MM. Mottheau, Marc-Pasquet, Mareuse, et Depoin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Le Conseil prononce l'admission des douze membres suivants :

MM.

Blondeau, architecte à Brie-Comte-Robert, présenté par MM. Marc-Pasquet et Mottheau.

Joanne (Edmond), au Plessis-Chenet et à Paris, quai de la Tour-nelle, Hôtel Nesmond, présenté par MM. Dufour et J. Lemaire.

Loisel (Albert), rue du Quatorze Juillet, 21 bis, à Corbeil, présenté par MM. Dufour et Boucher.

Mme Aublet-Delaunay, 173, boulevard Péreire, présentée par MM. Boucher et Dufour.

L'Abbé Jalley, curé de Villeconin, présenté par MM. les abbés Colas et Simon.

Le R. P. Labbé, supérieur de l'institution de Sainte-Croix, au Vésinet, présenté par MM. l'abbé Simon et Boucher.

L'abbé Hernest, curé de Saint-Germain-lès-Corbeil, présenté par MM. Paul et Robert Darblay.

Louis Périn, de Paris, présenté par MM. Delessard, de Ris, et Dufour, de Corbeil.

Plancouard (Léon), de Berck-sur-Mer, présenté par MM. J. Depoin et Dufour.

Petit (Félix), propriétaire à Corbeil, présenté par MM. le Docteur Boucher et Dufour.

Mme Gibert, à Jouy-sur-Morin, présentée par MM. Dufour et le Docteur Boucher.

Léon Radot, ingénieur à Essonnes, présenté par MM. le Docteur Boucher et Girard.

M. le Secrétaire-Général fait part du décès de MM. Séré-Depoin, l'abbé Damoiseau et J. Périn, tous membres de la Société.

Les regrets unanimes du conseil accueillent cette triste communication.

Il est pris acte de la démission de M. Mainguin, professeur.

Sur leur demande, la Société des Bollandistes de Bruxelles et l'Institut du Diocèse de Lyon seront inscrits sur la liste des sociétés correspondantes avec lesquelles l'échange des publications est autorisé.

Le Conseil approuve l'achat, pour le compte du musée, d'un grès de forme curieuse (5 fr.).

M. Dufour annonce qu'il y a lieu de compter sur la réussite de ses démarches à l'effet d'obtenir des moulages des statues provenant de N.-D. de Corbeil et qui se trouvent actuellement à la basilique de Saint-Denis.

M. Darblay a offert au musée une paire de meules Gallo-Romaines trouvées dans la plaine de Saint-Germain ; le Secrétaire général est chargé de l'en remercier.

Le trésorier est autorisé à déposer les fonds disponibles chez M. Mallet, banquier.

M. Barthélemy donne communication du texte de l'inscription qui doit rappeler l'emplacement de l'ancien Prieuré de N.-D. des Champs à Essonnes ; en voici la teneur adoptée par le Conseil :
« Ici fut érigée au VI^e Siècle une chapelle dédiée à la Vierge, objet
« d'un pèlerinage séculaire ; au XII^e, Suger, abbé de Saint-Denis,

« 9 fonda le prieuré de N. D. des Champs, siège de la seigneurie
« d'Essonnes jusqu'en 1793. Le redressement de la route en 1747
« détruisit l'Église dont cet édicule indique l'emplacement. »

« Posée par la Société historique de Corbeil-Étampes, 1901. »

Ce projet, soumis au Conseil Municipal d'Essonnes, a été approuvé par une délibération du 9 décembre 1900, dont une expédition a été déposée dans les Archives de la Société.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions relatives à la fixation de l'Assemblée Générale de l'année 1901.

Il est décidé qu'elle aura lieu à Montlhéry, le lundi premier juillet, à la suite d'une promenade archéologique à Longpont.

M. Dufour veut bien se charger de régler les détails de l'excursion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} JUILLET 1901

Excursion à Sainte-Geneviève-des-Bois, Longpont et Montlhéry.

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, ayant décidé de tenir son assemblée générale à Montlhéry, le 1^{er} juillet 1901, avait formé le projet de se rendre dans cette localité par Sainte-Geneviève-des-Bois et Longpont.

Le programme désignait, comme lieu de réunion, à Corbeil, la place de la gare.

Le jour indiqué, de nombreux touristes, que l'intérêt de la promenade a séduits, se trouvent à l'endroit fixé. On se reconnaît un peu à la hâte ; on a le plaisir de saluer la plupart des dames, venues à Dourdan l'année dernière, et qui désirent profiter de la nouvelle excursion. Le départ a lieu à l'heure convenue.

Le temps est indécis, mais pourvu qu'il se maintienne, sans pluie, dans la note grise, on ne se plaindra pas de la défection momentanée du soleil, car, depuis un certain nombre d'années, il ne ménage plus la zone tempérée. Dès qu'on est parvenu sur le plateau dominant Essonnes, la perspective se déroule à l'infini, jusqu'à la ligne flottante de l'horizon, qui se dégrade dans une atmosphère d'un joli bleu cendré. De la campagne, rajeunie par de

récentes ondées, monte une impression de fraîcheur. Les couleurs moins vives ont un charme reposant ; les feuillages, sous la lumière diffuse, prennent des teintes affinées ; c'est un charmant décor pastoral. On gravit à pied le chemin en pente, dans la traversée de Courcouronnes ; au delà de ce village, on aperçoit Bondoufle, le Plessis-Pâté, Brétigny, et au loin, sur l'étendue verdoyante, la silhouette du donjon de Montlhéry. Après avoir laissé à droite Fleury-Mérogis, on suit la route bordée par le mur d'enceinte du parc ; on arrive à Liers et enfin à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Déjà les touristes venus de Montlhéry pour se joindre à nous, ont visité les ruines du château. De l'édifice important, où séjournait François I, il reste un pavillon qui offre de l'intérêt. Il se compose de salles en rotonde dont la clef de voûte repose sur un pilier central. On remarque dans l'une d'elles l'ancien colombier où des alvéoles juxtaposées, du haut en bas des murailles, donnent l'illusion d'une vaste ruche. Le belvédère est assez élevé pour permettre à la vue de s'étendre sur la région et notamment sur la forêt de Sequigny. Au rez-de-chaussée, on nous signale encore deux cariatides engagées, provenant du château et attribuées à Jean Goujon. Ce domaine appartient au descendant de Berthier de Sauvigny, intendant de Paris en 1788, mis à mort, ainsi que Foulon son beau-père, au début de la Révolution.

Après une courte station à la fontaine miraculeuse, on s'engage sous les futaies de Lormoy que M^{me} Say a bien voulu nous admettre à parcourir. Durant la promenade, MM. Boucher et Dufour ont eu l'occasion de la remercier de l'accueil bienveillant qu'elle a fait à notre demande. Le parc est aménagé de façon à mettre en valeur de beaux motifs de décoration forestière ; ici de très vieux arbres, groupés sur les pelouses et couronnés par un dôme de feuillage ; ce sont des ancêtres qu'on admire avec une nuance de vénération. Au loin des masses profondes, vibrantes sous la lumière du soleil qui donne plus d'éclat à la symphonie des verdure. Enfin l'Orge, exempte encore des souillures qui l'élèveront bientôt à la dignité de cours d'eau industriel, se contente ici d'être une aimable rivière de luxe.

On arrive à Longpont. Ce village a un passé historique affirmé par de nombreux vestiges qui méritent d'appeler l'attention. Le portail de l'église est un beau spécimen de l'architecture religieuse au XIII^e siècle. Il a subi malheureusement de graves détériorations.

On y voit, parmi des emblèmes et des ornements mutilés, une grande statue de la Vierge restaurée en 1858. L'église, fondée vers le milieu du XI^e siècle par Guy I, comte de Montlhéry et sa femme Hodierne, reçut, à la fin du XV^e siècle, par ordre de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, quelques additions dont la façade porte l'empreinte. Elle fut desservie à l'origine par un prieuré conventuel de l'ordre de Cluny. La communauté prospéra et fut érigée en abbaye. Elle compta un moment quatre cents membres relevant d'un prieur commendataire qui résidait dans une habitation devenue aujourd'hui, après de nombreuses transformations, le château de Lormoy. Le monastère fut pillé et détruit pendant les guerres de religion. Dans l'église, près du maître-autel, on remarque la chapelle de N.-D. de Bonne Garde, où, durant les fêtes de la Pentecôte, une vieille tradition amène de nombreux pèlerins. L'église de Longpont renferme un trésor pieux composé surtout de reliquaires provenant de l'ancienne abbaye. On y voit enfin des dalles tumulaires, notamment celles de Hodierne, comtesse de Montlhéry, — ensevelie d'abord devant le portail et transférée à la place actuelle en 1651, par les soins de Michel Lemasle, prieur de Longpont ; — de Guy I, décédé dans l'abbaye où il était entré comme cénobite ; de Louis de France, comte d'Évreux, petit-fils de Saint Louis. La famille de Maillé de la Tour Landry possède un caveau où plusieurs de ses membres sont inhumés.

Les voitures occupées de nouveau par la Société se dirigent vers Montlhéry, lieu fixé pour la halte consacrée au déjeuner.

La salle du restaurant Julien, où nous sommes invités à nous rendre, stimule par son air de fête et de bienvenue, les heureuses dispositions qui animent les promeneurs. Le menu n'est pas inférieur à la mise en scène ; il est bien composé et vaut au maître d'hôtel d'unanimes compliments. Voici les noms des convives :

M. le docteur Boucher, M. le docteur Devouges, M. Allorge, M. et M^{me} J. Leroy, M. et M^{me} Calliet, M. et M^{me} Oudiou, M. et M^{me} Marc-Pasquet, M. et M^{me} Girard, M. et M^{me} Dufour, M. E. Verdage, M. l'abbé Colas, M. Guébin, MM. et M^{lle} Bourdon, M. Lachasse, M. Bonfils, M. Barthélemy, M. Martellière, M. et M^{lle} Lehideux, M. Le Paire, M. l'abbé Simon, M. l'abbé Glimpier, M. Bonnet, M. Vollant, M. Robert Darblay, MM. Delessard, M. A. Laugier, M. et M^{me} Trochu, M. l'abbé Alliot, M. J. Depoin, M. Passerieux, M. Léon Marquis, M. Debled.

On regrette l'absence des membres dont les noms suivent et qui se sont excusés :

MM. Maurice Tourneux, F. Bournon, Cothureau, Fromageot, Pannier, Dragicsevic, Cheuvreux, de Lafaulotte, Gatinot, Paisant, Saintin, docteur Ladmiral, M. Legrand, Lorin, M. et M^{me} Maurice Polak, M. et M^{me} Loisel.

Au dessert, M. le Docteur Boucher prononce l'allocution suivante, qui est soulignée par les applaudissements de l'assemblée.

Mesdames,
Messieurs,

Ce sera pour moi un précieux souvenir que d'avoir eu le grand honneur et, croyez-le, le véritable plaisir, de présider la nombreuse et cordiale réunion d'aujourd'hui.

Après avoir visité l'intéressante ville d'Étampes, après avoir visité Dourdan, l'ancienne capitale du Hurepoix, avec son vieux château moyen âge — vous vous souvenez, Messieurs, de notre belle excursion de l'année dernière et de notre pèlerinage à St-Sulpice de Favières, la perle archéologique de notre contrée, — notre Société devait certainement se réunir à Montlhéry, au pied de cette tour célèbre, un des curieux spécimens de l'architecture féodale, que l'on aperçoit de si loin et de tant de points de notre arrondissement. Cette vue a inspiré le poète :

. . . Et la nuit, ... hâtant son retour,
Déjà de Montlhéry voit la fameuse tour.
Ses murs dont le sommet se dérobe à la vue,
Sur la cime d'un roc, s'allongent dans la nue,
Et présentant de loin leur objet ennuyeux,
Du passant qui le fuit, semblent suivre les yeux.

Nous avons à faire une querelle à l'auteur du *Lutrin* qui, sans doute, en cherchant une rime, traite d'ennuyeux ce que nous affirmons, par notre présence ici, trouver curieux et intéressant.

La Tour de Montlhéry est ce qui reste de plus entier et de plus imposant de ce château féodal, bâti dès le onzième siècle, par Thibaut-File-Etoupe, fils de Bouchard II, Sire de Montmorency. Cette forteresse, qui dominait la route de tout le Midi sur Paris, devint un véritable repaire, terrible aux voyageurs et inquiétante pour les rois de France, qui cherchèrent à s'en emparer, soit par les acquisitions, soit par la force. Louis le Gros, qui ne fut pas tendre aux seigneurs féodaux, ordonna de raser cet édifice, qui n'eut qu'une existence éphémère, malgré ses épaisses murailles. La Tour du Donjon, qui seule subsiste aujourd'hui, se dresse majestueusement, au milieu des ruines, après avoir défié plus de huit siècles.

C'est à Montlhéry, au pied de sa tour, que se livra, le 16 juillet 1465, la cé-

lèbre bataille où Louis XI rencontra son éternel ennemi, le comte de Charolais, plus tard Charles le Téméraire, qui commandait les seigneurs formant la *Ligue du Bien public*. Louis occupait le château, Charles occupait la plaine. La lutte fut acharnée, la victoire indécise, et si Charles eut le stérile honneur de coucher sur le champ de bataille, Louis XI rentra coucher dans Paris, sa capitale, et conserva ainsi son royaume, qu'il avait failli perdre dans la journée, avec la vie.

Pardon, Messieurs, pardon, Mesdames, de ce petit cours d'histoire ; mais j'ai été entraîné par les souvenirs qui s'imposent en présence de ces ruines grandioses et parlantes.

Je dois adresser nos remerciements à Messieurs de la *Société du Dessin et des Arts de Montlhéry*, qui nous ont fait un si gracieux accueil, sont venus au-devant de nous jusqu'à Ste-Geneviève-des-Bois, où ils nous ont fait visiter les restes curieux du château, avec son donjon du XIV^e siècle, ses belles salles ogivales soutenues par un pilier central, ses bas-reliefs de Jean Goujon et sa modeste chapelle souterraine, qui ne manque pas d'un certain intérêt, dans sa rustique simplicité.

Avec eux, nous avons traversé le beau parc de Lormoy, qui nous a été gracieusement ouvert, pour arriver à l'*Église de Longpont*, dont la première pierre fut posée par Robert-le-Pieux (1). C'est avec un vif intérêt que nous avons, en détail, visité cette église, célèbre par son histoire, ses précieuses reliques et le pèlerinage annuel dont elle est l'objet.

Notre excellent collègue, Monsieur Allorge, nous fera, tout à l'heure, les honneurs de l'exposition rétrospective des antiquités de Montlhéry, de la Tour et des restes du Château, dont il nous retracera, mieux que personne, les dispositions et les constructions anciennes.

Nous irons, ensuite, à l'église, bien restaurée, de Linas, où nous verrons de belles toiles de Philippe de Champaigne.

Je crois donc que nous n'aurons pas perdu notre journée et, tout en pensant à l'Art et à l'Histoire, nous garderons le souvenir d'un excellent déjeuner et d'une aimable réunion.

Merci, Messieurs, à vous tous qui, par votre nombreuse présence, êtes venus affirmer la vitalité croissante de notre Société, qui tiendra tout à l'heure sa quatrième Assemblée générale.

Merci, surtout, à ces dames qui sont venues apporter ici la grâce et le charme de leur présence et tempérer ainsi les tristesses de l'histoire et les aridités de l'archéologie.

C'est en leur honneur, et à leur santé, que je vous invite à lever notre verre.

Selon les indications du programme, on se rend ensuite à l'assemblée générale qui doit se réunir dans une des salles de l'Hôtel de ville.

(1) Guy et sa femme Hodierna ont toujours passé pour les ondateurs de l'église et du monastère de Longpont.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Docteur Boucher.

La parole est donnée au Secrétaire général pour la lecture de son rapport sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1900 :

Messieurs,

Nos statuts veulent qu'à chaque assemblée générale je vienne vous entretenir de la situation de notre Société pendant l'année écoulée, ainsi que des travaux qu'elle a accomplis pendant la même période ; aujourd'hui, c'est de l'année 1900 que j'ai à vous parler et je vais le faire aussi rapidement que possible, parce que le temps nous est mesuré pour accomplir tout le programme de la journée.

Je voudrais pouvoir vous dire que nous n'avons fait aucune perte en 1900 ; mais il n'en est point ainsi, puisque nous avons perdu notre excellent collègue, M. Jules Périn, un de nos plus zélés fondateurs, qui assistait l'an passé, plein de vie et d'entrain, à notre belle réunion de Dourdan, et qui, très peu de temps après, était enlevé à l'affection des siens et de ses nombreux amis par une mort tristement foudroyante.

Je ne m'étendrai pas sur les mérites et les travaux de Jules Périn, puisque deux notices lui ont été consacrées dans notre 2^e Bulletin de 1900 (pages 122 à 126) ; permettez-moi seulement de vous dire que son nom continue à figurer sur nos listes, M. Louis Périn, son fils, ayant tenu à honneur de remplacer son père parmi nous.

Nous avons encore perdu M. Séré-Depoin, fondateur et Président perpétuel de la Société historique de Pontoise ; mais il est mort le 14 janvier 1901, ce ne sera donc qu'en 1902 que j'aurai à vous en entretenir.

Quelque douloureuse que soit la perte de Jules Périn, estimons-nous heureux de n'avoir pas été plus éprouvés au cours de cette année 1900.

Des vides se sont produits, mais en très petit nombre, par suite de démissions ou de départs, c'est inévitable ; malgré cela, notre situation est prospère, et le nombre de nos adhérents continue à s'augmenter : c'est ainsi que je vous signalais, à l'assemblée générale précédente, 187 membres et que je puis vous dire aujourd'hui que nous sommes 196. Avant peu, je l'espère, nous atteindrons le chiffre 200, qui fut longtemps notre objectif et que nous avons maintenant l'ambition de vouloir dépasser.

Notre Société a publié en 1900 deux Bulletins contenant ensemble 175 pages et 8 gravures ; elle a donné en outre le tome II de ses Mémoires et documents, beau volume de 142 pages ; voici le détail de ces publications :

Le 1^{er} Bulletin de 1900 commençait par un article dont il ne m'est pas permis de faire l'éloge ; il était intitulé : *Un condamné à mort au XVII^e siècle*, et était accompagné d'une jolie gravure inédite, représentant le tombeau de Jacques Bourgoin, dans l'Eglise Saint-Spire de Corbeil.

Venait ensuite une intéressante notice de notre aimable Collègue, M. Mottheau, de Brunoy, sur les anciens fiefs de Mandres, ce travail était heureusement éclairé par la reproduction de quatre plans anciens.

M. Pinson, qui ne cesse de fouiller pour nous dans ses collections, nous a encore donné un curieux article où était décrit l'Hôtel-Dieu d'Étampes, en 1785.

Un émule de M. Pinson, M. Forteau, a exhumé pour nous des archives de l'église St-Basile d'Étampes, le curieux récit du premier couronnement d'une rosière à Étampes, en 1789.

Notre sympathique confrère, M. Delessard, de Ris, termine ce Bulletin en nous racontant, sous le titre : *Une erreur judiciaire au moyen âge*, l'histoire de Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis, pour laquelle il a su trouver des renseignements inédits.

Après le récit de la belle excursion, si réussie, à Saint-Sulpice-de-Favières et Dourdan, le second Bulletin de 1900 se continue par une bien curieuse notice de notre érudit collègue, M. F. Bournon ; cette étude, puisée à des sources sûres et inédites, nous apprend que lors de la création des assemblées provinciales en 1787, celle de l'Île de France fut divisée en 12 départements, parmi lesquels figurait le département de Corbeil, qui avait cette ville pour chef-lieu, état de choses qui dura de 1787 à 1790.

M. Bournon a su retrouver des documents ignorés sur cette intéressante période, et il s'en est habilement servi pour écrire cette étude ; c'est une véritable révélation sur le système administratif de la France, à cette époque, particulièrement intéressante pour l'Île de France et, plus spécialement encore, pour l'histoire de Corbeil et de sa région.

M. l'abbé Colas, curé de Soisy, s'est donné la tâche de rechercher tout ce qui se rapporte à sa paroisse et à la commune dont elle fait partie ; il a dépouillé les registres paroissiaux et communaux et mis surtout à profit un manuscrit sur lequel un ancien maire, M. Jolly, avait consigné tous les documents et renseignements qu'il avait pu recueillir sur sa commune. C'est de cet ensemble que M. l'abbé Colas a tiré son *Histoire d'un village*, qui occupe 25 pages de ce second Bulletin et que l'auteur a conduite jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, avec l'intention de la continuer plus tard jusqu'à nos jours.

Sous le titre : *Un baptême en l'église Saint-Basile d'Étampes en 1762*, notre excellent confrère, M. Forteau, a profité de ses patientes recherches dans les registres paroissiaux de sa région pour nous donner un curieux article où est relaté le baptême de l'enfant d'une grande famille d'Étampes, lequel eut pour parrain « le régiment du Périgord, icy présent sous les armes, leurs drapeaux, musique et tambours ». Les détails de ce baptême peu banal sont fort intéressants et nous devons être reconnaissants à M. Forteau de nous l'avoir fait connaître et d'en avoir enrichi notre Bulletin.

Notre infatigable collègue, M. Pinson, a encore apporté son concours à ce Bulletin, en faisant le récit d'*Un épisode de la Terreur*, où un maire d'Étampes,

Armand Clartan, fut traîné devant le tribunal révolutionnaire et courut les plus graves dangers.

Un autre membre de notre Société, M. Delessard, de Ris, ami particulier de Jules Périn, a rappelé dans un article plein d'affectueuse émotion ce que fut l'ami regretté, le savant, l'homme privé, qui laisse ici et ailleurs un vide qu'il sera bien difficile de combler.

En tête de cet article se trouve un médaillon de Jules Périn qui nous a été gracieusement offert par son fils, M. Louis Périn, mû par un sentiment de piété filiale ; nous devons lui en être reconnaissants.

La bibliographie, la nécrologie et la chronique annuelles terminaient ce bulletin ; la chronique s'occupait des fêtes qui eurent lieu, le 27 mai 1900, à Ville-neuve-St-Georges, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Victor Duruy, et, à Jouy-en-Josas, le 28 octobre de la même année, pour inaugurer le monument, élevé par souscription publique, à la mémoire d'Oberkampf, le grand industriel qui a laissé tant de souvenirs dans notre région.

Avec ces deux Bulletins, nous avons encore publié le tome II de nos Mémoires et documents, volume de 142 pages, contenant deux articles séparés, avec titres et paginations distincts. Le premier est la traduction d'un ouvrage allemand sur la période de l'occupation allemande à Corbeil pendant la guerre de 1870-1871, traitée principalement au point de vue ambulancier. L'auteur est gallophobe à l'excès, mais malgré ses exagérations et ses entorses à la vérité, il y a dans ce livre bien des détails intéressants pour Corbeil et qui pourront servir plus tard aux historiens de la guerre dans notre contrée. L'auteur de l'Introduction le complète encore par ses souvenirs personnels et par les nombreuses notes à l'aide desquelles il explique, et réfute le plus souvent, les racontars vaniteux de l'auteur allemand.

La seconde notice de ce volume (55 pages), a pour titre *Études historiques sur la réforme à Corbeil et aux environs au XVI^e siècle*. L'auteur est M. Jacques Pannier, le Pasteur bien connu, qui nous quitte pour aller exercer son zèle au Tonkin. M. Pannier est un lettré qui a étudié l'histoire du passé de notre pays ; c'est aux sources qu'il a puisé ses renseignements, et c'est ainsi qu'il nous fait connaître bien des faits qui avaient échappé à la plupart des historiens.

Vous voyez, chers collègues, par cette énumération, que nous avons travaillé et cherché à vous satisfaire ; notre société continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée, sa situation est prospère et nous comptons sur vous pour la soutenir et l'aider de vos travaux et surtout de la propagande que nous vous demandons de faire afin d'augmenter nos ressources. Et nous en avons besoin, surtout pour notre musée St-Jean où il y a tant à faire. Ce musée jouit d'une grande faveur ; tous les dimanches les habitants de Corbeil, d'Essonnes et des environs s'y portent en foule, attirés autant par le calme champêtre dont on jouit à l'ombre de ses beaux arbres, que par les collections réunies à l'intérieur de la gracieuse église St-Jean.

Je suis en instance auprès du ministère de l'instruction publique pour obtenir les moulages, semblables à ceux du Trocadéro, des sculptures les plus remarquables de nos anciens édifices, et notamment des deux belles statues du XII^e siècle qui ornaient (avec quatre autres perdues aujourd'hui) le portail de l'ancienne église Notre-Dame de Corbeil, et qui ont été transportées, on ne sait pourquoi, dans la basilique de St-Denis. Ces négociations sont en bonne voie et j'ai le ferme espoir que, dans mon rapport de 1902, je pourrai vous en annoncer le succès.

Nous sommes entrés de nouveau en rapport avec la municipalité et le Conseil municipal de Corbeil, et je suis heureux de vous apprendre que l'accord est complet entre nous et que nous avons déjà obtenu, non seulement le dépôt au musée des collections de la ville, mais encore un appui financier dont nous avons déjà ressenti les effets.

Je dois encore vous faire connaître le succès de notre démarche auprès du Conseil général de Seine-et-Oise pour en obtenir une subvention annuelle, égale à celles qui sont attribuées aux Sociétés savantes de Pontoise et de Rambouillet. Grâce à l'appui de ceux de nos sociétaires qui font partie de cette assemblée, notre demande a été entendue et, dans sa session de 1900, le Conseil général a inscrit à son budget, en faveur de notre Société, une subvention annuelle de 100 fr. dont la première annuité a été touchée en cette présente année 1901.

Ces quelques détails vous prouveront, Messieurs et chers Collègues, que nous nous efforçons sans cesse et par des moyens divers de contribuer à la prospérité de notre Société et d'augmenter ses ressources ; c'est pourquoi je vous demande de vouloir bien accorder à ce rapport la bienveillante approbation dont nous avons besoin pour continuer la tâche que vous nous avez confiée.

M. Lasnier, trésorier, étant absent de Corbeil, le Secrétaire, sur l'invitation de M. le Président, donne lecture de la situation financière de la Société au 31 décembre 1900, que M. Lasnier a établie avant son départ. Nous résumons ici ce rapport, qui sera inséré in extenso au registre des procès-verbaux.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1900

Recettes

Excédent de l'exercice précédent	4.060 86
Cotisations de 1900.	1.465 »
Intérêts des fonds placés	111 66
Une cotisation de 1899	10 »
Vente de Bulletins	35 »
Recettes diverses.	6 »
Don de M ^{me} A. Darblay au musée.	100 »
Total des recettes :	5.788 52

Dépenses

Frais d'impression	1.488 70
Frais de gravures, clichés, etc.	179 95
Frais d'administration (timbres-poste et de quittances, recouvrements, chargements, etc.	244 55
Dépenses pour le musée	469 48
Total des dépenses:	2.382 68

Balance

Recettes.	5.788 52
Dépenses	2.382 68
Laissant un excédent de	3.405 84
Représentés par le livret n° 74695, de la Caisse d'Épargne de Corbeil.	3.033 99
Numéraire en Caisse	371 85
Total égal.	3.405 84

A la suite de cet exposé M. le Président communique à l'assemblée une lettre par laquelle M. Lasnier, trésorier de la Société, demande à être relevé de ses fonctions, qui sont devenues trop laborieuses. M. le Docteur Boucher estime qu'il y a lieu de s'incliner devant le désir formel de M. Lasnier, et lui transmet, avec l'expression de ses regrets, un témoignage de reconnaissance pour le zèle et le dévouement dont il n'a cessé de donner des preuves au cours de sa gestion.

M. le Président donne ensuite lecture de l'article VII des statuts qui est ainsi conçu :

La Société est administrée par un conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en assemblée générale. Le conseil se renouvelle chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

Le tiers du conseil sortant cette année, se compose de MM. Blavet, abbé Bonnin, V. de Courcel, Dutilleux, Lemaire, Marquis et Martellière.

M. le Président annonce qu'en exécution des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection de sept membres du conseil, et il désigne aux suffrages de l'assemblée, les candidats dénommés plus haut.

A l'unanimité, sont renommés administrateurs pour trois ans, MM. Blavet, abbé Bonnin, V. de Courcel, Dutilleux, Lemaire, Marquis et Martellière.

Par acclamation, l'assemblée générale renouvelle ensuite, pour une année, conformément aux art. II et XIV du règlement, les pouvoirs du Bureau et du Comité de publication ; puis elle approuve les rapports du Secrétaire général et du Trésorier, elle donne décharge à ce dernier, et vote de chaleureux remerciements à tous deux pour leurs intéressants rapports.

La parole est donnée aux membres de la Société qui auraient des observations à formuler.

M. Delessard demande si, afin de gagner du temps, il n'y aurait pas opportunité à réserver au conseil d'administration l'examen des questions d'ordre intérieur dont l'assemblée générale est saisie actuellement. M. le Président répond que l'adoption de cette mesure impliquerait une dérogation formelle aux statuts ; il ajoute que d'ailleurs, secondé par les membres du bureau, il a réduit au strict nécessaire les formalités qui ne peuvent être remplies sans le concours de l'assemblée.

M. Alliot, curé de Bièvres, estime qu'il y a lieu d'élargir encore la place accordée dans le Bulletin aux documents relatifs à l'histoire locale ; il propose de fournir une étude dont les éléments seront puisés dans les registres du district. M. le Président accepte l'offre et rappelle que toutes les communications de cette nature seront accueillies avec le plus vif intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

On se dirige ensuite vers la tour de Montlhéry. Mais, au préalable, M. Allorge désire mettre sous nos yeux des dessins et gravures anciennes qu'il a tirés de ses collections iconographiques, pour nous guider dans la visite du monument. Il n'est pas, en effet, de meilleure introduction. Après avoir consulté et admiré ces documents, on prend le chemin conduisant à la Tour.

Il faut, pour y accéder, gravir une colline dont la hauteur est plus spacieuse que réelle ; elle n'a guère que 137 mètres d'altitude, mais, peu étendue et isolée, elle se détache en haut relief sur les plaines environnantes. L'ascension est terminée, au moins dans ce qu'elle a de monotone à travers des rues banales, quand on est parvenu à la lisière du petit bois qui sert de vestibule au château fort. La vue de ces ombrages est opportune au seuil des ruines dont

elle tempère la physionomie dévastée. Ici l'archaïsme du paysage, délivré de toute dissonance, produit une vive impression. Par delà les douves à demi comblées, où foisonnent des parietaires, voici l'esplanade protégée par de hautes murailles dont les débris survivent depuis le moyen âge, imposants dans leur séculaire vétusté. A droite quelques vestiges de la salle des gardes ; puis une tourelle avec ses meurtrières. Plus loin, une vaste brèche interrompt la ligne des remparts ; c'est comme une baie ouverte sur la plaine immense qui se développe dans la direction de Paris. A droite du terre-plein, il existe un puits d'une profondeur de 71 m. Là encore l'emplacement des murs est indiqué par des fragments énormes. Délités en plusieurs endroits, ils permettent à la vue d'embrasser la région d'Étampes et de Dourdan. A la limite de la plate-forme, le donjon se dresse dominant tout le bas pays. Inutile et déchu, il a conservé sa belle attitude de fierté impérieuse et de commandement. Il évoque le temps des sièges interminables, de la guerre à l'état permanent, de la vie précaire au milieu de dissensions jamais éteintes, de l'enfance inquiète et souvent douloureuse d'un grand peuple en formation. Le monument, délabré à l'intérieur, ne possède plus les six étages primitifs, ni même les deux dont il est fait mention dans le procès-verbal descriptif rédigé le 23 mars 1547, pour le compte de la chambre du Trésor. Les voûtes se sont effondrées, si bien que du rez-de-chaussée on voit, à une hauteur de 31 m. environ, le plancher de la tourelle supérieure (1). Le diamètre est de 9 m. 86 à l'extérieur, et de 5 m. 14 à l'intérieur. Les murs ont une épaisseur moyenne de 2 m. 40 et de 1 m. 20 au sommet. A gauche de l'entrée, dans le gros œuvre, de profondes ouvertures marquent la place des barres d'appui qui servaient à fortifier les clôtures. En cet endroit, on a déposé des sarcophages de l'époque Mérovinigienne, exhumés au cours de fouilles opérées dans le voisinage de la tour (2). L'un d'eux est un spécimen rare et digne d'attention, à cause de son revêtement dont le genre est tout particulier. Notre dévoué collègue M. Allorge, nous fournit à cet égard des explications intéressantes. On gravit enfin l'escalier tortueux de 132 marches conduisant à la lanterne du donjon.

(1) Ce plancher est moderne ; nous avons en effet connu la tour formant un gigantesque tube au travers duquel on apercevait le ciel.

(2) Ces sarcophages ont été trouvés à Linas, lors des travaux exécutés pour le chemin de fer sur route de Paris à Arpajon.

Après une montée rude, sous l'oppression de la nuit qui séjourne entre ces murailles, le spectateur, arrivé au point culminant, éprouve la sensation du vide autour de lui, comme dans la nacelle d'un ballon captif. Le panorama est d'une ampleur grandiose. Afin d'en indiquer l'orientation approximative, on peut désigner comme repères, dans la vaste région dont la tour de Montlhéry forme le centre, Paris, Corbeil, Étampes, Limours et Chevreuse. La plupart de ces villes échappent à la vue, à cause de la distance et des mouvements du sol, mais il est aisé d'en déterminer la situation. Vers le nord, on devine, sous l'aspect de filament aérien, la tour Eiffel ; à l'est, on entrevoit la cheminée d'Essonne. Dans toutes les directions, l'étendue se prolonge, opulente et superbe, sous les couleurs de l'été.

La visite des ruines est terminée. Elle a suffi pour donner aux touristes une idée de ce que fut, dans l'origine, ce monument d'architecture militaire édifié au XI^e siècle par Thibaud, dit File-étoupe, second fils de Bouchard II, sire de Montmorency. Le fondateur l'éleva sur un terrain ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Denis, ainsi que le constate une donation de Pépin-le-Bref, le plus ancien document où il soit question de Montlhéry. Agrandi dans la suite, le château devint une forteresse défendue par quatre lignes de remparts, trois terrasses, des circonvallations, tout l'appareil mis en œuvre au moyen âge pour résister à l'ennemi. Il en dépendait deux églises situées dans l'enceinte, la Collégiale de Saint-Pierre et Notre-Dame.

A différentes époques, Montlhéry entra dans le domaine royal pour en sortir, notamment sous forme d'apanage. Philippe I le transmit à son fils Louis VI ; ce dernier eut à subir les revendications à main armée des héritiers de Thibaud. Il conserva le château fort, mais il en ordonna le démantèlement. Dévolu à Philippe de Mantes, fils du précédent, puis à Hugues de Créci et à Nicolas de Bray, il fit retour à la couronne vers 1118. Il dépendait en 1530 des biens de François des Cars, seigneur de Vauguyon. En 1562, il tomba au pouvoir de Condé, et en 1590, il fut assiégé par Henri IV qui parvint à le réduire et permit aux habitants du village d'en extraire des matériaux de construction. Érigé en comté par Louis XIII, il appartint successivement à Richelieu et au duc d'Orléans. Le dernier possesseur de la terre de Montlhéry fut le maréchal de Mouchy, comte de Noailles (1789).

Parmi les souvenirs qui se rattachent à ce lieu historique, nous avons à mentionner le séjour du Roi qui devait être Saint Louis, au temps où sa mère Blanche de Castille était menacée par le Comte de Boulogne, chef des *Mal contents* (1227). Le jeune Roi Louis IX, alors âgé de douze ans, venait d'être sacré à Reims. Sa mère l'ayant conduit à Orléans, les rebelles décidèrent de l'enlever. La Reine Blanche, prévenue, quitta la ville pour se rendre à Paris. Mais en chemin elle fut avisée que les barons réunis à Corbeil étaient prêts à tenter un coup de main. Elle s'enferma dans la tour de Montlhéry et fit appel aux bourgeois Parisiens. Ceux-ci accourus en masse délivrèrent le Roi. Louis IX n'oublia point cet épisode. Selon Joinville, il se souvenait encore, après des années, que, « depuis Montlhéry jusques à Paris, le chemin étoit plein de gens à armes et sans armes, serrés côte à côte, lesquels crioient tous à haute voix à Notre-Seigneur qu'il donnât au Roi bonne vie et prospérité, et le voulût bien garder contre ses ennemis ».

Au XV^e siècle, le 16 juillet 1465, le donjon fut occupé par Louis XI, au cours de l'extraordinaire bataille de Montlhéry où plusieurs « hommes de bien », parmi les belligérants, détalèrent si furieusement que l'un d'eux ne s'arrêta qu'à Lusignan en Poitou, et l'autre au Quesnoi en Hainaut. « Jamais, dit Commynes, témoin de ces faits d'armes, plus grande fuite ne fut vue des deux parts ». Cependant les chefs des armées en présence, Louis XI et le comte de Charolais, plus tard Charles le Téméraire, donnèrent l'exemple de la bravoure, en se jetant au cœur de la mêlée, si bien que Charolais, atteint grièvement, faillit tomber au pouvoir des Français, tandis que les Bourguignons annonçaient que le Roi était mort. La panique ne put être conjurée. Elle est attribuée par les uns à l'attitude équivoque d'un certain nombre de seigneurs, tels que Saint-Pol et le comte du Maine, par d'autres à l'incohérence des manœuvres. Louis XI se retira sain et sauf dans le château, où il passa la nuit. Le lendemain, on informa son adversaire qu'il avait pris la fuite dans la direction de Corbeil : « Les Bourguignons reconnurent alors qu'ils avaient victoire, dit Commynes, puisque le champ leur restait : monseigneur de Charolais demeura là tout le jour, fort joyeux, et estimant cette gloire comme étant sienne ». Charolais maître du champ de bataille, Louis XI revenu à Paris et maître de la France, tel fut le résultat de la journée de Montlhéry.

La promenade archéologique serait terminée, si, par suite d'une

addition heureuse due à l'initiative de M. Allorge, il ne restait encore à visiter Linas. Le village est situé au bas de la tour. On y remarque la porte Baudry, où figure l'inscription suivante : « Cette porte, bâtie en l'an 1015 par Thibaut-file-étoupe, fut rebâtie en 1589, sous Henri III, et restaurée sous le consulat de Bonaparte, l'an VIII de la République, par Goudron du Tilloy, maire ».

Dans l'église de Linas, trois œuvres d'art de premier ordre s'imposent à l'attention. Ce sont des tableaux de Philippe de Champaigne ; ils représentent des religieuses de Port-Royal et notamment la mère Angélique. On sait que Champaigne, éprouvé par la destinée, fréquenta les solitaires ; leur rigorisme inflexible convenait à la tournure de ses idées ; aussi ces figures, peintes dans un état d'esprit conforme à celui des modèles, sont, en même temps que des œuvres supérieures, de véritables documents.

Le programme de l'excursion est rempli ; l'heure est venue pour les membres de la société de rallier Corbeil. Le retour s'accomplit, favorisé par un temps dont la fraîcheur salubre vaut le meilleur cordial et fait oublier la fatigue légère causée par le déplacement. La journée, réussie de tous points, s'achève dans les conditions les plus heureuses et laisse aux voyageurs une excellente et durable impression.

G. G.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)
le 29 Octobre 1901.*

Présidence de M. Girard, en l'absence de M. le Dr Boucher empêché, mais qui arrive au cours de la séance.

Étaient présents : M. Girard, M. Dufour, M. Barthélemy, M. Marc-Pasquet et M. le Dr Boucher, Vice-Président.

Des excuses sont présentées au nom de MM. Mareuse, Deppin, Lemaire, Lasnier et l'Abbé Colas.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Le Conseil prononce l'admission des neuf membres nouveaux suivants :

M. Lafolloye (Paul), professeur de dessin, 34, rue Condorcet, à Paris, présenté par MM. Allorge et Dufour;

M. Saintin (Alfred), Maire de Montlhéry, présenté par MM. Dufour et Allorge;

M. Delaunay, propriétaire à Saintry, présenté par MM. Boucher et Dufour;

M. l'Abbé Couraud, curé de Montlhéry, présenté par MM. le Dr Boucher et l'Abbé Simon;

M. Graillot, chef d'institution à Montlhéry, présenté par MM. l'Abbé Simon et Joseph Depoin;

M. Resve, chef d'institution à Montlhéry, présenté par M. l'Abbé Simon et M. Dufour;

M. Guillard, Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement d'Étampes, présenté par MM. Blavet et Maxime Legrand;

M. Canoville, Maire de Mennecy, présenté par MM. Cros et Hudelot;

M. Popot père, Caissier central honoraire de la Caisse d'Épargne de l'arrondissement de Corbeil (allées de St-Jean, à Corbeil), présenté par MM. le Dr Boucher et Dufour.

Il est ensuite donné lecture d'une note de M. le trésorier, par laquelle il indique la situation financière de la Société à la fin du présent mois d'octobre. Il résulte de ces renseignements, appuyés par des chiffres, que les finances de la Société sont excellentes, grâce à la bonne gestion de M. Lasnier, auquel des remerciements sont adressés à ce sujet.

Le Secrétaire général apprend au Conseil que la paire de meules Gallo-Romaines, trouvées dans la plaine au-dessus de St Germain-lès-Corbeil et offertes par M. Paul Darblay, ont été déposées au musée St-Jean et que des remerciements ont été adressés au donateur.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. le Pasteur J. Pannier, par laquelle il offre sa démission de membre de la Société, motivée par son départ de Corbeil et sa nomination d'aumônier des hôpitaux militaires d'Hanoï et du Tonkin. Le Conseil accepte cette démission tout en regrettant que M. Pannier n'ait pas cru devoir conserver un lien avec notre pays en restant membre de la Société de Corbeil-Étampes dont il fait partie depuis l'origine.

Plusieurs ouvrages ont été offerts à la bibliothèque de la Société; M. Dufour en donne la liste, puis il profite de cette occasion pour

apprendre au Conseil que 48 volumes de cette bibliothèque viennent d'être reliés, conformément à la décision prise par le Conseil dans sa séance du 10 mai 1900.

M. Barthélemy annonce qu'il offre à la Société, pour son musée, la réduction d'un navire de guerre exécutée par son frère qui était officier de marine. Ce *chef-d'œuvre* était la conséquence d'une obligation imposée aux élèves du vaisseau-école le *Borda*, lors de leur sortie.

Des remerciements sont adressés à M. Barthélemy, et il est décidé que ce curieux petit navire sera déposé au musée par ses soins, après qu'il l'aura fait mettre, à ses frais, en état d'y être installé et conservé, la Société ne devant rester chargée que des dépenses nécessitées par le placement de cet objet à l'intérieur du musée Saint-Jean.

M. Dufour annonce qu'au cours de fouilles entreprises rue de l'Arche, à Corbeil, pour la construction d'une maison, les ouvriers avaient trouvé deux petits vases, un peu brisés, qui paraissent appartenir à l'époque Gallo-Romaine, ainsi qu'un petit chapiteau du XIV^e siècle. M. Dufour a acquis ces objets pour le musée, moyennant une somme minime, et il ajoute que ce petit chapiteau, vu l'endroit où il a été découvert, pourrait bien provenir de l'ancienne église St-Nicolas, qui était située dans le voisinage, et qui a été détruite à l'époque des guerres de religion, vers 1562, parce que sa position en dehors, mais très proche des murailles, menaçait les défenses de la ville, qu'elle dominait.

M. Barthélemy apprend ensuite au Conseil que des ouvriers avaient découvert tout récemment des cercueils de pierre, à Essonnes, dans l'endroit appelé *l'ancien Tivoli*; malheureusement, personne n'a été prévenu et ces cercueils ont été brisés pour en faire du caillou.

Ce fait est profondément regrettable et l'on en est réduit aux conjectures au sujet de ces cercueils que personne n'a vus en dehors des ouvriers inventeurs; mais l'on sait que ce *petit Tivoli* (1) faisait partie de l'ancienne abbaye de Notre-Dame-des-Champs, fondée par Suger, le célèbre ministre de Louis VI, et que tous les terrains voisins sont remplis de sépultures et de vestiges divers. Cet acte de vandalisme n'en est pas moins regrettable; aussi le

(1) Ce nom est relativement moderne; la fête d'Essonnes se tenait jadis en cet endroit et on y dansait.

Conseil émet le vœu qu'une surveillance plus active soit exercée, tant à Corbeil qu'aux environs, sur les fouilles et autres travaux entrepris par les ouvriers.

M. le Dr Boucher annonce qu'il lui a été offert un ancien bénitier qui offre quelques traces de sculpture et qui provient certainement de l'ancienne église de St-Léonard (1), bien que ce bénitier ait appartenu en dernier lieu au presbytère de cette même église.

M. Marc-Pasquet offre aussi un des bras de la croix de fer qui surmontait le clocher de cette église dédiée à S. Léonard.

Ces objets seront déposés au musée et des remerciements sont adressés aux donateurs. M. le Président ajoute que notre musée continue ainsi à recevoir des épaves qui se perdaient autrefois, justifiant ainsi son but et son utilité.

Le Conseil revient ensuite à la proposition, déjà émise par notre regretté collègue, Jules Périn, d'adresser aux maires des arrondissements de Corbeil et d'Étampes, ainsi qu'à ceux du canton de Dourdan, une circulaire les invitant à faire inscrire leurs communes respectives comme membres de la Société de Corbeil-Étampes.

Après discussion, le Conseil adopte cette proposition et charge le secrétaire-général de la rédaction de la circulaire et de l'exécution de la mesure adoptée.

M. Dufour apprend au Conseil le succès des négociations entreprises auprès du Conseil général de S.-et-O. pour en obtenir une subvention annuelle.

Grâce à l'appui que nous ont prêté plusieurs membres de ce Conseil, celui-ci a bien voulu inscrire à son budget, en faveur de notre Société, une subvention annuelle de 100 fr., dont la première annuité a été touchée cette année.

A une proposition de M. Jacques Pannier de publier un index des travaux de la Société, le Secrétaire général répond qu'il est d'usage, parmi les Sociétés savantes, de ne publier ces tables que par périodes décennales, et que d'ailleurs, en ce qui nous concerne, il est publié une table à la fin de chaque année.

Le Conseil se range à cet avis et décide que les tables générales ne seront publiées qu'après la dixième année révolue de son existence.

M. Popot père, caissier central honoraire de la Caisse d'épargne

(1) Cette église a été détruite en 1884, lors de la création de la nouvelle route de St-Germain, qui a son point de départ sur la place St-Léonard.

de l'arrondissement de Corbeil, récemment nommé membre de la Société, est proposé pour remplir les fonctions de trésorier en remplacement de M. Lasnier, dont la démission a été acceptée, mais qui conservera ses fonctions jusqu'à la fin de l'année courante. M. Popot ayant accepté, le Conseil décide la nomination de M. Popot père comme trésorier de la Société, en se réservant de soumettre cette nomination à l'approbation de la réunion plénière du Conseil, conformément à l'article II du Règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



L'ERMITAGE

DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION

EN LA FORÊT DE SÉNART

AVANT-PROPOS

La plupart des auteurs qui ont décrit les environs de Paris n'ont pas manqué de parler de la belle forêt de Sénart, qui faisait partie de la gruerie et de la capitainerie des chasses de Corbeil, réservée qu'elle était, depuis plusieurs siècles, aux plaisirs des rois de France ; mais c'est à peine si quelques-uns ont brièvement signalé l'ancien Ermitage fondé par Saint Louis dans la forêt même, entre les villages de Soisy-sous-Étiolles et de Draveil, tout près de Champrosay. Les renseignements les plus sûrs et les plus complets que nous possédons sur ce saint lieu ont été donnés par le savant Abbé Lebeuf, dans son histoire du diocèse de Paris (1) où, d'accord avec la tradition qui attribue la fondation de ce monastère à Saint Louis, il cite le Pouillé du XIII^e siècle qui indique ce lieu sous le nom de *Prioratus de Dravello*. Et pour mieux prouver son dire, ce digne Abbé, à qui nous devons tant de renseignements utiles, dit qu'en 1721 on voyait encore, dans la chapelle de l'Ermitage, une tombe sur laquelle il ne restait plus de lisible que ces mots : « *Qui trespassa en l'an de l'incarnation MII LXXII* ».

Ce qui donne tant d'autorité à l'ouvrage de l'abbé Lebeuf, c'est qu'il n'avance rien sans citer les sources, très autorisées toujours, où il a puisé ses renseignements.

C'est ainsi qu'à propos de l'Ermitage de Sénart, on remarque une manchette, entre autres, où se lit : *Description de l'Ermitage*

(1) (Paris 1757 — 15 volumes in-12) (T. XIII, p. 95 à 100).

de Sénart. Colombat, 1703. Cet ouvrage nous était inconnu et nous l'avons longtemps cherché en vain. Peut-être se trouve-t-il à la Bibliothèque Nationale, mais nous n'avons pas su l'y découvrir. Entre temps eut lieu la vente de la célèbre bibliothèque du Baron Pichon : l'ouvrage désiré s'y trouvait et il fut acquis à un très haut prix par un riche amateur de nos environs, qui a bien voulu nous le confier et nous autoriser à le reproduire pour les membres de notre société.

Cet opusculé n'est point inédit, nous le savons bien, mais, outre l'intérêt direct qu'il présente pour notre contrée, il est d'une rareté telle qu'on peut presque dire qu'il est inconnu ; c'est pourquoi nous avons pensé que l'on nous saurait gré de l'avoir remis au jour.

Les religieux de « l'Ermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénart » partageaient leur temps entre la prière et le travail, et c'est ce travail même qui les avait rendus populaires et les avait fait connaître dans un rayon assez étendu. Ils se livraient en effet à la fabrication d'étoffes, de draps surtout, dont la qualité était très estimée. Dulaure leur a consacré deux pages dans une édition ancienne (1) de la description des environs de Paris : ennemi de tout ce qui était religieux, il fait, à propos des ermites de Sénart, une charge à fond contre les monastères en général, mais il ne peut s'empêcher de rendre justice à ces ermites, témoin le passage suivant :

« Les Hermites de la forêt de Sénart évitent une oisiveté criminelle ou dangereuse, travaillent continuellement et vivent des ouvrages de leurs mains. Ils fuient la société comme religieux, mais, comme hommes, ils ne cessent pas de lui être utiles. La maison de la forêt de Sénart est composée de trente-cinq solitaires qui travaillent continuellement à la fabrication des étoffes de soie, comme *raz de St Cyr* et autres dont la qualité est préférée par les marchands de Paris à celle des étoffes fabriquées à Tours ».

L'Ermitage de Sénart était une dépendance des chanoines réguliers de l'abbaye d'Hiverneau, près du village de Lésigny (Seine-et-Marne). Jusqu'à la fin du xvi^e siècle il fut desservi par des membres de cette abbaye, alors que survint l'extinction de la régularité de

(1) *Nouvelle description des environs de Paris* dédiée au Roi de Suède. Paris 1786 — 2 parties en un vol. in-12.

celle-ci, soit par manquement de sujets, soit par pauvreté (1). L'Ermitage se ressentit de cet abandon : les ermites disparurent, la chapelle et les bâtiments, qui étaient déjà anciens, tombèrent en ruine ; mais des temps meilleurs arrivèrent et de nouveaux moines vinrent repeupler l'Ermitage. Vers 1650, nouvel abandon ; un Camaldule, du nom d'Héliodore Duel, y vécut seul. En 1710, S. E. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, permit à quelques ermites du Mont Valérien de venir s'y établir, et, avec des fortunes diverses, ils y restèrent jusqu'à la Révolution, qui supprima les ordres religieux. Ils étaient alors une quinzaine et avaient avec eux un prêtre séculier qui leur disait la messe. Le curé de Draveil leur donnait la communion pascalle et faisait les enterrements.

L'église et le monastère avaient été rebâti en 1739. L'abbé Lebeuf rapporte que la première pierre de la chapelle fut posée, en cette même année 1739, par Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy. Il y a là une erreur que nous avons eu occasion de relever avec preuve à l'appui, c'est-à-dire par la lecture d'une plaque de fondation retrouvée dans les substructions d'un mur que faisait démolir un des propriétaires modernes de l'Ermitage.

Ce propriétaire n'était autre que Nadar, le célèbre photographe qui, ermite volontaire, habita bien longtemps, l'été surtout, l'Ermitage situé au milieu de cette forêt, à laquelle il avait voué une réelle affection.

Quant à la plaque que Nadar avait retrouvée et qu'il avait fixée au mur de son atelier, elle portait l'inscription suivante, que nous avons copiée dans l'atelier même de l'artiste :

*Du règne de Louis XV
le 22 mai de l'an de grâce 1739*

Très haut et puissant Prince Monseigneur Anne, Charles, Frédéric de la Trémoille, Prince de Talmond, Duc de Chatellerault, Comte de Taillebourg et de Benon, premier Baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, seigneur de la Grève, les Essarts et autres lieux, Mestre de camp du régiment Royal-Pologne Cavalerie, et gouverneur des villes et forteresses de Sar Louis et pays en dépendans, a posé cette première pierre pour la réédification de l'Eglise de Notre Dame de Consolation, bâtie autrefois par le Roy saint Louis (2).

(Armoiries)

(1) Lebeuf, T. XIII. p. 96.

(2) Société de l'histoire de Paris et de l'île de France, Bulletin ; année 1883, p. 129-130.

Ce texte est formel, c'est bien le prince de la Trémoille qui posa la première pierre de l'Église de l'Ermitage, et non le marquis de Brunoy, comme l'avance l'Abbé Lebeuf, qui aura été induit en erreur.

L'Ermitage est à peine à un quart d'heure de marche de Champ-rosay, charmante dépendance de Draveil, entre la forêt et la Seine : ce n'est qu'une suite de châteaux et de maisons bourgeoises habités par des notabilités parisiennes ; Alphonse Daudet y a longtemps séjourné, et l'un de ses meilleurs livres, *Robert Helmont*, est consacré à la forêt de Sénart et à l'Ermitage où il a placé la résidence de son héros.

Dans cet ouvrage il parle souvent de la *porte Pacôme*, qui existe encore sous ce même nom et qui est une issue de l'Ermitage sur la forêt. Ce nom rappelle celui de l'auteur du livre cité par Lebeuf et publié chez le libraire Colombat en 1703, que nous rééditons ci-après. C'est en effet le frère Pacôme, ermite lui-même, qui l'a écrit, et qui donne dans son ouvrage la description d'un plan en relief de l'Ermitage, plan très important, à en juger par les dimensions de la table qui le supportait : *douze pieds de long sur huit de large*. D'après l'auteur, ce plan était destiné au roy ; qu'est-il devenu ? Nul ne le sait, mais il est bien probable qu'il n'existe plus. Cette perte est regrettable ; il nous reste toutefois la description que le bon ermite nous en a laissée, et aussi cette porte Pacôme qui existe toujours et dont le nom ajoute encore à l'authenticité du récit du bon frère.

L'Ermitage de Sénart n'est plus aujourd'hui qu'un but de promenade pour ceux qui aiment les frais ombrages de la forêt. Tous les ans, sous la clairière qui abrita si longtemps cet asile de l'austérité et du travail, a lieu « la fête de l'Ermitage » ; l'on festoie et l'on danse là où l'on n'entendait jadis que des chants pieux ou le son de la cloche appelant les religieux à la prière (1).

A. D.

(1) Il en est de même dans une autre partie de la forêt, non loin de Montgeron : là c'est « la fête des Camaldules », seul souvenir d'un monastère qui eut son heure de célébrité et dont plusieurs membres occupèrent l'Ermitage de Sénart.

MÉMOIRE
DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAPELLE ET HERMITAGE
DE
NOTRE-DAME DE CONSOLATION
EN LA FOREST DE SENART,

ANCIEN MONUMENT DE LA PIÉTÉ DE SAINT LOUIS.

**Avec l'explication de la construction du Plan général de
l'Hermitage fait pour LOUIS LE GRAND, en 1702 et 1703**

**Par le FRÈRE PACOME, Religieux solitaire de ce
même lieu**

DÉDIÉ AU ROY

AU ROY,

SIRE,

Les bontez que VOTRE MAJESTÉ nous a toujours témoigné, et la confiance que vous nous avez permis de prendre auprès de Votre Personne sacrée, nous sert aujourd'hui comme de guide pour luy présenter le Plan en relief de nôtre petite solitude. C'est un saint Roy qui en a jetté les premiers fondemens, et à un de ses successeurs, dont la grandeur et la piété doit servir d'exemple à tous les Rois à venir, à qui j'ay l'honneur de le consacrer. Trop heureux, si habitant dans les déserts, détaché de tout ce que le monde a de sensible, en rendant ce que je dois à mon Dieu : je pouvois encore témoigner par mon humble reconnoissance ce que je dois à la gloire de mon Prince et de mon Roy. Au moins, SIRE, et moy, et tous ceux qui sous les auspices de VOTRE MAJESTÉ, auront le bonheur d'habiter ce Saint lieu, employerons nous les principaux momens de notre vie à élever les mains au Ciel pour la conserva-

tion de VOTRE MAJESTÉ et de toute la famille Royale, et à faire connoître à toute la postérité avec combien de soumission et de zèle nous sommes, de VOTRE MAJESTÉ,

SIRE,

Le très-humble, très obéissant,
et très soumis sujet, l'humble
Frère Pacôme, Religieux solitaire
de ce même lieu.

DESCRIPTION GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE

Du plan en relief, tant de ce qui est existant que de ce qui est en projet, avec les soubassemens qui accompagnent le Plan en général de l'Hermitage et solitude de Notre-Dame de Consolation, en la Forest de Senart, ancien Monument de la piété de Saint LOUIS.

PREMIÈREMENT

Le plan est posé sur une table de douze pieds de long, sur huit pieds de large, où est représenté en relief l'Hermitage, le Bois taillé, dans lequel est représenté une Chapelle pour les Conférences des Solitaires, la petite futaye dans laquelle se promene Madame la duchesse de *Vantadour* avec le frère Pacôme, accompagnée de Mademoiselle *Chausseraye*, et autres Dames qui venoient s'y promener, sortant de faire leurs prières en la Chapelle où elle venoit souvent, dans le séjour qu'elle fit à Fremont en Aoust et septembre 1701. L'on y voit encore la petite futaye, les allées, les Religieux solitaires, leurs Celules séparées les unes des autres, qui regnent au pourtour en forme de l'aures, et les autres choses qui sont en projet.

LE ROY et toute la Cour sont representez sur l'esplanade devant la porte de l'Hermitage ; près de la Personne de Sa Majesté est le Frère Pacôme, tenant en sa main un compas qu'il présente au Roy. Un peu plus loin est représenté MONSEIGNEUR étant à la chasse du loup, accompagné de Monseigneur le DUC D'ORLÉANS, de

21024511

son Altesse Royale MADAME, de Monsiêtr le DUC, de M. le Prince de CONTY, de M. le Duc du MAINE, et de M. le Comte de THOULOUZE.

Dans le premier soubassement en plate Peinture, au couchant de l'Hermitage, est représenté LOUIS LE GRAND, accompagné de Monseigneur, des Princes, et Seigneurs de la Cour, qui prend en sa protection le Frère Pacôme et ses Religieux ; sur la gauche est son Eminence, Monseigneur le Cardinal de NOAILLES, Archevêque de Paris, accompagné de Monsieur l'Abbé de CAUMARTIN, et d'autres personnes ; et sur un pied d'estail est écrit ce qui suit :

Heureux les habitans de ce lieu solitaire,
Qui du monde éloignez, servent Dieu dans la paix,
Et qui se contentant du simple nécessaire,
Dans leurs plus grands besoins ne se troublent jamais ;
Mais s'appuyant toujours dessus la Providence,
Ressentent les effets de ses benigitez,
Qui leur donnant secours dedans leur indigence,
Leur témoigne d'un Dieu les insignes bontez,
Leur apprend que tous ceux qui servent ce bon Maître,
Bien qu'ils soient dans les bois et lieux plus ecartez,
Ont Dieu toujours present, et qui leur fait connoître
Qu'ils n'ont qu'à le servir, pour en être assistez ;
Ainsi dedans ces bois, à l'abry des tempêtes,
Qui regnent sur la Mer de ce monde orageux,
Les maux ne viennent point fondre dessus leurs têtes,
Pour en troubler la paix, qui les rend si heureux ;
Aussi dedans ce lieu, leur frequent exercice,
Est d'offrir à leur Dieu l'encens de leurs saints vœux,
Luy présentant leurs cœurs et corps en sacrifice,
Pour qu'ils soient tout à luy, et qu'il soit tout à eux.

Le second soubassement qui regarde le Nord de l'Hermitage, représente SAINT LOUIS, venant de Corbeil pour chasser dans la forest de Senart, avec plusieurs Chevaliers et Seigneurs de sa Cour, en présence desquels il donna ses ordres pour la construction de la Chapelle de l'Hermitage en la forest de Senart pour faire ses prières, quand il y venoit chasser : Et est encore représenté la dispute qui arriva sur le Pré de S. Guenaud à Corbeil, ainsi qu'il est plus au long expliqué sur le pied d'Estail, qui est à la droite du soubassement, en ces termes :

La dispute qui arriva sur le pré de S. Guenaud, entre le Sire de Joinville, et M^e Robert Sorbon, sur le fait de leurs habits, en la présence du Roy Saint Loüis, qui lors tenoit sa Cour ouverte en la ville de Corbeil, où il se trouva plus de trois cent Chevaliers à la suite du Roy.

Ce qui suit est raporté dans les Antiquitez de Corbeil, en ces propres termes.

Le Roy fut un jour de Pentecoste à Corbeil bien accompagné, où nous estions M^e Robert Sorbon et moy (1), et le Roy après disné descendit au pré dessous sa Chapelle, et devant tous les autres, ledit M^e Robert me prit par mon mantel, et me demanda en la présence du Roy et de toute la noble Compagnie, savoir-mon, si le Roy se seoit en ce pré, et vous allissiez asseoir en un ban plus haut que luy, si vous en seriez point à blâmer, sauf l'honneur du Roy et de vous [et je lui dis: Maistre Robert, je ne suis point à blasmer sauf l'honneur du Roy et de vous:] (2); car l'habit que je porte, tel que le voyez, m'ont laissé mes père et mère, et ne l'ay point fait faire de mon autorité; mais au contraire est de vous, dont vous estes bien fort à blasmer et reprendre, car vous qui estes fils de Villain et Villaine, avez laissé l'habit de vos pere et mere, et vous estes vestu de plus fin camelin que le Roy n'est, et lors je pris le pan de son surcot et de celui du Roy que je joigny l'un près de l'autre, et luy dis: Or regarde si j'ay dit vray; et adonc le Roy entreprit de deffendre M^e Robert Sorbon de paroles, et luy couvrir son honneur de tout son pouvoir, en montrant la grande humilité qui étoit en luy, et qu'estant nécessité de demeurer à la cour, il estoit raisonnable qu'il fût honestement habillé. Après ces choses le bon Roy appelle Messeigneurs Philipe, et aussi le Roy Thibault ses fils, et s'assit à l'huis de son oratoire, et mit la main à terre, et dit à sesdits fils, séez vous ici près de moy qu'on ne vous voye. Ha! Sire, firent-ils, pardonnez-nous s'il vous plaist, il ne nous appartient mie de seoir si près de vous: et il me dit, Seneschal, séez vous icy, et ainsi le fis-je, si près de luy, que ma robe touchoit à la sienne, et les fit seoir aupres de moy, et adonc il dit, grand mal avez fait, quand vous qui estes mes Entans, n'avez fait à la première fois ce que je vous ay commandé, et gardez que jamais il ne vous avienne, et ils dirent que non feroient-ils; et lors il me va dire qu'il nous avoit apelez pour se confesser à moy, de ce qu'a tort il avoit deffendu et soutenu M^e Robert contre moy: mais, fit-il, je le fis, pour cē que je le vis si très-esbahy, qu'il avoit assez métier que je le secourusse, et lui aidasse, nonobstant que je ne le fis pas pour M^e Robert deffendre, et ne le croyez pas ainsi; car ainsi, comme dit le Seneschal,

(1) Cet incident est rapporté par le Sire de Joinville dans son Histoire de la vie de Saint-Louis, où de la Barre l'a emprunté pour ses *antiquitez de Corbeil* (Paris, 1647); et c'est entre lui, Joinville, et Robert Sorbon qu'eut lieu cette dispute.

(2) Le passage entre crochets a été oublié par le Fr. Pacôme; nous le rétablissons ici pour la clarté du récit.

on se doit vestir bien honnestement afin d'estre mieus aimé de sa femme, et aussi que vos gens vous en priseront plus : et aussi, dit le Sage, que l'on se doit vestir en telle maniere et porter selon son estat, que les preu-d'hommes du Monde ne puissent dire, il en a fait trop, et les jeunes gens, vous n'en faites pas assez.

Au troisième soubassement qui est au Midy, est représenté Henri IV venant chasser dans la forest et qui va visiter le Comte d'Arces, reclus dans l'Hermitage de Senart, où il le venoit souvent voir, et ce qui s'est passé entre le Roy et ce Reclus, ainsi qu'il est expliqué par l'écrit qui est sur le pied d'estail à la gauche du soubassement, comme cecy :

LE FRÈRE MARCIAN, AUTREMENT RAIMOND, DE L'ANCIENNE MAISON D'ARCES EN DAUPHINÉ, LIEUTENANT DES GARDES DE LA PORTE DU ROY ; Après avoir vécu vingt ans dans l'hérésie, et mené une vie licentieuse, s'est converti et retiré dans l'Hermitage de la Forest de Senart, où il s'est reclus et enfermé l'espace de deux ans, sans que personne le scût.

M. l'Évêque du Bellay dit ce qui suit :

« Un grand seigneur exerçant la Vennerie du Roy dans la Forest de Senart, « ayant été averty par hazard de la retraite du Frere Marcian, et en ayant parlé au « grand Henry son Maître, remplit ce prince et toute sa Cour d'étonnement sur « cette conversion admirable. Le Roy chassant dans cette Forest, proche de « l'Hermitage, le voulut voir en sa celule, admira en luy un si grand change- « ment, fit grand état de sa vie exemplaire, et se recommanda à ses prières avec « affection. L'odeur de la bonne vie de ce Reclus, et l'estime que Sa Majesté en « faisoit, engagea plusieurs personnes de le venir voir ; et quelqu'unes d'entr'elles « demeurèrent avec luy en société au nombre de six. Le Roy chassant souvent « dans les bois proche de l'Hermitage, venoit visiter le frère Marcian, qu'il ap- « pelloit son Carabin, luy témoignant toute la faveur et bienveillance possible, et « pour sonder sa résolution et la fermeté de son esprit, luy fit mille promesses de « l'avancer, s'il vouloit revenir dans le monde ; mais le voyant insensible et iné- « branlable, il l'en estima davantage, louant son refus, et son entier renoncement « au monde. Sortant un jour de la celule de ce Reclus, il dit à un seigneur qui « se mocquoit de cette clôture : Je vous assure que cet homme est plus heureux « que moy ; il est plus content en sa condition que moy, en celle que je possède, « toutes ses affaires sont faites, et non pas les miennes ; il ne pense qu'à Dieu, et « je n'ay pas le temps d'y penser tant que je voudrois, le blâme qui voudra, « pour moy je l'estime. Une autre fois étant revenu à la chasse, et étant entré « dans l'Hermitage, ce Prince dit au Pere Supérieur, le tenant par la main, mon « Pere, je ne viens jamais icy, que je n'y reçoive quelque particulière consolation

« de nôtre Gendarme, et en sortant, ce Frère désintéressé m'a dit beaucoup de
« veritez que de plus habiles que luy qui sont tous les jours à la Cour autour de
« moy, n'oseroient avancer, car ils ont peur de préjudicier à leur fortune. Misé-
« rables les Princes à qui l'on cache la vérité; j'ay icy appris de mes nouvelles
« plus qu'au Louvre; je luy ay offert des commoditez, il m'a dit qu'il avoit abon-
« damment ce qui luy étoit nécessaire : Hors d'icy chacun me demande et me
« pille; icy l'on refuse mes libéralitez. Ayant appris la mort de ce Frère, étant à
« la chasse, il profera de sa bouche royale cet éloge : Voilà comme Dieu attire à
« soi les bons. »

Le quatrième soubassement qui est au levant de l'Hermitage, représente Charles VI partant de Villepesque, où il tenoit souvent sa Cour, pour venir chasser dans la Forest de Senart proche de l'Hermitage, accompagné de plusieurs Princes et Seigneurs.

A la droite de ce soubassement est représentée la Reine et les Dames de sa Cour, partant aussi de Villepesque, pour aller à Vaux-la-Reine, qu'elle avoit acheté, pour servir de retraite au Roy, quand il venoit chasser dans la Forest de Sénart.

Ce plan peut servir au ROY, pour mémoire que la Chapelle et Hermitage de NOTRE DAME de Consolation en la Forest de Senart, est veritablement un monument de la piété de SAINT-LOUIS de glorieuse et sainte mémoire, et que plusieurs Roys ses successeurs, et prédécesseurs de SA MAJESTÉ, même PHILIPPE AUGUSTE et LOUIS DOUZE, l'ont honoré plusieurs fois de leurs presences, lors qu'ils sont venus chasser dans la Forest de Senart, et dont les Antiquitez, particulièrement celles de Corbeil, font une mémorable mention.

ÉTAT PRÉSENT DE L'HERMITAGE

DE

NOTRE-DAME DE CONSOLATION

DANS LA FOREST DE SENART

où l'on a joint le

RÈGLEMENT QUE LES SOLITAIRES QUI L'HABITENT Y OBSERVENT
CHAQUE JOUR

Sur la porte de l'entrée de l'Hermitage est écrit :

*Je me suis retiré dans la solitude la plus éloignée, parce que je n'ay
trouvé dans la Ville que tromperie et contradiction parmi les hommes.*

PSAL. 54

Sur le fronton de cette même porte est un pied d'estail, où il y
a une Croix et une tête de mort, et au-dessous :

*Mes jours sont passez comme l'ombre, et je suis seichée comme
l'herbe des champs.*

PSAL. 110.

On lit au revers :

*Comment pourrions-nous chanter les louanges du Seigneur dans
une terre étrangère.*

Sur le linteau en dedans est écrit :

*Nul n'est digne du Royaume du ciel, qui mettant la main à la
charrue, regarde derrière soy.*

S. Luc.

Depuis cette entrée jusqu'à la Chapelle est une avant-court
plantée d'arbres fruitiers, et d'un tapis de gazon dans le milieu qui
conduit à la Chapelle.

Sur la porte du vestibul par où on entre dans la Chapelle, on lit :

Pavete ad sanctuarium meum.

LEVITIQUE, 10.

Dans ce même vestibul sont écrites différentes Sentences dans huit cartouches de plate peinture.

Sur la porte de la même Chapelle, en entrant par le même vestibul, est la Sainte Vierge, tenant le petit Jésus, sur un semé de France, et au-dessous est écrit :

Invenimus eam in campis siloæ.

Aux deux portes à côté de la Chapelle est écrit : sur celle par où on entre dans l'intérieur de l'Hermitage :

Bien-heureux sont ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

S. MATHIEU.

Et sur celle par où on entre au jardin :

Bien-heureux sont ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la Terre.

S. MATHIEU.

Au revers de cette porte :

*Entre icy sans y faire tort,
Souviens-toy que le premier homme
Ne prit d'un jardin qu'une pomme,
Et qu'il luy en coûta la mort.*

SALOMON.

L'ordre gothique de la Chapelle et la manière dont elle est construite, marque son antiquité. Il y a dans la Nef deux autels : le Chœur est séparé de la Nef par une balustrade de bois ; la simplicité du grand autel répond à tout le reste, il est composé de quatre colonnes et de cinq petites niches, dans celle du milieu au-dessus du Tabernacle est la Sainte Vierge, aux côtes saint Joseph, saint Pierre, sainte Elisabeth et saint Paul : et sur la corniche du retable est la Résurrection du Sauveur. Aux côtes de l'Autel sont deux grandes médailles de plate peinture, dans l'une est représenté saint Paul et saint Antoine, premiers Hermites, et dans l'autre saint Pacôme.

Il y a une Tribune où les Religieux font leurs prières et chantent l'office.

L'on entre par le Chœur dans la Sacristie et dans la petite Reclusion, vis-à-vis en est une autre plus grande.

On sort par la petite pour entrer dans le jardin, d'où l'on voit une autre porte sur la gauche qui conduit dans le bois, au-dessus de laquelle est un fronton percé à jour, sur lequel sont deux têtes de mort, et au-dessous est écrit :

Considerez d'où vous venez et gémissiez, voyez où vous êtes et craignez, pensez où vous irez et tremblez.

S. BERNARD.

Et au revers :

Laissez-moy pleurer et soupirer dans ma douleur, avant que je descende dans cette terre ténébreuse et couverte de l'ombre de la mort.

JOB, 2.

De cette porte on va à celle du jardin qui conduit au pavillon, et dessus est écrit :

Si quelqu'un veut venir après moy, qu'il renonce à soy-même, qu'il porte tous les jours sa croix et me suive.

S. LUC, 9.

De l'autre côté :

Pleurez utilement vos pechez pendant le peu de tems qu'il vous reste, afin de ne point verser de larmes inutiles dans l'éternité.

S. AUGUSTIN.

Sur la porte qui conduit du pavillon à la petite futaye, il y a ces paroles du Prophète Osée :

Je la conduiray dans la solitude, et là je parleray d son cœur.

OSÉE, ch. 2.

Sur une autre porte qui conduit d'une autre court dans un petit jardin, est écrit :

La solitude est une fournaise qui brûle et consume tout ce que nous avons d'impur, et nous rend des précieux vases capables de recevoir les graces et miséricordes abondantes de Dieu.

S. BASILE.

De l'autre côté, dans la petite court qui va de l'avant-court au petit jardin :

O. solitude! tu seras toujours dans ma mémoire, tu seras toujours ma joye, j'établiray toujours mon repos en toy, j'habiteray toujours dans ma chere solitude, puisque je l'ay choisie.

S. BASILE.

Au-dessus d'un canapé qui est au bout de l'allée de saint Pacôme, est écrit :

Loin d'icy, folles réjouissances du monde, le noir Tartare sera toujours vôtre partage.

JOB.

Et bien-heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

S. MATHIEU.

En plusieurs autres endroits des allées de Saint-Antoine et de Saint-Pacôme, au pied des croix, tant dans le bois qu'autres parts, il y a aussi des sentences tirées de l'Ecriture et des saints Pères.

Pour contenter la pieuse curiosité du ROY sur ce que SA MAJESTÉ a témoigné au Frère Pacôme, étant à son diné à Frémont, dans le voyage de Fontainebleau, en septembre 1702, où le Roy, avec une bonté particulière, l'entretint très long-tems sur l'état qu'il avoit embrassé, s'il y étoit content, et de sa manière de vie, qu'il a témoigné au Roy, il y a plus de vingt ans, avoir eu envie d'embrasser ; il explique à SA MAJESTÉ, en abrégé, l'économie et réglemeut qui s'observe chaque jour en l'Hermitage de Senart, solitude où il s'est retiré depuis plusieurs années, et d'où il a assuré plusieurs fois le Roy qu'il n'oublieroit jamais les heureux momens qu'il a eu le bonheur de passer tant de fois seul à seul avec SA MAJESTÉ, tant à Saint-Germain qu'à Versailles, et auprès de feuë la Reine, de glorieuse mémoire, sa très-illustre maîtresse.

ÉCONOMIE ET RÉGLEMENT

DE CE QUI S'OBSERVE DANS L'HERMITAGE

On se lève à quatre heures, l'on sonne l'*Angelus*, les Freres se rendent en la Chapelle, où l'on fait la Prière ; l'on dit ensuite Matines, Laudes, Prime et Tierce, de l'Office de la Sainte Vierge, et lorsqu'elle est finie, l'on fait une heure de Méditation, dont les sujets sont ordinairement sur la Passion de Notre Seigneur, la présence de Dieu, et autres sujets.

On lit un chapitre de l'Evangile du jour, pour satisfaire l'atrait d'un chacun, dont les commençans font un quart-d'heure ou demie-heure de méditation.

Comme la principale occupation des Solitaires doit être de travailler des mains, chacun va à son travail manuel jusqu'à huit

heures que l'on dit la Sainte Messe, où SA MAJESTÉ n'est point oubliée.

Après la Messe, chacun retourne à son occupation jusqu'à onze heures que l'on va à la Chapelle dire Sexte, et de là au réfectoire, où, ensuite du *Benedicite*, on fait la lecture, et on garde le silence. Après les Grâces on va à la Chapelle, en disant le *Miserere*, puis on dit None, et l'on sonne l'*Angelus*, chacun va ensuite à son occupation comme le matin.

A cinq heures on sonne Vêpres et Complies, que l'on dit tout de suite, puis on fait une lecture et la méditation comme le matin, jusqu'à sept heures moins un quart que l'on sonne l'*Angelus*, et que l'on va au Réfectoire, où on observe les mêmes exercices que le matin. Ensuite on fait une conférence sur les Pères des déserts, et autres choses de piété jusqu'à neuf heures, que l'on vient faire l'examen et la Prière du soir, et on va se coucher.

Les dimanches on dit les grandes Vêpres à trois heures, après lesquels on fait une lecture dans la vie des Saints, ou autres livres de piété, puis chacun se retire en sa celule pour y faire quelque lecture, jusqu'à cinq heures que l'on sonne les Vêpres de la Vierge et des Morts, lesquels finies, on fait une lecture dans l'Imitation ou autre livre, et la méditation de suite.

On observe régulièrement les jeûnes de l'Eglise, outre cela on jeûne l'Avent, tous les Vendredis de l'année, et la veille des sept fêtes de la Sainte Vierge.

A la fin des prières et des offices, on prie pour la sacrée personne de SA MAJESTÉ, et pour toute la famille Royale, dont l'*Exaudiat* est la plus fréquente prière.

FIN

A PARIS

De l'Imprimerie de Jacques Collombat, Imprimeur ordinaire de Madame la
Duchesse de Bourgogne, rue S. Jacques, au Pélican.

AVEC PERMISSION

FÊTES A ÉTAMPES

EN L'HONNEUR DE LA

NAISSANCE DU DUC DE BOURGOGNE

(1751-1752)

Parmi les nombreuses fêtes que vit la ville d'Étampes au XVIII^e siècle, nos historiens locaux MM. Max. de Montrond, Léon Marquis, Max. Legrand, Paul Pinson, rapportent celles qui furent données en l'honneur du passage du Roi d'Espagne en 1700 ; des victoires du duc de Vendôme en 1705 ; de la convalescence du Roi Louis XV en 1721 ; de la rencontre du dauphin et de sa fiancée, Marie-Thérèse d'Espagne, en 1745 ; et d'autres encore. Nous n'avons vu nulle part la relation des réjouissances qui eurent lieu à l'occasion de la naissance du Duc de Bourgogne, qui s'en distinguent par leur caractère philanthropique. Nous en trouvons les détails, inédits, croyons-nous, dans les registres des délibérations des Maires et Echevins et dans ceux des paroisses en 1751 et 1752.

L'Infante Marie-Thérèse était morte en 1746, après dix mois de mariage, ne laissant qu'une fille qui lui survécut peu. Le Dauphin Louis contracta une nouvelle union avec Marie-Josèphe de Saxe, qui fut la mère des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, de la duchesse de Savoie et de Madame Elisabeth. Deux autres fils, les premiers nés, moururent jeunes : le duc d'Aquitaine, en 1754, âgé d'un an seulement, et Louis-Joseph Xavier de France, duc de Bourgogne, l'aîné de tous, né en 1751, décédé en 1761.

De grandes réjouissances eurent lieu dans toute la France à la naissance de cet enfant qui assurait la succession au trône, et Étampes ne voulut pas rester en arrière.

A la suite d'une lettre du Roi, datée du 13 septembre 1751, l'informant de cet heureux événement, l'archevêque de Sens publia, le 22, un mandement prescrivant dans toutes les églises de son

diocèse un *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier le Ciel. De son côté, l'intendant de la généralité de Paris invitait aussi la ville, par missive du 27 du même mois, à célébrer de son mieux la naissance du Prince.

En conséquence, M. Martin d'Aumont, maire, les deux échevins, Hochereau et Desforges (1) et les autres officiers, réunis le jeudi, 28 octobre, à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvaient également Petit de Mézières (2), chef chantre du chapitre de Notre-Dame et le curé de cette paroisse, Picard de St-Adon, doyen de la collégiale de Ste-Croix (3) et le curé de St-Gilles, arrêtent que le *Te Deum* sera chanté le Dimanche, 7 novembre suivant, à 4 heures du soir, en l'église royale et collégiale de Notre-Dame, et que les communautés régulières et séculières, les officiers et magistrats seront priés d'y assister en corps.

De plus, le Conseil estime « que la dépense qui pourrait se faire dans une occasion aussi intéressante que l'est à la France la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, et pour, de la part de la ville d'Etampes, témoigner sa joie par des réjouissances publiques, irait au moins à 1000 ou 1200 livres, c'est pourquoi et afin de répondre aux intentions de Sa Majesté, en employant la meilleure partie de cette dépense à doter et marier des filles, en faisant attention que la ville et faubourgs sont composés de cinq paroisses, l'assemblée est d'avis, sauf le bon plaisir de Mgr l'Intendant, que la Ville peut doter et marier cinq filles à chacune desquelles sera donné 200 livres à prendre sur les deniers des octrois, sauf à Mgr l'Intendant à régler à telle somme qu'il plaira à Sa Grandeur, les frais *de buches* et autres dépenses qu'il conviendra de faire le jour que sera chanté le *Te Deum* qui sera le Dimanche 7 novembre prochain ».

Cette délibération est signée : Pineau (4), F. Voizot (5), Chapeau, Leloup (6), Hochereau, Desforges.

Les registres paroissiaux de Notre-Dame ne font pas mention du

(1) Jacques Hochereau, marchand drapier ; Alexis Desforges, maître du Lion d'argent.

(2) Jacques Petit de Mézières habitait la maison qu'occupe aujourd'hui la Caisse d'Epargne. Son buste est au musée d'Etampes.

(3) François Picard de St-Adon, docteur de Sorbonne, doyen rural du doyenné d'Etampes, auteur distingué de plusieurs ouvrages sur la religion.

(4) Antoine Pineau, procureur ès sièges royaux, ancien échevin.

(5) François Voizot, ancien échevin.

(6) Blaise Chapeau, conseiller du Roi, ancien assesseur de l'Hôtel de Ville ; Alexis Leloup, conseiller du Roi, contrôleur de l'Hôtel de Ville.

Te Deum solennel, ainsi décidé, et qui fut chanté, à n'en pas douter.

Dans une nouvelle réunion à l'Hôtel de Ville, le dimanche 9 janvier 1752, on régla les conditions et les détails des mariages projetés. Nous copions en entier l'extrait, qui certainement perdrait à être simplement analysé.

« Nous, Maire, Echevins et autres officiers composant le Bureau de l'Hôtel de Ville d'Etampes, assistés de François Pavye (1), notre greffier, assemblés audit Bureau, où se sont trouvés Messieurs les Curés (2) des cinq paroisses de la ville et faubourgs, invités de notre part à l'effet de délibérer et pourvoir aux mariages de cinq filles de la ville, pour satisfaire à l'intention de Sa Majesté à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, suivant la lettre de Mgr l'Intendant à nous adressée, en date du 27 septembre dernier qui demeurera annexée à la minute de la présente délibération, il a été arrêté, sous le bon plaisir de Mgr l'Intendant, que la célébration des cinq mariages déterminés sera faite le plus tôt que faire se pourra, dans l'église de St-Basile, paroisse de l'Hôtel commun de cette ville, par le Sr curé de ladite paroisse, en présence et du consentement des sieurs curés des autres paroisses, où les filles qui seront mariées sont domiciliées, à tel jour et heure qui sera convenu entre nous et lesdits sieurs curés, les bans desdits mariages préalablement publiés par eux; à laquelle célébration de mariages, nous Maire, Echevins et officiers de ville, assisterons en corps, et seront les mariés conduits à l'église précédés des tambours et violons suivant l'usage ».

« Qu'il sera fourni des cierges de demie livre chacun pour le marié et la mariée, et à chacun une pièce de 12 sols pour aller à l'offrande; une paire de gants, un anneau d'argent pour chaque mariage, le tout des deniers de la ville ».

« Que les suisses et bedeaux de St-Basile seront revêtus de leurs habits et robes ».

« Que MM. les Curés ordonneront que toutes les cloches de leurs paroisses sonneront la veille de la cérémonie, 7 heures du soir, le lendemain, à 7 heures du matin et, de plus, immédiatement avant

(1) En même temps huissier au Châtelet de Paris.

(2) Bernard-Claude Voizot, curé chevecier de Notre-Dame; Jean-Henry Rivet, licencié en lois, ancien conseiller au bailliage, curé de St-Basile; Henry-Louis David, curé de St-Gilles; Edme-Louis Richardot, curé de St-Martin; François Tiffonnet, curé de St-Pierre.

et après la cérémonie à l'église St-Basile, que M. le curé voudra bien faire parer et laver comme en cérémonie. Il fera chanter à la fin de la messe trois fois le *Domine salvum fac Regem* avec l'oraison pour le Roi ».

« Que les contrats des dits mariages seront passés en notre présence ; que les dots seront fixées à la somme de 250 livres également pour chaque mariage et que cette somme sera remise aux dits mariés par le sieur Hochereau, 1^{er} échevin, l'un de nous, qu'il sera permis aux mariés de prendre avec eux quatre personnes de leur famille choisies et agréées par nous. Ils seront reconduits, précédés des mêmes tambours et violons, à la sortie de l'église, et immédiatement après la cérémonie achevée, à une des salles de l'Hôtel commun de cette ville, où nous aurons soin de faire préparer leur dîner et où ledit sieur Hochereau leur délivrera leur dot en notre présence ».

« Que les deux bedeaux de ville et les quatre haliebardiens (1), revêtus de leurs robes et habits, conduiront en cérémonie les mariés de l'église et les serviront à table.

« Et enfin que la dépense du festin des mariés et de leurs parents, au nombre de trente personnes, du dîner des bedeaux de ville, haliebardiens et quatre violons, ensemble celle des cierges, gants et anneaux des mariés, offrandes, salaire des sonneurs des quatre paroisses où les mariages ne seront pas célébrés, des bedeaux, messes, choristes, sonneurs, clerks et les enfants de chœur de St-Basile, de trois tambours, de trois violons et ceux des deux bedeaux de ville, quatre haliebardiens et du concierge, des gants et cocardes des bas officiers et serviteurs ainsi que le coût des cinq contrats de mariage, sera et demeurera fixée d'après le calcul que nous avons fait du tout, à la somme de 300 livres qui sera payée sur les deniers d'octrois de la ville et délivrée manuellement par ledit Sr Hochereau aux traiteurs, marchands et particuliers ci-dessus exprimés, faisant, ladite somme de 300 livres avec celle de 1250 livres pour les cinq dots, celle de 1550 livres, dont sera délivré mandement au profit du Sr Hochereau, à prendre sur les deniers d'octrois de la ville, et seront la présente délibération et ledit mandement envoyés à Mgr l'Intendant qui sera supplié de les approuver ».

Signé : Martin d'Aumont, maire, Hochereau,
Desforges, Chapeau ».

(1) Les haliebardes sont conservées au musée d'Étampes.

L'Intendant de Paris ne refusa pas son approbation et les mariages eurent lieu, avec tout le cérémonial projeté, le 8 février 1752.

A cette date, on lit cette note insérée dans les registres paroissiaux de Notre-Dame :

« Pour prendre part à la joye universelle qu'a causée dans la France la naissance de Mgr le Duc de Bourgogne, la ville d'Etampes, secondant les intentions de Sa Majesté, a doté cinq filles qui ont été mariées dans la paroisse de St-Basile.

« Pour Notre-Dame, Jean Chicot, pêcheur, a épousé Cantienne Potelin ; pour la paroisse St-Gilles, Claude Regnault, cordonnier, a épousé Marie Anne Delaroche ; pour celle de St-Martin, Charles Taulnet, cordonnier, a épousé Jeanne Chauvet, toutes trois de cette paroisse, mais les deux dernières, savoir : la Delaroche de St-Gilles, par sa naissance, et la Chauvet de St-Martin » (*sic*).

Les actes de mariage sont transcrits aux registres de St-Basile dans la forme ordinaire.

M. d'Aumont, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage, maire de la Ville, Jacques Hochereau et Alexis Desforges, échevins, ainsi que messire Regnault, comte de Barres, grand bailli et gouverneur d'Etampes, y apposent leur signature.

Le premier, qui consacre l'union entre Louis Chastonnet, jardinier, et Marie Aimée Huguet, est précédé de cette mention :

« Mariage d'une fille de la paroisse de St-Basile, native de la dite paroisse, en conséquence de la naissance de Mgr le Duc de Bourgogne, et ce, aux frais et dépens de la ville d'Etampes ».

Les autres suivent dans l'ordre suivant :

« 1^o Mariage d'une fille de la paroisse de Notre-Dame, native de Notre-Dame, du consentement de M. le Curé :

« Jean Chicot, pêcheur et Marie Potelin.

« 2^o D'une fille de la paroisse St-Gilles :

« Claude Regnault, garçon cordonnier et Marie Jeanne Delaroche.

- « 3° D'une fille née dans la paroisse St-Martin :
« Étienne Tourne, vannier, et Marie Chauvet (1).
« 4° Paroisse St-Pierre — au défaut d'une fille de cette paroisse,
il en a été choisi une dans celle de St-Basile :
« Pierre Durand, manouvrier et Jeanne Bellier ».

Nous avons pensé que ce récit pourrait avoir quelque intérêt pour ceux qui aiment à voir revivre le passé, surtout lorsqu'il s'agit de la ville qu'ils habitent et où vécurent leurs ancêtres.

Ch. FORTEAU.

(1) On remarque que les nom, prénom et profession du marié, ainsi que le prénom de la future ne sont pas les mêmes que ceux donnés par le curé de Notre-Dame.



DOCUMENT INÉDIT

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES CANTONS DE DOURDAN

RÔLE DE LA CAPITATION DES NOBLES, OFFICIERS DE JUSTICE, PRIVILÉGIÉS
ET EMPLOYÉS DES FERMES ET RÉGIES DANS L'ÉLECTION DE DOURDAN
(1789)

La plupart des Sociétés savantes de France reproduisent souvent dans leurs Mémoires ou Bulletins des documents inédits, tels que diplômes, chartes et autres pièces qui intéressent l'histoire locale et qui peuvent disparaître par suite de catastrophes imprévues. On ne saurait trop encourager cette excellente mesure, qui est appelée à rendre les plus grands services aux travailleurs, car le collectionneur, vraiment digne de ce nom, doit s'empresser de faire voir le jour aux pièces qui peuvent porter la lumière là où il n'existe que les ténèbres.

On sait que l'impôt de la Capitation fut créé par une déclaration de Louis XIV du 18 janvier 1695, pour subvenir aux frais de la guerre. Il était établi par feux ou familles sur tous les sujets sans exception, ecclésiastiques séculiers ou réguliers, nobles, militaires ou autres, qui étaient dispensés de la taille, lesquels furent distribués en vingt-deux classes, pour n'avoir lieu qu'autant que la guerre durerait. Mais comme cela est arrivé souvent pour la plupart des impôts établis temporairement, il n'en fut pas moins maintenu (1).

(1) En voici un exemple : De nos jours l'impôt établi sur le timbre des quittances, qui devait disparaître après le paiement de l'indemnité de guerre accordée à l'Allemagne en 1871, subsiste encore et n'est pas près d'être supprimé, en présence de l'état des finances du pays.

Supprimée après la paix de Ryswyk par une déclaration du 17 septembre 1697, la Capitation fut rétablie dès le début de la guerre de Succession en mars 1701, et, par la déclaration de 1715, prorogée indéfiniment pour subsister jusqu'à la Révolution.

Deux mois avant la prise de la Bastille, c'est-à-dire le 13 mai 1789, les députés composant le Bureau intermédiaire du département de Chartres et Dourdan, adressèrent au Conseil royal des finances et du commerce le Rôle de la Capitation des nobles, officiers de justice privilégiés et employés des fermes et régies de l'Élection de Dourdan pour l'année 1789, lequel fut arrêté le 27 juin suivant pour être mis en recouvrement.

Dans sa savante *Chronique de Dourdan*, publiée en 1869, M. Joseph Guyot a simplement effleuré la partie concernant les charges pécuniaires auxquelles étaient assujettis les habitants de l'Élection pendant le XVIII^e siècle, car il n'a reproduit que le cadastre en 1740-1745 et un extrait du rôle des tailles en 1768 ; mais il se tait sur les impôts qui étaient perçus à la veille de la Révolution. Cette lacune dans son livre ne peut avoir d'autre cause que l'absence de documents sur ce sujet, autrement le consciencieux historien ne l'aurait pas laissée subsister. C'est pour la combler partiellement que nous publions la pièce originale (1) que l'on va lire ; on y verra que les charges pécuniaires imposées à la noblesse, aux officiers de justice, employés et autres exempts de la Taille, étaient minimes comparativement à celles qui pesaient sur les malheureux habitants des campagnes. Heureusement la Révolution fit cesser ces injustices en abolissant les privilèges et en établissant les impôts d'une manière équitable pour les faire supporter par tous les citoyens.

Paul PINSON.

GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS

DÉPARTEMENT DE CHARTRES ET DOURDAN

Élection de Dourdan

Rôle de la Capitation y compris les quatre sols pour livre à payer par les nobles, officiers de justice, privilégiés et employés des fermes et régies dans l'Élection de Dourdan pour l'année mil sept cens quatre-vingt-neuf.

(1) Collection de l'auteur.

En exécution des déclarations du Roi des 12 mars 1701, 9 juillet 1715 et 13 février 1780.

Fait par nous députés composant le Bureau intermédiaire du département de Chartres et Dourdan, en conséquence de l'arrêté de la commission intermédiaire de l'Orléanois du 10 janvier dernier.

L'imposition en principal et quatre sols pour livre est de douze cens quatre-vingt-trois livres seize sols un denier, ci 1283¹ 16^s 1^d

Les quatre deniers pour livre attribués aux collecteurs pour taxations montent à vingt une livres sept sols onze deniers.

21	7	11
1305 ¹	4 ^s	»

Total treize cens cinq livres quatre sols. . . .

Laquelle somme totale de treize cens cinq livres quatre sols a été répartie sur les contribuables ci-après ainsi qu'il suit.

CHAPITRE PREMIER

Noblesse.

ALLAINVILLE. — La Demo^{lle} Godard d'Erainville payera trente six livres, savoir en principal et quatre sols pour livre. 35¹ 8^s 2^d } 36¹ » »
Pour les quatre deniers 11 10

BROUILLET. — Le Sr de Tilly payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre . 49 3 8 } 50 » »
Pour les quatre deniers » 16 4

CHALÔ-S^t-MARS. — Le Sr de Vigny payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 39 6 10 } 40 » »
Pour les quatre deniers. » 13 2

CHALÔ-S^t-MARS. — Le Sr Desmazis payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 39 6 10 } 40 » »
Pour les quatre deniers. » 13 2

A Reporter. 166¹ » »

Report. 166^l » »

CHANTIGNONVILLE. — La dame V^{ve} Duris payera quatre-vingt-six livres, savoir en principal et quatre sols pour livre. 88^l 10^s 6^d } 90 » »
Pour les quatre deniers. 1 9 6 }

GARENCIÈRES. — Le S^r de Ferrière payera dix livres seize sols, savoir en principal et quatre sols pour livre 10 12 6 } 10 16 »
Pour les quatre deniers. » 3 6 }

LA FORÊT-LE-ROY. — La dame veuve du S^r de Gauville payera quatorze livres huit sols, savoir en principal et quatre sols pour livre. . . 14 3 2 } 14 8 »
Pour les quatre deniers. » 4 10 }

LE VAL-SAINT-GERMAIN. Le S^r de Cambis payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre. 49 3 8 } 50 » »
Pour les quatre deniers. » 16 4 }

ROUVRAI-S^t-DENIS. — Le S^r de la Barre d'Arbouville payera trente-huit livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 37 7 6 } 38 » »
Pour les quatre deniers. » 12 6 }

SOUZY-LA-BRICHE. — Le S^r de Saint-Pol payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 49 3 8 } 50 » »
Pour les quatre deniers. » 16 4 }

VILLECONIN. — La dame veuve du S^r de Barville payera vingt-quatre livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 23 12 2 } 24 » »
Pour les quatre deniers. » 7 10 }

Total du présent chapitre, quatre cens
quarante-trois livres quatre sols . . 443^l 4^s »

CHAPITRE SECOND

Officiers de Justice

BAILLIAGE.

Le S ^r Roger père, lieutenant général honoraire et président, payera cent livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	98 ^l 7 ^s 4 ^d	} 100 ^l » »
Pour les quatre deniers.	1 12 8	
Le S ^r Roger fils, lieutenant général, payera soixante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	59 » 4	} 60 » »
Pour les quatre deniers.	» 19 8	
Le S ^r Crochart, procureur du Roy, payera soixante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	59 » 4	} 60 » »
Pour les quatre deniers.	» 19 8	

ELECTION

Le S ^r Chardon, président, payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	49 3 8	} 50 » »
Pour les quatre deniers.	» 16 4	
Le S ^r Péchard, lieutenant, payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	49 3 8	} 50 » »
Pour les quatre deniers	» 16 4	
Le S ^r Desnus, élu, payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	39 6 10	} 40 » »
Pour les quatre deniers	» 13 2	
Le S ^r Deslandes, élu, payera quarante livres savoir en principal et quatre sols pour livre.	39 6 10	} 40 » »
Pour les quatre deniers	» 13 2	
Le S ^r Péchard, procureur du Roy, payera quarante-cinq livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	44 5 3	} 45 » »
Pour les quatre deniers	» 14 9	
A Reporter.	445 ^l	» »

	Report.	445 ^l	»	»
Le Sr Pillault, greffier, payera vingt-cinq livres, savoir en principal et quatre sols pour livre.	24 ^l 11 ^s 10 ^d	} 25	»	»
Pour les quatre deniers	» 8 2			

EAUX ET FORÊTS

Le Sr Senechau, maître particulier, payera quatre-vingts livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	78 13 7	} 80	»	»
Pour les quatre deniers	1 6 5			
Le Sr Dechavanne, lieutenant, payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	39 6 10	} 40	»	»
Pour les quatre deniers	» 13 2			
Total du second chapitre, cinq cens quatre-vingt-dix livres.	590 ^l	»	»	

CHAPITRE TROISIÈME

Privilégiés.

La Dame V ^e du Sr Deslandes, payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	39 ^l 6 ^s 10 ^d	} 40 ^l	»	»
Pour les quatre deniers	» 13 2			
Le Sr Odille, procureur du roy honoraire de l'Élection, payera quarante-huit livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	47 4 3	} 48	»	»
Pour les quatre deniers	» 15 9			
Total du troisième chapitre quatre-vingt-huit livres	88 ^l	»	»	

CHAPITRE QUATRIÈME

Employés des fermes et régies.

Les trois receveurs des aides payeront quarante-cinq livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	44 ¹ 5 ⁸ 8 ^d	} 45 ¹ » »
Pour les quatre deniers	» 14 4	
Les Trois commis à cheval payeront trente-six livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	35 8 2	} 36 » »
Pour les quatre deniers	» 11 10	
Le Receveur du grenier à sel payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	39 6 10	} 40 » »
Pour les quatre deniers	» 13 2	
L'entreposeur du tabac payera quinze livres, savoir en principal et quatre sols pour livre. 14 15 2		} 15 » »
Pour les quatre deniers	» 4 10	
Les quatre gardes sédentaires payeront vingt-quatre livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	23 12 2	} 24 » »
Pour les quatre deniers	» 7 10	
Le contrôleur des actes payera vingt-quatre livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	23 12 2	} 24 » »
Pour les quatre deniers	» 7 10	
Total du quatrième chapitre, cent quatre-vingt-quatre livres.		184 ¹ » »

RÉCAPITULATION.

Le premier chapitre monte à	443 ¹	4 ^s
Le deuxième à	590	»
Le troisième à	88	»
Le quatrième à	184	»
Total général, treize cens cinq livres quatre sols.		
	1305 ¹	4 ^s

Le présent Rôle arrêté par nous, députés sus dits, à la dite somme de treize cens cinq livres quatre sols, pour être recouvrée par les collecteurs des Tailles et autres impositions des paroisses du domicile de chacun des contribuables, et versée, sous la retenue des quatre deniers pour livre de taxations, ès-mains du receveur particulier des finances de l'Élection de Dourdan.

A Chartres, ce treize may mil sept cens quatre vingt neuf.

Signé : Thierry Labbé, Levassort, De Beaurepaire, Horeau, Barré, secrétaire.

Somme totale du présent rôle en principal, accessoires et quatre deniers pour livre de taxations attribués aux collecteurs, treize cens cinq livres quatre sols.

Fait et arrêté au Conseil roial des finances et du commerce, tenu à Versailles le vingtième jour de juin mil sept cens quatre vingt neuf.

Signé : Louis.

Et plus bas signé : Barentin, Lefèvre d'Ormesson, Lambert.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

CHATEAU DE LA NORVILLE



NOTES

SUR

LE PLESSIS-MORNAY ET LA NORVILLE

LEURS SEIGNEURS ET LES ÉGLISES RÉFORMÉES

Au XVII^e siècle.

DEUX GRANDS MARIAGES EN 1671.

J. Mercier, seigneur des Bordes au commencement du xvii^e siècle, dont le *Bulletin* a parlé (1) à propos de Grigny, fut aussi seigneur de la Norville, à trois lieues de là. Notre savant confrère, M. l'abbé Genty, lui consacre plusieurs pages de son *Histoire de la Norville* (2), à laquelle nous emprunterons quelques indications nécessaires avant de publier ici deux pièces récemment découvertes aux archives du greffe de Corbeil.

La seigneurie de la Norville avait été achetée en 1474 par Pierre Leprince, qui épousa Pernelle de Brichanteau (3) ; leur fils Charles devint protestant après son mariage avec Madeleine de Quincampoix, et leur arrière-petit-fils, redevenu catholique, céda en 1610 la seigneurie à son beau-frère J. Mercier et à sa sœur Anne, qui déjà possédaient à la Norville plusieurs terres et censives.

Ils construisirent alors un château comprenant « un grand corps de logis à chaque extrémité duquel était élevé un pavillon couvert en tuiles ; une cour s'étendait devant l'habitation et le tout était entouré de fossés. Venait ensuite une avant-cour aboutissant à la rue du village et à l'église. Aux coins extrêmes de cette avant-cour,

(1) 5^e Année (1899), p. 105.

(2) Paris, 1885, in-18.

(3) Cf. *Mémoires et documents* publiés par la Société hist. de Corbeil, II (1900), 2^e partie, p. 14.

à droite et à gauche, étaient deux pavillons ». Vers 1740, J. Duvaucel, trésorier général des aumônes du roi, fit abattre ces pavillons et les reporta à chaque extrémité du corps principal de logis. C'est sous cet aspect majestueux que le château se présente aujourd'hui.

Ni M. l'abbé Genty ni moi n'avons pu découvrir aucune gravure représentant le château au xvii^e siècle. Peut-être un autre membre de notre société, plus heureux, pourra-t-il nous en faire connaître quelque exemplaire.

Après la mort de son père (1626), *Charles Mercier*, âgé de vingt-trois ans, prêta serment de fidélité au roi, avec le cérémonial d'usage, devant la porte du château de Montlhéry ; ce fut ensuite son frère *Louis* qui fut seigneur de la Norville et de Grigny et céda à son cousin germain, Henri-Antoine Leprince, tous les droits qu'il avait encore sur la Bretonnière (1638). Mais il conserva ou acquit des fiefs dans un grand nombre de lieux dispersés dans les arrondissements actuels de Corbeil et d'Étampes : Varennes, Videlles, Voisins, Viviers, les Granges, Échainvilliers etc.

Le livre de raison de *Marguerite Mercier*, l'une des plus jeunes filles de Josias, mariée en 1654 à *Simon le Maçon*, sieur d'Espeisses, récemment déposé à la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme, mentionne divers réglemens de comptes avec « *M. de la Norville* et *Madame de la Bretonnière* », ainsi que des voyages à Grigny et à la Norville, par exemple en septembre 1655 : « A M^r. un jeudy, qui vint d'evry [probablement Evry-petit-Bourg, où s'arrêtait le coche d'eau] à Charenton : 6 livres ; pour le dimanche que nous fumes à la Norville je luy donnay et moy je mis 12 livres ». Il est question de « la norise (1) de Grigny à qui on donne, pour un mois, 16 livres 10 sols ».

Louis Mercier acquit certains droits seigneuriaux du couvent voisin de Saint-Eutrope-lès-Chanteloup, sur lequel M. l'abbé Colas a publié dans ce *Bulletin* une intéressante notice (2). La supérieure était une cousine des Mercier, appartenant à la famille des Leprince, alors seigneurs de la Bretonnière (3).

Or, dans cette première moitié du xvii^e siècle, les Seigneurs de

(1) Nourrice.

(2) 2^e année (1896), p. 71.

(3) Un Leprince épousa Judith Hurault, de la famille de Robert Hurault, le gendre protestant de Michel de l'Hôpital, qui vint mourir chez lui au château de Bel-Ebat près Marcoussis (1573).

la Norville ont profité des dispositions de l'édit de Nantes pour faire célébrer publiquement dans leur château le culte protestant. M. l'abbé Genty (p. 75) pense que ce fut dès le temps de J. Mercier, et cela paraît fort probable car, en 1599, le lieu d'exercice pour l'église réformée de Paris avait été dans son château de Grigny, avant d'être transporté en 1600 à Ablon.

Toutefois c'est seulement à partir de 1626 (date de la mort de J. Mercier) que les registres des synodes portent : Maurice de *Lau-beran de Montigny*, pasteur de l'Eglise du Plessis et de la Norville.

La Norville a donc été desservie, comme annexe, par le pasteur du Plessis-Marly près Dourdan, où Ph. de Mornay avait, de son côté, fait célébrer le culte depuis 1601. Les autres ministres, connus de nous, ont été : *Dubois* (1603), *Le Blanc* (1625), *de Comblès* (1647); en 1660, *Icard* est pasteur de la Norville et *Sadier* pasteur du Plessis et « Sainte-Agobille », probablement Sainte-Escobille à l'ouest d'Etampes (1). Après *Farcy* (1660), on ne connaissait dans cette région aucun ministre jusqu'à *Rondeau*, qui vivait au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685). Le temple du Plessis fut alors démoli.

A la Norville il n'y eut jamais de temple; le culte était célébré d'une manière intermittente dans une salle du château; peut-être un cimetière protestant a-t-il occupé l'emplacement de la place actuelle du village, en descendant du côté d'Arpajon. On y a découvert, il y a plusieurs années, des ossements dont on ne s'expliquait pas bien la provenance.

Mais jusqu'à présent on ne connaissait aucun acte concernant l'église réformée de la Norville. Or, parmi les registres paroissiaux, tenus par les curés de la Norville, nous avons retrouvé, dans les archives du greffe de Corbeil, un cahier de même format intitulé :

Registre de baptêmes, mariages et enterremens de ceux de la R. P. R. qui ont leur exercice au lieu de La Norville, afin de servir pendant l'année 1671, contenant douze feuillets paraphes, conformément à l'ordonnance du Roy du mois d'avril 1667, par nous François de Dinan, conser du Roy president prevost juge ordinaire de la ville comte prevost et chastellenie royale de Montlhery ce dix huit avril 1671.

[Signé :] DE DINAN.

(1) *France protestante*, 2^e édition, IV, 557 ; V, 530, 609, 1023 ; VI, 385.

[Fol. un, recto et verso].

Le dimanche dix neut avril mil six cens soixante onze a esté bñit le mariage d'entre messire *Samson Pape* chevalier marquis de *St Auban* fils de feu messire *Gaspart Pape* chevalier seigneur de *St Eufeme* et de Dame *Blanche de Perissol* d'une part, et de Damoiselle *Elizabet de Massannes* fille d'*Anthoine de Massannes* escuier conser secrétaire du Roy et de feu Dame *Françoise Botereau*, d'autre part et a led. espoux dit estre aagé de vingt trois ans et lad. espouse de vingt ans ou environ et estre soubz le pouvoir de son d. pere ; a la célébration duquel mariage ont assisté Messire *Alexandre de Vesq* chevalier seigneur de *Lalo* conseiller du Roy au parlement et chambre de l'édit de Grenoble, *Antoine de Massannes*, pere de lad. espouse, *Anthoine de Massannes* escuyer frère d'icelle, messire *François Le Coq* cousin de lad. espouse escuyer seigneur des *Moulins*, Mr *Christoffe* et *Thomas Hardy* seigneurs de *Vicques* et de *Beaulieu* cousins germains de lad. espouse, et Damoiselle *Madelaine Le Mercier* fille de Messire *Louis Lemercier* chevalier seigneur de *La Norville* et de *Grigny*.

[Signé:] SAINT AUBAN MASSANES
ELISABET DE MASSANES

LECOQ A. DE VESC DE LALO
MASSANES

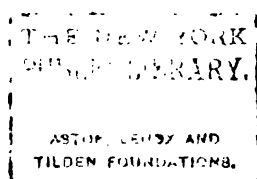
MADELENE MERCIER HARDY
HARDY

[Fol. deux, verso ; le recto est barré]

Aujourdhuy 2^e Septembre 1671 a esté bñit le mariage d'entre messire *Philippe de Jaucourt* fils de defunct messire *Jean Louis de Jaucourt* vivant chevalier seigneur d'*Ausson*, le *Vau*, *Vallon*, *Vermoiron* et autres lieux et de Dame *Françoise René de Jaucourt* ses pere et mere d'une part, et damoiselle *Anne d'Angennes* fille de defunct messire *Jacques d'Angennes* vivant chevalier seigneur de *Monlouet*, *Lisy* sur ourc et autres lieux et de defunte Dame *Marie Causse* ses pere et mere d'autre part ; et a led. Sr *Philippe de Jaucourt* dit estre âgé de vingt sept ans ou environ, et lad. damoiselle *Anne d'Angennes* a dit estre aagée de vingt cinq ans ou environ. A la célébration duquel mariage ont assisté, de la part dud. sieur epoux, lad. dame de *Jaucourt* sa mere, messire *Louis de l'Isle du Ga* son beau frere et Damoiselle *Françoise de Jaucourt* sœur dud. epoux, et messire *Trophime de Launay d'Antragues* chevalier et comte d'*Antragues*, amy ; et de la part de lad. damoiselle d'*Angennes*, messire *Jacques le Maçon* seigneur de *la Fontaine* et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, intendant et controlleur general des gabelles de France beau frere de lad. epouse, dame *Magdelaine d'Angennes* femme dud. sieur de *la Fontaine* et sœur de lad. epouse et Damoiselle *Antoinette d'Angennes* aussy sœur de lad. epouse et messire *Alexandre de Vesc* seigneur de *Lalo* conseiller du roy en sa cour de parlement du *Dauphiné* amy de lad.



CHATEAU DU PLESSIS-MORNAY



épouse, et damoiselle *Susanne de Goris* amie de lad. épouse et ont lesd. époux et épouse et parens et amis signé.

PHILIPPE DE JAUCOURT AUSSON	
ANNE D'ANGENNES	F. DE JAUCOURT
R. DE JAUCOURT	L'ISLE DU GAST D'OLLON
AUSSON VILLARNOUL	
	LEMAÇON
M. D'ANGENNES	ANTOINETTE D'ANGENNES
ANTRAIGUES	JUDITH DE GORIS
A. DE VESC DE LALO	

Le seul nom qui se retrouve sur les deux actes est celui d'*Alexandre de Vesc de Lalo*, conseiller en la chambre de l'Edit du parlement de Grenoble (1). L'époux, dans le premier cas, appartient à une autre famille dauphinoise : *Pape de Saint Auban* (2). Le père de l'épouse, *Antoine de Massanes*, était le doyen des anciens de l'Eglise de Charenton lors de la Révocation. « Il jouissait d'une fortune de 7 à 800.000 livres de rente (3) ». Sa femme *Françoise Bothereau de Lormois* était veuve de J.-B. Marbault, fils de l'ancien secrétaire de Duplessis-Mornay, qui longtemps résida au Plessy-Marly.

Le second acte réunit les noms de Jaucourt et d'Angennes. L'époux est un arrière-petit-fils de Duplessis-Mornay, *Philippe de Jaucourt Ausson* (4).

La famille d'Angennes possédait, entre autres terres, celle de Montlouet en Beauce, près de Baillolet, où Maurice de Lauberan était pasteur en 1625.

Sur la mariée nous n'avons aucun détail biographique, mais nous savons que son père, Jacques d'Angennes, était « un gentilhomme d'esprit, d'un caractère affable, doux, bienveillant ». Quant à sa mère, Tallemant des Réaux l'appelle « une grande femme fort bien faite et fort raisonnable (5) » ; une sœur de Jacques d'Angennes, *Louise*, avait épousé un gentilhomme beauceron, *Louis le Venier*, seigneur de Saint-Escobille.

(1) *France prot.*, 1^{re} éd., t. IX, p. 473.

(2) *La France prot.*, 1^{re} éd., t. VIII, p. 104, dit à tort que ce mariage eut lieu en l'église de Charenton..., signale à son propos un document des Archives nat., E. 3373. Les descendants devinrent catholiques et s'éteignirent en 1752.

(3) *France prot.*, 1^{re} éd., t. VII, p. 308.

(4) *Bull.* t. I (1852), p. 403 ; *France prot.*, 1^{re} éd., t. VI, p. 49.

(5) *France prot.*, 2^e éd., t. I, col. 260 et V, col. 608.

L'« amie de l'épouse » appartenait à une famille du voisinage ; Paul de Gorris, sieur des *Cochets*, terre qui touche à la Norville, était le représentant laïque, l'« ancien » de l'Eglise de la Norville à un synode de 1649, et sa sœur avait épousé le pasteur Maurice de Lauberan.

En 1671 c'est un cousin germain de la première mariée qui était « ancien » de l'Eglise : Thomas *Hardy*, seigneur de Beaulieu (entre la Norville et Leudeville).

Plusieurs membres de la famille Hardy de Vicques, rentrée dans le catholicisme, furent enterrés dans l'église de la Norville au XVIII^e siècle (1).

C'est le nom de Thomas Hardy de Beaulieu qui figure sans doute sur la couverture du registre des mariages (*Beaulieu*).

Il signe, un an plus tard (*Hardy*, comme sur l'acte de mariage), une requête qui est restée pliée dans ledit registre. La forme en est plus intéressante que le fond : il s'agissait simplement de continuer à inscrire les actes, faits en 1672, sur le registre paraphé pour 1671, mais avec quels scrupules et quelle humilité on se hasarde à demander la permission d'utiliser ces dix feuillets blancs ! Il est vrai qu'une déclaration du roi du 1^{er} février 1669, plus récente que l'ordonnance de 1667, visée en tête de notre registre, obligeait les ministres à fournir, *de trois en trois mois*, un extrait de leurs registres aux greffes des bailliages et sénéchaussées.

Monsieur le prevost de Montlehercy

Supplie humblement le ministre et ancien de la religion pretendue refformee qui ont leur exercice a la Norville, disans que conformement a l'article huit du tiltre vingt des faits qui gisent en preuves verballes, ils vous ont presenté deux registres a fin d'estre par vous paraphez, l'un pour demeurer en vostre greffe et l'autre pour demeurer entre nos mains, afin d'y enregistrer les baptêmes, mariages et enterremens de ceux de la R. P. R. qui se font aud. lieu et ce pour l'annee 1671 : mais il ne s'est fait que deux ou trois enregistremens, bien que lesd. registres paraphez contiennent plusieurs feuillets, nehanmoins parce que led. article porte qu'un desd. registres sera porté par chaque annee au greffe de la juridiction, ils font difficulté de continuer sur le mesme registre les enregistremens desd. baptêmes, mariages et enterremens pour ceste année 1672, sinon qu'il soit par vous ordonné.

Ce consideré, mondit sieur, il vous plaise de voir, ordonner, attendu qu'il ni a que deux ou trois enregistremens es chacun desd. deux registres que vous avez

(1) *Histoire de la Norville*, par M. l'abbé Genty, p. 257 et 267.

paraphez pour l'année 1671, leur permettre de continuer les enregistrements des baptêmes, mariages et enterremens sur les memes registres pour la presente année 1672, ou en tout cas, leur en parapher un autre afin de servir en la presente année, auquel cas les supplians remettront à vostre greffe le registre de l'année passee, et vous ferez bien.

LEFEBURE, ministre.

HARDY, ancien.

Veu la pnte requeste, nous disons que les deux registres y mentionnez seront presentement de nous paraphez, pour ce fait estre l'un d'yceux rendu aux supplians et l'autre demeurer au greffe de cette prevosté suivant le desir de l'ordonnance du huit juillet mil six cens soixante douze.

DE DINAN.

Suit un brouillon peu lisible de la réponse à faire, en ce sens, à la requête.

Le registre actuellement déposé au greffe du tribunal de Corbeil est donc celui qui fut remis et retenu au greffe de Montlhéry en 1672.

On aura remarqué certainement la formule : « supplie le ministre et *ancien* » ; ce singulier indique qu'il n'y avait pas de consistoire à la Norville, mais seulement un ancien de quartier. On aura remarqué aussi le nom du ministre, qui ne figurait pas dans le texte, ni parmi les signatures des actes de mariages : *Lefébure*. Nous ne savons rien de la vie de ce pasteur ni de l'histoire ultérieure de l'église réformée de la Norville.

En 1671 eut lieu la bénédiction d'une croix au carrefour des chemins de Leuville et de Marolles, par le curé Sébastien de Valsemé (1). En 1673, le seigneur de la Norville, *Louis Mercier*, abjure à Grigny, le jour de Pâques, en présence du curé de la Norville et de M. de la Bretonnière ; cinq mois plus tard, il meurt relaps à la Forêt-le-Roi, sur la route de la Norville à Saint-Escobille, et est inhumé à Grigny (2).

L'exercice du culte fut supprimé de droit à la Norville cette année-là, s'il ne l'avait été de fait dès 1672. En 1679, au Synode de Charenton, le pasteur *Rondeau* représente seulement l'Eglise du Plessis-Marly. Elle subsista jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Voici la lettre qu'écrivit alors M. Bazin de Besons, intendant de la généralité d'Orléans, à M. Le Boistel, président du bailliage de Dourdan :

(1) *Histoire de la Norville*, p. 356, procès-verbal conservé aux archives communales.

(2) *Bulletin*, 5^e année (1899), p. 111.

Orléans, le 24 octobre 1685.

Le Roi ayant donné un édit portant révocation de celui de Nantes et de tous ceux donnez en conséquences, il a ordonné, Monsieur, que les temples qui restoient seroient démolis, et m'a envoyé ses ordres pour y faire travailler au plus tost. J'ai rendu mon ordonnance pour la démolition de celui du Plessis-Marly qui est dans la paroisse de Longvilliers, et je vous ay commis pour l'exécution. Ainsi je vous prie, dès le lendemain que vous aurez reçu ma lettre, de vous y transporter pour en faire faire la démolition en vostre présence. A l'égard des payemens des ouvriers que vous y employerez, vous en ferez un rolle afin que ceux à qui Sa Majesté donnera les matériaux ayent soin de les payer...

(P. S.) Il faut que le ministre du Plessis-Marly songe à se convertir, auquel cas le roy luy donnera une pension plus forte que celle qu'il avoit, ou qu'il se résolve a sortir du royaume.

Une autre lettre montre que l'ordre de démolition fut rapidement exécuté, mais les hommes résistaient mieux que les pierres:

Orléans, le 6 novembre 1685. /

. « J'ay reçu, Monsieur, le procès-verbal que vous m'avez adressé sur la démolition du temple du Plessis-Marly. Il faut que vous parliez, s'il vous plaist, à ceux de la R. P. R. du Plessis-Marly, afin qu'ils songent à se convertir et à suivre l'exemple d'un si grand nombre de personnes de leur religion qui en usent de même, afin que cela finisse, parce qu'autrement on seroit obligé de les regarder comme opiniâtres et de les traiter sur ce pied là... » (1).

Moins d'un siècle auparavant, la femme de Ph. de Mornay, Charlotte Arbaleste, avait ainsi noté, dans ses mémoires, la fondation de cette église.

(1601) « Dieu nous fit la grâce d'établir le ministère de son Église en nostre maison du Plessis, à la requeste de tous ceux du voisinage qui sont de la Religion ; que Dieu y veuille par sa miséricorde perpétuer à tousjours » (2).

Il y a maintenant trois cents ans de cela. Après une interruption de près de deux siècles, le culte réformé a été rétabli, en 1865, au Plessis-Marly, dans une très ancienne chapelle, par M. le comte de Pourtalès ; les protestants du pays s'y réunissent depuis lors, comme ceux du XVII^e siècle chez Ph. de Mornay ou chez J. Mercier.

JACQUES PANNIER.

(1) Archives du château du Plessy-Marly ; *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. XIV (1865), p. 198.

(2) Mémoires de Madame de Mornay, édités par Madame de Witt, née Guizot, dans la Collection de la Société de l'Histoire de France ; t. II, p. 25.

FONDATION D'UNE CHAPELLENIE AU PRIEURÉ D'ESSONNE

POUR ALPHONSE COMTE DE POITIERS

Alphonse de France, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, naquit en 1220 et reçut au baptême le prénom de son aïeul maternel. Il était âgé de neuf ans quand, après le succès définitif de la Croisade contre les Albigeois, Raimond VII, comte de Toulouse, amené captif à Paris, dut jurer la paix devant le portail de Notre-Dame, en chemise et pieds-nus, pour y recevoir l'absolution du légat ; une des conditions de la paix fut l'union de sa fille Jeanne avec le jeune Alphonse. Les deux fiancés avaient le même âge, et le mariage ne fut célébré que huit ans après.

Raimond VII mourut en 1249, et son gendre lui succéda sous le nom d'Alphonse II : il était alors en Terre-Sainte, d'où, après être resté prisonnier des Sarrazins, il revint pour gouverner ses états. Mais, au cours d'une grave maladie, il fit le vœu de reprendre la croix, et l'accomplit en 1270, avec sa femme. La mort de saint Louis termina cette dernière expédition ; le comte et la comtesse de Toulouse regagnaient la France, quand un mal violent les surprit tous deux, et les enleva à quelques jours de distance. Alphonse succomba le 21 août 1271. Il était, dit Dom Yaissette, l'historien du Languedoc, « bon, chaste, pieux, aumônier, juste et équitable ».

Par son testament, il avait commandé que de grandes libéralités fussent faites aux églises sur les biens de sa succession.

Parmi les chapellenies qui devaient être fondées pour le repos de son âme, les exécuteurs de ses dernières volontés avaient désigné

l'église de St-Loup-de-Naud, près de Provins. L'archevêque de Sens, Gilles II Cornu, d'origine bourgeoise et peu courtisan, consulté pour cette fondation, déclara qu'il ne l'approuverait que sous condition d'avoir la collation de ce bénéfice. Cette exigence était contraire aux dispositions générales prévues par le testateur.

Dans ces conjonctures, les exécuteurs s'adressèrent au roi, pour obtenir la désignation d'une autre église, où la chapellenie serait fondée, la collation restant au roi. C'était d'autant plus rationnel que les 12 livres parisis affectées aux honoraires du chapelain devaient être payées par la prévôté royale de Melun. Philippe le Hardi approuva, par lettres de septembre 1277, données à Paris, le choix fait du prieuré d'Essonne pour y instituer cette chapellenie.

Tel est l'objet du document que nous avons retrouvé dans un carton des Archives (S 2351) où sa présence n'est pas précisément indiquée (1).

J. DEPOIN.

(1) De la Barre (*Antiquités de Corbeil*, Paris, 1647) a parlé de cette fondation à la page 178 de son livre, mais il n'a pas cité la chartre que M. Depoin vient de découvrir si heureusement ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à publier cette notice fort intéressante par elle-même et surtout par le précieux document qu'elle met au jour. (N. d. l. R.)



PHILIPPUS Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod cum executores testamenti felicis recordationis carissimi patruī nostri Alfonsi comitis Pictav[iensis] et Thol[osensis] juxta ordinationem ipsius defuncti, decrevissent assignari ecclesie Sti Lupi de Nodo, Senonensis dyocesis, duodecim libr. paris. pro quadam capellania ibi instituenda, in qua capellanus ipsius capellanie celebraret cotidie pro anima dicti defuncti, nisi impedimento legitimo detineretur; et archiepiscopus Senonensis institutioni predictae capellanie suum non velit prebere assensum, nisi ipse primo et postmodum successores ejus predictam conferant capellaniam, quod esset contra voluntatem et ordinationem dicti defuncti, sicut audivimus; predicti executores volentes exequi voluntatem ipsius defuncti, ordinaverunt et decreverunt institui predictam capellaniam in prioratu de Essona.

Nos predicti patruī nostri piam ordinationem cupientes salubriter adimpleri, volumus et precipimus ut quicumque pro tempore fuerit capellanus dicte capellanie, habeat et percipiat dictas duodecim libras parisienses, medietatem videlicet in termino Omnium Sanctorum et aliam medietatem in termino Ascensionis Domini, in preposituram Meleduni; dantes in mandatis, hiis presentibus litteris, preposito dicte prepositure qui pro tempore fuerit, ut dictas duodecim libras predicto capellano dictis terminis reddat annuatim et sine difficultate persolvat, nullo alio mandato super hoc expectato.

Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum.

Actum Parisius anno Dni M° CC° septuagesimo septimo, mense Septembri.

Orig. avec grand sceau de majesté. Arch. Nat., S 2351.

DEUX NOTICES

SUR

DOM BASILE FLEUREAU

Pour tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent à l'histoire d'Etampes, pour tous ceux que passionnent les recherches archéologiques locales, savants, érudits ou simples curieux, Dom Fleureau est à juste titre le maître incontesté, la source première à laquelle on va puiser, le témoin auquel on recourt.

Mais si l'histoire des *Antiquitez de la Ville et du Duché d'Etampes* a servi de base à plus d'un auteur moderne, la personne même de l'auteur n'a pas été sans éveiller une légitime curiosité. Les admirateurs reconnaissants de l'émule des Bénédictins ont voulu savoir ce qu'avait été cet enfant d'Etampes dont notre vieille cité s'enorgueillit à bon droit, quelle était sa famille, quel rôle il avait joué dans la vie et dans notre histoire locale, à quelle date il était né, comment il était mort etc. etc. et peu à peu le voile qui couvrait les traits du modeste Barnabite se sont écartés.

Après MM. E. Dramard, Léon Marquis, Edmond Michel, Paul Pinson et d'autres sans doute qu'on oublie, M. A. Boulé s'est efforcé d'établir aussi complètement que possible la biographie de son illustre compatriote. Désireux de vulgariser l'ouvrage devenu trop rare du savant Barnabite, notre érudit collègue a formé le projet, très louable, de rééditer Dom Fleureau, mais en supprimant toutes les pièces justificatives (ce qui est peut-être regrettable). Dans une préface fort bien faite, il a pris soin de réunir en un seul faisceau les trouvailles de ses devanciers et les siennes propres, afin de présenter d'une manière convenable son auteur. Pourtant, malgré ses recherches, certains points restaient encore obscurs et demeuraient à l'état d'hypothèses. La date de la naissance de Dom Fleureau était du nombre.

Par bonheur, presque au même moment, notre zélé collaborateur Ch. Forteau, dont le travail de dépouillement des Registres paroissiaux (1) constitue l'une des études les plus utiles qui aient été entreprises dans notre arrondissement, s'occupait, lui aussi, du grand historien local. Il s'était imposé la tâche de répondre au point d'interrogation formulé par ses prédécesseurs et de fixer d'une manière indiscutable la date de la naissance du Père Fleureau. Se basant, comme M. Boulé, sur une hypothèse des plus plausibles, M. Forteau dirigea ses recherches du côté de la paroisse dont le vocable correspondait avec ce prénom de Basile porté par notre religieux.

C'est dans les registres de cette église qu'il rencontrait fréquemment le nom des membres de la famille du Père Fleureau, c'est dans ces mêmes registres, qu'après avoir puisé dans des archives particulières les détails les plus circonstanciés sur son entourage, il eut un jour le bonheur de trouver enfin l'acte qui ne laisse plus, à notre avis, aucun doute sur la date si souvent recherchée.

Les deux notices de M. Boulé et de M. Ch. Forteau, notices qui se complètent d'une manière à la fois si fortuite et si heureuse, ont pour notre Etampois un intérêt si grand, qu'il serait véritablement regrettable, malgré certaines redites, de ne pas les voir publier intégralement.

C'est la fin d'un problème qui a préoccupé vainement jusqu'ici plus d'un esprit sérieux et il faut féliciter les deux auteurs qui, sans s'être concertés, ont chacun de leur côté travaillé à sa solution.

M. L.

(1) Registres Paroissiaux du canton de Méréville (Etampes, Humbert Droz, imprimeur éditeur). Publication en cours.

DOM FLEUREAU

Historien d'Etampes.

Dom Basile Fleureau est né et est mort à Étampes, sans qu'il soit possible de préciser, d'après un document officiel, en quelles années.

La lecture de son ouvrage, sur *les Antiquités de la ville et du duché d'Etampes*, apprend qu'en 1616 il assista à la dédicace de l'église des Capucins : le souvenir de cet événement, dont il raconte avoir été témoin, qu'il se plaît à évoquer incidemment, fait supposer qu'en 1616 il avait déjà l'âge de raison.

Elle apprend aussi qu'il parle des années 1667 et 1668 comme du temps contemporain de l'époque à laquelle il était occupé à terminer son manuscrit. La narration des faits par lui fournie ne dépasse pas d'ailleurs 1668.

M. Michel a mis en lumière, en France, au cours de 1874, un ouvrage publié en 1836 à Rome, par le Barnabite Ungarelli, sous le titre de *Bibliotheca scriptorum e congregatione Cleri Regg. S. Paulli*. Dom Fleureau s'y trouve l'objet d'une courte notice, de laquelle il résulterait qu'il serait né en 1612, étant entré en 1631, à l'âge de 19 ans, dans la Congrégation des Barnabites.

D'après encore cette notice, notre historien serait né vers 1612 et serait mort vers 1669 ou 1670.

De son côté M. Paul Pinson a publié, dans les *Annales de la Société historique du Gâtinais* (t. XI, année 1893), avec des notes et pièces justificatives, un travail dû à Dom Fleureau, intitulé : « Briefve histoire de l'abbaye Notre-Dame la royale de Villiers, proche la ville de La Ferté-Alais ». Il en a été fait un tirage de 30 exemplaires numérotés (Fontainebleau, Ernest Bourges, 1893).

Le manuscrit de cette étude porte, paraît-il, la mention « *achevé le 25 d'octobre 1669* ».

Pour le nombre d'années qu'il a pu vivre, soit avant 1612, soit après 1669, il n'est donc permis que de se livrer à des conjectures.

C'est ainsi qu'on peut voir, à ce point de vue, 1^o dans le *Cabinet historique* d'octobre à décembre 1873, l'étude *biographique et bibliographique* de M. Dramard (qui a été conseiller à la cour d'appel de Limoges), sur *Dom Basile et ses Antiquités d'Etampes*, 2^o dans le *Dictionnaire historique de France* de Ludovic Lalanne (1877), l'article Fleureau, 3^o et dans *les rues d'Etampes* de M. Léon Marquis (1881), celui qu'il a consacré dans la partie biographique à Dom Fleureau. M. Marquis, sans citer la source à laquelle il a pu puiser, le fait naître en 1612 et mourir vers 1668 (1).

Quant à la date de sa mort, l'existence des registres particuliers que tenaient les chapitres et collèges de religieux, conformément à l'ordonnance ci-dessus rappelée, pour les sépultures de leurs membres, avec indication de l'âge, aurait pu nous la faire connaître, en même temps peut-être que celle de sa naissance. Malheureusement, ceux des Religieux Barnabites d'Etampes, chez lesquels Basile Fleureau décéda, ne se rencontrent pas aux archives municipales de cette ville.

A raison de son prénom, il est à présumer qu'il naquit dans la paroisse de S. Basile, le nom du patron de la paroisse étant aux siècles derniers ordinairement donné aux enfants qui y naissaient.

Enfin, M. Paul Pinson est venu, dans une note insérée au *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix* (année 1898, pages 31 et 32), fournir un renseignement plein d'intérêt à raison de son caractère de quasi certitude sur le lieu et la date du décès de dom Fleureau.

En effet, dans un exemplaire des *Antiquités de la ville d'Etampes*, ayant appartenu à un membre d'une ancienne famille de cette ville, Petit de Masières, on lit sur le titre cette mention, d'une écriture vieille: « Mon oncle D. Fleureau est mort à Etampes au mois d'avril 1674. (Signé) Bourreaux ».

Comme on le verra un peu plus loin, M. Paul Pinson s'était

(1) Les registres des Baptêmes tenus par les curés, en exécution de l'ordonnance de François I^{er}, datée à Villers-Cotterets du mois d'août 1539, ont, dans maintes localités, disparu en partie. Ceux déposés à la mairie d'Etampes se trouvent pour cette cause ne pas remonter jusqu'à l'année de la naissance de Dom Fleureau.

déjà occupé de l'œuvre de Dom Fleureau sur les Antiquités d'Etampes, dans son essai de Bibliographie Etampoise (Paris, Willem, 1873, pages 3 et 4).

Après des études sérieuses à Etampes même, sous la direction des maîtres d'Ecoles d'alors, Basile Fleureau alla à Paris où il devint membre de la Congrégation des Barnabites, dont voici l'origine.

Une société de clercs réguliers, dite de S. Paul, avait été instituée en 1530 à Milan, et le Pape Adrien VI l'avait approuvée en 1533. Leur but d'activité était de se livrer aux missions, à la prédication et à l'instruction de la jeunesse.

Ayant été mis, en l'année 1544, en possession de l'église dédiée, en la ville de Milan, à S. Barnabé, l'ami et le compagnon de S. Paul, chez les Gentils, ils prirent le nom de Barnabites.

Admis dans le Béarn par Henri IV, en 1608, ils ne vinrent à Paris qu'en 1629 et établirent leur succursale pour la France dans l'ancien prieuré de Saint-Eloy, près le palais de justice. Ils portaient l'habit noir des ecclésiastiques séculiers.

D'après Helyot (Histoire des ordres monastiques, 1715, t. 4), les Apostolins ou Barnabites, avaient pour habillement une robe et un scapulaire et, par dessus un grand camail de drap gris, auquel était attaché un petit capuce. Lorsqu'ils sortaient, ils portaient un manteau de même couleur.

Cette congrégation avait pour armes: d'azur à trois montagnes de sinople, surmontées d'une croix accompagnée des lettres P et A, signifiant Paulus Apostolus.

Dom Fleureau fut d'abord chargé d'enseigner la philosophie au collège de Montargis et en fut nommé préfet en 1656.

Il visita plus tard l'Italie et, à son retour, fut envoyé au collège d'Etampes pour en diriger les études. Les magistrats de cette ville avaient, dès 1629, appelé des Barnabites dans cet établissement, pour enseigner la jeunesse du pays.

Le mémoire, resté en manuscrit jusqu'à M. Léon Marquis qui l'a publié par extraits dans son ouvrage sur les *rues d'Etampes et ses monuments*, mémoire connu sous le titre de *Rapsodie*, nous apprend qu'à la suite de la destitution, en 1628, de Claude Vuafard, bachelier en théologie et principal du collège, les maire et échevins accordèrent cet établissement aux Révérends Pères Barnabites le 5 septembre 1629. Les premiers Barnabites appelés à le diriger furent : Dom Candide Postcolonne et Dom Anselme Chardon.

Jacques Petau, lieutenant général au bailliage d'Etampes, leur légua 8000 livres pour agrandir les bâtiments du collège et pour entretenir et instruire deux enfants, appelés *boursiers*, lesquels iraient chanter certains jours à l'église St-Basile.

Le collège d'Etampes, actuellement rue St-Antoine, avait jusqu'en 1570 (1) occupé l'immeuble à tourelle sis au coin de la rue St-Antoine et de celle dite autrefois du Pont Quesnau, aujourd'hui Magne.

Cet immeuble a été, à la fin de la Restauration et au commencement du règne de Louis-Philippe, le siège d'un pensionnat de jeunes filles, dirigé par Madame Magne, la mère d'Eugène Magne, membre de l'Université, Alexandre Magne, médecin oculiste, élève de Sichel, et Auguste Magne, architecte, créateur du Théâtre actuel du Vaudeville, chaussée d'Antin, à Paris. Nous nous rappelons encore le magnifique marronnier qui, au milieu de la cour, abritait alors les récréations des élèves.

Dom Fleureau exerça comme supérieur du collège de 1662 à 1668 ou 1669.

L'amour du pays natal, le goût des recherches historiques et du travail, joints à la facilité qu'il trouva à se faire communiquer les documents nécessaires par les notables de la ville, permirent à Dom Fleureau de composer, avec la patience d'un Bénédictin, le livre qui devait lui assurer une place remarquable, parmi les érudits du xviii^{me} siècle.

Bien que son livre intéresse surtout les antiquités religieuses de la ville d'Etampes et ses environs, Dom Fleureau doit être rangé avec les annalistes qui ont su fournir des documents historiques de première main sur certaines de nos contrées. Tels furent Dom Morin pour le Gatinais, Jacques de Lescornay pour Dourdan, Delabarre pour la ville, comté et châtellenie de Corbeil, et l'abbé Lebœuf pour l'histoire du diocèse de Paris et encore pour Auxerre.

La mort le surprit sans qu'il ait pu surveiller l'impression de son manuscrit. Mais grâce aux soins que prit Dom Rémy de Montmeslier, Religieux Barnabite, choisi par les magistrats d'Etampes pour revoir et mettre en ordre l'œuvre de son ancien collègue, ainsi qu'à l'autorisation de le publier, accordée le 6 décembre 1682 par Dom Laurens Audoins, provincial des Barnabites en France, muni, pour le faire, des pouvoirs du Révérend Père Dom Alexandre

(1) *Etampes Pittoresque*, par MM. Legrand, Léon Marquis et René Ravault (Etampes 1897), page 77.

Maderne, général de la Congrégation de St-Paul, et enfin, grâce surtout aux sacrifices d'argent que s'imposa Madame Joly, sœur du défunt, l'ouvrage de ce dernier parut en 1683, formant un volume in 4°, de 320 feuillets, soit 640 pages. L'abbé Leboeuf le cite volontiers dans son histoire du diocèse de Paris.

Depuis, le goût des études sur l'histoire locale s'est partout en France extraordinairement développé, et le livre de Dom Fleureau est malheureusement devenu une rareté. Les exemplaires de l'unique édition qui en a été faite, quand ils se rencontrent, se paient un prix que les établissements publics ou les bibliophiles riches peuvent seuls offrir à qui les possèdent.

M. Paul Pinson, dans son essai de bibliographie étampoise, avec notes historiques, biographiques et littéraires, éditée en 1873 à Paris par Léon Willem, raconte « qu'une nouvelle édition, augmentée de notes et de différents accessoires, devait paraître en 1870, sous les auspices de M. Allien imprimeur, et du regretté M. Henri de la Bigne, mais que, malheureusement, l'invasion allemande et la mort de notre compatriote, arrivée en novembre 1871, ont empêché, peut-être pour toujours, la réalisation de cette entreprise patriotique ».

Comme tous les livres d'histoire, celui de Dom Fleureau offre des pages plus ou moins attachantes, l'attrait d'une lecture étant toujours en rapport avec le degré de curiosité de celui qui s'y livre.

Il n'y a pas de ville qui n'ait dans ses annales une époque exceptionnellement mémorable ; c'est en général celle où ses habitants ont le plus souffert.

Or, tout ce qui concerne les événements de la Fronde à Etampes prend sous la plume de Dom Fleureau une physionomie remarquable ; c'est un récit des mieux menés et un vrai tableau d'ensemble, fait pour toucher et fortement émouvoir.

A. BOULÉ.

II

L'ACTE DE BAPTÊME

DE

DOM BASILE FLEUREAU

M. Paul Pinson, notre savant confrère, a établi dans une notice publiée ici même (1) et intitulée « La Date de la mort de Dom Basile Fleureau », que le célèbre Barnabite est mort à Etampes au mois d'Avril 1674, et il ajoute qu'il sera facile de trouver, dans les registres paroissiaux, l'acte de son décès.

Dom Basile Fleureau, ayant été Supérieur du couvent, a été inhumé dans son église, et il est à peu près certain que l'acte de sépulture — que nous n'avons pas trouvé dans les cahiers de la paroisse de St-Basile, — a été inscrit sur les registres particuliers de la Congrégation de St-Paul ; on sait que chaque communauté, à Etampes, avait les siens propres, mais nous avons constaté, avec regret, que les livres de cette époque n'existent plus ; de sorte qu'il n'est pas possible d'avoir de renseignement à cet égard.

M. Pinson nous dit que M. E. Dramard a donné, dans le *Cabinet historique* (2), une notice sur l'auteur des « Antiquités d'Etampes » qui ne nous apprend rien que l'on ne sache déjà ; que M. Michel, le regretté Président de la Société du Gâtinais, avait découvert à Rome une biographie très complète sur l'historien d'Etampes, due au barnabite Ungarelli (3), fixant une date importante et sûre, celle de l'entrée de Dom Basile Fleureau dans la Congrégation : le 5 mai 1631, à l'âge de 19 ans, ce qui le fait naître en 1612.

(1) Bulletin de la Société historique de Corbeil-Etampes ; année 1898, p. 31.

(2) D'octobre 1873.

(3) Rome, 1836.

Dom Basile affirme lui-même dans la préface de son ouvrage qu'il est né à Etampes. D'un autre côté, Maître Pierre Plisson, dans sa *Rapsodie*, cite, en 1665, « le R. P. Fleureau, fils de defunt M^e Fleureau, procureur au bailliage » (1).

Or, nous lisons dans les registres de St-Basile (2) :

« Le mardy xxviii^e de mars audit an cy dessus (1612), a esté baptisé *Alexandre*, fils de Maistre Claude Fleureau, procureur au bailliage d'Estampes, et de Marie Duquesnel, ses père et mère. Les parrains, honorable hō Nicolas Bessin, greffier de l'élection dudit Estampes, nominatif et Simon, fils de noble hō M^e Alexandre Duquesnel ; la marraine, Claude Duquesnel, fille dudit Duquesnel ». Signé : Bessin, Duquesnel, Simon Duquesnel, Guyton (vicaire).

Sans parler du fait précis fourni par le P. Ungarelli, Alexandre Fleureau est le même, croyons-nous, que Basile Fleureau, malgré la différence du prénom, qui d'ailleurs s'explique facilement. Nous avons maintes fois constaté, dans notre longue étude des registres paroissiaux, des prénoms autres que ceux du baptême pour des personnages cités dans des actes postérieurs. N'arrivait-il pas souvent qu'à la confirmation ce prénom était changé ? n'est-il pas naturel qu'en faisant sa profession, le P. Fleureau ait pris pour sien le nom du patron de sa paroisse ? ne pouvait-il encore se nommer Basile Alexandre ?

Ce sont des hypothèses, il est vrai, mais des hypothèses que les deux dates de 1631 et de 1612 semblent confirmer. Nous laissons à de plus compétents que nous le soin d'en décider. Nous serions heureux d'avoir pu élucider un point jusqu'ici obscur de notre histoire locale.

M^e Claude Fleureau eut un autre fils, Claude Simon, baptisé le samedi 25 juillet 1613, qui eut pour parrain M^{re} Alexandre Duquesnel, « naguère, procureur du Roy à la Ferté-Aleps », son grand-père, et pour marraine Madelaine Fleureau, fille de défunt M^{re} Henry Fleureau, vivant, procureur au bailliage et prévôté d'Estampes, sa tante.

Claude Simon, qui n'aurait eu que dix-sept ans en 1631, ne peut être confondu avec son aîné.

Plus tard, en 1617, naquit une fille, Marie Elisabeth, dont les parrain et marraine furent M^e François Duquesnel, avocat en Parle-

(1) Qui était fils de Henry Fleureau, aussi procureur, mentionné plus loin.

(2) Qui remontent à l'année 1563.

ment, et Marie Sevestre, veuve de « feu Artus Lelong, vivant escuier, tenant la poste pour le Roy à Estampes ».

Marie Elisabeth devint la femme de M^e Noel Jolly, élu en l'élection, officier de Monsieur le Duc d'Orléans. Elle mourut veuve, en 1704 ; l'acte lui donne 80 ans, quoiqu'elle en eût près de 87 ; elle fut inhumée, sur son désir, à côté de son mari, dans la chapelle de la Vierge de l'église de St-Basile.

M. Ernest Dramard, que cite M. Léon Marquis, dans les *Rues d'Etampes*, nous dit que dom Rémy de Montmeslier, barnabite, ancien collègue de Fleureau, au collège d'Etampes, fut chargé de publier son ouvrage en 1683, à l'aide des fonds fournis par « *Madame Jolly, sœur dévouée de l'auteur*, et personne recommandable par sa charité ».

Il ne peut donc y avoir de doute sur les noms des père et mère de Basile Fleureau. Il était bien le fils de Claude Fleureau, procureur à Etampes, et de Marie Duquesnel.

Marie Elisabeth Fleureau a laissé plusieurs testaments et codicilles en date des 27 avril, 18 septembre 1697, 18 avril 1698 et 3 octobre 1702, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Max. Legrand.

La pièce principale est celle de 1698 ; ce document est fort intéressant et nous fournit des renseignements inédits, au moins le pensons-nous, sur la famille de notre historien. Il est, en entier, écrit, sur douze pages de grand format, de la main de la testatrice, qui institue pour ses exécuteurs testamentaires M^{re} Antoine Bourdon, président de l'Élection, et Pierre Hémard de Danjouan, lieutenant particulier au Bailliage.

Nous y voyons que Claude Fleureau est décédé le 24 février 1640, et sa femme, Marie Duquesnel, le 15 mai 1654, et que tous deux furent enterrés dans l'église des Cordeliers, proche et tenant l'autel de Notre-Dame de Lorette, où une plaque de marbre noir rappelait le legs d'une rente perpétuelle de 10 livres aux R. P. Cordeliers, à la charge de messes et de services religieux, fait par la dame Jolly en mémoire de ses père et mère.

Elle donne aussi aux R. P. Barnabites de la maison de St-Antoine la somme de 800 livres tournois qui sera employée pour accroître leur église, ou bâtir une chapelle à côté pour la commodité du public, à charge de payer une rente viagère de 10 livres tournois à sa servante, Jeanne Hanequin, pauvre et infirme, et de faire célébrer

dans l'église une messe basse tous les premiers dimanches de chaque mois à son intention et encore un service solennel des morts, composé de vigiles à 9 leçons et des laudes, et ensuite une grande messe de *requiem* tous les ans à perpétuité. On chantera aussi le *libera* sur la fosse du R. P. D. *Basille Fleureau*, religieux de la Congrégation, « qui est enterré en l'église, devant le confessionnal du R. P. D. Dominique, à main gauche, en bas du pas de pierre ».

Ce legs fut augmenté de 150 livres par un codicille.

Le même article mentionne aussi un don de 2000 livres fait au couvent par Marie Duquesnel, probablement à cause de son fils qui en était l'un des membres, moyennant une rente viagère de 100 livres à sa fille Marie Elisabeth.

A l'église de St-Basile, est attribuée une rente perpétuelle de 50 livres tournois à prendre sur divers immeubles, entre autres sur la maison de la testatrice, rue St-Antoine, qui lui venait de sa tante Madeleine Fleureau.

« Plus je donne et lègue à l'église de St-Pierre de Dhuison, où sont enterrés mes grands père et mère Duquesnel, ou au moins leur cœur, la somme de trente livres une fois payée, pour aider à avoir quelque ornement pour parer cette pauvre église, ou servir à leurs autres besoins ; je veux qu'il soit prié Dieu pour le repos de mon âme et de mes dits parents là enterrés » etc.

On a vu qu'Alexandre Duquesnel avait été procureur du roi à La Ferté-Alais. Il habitait probablement la paroisse de Dhuison dont l'église était si pauvre, en effet, et si peu entretenue, que le comble de la nef était tombé en 1685 (1).

Quelques autres parents du nom de Fleureau sont encore mentionnés dans les legs particuliers :

A Perrine Guiot, femme Fleureau, des effets d'habillement « par charité, considérant sa pauvreté », et 50 livres à chacune de ses deux filles ;

A la veuve Poitier, née Fleureau, qui est fort pauvre, sœur de la dame Desforges de l'hôtellerie de la Fontaine, paroisse St-Gilles, 50 livres.

A Marie Desforges, fille de cette dernière et petite-fille de Marie Fleureau, veuve Desforges, six cuillers d'argent et le livre « *Le Guide des Pécheurs* ».

(1) Archives de S.-et-O., G 638.

Marie Desforbes, plus tard femme d'Antoine Parizot, qui fut échevin, mourut à 27 ans et fut inhumée en 1710 dans l'église de Notre-Dame. La famille Desforbes était autrefois une des plus importantes d'Étampes, apparentée aux Duverger, aux Thiéry, aux Chevallier, etc.

Nous ne pouvons citer tous les articles de ce testament, dont les dispositions sont des plus charitables, ce serait nous écarter par trop de notre sujet qui n'a pour but que d'établir, si nous ne nous trompons pas, que dom Basile Fleureau est né à Étampes en 1612, qu'il a été baptisé, en l'église de Saint-Basile, le 27 mars de cette même année, et de donner quelques renseignements peu connus sur sa famille.

Ch. FORTEAU.

5 février 1902.



BIBLIOGRAPHIE

E. COÜARD. — Les Bailliages royaux en 1789.

Villes, bourgs, paroisses et annexes dont les territoires ont formé en 1790 le département de Seine-et-Oise, répartis suivant les Bailliages royaux auxquels ces localités ressortissaient à la date de la convocation aux États-Généraux de 1789, avec une carte et notice par E. Couard, Archiviste du département de Seine-et-Oise.

Versailles, Cerf, 1901. Grand in-4° à 2 colonnes de 44 pp., carte et notice.

MABILLE (H.). — L'Église de Port-Royal-des-Champs (1204-1710), par H. Mabilie, Architecte.

Paris, imp. Langlois et C^{ie}, 1901. In-8° de 54 pp. avec gravures et plan.

GASSIE (Georges). — Coup d'œil sur l'Archéologie du moyen âge, d'après les monuments français et, en particulier, d'après ceux du département de Seine-et-Marne et de la région environnante.

Meaux, Le Blondel, 1899, in-8° de 171 pp. (Extrait du Bulletin de la Société historique et littéraire de la Brie).

GATIN (E.-A.). — Essai historique. Un village: Saint-Martin-la-Garenne (Seine-et-Oise). Paris, Société d'édition et de librairie, s. d., in-8°, xviii et 247 pp. avec illustrations.

TROUET (L.). — L'Église de Larchant, par L. Trouet, curé de Larchant. Nemours, imp. Bouloy, 1901. Un vol. in-16 de 120 pp. avec gravures. Titre rouge et noir.

LEGRAND (Max.). — Notes pour servir à l'histoire de l'Église Collégiale de Sainte-Croix, d'Etampes, par Maxime Legrand, membre

de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Fontainebleau, imp. Bourges, 1901. In-8° de 59 pp. et 2 planches.

Extrait des annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Année 1901.

HUSSON (F.). — Artisans et compagnons. Études rétrospectives sur les métiers, par François Husson, Vice-Président de la Société d'encouragement à l'instruction en Seine-et-Oise. Paris, Marchal et Billard, 1901.

In-8° Jésus de 215 pp., avec figures. Titre rouge et noir.

Inauguration du monument élevé à la mémoire de Victor Duruy, à Villeneuve-Saint-Georges, le 27 mai 1900. Paris, Hachette, 1900.

In-8° de 75 pp. et 2 planches. Titre rouge et noir. Papier vergé.

SCHMIDT (C.). — Les environs de Paris, par Ch. Schmidt, Archiviste aux Archives nationales, in-8° de 16 pp.

Melun, imp. administrative, 1900.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Musée pédagogique, service des projections lumineuses. Notice sur les vues.

ARNOULD (L.). — Un gentilhomme de lettres au XVII^e siècle. Honorat de Bueil, Seigneur de Racan, par Louis Arnould, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers. Nouvelle édition entièrement revue et abrégée. Paris, Colin, 1901, in-8° de XLIII-565 pp. avec gravures.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Étienne). — Lettres écrites d'Égypte à Cuvier, Jussieu, Lacépède, Monge, Desgenettes, Redouté J^{ne}, Norry, etc., aux professeurs du Muséum et à sa famille, recueillies et publiées avec une préface et des notes par le Dr E. T. Hamy, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, conservateur du Musée d'Ethnographie, etc.

Paris, Hachette, 1901, in-8°.

Une partie de ces lettres sont conservées dans les archives de la famille Geoffroy-Saint-Hilaire à Etampes, où Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire est né le 15 avril 1772.

DELABORDE (H.-F.). — Notice sur le registre de Pierre d'Etampes, par H. François Delaborde.

Paris, 1900, in-8° de 24 pp.

Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes.

Les Chomel, médecins, et leur famille. 1639-1858.

Biographie et Généalogie.

Paris, Delalain frères, 1901, in-8°, vii-449 pp. avec portraits.

Le Dr Chomel, l'un d'eux, a été propriétaire du château de Morsang-sur-Orge, qu'il a longtemps habité.

Tiré à 70 exempl. sur papier des papeteries du Marais.

QUESVERS (P.). — Les Usages locaux du canton de Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne), avec deux avertissements et des notes, par Paul Quesvers, agréé près le tribunal de commerce.

Montereau-fault-Yonne, imp. Zanotte, 1901. In-16 de 64 pp.

2^e édition revue et augmentée.

FLAMMARION (C.). — Rapport sur les travaux de la station de Climatologie agricole de Juvisy pendant l'année 1900, par M. Camille Flammarion, directeur de la station.

Paris, imp. nat. 1901, in-8° de 22 pp. avec figures.

Extrait du Bulletin du Ministère de l'Agriculture.

ROBERT (U.). — Notice historique sur Saint-Mandé, par Ulysse Robert, Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives.

Saint-Mandé, libr. Paturot, 1901.

In-16 de 172 pp. avec gravures.

Nouvelle édition.

Etat général par fonds des Archives départementales de France.
Extrait : Département de Seine-et-Oise.

Paris, Picard, 1900. Grand in 4° de 18 pp. à deux colonnes.

Dans cette nomenclature intéressante, nous devons signaler les articles suivants :

Série A. — Domaines Royaux : Corbeil.

Maison de Monsieur. — Duché-Pairie de Brunoy. — Marquisats de Brunoy et de Grosbois. — Papiers relatifs au domaine de Dourdan, au Duché d'Etampes, (Seigneurie de Méréville).

Série B. — Châtellenies Royales, x^{ve} siècle, 1790. — Châtellenies de Corbeil, d'Etampes.

Juridictions seigneuriales : Arpajon, Montlhéry, Palaiseau, Rochefort etc.

Eaux et forêts : Corbeil.

Greniers à sel : Dourdan, Etampes.

Série C. — Généralité de Paris. Elections, x^{vii}^e-x^{viii}^e siècles : Election d'Etampes.

Travaux publics. — Administration des domaines, ^{xvii}^e-^{xviii}^e siècles : Arpajon, Boissy-Saint-Léger, Corbeil, Dourdan, Etampes.

Série D. — Collège des Barnabites d'Etampes, ^{xvi}^e-^{xvii}^e-^{xviii}^e siècles (quelques pièces antérieures, dont une de 1184).

Monastères de la Congrégation de N. D. à Corbeil et à Etampes.

Communauté des sœurs de l'instruction chrétienne à Dourdan.

Série E. — Dans les titres féodaux, on trouve Mennecy, Soisy ; dans le fonds des notaires et tabellions, on rencontre Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, St-Michel-sur-Orge, Breuillet, Breux et Saint-Yon, Chilly-Mazarin, Corbeil.

Série F. — Terriers et plans concernant la seigneurie d'Epinay-sur-Orge et dépendances.

Série G. — Archives ecclésiastiques. Officialité de Dourdan. Églises collégiales de St-Spire et de Notre-Dame de Corbeil, de Notre-Dame et de Sainte-Croix d'Etampes, de Saint-Merry de Linas.

Série H. — Communautés d'hommes : Abbaye de Morigny, ^{xiii}^e-^{xvii}^e s. Prieurés de Saint-Eloi de Longjumeau, ^{xii}^e-^{xviii}^e siècles, de Notre-Dame de Longpont, ^{xiii}^e à 1790, de Notre-Dame des Champs à Essonnes, ^{xiii}^e-^{xviii}^e s., de Saint-Pierre et Saint-Laurent de Montlhéry, de Saint-Yon-sur-Boissy, ^{xviii}^e siècle.

Camaldules de Grosbois, Capucins d'Etampes, Célestins de Marcoussis, Cordeliers d'Etampes, Mathurins ou Trinitaires d'Etampes etc.

Ordres et Communautés de femmes : Abbaye d'Yères, 1103-^{xviii}^e siècle. Abbaye de Gif, 1190-^{xviii}^e siècle. Abbaye de Jarcy, 1261-^{xviii}^e siècle.

Ordres militaires, Hôpitaux : Ordre de Malte, Commanderie de St-Jean en l'isle de Corbeil, ^{xiii}^e-^{xviii}^e s., Commanderies de Chalou-la-Reine, du Déluge, de Balisy, d'Etampes.

Hôtels-Dieu de Corbeil, de Dourdan, d'Etampes ; Hôpital de Saint-Eutrope lez-Chanteloup ; Hospice de Petit-Bourg, ^{xviii}^e siècle.

Série L. — Administration des districts : Corbeil, délibérations et arrêtés ; représentants du peuple en mission, personnel, police etc.

Dourdan. Délibérations et arrêtés, agent national ; représentants du peuple en mission ; Comités de salut public et de surveillance ; police révolutionnaire ; cultes ecclésiastiques du district ; déclarations ; dossiers individuels ; maison de détention ; suspects, détenus ; déportés etc.

Etampes. Mêmes rubriques ; réaction thermidorienne ; police et sûreté générale ; comités révolutionnaires et de surveillance ; sociétés populaires ; cultes ; abdications, culte de la raison, etc.

Série Q. — Biens du clergé ; domaines engagés ; émigrés, condamnés, déportés ; ventes d'immeubles faites aux chefs-lieux des districts etc.

Etablissements religieux supprimés ; Déclarations des religieux et religieuses ; fermeture des maisons, etc.

Famille Royale : Monsieur : Brunoy et Grosbois. Dourdan, Etampes ; la Duchesse de Bourbon à Petit-Bourg.

Table alphabétique des émigrés, condamnés et déportés.

GAVIN. — Notice sur la Diège, vierge du XII^e siècle, conservée dans l'église paroissiale de Jouy-en-Josas.

Versailles, Cerf, 1901.

Grand in 4^o de 10 pp. avec gravures.

Extrait du XXI^e bulletin de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

LAVILLE (A.). — Station archéologique de Draveil.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, tome X^e, 4^e série, fascic. V. 1899. pp. 398 à 410.

DENIFLE (le P. H.). — La Désolation des Églises, Monastères et Hôpitaux en France, pendant la guerre de Cent ans.

Paris, Picard, 1901, 3 vol. in-8^o.

Le 4^e vol. est en préparation.

VIARD (Jules). — Documents Parisiens du règne de Philippe VI de Valois, 1328-1350, extraits des registres de la Chancellerie de France par Jules Viard, Archiviste aux archives nationales.

Paris, 1900, 2 vol. in-8^o.

Publication de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Dans cet ouvrage, il est question à plusieurs reprises de Corbeil, de sa Châtellenie, de sa Vicomté, de son Hôtel-Dieu, etc., de Longjumeau, d'Etampes, etc.

GATINOT (J. C.). — A travers Montgeron, par M. Gatinot, Inspecteur primaire honoraire. Brunoy, 1901.

In-8^o de 107 pp. avec illustrations.

1^{re} partie d'une étude intéressante qui sera continuée.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
27^e année. 1900.

P. 165 : Un Seigneur de Morsang-sur-Seine au XVII^e siècle, par A. Bruel.

Annuaire de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, pour l'année 1900.

Versailles, Aubert, 1900, in-8° de 27 pp.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. (Commission de l'inventaire des richesses d'art). Versailles, Cerf, 1901, 21^e année, in-8° de 115 pp. avec gravures.

Almanach commercial de Seine-et-Oise pour 1901. Versailles, Cerf, 1901.

5^e édition. petit in-8° de xii-187 pp.

Almanach-annuaire de l'arrondissement de Corbeil et des cantons limitrophes, pour l'année 1901.

Corbeil, imp. Crété.

Almanach d'Etampes et annuaire de l'arrondissement pour 1901. Etampes, imp. Humbert-Droz.

In-16 à deux colonnes.

Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1901. Versailles, Cerf, 1901, in-8° de 649 pp.

Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux pour 1901. 41^e année.

Meaux, Le Blondel, 1901.

In-16 de 224 pp.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.

T. XXII. Pontoise, 1900.

In-8° de xxviii-143 pp. avec gravures et plan.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.

François Quesnay ; Procès-verbaux des réunions de Port-Royal, de Montfort l'Amaury, du Mesnil-Saint-Denis et notices diverses. Versailles, Aubert, 1900.

Tome XIV, in-8° de 398 pp. avec gravures.

L'Abaille de Seine-et-Oise, arrondissements de Corbeil et d'Etampes, bi-hebdomadaire.

Lire, dans les N^{os} des 26 et 30 mai 1901, le récit des fêtes de Juvisy, à l'oc-

casion de l'inauguration de l'hôtel-de-ville de cette importante commune, dans l'ancien château seigneurial de Juvisy, après sa restauration.

Le journal parisien *le Soleil* a consacré, à peu près aux mêmes dates, deux articles au récit des fêtes de Juvisy.

L'Indépendant de Seine-et-Oise, organe républicain de Corbeil-Essonnes et de l'arrondissement, hebdomadaire.

Corbeil-Journal, organe républicain, hebdomadaire.

Le Journal de Brunoy, organe des intérêts communaux de Villeneuve-St-Georges, Montgeron, Crosne et environs. Hebdomadaire.

Le Travailleur, organe des groupes du parti ouvrier français de l'arrondissement de Corbeil. Hebdomadaire. N° 1 : 21 février 1902.

Feuille éphémère créée en vue des élections législatives de 1902.

L'Echo de l'Orge, journal bi-mensuel, républicain et littéraire, pour la défense des intérêts généraux du canton de Longjumeau. Bureau de la rédaction : villa Cynnos à Athis. 3^e année, 3^e série, N° 1. 25 novembre 1900. (Continué en 1901).

La Petite Sentinelle, publiée à Vigneux, 2^e circonscription de Corbeil, depuis le 1^{er} janvier 1902.



CHRONIQUE

En décembre 1901, une fouille ouverte dans l'ancien clos, dit Tivoli, sur le bord du chemin de Vaux à Essonnes (2, boulevard de Fontainebleau), amena la découverte de cercueils de pierre qui furent brisés par les ouvriers ; mais le bruit s'en étant répandu, l'on demanda à l'entrepreneur, M. Legros d'Essonnes, de vouloir bien veiller à la conservation d'une trouvaille du même genre, si elle se produisait encore. Cette précaution ne fut pas inutile, car, quelques jours après, les ouvriers découvrirent une nouvelle sépulture, qu'ils respectèrent cette fois.

C'était un cercueil, en pierre de Château-Landon, disent les spécialistes, plus étroit aux pieds qu'à la tête, ce qui indique qu'il est antérieur au XI^e siècle ; il était recouvert de pierres meulières et renfermait deux squelettes, l'un de femme et l'autre d'un enfant. M. Legros a gracieusement offert ce cercueil au musée de St-Jean, où il a été transporté.

D'assez nombreuses trouvailles du même genre avaient déjà été faites dans ces parages, où se trouvait aussi l'abbaye de Notre-Dame-des-Champs, fondée par Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis VI. Les habitants d'Essonnes, bourg qui existait déjà à l'époque Mérovingienne (1), se plurent à établir leur cimetière à l'ombre des murs de l'Abbaye. Aujourd'hui tout a disparu, et le laboureur, traçant des sillons dans cette terre autrefois sanctifiée, rencontre de temps à autre un cercueil oublié depuis de longs siècles, comme celui qui vient d'être transporté au musée Saint-Jean.

A. D.

(1) Il existe des pièces mérovingiennes frappées à Essonnes ; on y lit le nom AXONA et quelques fois EXONA. Ces pièces sont rares et ont par conséquent une assez grande valeur.

En faisant des fouilles pour la construction d'une maison, rue de l'Arche à Corbeil, les ouvriers ont découvert deux petits vases funéraires, de terre différente, et un petit chapiteau de colonnette, confinant à l'époque Romane, ce dernier, trouvé dans l'épaisseur d'un mur de fondation. Il y a des probabilités pour que ce chapiteau provienne de l'église St-Nicolas, qui était dans le voisinage et qui a été détruite lors des guerres de la Ligue, vers 1562, parce que, placée en dehors de la ville et tout près des remparts qu'elle dominait, elle était une menace continuelle pour la sûreté de Corbeil.

En outre de ces objets, on a aussi trouvé une petite lampe en terre vernissée, qui paraît être de l'époque romaine.

Les deux vases et le chapiteau ont été trouvés et offerts au musée Saint-Jean par M. Pichon, maçon à Soisy. Quant à la petite lampe, elle a été acquise par un amateur.

L'on sait que l'Eglise Notre-Dame de Corbeil a été démolie entre les années 1821 à 1824, faute de ressources pour réparer les désastres et les humiliations que la période révolutionnaire lui avait valus, et aussi pour l'entretenir. C'était cependant le plus bel édifice de Corbeil et il était renommé au loin. Son portail, qui faisait face au marché, était orné de six belles statues romanes de la fin du ^x^e siècle. Deux de ces statues, un roi et une reine, furent sauvées par Lenoir et déposées par lui au musée des Monuments français, qu'il avait créé. A la dispersion de ce musée, ces statues furent envoyées à l'église de Saint-Denis, où elles sont encore.

Ce sont de curieux spécimens de la statuaire à cette époque reculée ; à ce titre elles sont connues et appréciées et ont été publiées et gravées dans de nombreux ouvrages relatifs aux beaux-arts ; on en a fait des moulages pour le musée de sculpture comparée du Trocadéro, pour le palais de Versailles, etc.

Faute de pouvoir posséder les originaux, notre Société désirait depuis longtemps obtenir le moulage des statues de Corbeil pour en orner le Musée Saint-Jean ; ce désir était d'autant plus légitime que les originaux de ces curieux monuments venaient de chez nous et nous avaient été enlevés à la révolution. Ne nous en plaignons pas puisque cet enlèvement a été la cause de leur conservation.

Quoi qu'il en soit, des démarches ont été faites, au nom de la Société, auprès du Ministre des Beaux-arts. Depuis deux ans elles ont été fréquemment renouvelées, et dès maintenant nous sommes

enfin assurés du succès ; des promesses nous ont été faites et nous espérons pouvoir annoncer dans un prochain bulletin que les moulages des précieuses statues de Notre-Dame de Corbeil sont enfin arrivés et placés dans notre belle église de Saint-Jean.

A. D.

P. S. Il serait possible, on nous l'a fait presque espérer, que l'on nous donnât des copies en pierre au lieu des moulages promis ; ce serait plus avantageux et surtout plus durable que du plâtre, mais aussi combien plus lourd, quand on songe au transport de ces statues qui ont 2 m. 70 de hauteur. Enfin, attendons, nous serons bientôt fixés à ce sujet.

Puisque nous venons de parler de l'église et du Musée St-Jean, il ne sera pas hors de propos de signaler ici une lettre de Lenoir que nous avons rencontrée récemment et dans laquelle il est justement question de notre église de Saint-Jean-en-l'Isle.

On sait que Lenoir fut le créateur et le Directeur du *Musée des Monuments français*, qu'il avait installé dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, devenu depuis l'école des Beaux-arts. C'est là qu'il réunit tous les objets, surtout de sculpture, qu'avec une rare persévérance il parvint à sauver pendant la période révolutionnaire, entre autres les deux statues du *x^e* siècle provenant de l'église Notre-Dame de Corbeil et dont les fidèles copies vont prochainement enrichir notre Musée Saint-Jean.

Voici la lettre de cet infatigable sauveteur :

Paris, 24 mai 1809.

« Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, à Son Excellence le Ministre de l'intérieur, comte de l'Empire.

Monseigneur,

En visitant, ces jours derniers, la manufacture des poudres et salpêtres d'Essone (sic), j'ai remarqué dans l'ancienne église Saint-Jean, bâtie vers l'an 1200, pour l'ordre des Templiers, par Ingelburge, fille de Waldemar I, roi de Danemarck, seconde femme de Philippe-Auguste, roi de France, morte à Corbeil à l'âge de soixante ans, deux tombes en pierre de liais, très bien travaillées en intaille, curieuses pour la suite de nos monuments historiques et précieuses à conserver pour l'art.

Monseigneur, l'église Saint-Jean dont j'ai l'honneur de vous entretenir, n'étant aujourd'hui qu'un magasin employé au service de la poudrerie d'Essone, ces tombes y sont absolument inutiles; sur ma demande, MM. les administrateurs de l'Arsenal ont bien voulu s'en dessaisir en faveur du musée des monuments français. L'une de ces tombes porte 10 pieds de long sur 5 de large et 6 pouces d'épaisseur, la seconde, 8 pieds de long sur 4 de large, l'épaisseur est la même.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien m'autoriser à faire la dépense de 120 francs, somme à la quelle je fais monter la dépense nécessaire pour déposer ces monuments curieux et les faire transporter au musée des monuments français.'

Salut et respect, LENOIR. »

Une note ultérieure nous apprend que le transport au musée des monuments français fut effectué le 10 juin suivant (1809) et donna lieu au mémoire ci-après :

..... pour le transport de deux grandes tombes en pierre de liais, sculptées en intaille, provenant de l'église Saint-Jean-en-l'Isle à Essone.

On voit que le vaillant archéologue que fut Lenoir continuait encore après la révolution son œuvre d'intelligente sauvegarde; les deux belles pierres tombales dont il s'agit ici ont certainement été conservées, et il serait intéressant de savoir où elles ont été envoyées lors de la dispersion du musée des monuments français, quand celui-ci dût céder la place à l'École des Beaux-arts. C'est à la solution de ce petit problème que je convie nos collègues et confrères en archéologie.

A. D.

EXTRAITS DE CATALOGUES

ÉTAMPES. — Prétendu testament que l'on suppose avoir était fait, dicté et nommé par M. Mérault, seigneur de Bonne (1) et autres lieux, secrétaire du roi, âgé de quatre-vingt-trois ans, et ce la veille qu'il reçut l'extrême-onction, et la surveillance de son décès.

S. l. n. d. (1668), in 4° de 57 pp.

Rare et curieuse pièce. Elle contient le détail des nombreux legs faits par le seigneur de Bonne à des établissements charitables ou religieux de Paris, Moulins,

(1) Bonne, aujourd'hui Chamarande.

Limours, Gif, Bonne, Mauchamp, Etréchy, Souchamp, Châtres-sous-Monthéry (1), Étampes, etc, etc.

(Voisin, catal. 198, octob. 1900, n° 36614).

ÉTAMPES. — Essai sur la justice primitive, par Pierre Dolivier, curé de Mauchamp, district d'Étampes.

Paris, 1793, in 8° de 43 pp. (*rare*).

Non cité par Quérard.

ÉTAMPES. — Rapport des commissaires nommés par la Société révolutionnaire des sans culottes d'Angerville-Lagâte, district d'Étampes.

S. l. n. d. (An II) in 8° de 14 pp. (*rare*).

Description curieuse de la fête célébrée à Angerville, le 20 germinal an II).

Monsieur, comte de Provence, plus tard Louis XVIII.

Lettre autographe signée, Compiègne, 14 août 1774, 1 page in-4°.

Intéressante lettre relative à l'acquisition de la terre de Brunoy.

(Revue des autographes, n° 237, août 1900, n° 143)

Geoffroy-St-Hilaire (Étienne), le célèbre naturaliste, né à Étampes, en 1772, mort en 1844. Lettre autographe signée, à M. Bouillet.

Vichy, 1833, 3 pages 1/2. in 8°.

Très intéressante lettre où il parle de ses confrères de l'Auvergne.

(Revue des autographes, n° 244, mars 1901, n° 82).

ORANGIS. — Location par François Perrotin, châtelain de Saint-Jorre (Meuse), procureur de Diane de Clermont, veuve de Baron de Grimault, à Denis Ormense, seigneur de la Ferrière, capitaine au régiment de Navarre, de la terre d'Orangis (2).

Paris, 24 déc. 1598. Pièce signée des parties, 6 pp. in folio.

(Saffroy, catal. 30, octobre 1900, n° 20202).

GATINAIS. — Arrêt du Parlement de Paris, rendu au nom de Louis XII, pour faire recevoir l'hommage de Richard de Tournebeuf, seigneur de Péronne en Gâtinais (Seine-et-Marne). Paris, 5 octobre 1498.

Présentation de cet arrêt à Louis Mallet de Graville, résidant à Milly (canton d'Étampes), le 20 octobre 1498. 3 pages 1/2, in fol.

(id. n° 20230).

(1) Châtres-sous-Monthéry se nomme maintenant Arpajon.

(2) Orangis, dépendance de la commune de Ris, à 7 kilom. de Corbeil.

Accord au sujet d'une rente, passé par François d'Averton, seigneur de Belin, baron de Milly en Gâtinais, gouverneur de Ham, 30 novemb. 1597, 1 page 1/2 in fol. signée de Belin.

(id. n° 20231).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Il arrive assez souvent qu'après avoir achevé un travail, alors qu'il est imprimé et qu'il n'y a plus à y revenir, on fait une découverte qui eût éclairé d'un jour tout nouveau le travail qu'on vient de terminer. On est heureux de cette découverte, mais on regrette amèrement de ne pas l'avoir faite plus tôt. C'est ce qui vient de nous arriver à propos de la notice sur l'Ermitage de Sénart, insérée à la page 94 du présent bulletin.

Le Frère Pacôme, parlant du plan en relief de l'Ermitage, décrit longuement ce plan ainsi que les quatre soubassements *en plate peinture* qui le supportent ; on en peut lire tous les détails dans la notice.

Ce sont justement ces soubassements, transformés en tableaux, que nous avons découverts tout récemment au palais de Fontainebleau. Tous les détails des scènes représentées sont parfaitement identiques au récit du frère Pacôme ; c'est extrêmement curieux et d'un grand intérêt. Nous retournerons prochainement à Fontainebleau pour étudier plus longuement ces intéressants tableaux qui feront, dans un prochain bulletin, l'objet d'un nouvel article ; il complètera heureusement la notice que nous venons de publier sur l'Ermitage de la forêt de Sénart.

A. D.

A l'article *Description de Ris et de ses environs* (1^{er} bulletin de 1901), il est dit, à la page 11 (note *m*), que Viry a été possédé par le comte d'E... , fils légitimé de France, et un renvoi (a) de la même page disait qu'on n'avait pu identifier ce comte d'E... Depuis, des collègues bienveillants et mieux instruits sont venus m'aider de leurs lumières en me fournissant les renseignements suivants :

Louis-Auguste de Bourbon, bâtard de France légitimé, duc du Maine, eut de son mariage avec Anne-Louise-Bénédicte de Bour-

bon, fille de Henry Jules de Bourbon, qu'il épousa le 19 mars 1672, sept enfants, parmi lesquels :

Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, né le 15 octobre 1701, Grand-Maitre et Capitaine général de l'artillerie (16 mai 1710), gouverneur de Guyenne (28 décembre 1712), mort le 13 juillet 1775. Son altesse sérénissime le comte d'Eu fit, en 1765, l'acquisition du château de Viry, d'Antoine Moron de Marnay. Il posséda ce château jusqu'en 1770, époque à laquelle il le vendit à M. Amelot.

Le Comte d'E... , seigneur de Viry, dont il est question à la page 11 de la *Description de Ris*, est donc bien Louis Charles de Bourbon, comte d'Eu. Ce renseignement a été tiré de l'ouvrage suivant : *Tableaux généalogiques des souverains de la France*, par Ed. Garnier, archiviste aux archives impériales. Paris, 1863, in 4° (tableau XII).

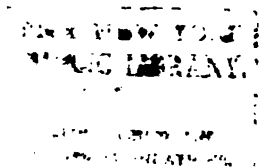
Il y a lieu d'annuler la note (2) de la page 50 du 1^{er} bulletin de 1901. Cette note est ainsi conçue : « M. de Guilhermy doit faire ici confusion, car il n'y a pas de château d'Engelthal à Épinay-sur-Orge ». Or voici ce que m'écrit à ce sujet un obligeant collègue qui connaît bien cette région pour l'avoir habitée :

« M. de Guilhermy n'a pas tort lorsqu'il parle d'une propriété
« sise sur les confins d'Épinay-sur-Orge et de Balisy, nommée En-
« gelthal. Cette propriété des plus modestes, possède une maison
« presque en ruines et sans importance ; mais j'y ai vu des pierres
« sculptées, particulièrement à la tête de la cheminée de la cuisine,
« et l'on dit dans le pays que ces pierres viennent d'une église de
« Corbeil. Maison et cheminée menacent ruine. Si ces débris ont
« quelque intérêt pour Corbeil et son musée, il serait très facile et
« fort peu coûteux, je crois, d'en prendre possession ».



TABLE DE LA 7^e ANNÉE

Statuts et règlement de la Société	Page v
Liste des membres	xi
Conseil d'administration, bureau, comités.	xix
Sociétés correspondantes	xx
Description de Ris et de ses environs.	i
Le Château du Bourgneuf, résidence des Baillis d'Étampes, p. M. L. Marquis.	13
Une page inédite de l'Histoire municipale de la ville d'Étampes au xvii ^e siècle par M. Paul PINSON.	24
Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil	38
Compte-rendu des séances et assemblée générale du 1 ^{er} juillet 1901	73
L'Ermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénart.	94
Fêtes à Étampes en l'honneur de la Naissance du duc de Bourgogne (1751-1752), par M. Ch. FORTEAU.	109
Document inédit pour servir à l'histoire des cantons de Dourdan, par M. Paul PINSON	115
Notes sur le Plessis-Mornay et la Norville, leurs sei- gneurs et les églises réformées au xvii ^e siècle. Deux grands mariages en 1671, par M. le pasteur Jacques PANNIER.	123
Fondation d'une chapellenie au prieuré d'Essonne par Alphonse comte de Poitiers, par M. DEPOIN	131
Deux notices sur dom Basile Fleureau.	134
I. Dom Fleureau, historien d'Étampes, par M. A. BOULÉ	136
II. L'acte de baptême de dom Basile Fleureau, par M. Ch. FORTEAU.	141
Bibliographie	146
Chronique	153
Additions et corrections	158
GRAVURES :	
Château du Bourgneuf près d'Étampes, 1752	13
Plan du Parc et du Château du Bourgneuf au xvii ^e siècle, par M. L. MARQUIS.	22
Château de la Norville.	124
Château du Plessy-Mornay	125



BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE
CORBEIL, D'ÉTAMPES
ET DU
HUREPOIX

IMPRIMERIE BELLIN, A MONTDIDIER.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

8^e Année — 1902

1^{re} LIVRAISON



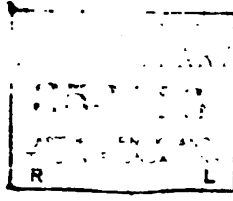
PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

1902



SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date
du 19 février 1895*

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le **consentement** soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1° aux **signataires** des présents statuts, 2° à tout membre qui fait don à la **Société** d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une **cotisation annuelle** de dix francs ; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un **versement** de cent francs au moins sera **exonéré** du **paiement** des **cotisations** annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élu pour trois ans en **Assemblée générale**. Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins ; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en **Assemblée générale**, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les Membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART. XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRE.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Étampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année, parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin ; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement, à l'assemblée générale, un rapport sur les travaux de la Société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles ; il paie les dépenses ordonnancées et donne chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois ; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages ; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises, sans retard, au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1^{er} janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1^{er} janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale ; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



LISTE DES MEMBRES

Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles, 12, rue Godot de Mauroi, à Paris (IX°).

ALLIOT (l'Abbé), curé de Chennevières-sur-Marne (S.-et-O.).

ALLORGE, Professeur de dessin, à Montlhéry (S.-et-O.).

AUBLET-DELAUNAY (Mme), 173, Boulev. Péreire, à Paris (XVII°).

*AUBRY-VITET, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy, à Paris (VII°).

ASHER, à Berlin (Allemagne).

BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de commerce de Corbeil, à Ris-Orangis (S.-et-O.).

BARTHÉLEMY (André), à Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et O.), et à Paris, 36, rue Tronchet (IX°).

BARTHÉLEMY (Jules), Président d'honneur de la Société des géomètres de France, rue Feray, à Corbeil.

BARTHÉLEMY (Louis), ingénieur, 85, rue d'Hauteville, à Paris (X°).

BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-Orge, et 7, rue Lafayette à Paris (IX°).

BASSERIE (Mlle), 49, rue St-Vincent, au Mans (Sarthe).

BEGLET (Armand), à Corbeil, et à Paris, 162, boulevard Haussmann (VIII°).

*BÉRANGER (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII°).

*BERNON (le Baron de), à Palaiseau, et à Paris, 3, rue des Saints-Pères (VI°).

MM. BESSIN, ancien Conseiller d'arrondissement, à Corbeil.

BIBLIOTHÈQUE (la) COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par
M. DUFOUR, bibliothécaire.

***BIZEMONT** (le Vte Arthur de), au Château du Tremblois, par
Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).

BLAVET, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Étampes (S.-et-O.).

BLONDEAU, entrepreneur de travaux, à Corbeil.

BLONDEAU, Architecte, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

BOËTE, Instituteur, à Villecresnes (S.-et-O.).

BONNEFILLE, Sénateur de Seine-et-Oise, à Massy (S.-et-O.).

BONNEPOY, 3, rue d'Alger, à Paris (1^{er}).

BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon (S.-et-O.).

BOUCHER (le Dr Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de
Corbeil.

BOUGIN (Louis), 5, rue d'Arcole, à Paris (IV^e).

BOUJU-TANDOU (J. Albert), 45, avenue Marceau, à Paris (XVI^e).

BOULÉ (Alphonse), Juge de paix honoraire, à Lignières (Cher).

BOURDON, Receveur des Finances, à Corbeil.

BRICARD, propriétaire, à Corbeil.

BRUNOY (la Commune de) (S.-et-O.).

CALLIET, banquier, Maire de Corbeil.

CARNOT (François), 16, avenue du Trocadero, à Paris (XVI^e).

CANOVILLE, Maire de Mennecy (S.-et-O.).

CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt (S.-et-O.).

***CAUVILLE** (Paul de), ancien Sénateur, au Château de Coye
(Oise), et, à Paris, 15, avenue Matignon (VIII^e).

CAYRON (l'Abbé), Curé de Lardy (S.-et-O.).

CHAMBON, avoué, à Corbeil.

***CHATONEY** (Eugène), 6, rue Meissonier, à Paris (XVII^e).

CHÉRON, à Lardy (S.-et-O.).

CHERRIÈRE (le Dr), à Essonnes (S.-et-O.).

CHEUVREUX, à Étiolles, par Corbeil, et 41, avenue de Fried-
land, à Paris (VIII^e).

CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maitre honoraire à la Cour des
Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de
Rivoli (1^{er}).

CIBIEL (Alfred), Député de l'Aveyron, au château de Tigery,
et 53, rue St-Dominique, à Paris (VII^e).

MM. CLAYE, notaire à la Chapelle-la-Reine (S.-et-M.).

CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement, à Étampes (S.-et-O.).

COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Mousseau, par Evry-petit-Bourg, et à Paris, 5, avenue Montaigne (VIII^e).

COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles (S.-et-O.).

COLAS (Albert), propriétaire à Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et-O.), et à Paris, 1, rue de Jussieu (V^e).

COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, à Paris (IX^e).

COPPÉE (François), membre de l'Académie française, 12, rue Oudinot, à Paris (VII^e).

COTHEREAU, Président du tribunal civil, à Corbeil.

COURAUD (l'Abbé), curé de Montlhéry (S.-et-O.).

***COURCEL** (le Baron Alphonse de), Sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse (XV^e).

***COURCEL** (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann (VIII^e).

***COURCEL** (Valentin de), Maire d'Athis-Mons, et à Paris, 20, rue de Vaugirard (VI^e).

CREUZET, principal clerc d'avoué, à Corbeil.

***CROS** (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.

DAMERON, Architecte, rue Chantereine, à Corbeil.

DANGER, géomètre, à Étampes (S.-et-O.).

†***DARBLAY** (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil (S.-et-O.).

DARBLAY (Paul), au château de Saint-Germain, par Corbeil (S.-et-O.).

DARBLAY (Robert), au château de St-Germain, par Corbeil (S.-et-O.).

DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.

DEBLED, artiste-peintre, à Linas, par Montlhéry (S.-et-O.).

DECAUVILLE (Armand), Maire de Courcouronnes, à la Ferme du Bois-Briard, par Ris-Orangis (S.-et-O.).

DELAUNAY à Saintry, par Corbeil, et à Paris, 61, Boulevard Beaumarchais (III^e).

DELESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le tribunal de la Seine, à Ris-Orangis, et à Paris, 10, rue de l'Université (VII^e).

MM. DELESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy (S.-et-O.).

***DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 150, boulevard St-Germain (VI°).**

DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de Limours (S.-et-O.).

DEVERRES (l'Abbé), Curé de Boutigny (S.-et-O.).

DEVOUGES (le Dr), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.

DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).

DRAGICSEVICS, Professeur honoraire au Lycée Henry IV, à Champrosay, par Draveil, et à Paris, 18, rue Saint-Simon (VII°).

DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Étréchy, et 11, avenue Percier, à Paris (VIII°).

DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis (S.-et-O.).

***DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine, par Corbeil, et à Paris, 11, rue de Sontay (XVI°).**

FERAY (Ernest), 31, rue de la Baume, à Paris (VIII°).

***FERAY (Georges), 31, rue de la Baume, à Paris (VIII°).**

FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy, et à Paris, 16, rue Cassini (XIV°).

FLIZOT, libraire, à Étampes (S.-et-O.).

FORTEAU (C.-M.), Trésorier de la Caisse d'Épargne, à Étampes (S.-et-O.).

FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Neuilly-Plaisance (S.-et-O.).

FRISSON (l'Abbé), Curé de Croissy-s.-Seine (S.-et-O.).

GARNIER, négociant, quai de la Pêcherie, à Corbeil.

GATINOT, inspecteur-primaire honoraire, à Montgeron (Seine-et-Oise).

GAUDIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.

GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau (S.-et-O.).

GENET (l'Abbé), Curé de Méréville (S.-et-O.).

MM. GENTY (l'Abbé), Vicaire général de Versailles, 23, rue Saint-Honoré, à Versailles (S.-et-O.).

GÉRARD (Octave), avoué, à Corbeil.

GIBERT (Mme), à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne).

GILBERT (André), secrétaire d'ambassade, 17, avenue de Breteuil, Paris (VII^e).

GIBOIN, rue Orbe, à Libourne (Gironde).

GIRARD, Conservateur des Hypothèques, à Corbeil.

GLIMPIER (l'Abbé), Curé de St-Sulpice de Favières, par Boissy-sous-St-Yon (S.-et-O.).

GRAILLOT, chef d'Institution, à Montlhéry (S.-et-O.).

GRAND (Émile), avoué, à Corbeil.

GRAND (M^{lle} M.), à Corbeil.

GRANGE (le Marquis de la), Maire de Montgeron, et à Paris, 6, rue du Cirque (VIII^e).

GUÉBIN (Edmond), Avoué, à Corbeil.

GUILLARD, Président de la Société d'Horticulture, à Étampes, (S.-et-O.).

GUILBERT (Denys), Avocat, au Château du Colombier, par St-Chéron, et à Paris, 65, rue de Rennes (VI^e).

GUYOT (Joseph), au Château de Dourdan, et à Paris, 30, rue de Condé (V^e).

HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris (VI^e).

† HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut.

HERNEST (l'Abbé), Curé de St-Germain-lès-Corbeil (S.-et-O.).

HOUSSOY (le Comte du), au Château de Frémigny, par Bouray, (S.-et-O.) et à Paris, 5, rue Beaujon (VIII^e).

HUDELOT, juge de paix, à Corbeil.

HUMBERT-DROZ, Imprimeur, à Étampes (S.-et-O.).

***JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil (S.-et-O.).**

JALLEY (l'Abbé), Curé de Grigny, par Ris-Orangis (S.-et-O.).

JEANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 82, rue du faubourg St-Honoré (VIII^e).

JARRY (Henri), Membre du Conseil départemental d'hygiène, à Corbeil (S.-et-O.).

JOANNE (Edmond), Hôtel de Nesmond, 55 et 57, quai de la Tournelle, à Paris (V^e).

MM. JOYEUX (André), à Essonnes (S.-et-O.).

JOZON (Maurice), Notaire, à Corbeil.

LABBÉ (le R. P.), Supérieur de l'Institution de Sainte-Croix, au Vésinet (S.-et-O.).

***LA BAUME PLUVINEL, (M^{lle} de), au château de Marcoussis (S.-et-O.), et à Paris, 9, rue de la Baume (VIII^e).**

LACHASSE (Auguste), Adjoint au Maire de St-Germain-lès-Corbeil (S.-et-O.).

LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris (VIII^e).

LADMIRAL (le Dr), au Château d'Étiolles, par Corbeil (S.-et-O.).

LAFAULOTTE (L. de), à Bruyères-le-Châtel, et à Paris, 129, avenue des Champs-Élysées (VIII^e).

LAFOLLYE (Paul), architecte diplômé, professeur de dessin, 34, rue Condorcet, Paris (IX^e).

LAINY, Directeur des grands Moulins de Corbeil, 5, rue du Louvre, à Paris (I^{er}).

LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.

LASNIER (E.), Receveur des Finances en non activité, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

LAVALLEE (Pierre), au Château de Segrez, par Boissy-sous-St-Yon, et à Paris, 49, rue de Naples (VIII^e).

LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire, à Corbeil.

LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont (S.-et-O.).

***LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.**

LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger.

LEHIDEUX (Ernest), à la Bégallière, à Brunoy, et à Paris, 27, Boulevard Malesherbes (VIII^e).

LELONG, notaire, à Corbeil.

LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Feray, à Corbeil.

LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S.-et-M.).

LEPROUST (l'Abbé), 3, rue Pavée, à Étampes.

LEROY (Jules), juge au tribunal de commerce de Corbeil.

LOISEL (Albert), rue du 14 Juillet, 21 bis, à Corbeil.

LORIN, Avoué, Secrétaire-général de la Société historique de Rambouillet, à Rambouillet.

MAILLE ST-PRIX, au Château de la Grange, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine (VIII^e).

MM. MALLET, Banquier, à Corbeil.

MARCHEIX, Bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, à Paris (VI°).

MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (VIII°).

MARSAUX (le Chanoine), 68, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise).

MARTELLIÈRE, ancien Magistrat, à Pithiviers (Loiret).

MARTELLIÈRE fils, architecte à Paris, 33, rue Claude-Bernard (V°).

MARTIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.

MASSUCHETTI (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon (S.-et-O.).

***MAUBAN** (Georges), à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino (VII°).

MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris (VIII°), et au château de Montgermont, par Ponthierry, (S.-et-M.).

MORIZET (Émile), à l'Hôtel des Arquebusiers, à Corbeil, et à Paris, 56, rue Meslay (III°).

MOTTHEAU, à Brunoy, 4, place Saint-Médard (S.-et-O.).

MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy (S.-et-O.).

ODUIOU, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.

PAILLARD (Julien), architecte, 33, rue Delambre, à Paris (XIV°).

PALLAIN, gouverneur de la Banque de France, Hôtel de la Banque, à Paris (I^{er}).

PAPIN, agent des assurances générales, à Corbeil.

PARA (le Dr), à la Ferté-Alais (S.-et-O.).

PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.

PASTRÉ (Aymé), au Château de Beauvoir, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 29, rue du faubourg St-Honoré (VIII°).

PELLERIN, à Saintry, par Corbeil.

PÉRIN (Louis), à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles (V°).

PETIT (Félix), propriétaire, rue St-Spire, à Corbeil.

PETIT (Georges), agent d'assurances, à Corbeil.

***PIERREDON**, 150, avenue des Champs-Élysées, à Paris (VIII°).

PINARD (André), au château de Champcueil, par Mennecy, et à Paris, 54, quai Debilly (XVI°).

PINAT, architecte à St-Germain, par Corbeil.

MM. PINSON (Paul), à Douai (Nord), 32, rue François-Cuvelle.

PLANCOUARD (Léon), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Berck-plage (Pas-de-Calais), et à Arthies par Magny-en-Vexin (S.-et-O.).

POPOT (père), caissier central honoraire de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.

PRESTAT, Receveur des finances à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

PRIVÉ, Directeur du Moulin français, à Salonique (Turquie).

RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons (S.-et-O.).

RADOT (Émile), Président du tribunal de Commerce de Corbeil, à Essonnes (S.-et-O.).

RAVAUT (Paul), 114, avenue des Champs-Élysées, à Paris (VIII^e).

RESVE, chef d'institution, à Montlhéry (S.-et-O.).

RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes, et à Paris, 13, rue Paul-Louis-Courrier, (VII^e).

RILLY (le Comte de), au château d'Oyzonville, par Sainville (Eure-et-Loir), et 61, rue de Varenne, à Paris (VII^e).

ROUSSELIN (l'Abbé), Aumônier de l'école Fénelon à Vaujours (S.-et-O.).

ROUSSEAUX, avoué, à Corbeil.

SABATIER, Maire de Viry-Châtillon (S. et-O.).

SAINT-MARC-GIRARDIN (Henri), au château de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 22, rue François I^{er} (VIII^e).

SAINTIN (Alfred), Maire de Montlhéry (S.-et-O.).

SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.).

SIMON (l'Abbé), Curé de Leuville-sur-Orge, par Montlhéry (S.-et-O.).

SOUPAULT, Maire de Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et-O.).

STECHELT, à New-York (États-Unis).

SWARTE (Victor de), Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille, et à Paris, rue Clément-Marot, 19 (VIII^e).

TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation, 90, rue d'Assas, à Paris (VI^e), et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles.

MM. TAVERNIER, architecte, 107, rue de l'Université, à Paris (VII^e).

TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy (S.-et-O.).

THIRROUIN père, Maire de Lisses, par Essonnes (S.-et-O.).

TOURNEUX (Maurice), à Morsang-sur-Orge, clos de la Guérinière, et à Paris, 34, quai de Béthune (IV^e).

TOURNEVILLE, ancien juge de paix de Corbeil, à Lyons-la-Forêt (Eure).

***TREUILLE** (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris (I^{er}).

TRILHARD (le Comte), au château de Marolles-en-Hurepoix, et 45, rue de Courcelles, à Paris (VIII^e).

TROCHU (Jules), propriétaire, à Arpajon, et à Paris, 4, rue de Sèvres (VI^e).

VALLET (l'Abbé), Curé de Ste-Escobille, par Authon-la-Plaine (S.-et-O.).

VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel (VIII^e).

VAVASSEUR (l'Abbé), Curé de Livry (S.-et-O.).

VERDAGE (Émile), négociant, à Corbeil.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de) (S.-et-O.).

VOLLANT (Louis), ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lez-Corbeil (S.-et-O.).

WARIN, Directeur des papeteries d'Essonnes, à Essonnes (S.-et-O.).

WALTER (Henri), au Mesnil-Longpont, par Monthléry, et 217, rue Saint-Honoré, à Paris (I^{er}).

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

- MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris (XVI^e).
 COÛARD (Émile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles, Hôtel de la Préfecture.
 DUTILLEUX (A.), Chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, 19, avenue de Picardie.
 MARQUIS (Léon), d'Étampes, 54, rue de la Clef, à Paris (V^e).
 PHARISIER, Rédacteur en chef de l'*Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.
 QUESVERS (Paul), à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).
 STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris (V^e).
-

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | MM. | MM. |
|---|--------------------------------|
| BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil. | GIRARD, de Corbeil. |
| BLAVET, d'Étampes. | JARRY (H.), de Corbeil. |
| BONNIN (l'Abbé), d'Ablon. | LASNIER (E.), de Corbeil. |
| BOUCHER (le D ^r P.), de Corbeil. | LEGRAND (Maxime), d'Étampes. |
| COLAS (l'Abbé), de Soisy. | LEMAIRE (Jules), de Corbeil. |
| COURCEL (G. de), de Vigneux. | MAREUSE (Edgar), de Paris. |
| COURCEL (V. de), d'Athis-Mons. | MARQUIS (Léon), d'Étampes. |
| DEPOIN (Joseph), de Pontoise. | MARTELLIÈRE, de Pithiviers. |
| DUFOUR (M. A.), de Corbeil. | MOTTHEAU, de Brunoy. |
| DUTILLEUX (A.), de Versailles. | PASQUET (A. Marc), de Corbeil. |
| GENTY (l'Abbé), de Versailles. | |
-

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

Président : M. François COPPÉE, de l'Académie française.
 Vice-Présidents : M. le Dr P. BOUCHER, Médecin en chef de
 l'hôpital de Corbeil.
 M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.
 M. BLAVET, Président de la Société d'horti-
 culture d'Étampes.
 Secrétaire-Général : M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque
 et des archives de la ville de Corbeil.
 Trésorier : M. POPOT père, ancien caissier de la Caisse
 d'Épargne de Corbeil.
 Secrétaire-Rédacteur : M. GIRARD, Conservateur des hypothèques,
 à Corbeil.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le Dr P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.
 A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.
 V. de COURCEL, d'Athis-Mons.
 GIRARD, Secrétaire-Rédacteur, à Corbeil.
 J. LEMAIRE, de Corbeil.
 Léon MARQUIS, d'Étampes.
 Max LEGRAND, d'Étampes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- La Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France.**
- La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.**
- La Société archéologique de Rambouillet.**
- La Société historique et archéologique du Gâtinais.**
- La Société archéologique de Sens, à Sens (Yonne).**
- La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.**
- La Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.**
- L'Académie Royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Suède).**
- La Société des Amis des monuments parisiens, 98, rue de Miromesnil, à Paris (VIII^e).**
- La Société française d'archéologie.**
- La Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres (Eure-et-Loir).**
- La Société historique et archéologique de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).**
- La Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines, à Bruxelles (Belgique).**
- Le Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière, Lyon (Rhône).**



COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'Hôtel - de - Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)

le 1^{er} février 1902

Présidence de M. le docteur Boucher, vice-président.

Étaient présents : M. le Docteur Boucher, vice-président, MM. Barthélemy, Mareuse, Dufour, Marc-Pasquet, Girard et Popot.

Des excuses sont présentées au nom de MM. V. de Courcel, Maxime Legrand, Mottheau, l'abbé Colas.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Le Conseil prononce l'admission des huit membres nouveaux ci-après nommés :

M. Rousseaux, avoué à Corbeil, présenté par MM. Leroy et Girard. — M. Lelong, notaire à Corbeil, présenté par MM. Marc-Pasquet et Girard. — M. Creuset, principal clerc chez M^e Grand, avoué, présenté par MM. Grand et Dufour. — M. Martin, entrepreneur de travaux à Corbeil, présenté par MM. Marc-Pasquet et Boucher. — M. Gilbert, André, secrétaire d'ambassade, 17, avenue de Breteuil à Paris, présenté par MM. Boucher et Dufour. — M. Petit, Georges, agent d'assurances à Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour. — M. Bricard, propriétaire à Corbeil, présenté par MM. Dufour et Félix Petit. — M. Bonnefoy, bijoutier, 3, rue d'Alger à Paris, présenté par MM. Dameron et Dufour.

M. le secrétaire général soumet ensuite au Conseil une proposition de Mademoiselle de la Baume-Pluvinel, au château de Marcoussis, relative à son admission dans la Société et à un versement de cent francs, moyennant lequel elle recevrait toutes les publications de la Société parues jusqu'à ce jour et serait exonérée de toutes cotisations ultérieures.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet l'avis qu'en raison de l'importance des publications déjà parues, le prix du rachat de la collection complète des travaux de la Société doit être relevé ; il charge en conséquence M. Dufour de s'entendre à ce sujet avec Mademoiselle de la Baume-Pluvinel.

M. le Président prend alors la parole et dit que l'on vient de commencer la distribution du bel ouvrage sur Villeroy, que Madame Aymé Darblay a généreusement offert à la Société, en souvenir de son regretté mari dont elle accomplissait ainsi les intentions. Il estime donc qu'il est du devoir de la Société d'adresser à Madame Aymé Darblay des remerciements officiels. Ces paroles sont hautement appréciées par le Conseil ; un texte est immédiatement rédigé et il en est donné lecture ainsi qu'il suit :

Dans sa séance du 1^{er} février 1902, le Conseil d'administration de la Société historique de Corbeil-Etampes a décidé à l'unanimité d'envoyer à Madame Aymé Darblay la respectueuse expression de sa profonde gratitude pour le don magnifique, que la Société a reçu d'elle, du merveilleux volume sur Villeroy, si artistiquement et richement illustré. Ceux des collègues qui l'ont déjà reçu sont émerveillés de la beauté de ce livre et ont fait part de leurs sentiments d'admiration.

Le Conseil a été autant touché par le don de ce précieux ouvrage que par le sentiment de pieux souvenir qui en a déterminé l'achèvement et il est heureux de penser que le nom du regretté M. Aymé Darblay, fondateur et généreux bienfaiteur de la Société, vivra par ce beau travail, dans la mémoire de tous ses membres, comme le plus éminent de ses collaborateurs.

C'est donc au nom de la Société tout entière que le Conseil d'administration prie respectueusement Madame Aymé Darblay de vouloir bien agréer l'expression de ses sentiments d'admiration et de reconnaissance pour le don vraiment précieux qu'elle a bien voulu lui faire.

A l'unanimité, le Conseil approuve le texte ci-dessus et charge M. Dufour de le faire parvenir à Madame Aymé Darblay.

Il est ensuite question de l'assemblée générale de 1902, plusieurs membres demandent où elle se tiendra.

Le nom du château de Courances est prononcé ; l'indication paraît être accueillie avec une certaine faveur ; elle sera examinée en même temps que les communications qui pourraient se produire sur le même sujet, lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)

le 22 mai 1902.

Présidence de M. le Docteur BOUCHER, vice-président.

Étaient présents : M. le Docteur Boucher, vice-président ;
MM. Barthélemy, Mareuse, Dufour, Popot et Girard.

Des excuses sont présentées au nom de MM. J. Depoin, de Courcel et Marc Pasquet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

Le Conseil prononce l'admission des dix membres nouveaux ci-après nommés :

Mlle de la Baume Pluvinel, au château de Marcoussis et à Paris, 9, rue de la Baume, présentée par MM. G. de Courcel et Dufour.

M. Pierredon, à Paris, 150, avenue des Champs-Élysées, présenté par MM. Darblay et Boucher.

M. Petit Georges, agent d'assurances à Corbeil, avenue du Président Carnot, présenté par MM. Boucher et Dufour.

M. Popot père, caissier central honoraire de la Caisse d'épargne, à Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour.

M. le docteur Para, à la Ferté-Alais, présenté par MM. l'abbé Deverre et Dufour.

Mlle Marie Grand, à Corbeil, présentée par MM. Grand et Dufour.

M. Asher, de Berlin, 13, unter den Linden, présenté par MM. Picard et Dufour.

M. Martellière fils, architecte à Paris, rue Claude Bernard, 33 et à Savigny, rue de la Cave, n° 7, présenté par MM. Martellière père et Dufour.

M. Stechert, de New-York, présenté par MM. Picard et Dufour.

M. Pellerin, propriétaire à Saintry, présenté par MM. Boucher et Dufour.

Le Secrétaire général informe le Conseil que selon l'avis formulé dans une précédente séance, il a demandé à Mlle de la Baume Pluvinel, une somme de cent cinquante francs, pour le rachat de sa cotisation annuelle et l'octroi de toutes les publications parues. Un règlement est intervenu dans ce sens, aux termes d'une lettre du 18 février 1902.

M. Dufour estime qu'il y a lieu de porter le tirage du Bulletin de 250 exemplaires à 275, le nombre des sociétaires ayant augmenté dans des proportions notables. La motion est adoptée.

La distribution de la monographie de Villeroy est terminée ; cette belle œuvre d'art, accueillie par tous avec reconnaissance, n'a rencontré que des admirateurs.

Profitant de ce qu'il est question du bel ouvrage sur Villeroy qui a fait tant honneur à la Société, M. Dufour rappelle qu'il a encore à sa disposition un certain nombre d'exemplaires, dépourvus des belles gravures qui en augmentent la valeur, mais que Madame Darblay a mis gracieusement à la disposition de la Société toutes les planches, pour le cas où celle-ci aurait besoin de faire compléter tout ou partie de ces volumes.

L'ouvrage étant à présent totalement épuisé, le Secrétaire général estime qu'il serait dans l'intérêt de la Société de profiter de l'offre aimable de Madame Darblay pour faire tirer un certain nombre de gravures qui permettraient d'avoir des exemplaires complets de ce bel ouvrage, et de pouvoir ainsi donner satisfaction aux personnes qui voudraient entrer dans la Société avec le désir de le posséder.

A la suite de cette communication le Conseil décide qu'il sera statué sur cette proposition quand l'imprimeur en taille-douce aura établi le devis qui lui a déjà été demandé.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre du Conseil,

en remplacement de M. J. Périn, décédé. L'unanimité des voix se prononce en faveur de M. Jarry, pharmacien, adjoint au Maire de Corbeil. Ce choix sera soumis à la ratification de l'assemblée générale.

Le 2^e Bulletin de 1901 vient d'être distribué. On se plaît à reconnaître qu'il continue heureusement la série des publications faites par la Société.

Le Conseil a été mis au courant, notamment dans la séance du 13 mai 1901, des diligences entreprises pour obtenir les moulages de deux statues en pierre, provenant de N. D. de Corbeil et qui se trouvent actuellement à la Basilique de St-Denis. L'initiative de M. Dufour a été enfin couronnée de succès et mieux encore, car au lieu de simples moulages, il a obtenu deux statues en pierre habilement sculptées, qui reproduisent les originaux avec une grande fidélité. Elles occupent maintenant au Musée St-Jean la place qui leur était réservée. M. Dufour ajoute que le transport de ces statues, qui ont 2^m 70 de hauteur, a présenté quelques difficultés et causé une dépense assez importante, mais qu'il a pu obtenir que la ville prit tous ces frais à sa charge. M. le docteur Boucher adresse, au nom de la Société, de chaleureux remerciements à M. Dufour et demande qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

Le Conseil accueille avec des regrets unanimes la nouvelle du décès de M. l'abbé Picqueret, curé de Chennevières-sur-Marne.

Il enregistre la démission de M. Maistre, de Paris.

La proposition de tenir l'assemblée générale de 1902 à Milly et de visiter ensuite le château de Courances ayant été approuvée par le Conseil, M. Dufour veut bien se charger d'organiser l'excursion, qui est fixée au lundi 7 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



NOTES

SUR LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME A ÉTAMPES

Les notes que nous avons recueillies sur la Congrégation de Notre-Dame ont été puisées à différentes sources. Nous avons compulsé le précieux recueil connu sous le nom de la *Rapsodie*, que nous a laissé M^e Pierre Plisson, avocat du Roi au xvii^e siècle ; les *Antiquités de la Ville et du Duché d'Étampes*, par Dom Basile Fleureau ; les registres des sépultures de la communauté qui ne datent malheureusement que de 1739 ; les *Tablettes historiques* de M. de Bigault de Fouchères ; les *Rues d'Étampes* et les *Trois États du Bailliage aux États généraux en 1789*, par MM. Léon Marquis et Maxime Legrand.

M. Dosithé Bourdeau, ancien maire d'Étampes, le distingué conservateur du musée municipal, a bien voulu aussi nous communiquer une pièce manuscrite et inédite qu'il possède sur le couvent. Ce document, qui relate différents faits, a surtout pour objet les acquisitions successives faites depuis la fondation. Une liste des religieuses, qui le termine, nous fait croire qu'il a été écrit très peu de temps avant la Révolution.

De ces recherches, il a été fait un ensemble, une compilation qui n'a d'autre prétention que celle de pouvoir aider à écrire un jour l'histoire intéressante de cet établissement.

Nous avons suivi dans ce travail l'ordre chronologique et, en modernisant l'orthographe, nous avons copié intégralement les textes que nous avons eus sous les yeux.

Les religieuses ou chanoinesses régulières de St-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, nous dit Dom Basile Fleureau, furent instituées au commencement du xvii^e siècle, par le B. Pierre Fou-

rier, curé de Mattaincourt en Lorraine, pour tenir des écoles de filles. La première maison fondée à St-Mihiel, fut aussitôt suivie d'une seconde à Nancy ; de là l'ordre se répandit dans presque toute la Lorraine, dans les Pays-Bas et dans plusieurs villes de France, notamment en 1629 à Provins (1), dans le diocèse de Sens, dont Étampes faisait partie.

Cette dernière ville, qui avait choisi d'abord des Ursulines, n'en avait pas demandé l'autorisation à l'Archevêque, qui s'en plaignit au maire dans une entrevue qu'il eut à Paris avec lui ; il le pria de provoquer une réunion des habitants pour substituer aux Ursulines les religieuses de la Congrégation.

Cette assemblée eut lieu le 27 décembre 1629. Le procès-verbal est en entier dans le registre de M^e Plisson.

« Aujourd'hui jeudi, 27^e jour de Décembre 1629, de 2 à 3 heures après-midi, en la maison commune de la ville d'Étampes, assemblée de ville a été faite où sont comparus devant nous Jacques Petau (2), conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage et gouvernement d'Étampes, président ladite assemblée, les maire et échevins, M. Pierre Baron (3), maîtres Clément Poisson, Jean Foudrier (4), Pierre Guyot et Pierre Goussard — M^e Jean du Buis, conseiller et élu pour le Roi en l'élection d'Étampes, M^e Pierre Legendre, ancien avocat, et autres habitants de la Ville. Le S^r Baron, maire, a dit qu'étant depuis peu à Paris, il avait été mandé par Mgr l'Archevêque de Sens, qui lui aurait rendu plainte qu'il avait été averti que les habitants avaient donné naguère leur consentement pour l'établissement des religieuses ursulines dans leur ville, ce qu'il trouvait étrange, vu que cela lui appartenait et dépendait de son autorité et approbation. Il ajouta qu'en faisant sa visite en la dite ville, il avait été prié par certains d'y mettre des religieuses pour l'instruction des filles ; pour le bien de tous, il avait engagé sa parole, et avait mandé des Filles de la Congrégation de Notre-Dame, ayant bonne connaissance qu'elles profiteraient

(1) Et à Corbeil en 1643.

(2) Jacques Petau a fait un legs important au collège par testament en date du 1^{er} novembre 1626. Il fut remplacé dans ses fonctions de lieutenant-général par Gabriel de Bry en 1648.

(3) Pierre Baron, seigneur de L'humay, auteur du poème latin « la Prise d'Étampes » édité par M. Paul Pinson.

(4) On voit encore, dans l'église saint Gilles, la pierre tombale de Jean Foudrier,

grandement au public pour l'instruction des filles, tant à la piété qu'aux exercices convenables à leur sexe. C'est pourquoi il avait chargé ledit Baron, maire, de proposer son intention aux habitants de cette ville et de leur demander leur consentement pour l'établissement des Filles de la Congrégation de Notre-Dame, comme ils l'avaient donné pour les Ursulines, et qu'ils lui laissassent et remissent l'établissement des religieuses à son choix et option. Ce qu'ayant été entendu, l'Assemblée, d'un commun avis, a résolu de s'en remettre à la volonté, discrétion et choix de Mgr l'Archevêque, moyennant que les religieuses qu'il lui plaira d'établir dans cette ville soient obligées par leur Institut d'enseigner les filles gratuitement aux exercices ci-dessus, sans apporter aucune charge à la ville, qui ne sera tenue de contribuer en rien à leur établissement. Le tout, sous le bon plaisir et permission de S. M. et le consentement de Mgr le duc de Vendôme, duc d'Étampes » (1), etc.

Signé : Guibour, commis.

Madame de Vendôme, procuratrice de son mari « ne trouvant rien à dire à cet acte », donna son consentement le 2 janvier 1630, « laissant à Mgr l'Archevêque de Sens le choix de telles religieuses et de tel ordre qu'il trouvera bon ».

Les dames de la Congrégation arrivèrent à Étampes le 5 janvier et logèrent aux 3 Mages (2); elles prirent aussitôt à loyer la maison du Petit-Paris (3), où le lendemain 6, l'Archevêque lui-même, qui était dans la ville, choisit une chambre pour y dire la messe.

Le même jour, il publia le mandement de leur établissement.

« Octave de Bellegarde, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, à tous ceux qu'il appartiendra, salut en notre Seigneur ; désirant sur toutes choses l'accomplissement de la gloire de Dieu et l'exaltation de notre sainte Foi et religion catholique, apostolique et romaine, il n'y a rien qui nous soit plus agréable et en quoi nous nous employons plus volontiers qu'à embrasser les moyens de favoriser les pieux et saints désirs des personnes qui travaillent à un si bon et louable dessein. Or, sachant combien la pieuse éducation

(1) Cet acte est entre les mains des religieuses (P. Plisson).

(2) Cf. Max-Legrand, *Étampes pittoresque*.

(3) C'est probablement l'immeuble, occupé aujourd'hui par un marbrier, qui se trouve au n° 4 de la rue St-Jacques, en face la rue du Renard, proche l'église St-Basile.

et instruction de la jeunesse est utile et importante pour cela, et nous ayant été depuis peu représenté par quelques vertueuses et dévotes personnes qu'elles auraient dévotion de fonder en la ville d'Étampes de notre diocèse, un monastère de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à l'instar de celles que nous avons établies en la ville de Provins de notre diocèse et qui sont établies en quelques autres villes de ce royaume, auquel pût demeurer nombre compétent de religieuses dudit ordre pour y servir Dieu en toute pureté de vie, et instruire les jeunes filles selon les règles et constitutions de l'ordre, nous suppliant de notre autorité d'établir ledit monastère. A quoi inclinant volontiers et condescendant à leur sainte et pieuse intention et aux désirs du corps de la ville, suivant acte du 27 X^{bre} dernier, à nous représenté en l'Assemblée tenue en la maison commune dudit lieu d'Étampes, portant le consentement audit établissement, autorisé le 2 janvier aussi dernier par Madame la duchesse de Vendôme et d'Étampes, procuratrice générale de M. le Duc, son mari. A ces causes, conformément aux bulles de S. S. commençant la première par ces mots : *Paulus episcopus servus servorum Dei*, et finissant : *Datum Roma apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo quinto, decimo M. Februarii, Pontificatus nostri anno undecimo*; et la seconde commençant par les mêmes mots et finissant : *Datum Tusculi anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo sexto, decimo pridie nonas Octobris, pontificatus nostri anno duodecimo*, données pour l'établissement et institution des Filles dans le diocèse de Toul, et ensuite d'icelles aux lettres patentes du Roi vérifiées en Parlement le 3 mars 1623 pour établir les dites Filles dans la ville de Laon. Nous, en présence des sieurs le lieutenant-général, les maire et échevins de ladite ville d'Étampes et de plusieurs notables personnes, après avoir invoqué l'aide du St-Esprit, avons, par ces présentes, établi et établissons le susdit monastère en la ville d'Étampes, de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, à la charge que les dites religieuses garderont la clôture⁽¹⁾, qu'elles instruiront les filles, observeront les règles et institutions de leur ordre portées par les bulles et qu'elles seront soumises sous notre perpétuelle charge, visite, correction, gouvernement, et entière obéissance et juridiction, et de nos successeurs Archevêques. A cet effet, avons les dites

(1) Les grilles de clôture furent posées le lendemain 7 janvier.

religieuses renfermées dans une maison en l'enclos de la ville, et, dans un oratoire, après en avoir fait la bénédiction, célébré la sainte messe et donné pouvoir d'y célébrer et administrer les saints Sacrements, tant auxdites religieuses qu'à leurs écolières et autres, par des prêtres de nous approuvés, ou de notre vicaire général, sauf en autre chose notre droit et celui d'autrui. En foi de quoi nous avons signé les présentes de notre main et fait contresigner par notre secrétaire et sceller du scel de nos armes. A Étampes, le 6^e jour de janvier l'an 1630 ».

Dès le 26 mars 1632, la communauté acquiert une ferme, sise à La Forêt-le-Roi, contenant 96 arpens ; une partie ayant été donnée comme dot d'une religieuse, elle n'eut à payer que le surplus de ses deniers ; et le 16 juillet de la même année, plusieurs maisons à Étampes, à côté les unes des autres, dans la rue du Jeu de Paulme, ou de la Plâtrerie, appelée au xviii^e siècle, la rue des Tripots. Une de ces maisons provenait également d'une dot.

La congrégation quittant le Petit-Paris, vint, en 1634, s'installer dans ces immeubles (1) qu'elle avait fait aménager en monastère. Elle y joignit, les 16 et 28 juillet 1635, deux jardins contigus.

Le 13 décembre 1635, il est fait acquisition d'une petite ferme à Pierrefitte, terroir de St-Hilaire, contenant 30 arpens 80 perches.

L'importance de la communauté allant toujours croissant, elle ne tarda pas à se sentir trop à l'étroit dans la rue du Jeu de Paulme ; elle se décida à bâtir un nouveau et plus vaste couvent dans la paroisse St-Gilles, proche les Cordeliers, qui coûta, dit-on, plus de 60.000 livres. Elle acheta successivement, en ce lieu (2), un certain nombre de propriétés voisines les unes des autres, sur l'emplacement desquelles on construisit aussitôt, sous la direction de la supérieure, qui était alors madame Madeleine d'Herbemont de Charmois, en religion mère Gabrielle de l'Annonciation.

Ce fut d'abord une petite maison servant d'hôtellerie, ayant pour enseigne *les Trois Marchands* (16 février 1645), et ensuite plusieurs autres bâtiments et un grand jardin, un pré, d'un côté aunaie, de l'autre, arbres fruitiers (25 avril 1645) ; deux maisons et un jardin (24 octobre et 23 novembre 1647) ; une grande maison et un jardin

(1) Vers 1780, ils étaient loués à MM. Picart et Baron. La Poste aux lettres les occupa dans ces derniers temps, jusqu'en 1880.

(2) Où sont aujourd'hui les bâtiments dits du Grenier d'abondance. La maison actuelle occupe le terrain où étaient autrefois les Cordeliers.

servant d'hôtellerie, à l'enseigne des *Trois Maures* (2 novembre 1648).

Le 19 septembre 1645, les Dames de la Congrégation avaient obtenu du seigneur d'Etampes la permission de renfermer la rivière dans la propriété, afin d'en compléter la clôture, malgré la vive opposition des Cordeliers, leurs voisins.

En 1649, le jour de la fête de saint Augustin, elles vinrent s'établir dans leur nouvelle résidence dont les travaux n'étaient pas encore achevés puisque, le 22 avril 1650, elles y joignaient encore l'hôtellerie du *Cheval blanc* (1).

Pendant longtemps, il n'y a plus d'acquisitions, la terrible année 1652 apporte ses ruines et sa désolation. A l'arrivée de l'armée de Condé qui s'empare de la ville, le couvent sert d'asile à un grand nombre de dames et de jeunes filles, parties précipitamment de chez elles ; avec les religieuses et leurs pensionnaires, elles sont renfermées dans leur quartier et dans la cour des pensionnaires, pendant que les soldats pillent le reste de la maison. Cependant elles ne furent pas insultées, mais, courant des dangers continuels, 21 d'entre elles allèrent à Paris, protégées par une forte escorte, pour demander un refuge chez les dames de Port-Royal, d'où elles ne revinrent auprès de leurs sœurs, qui étaient restées pour empêcher la destruction de leur maison, que lorsque l'ordre fut entièrement rétabli, c'est-à-dire en janvier 1653 (2).

Elles achevèrent de bâtir leur monastère ; en 1662, il n'y manquait plus que la chapelle, qu'elles songèrent à édifier sur un terrain vague attenant à leur propriété. Elles le demandèrent au duc d'Etampes.

« Du 22 janvier 1662, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, demeurant à Etampes, ont présenté requête à Mgr le duc de Mercœur et d'Etampes pour qu'il lui plaise leur accorder et faire don d'une place vide attenant leur couvent, qui ne sert à nul usage, ni habitation ; au contraire, dans l'état qu'elle est à présent elle sert de retraite et donne sujet de débauche et d'assemblée à des joueurs qui blasphèment et font d'autres excès, pour y faire

(1) Les Trois Marchands, les Trois Maures et le Cheval blanc furent transportés ailleurs.

(2) Elles apportèrent 2.000 francs de la libéralité de leurs parents, qui servirent, avec le secours du ciel qui les avait préservées de tant de périls, à rétablir la maison (*Annales de l'ordre*). *Abeille d'Etampes* du 30 avril 1870

construire et bâtir une église, ou chapelle, chœur et cour, pour la commodité publique et augmentation du service divin ».

Louis de Vendôme, avant d'accorder ce qu'on lui demandait, renvoya la requête aux juges, maire et échevins d'Etampes, afin d'avoir leur avis.

Ce fut une sorte d'enquête de *commodo* et d'*incommodo* ; elle dura plusieurs jours :

6 février 1662. — M. Gabriel de Bry, lieutenant-général, (1) Gédéon Percheron et Jacques Vincent, échevins, ont signé leur avis par lequel ils estiment que S. A. peut concéder aux religieuses la dite place vide pour l'augmentation de leur maison et construction d'une chapelle dont l'alignement sera pris en justice avec le Procureur du Roi, le maire et les échevins de la ville et, du tout, procès-verbal dressé, comme il a été fait des autres clôtures de ladite maison.

9 février 1662. — François Provensal, prévôt d'Etampes et maire (2), Gédéon Percheron et Jacques Vincent (3), échevins, et Sébastien Bredet (4), lieutenant de la prévôté, ont signé leur avis que S. A. peut concéder ladite place aux religieuses, tout du long de leurs bâtiments, à 6 pieds près du pavé, afin de laisser une largeur fort considérable à la rue, qui sera de plus de 5 à 6 toises, dont l'alignement sera pris avec eux.

10 février 1662. — Jean Rousse (5), Sébastien Bredet, Jacques Vincent, Gédéon Percheron et François Pichonnat (6), élus en l'élection d'Etampes, ont signé leur avis par lequel ils estiment que S. A. de Mercœur peut avec justice concéder aux religieuses la dite place afin d'y bâtir et construire une chapelle suivant leur demande, d'autant que la dite place est inutile à la ville, ne servant en aucune manière ni pour sa décoration, ni pour sa nécessité ; d'autant qu'elle est en triangle, sans aucune régularité et comme séparée et détachée

(1) Il avait épousé Marguerite du Tartre. Leur fils se maria le 9 février 1671, dans l'église de Méréville, avec Marie-Anne de Chartres. Il est dit S^r d'Arcy, conseiller du roy, président, lieutenant-général civil et criminel, enquesteur, commissaire examinateur ès-duché, bailliage et gouvernement d'Etampes. Le père était décédé à cette époque.

(2) François-César Provensal, époux de Marie Godin.

(3) Avocat, époux de Renée de Fuzée de Bierville.

(4) Époux d'Anne Boutet qui fut inhumée, veuve, dans l'église de Notre-Dame, en 1710.

(5) Ancienne famille d'Etampes, dite Rousse d'Intville, ou Rousse de S^t André.

(6) Les Pichonnat sont souvent cités au XVIII^e siècle en qualité de maires de la ville, d'officiers du grenier à sel, d'élus, etc.

du corps de la ville et que, de temps immémorial, il ne s'y est étalée ni vendue aucune sorte de marchandise dans les foires et marchés qui se tiennent en d'autres endroits, ni fait en icelle aucune exécution de justice, mais seulement proche ladite place. Et bien souvent elle est le rendez-vous des vagabonds qui y jouent, jurent et profèrent des paroles insolentes et deshonnêtes. Ils croient que la ville sera plus ornée et décorée par le bâtiment d'une chapelle que par le vide d'une place irrégulière qui, par ce moyen, sera changée heureusement de terre de malédiction en lieu de bénédiction.

Le dernier dire est absolument différent des précédents et surtout de celui du 10 :

14 février 1662. René Hémard (1), lieutenant particulier, Thomas Migault, assesseur (2), Thomas Boutet, conseiller, Pierre Plisson, avocat du roi (3) et Etienne de Lucet (4), procureur du roi, ont signé leur avis que, pour éviter surprise et suppléer à la requête des dames religieuses, il est nécessaire d'informer S. A. Mgr le duc de Mercœur et d'Etampes que la place demandée par elles, qui ont déjà en dedans un grand enclos vacant, sur lequel elles peuvent édifier, est de temps immémorial un lieu public, de belle symétrie et grande décoration à la ville, destiné tant pour les exécutions de justice que pour les marchés, s'appelant de toute ancienneté le marché aux Porcs, et que, sous le bon plaisir de S. A. il y a lieu de faire assemblée générale des habitants pour être ouïs.

Malgré cela, l'affaire suit son cours ; le 7 mai 1663, « le Procureur du Roi qui a vu les plan et devis présentés par les dames religieuses de la Congrégation, de la place par elles demandée pour y construire une église, chœur, cour et avant-cour au devant, et joignant leur maison, signe son consentement par lequel il n'empêche, par le Roi, qu'elles fassent construire, bâtir, édifier et fermer ladite église, cour et avant-cour contenant, joignant le long de ladite maison, 26 toises 1/2 3 pouces, et le long du pavé du côté de l'église St-Gilles, 28 toises 8 pouces, de la largeur de 4 toises commen-

(1) René Hémard, S. de Danjouan, maire d'Etampes, avait épousé Marie Baron, fille de Pierre, S. de L'humery, maire en 1629.

Il est l'auteur du *Siege d'Etampes* et des *Restes de la Guerre d'Etampes*, édités par M. Pinson.

(2) Conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage.

(3) L'auteur de la *Rapsodie*.

(4) Les de Lucet étaient alliés à la famille de Viart.

çant au pignon de ladite maison, du côté des Pères Cordeliers jusqu'au côté du pavé, y compris la muraille qu'elles feront faire. Et encore de 11 toises 5 pieds 6 pouces à prendre de l'autre pignon de ladite maison jusque et joignant le mur commun d'entre la maison autrefois appelée les Trois marchands et celle de feu la V^{re} Martin, et à la charge de prendre l'alignement avec ledit procureur du Roi lorsqu'elles voudront faire leur clôture, comme aussi de commencer ladite église dans un an et de la faire achever incessamment ».

Peu après, l'autorisation était accordée.

« 22 juin 1663. — Par lettres scellées de cire rouge, Louis de Vendôme, duc de Mercœur et d'Etampes, pour obliger les dames religieuses à continuer leurs prières et oraisons à la gloire de Dieu et au bien de son église, autant qu'il est en lui, leur a accordé, donné, octroyé, permis et consenti de faire sur ladite place joignant leur couvent, construire, clore, bâtir et édifier une église ou chapelle, chœur et cour de la longueur et largeur nécessaires, suivant les alignements qui en ont été pris auparavant, ou qui le seront de nouveau avec les officiers, maire et échevins d'Etampes, à la charge de faire commencer ladite église, chœur et cour, dans un an et de les faire parachever incessamment, et aussi que, chaque année, elles seront obligées de faire célébrer et chanter une messe haute à l'intention dudit seigneur et de sa maison.

Signé, Louis de Vendosme ».

« Par lettres du roi Louis XIV, scellées du grand sceau de cire verte, du mois de Décembre 1663, en agréant, confirmant et autorisant les lettres de don et permission accordées aux dites religieuses par le seigneur Duc de Mercœur, S. M. leur fait don, cession et transport de ladite place sise au devant de leur maison à Etampes, pour y bâtir leur église, ou chapelle, cour et clôtures suivant les alignements qui en seront pris par les maire et échevins en présence du substitut du procureur général, aux charges, clauses et conditions portées par les dites lettres, avis et consentement des maire et échevins, attachés sous le contre-scel, avec mandement aux gens de la Chambre des Comptes à Paris, Bailli d'Etampes, ou son lieutenant, et autres officiers de faire registrer les dites lettres et faire jouir les religieuses paisiblement, nonobstant tous empêche-

ments, ordonnances, arrêts et réglemens auxquels pour ce regard est seulement dérogé.

Par arrêt de la Chambre des Comptes du 11 mars 1664, signé Richer, lesdites lettres patentes du Roi ont été registrées pour jouir par lesd. religieuses de l'effet et contenu d'icelles selon leur forme et teneur, à la charge de rapporter dans six mois lettres de S. M. de leur établissement et d'amortissement des lieux qu'elles ont acquis pour leur dit établissement et pour ladite place, dûment vérifiées.

« Du lundi, 21 avril 1664, les lettres de don de la dite place ont été lues, publiées et registrées au bailliage d'Etampes, les assises tenant, pour être exécutées selon forme et teneur et aux charges y contenues du consentement du Procureur du Roi, par l'Avocat de S. M.

» « Les Religieuses de la Congrégation », dit ce dernier qui n'est autre que Pierre Plisson, « ont obtenu des lettres de confirmation et d'amortissement données à Fontainebleau, au mois de juillet 1664 » et il ajoute que, le 20 septembre 1664, le procès-verbal d'alignement a été fait par « les S^{rs} Lieutenant général et Procureur du Roi seuls. Ce procès-verbal assez informe, ni approuvé, ni signé, devait, pour ces causes, être rapporté. La mention de leur présence est insuffisante sans leur approbation et celle de la ville. En effet, cet alignement, outre qu'il semble confus, semble trop nuisible à la décoration de la ville, aux intérêts des R. P. Cordeliers et autres voisins, et il n'a point été communiqué aux maire et échevins comme il devait l'être ».

Nous avons vu, par le dire du 14 Février 1662, que M^e Plisson était contraire au projet.

Les religieuses avaient bâti un très beau monastère, dit dom Basile Fleureau ; dûment autorisées, elles activèrent la construction de leur église dont la première pierre fut posée en grande cérémonie le jeudi, 7 mai 1665, par Jean Chesnay, curé de St-Basile, chargé de la procuration de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens. La chapelle basse ayant été terminée la première, elle fut bénite, avec les cérémonies accoutumées, et dédiée à S. Joseph, le jeudi 23 septembre 1666, par le même Jean Chesnay, curé de St-Basile, doyen de la chrétienté du détroit d'Etampes.

Ces travaux avaient sans doute épuisé les ressources de la Congrégation, car ce n'est qu'en 1677, qu'elle continue ses acquisitions

par l'achat de la ferme de Guinette avec 108 arpents de terre (1).

Le 5 mai 1679, elle complète sa propriété principale en y ajoutant une petite maison, où se tenaient les classes externes à la fin du XVIII^e siècle.

Les religieuses acquièrent ensuite :

59 arpents 1/2 au terroir de St-Martin; 9 à 10 arpents de pré et, rue Basse, un jardin dit « le Prateau » (24 avril 1680);

40 arpents de terre à Boisherpin et, du même vendeur, 9 arpents de terre et un arpent 1/2 de pré au terroir de St-Martin d'Etampes (29 mai 1683);

59 quartiers de terre à la Montagne (20 août 1687);

13 arpents de terre et un quartier de pré à Etréchy (22 mars 1688);

2 arpents et 3 quartiers de pré en la prairie d'Etampes (29 mars 1689);

40 arpents 1/2 de terre et 2 quartiers à Dhuiet (10 janvier 1698);

43 arpents de terre à Mérouville (1^{er} août 1721);

22 arpents de terre et le tiers des bâtiments d'une ferme à Bouville (13 mars 1731).

D'après une note qui suit la liste de ces achats, la Congrégation plaça, de 1698 à 1772, plus de 100.000 livres (2) *chez le Roi*, en douze contrats qui furent reconstitués trois fois. Elle prêta, de plus, en différentes années, 8.960 livres à divers particuliers.

Après les troubles de la Fronde, l'établissement était donc devenu de plus en plus prospère. En 1695, on y comptait 52 sœurs professes et 6 converses, sans parler des pensionnaires. Mais il avait encore à subir de nouvelles épreuves.

On sait l'impression profonde que produisit en France la promulgation de la Bulle *Unigenitus* (en 1713), condamnant les maximes du jansénisme. L'Archevêque de Paris et plusieurs prélats refusèrent de l'accepter. A Etampes, le 24 février 1717, vingt-trois prêtres de la ville et des environs protestèrent dans une lettre au cardinal de Noailles, et nous voyons qu'en 1732, vingt-deux religieuses de la Congrégation s'opposèrent à cette bulle et au nou-

(1) La deuxième ferme de Guinette, dont les bâtiments situés de l'autre côté de la mare, n'existent plus.

(2) Elle possédait en 1700, 8000 livres de rentes, d'après le mémoire sur la Généralité de Paris, par C. Barbier.

veau catéchisme de l'archevêque de Sens (1). En 1736, ce dernier, Mgr Languet, se rend à Etampes à leur couvent dans le dessein de leur faire reconnaître la Bulle *Unigenitus* et de faire procéder à l'élection des dignitaires.

La sœur Marie de Jésus (Rivet) est élue supérieure malgré la protestation des opposantes. Ensuite Mgr Languet tient un chapitre pour faire admettre à profession la sœur Lefebvre que les religieuses avaient refusé de recevoir. Les opposantes protestèrent contre la profession de la novice, et se retirèrent aussitôt après en avoir demandé acte. Elles remirent en même temps, entre les mains de la sœur Rivet, un acte pour l'assurer de leur disposition à ne jamais la reconnaître pour supérieure.

Elles prétendirent justifier de leur opposition dans un mémoire imprimé sous ce titre :

Mémoire pour les Religieuses de la Congrégation d'Etampes au sujet de l'élection nulle et irrégulière de la Mère Marie de Jésus à la supériorité de leur monastère, et de la profession de la sœur Marie-Louise Lefebvre, pour servir de réponse à une requête au Roi de ladite Marie de Jésus et de seize autres religieuses dudit monastère.

Les récalcitrantes refusant toujours de se soumettre, la situation ne pouvait se prolonger : huit religieuses furent enlevées dans la nuit du 1^{er} juin 1736, et conduites, par le prévôt de la maréchaussée, au couvent des Ursulines de St-Charles, paroisse de St-Jean le Blanc, près Orléans.

Elles ne revinrent pas à Etampes ; elles moururent en exil et furent enterrées dans le cimetière des Ursulines.

Ces huit religieuses étaient :

1^{re} Marie-Léone de Vidal, en religion mère St-Léon, inhumée le 27 novembre 1758, âgée de 62 ans (2).

2^{re} Catherine-Louise de Boirvaux, mère St-Basile, 11 décembre de la même année, 76 ans.

3^{re} Marie-Claude de Boirvaux, 1760 (sans autre renseignement) (3).

4^{re} Anne Bouillet, 77 ans — 1763 — « résidente dans le monastère de S. Charles par ordre du Roy ».

(1) Cf. M. L. Marquis, la suite est tirée des *Tablettes historiques*.

(2) Marie-Léone de Vidal, née à Roinvilliers en 1696, fille d'André de Vidal, seigneur de ce lieu, et de Claude de Vigny.

(3) Probablement les sœurs d'Isaac Foudrier, seigneur de Boirvaux, lieutenant général de l'artillerie de France. Cette famille était alliée à celles de Poilloue et de Petit de Mézières.

5^e Elisabeth-Louise Plisson, mère St-Henry, 21 janvier 1767, 62 ans (1).

6^e Louise-Barbe Boudon, mère St-Bernard, 17 février suivant, 74 ans.

7^e Marie-Angélique Panet, mère de la Résurrection, le 31 mars aussi de la même année, 75 ans.

8^e Marie-Jeanne Rivet, mère St-Clément, le 23 janvier 1769, 60 ans.

D'autres religieuses de la Congrégation de Notre-Dame d'Etampes furent emmenées à Voisins. Le registre des sépultures de cette abbaye, de l'ordre de Citeaux, au diocèse d'Orléans, à la date du 1^{er} octobre 1772 et en 1776, nous en donne la preuve :

« Madame Jeanne-Julienne Lambert de Sainte-Marie Catherine, religieuse de la Congrégation d'Etampes, âgée de 85 ans 1/2, dont 59 de profession, a été inhumée le 1^{er} octobre, dans les cloîtres de ladite abbaye, en présence des Sœurs Françoise-Geneviève Pichonnat de St-Hilaire, Henriette Dupré de St-Anselme, Plisson dite de St-Isidore.

« 5 janvier 1776. — Je soussigné, religieux de l'ordre de Citeaux, prêtre directeur de l'abbaye de Voisins, ay inhumé le corps de mère Henriette du Pré, dite de St-Anselme, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame d'Etampes, âgée de 83 ans dont 49 et demi de profession, dans le cloître de la dite abbaye ». Signé : Fr. de Ruiter.

Les sœurs Pichonnat et Plisson ont sans doute survécu à la Révolution (2).

Par contre, le couvent d'Etampes reçut des religieuses d'autres ordres, une d'elles, Marie-Anne Brulé, des Filles-Dieu de Paris, ordre de Fontevrault, y décéda en avril 1749, « résidente dans notre maison depuis près de douze ans par lettre de cachet du Roy ». Elle avait 80 ans.

En 1740, le couvent, qui comptait encore quarante ou cinquante religieuses, fut visité par l'abbé Arnaud, prédicateur, envoyé par l'archevêque de Sens pour convertir au nouveau catéchisme les quelques insoumises qui y était demeurées. Il faut croire que le

(1) Peut-être la petite-fille de l'auteur de la *Rapsodie*.

(2) Ce sont peut-être les 4 religieuses, exilées en 1758 sur la demande du cardinal de Luynes, dont parle M. Bigault de Fouchères, p. 84.

prédicateur eut quelque succès, puisque Marie-Anne de Reconseille, en religion mère Marie-Anne du St-Esprit, déclare avant de mourir, le 26 décembre 1740, sa soumission à la Bulle *Unigenitus* et au nouveau catéchisme.

En la même année, un chanoine de Notre-Dame d'Etampes laisse à sa mort, à la Congrégation, une rente dont le montant n'est pas indiqué, sur une maison sise à Angerville, pour fournir aux plus pauvres enfants du papier et des plumes et les chauffer en hiver. « Nous avons toujours rempli avec exactitude les intentions du défunt, » dit l'auteur du manuscrit.

Ce document donne la liste des religieuses (1) qui s'y trouvaient à l'époque où il fut écrit. Leur nombre avait diminué de moitié depuis 1740.

Voici cette pièce :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Marie-Madeleine Françoise Voizot, supérieure, dite en religion, de St Denis. | |
| 2. Claude Françoise Guénée, | » de St Agathange. |
| 3. Claude Briet, | » de St Athanase. |
| 4. Cécile Boutroue, secrétaire, | » de S ^{te} Claire. |
| 5. Thérèse Petit, | » de S ^{te} Thérèse. |
| 6. Thérèse Elisabeth Hème de Maison-Rouge, | » de St Bruno. |
| 7. Marie Anne Chevallier, | » Angélique. |
| 8. Marie Françoise Bréant, | » Aimée de Jésus. |
| 9. Marie Anne Louise Limoges, | » de St Augustin. |
| 10. Marie Victoire Thibault, | » de St Bernard. |
| 11. Victoire Madeleine d'Adonville (2), | » de St Léon. |
| 12. Rosalie Marie Venard, | » de St Basile. |
| 13. Madeleine Françoise Martin, | » du Calvaire. |
| 14. Madeleine Françoise Triée, | » de St Ambroise. |
| 15. Marie Françoise Salmon, | » de St Paul. |
| 16. Marie Madeleine Angèle Fauve, | » de S ^{te} Marie Madeleine. |
| 17. Amable Souchon, | » des Anges. |
| 18. Marguerite Oriol, | » de S ^{te} Rosalie. |
| 19. Michelle Genthialou, | » de S ^{te} Hélène. |
| 20. Marie Jeanne Charmenteaux, | » de S ^{te} Euphrasie. |
| 21. Marie Jeanne Billarand, | » Dorothee. |
| 22. Geneviève Chauvet, | » de St Alexis. |

(1) La plupart de ces noms sont des noms de familles d'Etampes.

(2) C'est peut-être Julie Madeleine Victoire d'Adonville, fille de François d'Adonville, S^r de Roinvilliers et de Marie Anne Françoise de Vidal, qui, née à Roinvilliers, en 1751, est morte à Fontaine-la-Rivière, le 24 Floréal an IX.

23. Marie Anne Payen, dite en religion, de S^{te} Marthe.
24. Henriette Delamain, » de S^{te} Véronique.
25. Geneviève Poisson, » de S^t Pierre.

Cette liste, avons-nous dit en commençant, a dû être écrite peu de temps avant la Révolution ; en effet, tous les noms qui y sont portés, moins les six derniers, figurent dans la nomenclature donnée par MM. Max. Legrand et Léon Marquis dans leur ouvrage « *Les Trois États du Bailliage aux États généraux en 1789* ». Par contre, deux nouvelles sœurs y sont inscrites : Catherine Bardel, dite de St-Théodore et Agnès Coffy, dite de St-Joseph.

Disons en passant que cette dernière, devenue la citoyenne Coffy, dénonça indignement ses anciennes compagnes au Comité révolutionnaire pour de prétendus complots qui auraient existé au couvent en 1788 et 1789.

A la suite de l'état des religieuses, donné par le manuscrit, on lit la mention suivante :

« Notre ordre a été institué, sous le titre de chanoinesses régulières de St-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, pour l'instruction gratuite des jeunes filles. A notre profession, nous faisons un vœu particulier ; nous enseignons la Religion, à écrire, à travailler à toutes sortes d'ouvrages ; le tout sans aucune rétribution de la ville d'Etampes, ni des parents des externes qui sont au nombre de 200 et plus, en trois classes ; nous les prenons à 5 ans et les gardons tant que les parents le souhaitent ».

Enfin, en marge du même document, se trouvent les prix de la vente des différentes propriétés de la Congrégation, vendues comme biens nationaux en 1792 :

La ferme de La Forêt le Roi.	30.000 fr.
Les maisons de MM. Picart et, Baron avec les jardins, rue du Jeu de Paulme.	10.325 »
La ferme de Pierrefitte, avec 9 arpents en plus. . .	24.375 »
La ferme de Guinette, louée à Hélye, plus 17 arpents. .	82.000 »
Les terres et prés à S. Martin et au Prateau. . . .	36.700 »
Les terres de Bois Herpin.	13.600 »
Celles de La Montagne.	1.800 »
Celles de Mérrouville.	14.900 »
La propriété de Bouville.	6.800 »
Les prés de la prairie d'Etampes.	4.450 »

Le prix de vente des biens d'Etréchy et de Dhület n'est pas mentionné, non plus que celui du couvent.

Nous arrêterons ici notre étude ; le reste appartient à l'histoire contemporaine et a été maintes fois relaté ; nous nous contenterons pour terminer, d'analyser le registre des sépultures qui se faisaient dans le cimetière spécial au monastère, qui nous indique, par une note inscrite sur la couverture, que le registre des professions de 1737 à 1788 a été remis aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise le 9 avril 1859.

Dans ce registre, nous relevons les noms des religieuses décédées entre ces deux dates, ainsi que les actes de sépulture des pensionnaires et les noms des aumôniers ou confesseurs attachés à l'établissement.

Ch. FORTEAU.

4 Novembre 1901.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCÈS (1737-1788)

1° RELIGIEUSES

- 11 avril 1739. — Marie Henriette de Santigny, 34 ans.
8 juillet 1739. — Marie Couart, mère Ste-Marie des Anges, 86 ans.
27 décembre 1740. — Marie Anne de Reconseille, mère Marie Anne du Saint-Esprit, 76 ans.
11 juin 1741. — Mlle Claude L'Alouette, de la ville de Paris, novice du chœur, sœur de l'Assomption de Ste-Ursule, 38 ans.
28 février 1743. — Louise Masson, de St-Athanase, 62 ans.
13 mai 1743. — Catherine Clouet, sœur de Ste-Marthe, professe adjutrice, 48 ans.
3 juin 1743. — Marie Gervais, en religion, de St-Arsène, 66 ans.
16 septembre 1743. — Marie Louise Touchard, de Ste-Thérèse, 48 ans.
18 décembre 1743. — Marie Jeanne du Perrier, mère Ange de Sainte-Hélène, 21 ans.
23 avril 1744. — Hélène Lhuillier, de St-Charles, 83 ans.
24 avril 1744. — Geneviève Habert, de St-André, 87 ans.
17 novembre 1744. — Anne Rivet, de Ste-Félicité, 32 ans.
13 septembre 1745. — Anne Aumont Anne Pacifique, 75 ans 1/2.
1^{er} septembre 1746. — Sœur Marie Du Bois, professe adjutrice, 82 ans.

- 21 septembre 1748. — Sœur Marie Guyon, en religion, de St-Gilles, professe adjutrice, 60 ans 1/2.
- 22 août 1751. — Louise Tariot, de St-Jean, 59 ans.
- 15 décembre 1751. — Marie Anne Viart, de St-Victor, 48 ans (1).
- 1^{er} mai 1752. — Louise Bernarde de St-Pol, Louise de St-Paul, 73 ans.
- 24 novembre 1756. — Jeanne Françoise Regnault, sœur Marie de St-Ambroise, 63 ans.
- 27 janvier 1757. — Sœur Avoye Fauvet, professe adjutrice, 84 ans.
- 20 janvier 1759. — Marie Catherine Baron, en religion, Marie Madeleine, 20 ans.
- 27 novembre 1759. — Marie Boyard, de St-Michel, professe adjutrice, 63 ans.
- 6 juillet 1761. — Marie Elisabeth de La Taille, de St-Benoist, 61 ans (2).
- 22 février 1762. — Catherine Maurize, de St-Pierre, professe adjutrice, 75 ans.
- 5 mars 1762. — Catherine Gervais, Marie Catherine du Calvaire, 86 ans.
- 11 mai 1764. — Marie Anne Cathala, de St-Chrysostôme, 72 ans.
- 16 mars 1765. — Marie Jeanne Menard, de Ste-Geneviève, professe adjutrice privilégiée, 38 ans.
- 1^{er} février 1767. — Mère Anne Suzanne de La Taille, en religion, de St-Paulin, 68 ans, notre supérieure (3), 47 ans de profession.
- 27 avril 1767. — Madeleine Catherine de Drouin de Bouville, de Ste-Cécile, 54 ans.
- 11 avril 1769. — Louise Lefèvre, Marie Louise, 74 ans (4).
- 13 juillet 1769. — Marie Catherine Bordier, de St-François, 57 ans.
- 4 juin 1770. — Mère Marie Magdeleine Rivet, en religion, Marie de Jésus, 89 ans, dont 60 de profession.
- 12 octobre 1770. — Françoise du Castelle, de Ste-Colombe, 54 ans.
- 2 juillet 1774. — Marie Catherine Pommeret, de St-Arsène, 47 ans.
- 12 mars 1775. — Marie Catherine Dupont, de St-Joseph, assistante, 75 ans.

(1) Née à Étampes le 25 mars 1704, fille de Guillaume de Viart et de Louise de Lucet, secrétaire de 1739 à 1749. En 1776 nous voyons, en cette qualité, la S^r Boutroue de Ste-Claire.

(2) Sœur de la supérieure Anne Suzanne de la Taille, née en 1700, d'après M. L. Marquis.

(3) Née en 1699, fille de Charles de la Taille et de Suzanne Julie de Champs, supérieure en 1749, avait succédé à la sœur Marie Rivet de Jésus. La sœur saint Joseph lui succéda.

(4) Contre l'admission de laquelle on avait protesté en 1736.

- 8 février 1776. — Elisabeth Langlois, Marie de Ste-Elisabeth, 76 ans.
8 février 1777. — Elisabeth Le Page, Marie de Ste-Victoire, 66 ans.
14 décembre 1780. — Thérèse Monique de Cugnac d'Ymonville, de Ste-Monique, 70 ans.
7 mai 1781. — Thérèse Viart, Marie de Ste-Rose, 57 ans (1).
9 mai 1781. — Marie Jeanne Laurent, sœur Laurent de St-Etienne, 59 ans.
12 octobre 1781. — Marie Jeanne Rivet, Marie Rosalie de Ste-Scholastique, 54 ans.
15 janvier 1787. — Madelaine Lemaire, de St-Nicolas, 68 ans.
2 juin 1788. — Michelle Thérèse de Morainville, Michelle de St-Antoine, 84 ans.
10 novembre 1788. — « Notre chère mère Louise Bréant » en religion Ste-Séraphie, 47 ans.

2° PENSIONNAIRES (2)

18 mars 1743. — Mademoiselle Joseph Lardine Dauvillier, fille de M. Dauvillier, bourgeois de Paris, 12 ans 1/2.

7 avril 1756. — Dame Marie de Savoye, veuve de messire Jacques Philippe de Prunelé, chevalier, seigneur du fief de Chalo-St-Mard en partie, ancien lieutenant d'artillerie, âgée de 81 ans et 5 mois ; l'inhumation faite par messire de La Borde de Mézières, chantre à Notre-Dame, en présence de M. le Doyen de Sainte-Croix et de M. Poussin, chantre de Sainte Croix, et du R. P. Agathange, Récollet, notre confesseur ordinaire, et de plusieurs ecclésiastiques ; de toute notre communauté ; des messires Parfait et Henry de Prunelé, frères, chevaliers, seigneurs indivis de Thignonville, Saint-Mars, Guignard et autres lieux, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, de demoiselle Catherine de Prunelé, leur sœur, tous les trois seuls enfants de ladite défunte dame leur mère ; de M. Rivet, curé de Saint-Basile.

22 juin 1756. — Mlle Marie Louise Louis, fille de M. Pierre Louis, marchand de vin à Paris, 4 ans.

4 février 1757. — Mlle Marie Catherine Boulay, fille de M. Jacques Boulay, marchand de fer à Versailles, et de dame Barbe-Appoline Houzeau, 22 ans.

24 mars. — Demoiselle Jeanne Perrine Descorail de Sérigny, âgée de 57 ans, fille de messire David Claude Descorail, chevalier, S^r de Sérigny, et de dame Marie Pignar de Sarcy, de la paroisse de Rougemont en *Bourgogne*.

(1) Supérieure après la sœur saint Joseph. Après elle ce fut Madeleine-Françoise Voixot, dite la sœur de St Denis, la dernière supérieure avant la Révolution, qui, devenue aveugle, fut arrêtée et conduite en prison où elle mourut.

(2) A Corbeil, où il y avait aussi une Congrégation de Notre-Dame, les pensionnaires payaient de 60 à 80 fr. par an. Cf. la Congrégation de N.-D. à Corbeil, par l'Abbé Colas. Orléans, 1890.

26 mars. — Demoiselle Marie Claude Pierrette Dard, 11 ans, fille de M. Claude-Joseph Dard, bourgeois de Paris, et de dame Marie Magdelaine de Vion de Cottinville (1).

26 août 1760. — Demoiselle Marie Louise de St-Pol, fille de messire Louis de St-Pol, Sr de la Briche, et de dame Marie Louise de Fleurigny, son épouse; décédée à l'âge de 81 ans. Cet acte porte les signatures suivantes : « S. Pol — le chevalier de St-Pol — St-Pol de la Briche — le chevalier de Prunelé — Gabaille — Robillard — Pichault, ministre des Mathurins — F. M. Donaie de Foucher, pr. curé de St-Germain de Dourdan, etc. ».

15 décembre 1760. — Françoise Henriette Moreau, 28 ans.

9 mars 1761. — Demoiselle Hélène Angélique de Barville, fille de messire Louis François de Barville, Sr du Fresne, et de dame Marie Geneviève de la Cour, son épouse, 6 ans.

31 août 1761. — Demoiselle Marie Françoise de St-Pol, 78 ans, sœur de Marie Louise de St-Pol, décédée l'année précédente.

17 mai 1769. — Mademoiselle Marie Catherine de Prunelé, fille de messire Jacques Philippe de Prunelé, chevalier, seigneur du fief de Chalo St-Mard en partie, ancien lieutenant d'artillerie, âgée de 70 ans 1/2; l'inhumation faite en présence de messire Prunelé de Bizemont, seigneur de St Mar et de Thignonville (sic), chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; de l'abbé Petit de Mézières, prêtre, chef chantre de Notre-Dame « à ce invité par notre communauté, conformément à la sentence du 12 octobre 1749, communiquée à M. le curé de St-Gilles ». — Cet acte est suivi des signatures ci-après : Bizemont — L. Ch. de Bonnevaux — de Labarre — Petit de Mézières — Audelan.

31 janvier 1776. — Marie Claire, fille naturelle de Marie-Jeanne Ibo, sa mère, de l'île St-Domingue, 13 ans environ.

27 avril 1781. — Mademoiselle Anne Bordas, fille de M. Bordas, marchand de bois à Châteaudun, 73 ans.

2 mai 1781. — Demoiselle Jeanne Anne de Cugnac de Champaruin, 77 ans.

7 mai 1781. — Catherine Demau-Villain, veuve de messire de Longru, commandant d'un bataillon de milice, 68 ans.

12 août 1782. — Julienne Mulleton, fille d'Etienne Mulleton, berger du hameau du Plessy St Benoist, paroisse d'Authon, 23 ans.

1^{er} septembre 1790. — Demoiselle Marie Louise Cliquet de Fontenay, 33 ans, fille de M. Jean Claude Cliquet de Fontenay, ancien procureur au Châtelet, et de dame Marie Geneviève Maquet, demeurant à Paris, rue Mazarine, paroisse St-Sulpice.

Cette inhumation est la dernière qui ait été faite dans le cime-

(1) Cottinville, paroisse d'Abbeville. Voir les registres paroissiaux du canton de Méréville.

tière de la Congrégation. Aucun acte n'est inscrit dans le registre de 1791, qui est le dernier.

Un acte du dimanche 2 décembre 1792, dans le registre de la paroisse St-Gilles, conservé par la municipalité, est celui du décès de la citoyenne Marguerite Segrave, âgée d'environ 60 ans, décédée dans la maison des ci-devant Religieuses de la Congrégation, née en Irlande et domiciliée dans cette commune.

Toutes les inhumations étaient faites généralement par les aumôniers ou confesseurs du couvent qui sont en :

1739. — Nicolas Courtin, prieur de S. Martin.

1752. — Louis-Gabriel Léoté.

1756. — Le R. P. Agathange, Récollet, qui mourut au monastère en 1763, âgé de 46 ans, et dont le corps fut inhumé, le 8 novembre, dans la chapelle du chœur de l'église voisine des Cordeliers, par le R. P. Pilvernier, gardien de ce couvent, en présence de Messires Pavy, curé de St-Gilles, et Pichault, prieur de la maison des Trinitaires. Le défunt est nommé dans l'acte « Jean Baptiste Mortier, dit en religion Agathange, religieux Récollet de la province de France ».

1767. — Antoine Barthélemy Audelan.

1771. — Jacques Philippe Leclerc.

1787. — Maurice Humbert Empereur (1).

Pendant les vacances de l'emploi, les cérémonies furent accomplies par divers ecclésiastiques ou religieux des couvents d'Etampes, tels que : le R. P. dom Coutault, supérieur des Clercs réguliers de la Congrégation de St-Paul en 1744 ; l'abbé de St-Adon, docteur, de Sorbonne, doyen de Sainte-Croix et de la chrétienté d'Etampes en 1748 ; le R. P. Renard, gardien des Cordeliers en 1761, etc...

(1) Aumônier en 1807.



DOCUMENT INÉDIT

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES OCTROIS

DE LA VILLE D'ÉTAMPES

Au XVI^e siècle

(1563)

Tous les érudits savent que les travaux historiques de Dom Basile Fleureau et de M. Maxime de Montrond sur la ville d'Étampes ont une certaine importance, notamment ceux du savant barnabite dont la réimpression de son précieux livre des *Antiquités* est vivement désirée en raison de sa rareté et des nombreuses chartes qu'il reproduit, lesquelles ont disparu pour la plupart dans la tourmente révolutionnaire. Cependant il faut reconnaître qu'il existe dans ces auteurs locaux un grand nombre de lacunes que les historiens de la nouvelle école ne sauraient admettre.

Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes qui ne sont pas les moins importantes, ils ont négligé de nous faire connaître l'état des personnes et la constitution communale aux différentes époques de notre histoire, ainsi que les impôts en argent et en nature qui incombaient aux habitants et les ressources que la municipalité prélevait pour faire face aux dépenses d'entretien des monuments publics et de la voirie. Cette partie de l'histoire d'une ville ou d'un village, trop délaissée jusqu'à présent et dont l'intérêt ne peut être contesté, est des plus intéressantes en ce qu'elle nous fournit tous les éléments indispensables pour établir des rapprochements et des points de comparaison entre la commune d'autrefois et celle de nos jours.

A Etampes, l'établissement proprement dit de la commune ne remonte qu'au commencement du ^{xvi}^e siècle, car les prétendus privilèges octroyés aux habitants par Louis-le-Gros furent révoqués par Philippe-Auguste, état de choses qui permit pendant quatre cents ans aux baillis de disposer à leur gré des deniers communaux et de commettre toutes les exactions dont ils étaient capables.

Au mois de mai 1514, la fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, Claude de France, qui avait succédé à sa mère dans la possession du comté d'Etampes, obtint du roi son père, le jour de son mariage avec François, comte d'Angoulême, par lettres patentes, le droit pour les habitants d'Etampes de se soustraire à la dépendance du lieutenant du roi, de se construire une maison de ville et de régir librement leurs affaires communales. Mais cette concession ne reçut point une exécution immédiate, car les officiers du roi se trouvant déchus de leurs prérogatives, s'y opposèrent avec la plus grande ténacité et intentèrent un procès qui dura plusieurs années, lequel fut terminé le 28 mai 1517, par une sentence arbitrale provoquée par Arthus de Gouffier, comte de Maulevrier, grand maître de France, qui avait l'administration du comté, et rendue malgré lui en faveur de la ville.

L'année suivante, par d'autres lettres patentes du 18 avril 1518, le roi François I^{er} permit aux habitants d'Etampes de lever des deniers jusqu'à concurrence d'une somme de 2000 livres pour l'entretien des murailles, fossés et autres édifices et pour la construction ou l'achat d'une Maison commune de Ville. C'est à cette date que commence véritablement la vie communale pour Etampes par la nomination d'un maire et de quatre échevins.

Cependant, antérieurement aux lettres de François I^{er}, c'est-à-dire le 29 décembre 1491, Jean, roi de Navarre, comte de Foix et d'Etampes, avait accordé aux habitants le droit de *barrage*, lesquelles lettres furent entérinées le 5 juin suivant. Par d'autres lettres du 31 décembre 1499, il fut ordonné que le produit dudit octroi serait employé « aux réparations, pavement et entretenement des chaussées, murailles, tours, portes, poteaux et pont-levis de ladite ville et des mauvais chemins des environs, en ce qu'elle est un des plus grands et principaux passages du royaume ».

Depuis cette époque et pendant tout le cours des ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, tous les rois confirmèrent aux habitants d'Etampes le privilège de lever des deniers soit sur le grenier à sel, soit sur les

droits d'aide et de barrage pour être employés à des travaux communaux de première nécessité (1). La pièce originale que nous publions et qui se trouve en notre possession est un des rares documents connus qui prouve l'ancienneté de ces octrois.

Paul PINSON.

Confirmation et entérinement par la Chambre des Comptes de Paris des Lettres patentes du roi Charles IX relatives à la levée des droits d'aide et de barrage consentie en faveur des habitants de la ville d'Etampes.

(1563)

Les gens des Comptes du Roy nostre sire, veu les lettres patentes de nostre Seigneur données à St Germain en Laye le onziesme de ce present mois, signées par le roy en son conseil de Lomenie, obtenues, impectrées et à nous presentées de la part des bourgeois, manans et habitans de la ville d'Estampes, y attachées soubz l'un de nos signetz, par lesquelles et pour les causes y contenues, ledict seigneur permet et octroye auxdits impectrans que durant le temps et terme de troys ans en suivans et consecutifs, à commencer du jour et datte de l'expiration du dernier octroy a eulx cy devant faict par le feu roy François dernier deceddé que Dieu absolve, du premier février mil cinq cens cinquante neuf, ils puissent cueillir et lever, ou par leurs receveurs faire cueillir et lever, le droict d'ayde et barrage qui d'ancienneté acoustumé d'estre levé en laditte ville, pour les deniers qui en proviendront estre amortys et employez par les dicts impectrans aux repparations, fortifications et emparemens des chaussées de la ditte ville et non ailleurs, pourveu que celluy ou ceulx qui ont faict et feront la recette et distribution d'iceulx deniers seront tenuz d'en rendre bon compte et reliqua en la chambre desdits comptes, c'est assavoir du passé si faict ne l'ont avant que jouir de l'effect et contenu y dessus, et doresnavant par chacun an, et ce sans prandre aucun salaire pour l'audition d'iceulx comptes,

(1) Le droit d'aide était une taxe d'un sol par livre sur la valeur de toutes marchandises et denrées vendues soit en gros, soit en détail, d'un cinquième de la valeur du sol, et du treizième sur le vin et les autres boissons.

Le barrage était un droit d'entrée exigé au profit du roi aux portes de certaines villes sur toute personne, cheval, charroi et marchandise. A Etampes ce droit était perçu aux cinq principales portes et affermé. Le produit était en moyenne de 200 # par an.

pourveu aussi que la plus grande et seine partie desdits habitans s'y consentent et que les deniers dudit Seigneur n'en soient retardez ainsi qu'il est contenu esdittes lettres. La requeste à nous sur ce présentée par lesdits impectrans tendant affin de veriffication, les conclusions du procureur général du roy auquel lesdittes lettres ont esté communiquées. Et tout considéré, consentons l'enterrinement et veriffication desdittes lettres pour le regard de la perception du barrage à la charge que dedans quatre mois prochains lesdits impectrans rapporteront en la Chambre desdits comptes, les comptes renduz par devant le bailly d'Estampes des six dernières années à cause dudict octroy, sur peine d'estre descheuz du contenu esdittes lettres.

Donné soubz nos signetz le huitiesme jour de May lan mil cinq cens soixante troys.

Signé, Fourmaige.



DEUX MAITRES EN CHIRURGIE

A CORBEIL

EDOUARD MÂTHEZ

(1732-1815)

JEAN-PIERRE PETIT

(1755-1823)

Veterum volens monumenta vicorum.

VIRGILE.

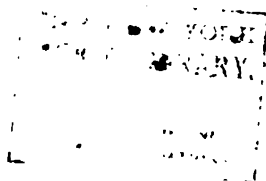
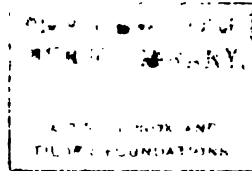
La commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Corbeil a fait placer dans un des vestibules de cet établissement deux plaques en marbre qui sont pour la ville et pour l'Hôpital un souvenir intéressant. Ces plaques, que nous reproduisons ici, portent écrit, en belles lettres d'or, sur l'une : MÂTHEZ M^e EN CHIRURGIE ; sur l'autre : PETIT M^e EN CHIRURGIE. Elles servaient certainement d'enseignes à ces deux praticiens.

Le Docteur Boucher, leur descendant, médecin en chef de l'hôpital de Corbeil, a offert ces plaques à cet établissement ; elles ne pouvaient être mieux placées, pour être conservées sûrement et rappeler la mémoire de deux anciens médecins de l'Hôtel-Dieu, de deux anciens habitants de la ville, où ils ont tous deux vécu une longue existence, rempli de nombreuses et utiles fonctions et très honorablement exercé leur art. Pour justifier l'apposition de ces plaques, nous avons cru devoir écrire une notice sur Mathez et sur Petit.

Le travail a été difficile, comme tout ce qui exige des recherches sur les choses antérieures à la Révolution. Mais, compulsant les registres de la mairie de Corbeil, ceux de l'hôpital et aidé surtout par des souvenirs de famille, transmis par tradition, nous avons rédigé la notice qui suit reproduisant de nombreuses pièces à



PLAQUES DE MARBRE
PLACÉES A L'HOPITAL-HOSPICE
DE CORBEIL



l'appui. Nous espérons avoir ainsi transmis le souvenir de deux citoyens utiles et apporté notre petite pierre à l'histoire locale.

Nous aurions voulu dire quels ont été, avant Mathez et Petit, les anciens chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, mais cette recherche a été difficile et ne nous a donné que peu de résultats.

Cependant, en consultant les archives de l'hôpital, nous avons trouvé quelques documents intéressants : ce sont des quittances de ses anciens chirurgiens.

Cet établissement était, avant la Révolution, placé sous la direction de l'archevêque de Paris, auquel appartenait la nomination du chirurgien.

Le plus ancien reçu que nous ayons trouvé date de 1775. Son libellé nous a paru assez curieux pour être transcrit ici :

« Je soussigné, maître en chirurgie, commis par Monseigneur l'Archevêque de Paris, pour l'administration des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, reconnais avoir reçu de M^r Denis la somme de cinquante quatre livres, pour gratification à moy accordée, pour mes peines et soins et celles de mon garçon aux pansements et traitemens de malades pendant l'année 1775.

A Corbeil, le trente et un décembre de la ditte année ».

GIRAUD.

Nous trouvons encore deux autres reçus signés Giraud pour les années 1776 et 1778.

Les reçus pour les années 1777 et 1779 manquent, mais nous avons, pour l'année 1780, le reçu suivant :

« J'ai reçu de Monsieur Dulaurier, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, la somme de quarante huit livres pour mes honoraires en qualité de chirurgien de l'Hôtel-Dieu, échu le 1^{er} aoust de la présente année, dont quittance, le 9 novembre 1780 ».

DUCLÓS.

Donc à Giraud succéda Duclos, qui ne resta pas longtemps en fonctions ; c'est ce que nous apprend la quittance pour l'année 1781.

« Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Dulaurier, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, la somme de cent livres pour mes honoraires du dit Hôtel-Dieu, pour l'année échue le 15 juillet 1781, dont quittance, à Corbeil le 8 aoust 1781 ».

PETIT.

Les quittances des années suivantes, jusqu'à et compris 1789, sont signées Petit, qui était donc, dès 1781, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Nous avons fait des recherches sur Giraud et Duclos. Elles ont

été difficiles, mais ne sont pas restées infructueuses. Voici d'abord une première pièce concernant Giraud, c'est l'acte de Baptême d'un de ses enfants, qui nous donne sur lui d'utiles renseignements :

« L'an mil sept cent cinquante sept, le vingt août a été baptisé par nous prêtre curé de cette paroisse Claude Théodore, né d'hier, fils de Jean Charles Giraud, chirurgien major dans les troupes, et de Marie Catherine Desaintmartin, sa femme. Le parcin Nicolas Deboussois, notaire et procureur à Corbeil, la mareine Marie Giraud, femme de Michel Henriette, maître d'école à Monthéry, présents en cette ville, lesquels ont signé avec nous, excepté le père étant employé dans l'armée (1).

Deboussois. Barbier, curé. Marie Claude Giraud.

Nous apprenons ainsi que Giraud était chirurgien aux armées, que sa famille, ou au moins celle de sa femme, habitait Corbeil puisqu'elle demeurait dans cette ville en l'absence de son mari. Le parrain de son enfant, Nicolas Deboussois, portait un nom longtemps connu à Corbeil. Dans son almanach de Corbeil, pour l'année 1789, l'abbé Guiot (2) dit de lui à l'article nécrologie :

« Nicolas Deboussois, notaire royal, échevin de la ville de Corbeil, décédé le 1^{er} septembre 1788 ».

Le même auteur, dans l'almanach pour 1791, cite un autre Deboussois, avoué près le tribunal de Corbeil, nouvellement institué. C'était certainement un membre de la même famille.

Il est probable que Giraud ayant quitté le service militaire, vint exercer sa profession à Corbeil où il devint chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il y mourut le 1^{er} novembre 1779 comme l'indique la pièce suivante :

« L'an mil sept cens soixante dix neuf le deuxième jour du mois de novembre, le corps de Jean Charles Giraud, chirurgien, époux de Marie Catherine Saint Martin, décédé le jour d'hier dans la première maison à droite attenant et en sortant du cloître de St-Spire, appartenant au sieur Malisset, jadis étant la maison du pressoir du chapitre cy après nommé, scise rue St-Spire, de cette paroisse de Saint Martin de la ville de Corbeil, diocèse de Paris, érigée de tems immémorial dans l'église royale et collégiale de Saint Spire au dit lieu, âgé de 53 ans après avoir reçu de nous soussigné, les sacremens de l'église, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous prêtre chanoine de la dite église de Saint

(1) Extrait des registres de la paroisse Notre-Dame de Corbeil.

(2) L'abbé Guiot (1735-1807) chanoine régulier de St-Victor de Paris, chanoine de St-Spire, dernier prieur de St-Guenault à Corbeil. Poète et historien ; a laissé de nombreux écrits sur Corbeil ; ses deux almanachs de Corbeil pour les années 1789 et 1791 sont remplis de renseignements curieux et intéressants.

Spire et curé vicaire perpétuel pour et au nom du chapitre d'ycelle église de la paroisse de St-Martin et de celle de St-Yon y réunie, en présence de M^e Nicolas Deboussois, notaire royal et procureur, beau-frère du dit défunt à cause de Marie Anne Dugeon sa première femme, demeurant dans la paroisse de St-Nicolas, annexe de St-Etienne d'Essonnes, réunies en l'église Notre-Dame de Corbeil, de Pierre Paul Fleury maître des enfans de chœur de cette église et de Jean Jacques Grandjean sacristain de cette église, tous deux de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous le présent acte fait double les jours et an que dessus.

Deboussois. Fleury. Grandjean. Le Breton, prêtre chanoine de St-Spire et curé de St-Martin et de St-Yon de Corbeil (1).

Si nous avons reproduit cette pièce un peu longue, c'est moins pour établir positivement la date de la mort de Giraud que pour appeler l'attention sur un point intéressant de l'histoire ecclésiastique de Corbeil avant la révolution. L'église St-Spire était une collégiale et non une paroisse, mais elle en comprenait une, celle de St-Martin qui avait pour territoire toute la rue St-Spire et la partie comprise entre cette rue, le quai Bourgoin, la rue de l'Orberie et les fossés St-Nicolas.

Le service paroissial se faisait dans une chapelle spéciale du titre de St-Martin et de St-Yon. Cette chapelle est dans le bas-côté droit ; elle porte aujourd'hui le titre de chapelle des Docteurs. Un des membres du chapitre de St-Spire était, à la nomination de ce chapitre, désigné comme curé de St-Martin. En 1789, c'était l'abbé Lebreton, chanoine de St-Spire, bachelier en théologie et licencié ès lois ; il fut le dernier curé de St-Martin (2).

Nous trouvons la trace de deux Duclos, chirurgiens à Corbeil. Lequel fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu ? Nous avons dit avoir un reçu, signé Duclos, du 9 novembre 1780 ; il interrompit sans doute ses fonctions, surpris par la maladie et par la mort, comme semble le prouver le document suivant :

« Le vingt-neuf novembre 1780 a été inhumé par nous, prêtre, curé de cette église, dans le cimetière de cette paroisse, Jean Louis Duclos, maître chirurgien, décédé d'hier, âgé de quarante huit ans, de cette paroisse ; ont assisté au convoi Jean Duclos, maître perruquier, son cousin, Lefort maître tonnelier ; tous de cette paroisse, qui ont signé avec nous et autres (3).

Duclos. Sourdeau. Lefort.
Rossignol. Gontard, curé.

(1) Extrait des registres paroissiaux de S. Martin de Corbeil, année 1779.

(2) L'abbé Guiot, almanach de Corbeil pour 1789, page 18.

(3) Extrait des registres de la paroisse Notre-Dame de Corbeil.

Il nous semblerait que c'est bien Jean-Louis Duclos qui fut chirurgien de l'hôpital et non pas Jean Duclos qui certainement fut son parent, son père peut-être, et occupa une certaine place à Corbeil, puisqu'il fut échevin et administrateur de l'hospice ; aussi croyons-nous devoir reproduire son acte d'inhumation dans cette notice toute locale :

L'an mil sept cent quatre vingt deux, le 29 novembre, a été inhumé par nous prêtre curé de cette église, Jean Duclos, maître en chirurgie, âgé d'environ soixante dix sept ans, et ancien échevin et administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville ; ont assisté au convoi Jean Duclos maître perruquier son neveu et René Lefort, maître tonnelier, son cousin, tous de cette paroisse qui ont signé avec nous :

Lefort. Duclos. Bricard. Milon. Le Breton, chanoine de St-Spire et curé de St-Martin de Corbeil. Rössignol. Danvers (1). Petit. Leclère. Loudet. Magnon. Gontard curé.

ÉDOUARD MATHEZ

(1732-1815)

Nous aurions voulu dire où est né Mathez, où il a conquis la maîtrise en chirurgie, mais nos recherches à cet égard sont restées infructueuses. Nous ne croyons pas qu'il soit né à Corbeil, car c'est en vain que nous avons fouillé les registres des anciennes paroisses de cette ville. Si nous nous en rapportons à un document que nous reproduisons plus loin, il serait né le 11 octobre 1732. Ce qui est certain, c'est qu'il est mort à Corbeil le 7 mai 1815. Voici son acte de décès :

« Extrait des registres de l'état civil de la ville de Corbeil (7 mai 1815).

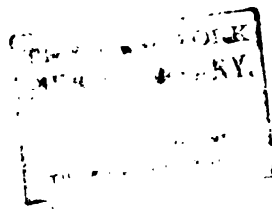
Acte de décès de Edouard Mathé, âgé de quatre vingt quatre ans, maître en chirurgie, époux de Angélique Jacques Leclère, demeurant à Corbeil faubourg et place Saint Léonard (2) décédé en son domicile, aujourd'hui, heure de minuit. Sur la déclaration à nous faite, par Jean Pierre Petit, son gendre, maître en chirurgie, demeurant au dit Corbeil, rue et faubourg Saint Léonard, et Edouard Léonard Petit, docteur en médecine, demeurant au dit Corbeil, rue de la Pêcherie,

(1) Danvers (ou d'Anvers), Pierre, Maître en chirurgie, mort à Corbeil, âgé de 79 ans, le 6 janvier 1830. Voici ce que dit de lui l'abbé Guiot, dans l'almanach de Corbeil pour l'année 1791 (p. 143) : « Danvers, chirurgien accoucheur, obtint en 1783 une médaille d'or de l'académie de chirurgie pour un mémoire sur la *fracture de la clavicule*. Il a présenté depuis à cette compagnie une observation sur un cas d'*hydrocéphalie* ».

(2) Dans la maison portant actuellement le n° 11.



ÉDOUARD MATHEZ
(1732-1815)



même faubourg, tous deux majeurs, lesquels ont signé comme témoins avec nous adjoint, après lecture faite.

Signé : Petit. Edouard Petit, d. m. p. Vénard ».

Nous devons nous demander si Mathez a été réellement chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, car nous n'avons pas trouvé de reçu signé de lui en cette qualité, dans les archives de l'hôpital qui sont, il est vrai, très incomplètes et dont bien des pièces ont disparu. Mais il est positivement cité comme tel dans la savante introduction dont M. Dufour, bibliothécaire et archiviste de la ville de Corbeil, a fait précéder le nouveau règlement de l'hôpital (1). Nous avons en outre un précieux document imprimé qui désigne Mathez comme ayant été chirurgien de l'Hôtel-Dieu. C'est la thèse inaugurale (2) soutenue, en l'an XI, par son petit-fils Léonard Edouard Petit. Elle porte comme dédicace :

A J.P. Petit, mon père, chirurgien en chef de l'hospice civil de Corbeil et à Mathé, mon ayeul, ancien chirurgien du même hospice.

On doit bien croire que le petit-fils n'aurait pas donné à son grand-père, encore vivant, une qualité à laquelle il n'avait pas droit.

Nous continuerons donc à considérer Mathez comme ayant été chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, dont il fut nommé administrateur quand, en 1790, l'hôpital de Corbeil passa de l'administration de l'archevêque de Paris dans celle de la municipalité de cette ville. Voici une pièce qui en fait foi :

Extrait du registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu de Corbeil. Aujourd'hui 6 janvier 1791, le bureau assemblé extraordinairement, est comparu M. Edouard Mathez, demeurant en cette ville, nommé administrateur de l'hôtel-Dieu, en lieu de M. Boyer, par délibération du Conseil général de la commune, lequel a demandé qu'il plaise à MM. du bureau de le mettre en possession de sa place d'administrateur.

Le bureau agréant avec plaisir la demande de M. Mathez, les membres l'ont conduit dans les divers locaux du dit Hôtel-Dieu et ont notifié à la sœur D'Huy (3), supérieure, et aux autres sœurs du dit lieu qu'elles avaient M. Mathez pour admi-

(1) *Notes pour servir à l'histoire des établissements hospitaliers de la ville de Corbeil. — La Maladrerie Saint-Lazare et l'Hôtel-Dieu.* — Corbeil 1891.

(2) *Essai sur l'influence de quelques affections morales dans les maladies chirurgicales des armées*, par Edouard Petit, de Corbeil, ancien chirurgien aux armées, chirurgien interne à l'hospice de la Maternité de Paris. 9 ventôse, an XI (1803).

(3) Sœur Elisabeth D'Huy, fille de la Charité, fut supérieure de l'Hôtel-Dieu de Corbeil de 1788 à 1791. (Dufour, *loco citato*).

nistrateur, qu'elles aient en cette qualité à lui obéir en toutes choses qu'il leur commanderait pour le service de la maison.

Fait et clos les jour et an que dessus, et ont les dits délibérants signé avec mon dit sieur Mathez.

Signé : Masson. Tournant. Masin. Girot. Mathez.

Mathez ne conserva pas longtemps ces fonctions d'administrateur, trop lourdes, sans doute, et auxquelles ne l'avait pas préparé sa profession de chirurgien. En mars 1791 il était remplacé, par délibération du bureau, par un administrateur (M. Darbonne) et un receveur (M. Caillois).

Mais nous devons rappeler ici qu'il avait rendu d'autres services en exerçant pendant douze années les fonctions d'Echevin de la ville de Corbeil, fonctions qui étaient à la nomination royale, ainsi que le montre l'intéressant document suivant, que nous avons trouvé dans le registre des délibérations du Conseil municipal de Corbeil, pour l'année 1777.

Aujourd'hui mercredi 14 may 1777, l'assemblée convoquée par lettre d'invitation de Mr Brière maire, et en laquelle était le dit sieur Brière maire (1), Mr Jean Gorsat 1^{er} échevin, Jean Duclos, Jean Clément, Claude Pouillet, ancien échevin, et François-Denis Leclère, M^e paveur en cette ville.

Ont été mis sur le bureau par le sieur Edouard Mathé, M^e en chirurgie en cette ville, des lettres de provision, a lui accordées par le Roy, le neuf du présent mois, de Conseiller du Roy, second Echevin de cette ville et communauté de Corbeil, requérant le bureau de le recevoir au-dit état et office, aux offres qu'il fait de prêter le serment en tel cas requis, entre les mains du dit sieur Brière et a signé :

Ed. MATHEZ.

Il est ensuite fait lecture desdites lettres de provision ainsi qu'il suit :

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront salut. Nous avons par Notre édit du mois de novembre 1771,

(1) Simon Brière, maire de Corbeil de 1778 à 1788, est né à Corbeil le 17 septembre 1737 ; il y est mort le 27 juillet 1818. Il était marchand mercier. C'est à lui qu'on doit la jouissance à perpétuité de deux lits aux incurables de Paris, en faveur d'un homme et d'une femme pauvres de Corbeil.

En négociant avec l'hôpital-général de Paris la cession d'un terrain à prendre sur la place des Sablons, en vue de la construction d'une halle aux blés, Brière eut la bonne pensée, avant d'apposer sa signature sur l'acte de cession, de demander cette faveur. Elle lui fut accordée, et, depuis, la ville de Corbeil a toujours joui et disposé de ces deux lits.

La jolie halle de pur style Louis XVI, construite en 1784, par l'architecte Viel, a disparu il n'y a pas encore longtemps, pour faire place à l'immense bâtiment des grands moulins (*Note communiquée par M. Dufour*).

vérifié où besoin a été, créé et établi en titre d'office, dans les villes et communautés de Notre Royaume où il y a Corps municipal, un maire, lieutenant de maire et autres officiers municipaux, et étant nécessaire de pourvoir aux dits offices des personnes capables de les remplir avec le zèle, l'exactitude et la probité que demandent les devoirs et les fonctions qui y sont attachés, savoir, faisons, que, pour la pleine et entière confiance que Nous avons en la personne de notre bien aimé le sieur Edouard Mathez, et en ses sens, suffisance, probité, capacité et expérience, fidélité et affection à Notre service, pour ces causes et autres, Nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'office de conseiller, second échevin en la ville et communauté de Corbeil, créé par Notre dit édit, auquel office n'a point encore été pourvu et dont la finance nous a été payée par le dit Mathez, suivant la quittance du sieur Bertin, trésorier de nos revenus casuels, cy-attachée sous le contre-scel de notre chancellerie; pour le dit office avoir tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par ledit sieur Mathez, aux mêmes fonctions, rang, séance, droit et prérogatives dont avoient droit de jouir les titulaires de pareils offices avant leur suppression, de la manière et ainsi qu'il est plus amplement expliqué par les dits édits et déclarations des mois de juillet 1690, août 1692, mai 1702, janvier 1704, décembre 1706, mars 1709 et novembre 1771, et notamment de l'exemption de logement des gens de guerre, tutelle, curatelle, nomination à ycelles, collecte, guet et garde de la milice, tant pour lui que pour ses enfans, et de toutes autres charges de ville et de police, et en outre des droits et émolumens dont jouissoient ceux qui remplissoient les fonctions dudit office avant la création d'icelui, et en outre de quinze livres de gages, sur le pied du denier vingt de la dite finance, à prendre par préférence sur les revenus patrimoniaux et octroi de la dite ville et communauté de Corbeil, desquels gages, il sera payé de six mois en six mois, sur ses simples quittances, par les receveurs des deniers patrimoniaux d'octroi.

pourvu toutefois que ledit sieur Mathez ait atteint l'âge de 25 ans accomplis, requis par nos ordonnances, suivant son extrait baptistaire du 12 octobre 1732, légalisé et icy attaché, à peine de perte du dit office, nullité des présentes et de sa réception. Si, donnons en mandement à notre conseiller, maire en la ville et communauté de Corbeil, ou son lieutenant, et autres officiers qu'il appartiendra, que leur étant apparu des bonnes vie, mœurs, âge sus-dits, conversation et religion Catholique Apostolique et Romaine du dit sieur Mathez, et de luy pris et reçu le serment requis et accoutumé, ils le reçoivent et instituent de par Nous en possession du dit office, l'en laissant jouir et user pleinement et paisiblement, luy faisant obéir et entendre de tous ceux et autres, ainsi qu'il appartiendra ez choses concernant le dit office. Mandons en outre à nos amis et féaux conseillers, les présidens trésoriers de France et généraux de nos finances à Paris. car tel est Nostre plaisir.

En témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes,

données à Paris le neuvième jour de May, l'an de grâce mil sept cens soixante dix-sept et de Notre règne le troizième.

Par le Roy,
de MIRBECK.

Les lettres de provision qui précèdent sont fort intéressantes. Cette nomination d'Échevin entraînait avec elle le titre de Conseiller du Roi et ne s'obtenait que moyennant finance. Mais si l'on achetait à beaux deniers comptants les charges de Maire et d'Échevin, il y avait par contre des avantages attachés à ces fonctions, qui n'étaient point à dédaigner, c'est-à-dire l'exemption (dont jouissaient aussi les enfants du titulaire) de certains impôts, logements militaires etc.

Mathez resta en fonctions jusqu'au 17 février 1788, époque où il offrit de se démettre, mais à la condition que la ville, à qui allait revenir le droit de nomination à ces fonctions, lui rembourserait le prix de sa charge. Voici, à ce sujet, ce que nous trouvons dans le registre des délibérations du Conseil Municipal de Corbeil pour l'année 1787 :

Séance du 26 Mai 1787

Mr Mathé, second échevin, a dit que depuis plus de trente années qu'il a l'honneur d'être habitant de cette ville, une partie de ce temps s'est passée pour se faire connaître et à y mériter la réputation d'un bon citoyen. Désirant de pouvoir être de quelqu'utilité à la ville, il y a dix ans qu'engagé par le vœu d'un nombre d'habitants, il donna sa soumission pour l'acquisition d'une des charges municipales. Lié par sa soumission il a exercé jusqu'à présent sa charge avec autant de zèle que d'honnêteté, mais convaincu par l'expérience que ses connaissances et sa bonne volonté ne pouvoient suffire à procurer le bien public qui étoit son unique but et auquel il avoit espéré parvenir, il désiroit de se retirer et qu'il saisissoit l'instant de cette assemblée pour proposer de remettre sa charge à la ville, si l'assemblée juge qu'il luy convienne d'en devenir propriétaire ou, pour convenir avec ses concitoyens des moyens qu'il doit employer pour la transmettre à un sujet propre à la remplir, n'ayant jamais eu en vue que le bien général qui sera toujours la règle de sa conduite et de ses sentiments ; ajoutant qu'il sait, à n'en pas douter, que la ville n'est pas en état actuellement de lui faire le remboursement de la finance de sa charge et consent que la dite ville lui en fasse la rente jusqu'à ce qu'elle soit en état ou qu'il lui plaise d'en faire le remboursement, et a signé :

MATHEZ.

Mais ce ne fut que plus tard que Mathez obtint satisfaction ; le registre des délibérations municipales va encore nous renseigner à ce sujet :

Séance du 17 Février 1788

L'assemblée délibérant sur la réquisition du sieur Mathez, a arrêté qu'il sera passé contrat de constitution de 150 livres des droits de marc d'or et de provision au sieur Mathez, et de 15 livres de rente, au principal de 300 livres, pour la finance de son office de second échevin qu'il a pareillement remis à la ville.

Fait et arrêté les dits jour et an que dessus.

(Suivent les signatures).

Nous trouvons la signature de Mathez échevin, en bas de la pièce suivante qui nous a paru assez intéressante pour être transcrite ici.

« Et le onze du mois de février 1782, le chapitre ordinaire, tenant en la manière accoutumée, MM. [les chanoines] ont dît que MM. les officiers municipaux de cette ville se proposent, en l'honneur de la naissance de Mgr le Dauphin, de marier une fille et de faire faire la célébration en cette église. MM. ayant répondu favorablement à la démarche des officiers municipaux, ces Messieurs en conséquence ont fait célébrer ce jourd'huy, en cette église, le mariage de Jean Etienne Soubiré et Edmée Angélique Crété.

La Bénédiction a été donnée par M. Testu, abbé, à laquelle ont assisté le chapitre, M. Gontard, curé de Notre-Dame et MM. Briere, maire, *Mathez échevin*, et autres officiers municipaux qui ont tous signé :

Gontard curé.

Brière. Ed. Mathez » (1)

S'il n'était plus Echevin, Mathez comptait encore en 1789 parmi les officiers municipaux de Corbeil : son nom figure sur la liste de ces derniers, donnée par l'abbé Guiot dans son almanach de Corbeil pour 1789.

Le même auteur cite Mathez parmi les délégués nommés pour la confection du *cahier des doléances* aux Etats généraux de 1789.

C'est sans doute en qualité d'officier municipal et de notable citoyen, que Mathez apposa sa signature au bas de trois pièces bien intéressantes pour l'histoire de Corbeil, que nous trouvons dans les registres du chapitre de St-Spire. La première a trait à la cérémonie religieuse célébrée à l'occasion de la prestation de serment de la municipalité et des corps constitués à la nouvelle

(1) (Reg. des délibérations du chapitre de l'église collégiale et royale de St-Spire, 1782).

Cette pièce et les suivantes, extraites des mêmes registres, nous ont été communiquées par M. l'abbé Destarac, vicaire de St-Spire de Corbeil.

constitution (21 février 1790) ; la seconde, à la messe du St-Esprit, célébrée avant l'ouverture de l'assemblée tenue par MM. les Electeurs, à l'effet de procéder à l'organisation du district (4 juin 1790), et la troisième, à la messe du St-Esprit et au *Te Deum* célébrés (20 décembre 1790) pour l'installation du nouveau tribunal, institué par les décrets du 16-24 août 1790.

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire, au moins la première de ces pièces qui nous paraît curieuse à bien des points, la voici :

« Cejourd'hui dimanche vingt et un février 1790, d'après la délibération et demande de la municipalité de cette ville, se sont rendus, après Vêpres en cette église, à l'effet d'assister à un *Te Deum* solennel en actions de grâces de la présence et du discours du roy à l'assemblée nationale, le quatre de ce mois, messieurs le maire, les officiers municipaux et les notables de la ville, messieurs le président et officiers de la justice et prévôté, messieurs les officiers et compagnie de la milice nationale et bourgeoise de la ville, lesquels ont été reçus en cette église par les deux plus anciens chanoines du chapitre et ont été placés suivant leur rang, dans la nef, pour y entendre la lecture du discours de Sa Majesté, faite par monsieur le maire, qui a prononcé pour lui et fait prononcer à toutes les compagnies, par le procureur de la commune, le serment civique, *d'être fidèle à la nation, à la loi, au roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roy*, et l'a fait jurer devant le crucifix par la milice à mesure qu'elle entrait au chœur pour la cérémonie du *Te Deum*, pendant laquelle il a été fait une quête particulière pour les travaux publics, en foy de quoi ont signé le présent acte, messieurs :

Séguin abbé du dit chapitre...

Cette pièce est suivie de quarante-neuf signatures que nous ne pouvons toutes transcrire, mais parmi lesquelles nous trouvons des noms connus longtemps à Corbeil : Marsault, Danvers, Blanchetête (1), Guiot, prieur de St-Guenault, Lhoste, Stanislas de Clermont-Tonnerre (2), Darbonne, Mathez, Petit, Gaidelin, Jas-

(1) Ancien chanoine de St-Spire, curé de St-Léonard.

(2) Clermont-Tonnerre (Stanislas, C^e de), né en 1747, mort le 10 août 1792, était colonel avant la révolution, dont il embrassa ardemment les principes. Il fut député de la noblesse aux Etats généraux de 1789, président de l'assemblée nationale, où son éloquence lui donna un grand ascendant. Partisan de la Constitution anglaise, il voulut maintenir les prérogatives de la royauté et fonda avec Malouet *le club des amis de la monarchie*, et avec Fontanes, le *Journal des Impartiaux*. Il fut massacré le soir du 10 août par la populace, signalé à sa fureur, dit-on, par un de ses anciens domestiques.

Il était propriétaire du château de Champlâtreux, à Saintry. Au début de la révolution

senne, Le Breton (1), Fauconnier, procureur du chapitre, etc.

Par ce qui précède nous voyons la place importante que Mathez occupait à Corbeil, où il avait su conquérir la confiance et l'estime publiques.

Nous savons, par tradition, que Mathez avait été chirurgien des chasses du Roi (capitainerie de Sénart).

Nous reproduisons ici son portrait (2), d'après une lithographie que nous possédons.

Il porte un habit à vaste collet rabattu, à double rangée de boutons, sur les revers duquel s'étale un gilet, sans doute blanc, avec broderies à fleurs ; une large cravate de linon entoure le col et s'étale sur les revers de l'habit.

Ce portrait est celui d'un homme de quarante-cinq ans, vigoureux et bien portant.

Mais, nous possédons un portrait plus précieux d'Edouard Mathez. C'est une jolie miniature, entourée de perles, sertie sur le couvercle d'une tabatière en écaille. Ce portrait est celui d'un homme d'une trentaine d'années, au teint frais et coloré avec les cheveux poudrés à blanc, reliés en arrière par une queue serrée par un ruban noir. Il porte un élégant habit bleu clair, boutonné droit et une cravate abondante, bordée de jolies dentelles.

Ce portrait nous montre dans Mathez, un homme raffiné et élégant, qui ne devait pas faire mauvaise figure en suivant les chasses du Roi.

L'almanach de Corbeil, par l'abbé Guiot, pour l'année 1791, indique Mathez comme chirurgien major de la garde nationale. Il avait remplacé Lasaudade (3), qui était avant lui chirurgien major de la milice et garde bourgeoise.

Voilà tout ce que nous pouvons dire sur Mathez. Il est mort à Corbeil à l'âge de quatre-vingt-quatre ans après avoir vécu une longue vie, utilement et honorablement remplie.

il joua un grand rôle à Corbeil, où il était commandant général de la garde nationale (V. *Almanach de Corbeil pour 1789*, par l'abbé Guiot).

(1) Chanoine de St Spire, curé de St Martin de Corbeil.

(2) Nous adressons nos remerciements à notre collègue, M. Loisel, qui a bien voulu nous faire la photographie de ce portrait et des plaques placées à l'hôpital.

(3) Lasaudade, maître en chirurgie, décédé à Corbeil, le cinq Floréal an II (24 avril 1794), à l'âge de 85 ans. Son fils, Charles François, né à Corbeil le 19 juillet 1742, devint conseiller à la cour de Cassation et mourut à Paris le 10 novembre 1824.

Il ne laissa pas d'enfant mâle, mais il maria sa fille à J. P. Petit, chirurgien comme lui, continuant ainsi la tradition professionnelle.

Nous avons trouvé le nom de Mathez écrit tantôt Mathez, tantôt Mathé. Sur la plaque placée à l'hôpital, il est écrit Mathez, ainsi que dans la plupart des actes que nous avons trouvés; mais ailleurs il est écrit Mathé. Nous avons une signature de lui, bien lisible, écrite ainsi dans un certificat délivré le 24 Floréal an III^{me} de la République.

Il est donc probable que Mathez transforma l'orthographe de son nom. Pourquoi ? peut-être pour suivre simplement la prononciation.

JEAN-PIERRE PETIT

(1755-1823)

Jean-Pierre Petit est né à Clichy-la-Garenne le 15 juillet 1755. Il était fils de Léonard Petit, Maître en chirurgie de ce lieu, et de Marie Catherine Rosy (1). Des souvenirs de famille nous apprennent qu'il fit de bonnes études classiques dans un pensionnat renommé de Choisy-le-Roi, qu'il étudia ensuite la médecine à Paris et fut l'élève du célèbre Frère Cosme (2). Par une note, trouvée dans les papiers de son fils, nous apprenons qu'il fut reçu Maître en chirurgie, à Paris, en 1780. Il vint ensuite s'établir à Corbeil, appelé, croyons-nous, dans cette ville par certains liens de parenté. Il épousa bientôt la fille de Mathez, Maître en chirurgie. Nous reproduisons son acte de mariage, intéressant à bien des points.

« Extrait des registres de la paroisse St-Léonard (Année 1780). L'an mil sept cent quatre vingt, le cinq juin, ont été mariés par nous, curé soussigné, après que nous avons eu pris leur consentement mutuel, Jean-Pierre Petit, M^e en chirurgie en cette ville, fils mineur de Léonard Petit, M^e en chirurgie, et de Marie Catherine Rosy, de fait et de droit de la paroisse de Clichy-la-Garenne, et Angélique Françoise Mathez, fille d'Edouard Mathez, M^e en chirurgie et

(1) Extrait des registres paroissiaux, conservés à la mairie de Clichy (1755).

(2) Baseilhac Jean (dit le frère Cosme), habile chirurgien, né à Pouy-Astruc près de Tarbes, en 1703; mort en 1781. Il jouissait d'une grande réputation et était chirurgien du prince de Lorraine quand, à la mort de ce dernier, il prit l'habit des Feuillants (1729) sous le nom de frère Jean de Cosme. Il fonda, pour les pauvres, un hospice où il les soignait lui-même. Il pratiqua surtout avec succès la taille latérale; on lui doit le *litholome caché* et plusieurs autres instruments dont un pour l'opération de la cataracte par extraction. Il publia une *Nouvelle méthode d'extraction de la pierre* (1779).

d'Angélique Jacques Leclerc, de fait et de droit de cette paroisse, du consentement et en présence de leurs pères et mères, qui ont signé avec nous, en présence de Thomas Chantepie, voyer général du bailliage de Clichy, oncle du marié, de Charles L'Hermitte, M^e Coutelier à Paris, Pont Notre-Dame, ami du marié, de Jean Spire Letourneur, M^e en chirurgie, paroisse St-Jacques, beau-frère de la mariée, de François Denis Leclerc, M^e paveur, paroisse Notre Dame, cousin de la mariée, lesquels témoins nous ont certifié les fois, âges, libertés et domiciles.

Ont Signé :

J. P. Petit, A. F. Mathez, Ed. Mathez, Petit, Duclos, Leclerc, F. Mathez, Lhermitte, Chantepie, Letourneur, Brochier (1), Delongchamp, De la Tremblaye (2), Cotelte de Villeneuve, Lasaudade, Blanchetête, curé. »

Les signatures qui suivent cet acte sont intéressantes à relever puisque nous y trouvons les noms de plusieurs chirurgiens de Corbeil.

En effet, Letourneur, Lasaudade, Mathez, J. P. Petit, sont indiqués par l'abbé Guiot, dans son almanach de Corbeil, pour 1789, comme chirurgiens en cette ville ; nous trouvons là une preuve de la solidarité et de la bonne confraternité qui existaient alors entre gens de la même profession.

Ces personnages étaient, du reste, unis par des liens plus ou moins intimes de parenté ou d'alliance.

Dès 1781, J. P. Petit était chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, comme le prouve le reçu transcrit plus haut (page 29). Il conserva ces fonctions pendant de longues années, peut-être jusqu'à sa mort. Nous reproduisons ici un document qui rend hommage aux services rendus par J. P. Petit.

« Extrait du registre de la Cion de l'hospice :

Aujourd'hui 16 prairial an XI de la République, le citoyen Président a donné lecture d'une lettre du citoyen Edouard Petit, Docteur en médecine, natif de cette ville, adressée à la Cion le 5 de ce mois, par laquelle il fait part qu'ayant acquis par des titres légaux le droit d'exercer la médecine, que désirant se fixer en cette ville, son pays natal, il demande le titre de médecin adjoint et survivant de l'hospice. La Cion, après avoir pris lecture de la pétition du cit. Edouard Petit et du diplôme de docteur en médecine qui lui a été expédié le 20 ventôse an XI, dési-

(1) Brochier, (François Philippe) ancien consul général de France en Portugal, doyen des chevaliers de l'ordre royal de St Michel, décédé à Corbeil à l'âge de 93 ans et huit mois, le 18 septembre 1817.

(2) Potier de la Tremblaye (le chevalier Julien Emmanuel), ancien capitaine de gendarmerie, mort à Corbeil le 1^{er} Messidor an X (20 juin 1802), à l'âge de 73 ans.

- rant pouvoir donner au citoyen Petit, père du pétitionnaire, chirurgien de l'hospice depuis environ 23 ans, des marques de satisfaction sur le zèle, l'activité et le désintéressement qu'il a montré (*sic*) dans les fonctions de sa place, ayant connaissance des services que le citoyen Petit fils a rendu (*sic*) au dit Hospice en remplaçant et suppléant son père, arrête que le citoyen Edouard Petit fils est nommé médecin adjoint en survivance du citoyen Petit son père, à l'hospice de Corbeil et que expédition du présent arrêté sera adressée au citoyen Préfet pour y donner son approbation (*sic*) ».

Sans doute cette délibération ne fut pas ratifiée immédiatement par l'autorité supérieure, car, dans le registre du conseil d'administration de l'Hospice, nous trouvons plus tard la délibération suivante :

Aujourd'hui dix Pluviose de l'an treize, les membres de la commission réunis au lieu ordinaire de leurs séances,

Un membre a observé à la commission que, depuis deux ans, M. Edouard Petit fils, médecin en cette ville, a employé tous ses soins auprès des malades de l'Hospice, concurremment avec M. Petit, son père, chirurgien du dit hospice, sans avoir reçu aucune nomination, qu'en ce moment M. Petit fils désire être nommé médecin de l'hospice, sur quoi il a invité les membres du bureau à délibérer.

La commission, ayant délibéré, convaincue de la capacité de M. Petit fils, du zèle et du désintéressement qu'il a toujours mis à secourir les malades,

Voulant d'ailleurs lui donner les témoignages de reconnaissance des services importants qu'il a rendus et qu'il se propose de rendre encore à l'hospice, arrête qu'elle nomme M. Edouard Petit, médecin de l'hospice de Corbeil, le tout sous le bon plaisir de l'autorité supérieure, à l'effet de quoi, expédition du dit arrêté sera adressée à M. le Préfet du département, lequel sera invité à approuver la dite nomination.

Signé : Boisneuf (1), Piat (2), Gorsat, Ledru, Brochier..... »

Nous pouvons considérer dès lors (1805) Edouard Petit comme médecin de l'hôpital de Corbeil, où son père continua cependant à exercer les fonctions de chirurgien. Voici une pièce qui le prouve :

« Commission administrative de l'hôpital, séance du 23 octobre 1819.

Il a été fait lecture d'une lettre de MM. Petit père et fils, médecin et chirurgien.

(1) Boisneuf (Jean Claude de), mort à Corbeil le 15 septembre 1828, à l'âge de 92 ans ; maire de Corbeil du 1^{er} juin 1801 au 1^{er} juin 1815, est enterré dans le cimetière de Corbeil où sa tombe, bien conservée, est entretenue par les soins de la Ville.

(2) Piat, Jacques Louis, ancien huissier à verge au châtelet de Paris, secrétaire de la milice et garde bourgeoise de Corbeil, plus tard huissier-priseur en cette ville où il est mort, âgé de 88 ans, le 17 décembre 1849. — La famille Piat est très anciennement connue à Corbeil.

gien de l'hospice, contenant en substance que Laurent Denis Lepaire, marinier, demeurant ci-devant à Corbeil, militaire retraité, admis à l'hospice par suite d'une attaque d'apoplexie, est tombé dans le délire fébrile, etc. etc. »

Nous sommes donc autorisé à croire que jusqu'à sa mort (1823) J. P. Petit resta attaché à l'hôpital dont il était chirurgien depuis 1781. Il exerça ces utiles fonctions pendant plus de quarante ans, avec la mince rétribution de cent livres par an. On peut s'imaginer les services qu'il rendit ainsi à la ville et aux malades.

D'autant plus que J. P. Petit n'était pas un praticien ordinaire ; il aimait son art, dans lequel il occupait une place distinguée.

Nous verrons tout à l'heure les félicitations que lui adressèrent deux grands chirurgiens de l'époque, Chopart et Louis, et nous savons, par tradition de famille, qu'Antoine Dubois (1) lui portait une amitié toute particulière.

J. P. Petit adressa à l'Académie de chirurgie, alors si justement célèbre, un certain nombre d'observations, dont trois, particulièrement intéressantes, firent l'objet d'un rapport de Didier-Delanoue, lu à l'académie le 19 février 1783. Ce rapport se termine ainsi :

« Ces observations nous ont paru d'autant plus intéressantes que les blessés qui sont le sujet des deux dernières ont été bien guéris, malgré la gravité des accidents qui ont accompagné leur maladie. Le nom de l'auteur, déjà recommandé dans les fastes de la chirurgie, nous pousse à regarder d'un œil favorable l'hommage que vient de lui faire celui qui par ses talents paraît disposé à mériter par de nouveaux efforts la considération déjà accordée à son nom ».

Ces observations avaient assez intéressé l'académie de chirurgie pour que son secrétaire Chopart (2) adressât la lettre suivante à J. P. Petit.

(1) Dubois Antoine, professeur à la faculté de médecine de Paris, né à Gramat (Lot) en 1756, mort en 1837, fut nommé professeur au collège de chirurgie en 1790 et fit partie de l'expédition d'Egypte. En 1811, il fut choisi pour accoucher l'impératrice Marie-Louise et reçut à cette occasion le titre de Baron. — Son fils, le Baron Paul Dubois, fut Doyen et professeur de clinique d'accouchements à la faculté de médecine de Paris ; c'est lui qui accoucha l'impératrice Eugénie (1856).

(2) Chopart, François, né à Paris en 1750, mort en 1795, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité.

Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires sur les lésions de la tête* (1771) — *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent* (1785), en collaboration avec Desault, son ami ; *Traité des maladies des voies urinaires* (1791).

Il a laissé son nom à un procédé d'amputation partielle du pied.

« A Monsieur Petit, Maître en chirurgie à Corbeille (sic).

A Paris ce 1^{er} Mars 1783.

L'Académie royale de chirurgie a reçu, Monsieur, les observations que vous lui avez fait parvenir. Celle de la fracture du coronal, avec épanchement de sang dans les fosses occipitales, marque bien que les secours de l'art les mieux dirigés ne peuvent avoir de succès dans un désordre aussi grand, mais elle autorise les remarques déjà faites sur le siège des épanchemens de sang qui dépendent de la commotion du cerveau, et qui se trouvent le plus ordinairement, entre la dure mère et la pie mère, dans la partie diamétralement opposée à celle qui a été frappée.

L'Académie a vu, par votre observation sur une plaie pénétrante dans la poitrine, que vous avez saisi avec habileté l'indication de donner issue au sang épanché dans cette cavité et c'étoit le point essentiel du traitement pour arrêter et prévenir les accidens, après avoir diminué les forces vitales par les saignées.

Votre dernière observation présente un fait bien rare ; il y a peu d'exemples de guérison d'un fracas des côtes pareil à celui dont vous faites mention : un fracas si considérable est le plus souvent accompagné de lésions mortelles des viscères ; heureusement, votre blessé n'étoit pas dans cette circonstance fâcheuse ; le désordre étoit en plus grande partie extérieur ; votre remarque sur la consolidation des cartilages des côtes, lorsqu'ils sont désunis ou rompus, a paru très juste ; cette consolidation est toujours plus tardive que celle des côtes. Vous voyez, Monsieur, quels sont les sentimens de l'Académie. Elle espère que vous continuerez de lui faire part des observations que vous jugerez dignes de son attention. Elle les emploiera dans ses mémoires comme celles que vous venez de lui communiquer et dont elle me charge de vous faire ses remerciemens.

J'ai l'honneur d'être avec estime,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

CHOPART

commissaire des correspondances
de l'Académie.

La lettre de Chopart étoit confirmée, le 12 avril, par la communication suivante de Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie (1).

« A Monsieur Petit, maître en chirurgie à Corbeil.

Paris, le 12 Avril 1783.

Monsieur, on vous adjugera le 1^{er} mai prochain, à la séance publique de l'Aca-

(1) Louis (Antoine), né à Metz en 1723, mort à Paris en 1792, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, puis chirurgien-major de l'armée du Haut-Rhin. Il a laissé de nombreux ouvrages, entre autres : *Chirurgie des plaies par armes à feu. Positiones anatomicae et chirurgicae de vulneribus capitis* ; *Lettres sur la certitude des signes de la mort*. Il a rédigé les articles de chirurgie dans l'*Encyclopédie*.

démie Royale de chirurgie, une médaille d'or pour récompenser votre émulation ; vous pouvez charger quelqu'un de la recevoir en votre nom et d'en donner décharge valable que vous pouvez lui envoyer. Je souhaite que cette nouvelle vous soit aussi agréable que j'ai de plaisir de vous la donner. Je suis avec les sentiments d'une parfaite estime,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (1).

LOUIS.

Le chirurgien de campagne, qui recevait de pareilles lettres de ceux qui tenaient alors la tête de leur profession était certainement un homme distingué et particulièrement considéré dans son art.

Pour terminer ce qui a trait aux publications de J. P. Petit, nous devons citer ce que dit l'abbé Guiot dans son almanach de Corbeil pour 1791 (page 143), en parlant des officiers de santé exerçant à cette époque dans cette ville :

« L'un d'eux, M. Petit, a remporté à l'académie royale de chirurgie une médaille d'or en 1783, à l'occasion d'observations sur le ramollissement des os : puis, en 1788, pour son observation de *bronchotomie* qu'il avait faite avec succès sur un enfant ; une fève de haricot s'était logée dans la trachée artère du jeune malade qui en fut heureusement délivré. L'opération avait été entreprise d'après la lecture et sur les principes du mémoire de M. Louis sur cette matière ».

Cette opération de *bronchotomie* est une des *premières*, sinon la première, pratiquées en France. Nous regrettons vivement de n'avoir pu confirmer les dires de l'abbé Guiot en retrouvant cette observation imprimée. Mais les mémoires des dernières années de l'Académie de chirurgie n'ont pas été publiés et il nous a été impossible de trouver cette observation.

J. P. Petit a publié un assez long mémoire (2) sur la topographie de l'hôpital de Corbeil, avec des considérations sur le climat, l'hygiène et les maladies de Corbeil et de la région. Ce mémoire est trop long pour être reproduit ici. Il nous a paru du reste d'un intérêt secondaire.

L'exercice de sa profession et la culture de la science, n'empêchèrent pas J. P. Petit de remplir pendant de longues années des fonctions publiques. Il fut conseiller municipal et adjoint au maire de la ville de Corbeil.

Nous trouvons pour la première fois sa signature au-dessous de

(1) Nous possédons les deux autographes de Chopart et de Louis.

(2) *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, tome LXIII (1796). pages 385 à 394.

la séance du conseil municipal (1), du 13 novembre 1813 et à presque toutes les séances suivantes. Il était adjoint en 1818 ; en effet, le procès-verbal de la séance du 4 mai 1818 commence ainsi :

« Les membres présents sont MM. Tourmant, Bezard, Dancongnée, Danvers, Grenet, Babin, Lhoste et Petit deuxième adjoint ».

Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort en 1823 comme l'indique son acte de décès que voici :

« Extrait des registres de l'état civil de la ville de Corbeil du 20 juin 1823.

« Acte de décès de Jean Pierre Petit âgé de 68 ans, né à Clichy-la-Garenne, département de la Seine, ancien chirurgien et second adjoint à la mairie de Corbeil, demeurant rue de la Déguide (2), veuf d'Angélique Françoise Mathé, décédé aujourd'hui à 7 heures du matin. Les témoins ont été MM. Léonard Honoré, Petit, employé, âgé de cinquante trois ans, demeurant à Corbeil, place de l'hôtel-de-Ville, frère du décédé, et Edouard Léonard Petit, docteur en médecine, âgé de 42 ans, fils du décédé, lesquels ont signé avec nous adjoint, après lecture faite :

Edouard Petit, Petit, Gorsat. »

Nous possédons quelques lettres de J.-P. Petit, adressées à son fils, alors étudiant à Paris. L'écriture est nette et ferme, le style rapide, clair et imagé. Deux de ces lettres sont des petits chefs-d'œuvre de narration émue ; il y raconte la débâcle de la Seine et la rupture du pont de Corbeil le 1^{er} janvier 1802. Cet événement fut terrible pour Corbeil, car à la suite de cette destruction partielle du pont (deux arches avaient été emportées), la ville d'une part, et les faubourgs St Jacques et St Léonard de l'autre, furent complètement séparés, les relations et les affaires entièrement suspendues pendant plusieurs mois. Un maire intérimaire fut même nommé pour ces quartiers de la rive droite, et l'on retrouve les traces de cette grave perturbation dans les registres de l'état-civil de cette époque.

Si nous ne reproduisons pas ici ces deux lettres si intéressantes sur un point de l'histoire locale, c'est qu'elles trouveront mieux leur place dans l'*Histoire du Pont de Corbeil* que prépare un de nos collaborateurs.

(1) Registre des délibérations du conseil municipal de Corbeil (années 1813 et suivantes).

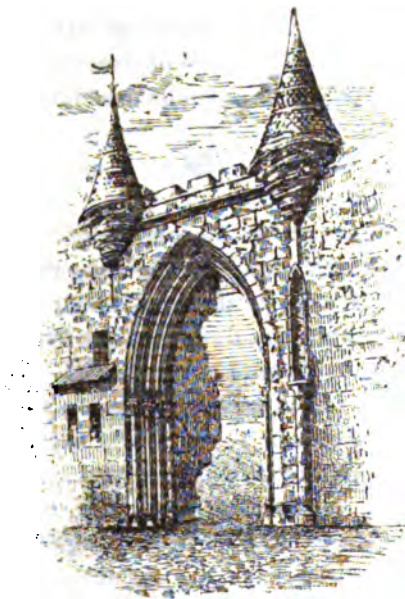
(2) Aujourd'hui rue du 14 Juillet ; ce nom lui fut donné à la révolution, mais elle le perdit à la restauration et reprit son ancien nom de rue de la Déguide. Ce n'est qu'en 1830 qu'elle redevint rue du 14 Juillet.

Sur soixante-huit années d'existence, J. P. Petit en passa quarante-trois à Corbeil où il acquit droit de cité par son mariage, par les fonctions qu'il exerça et surtout par les services qu'il rendit comme médecin. Il laissa un fils qu'il eut le bonheur de voir, pendant plusieurs années, suivre à ses côtés et d'une façon brillante la même profession que lui. Ce fils fut pour Corbeil un enfant affectueux qui fit honneur à sa ville natale (1).

Dr P. BOUCHER.

(1) Edouard Léonard Petit, né à Corbeil le 10 avril 1781, mort du choléra le 4 juin 1849. Il était ancien interne des hôpitaux de Paris (1^{re} promotion, an X), et fut médecin en chef et administrateur honoraire de l'hôpital de Corbeil, médecin des épidémies, membre correspondant de l'Académie de Médecine, chevalier de la légion d'honneur et Maire de Corbeil en 1848. En donnant le nom d'Edouard Petit à l'une de ses rues, Corbeil acquittait une dette de reconnaissance envers l'homme qui avait tant contribué à amener l'annexion à la ville de la prairie Saint-Jean, qui avait été un des plus ardents promoteurs de la création du chemin de fer de Paris à Corbeil, et qui était mort à son poste, victime du devoir professionnel.

A. D.



UNE SUPPLIQUE

DES RELIGIEUX DE MORIGNY

La pièce ci-dessous est l'original d'une supplique adressée au roi par les religieux de Morigny et accompagnée d'une copie collationnée du diplôme bien connu de Philippe I^{er} pour leur abbaye, daté de 1106.

Ces deux documents ont été recueillis par Bongars et reliés dans un des manuscrits de sa collection, conservés dans la Bibliothèque municipale (*Stadtbibliothek*) de Berne (n° 141, fol. 306 et 307).

La supplique relate quelques circonstances intéressantes sur les vicissitudes éprouvées par la communauté durant et après la guerre de Cent ans.



« Au Roy et à Nosseigneurs de son privé Conseil.

Supplient tres humblement les religieux, abbé et couvent de la Sainte Trinité de Morigni au duché d'Estampes, disans que feu de bonne mémoire Philippe roy de France que Dieu absoille, fonda ladite abbaye, y donna plusieurs beaulx privilegeiges, mesmes aux serviteurs d'icelle, tous tels et semblables que avoient ceulx d'icelluy seigneur le Roy. Au moyen de quoy le Corps de ladite abbaye a jouy entre autres du *Committimus* de toutes causes, tant en demandant que defendant, en general et particulier, pardevant les gens tenant les requestes du Palais à Paris, par longue espace de temps et jusques à ce que icelle abbaye, par les dernières guerres des Angloys, fut totalement pillée et bruslée, et que les religieux espars ça et la se rassemblèrent au myeulx que possible leur feust au vilage d'Estrecy où ils feirent quelque sejour, attendans la restauration dudit monastere, et a ceste vehemente fureur perdirent grant

quantité de leurs tiltres et chartres. D'avantage depuis l'an mil III^lcL ladite abbaye a esté litigieuse, et jusques a ce que le present abbé en a esté pourveu, qui à toute peine a pacifié les troubles durant lesquels plusieurs tiltres ont esté perdus, et conséquemment grant partie de leurs biens et revenus qu'ils ne peuvent bonnement recouvrer pour la diversité des lieux et la pluralité des juridictions où il est assis ; tellement que lesdits supplians sont empeschez en la jouissance de beaucoup de preeminences et droictz a eulx octroyez par ledit seigneur roy Philippe et ses successeurs.

Ce considéré, Sire, et vous nosdits Seigneurs, et que par copie collationnée à l'original par l'ung de vos secrétaires, de leurs chartres cy attachées, vous appert de la singulière et fervente devotion que porta ledit feu roy Philippe au monastère d'icelle Sainte Trinité, d'autant qu'il voulut que non seulement les religieux, mais les serviteurs jouissent et usassent de pareils privilegeiges que ses domestiques et officiers, ayant seulement esgard que icelle abbaye est assise en pays mesgre et sablonneux, que durant les litiges et debatz dessusdits s'est perdu grant partie de leurs revenus, le petit surplus desquels est en diverses et loingtaines juridictions, où il est besoing avoir gens continuellement à grans frais pour contraindre les fermiers et redevables à payer, et que, a ceste raison, leur fault souvent quitter une partie ou le tiers pour recouvrer l'autre sans procès ; qui est occasion de la nécessité et penurie de leur abbaye, et que l'on ne peult avancer la restauration des apparentes ruynes et demolicions d'icelle ; il vous plaise ordonner que lesdits supplians demeurent en possession et jouissance d'avoir en general et particulier, tant en demandant que defendant, toutes leurs causes commises aux requestes du Palais et commander leur en estre expediées et délivrées lettres patentes, pour obvyer plus clairement aux querelles que l'on vouldroit leur cy après intenter ».



Cette pièce ne porte aucune date, ni signature, ni cachet, suivant l'usage des placets.

Notre érudit confrère M. Dufour pourrait rechercher par quel abbé — restaurateur du monastère — elle a dû être rédigée, et si elle a donné lieu à une décision royale confirmant à Morigny le privilège du *committimus*, autrement dit de l'éviction des juridic-

tions inférieures ou régionales au profit des Requêtes du Palais, où tous les procès des bénéficiaires de ce privilège devaient être portés (1).

J. DEPOIN.

(1) Sans pouvoir l'affirmer, nous pensons que cette supplique a pu être rédigée par Jean Hurault, qui fut abbé de Morigny à la fin du XV^e siècle et jusqu'en 1524. (Cf. Dom Fleureau, p. 547).

L'on ne sait quelle suite y fut donnée, mais on peut croire que les Religieux obtinrent satisfaction.



LA DISETTE A MONTGERON

ET AUX ENVIRONS

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME ET PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA
RÉVOLUTION

ÉPISODE DE L'APPLICATION DU DÉCRET DU 4 MAI 1793
RELATIF AU MAXIMUM DES DENRÉES

Quand, au point de vue du bien-être général, on compare la situation actuelle du prolétaire avec celle de l'ancien régime et des premières années de la Révolution, on est obligé de convenir que d'immenses progrès ont été réalisés.

La misère alors était extrême et permanente, surtout dans les campagnes ; et les cultivateurs eux-mêmes, bien qu'ils ne fussent plus attachés à la glèbe, ne faisaient pas exception à la règle. Sans nous arrêter aux charges, aux impôts si lourds et si vexatoires dont ils étaient chargés, voyons-les, en été, s'engager, parfois hors de leur pays de domicile, pour de gros fermiers, aux travaux de la moisson qui duraient environ six semaines, car on « soyait » (sciait) les céréales à l'aide de la faucille. Le payement avait généralement lieu en marchandises ; la pomme de terre était à peu près inconnue ; et, lorsque venait l'hiver, les provisions étaient souvent épuisées. D'ailleurs, la culture à laquelle ils se livraient pour leur propre compte, était peu rémunératrice. Une partie de leurs récoltes était dévorée par le gibier. Ni voitures ni chemins pour rentrer ce qui leur restait ; les transports se faisaient, à dos de chevaux et d'ânes, au moyen de paniers et d'échelettes. Par suite, nul encouragement au travail et à l'économie ; et la plupart des ouvriers des champs emportaient dans leurs poches des palets avec lesquels ils jouaient pour tromper leur ennui et leur lassitude morale.

Aussi écoutons les plaintes qu'ils exhalent lors de la rédaction du cahier des États Généraux de la paroisse de Montgeron...

« ART. 15. — Que les capitaineries des chasses, si funestes aux cultivateurs et qui, tant de fois, ont causé la ruine et la perte entière des fermiers et des laboureurs, soient entièrement supprimées, ou, si leur suppression totale ne peut avoir lieu, que tout propriétaire ait le droit de planter ou d'arracher des arbres, des épieux et des haies dans ses terres, d'y faire paitre des troupeaux, de nettoyer ses grains, de faire faucher et couper toutes ses récoltes toutes les fois et quand il le jugera convenable, sans être forcé d'aller solliciter une permission auprès des gardes-chasse qui sont les tyrans des campagnes.

« ART. 17. — Que tout propriétaire ait le droit de détruire dans son champ les terriers que les gardes entretiennent et multiplient de toutes parts pour s'enrichir continuellement par la vente d'une quantité prodigieuse de lapins, qui enlèvent au laboureur le fruit de sa sueur et de ses travaux.

« ART. 19. — Qu'il soit défendu à tout sujet du Roi, de quelque condition qu'il soit, prince ou roturier, d'entrer à pied ou à cheval dans les moissons ou dans les vergers avant que les vendanges aient été faites ou que les grains aient été enlevés. »

Les premières assemblées qui se sont succédé en France, à partir de 1789, tentèrent d'améliorer un tel état de choses. Par les lois des 18 et 26 septembre 1791, la Constituante voulut favoriser la libre circulation des grains et farines, et édicta de graves pénalités contre quiconque les enfreindrait. Mais ces mesures restaient inefficaces. Les législateurs pouvaient bien, par la création des départements, supprimer les barrières qui s'élevaient naguère entre les provinces, protéger et décréter la libre circulation des marchandises : ils ne se heurtaient pas moins contre les difficultés des échanges et des transports d'un pays à un autre, dont producteurs et commerçants ne connaissaient pas les chemins. L'unité politique n'était pas plus avancée que l'unité géographique ; les communications étaient forcément limitées ; et tandis que l'abondance régnait dans diverses parties de la France, dans les autres, voisines, l'insuffisance des récoltes, causée par la gelée, la pluie, la grêle, etc., entraînait des privations de toute sorte, la disette et son cortège de misères !

Ce grave malaise allait bientôt déterminer de toutes parts une effervescence d'autant plus redoutable que le pouvoir s'affaiblissait, disparaissait même en haut lieu, tandis qu'inversement chaque commune, nouvellement créée, prenait la funeste habitude de se faire justice elle-même et en possédait les moyens, à l'aide de la garde nationale, prise dans son sein, avec des officiers élus, et prédisposée à l'interprétation abusive des lois déjà sévères par elles-mêmes.

Ce mouvement insurrectionnel commença dans notre région, le 1^{er} mars 1792. « Les gardes nationaux de Draveil et des communes voisines de Corbeil envahirent la ville. Après des pourparlers à la porte St-Jacques et le refus de déposer les armes, ils firent irruption sur le marché et forcèrent les marchands à baisser le prix des grains. La municipalité fut contrainte de donner un certificat à ces envahisseurs qui, en partant, annoncèrent qu'ils reviendraient. Mais on fit venir à Corbeil des troupes qui assurèrent la tranquillité et la liberté du marché ; et les gens de Draveil et d'ailleurs se gardèrent bien de tenir leur parole (1).

Le surlendemain 3, une scène analogue se passait à Etampes : le blé était abaissé de 27 jusqu'à 24 livres 10 sols le setier ; et le maire, Simonneau, qui voulait tenir tête aux assaillants, fut tué, malgré la présence d'un détachement de cavalerie.

Le 5, Brie-Comte-Robert fut, à son tour, le théâtre des exploits des habitants des communes de la région ouest. Cette manifestation intéressant particulièrement notre localité, nous la ferons connaître dans ses différentes phases.

L'agitation prit d'abord corps à Brunoy (2). Le 2 mars, le Conseil général de la commune s'assembla pour examiner différentes affaires et « spécialement les plaintes de plusieurs citoyens et habitants relatives au prix exorbitant du pain, comparé à celui du blé vendu le lundi précédent sur le marché de Brie », et décida qu'il serait ainsi taxé : le pain blanc, 30 sols les douze livres, et le pain bis-blanc, 24 sols. Ce qui fut fait avec toute la publicité utilisée en pareille circonstance.

Cette mesure parut insuffisante. Après avoir pesé sur le prix du pain, le Conseil, pour être logique, résolut de s'engager plus loin dans cette voie, et de s'attaquer aux vendeurs de blé eux-mêmes. Le dimanche 4, appelé par la grosse cloche, sonnée sans autorisation,

(1) Archives municipales de Corbeil. M. A. Dufour.

(2) Archives municipales de Brunoy. M. Ch. Mottheau.

il se rendit devant la porte de l'église, où 200 paroissiens des deux sexes « assemblés tumultueusement », lui enjoignirent de rédiger et d'envoyer une lettre-circulaire aux communes voisines, en vue de se joindre à eux pour aller le lendemain au marché de Brie obtenir la diminution du prix de « cette denrée première ».

Le Conseil général représenta amicalement « aux meneurs, la plupart gens tarés, et notamment deux déserteurs du 18^e régiment, condamnés, décrétés, impunis (1) et associés aux plus mauvais sujets et aux plus déterminés de la paroisse », qu'ils agissaient contre les lois et s'exposaient à des mesures rigoureuses. Il ajouta « qu'une démarche de cette nature tendrait à rendre le marché désert et à augmenter le prix du pain, c'est-à-dire qu'elle irait à l'encontre du but proposé ; et qu'arrêter la libre circulation des grains, c'était s'exposer à en manquer, parce que les départements voisins de Paris ne pourraient suffire à leur approvisionnement et à celui de la capitale.

Un tel langage était judicieux ; mais il ne pouvait pas convaincre des gens qui ne voulaient pas l'être. On délégua deux des manifestants pour porter une lettre à la municipalité de Brie, lui exposer leurs plaintes et la prier d'inviter les cultivateurs et marchands de blé à compatir à leur misère !

A trois heures de relevée, l'assemblée parut adopter cette proposition ; mais les délégués, nantis de la lettre en question, au lieu de la porter à destination, « travaillèrent » la population ; et à huit heures du soir, ils firent encore sonner la grosse cloche pour se rendre chez le maire. Les « Caballeux » persistaient dans leurs projets et exigeaient que les officiers municipaux se missent en tête des groupes qui, le lendemain, se rendraient à Brie ; de plus, ils réclamaient les armes déposées chez le maire. Vainement, essayait-on de les dissuader de donner suite à leurs réclamations ; vainement Venteclef, administrateur du Conseil, chercha-t-il à leur faire entendre le langage de la raison : « Nous n'avons que vous d'aristocrate, lui cria l'un d'eux, et, tout à l'heure, nous allons vous pendre ! (2) »

Les officiers municipaux promirent enfin de les accompagner à Brie le lendemain, à la condition qu'ils s'y rendraient sans armes ; et, sous main, ils envoyèrent un gendarme, porteur d'une lettre à

(1) Taine cite ce fait dans l'Histoire de la Révolution, tome 1, p. 339.

(2) Archives municipales de Brunoy : M. Ch. Mottheau.

la municipalité de cette ville, pour l'informer de ce fait. On leur répondit qu'ils pouvaient venir en toute sécurité.

Le lundi, à cinq heures du matin, la cloche appela les manifestants qui, de rechef, exigeaient des armes. Les officiers municipaux, las de discuter, partirent en avant, dans la pensée qu'ils seraient suivis. Il n'en fut rien et, à peine à une demi-lieue, ils entendirent le tocsin des cloches de Montgeron et d'Yerres.

Que s'était-il donc passé ?... La veille, des courriers à cheval avaient été clandestinement dépêchés de Brunoy pour prévenir les habitants de ces communes et les inviter à se joindre à ceux de cette localité.

Revenus sur leurs pas, les officiers municipaux virent arriver tout ce monde en armes. Les émeutiers de Brunoy insistèrent plus que jamais pour obtenir celles qui étaient déposées chez le maire ; celui-ci, désespéré, s'écria : « Contre la force, pas de résistance ! » et il leur donna ses clefs pour qu'ils les prissent eux-mêmes, avec prière de n'en point faire mauvais usage (1).

Le cortège ainsi composé se mit en route pour Brie, précédé des officiers municipaux, qui n'étaient pas sans inquiétude de voir les armes exclusivement aux mains des gens suspects.

De son côté, la municipalité de cette ville s'était mise en état d'accueillir les manifestants. A la réception de la lettre dont il a été question plus haut, le maire, Étienne Jean Taveau, s'était empressé de requérir le commandant de la garde nationale de Brie de poster un détachement sur la place du marché « pour y maintenir l'ordre » ; et aussi de requérir Réquier de la Tour, capitaine commandant le détachement du 18^e régiment de cavalerie stationné à Brie, « de faire exécuter des patrouilles extérieures pour dissiper tout attroupement et faire déposer les armes à ceux qui en seraient munis ».

Le lendemain matin donc, à 10 heures, la municipalité de Brie, réunie à la mairie, se rendit « à l'Orme des herses » (2) où, conformément à ses instructions, toutes les forces demandées se trouvaient assemblées en attendant les manifestants, qui se montrèrent bientôt avec leurs officiers municipaux et procureurs, revêtus de leurs écharpes, ainsi que différents officiers de la garde nationale.

(1) Archives municipales de Brunoy : M. Ch. Mottheau.

(2) Orme planté à la limite du territoire sur l'emplacement d'une ferme ayant appartenu à l'abbaye d'Yerres.

Un colloque s'engage : « les étrangers déclarent être envoyés par leurs concitoyens, pour demander amicalement à taxer les prix du grain au-dessous de ceux du prix de vente (1) ; le maire répond que tel n'est pas son droit, cependant qu'il fera tout ce que la loi permet vis-à-vis des fermiers pour qu'ils se rendent à leurs sollicitations. Il affirme que ceux des communes qui ont besoin d'aller au marché peuvent s'y rendre tranquillement et acheter du grain suivant le cours ; mais il ajoute que personne n'entrera armé dans la ville, et que les armes devront être déposées à l'Orme des herses, où elles seront gardées ».

« On était à peu près d'accord sur ce dernier point. Toutefois, ceux de Brie exigeaient que le dépôt eût lieu à l'Orme des herses ; les autres s'y refusaient. « L'opiniâtreté des étrangers à venir armés jusqu'aux portes de notre ville, dit enfin Taveau, n'annonce pas des vues bien intentionnées, et nous nous opposerons à ce qu'ils avancent davantage ». Sur quoi, un officier municipal de Boussy-St-Antoine ayant répliqué que si on les empêchait de passer aujourd'hui, ils reviendraient un autre jour en plus grand nombre, et que, d'ailleurs, les forces qu'on leur opposait étaient insuffisantes, car ils étaient environ 3000, le maire ordonna alors au sieur Réquier d'agir.

« Nous forcerons la cavalerie, s'écrient les étrangers. Si vous la forcez dans son poste, répond le capitaine, elle fondra sur vous ».

Il n'en fut heureusement rien. « Le sieur Brécourt (2), commandant la garde nationale de Montgeron, et le sieur Detenre (3), capitaine et secrétaire-greffier de la municipalité du même lieu, s'étant présentés au sieur Réquier et lui ayant promis sur leur parole d'honneur que les armes seraient mises en faisceaux à l'Orme des herses, et que personne n'entrerait armé sur le territoire de Brie », la municipalité se retira sur le marché.

Tout le monde s'y rendit à sa suite. Brécourt, à cheval, et précédant les émeutiers, s'écria : « Allons, mes amis, la tête du blé est à 24 livres, et celui au-dessous à 20 livres ».

(1) Archives municipales de Brie, (*Nouvelliste de Seine-et-Marne*).

(2) Noël-Jacques Cotty de Brécourt, ancien procureur de la capitainerie des chasses de Monsieur, Comte de Provence, depuis, Louis XVIII.

(3) Pierre-Denis Detenre, huissier à verge au Châtelet de Paris, depuis, maire et notaire, d'abord dans cette commune, puis à Villeneuve-St-Georges.

Les armes avaient été déposées dans l'église des Minimes, où les gens des communes cherchèrent à les reprendre. Le capitaine Réquier les prévint, à la tête d'un détachement. Alors « un habitant d'Yerres invita les officiers municipaux de Brie à se rendre à la maison commune pour y souscrire la taxe du blé, ou que c'en était fait d'eux ». Pendant ce temps, les particuliers et les femmes se firent délivrer du blé au prix qu'ils voulurent et jusqu'à 20 livres seulement pour la 1^{re} qualité.

Les émeutiers ayant déclaré vouloir se retirer, on leur rendit leurs armes; mais alors, « le sieur Brécourt, malgré la défense faite et ses promesses, entra de nouveau dans la ville avec sa troupe, criant: « Vive la Nation! Nous viendrons lundi prochain 10.000 à la fois! » et, s'adressant aux habitants de Brie: « Joignez-vous à nous, camarades, dit-il, nous ferons baisser le prix du blé ». Puis ils se retirèrent sur la place royale et s'emparèrent de la maison commune où s'était rendu, sur leur demande, le corps municipal.

Le sieur Detenre demanda aux municipaux de Brie de signer le procès-verbal dressé par ses soins. Ils répondirent « qu'ils ne pouvaient rien décider à ce sujet, *n'étant pas libres*; et qu'avant de délibérer, il fallait que tous les gens armés évacuassent la maison commune. »

Ainsi fut-il fait. « La signature ne fut donnée qu'après de longs pourparlers, pendant lesquels les habitants des communes commencèrent à s'éloigner. »

Mais il manquait celle du maire, qui n'avait pas encore cédé. C'est pourquoi les envahisseurs reviennent; Brécourt est à leur tête et s'écrie: Il faut que le maire signe; ou nous emporterons sa tête au bout d'une pique! Taveau se décide enfin à suivre l'exemple de ses collaborateurs; et la journée, selon l'expression de soulagement du rédacteur de cet intéressant procès-verbal, se termina *sans accident funeste* (1).

Plusieurs des communes ainsi soulevées furent effrayées des responsabilités et des conséquences que pouvait comporter leur participation à cette échauffourée.

Le Conseil général de Brunoy, le 8 mars, sollicitait une force imposante pour faire rendre les armes de la commune, enlevées par force, et rentrer les instigateurs du mouvement sous l'empire de la

(1) Archives municipales de Brie.

loi. Il envoya, auprès du ministre de l'intérieur, le sieur Devilleneuve pour le prier de donner suite à ce désir. Il s'impatienta même, et dans une réunion datée du 11, il arrêta, « sans rien préjuger contre les coupables, que les armes seront réintégrées, dans l'espace de 24 heures, à compter de la publication de la présente délibération, en la maison de M. le maire, sous peine, pour ceux qui ne s'y conformeront pas, d'être poursuivis selon les lois de la police correctionnelle ». Toutefois, le même jour, ménageant la chèvre et le chou, le Conseil général abaissait à 24 sols les douze livres de pain blanc de pur froment, et à 20 sols les douze livres du pain bis-blanc, c'est-à-dire de deuxième qualité (1).

La commune d'Épinay-sous-Sénart, de son côté, rédigea à cette occasion, un *procès-verbal de réprobation* (2). « Les officiers de la municipalité, y lit-on, pénétrés du plus grand respect pour la loi, n'ont pu que gémir de se voir hier dans l'impossibilité d'en maintenir l'observation, malgré les remontrances qu'il était en leur devoir de faire à leurs concitoyens, entraînés par un exemple contagieux ; ils ont été contraints de *paraître approuver par leur présence* une démarche que leur devoir et leur zèle pour le bon ordre leur faisaient condamner. Ils blâment l'attroupement qui s'est porté sur Brie pour y demander la diminution du prix du blé ; et s'ils y ont accompagné leurs concitoyens, c'est que, forcés de céder, il leur restait l'espoir d'empêcher par leur présence des excès qui auraient mis le comble à leur douleur ».

C. GATINOT.

(A suivre).

(1) Archives municipales de Brunoy : M. Ch. Mottheau.

(2) id. d'Épinay : M. E. Teton.



SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET 1902

Excursion à Milly et au Château de Courances.

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, guidée dans ses préférences par les indications venues de plusieurs de ses membres, avait décidé de tenir son assemblée générale à Milly et de consacrer une partie de la journée à la visite du parc et du château de Courances.

Ce programme a été réalisé le 7 juillet 1902.

Dès l'arrivée à la gare de Maisse, désignée comme lieu de rendez-vous, on peut juger, par le nombre des touristes, du degré de faveur que le choix de la promenade a rencontré. On prend place dans les voitures dont l'ampleur est heureusement très confortable; après de mutuelles concessions, chacun finit par s'accommoder de l'espace qu'il s'est réservé.

Au départ le soleil illumine à l'excès les bas-fonds où la chaleur se concentre; mais à mesure qu'on s'élève sur la pente des coteaux boisés, le plein air a des intermittences de salubre fraîcheur. Le pays n'abonde pas en verdure plantureuses; il y croît, parmi

des éboulis de grès, des pins, des chênes et des bouleaux de médiocre venue guindés dans les interstices des amas de pierres.

Néanmoins, comme l'horizon est très vaste, les collines prennent au loin, sous ces pauvretés végétales, un aspect d'aimable sauvagerie. Ce n'est pas encore Fontainebleau, mais des indications de lisière font pressentir le voisinage de la forêt.

L'étape ainsi abrégée par des points de vue curieux et sans cesse renouvelés à cause du vallonnement de la région, se termine à Milly, vers l'heure du déjeuner.

La réunion est plus nombreuse qu'on ne le prévoyait. Cependant, comme les mesures ont été bien prises, aucun des 64 convives ne paraît notablement gêné.

On remarque, dans l'assistance, 19 dames ayant bien voulu répondre à l'invitation du comité ; c'est un nouveau progrès sur les années précédentes. La table est soigneusement décorée ; le menu reçoit l'approbation effective dont il est digne ; la fête en un mot ne laisse rien à désirer.

Voici les noms des touristes :

M. M^{me} et M^{lle} Boucher, M. E. Delessard, M. le Paire, M. et M^{me} Marc-Pasquet, M. le docteur Devouges, M. L. Barthélemy, M. et M^{me} Bricard, M. et M^{me} Mallet, M. Sergent, M. Timbert, M. et M^{me} Loisel, M. l'Abbé Géhin, M. Grand, M. et M^{me} Girard, M. Ch. Sabrou, M. L. Chevalier, M. et M^{me} R. Chevalier, M. M^{me} et M^{lle} Rousseaux, M. Guébin, M. Pierre Martellière, M. G. Petit, M. et M^{me} Leroy, M. Leroy fils, MM. Vollant père et fils, M^{lle} L. Decauville, M. Robert Darblay, M. Louis Tavernier, M. et M^{lle} Delaunay, M. Henry Cochin, M. Cochin fils, M. et M^{me} Dufour, M. et M^{me} Jarry, M. Jarry fils, MM. V^e de Courcel père et fils, M. et M^{me} Maurice Tourneux, M. Allorge, M^{me} et M^{lle} Chambon, M. Lemaire, M. Darnet fils, M. et M^{me} Oudiou, M. l'abbé Colas, M. Delessard, M. Soupault, M. Pharisier.

On regrette l'absence des personnes qui se sont excusées et dont les noms suivent : M. Calliet, M. l'abbé Jalley, M. l'abbé Simon, M. Popot père, M. Maxime Legrand, M. l'abbé Couraud, M. l'abbé Deverre, M. Paisant.

Au dessert, M. le docteur Boucher, s'exprimant avec la justesse de ton et la cordialité chaleureuse qui donnent une valeur très

personnelle à ses allocutions, prononce ces paroles accueillies par de vifs applaudissements :

Mesdames, Messieurs,

Au milieu de cette nombreuse et sympathique réunion, je suis heureux de l'honneur qui m'échoit d'avoir à présider notre excursion d'aujourd'hui qui, je l'espère, ne le cédera ni en intérêt ni en agréments à nos excursions précédentes, dont beaucoup d'entre vous ont certainement gardé bon souvenir, à Etampes, à Dourdan et à Saint-Sulpice de Favières, et, l'année dernière, à Montlhéry et à Longpont.

Notre but, en ce jour, est la visite du château de Courances, ancienne demeure des de Gallard et des Nicolaï, avec son beau parc et ses Eaux-vives si justement et si anciennement réputées, comme le prouve le vieux quatrain en l'honneur du pays de Bière :

Les Bois de Fleury,
Les Parterres de Cély,
Les Eaux de Courances,
Sont trois merveilles en France.

Nous adressons nos remerciements à M. le C^{te} de Ganay, qui nous a gracieusement ouvert l'accès de sa propriété.

Nous visiterons d'abord ce qu'il y a encore d'intéressant à Milly : les restes du château, entourés par la rivière d'Ecole, avec sa porte monumentale bien conservée, sa curieuse salle d'armes à pilier central avec voûtes en ogive, et la belle église Notre-Dame, monument remarquable où nous verrons entre choses dignes d'intérêt, une statue en pierre de la Vierge au-dessus de laquelle sont les armes sculptées de Louis Mallet, sire de Graville, grand amiral de France, qui fit reconstruire l'église. C'est lui aussi qui édifia la curieuse et vaste halle que nous avons sous les yeux.

Nous ne voulons pas faire ici l'histoire de Milly, qui ne laisse pas cependant que de présenter bien des faits intéressants. C'est à Milly, d'après certains historiens, qu'un personnage, célèbre surtout par la chanson, Dagobert I^{er} fut proclamé roi en 628.

C'est à Milly qu'est né St Wulfran, archevêque de Sens, qui alla évangéliser la Frise et revint mourir à l'abbaye de St-Wandrille en Normandie. Le Gâtinais eut beaucoup à souffrir de la guerre de Cent-Ans et Milly ne fut pas épargnée. Elle fut, par deux fois, prise et saccagée par les Anglais, en 1356 et en 1422. Nous devons, pour mémoire, citer les noms de quelques *Sires de Milly* : les de Bouville dont un fut tué à la bataille de Mons en Puelle, un autre à la triste journée d'Azincourt; les Mallet de Graville, qui réparèrent les désastres de la guerre et embellirent la ville ; les Vendôme, dont un, Louis de Vendôme, fut blessé et fait prisonnier à Pavie avec François I^{er}, les Faudouas, les Perrault et les du Lau d'Allemans qui furent les derniers possesseurs de la seigneurie de Milly jusqu'à la Révolution.

Nous venons de déjeuner, et de très bien déjeuner, au *Lyon d'or*, c'est une vieille hôtellerie qui a aussi son histoire puisque, paraît-il, c'est là que s'arrêtait Henri IV, lorsqu'il allait, au château de Malesherbes, voir son amie Henriette d'Entraygues, qu'il fit marquise de Verneuil pour la consoler de son abandon quand il épousa Marie de Médicis.

On dit que Bonaparte, élève à l'École militaire de Paris, vint plusieurs fois à Milly, chez M. de Lacroix, gouverneur de cette école, qui possédait une maison de campagne, en face l'église Notre-Dame.

Mais c'est assez, je crois, parler du passé. J'ai hâte d'adresser nos remerciements à nos collègues qui, en si grand nombre, ont répondu à notre appel et surtout à ces dames qui sont venues embellir et charmer notre réunion et montrer l'intérêt qu'elles portent aux choses de l'art et de l'histoire.

Notre zélé secrétaire général vous dira tout à l'heure les progrès de notre Société, les acquisitions récentes de notre musée, l'étendue et l'intérêt croissants de nos bulletins, qui nous ont valu de nouvelles et nombreuses adhésions. C'est de tout cœur que nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Messieurs, puisque nous sommes réunis, je crois l'occasion propice pour adresser nos remerciements et l'hommage de notre respectueuse et profonde gratitude à la femme bienveillante et généreuse qui a offert à tous les membres de notre société le magnifique ouvrage sur *Villeroy*, dernière œuvre d'un collègue justement regretté de tous et cher à beaucoup d'entre nous.

Messieurs, je vous invite à lever notre verre en l'honneur de ces dames, à la prospérité de notre société. A tous, je vous souhaite longue vie, joie et santé.

Après M. le Docteur Boucher, M. E. Delessart, de Ris, demande la parole et s'exprime en ces termes :

Un savant philosophe, dont j'ai oublié le nom, a dit que la bouche avait été donnée à l'homme pour trois choses, pour manger, pour parler, pour bâiller.

Nous avons savouré un excellent déjeuner, entendu une charmante conférence, à Dieu ne plaise que je vous inflige la troisième fonction ; aussi rassurez-vous, je ne troublerai pas longtemps votre digestion.

Au nom de vous tous, mes chers collègues, je tiens à remercier chaleureusement notre président, M. Boucher, pour les documents historiques qu'il a bien voulu nous exposer, comme aussi du concours dévoué qu'il ne cesse d'apporter au progrès de notre Société.

Nombreux sont les convives qui ont répondu à notre appel. Parmi eux, je distingue M. Cochin, le sympathique député du Nord, M. Valentin de Courcel, maire d'Athis-Mons, M. Léon Chevalier, conseiller-maire honoraire à la Cour des Comptes. Je remercie ces Messieurs d'avoir honoré notre banquet de leur présence ; elle atteste l'intérêt qu'ils portent aux succès de notre Société, et à ce propos, que de sarcasmes et de plaisanteries n'a-t-on pas lancés contre l'archéologie et les archéologues, ces bonnes gens qui s'usent les yeux et le tempérament

à déchiffrer de vieilles inscriptions. Un célèbre vaudevilliste, membre de l'Académie Française, que vous avez tous reconnu, n'a-t-il pas mis en scène un président de l'Académie d'Étampes qui, sous prétexte de découvrir un pilum romain, a fait arracher un abricotier couvert de fruits dans le jardin de son hôte, pour y trouver, quoi ? des débris de porcelaines et de cristaux enfouis là par des domestiques maladroits.

Mais l'archéologie, Messieurs, c'est la confirmation de l'histoire par les monuments, les vieilles chartes, les chroniques. L'histoire d'un pays, c'est la chaîne ininterrompue des traditions nationales. Que de trésors cachés se révèlent chaque jour à nos investigations !

Aussi, voyez comme les Sociétés historiques se sont multipliées depuis un demi-siècle. La curiosité, je ne dis pas des savants professionnels, mais des simples amateurs s'est éveillée, elle furette, compulse, rédige des mémoires.

Applaudissons, Messieurs, à leurs efforts ; ils auront, à leur manière et suivant leurs aptitudes, agrandi le patrimoine glorieux et historique de notre chère patrie.

Mais c'est assez planer dans les hautes régions, je n'oublie pas que nous sommes encore à table et que mon voisin, M. Mallet, a été l'ordonnateur de ce banquet, qu'il a fait le voyage de Milly pour en arrêter le menu. Aussi je crois être votre interprète à tous en lui adressant nos plus sincères félicitations, et je vous convie à lever nos verres en son honneur.

J'ai fini, mais il me reste un dernier devoir à remplir. Dans notre doux pays de France, on professe, j'allais dire le culte, mais le mot n'étant plus à la mode, je dirai plus simplement, l'amour des femmes et des fleurs. Levons donc tous nos verres en l'honneur des Dames présentes à notre excursion, car, pour parler comme le galant roi François I^{er}, un banquet sans femmes, c'est une année sans printemps, et un printemps sans roses.

Après le déjeuner, les membres de la Société se rendent à l'assemblée générale convoquée dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Milly.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue le 7 juillet 1902 à l'hôtel-de-ville de Milly.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le docteur Boucher.

La parole est donnée à M. le Secrétaire général pour le compte-rendu des travaux accomplis pendant l'année 1901.

M. Dufour remercie M. le Président et s'exprime ainsi :

Mesdames et Messieurs,

Je viens aujourd'hui vous présenter le compte-rendu des travaux de notre Société pendant l'année 1901, vous dire ce qu'elle a été et ce qu'elle a fait pendant cette année ; je serai aussi bref que possible, car le temps m'est parcimonieusement mesuré et je lis dans vos yeux le désir de me voir abrégér cette tâche qui m'est imposée par nos statuts, impatientes que vous êtes d'aller admirer les merveilles du château de Courances, but final de notre excursion d'aujourd'hui.

Il est d'usage en pareil cas, de donner un souvenir aux disparus ; nous ne voulons pas y manquer et cependant nous devons nous estimer heureux que la liste n'en soit pas longue ; en effet, je n'aurai à vous citer que trois noms : tout d'abord M. Séré-Depoin, qui fut longtemps maire de Pontoise ; il l'était encore pendant la guerre Franco-Allemande, qui a été pour lui la cause de cruelles douleurs morales. Fondateur de la brillante Société historique de Pontoise, il en est resté le Président, et on peut dire aussi le bienfaiteur, jusqu'à sa mort arrivée le 14 janvier 1901.

Nous avons encore perdu M. Auguste Lachasse, adjoint au maire de Saint-Germain. C'était un digne et honnête homme, qui avait su mériter l'estime générale et qui n'a laissé que des regrets.

Enfin, nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Picqueret, curé de Chennevières-sur-Marne. Il avait été, pendant plusieurs années, vicaire à Corbeil et c'est le bon souvenir qu'il avait gardé de son séjour parmi nous qui l'avait porté à demander son admission dans notre Société, où il n'était entré que depuis peu de temps.

Donc peu de vides se sont produits parmi nous et notre recrutement a suivi régulièrement sa marche ascendante. L'année dernière, à pareille époque, je vous disais que nous étions 196, aujourd'hui je puis vous dire, et avec grande satisfaction, que notre Société compte actuellement 216 adhérents, c'est ce qui nous a obligés à augmenter notre tirage ; nous tirions en dernier lieu à 250, nous tirons maintenant à 275 exemplaires ; c'est la meilleure preuve de notre vitalité et de nos progrès. Nous avons eu longtemps pour objectif le chiffre de 200 sociétaires ; nous y voici arrivés et ce chiffre est même notablement dépassé ; c'est donc vers le chiffre de 300 qu'il faut maintenant porter nos regards et nos désirs ; à vous, chers collègues, de nous y aider.

En 1901, nous avons publié, comme chaque année, deux bulletins, comprenant ensemble 180 pages et 5 gravures. Le premier commençait par la Description de Ris, ce charmant petit poème qui n'est pas inédit, c'est vrai, mais qui est tellement rare qu'il est à peu près inconnu, c'est ce qui nous a décidé à le publier, en y ajoutant une introduction et des notes qui éclaircissent le sujet, mais en laissant dans l'ombre la personnalité de l'auteur, qui n'a pas voulu se faire con-

naître. Pour essayer de percer ce mystère, je me suis adressé à la sagace érudition de nos collègues de la région d'Athis-Mons ; je dois ajouter que j'attends encore leurs savantes communications.

M. Léon Marquis, l'érudit historien de sa ville natale, nous a donné, pour ce même bulletin, une monographie bien étudiée du Château du Bourgneuf, ancienne demeure seigneuriale, située à Etampes, et qui n'existe plus aujourd'hui. M. Marquis en a suivi les propriétaires depuis le XVI^e siècle et il a illustré son travail d'une restitution de ce château et d'un plan fort intéressant, surtout pour nos collègues d'Etampes.

M. Pinson, l'infatigable et heureux chercheur, nous a raconté ensuite un épisode de l'histoire d'Etampes, où il s'agit de démêlés entre le Maire et les échevins de la ville d'une part, et le ministre Louvois, au sujet de la garnison des Chevaux-légers du Dauphin.

Ce bulletin se termine par une monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil que nous avons trouvée dans la bibliothèque de la Commission des monuments historiques. Cette monographie, absolument inédite, peut être attribuée, avec toute certitude, à l'éminent archéologue que fut le Baron de Guilhermy. Ce travail est d'autant plus intéressant pour nous que l'auteur, non content de décrire minutieusement l'église Saint-Spire, passe en revue les autres monuments et l'histoire de notre ville de Corbeil.

Nous nous applaudissons d'avoir mis au jour cette intéressante monographie qui sera une heureuse contribution à l'histoire de Corbeil.

Le deuxième bulletin de 1901 commençait par une description bien complète de l'Ermitage de Notre-Dame de Consolation, en la forêt de Sénart. Ici encore, nous avons réédité une plaquette rarissime que nous ne connaissions que par une manchette de l'abbé Lebeuf et que nous avons pu acquérir à prix d'or, à la vente du Baron Pichon, pour un riche amateur de notre région, qui a bien voulu nous la confier et nous autoriser à la reproduire. On peut donc dire qu'elle a toute la saveur de l'inédit.

Mais, ce qui est bien curieux, c'est la découverte que nous avons faite depuis, et par hasard, au palais de Fontainebleau, des peintures si bien décrites par le frère Pacôme et qui ornaient le plan en relief de l'Ermitage dont ce bon frère donne tous les détails au commencement de son travail (1). Nous nous proposons de retourner à Fontainebleau afin d'étudier de nouveau ces peintures en vue d'une addition à faire à la description de l'Ermitage de Sénart.

Ce bulletin se continue par le *Récit des fêtes données à Etampes en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne en 1751*. Nous devons ce récit à notre excellent collègue M. Forteau, qui poursuit toujours et avec succès, ses utiles recherches dans les registres des délibérations des Maires et Echevins et dans ceux des paroisses, dont les années 1751 et 1752 lui ont fourni les éléments de cette notice.

(1) Pp. 100 et suiv. du 2^e Bulletin de 1901.

Nous avons inséré à la suite de cet article *Un document inédit pour servir à l'histoire des cantons de Dourdan*, par M. P. Pinson qui tient à enrichir chacun de nos bulletins du fruit des intéressantes trouvailles qu'il fait dans ses propres collections. Il s'agit ici du rôle, pour l'année 1789, de la capitation des nobles, officiers de justice, privilégiés et employés des fermes et régies dans l'élection de Dourdan.

Avant de partir pour le Tonkin, où il est allé évangéliser ses coreligionnaires, avec le titre d'aumônier militaire de l'hôpital d'Hanoï, M. le Pasteur Pannier nous a donné, en guise d'adieu, une dernière notice qu'il a intitulée : *Notes sur le Plessis-Mornay et la Norville, leurs seigneurs et les églises réformées au XVII^e siècle. Deux grands mariages en 1771*. Dans cette notice, M. le Pasteur Pannier, fidèle à son rôle, s'occupe tout spécialement de l'histoire du culte réformé dans la région où se trouvaient les châteaux de la Norville et du Plessis-Mornay, dont les possesseurs au XVIII^e siècle étaient des protestants militants. Deux gravures représentant ces châteaux agrémentent le travail de M. Pannier.

M. Joseph Depoin, dont l'érudition est bien connue, a exhumé des Archives nationales, à notre intention, un document intéressant pour notre contrée ; c'est *la fondation d'une chapellenie au Prieuré d'Essonnes, par Alphonse comte de Poitiers (1277)*. Ce prince, frère de saint Louis, était fils de Louis VIII et de Blanche de Castille. Il épousa Jeanne de Toulouse et tous deux partirent avec saint Louis, en 1270, pour cette croisade qui se termina par la mort du saint roi. Le comte et la comtesse de Toulouse se mirent en route pour regagner la France, mais un mal subit les surprit tous deux et les enleva en quelques jours. Le document cité par M. Depoin est l'exécution, faite en 1277, d'un article du testament d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse. Rappelons à ce sujet que la Comtesse, sa femme, avait été la généreuse fondatrice de l'Abbaye de Jarcy, près de Brunoy, et que son corps y fut rapporté et enseveli en grande pompe au milieu de la chapelle de cette Abbaye. L'Abbaye, la Chapelle, le magnifique monument funéraire de la comtesse de Toulouse, tout cela a disparu dans la tourmente révolutionnaire.

Deux notices sur Dom Basile Fleureau complètent ce deuxième bulletin. Les érudits d'Etampes, malgré leurs savantes recherches, n'avaient pas encore pu fixer d'une manière certaine la date de la naissance de D. Basile Fleureau. Par une singulière coïncidence, deux de nos confrères se sont occupés simultanément de ce célèbre Barnabite ; leur travail se complète l'un par l'autre, c'est ce qui nous a engagés à les donner en même temps.

Le premier, M. Boulé, a fait une biographie très intéressante de l'historien d'Etampes, mais il regrette de ne pouvoir fixer d'une manière précise la date de sa naissance, tandis que le second, M. Forteau, paraît avoir enfin trouvé la solution de ce problème historique, puisqu'il a su, par ses patientes recherches, découvrir l'acte de baptême de D. Fleureau.

C'est ainsi que, petit à petit, la lumière se fait sur cet historien : dernièrement

c'était un autre érudit Etampois, M. P. Pinson, qui publiait ici même un document qui établissait d'une manière à peu près certaine l'époque de la mort de D. Fleureau ; nous connaissons maintenant celle de sa naissance ; son existence embrasse donc la période comprise entre 1612 et 1674, et MM. Boulé et Forteau viennent de nous initier à ce qu'il a été et à ce qu'il a fait pendant cette période. Nous devons les en remercier, surtout au nom de nos collègues d'Etampes, qui se passionnent sur les détails de l'existence de leur historien.

La Bibliographie et la Chronique annuelles terminent ce second bulletin et nous voulons espérer que le premier et le second auront mérité les suffrages de nos bienveillants collègues.

En outre de ces bulletins, nous avons distribué le 3^{me} volume de nos mémoires et documents. Cette publication a été un véritable événement qui nous a fait le plus grand honneur, car tous, tant que nous sommes, avons été émerveillés en recevant ce splendide volume in 4°, intitulé *Villeroy*, illustré de 47 magnifiques photo-gravures hors texte et de 5 autres dans le texte. Ce bel ouvrage est dû à la munificence posthume de M. Aymé Darblay, notre toujours regretté bienfaiteur. Il y a consacré son temps, son savoir et des sommes énormes, et Madame Aymé Darblay, sa veuve, n'a pas voulu que tous ces efforts fussent dépensés en vain. Par ses soins, le *Villeroy* a été terminé, non pas comme l'aurait voulu son auteur, mais comme il a été possible de le faire. Tel qu'il est, c'est un artistique monument élevé à la mémoire de M. Aymé Darblay qui, par delà la tombe, étend encore sa protection sur notre société par la publication de ce bel ouvrage.

Ce volume n'est pas de ceux qui passent sans laisser de traces, car une grande partie est occupée par l'histoire et la description de la porcelaine de Villeroy, et toutes les gravures qui en reproduisent les charmants spécimens, trois exceptées, sont la reproduction des plus beaux types choisis dans la collection toute spéciale de cette belle céramique, réunie par M. Aymé Darblay. Aucun ouvrage n'avait encore traité de la porcelaine de Villeroy, c'est pourquoi nous disons que celui-ci sera très recherché par les amateurs de céramique pour lesquels il sera un livre classique de premier ordre, surtout à cause de ses artistiques reproductions. Mais beaucoup le désireront en vain parce qu'il n'a pas été mis dans le commerce. Obéissant aux intentions de son regretté mari, Madame Aymé Darblay n'a pas voulu qu'il y fût mis, et nous nous inclinons respectueusement devant sa volonté. Ceux qui voudront le posséder devront être des nôtres, c'est pourquoi le *Villeroy* nous a déjà valu de nombreuses et importantes adhésions, et il est à prévoir qu'il nous en procurera d'autres encore.

Notre musée St-Jean continue à jouir de la faveur des habitants de Corbeil et d'Essonnes ; il s'enrichit tout doucement ; nous avons déjà obtenu bien des dons et des dépôts et nous devons espérer qu'il nous en viendra encore. Dans mon rapport précédent, je vous avais dit que j'étais en instance auprès du ministère de l'instruction publique pour obtenir les moulages des deux belles statues du ^{xiii}e siècle qui ornaient autrefois le portail de l'ancienne église Notre-Dame de

Corbeil et qui se trouvent aujourd'hui, on ne sait pourquoi, dans la Basilique de Saint-Denis.

Cette affaire est maintenant terminée et j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai obtenu plus que je ne demandais. En effet, mon objectif se bornait à des moulages comme ceux du Trocadéro, et finalement j'ai obtenu de belles statues en pierre, reproduction très fidèle des originaux. Ces statues sont maintenant à St-Jean, où elles font l'admiration des visiteurs. Pour le musée nous continuons à toucher les subventions, de 100 fr. chacune, que nous accordent annuellement Madame Aymé Darblay et le Conseil général de Seine et-Oise.

Ces détails vous prouvent, chers collègues, que nos efforts tendent continuellement à accroître la prospérité et les ressources de notre Société, c'est pourquoi je me plais à espérer que vous voudrez bien accorder aux termes de ce rapport votre bienveillante approbation.

A. D.

Il est ensuite donné lecture du rapport de M. le Trésorier sur la situation financière de la Société au 31 Décembre 1901 ; ce document renferme les indications ci-après :

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1901.

Recettes

Solde de l'exercice 1900.	3.405.84
Cotisations de 1901	1.510 »
Intérêts des fonds placés.	157.74
Vente de Bulletins.	5 »
Don de Mme Aymé Darblay au Musée . .	100 »
Subvention du Conseil Général. . . .	100 »

Total des recettes : 5.278.58

Dépenses

Frais d'impression, gravures, clichés, plans, etc..	1.082.55
Payé pour une plaque de marbre avec inscription gravée, placée sur l'édicule de la vierge à Essonne.	148 »
Frais d'administration, timbres-quittances, recouvrements des cotisations, corres- pondance et déboursés divers	127.35
Garde du musée St-Jean, y compris tra- vaux au parc et à l'église.	348.50

Total des dépenses: 1.706.40

Balance

Recettes.	5.278.58
Dépenses	1.706.40

Solde disponible au 31 Décembre 1901. . . 3.572.18

représentés par :

Livret de la Caisse d'épargne de Corbeil n° 74.695 :	1.499.73
En compte-courant à la banque Mallet.	2.046.60
Espèces en caisse	25.85

Total égal : 3.572,18

Répartition des fonds

Fonds libres	1.872.18
Sommes réservées provenant des fondateurs :	<u>1.700 »</u>

Total : 3.572.18

M. le Président donne ensuite lecture de l'article VII des statuts qui est ainsi conçu : « La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en assemblée générale. Le Conseil se renouvelle chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles ».

Le tiers du conseil sortant cette année se compose de MM. G. de Courcel, Depoin, l'abbé Genty, Girard, Lasnier, Mareuse, Marc-Pasquet.

M. le Président annonce qu'en exécution des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection de sept membres du Conseil, et il désigne aux suffrages de l'assemblée, les candidats dénommés plus haut.

A l'unanimité sont renommés administrateurs pour trois ans, MM. G. de Courcel, Depoin, l'abbé Genty, Girard, Lasnier, Mareuse, Marc-Pasquet.

Par acclamation, l'assemblée générale renouvelle ensuite pour une année, conformément aux articles II et XIV du règlement, les pouvoirs du bureau et du comité de publication ; puis elle approuve le compte-rendu du secrétaire général et le rapport du trésorier ; elle donne décharge à ce dernier et vote de chaleureux remerciements à tous deux pour leurs intéressantes communications.

Sur la proposition du Président, l'assemblée ratifie la nomination de M. Jarry, 1^{er} adjoint au Maire de Corbeil, comme membre du conseil, en remplacement du regretté M. Périn, décédé,

La parole est donnée aux membres de la Société qui auraient des observations à formuler.

MM. Delessard, renouvelant une motion qu'ils ont déjà présentée, demandent que l'excursion annuelle soit disjointe de l'assemblée générale à laquelle il est réservé trop peu de temps pour que son importance technique ne soit pas forcément amoindrie. M. le Président fait connaître que ce point sera examiné, avec toute l'attention qu'il comporte, dans une des prochaines réunions du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Avant de se diriger sur Courances, but final de la promenade, la Société emploie le peu de temps dont elle dispose à visiter rapidement Milly.

La halle, édifiée au ^{xv}^e siècle, vers 1479, est, dans son état de parfaite conservation, un beau spécimen d'architecture dont la voûte, solidement charpentée, offre de l'intérêt. L'église remonte à la même époque, au moins dans ses parties essentielles. Ruinée pendant la guerre de Cent Ans, elle fut reconstruite par Louis Mallet, sire de Graville, grand amiral de France ; ses armes sculptées figurent sur la tour du clocher, au-dessus des fenêtres qui regardent la ville. Le château est aussi du ^{xv}^e siècle, mais il a subi de nombreuses restaurations qui n'ont laissé subsister, avec leur caractère primitif, que des fragments de tourelles et une salle dite des gardes, où se trouve un pilier central orné d'un chapiteau bien conservé.

Parmi les seigneurs de Milly, on cite, dans les temps reculés, Fulbert, père de S. Wulfran, qui tenait la seigneurie de Dagobert.

Au ^{xv}^e siècle, elle appartenait au sire de Graville. Elle fut ensuite dévolue à Pierre de Balzac d'Entragues, qui épousa la fille de l'amiral, Anne de Graville.

Dans la notice sur Milly-en-Gâtinais, par Allain, il est encore fait mention des Vendôme, Montmorency, Balzac, Faudoas, Perault, Beaupoil de Saint-Aulaire, du Lau d'Allemans.

L'heure est déjà tardive ; il faut regagner les voitures qui doivent nous conduire au château de Courances.

Pendant le trajet, assez court d'ailleurs et intéressant, au milieu de prairies lustrées par des eaux abondantes, nous avons le temps

de jeter un coup d'œil sur quelques notes sommaires relatives au domaine.

Le titre le plus ancien où figure le nom de Courances est une charte de 1233 dans laquelle Pierre d'Aulnoy et Aveline, sa femme, stipulent un engagement de dime. Ce document est conservé dans les archives du château.

Au ^{xiii}^e siècle, on voit apparaître la famille de Courances. Un de ses membres, Henri, est bailli de Mâcon, sénéchal de Périgord et de Limousin, maréchal de France ; il meurt à Tagliacozzo, le 22 août 1268.

Le sceau de Jean de Courances (1303), est déposé aux archives nationales.

Au ^{xvi}^e siècle, le domaine est acheté par Cosme Clausse, chevalier, seigneur de Marchaumont et de Fleury en Bière, secrétaire d'Etat sous Henri II.

Il est vendu, en 1622, moyennant 124.000 livres tournois, à Claude Gallard, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur de Semonville, et de la baronnie de Puiset.

Il se compose alors « d'un pavillon d'entrée où il y a un pont-levis, d'un château couvert d'ardoises, tourelles, colombier à pied, grange, écurie, le tout couvert de tuiles, terrasse et fossés pleins d'eau vive entourant le château et les bâtiments, parc joignant le dit château, tant devant que derrière, le tout d'une contenance de 47 arpents 3 quartiers ».

La restauration de l'édifice eut lieu au ^{xvii}^e siècle, par les soins de Claude Gallard, qui fit élever la chapelle (1626) et pourvut à l'aménagement du parc sur les dessins de Lenôtre.

Vers la fin du ^{xviii}^e siècle, Courances appartient à Aymard Charles Marie de Nicolay, membre de l'Académie Française, grand cordon bleu et chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.

Le premier président de Nicolay, son fils et un de ses oncles furent exécutés en 1794.

Le domaine devint en 1872 la propriété de M. le baron de Haber, moyennant le prix de 3.500.000 fr. Il a été dévolu à son gendre, M. le Comte Jean de Ganay, auquel la Société doit des remerciements, pour la courtoisie obligeante qu'il a mise à nous ouvrir l'accès du parc et du château.

Plusieurs rois ont séjourné à Courances : François I^{er}, le 22 juillet

1546 ; Henri IV, les 30 septembre 1604 et 16 septembre 1606 ; Louis XIII en 1623, 1631, 1633, 1634, 1636.

De tout temps il y vint aussi des célébrités parmi lesquelles on peut signaler : le Cardinal de Richelieu, du 28 au 31 juillet 1625, et M^{me} de Sévigné.

La demeure, environnée de futaies grandioses, est d'une architecture élégante. Non loin de la cour d'honneur, où miroirs et bassins rappellent que les eaux vives ont contribué à fonder la renommée de Courances, une avenue monumentale se prolonge sous la ramure de magnifiques platanes. De là, on jouit d'une vue d'ensemble sur le château.

Admis dans l'intérieur, nous parcourons, un peu à la hâte au gré des curieux d'objets d'art, la bibliothèque, les salons, les galeries. Les ombrages du parc, entrevus çà et là par échappées, exercent, à vrai dire, sur la plupart des visiteurs, une attraction qui les engage à précipiter l'allure.

Par un beau ciel, plein de lumière, on conçoit que ce parc ait suggéré des descriptions émerveillées. Le génie de Lenôtre y a laissé son empreinte ; on y reconnaît son habileté à créer des perspectives profondes, à discipliner la végétation, à lui imposer son idéal de grandeur et de majesté. Les arbres ont pu se renouveler, mais l'ordonnance a survécu. Le tapis vert, bordé d'une double muraille de hautes frondaisons, est, dans le style noble, une œuvre caractéristique. C'est en le jugeant sur de telles conceptions qu'on a pu dire de Lenôtre, non sans raison, qu'il fut le Corneille des jardins.

On se rend ensuite aux canaux où l'eau vive, limpide comme une eau de montagne, avec ses Truites de Fribourg, produit sur les touristes son effet habituel de charme et d'intérêt.

Nous sommes loin d'avoir épuisé les beautés de ce parc ; il y aurait d'autres points de vue à admirer, des sous bois, des verdure, des statues ; mais le temps nous manque, il faut rejoindre la gare de Boutigny.

C'est là que l'excursion prend fin. Le succès de la réunion a été plus vif encore que celui des promenades antérieures. Chacun y a contribué à différents titres, les uns par leur adhésion empressée, les autres par le zèle qu'ils ont déployé en vue d'assurer la parfaite exécution du programme.

En résumé, la journée a laissé de bonnes impressions et des souvenirs agréables que nous sommes heureux de pouvoir fixer dans les annales de la Société.

G. G.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)

Le 16 Octobre 1902.

Présidence de M. le Docteur BOUCHER, vice-Président.

Étaient présents : M. le Docteur Boucher, MM. Barthélemy, Dufour, V. de Courcel, Popot, Lasnier, Girard.

Des excuses sont présentées au nom de MM. Depoin, l'abbé Colas, Jarry, Mottheau et Pasquet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Le Conseil prononce l'admission des onze membres nouveaux ci-après nommés :

MM. CLAYE, notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne), présenté par MM. Maxime Legrand et Humbert-Droz.

TAVERNIER, architecte, 107, rue de l'Université, à Paris, présenté par MM. Allorge et Dufour.

LEMAIRE, libraire à Corbeil, présenté par MM. le Docteur Boucher et Dufour.

BAUDIN, maire de Milly, présenté par MM. Mallet et Dufour.

MONMARCHÉ (Marcel), Rédacteur des guides Joanne à la maison Hachette, présenté par MM. C. Flammarion et Dufour.

DANVERS, commissaire-priseur à Corbeil, présenté par MM. le Docteur Boucher et Creuset.

BOSELLI, Paul, 130, rue Royale à Lille (Nord), et 32, Cours-la-Reine à Paris, présenté par M^{lle} de la Baume-Pluvinel et M. Dufour.

SERGENT, notaire honoraire à Milly, présenté par MM. Mallet et Dufour.

BABIN, pharmacien à Arpajon, présenté par MM. le Docteur Boucher et Jarry.

D^r CASSARINY, à Mennecy, présenté par MM. le Docteur Boucher et Jarry.

L'abbé DESTARAC, 1^{er} vicaire à Saint-Spire, présenté par MM. le Docteur Boucher et Dufour.

M. le Secrétaire général demande au Conseil de voter le crédit nécessaire pour acquitter les frais de transport du sarcophage gallo-romain offert par la municipalité d'Essonnes au musée St-Jean.

Le Conseil vote le crédit demandé par le secrétaire général, qui devra adresser une lettre de remerciements à M. le Maire d'Essonnes au sujet de ce don.

Le premier bulletin de 1902 a été mis en distribution ; on se plaît à reconnaître qu'il renferme des documents très intéressants, parmi lesquels il convient de signaler la notice publiée par M. le Docteur Boucher : « Deux maîtres en chirurgie à Corbeil ».

M. Dufour annonce que Mme A. Darblay a bien voulu offrir de contribuer pour moitié aux frais qui seront occasionnés par la réimpression des estampes de Villeroy. L'imprimeur évalue la dépense à 8 ou 900 francs. Cette nouvelle libéralité, qui permet de compléter les volumes disponibles, est acceptée avec reconnaissance.

M. le Président rappelle que plusieurs membres ont présenté une motion tendant à ce que l'excursion annuelle soit disjointe de l'assemblée générale. Le règlement ne s'oppose point à ce que la mesure soit adoptée. En effet, l'article X des statuts porte : « La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil ». La promenade archéologique n'est donc pas nécessairement liée à l'assemblée générale ; on reconnaît d'ailleurs que le but de cette dernière réunion serait mieux rempli, si elle avait lieu isolément. En conséquence, il est décidé que dorénavant l'assemblée générale sera convoquée tous les ans, au mois de mai, à Corbeil et que la date et le lieu de l'excursion annuelle seront fixés par le Conseil.

M. Dufour entretient le Conseil d'un projet dont la réalisation donnerait un nouvel intérêt au bulletin ; il s'agit de la publication, par extraits, des délibérations du Conseil municipal de Corbeil. L'initiative de M. le Secrétaire général trouve un accueil chaleureux auprès des membres du Conseil, qui adhèrent unanimement à sa proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LA DISETTE A MONTGERON

ET AUX ENVIRONS

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME ET PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RÉVOLUTION (*suite et fin*) (1).

Les habitants de Montgeron n'éprouvèrent pas les mêmes remords. Au contraire, le commandant Brécourt, à la suite de cette insurrection, ayant été mis en état d'arrestation et incarcéré à Melun, ils s'empressèrent de réclamer son élargissement. Il y fut répondu en termes fort courtois. Voici, d'ailleurs, l'extrait de l'ordonnance du tribunal qui l'acquitta.

« Nous, Jean-Baptiste Treilhard, président du Tribunal criminel du département de Paris, vu la déclaration du juré de jugement sur l'accusation portée contre Noël-Jacques Cotty Brécourt, portant que la force publique a été employée pour empêcher l'exécution de la loi sur la liberté de la circulation et de la vente des grains ; que Cotty Brécourt, commandant de la garde nationale de Montgeron, a employé la force publique pour empêcher l'exécution de cette loi, mais que ledit Cotty Brécourt a été violenté et contraint d'employer la force publique ; que les officiers municipaux de Brie ont été contraints par menaces de signer le procès-verbal fait en la maison commune ; que ledit Cotty Brécourt a coopéré à cette contrainte, mais qu'il a été violenté pour y coopérer ;

« Disons que Noël-Jacques Cotty Brécourt est acquitté de l'accusation ; en conséquence, ordonnons qu'il sera mis en liberté sur-le-champ, si toutefois il n'est retenu pour d'autres causes, et qu'il sera sursis à l'exécution de la présente ordonnance pendant 24

(1) Voir Bulletin de 1902, 1^{re} livraison, p. 51.

heures, aux termes de l'art. 17 du titre VII de la loi sur l'institution des jurés. »

« Fait et prononcé à l'audience publique du Tribunal le 27 mai 1792.

Signé : TREILHARD. »

Cet esprit d'effervescence et de révolte était général, et pour atténuer dans la mesure du possible les torts de nos aïeux, nous rappellerons que les mêmes faits et gestes étaient signalés par toute la France et notamment dans les régions avoisinant Paris, à Gonesse, à Dourdan, à Mennecy, à Limours, à Montlhéry, etc.

Les autorités des districts et du département de Seine-et-Oise s'émurent de toutes ces menaces, et se firent elles-mêmes, auprès de la Convention nationale, les interprètes des plaintes des populations affamées (1). Le 15 avril 1793, le Directoire, « considérant que les achats et enlèvements des grains ordonnés par la Commune de Paris se font sans combinaison et sans mesure ; que les pouvoirs dont sont revêtus les commissaires sont contraires à l'inspection et à la surveillance des autorités constituées ; considérant que ces manœuvres meurtrières secondent d'une manière trop funeste les spéculations avides des agioteurs et tendent à porter les grains à un prix effrayant et même à produire une disette affreuse », pria la terrible assemblée de décréter la taxe des grains et l'obligation de déclarer la quantité dont chacun était dépositaire. Le 18 suivant, il insistait de nouveau pour que sa demande fût prise en considération.

On conçoit facilement que, sous une pression si générale, un gouvernement embarrassé ait proclamé le décret du 4 mai relatif aux subsistances ; mais il est également logique de conclure que les obligations édictées étaient de nature à restreindre plutôt qu'à favoriser les transactions, surtout quand la loi était appliquée, comme à Montgeron, par une municipalité malveillante et tracassière.

Voici les principales dispositions de cette loi :

Art. 1^{er}. — Immédiatement après la publication du présent décret, tout marchand, cultivateur ou propriétaire quelconque de

(1) V. Lois des 8 et 16 septembre ainsi que les séances du Directoire de Seine-et-Oise des 27 septembre et 30 octobre 1792.

grains et farines sera tenu de faire à la municipalité du lieu de son domicile la déclaration de la quantité et de la nature des grains ou farines qu'il possède.

Les directoires de districts nommeront des commissaires pour surveiller l'exécution de cette mesure dans les diverses municipalités.

Art. II. — Dans les huit jours qui suivront cette déclaration, les officiers municipaux ou des citoyens par eux délégués à cet effet vérifieront les déclarations faites et en dresseront le résultat.

Art. V. — Ceux qui n'auraient pas fait la déclaration prescrite par l'article I^{er} ou qui l'auraient faite frauduleusement seront punis par la confiscation des grains ou farines non déclarés, au profit des pauvres de la commune.

Le blé allait-il arriver en abondance sur les marchés ? Hélas non ; et le 2 janvier 1794, le Bureau d'administration et des subsistances de Melun adressait à nos officiers municipaux la circulaire suivante :

« Melun, 12 nivôse l'an II de la République, une et indivisible.

« Votre commune, citoyens, était dans l'usage, avant 1789, de conduire au marché de Brie-sur-Yerres des grains et approvisionnements de toute nature. En conséquence, et conformément à la loi du 18^e jour du 1^{er} mois de l'an II, nous vous requérons de continuer à approvisionner ce marché, comme vous le faisiez avant 1789.

Salut et Fraternité !

Mosnier. »

Nos cultivateurs se trouvaient donc dans l'obligation d'alimenter le marché. C'eût été bien si les acheteurs n'avaient pas éprouvé, de leur côté, des difficultés pour se procurer des denrées ; mais il était loin d'en être ainsi. Nos archives municipales nous permettent de constater avec regret, une fois de plus, comment, aux époques troublées, il se rencontre des gens animés de l'esprit de haine et de discorde, qui se font un malin plaisir de la délation et de la persécution.

« Aujourd'hui 18^e jour de nivôse (7 janvier 1794), y lit-on, est comparu au greffe de la maison publique le citoyen Noël père, qui a déclaré qu'aujourd'hui, au marché de Brie, la citoyenne Marie-Jeanne Gobet, sa domestique, avait été apostrophée sur la place de cette ville par la femme L..., qui lui avait dit qu'elle appartenait

à un bourgeois de Montgeron qui faisait un magasin de blé ; que ce propos avait causé beaucoup de désagrément à cette fille ; qu'elle avait été mise par la municipalité en état d'arrestation pendant deux heures ; qu'en conséquence de cette inculpation, intentée contre lui par la citoyenne L... il demandait que la municipalité fit chez lui une visite domiciliaire pour s'assurer s'il était véritablement un accapareur.

Laquelle déclaration il a dit être sincère ; et a signé avec nous, ajoutant que sa domestique était sur le point d'avoir son minot de blé mesuré et que cet incident a été la cause qu'elle n'en a point eu et que ses deux sacs lui ont été pris.

Signé : Pigeard, secrétaire-greffier.
Noël père.

Cette dénonciation concernant un fait qui n'était pas isolé fut l'objet d'une instruction judiciaire, et huit jours après comparaisaient devant le corps municipal et à titre de témoins à charge : Marie Baudier, femme de Julien Bahou, vigneron (1), et Marie-Jeanne Laporte, femme de Jacques-Joachim Landrieux, vigneron, toutes deux domiciliées en cette commune.

Interrogatoire de la femme Bahou.

« A elle demandé ce qu'elle avait à dire contre la femme L..., a répondu que, vers la fin de frimaire, ladite citoyenne L... s'étant trouvée au marché de Brie, cette dernière l'avait méchamment menacée de la dénoncer comme accapareuse de blé, quoique la citoyenne Bahou n'eût pu acheter au marché qu'un minot de blé ; et qu'elle, Bahou, avait été fâchée d'entendre tenir pareil propos, s'étant toujours fait un devoir d'être bonne républicaine et, aux termes de la loi, bien éloignée de viser à nulle sorte d'accaparement.

« A elle demandé si elle n'a plus rien à déposer contre la citoyenne L..., a répondu qu'elle aurait trop à dire contre une femme qui cherche à faire tort à cette municipalité en déclarant que ses membres abusent des bons qu'elle donne pour obtenir des grains aux différents marchés.

Signé : Marie Bahou.

(1) Nos bisasseuls maternels.

Interrogatoire de la femme Landrieux.

« A elle demandé ce qu'elle avait à dire contre la femme L..., a répondu que, plusieurs fois, tant sur la route de Brie qu'au marché de blé de ladite commune, la femme L... l'a traitée méchamment d'accapareuse de blé ; et que, par ses propos calomnieux débités contre elle, Landrieux, et autres femmes de la commune de Montgeron, elle les avait privées d'obtenir audit marché la quantité de blé nécessaire à la subsistance de bons citoyens qui se trouvaient par là obligés de retourner plusieurs fois à Brie pour le même objet ; et que ces propos de ladite L... avaient indisposé les officiers municipaux de Brie contre ceux de Montgeron (1). Elle a ajouté qu'elle se faisait un devoir de dire la vérité contre une citoyenne méchante et malveillante qui est constamment occupée du plaisir de nuire à tout le monde etc. ».

Après ces dépositions, le corps municipal ordonna de faire comparaître devant lui, le même soir, vers cinq heures, la citoyenne L... La décision intervenue n'a pas été conservée.

Les officiers municipaux de Montgeron n'avaient pas attendu la loi du 4 mai 1793 pour exercer envers leurs subordonnés des mesures de rigueur ; déjà, en 1791, ils avaient organisé un tribunal de police municipale qui frappait à coups redoublés (2). A titre d'exemples nous citons quelques-uns de ses arrêts : le 28 mai 1791, Bedeau, boulanger, est condamné à 12 livres d'amende pour avoir vendu le pain blanc 8 sols et 6 deniers les quatre livres, et le pain de deuxième qualité 24 sols les 12 livres ; le 23 décembre 1792, Bérard, fermier, est condamné à 100 livres d'amende pour avoir vendu du seigle mouillé et « goure » (germé) ; le 25 août 1793, Bonfils, meunier à Senlis, dont nous nous occuperons bientôt, est condamné à 300 livres d'amende pour avoir vendu à Billette, boulanger à Draveil, un demi-sac de farine, 50 livres, tandis qu'elle n'avait été taxée pour le mois de juillet qu'à 51 livres 13 sols et 4 deniers le sac de 325 livres.

Mais, ces poursuites et condamnations n'étaient que le prélude d'une affaire bien autrement grave qui, par une sorte d'action réflexe, va peser pendant plusieurs années comme un cauchemar

(1) Les souvenirs du 4 mars 1792 hantaient-ils encore leur esprit ?

(2) V. notre bulletin, 1899, p. 115.

sur les officiers municipaux qui l'avaient fait naître. Il s'agit de l'application de la loi du 4 mai 1793 relative au maximum des denrées dont l'épisode suivant ne manque pas d'intérêt.

Au bas du village de Montgeron, au lieudit *Senlis* (1), se trouvait établi un moulin à eau qui, depuis de nombreux siècles, transformait en farine le blé et le seigle de la région.

A l'époque dont nous nous occupons, il appartenait au citoyen Pierre Bonfils, qui l'exploitait avec l'aide de sa famille. Ce moulin était l'objet de l'attention de la population, parce que l'on savait que des quantités considérables de denrées propres à l'alimentation y étaient entassées, et qu'on refusait d'en vendre aux habitants du voisinage.

C'est que le citoyen Bonfils n'agissait pas seul ; il avait pour associé Claude Lappareillé, marchand boulanger à Paris, chargé par la M^{te} d'approvisionner la capitale. Allaient-ils se soumettre à la déclaration légale à laquelle ils étaient tous deux astreints ?

La loi fut promulguée à Paris le 4 mai. Le lendemain, elle était connue par les journaux, et le conseil général du département de Seine-et-Oise arrêta, conformément aux art. 6 et 7 que, tout de suite, et en attendant l'envoi officiel de la loi, « tous les fermiers et tous les possesseurs de grains seront tenus de les porter sur les marchés publics, sans pouvoir en vendre chez eux si ce n'est aux citoyens les plus nécessiteux, munis de certificats de leur municipalité ».

Cet arrêté parvint, le 7, aux autorités de Montgeron où, depuis trois mois, l'on était dépourvu de subsistances suffisantes.

Aussitôt le conseil général de la commune est convoqué ; il délibère le même jour, et décide que l'arrêté du Département sera sur-le-champ lu, publié et affiché avec réquisition aux fermiers et cultivateurs de s'y conformer dans le plus bref délai. Il impose aussi à cette double catégorie de citoyens l'obligation de faire à la municipalité dans le délai de huit jours la déclaration de la quantité et de la nature des grains qu'ils possédaient.

Enfin, le 14 mai, la loi, arrivée officiellement à Montgeron, fut publiée et affichée avec nouvelle réquisition aux fermiers et cultivateurs de faire les déclarations demandées... Cette formalité fut,

(1) On prétend que ce nom vient du celtique : *sen*, *sen*, foin ; *lis*, lisière : bordure des prés.

d'ailleurs renouvelée, le 17, à l'occasion de l'arrêté du département fixant le maximum du prix des grains.

Ce même jour, l'assemblée du conseil général de la commune constatait que toutes les déclarations étaient déjà faites, à l'exception de celle du meunier de Senlis, qui eût dû particulièrement se soumettre à la loi, attendu qu'on lui présumait des grains et que, par cette considération, le citoyen Bonfils était astreint à plus d'exactitude ; en conséquence, le conseil autorisait le corps municipal à procéder à la visite domiciliaire légale.

Deux jours se passent encore ; et cette abstention excitait des propos séditieux, si communs et si dangereux alors.

Le 19, la citoyenne Bonfils vint faire une déclaration d'une certaine quantité de blé, ajoutant que Lappareillé était commissionné par la municipalité de Paris pour approvisionner cette ville.

Le 22, enfin, le corps municipal procéda néanmoins à la visite autorisée et découvrit que la déclaration de la citoyenne Bonfils était inexacte : sur une espèce de registre, informe et sans ordre, qu'on lui fit signer, on avait inscrit que le moulin renfermait 459 setiers, tant blé que farine. Vérification faite, on trouva 189 setiers de blé, 236 sacs de farine de 325 pour l'Hôtel-de-ville, 3 sacs de 3^e, 17 sacs de 4^e ; 66 setiers de blé etc, etc. : différence en plus, 199 setiers.

Un écart si considérable ne pouvait être imputé à une méprise involontaire et excusable ; d'ailleurs, malgré cet abondant approvisionnement, la déclarante n'en pouvait livrer que 5 setiers et une mine aux différents citoyens de la commune. Aux termes de l'art. 5, il y avait donc lieu de confisquer la totalité des grains et farines.

Pour se justifier, la citoyenne Bonfils allégua de nouveau que ces marchandises appartenaient au citoyen Lappareillé, qui apporterait sa commission lors de son premier voyage.

Cet entrepositaire fut donc averti ; et le 21, il se présentait, assisté du meunier Bonfils, devant le conseil général de Montgeron. Tous deux reconnurent l'existence des grains trouvés et l'excédent vérifié sur la quantité indiquée par le registre. En outre, Lappareillé, sommé d'exhiber la commission dont il prétendait être muni, répondit qu'il ne l'avait pas sur lui, et souscrivit l'obligation d'en justifier sous trois jours ; en même temps, il s'engageait à fournir 158 setiers de blé pour les besoins de la commune, au prix fixé par l'arrêté du département.

Loin d'aller chercher sa commission pour se délivrer de la confiscation, Lappareillé courut protester au district de Corbeil contre l'engagement contracté envers la commune de Montgeron, alléguant qu'on le lui avait extorqué de force. Il y avait tout lieu de supposer que cette commission, il ne la possédait pas.

Apprenant cette démarche, les officiers municipaux arguèrent de la non signature de la convention pour la considérer comme nulle et non avenue, et désignèrent des commissaires pour porter au district de Corbeil les procès-verbaux dressés dans le moulin. Le 22, le district les approuva ; et le 25, le directoire du département déclara confisqués les grains et farines saisis, félicita la municipalité de sa vigilance et approuva sa conduite en tous points.

Les conséquences en étaient énormes ; toutes les denrées saisies revenaient aux pauvres de la commune.

Sur ces entrefaites, Lappareillé ne formulait aucune réclamation, ne faisait aucune démarche à Montgeron, où la non apparition de la commission annoncée lui donnait l'air d'un spéculateur ; or, on sait quel était, en ce temps d'anarchie et de disette, la disposition générale des esprits contre les hommes prévenus de retirer les comestibles de la circulation pour les accaparer ; et le 26 mai, la municipalité, environnée, stimulée par une population souffrante, fit enlever les grains et farines du moulin pour les transporter chez la veuve Janvier, à l'hôtellerie principale du village (propriété actuellement occupée par M. Lebon).

Comme on procédait à cet enlèvement, se présenta un citoyen Garin, se disant administrateur des subsistances de Paris, faisant observer de nouveau, mais sans en fournir la preuve, que Lappareillé était réellement commissionné.

Ce Garin n'était pas un inconnu ; il pouvait être considéré comme le grand pourvoyeur des denrées alimentaires de la capitale. Voici, en effet, comment Félix Bourquelot, dans son histoire de Provins, s'occupe de ce personnage :

« Des bruits étranges se répandaient parmi le peuple : on disait que des brigands parcouraient les campagnes et coupaient les moissons avant leur maturité... Puis vinrent les maux plus réels de la famine. Deux électeurs de Paris, Garin, grainetier, et Charton, boulanger, sont députés à Provins, au mois d'août 1789, pour y acheter du blé et de la farine ; 150 voitures vides viennent à leur suite. Les envoyés parisiens trouvent assemblés à l'hôtel-de-ville

le corps municipal et le lieutenant général Crespín, chargé d'approvisionner la ville et de fixer la taxe du pain. Le maire, au nom du conseil, leur répond qu'on ne peut rien accorder avant de connaître le résultat du recensement des grains. Enfin 40 voitures de céréales sont promises ; on les répartira sur 60 chariots qui seront emmenés le lendemain au jour avec les 90 voitures vides. Cependant la nouvelle de ce transport, qui prive Provins d'une partie de ses ressources, met la populace en émoi ; les sages précautions du lieutenant de police sauvent la ville du désordre, et le convoi sort à l'heure convenue.

« Mais, deux jours après, les électeurs, allés à Bray pour chercher d'autres provisions, rentrent dans Provins avec 50 déserteurs à cheval qui prenaient le titre de vainqueurs de la Bastille ; ils ameutent les habitants... ; et les autorités, menacées par les furieux, sont obligées de prendre la fuite tandis que le capitaine d'un détachement du Royal-Cravatte s'empare des électeurs et de leur troupe et les tient prisonniers. Enfin les autorités rentrent dans la ville et le major fait retirer sa troupe. La paix paraissait rétablie lorsque le Comité de Paris reçoit une lettre des électeurs, qui se plaignent d'être retenus prisonniers à Provins. Aussitôt une expédition est résolue et organisée ; 800 hommes, armés de piques, de sabres, de fusils, et 400 cavaliers marchent sur Provins et font avancer des canons. La ville est dans la consternation ; une lettre de Lafayette, arrivée à grand-peine, renferme de terribles menaces : « Au nom de Dieu, écrit le général, mettez en liberté Garin et Charton, électeurs de Paris, ou c'en est fait de Provins et de ses habitants ».

« Le major du Royal-Cravatte avait proposé aux Provinois de les défendre... ; on aime mieux prouver aux Parisiens, dont l'avant-garde avait déjà atteint Nangis, que Garin et Charton étaient libres, et leurs chefs décidèrent ces bandes redoutables à se retirer. Une réconciliation solennelle eut lieu, l'ordre se rétablit, l'abondance revint et 30 voitures de froment accordées à deux électeurs de Paris, venus pour secourir leurs collègues, furent conduites dans la capitale par l'élite des habitants, au bruit des chants patriotiques. Lafayette vint au devant d'eux avec un détachement de la garde nationale ; on s'embrassa... Les Provinois furent fêtés par Bailly et Lafayette ; conduits à l'Opéra le 21 août 1789, le spectacle fut recommencé à leur arrivée ».

Revenons à Montgeron et à l'affaire du moulin de Senlis.

Le lendemain 27 mai, des commissaires délégués par la municipalité se rendirent à Paris pour consulter le ministre de l'intérieur et s'assurer encore davantage de la légalité de la confiscation. Le ministre n'était pas visible ; à son défaut, on répondit dans les bureaux que la municipalité pouvait et devait effectuer la confiscation prononcée par l'arrêté du département, et que point n'était besoin de l'approbation du ministre.

Le même jour, à huit heures du soir, le conseil général de la commune s'assemblait ; et la municipalité déclarait qu'elle se proposait d'inscrire les citoyens les plus indigents pour qu'il leur fût fait une première distribution d'une partie de grain, le reste devant être conservé pour les besoins futurs.

Tel ne fut pas l'avis adopté. Au cours de la discussion, des citoyens firent observer que le seul bâtiment dont on disposait pour placer les grains ne les garantirait ni des insectes, ni de l'air, ni de l'humidité extérieure, ni surtout de l'irruption et du pillage à craindre dans ce temps de disette ; que le magasin serait isolé et contigu à la forêt de Sénart ; et enfin que l'absence de la jeunesse, partie pour la défense des frontières, ne permettait pas d'y établir une garde permanente. En raison de ces inconvénients, on décida que les grains seraient distribués indistinctement à tous les citoyens.

Ce fut un ensemble touchant de générosité à bon marché. Les indigents déclaraient qu'ils devaient cette marque de confiance aux citoyens aisés ; que ceux-ci, depuis la Révolution, avaient montré le plus vif empressement à secourir les autres ; que les riches se regardaient encore comme dépositaires de la portion du pauvre pour la lui rendre en nature ou en équivalent dans les circonstances qui pourraient survenir et pour lesquelles il était prudent de se ménager des ressources !

Cet avis prévalut. De plus, on considéra que depuis 1789, la commune avait contracté des dettes pour frais de corps-de-garde, chambre et bureau municipal, qui n'avaient pu être acquittées encore. On y appliqua 3 livres à prélever pour chaque setier de blé à fournir aux gens aisés ; de plus, on réserva 8 sols par setier au profit des volontaires de la commune qui servaient dans les armées.

Comme on le voit, les Montgeronnais pensaient à tout et à tous et profitaient de la bonne aubaine qui leur survenait pour faire face à leurs difficultés financières, présentes et futures.

Toutefois, les officiers municipaux, sans combattre ces décisions, refusèrent de les voter, parce qu'elles s'éloignaient de l'esprit et de la lettre de la loi ; et ce ne fut qu'à leur corps défendant et après la signature individuelle de tous les autres membres du Conseil général qu'ils furent chargés d'en assurer l'exécution.

Le lendemain 28, après une délibération exprimant la nécessité dans laquelle ils se trouvaient de se conformer au vœu de leurs concitoyens, les officiers municipaux commencèrent la distribution des grains, aux pauvres de la commune, et des communes voisines ainsi qu'aux gens aisés.

Vers les quatre heures du soir, lorsque cette distribution était fort avancée, arriva un parent de Bonfils, porteur d'une lettre du ministre de l'intérieur à la municipalité et ainsi conçue :

« Il vient de m'être présenté, par le citoyen Lappareillé boulanger à Paris qui, suivant l'attestation de cette ville, *fournit aux autres boulangers des moyens d'approvisionnement*, et par la femme Bonfils dont le mari a un moulin dans l'étendue de votre commune, des réclamations contre l'arrêté du département de Seine-et-Oise, qui a ordonné la confiscation des farines trouvées audit moulin, sur le motif qu'il n'a pas été fait en temps convenable déclaration desdites farines, et vous a autorisée à en faire la délivrance et répartition conformément à l'art. 5 de la loi du 4 mai, aux pauvres de votre commune ».

« Comme les réclamants demandent le sursis nécessaire pour se procurer les pièces propres à établir leurs moyens de réclamation, et qu'il est juste qu'ils soient mis à portée de me fournir les renseignements qui peuvent m'éclairer pour une décision définitive, *je vous prie de vouloir bien surseoir* à toute délivrance aux pauvres desdites farines, qui ne serait pas consentie par les propriétaires, jusqu'à ce que je vous aie transmis ma détermination ultérieure ».

Le porteur de la missive ministérielle en exhiba en même temps une autre adressée par Bonfils à la municipalité et par laquelle il sollicitait l'indulgence des officiers municipaux et proposait, à titre transactionnel, l'abandon de cent setiers de blé en faveur des pauvres.

Toutes ces mesures tardives devenaient inutiles. La municipalité répondit au ministre que la distribution était presque terminée lors de l'arrivée de sa lettre ; que la loi, l'avis favorable du district et

l'homologation par le directeur du département, l'avaient déterminée à achever la répartition, d'ailleurs exigée par le conseil général, et qu'elle lui fournirait des détails circonstanciés, s'il le désirait.

Le ministre garda le silence.

Bonfils, comme fondé de pouvoirs de Lappareillé, retourna au directoire du département de Seine-et-Oise, et produisit : 1°, un certificat du secrétaire-greffier de la commune de Paris, constatant que la loi du 4 mai n'avait été publiée à Paris que le 18 ; 2°, une déclaration faite par Lappareillé au comité civil de la section et datée du même jour, 18 mai, de 236 sacs de farine, 20 sacs de grains et 189 setiers de blé froment, déposés au moulin de Senlis et par lui vendus à l'administration des subsistances de la Ville de Paris ; 3°, un certificat des administrateurs desdites subsistances, du 1^{er} juin, énonçant une soumission à eux faite, le 2 mai, par Lappareillé, de 800 sacs de farine, et qu'une partie de ces farines avait été arrêtée par la commune de Montgeron ; enfin, 4°, des lettres d'avis annonçant l'envoi, et des lettres de voiture.

Que n'avait-il produit ces pièces en temps utile ? Lappareillé et Bonfils continuaient un jeu double, le plus souvent fatal à ceux qui s'en servent, transigeant à Montgeron, et se montrant arrogants lorsqu'ils se sentaient à l'abri derrière l'autorité supérieure.

On était alors au 1^{er} octobre. Le directoire du département revint sur sa décision primitive ; et, considérant que Lappareillé prouvait ainsi sa propriété des grains et farines déposés au moulin de Senlis ; que la municipalité n'aurait dû faire de distribution des grains confisqués qu'*aux indigents*, à mesure de leurs besoins ; qu'alors presque tous les grains et farines fussent restés en dépôt et que la remise à Lappareillé en eût été possible et facile, il prit un arrêté par lequel il blâmait cette distribution, la qualifiait d'*infraction* à la loi, de *transgression* à l'arrêté du département et de *désobéissance* aux ordres du ministre ; et ordonna que la municipalité devait rétablir les blés, farines, coupes, recoupes et sacs enlevés de la maison de Bonfils, sauf pour la quantité qui serait prouvée avoir été distribuée aux pauvres avec économie, jusqu'à l'instant de la réception de la lettre du ministre ; et, en cas de refus de la part de la municipalité, il autorisa Lappareillé à en poursuivre la restitution devant les tribunaux, et à y discuter les responsabilités encourues par ladite municipalité.

Cet arrêté rigoureux fut notifié, le 4 novembre 1793, à la municipalité qui, cinq jours après, fut sommée de s'y conformer. Elle n'en fit rien ; il faut aller au 28 septembre 1794 pour voir surgir de nouveau les revendications des deux associés et voir citer les parties à comparaître en conciliation, le 30 suivant, au bureau du juge de paix de Villeneuve-St-Georges.

Cette assignation eut le même sort que les précédentes ; et les poursuites furent encore suspendues pendant six années, c'est-à-dire jusqu'au 13 janvier 1801, date à laquelle le ministre de l'intérieur, dans une lettre à Lappareillé, déclare le laisser libre de donner aux dispositions de l'arrêté du département de Seine-et-Oise du 17 octobre 1793 la suite qu'il jugerait convenable. Il en profita et, après une nouvelle demande en restitution du 30 juillet 1802, il obtint gain de cause par un jugement rendu par défaut, le 3 septembre suivant.

Les membres de l'ancienne municipalité, — car ils avaient été remplacés à Montgeron — y formèrent opposition, le 29 janvier 1803, avec protestation d'incompétence du tribunal de Corbeil, saisi de la demande ; de plus, pour appuyer leurs droits, une requête du 21 février était signifiée en vue de décliner ce tribunal, de lui demander de se déclarer incompétent, attendu que la conduite des officiers municipaux de Montgeron relative aux grains réclamés ne pouvait relever que du pouvoir administratif.

Ce fut en vain. Le 1^{er} mars, ce tribunal, jugeant contradictoirement sur la compétence, ordonna sans exprimer de motifs que les parties plaideraient au fond ; et le 22 suivant, il rejeta l'opposition formée à la suite du jugement du 3 septembre précédent.

Dans le délai légal de trois mois, les condamnés se rendirent *appelants comme de juges incompetents* ; et, sur cet appel, le ministère public concluait que les parties fussent renvoyés à se pourvoir administrativement.

Mais le tribunal d'appel, siégeant à Paris, n'accepta pas cette conclusion ; et, par jugement du 28 juin 1803, il prononça en ces termes :

« Attendu qu'il y a eu excès de pouvoir dans la distribution faite à tous les membres indistinctement de la commune de Montgeron des grains et farines qui, conformément à la loi du 4 mai 1793 et à l'arrêté du département de Seine-et-Oise du 25 dudit mois, devaient

être distribués seulement aux pauvres avec économie, au fur et à mesure de leurs besoins ; que cette distribution, faite d'une manière précipitée et au mépris du sursis ordonné par le ministre de l'intérieur, est le fait des municipaux d'alors qui, dans une délibération du 24 mai, l'ont résolue et y ont eux-mêmes participé ; que c'est par suite de cette distribution illégale que Lappareillé a été privé du fruit de la justice par lui obtenue par l'autorité du département.

« Dit qu'il a été bien et compétemment jugé », etc.

Il ne faut pas oublier que Detenre était huissier à verge, au Châtelet. Après avoir conduit avec intelligence cette affaire depuis son origine, il ne pouvait, ni ses collaborateurs, cultivateurs et vignerons vivant à peine de leur travail quotidien, courber la tête devant une décision d'une gravité extrême qui entraînait leur ruine et peut-être l'aliénation de leur liberté. Aussi s'empressèrent-ils de s'adresser au tribunal de cassation pour obtenir justice. Nous avons eu l'heureuse occasion, offerte par M. Chardon, notaire à Villeneuve-St-Georges et successeur médiat de Detenre, de prendre connaissance du Mémoire présenté à cet effet par Delacoste, rapporteur, et Dupont, défenseur, dans lequel l'avocat, par une argumentation serrée, combat pied à pied chacun des chefs d'accusation, démontre le désintéressement des officiers municipaux et conclut au renvoi de l'affaire devant les tribunaux administratifs.

Afin de ne pas abuser de la patience du lecteur, nous en extrairons seulement l'exorde et la péroraison.

« L'année 1793 marque l'époque de la tyrannie la plus odieuse, exercée sous le manteau démocratique. Des habitants des campagnes, après avoir ambitionné ou accepté des fonctions publiques, se sont vus réduits à la nécessité de les remplir au milieu des comités révolutionnaires et à l'aspect des échafauds ; et d'agir contre le riche pour le pauvre démoralisé, égaré par les factions et marchant sous l'étendard de la licence, arboré par des tyrans farouches et sanguinaires.

« Par suite, lors du retour de l'ordre et pour retrouver plus tôt la tranquillité, on a dû fermer les yeux sur beaucoup d'écarts occasionnés par une démente politique et une frénésie de circonstance ; amnistier des forfaits ; enlever des délits et des poursuites judiciaires et les réserver à l'examen du pouvoir administratif, dont la

prudence et la sagesse sont plus dégagées des lois pénales, trop inflexibles après des temps d'orages et de révolutions. . . . »

« Le tribunal de cassation, fidèle à sa jurisprudence, n'hésitera pas à appliquer la nullité aux jugements qui lui sont dénoncés. Il est trop évident que c'est exclusivement par des mesures administratives qu'il est possible et convenable de revenir sur les faits administratifs concernant la distribution des grains dont Lappareillé a laissé opérer la confiscation ; et que c'est aussi par des procédés administratifs que peut-être on parviendrait à procurer à Lappareillé le prix de la quantité des grains qui ont été répartis aux non indigents de la commune de Montgeron et qui ne sauraient leur être laissés définitivement et gratuitement, aux dépens des officiers municipaux. Ceux-ci, d'ailleurs, dans la distribution des grains, n'étaient que les exécuteurs de la volonté du conseil général de la commune, et, sous ce rapport, ils n'en sont nullement responsables ; et ultérieurement à la cassation, le gouvernement daignera délivrer les municipaux de cette longue persécution qu'ils ne méritaient pas d'essuyer pour des fonctions loyalement exercées ».

Enfin, Detenre, Joly et Levasseur obtinrent satisfaction. Le 4 avril 1804, un arrêt de la chambre des requêtes annula la décision du tribunal d'appel et renvoya l'affaire devant les tribunaux administratifs.

L'incendie des archives de la cour de cassation et du conseil d'État, en 1871, a fait disparaître les dernières traces de ce curieux procès. Il est à espérer que les anciens magistrats de Montgeron, dont les seuls torts étaient d'avoir exécuté précipitamment, trop à la lettre, et aussi, il faut bien le reconnaître, avec une pointe d'animosité personnelle, des lois draconiennes, édictées par des pouvoirs publics affolés, virent la fin de leurs tribulations, et qu'ils n'en conservèrent que le souvenir d'avoir consacré, dans des moments difficiles, leur temps et leurs peines à l'intérêt de leurs concitoyens.

C. GATINOT.

LE PEINTRE MAUZAISSE

(1784-1844)

Le *Petit Journal* publiait dernièrement, dans son supplément illustré, une gravure en couleurs qui portait le titre suivant : *La bataille de Fleurus*, et en sous-titre : *tableau de Mauzaisse, Musée de Versailles*.

Cette gravure a figuré aux vitrines des marchands de journaux ; mais, à Corbeil, ce nom de Mauzaisse n'a rien dit à la plus grande partie de nos concitoyens ; pour la plupart, c'était un nom inconnu, qui a passé sans attirer leur attention.

Et cependant Mauzaisse est notre compatriote, c'est un enfant de la ville de Corbeil qui a le droit de s'en enorgueillir, car il fut un artiste laborieux et un peintre de talent. C'est pourquoi nous avons voulu rappeler son souvenir, trop oublié dans sa ville natale même, en disant ce qu'il a été et ce qu'il a fait.

Mauzaisse Jean-Baptiste est né à Corbeil, le 1^{er} Novembre 1784. Son père, né aussi à Corbeil, en 1750 et mort à Paris en 1827, était chantre et organiste à l'église Saint-Spire. Le jeune Mauzaisse, qui avait un goût très prononcé pour le dessin, entra à quatorze ans dans l'atelier parisien du peintre Vincent, et comme il était sans ressources, il fut souvent obligé, pour vivre, de manger le pain que lui donnaient ses camarades. Ses commencements furent donc très difficiles et il dut, pour subsister, faire de ses pinceaux des usages bien divers.

En 1812, alors âgé de vingt-huit ans, il était encore un inconnu, lorsqu'au salon de cette même année il exposa son premier tableau, *l'Arabe pleurant son cheval*, qui eut un très grand succès et lui valut



J. B. MAUZAISSE
1784 † 1844

THE
TILDEN FOUNDATION
NEW YORK

une médaille de première classe. Ce tableau, acheté par le gouvernement, fut placé au musée d'Angers, où il est encore.

Peintre convaincu, autant que modeste, Mauzaisse était enthousiaste de son art, mais se défiant de lui-même et de son talent ; au lieu de profiter de son succès pour agrandir sa notoriété, il ne rechercha pas et négligea même la protection des personnes influentes qui auraient pu lui ouvrir le chemin de la fortune ; aussi il resta pauvre et se contenta d'être un artiste honnête et laborieux. Mais, s'il n'entra pas dans la gloire, il ne tomba pas non plus dans la médiocrité ; sa carrière fut bien remplie et il a laissé après lui des travaux artistiques considérables, dont voici les plus importants.

Il travailla à plusieurs œuvres de Gros, dans l'atelier duquel l'avait appelé son succès du salon de 1812 ; en 1817, parut son tableau *la Mort de Clorinde*, qui est au musée de Bordeaux ; et la même année il exposa encore *l'Arioste et les brigands*, qui fut acheté par l'État et placé d'abord au Luxembourg, d'où il passa plus tard au Louvre.

Mauzaisse a encore donné, en 1819, *Laurent de Médicis au milieu des savants et des artistes*, qui fit d'abord partie de la galerie du Palais-Royal, et un *portrait équestre de Henry IV*, au palais de Fontainebleau.

En 1824, il peignit un *Martyre de saint Etienne*, qui est à la cathédrale de Bourges, et en 1831, *Saint Clair guérissant les aveugles*, qui est dans celle de Nantes. C'est à cette époque qu'il fut chargé par le gouvernement de travaux importants pour le musée de Versailles. En 1837, il terminait sa *bataille de Fleurus*, celle de 1794 qui vient d'être reproduite par le *Petit Journal* ; en 1840, *Louis VII allant prendre l'oriflamme à Saint-Denis* ; en 1841, *Philippe-Auguste faisant élever la grosse tour du Louvre* ; et, successivement, *la Reddition de la citadelle de Cambrai en 1667* ; *la Prise du château de la Piétra en 1796* ; *Napoléon sur le champ de bataille d'Eylau* ; *la Bataille de Valmy en 1792* ; *la Bataille de Fleurus en 1799*, et encore plusieurs portraits en pied de généraux, qui ornent le même musée. Au Louvre, Mauzaisse a peint plusieurs grisailles et, dans diverses salles, les sujets suivants : *La sagesse divine, escortée des vertus, inspirant des lois aux rois et aux législateurs* ; *Prométhée animant l'homme* ; *Le temps montrant les ruines qu'il fait et les chefs-d'œuvre qu'il découvre*, etc., etc..

Mauzaisse a voulu laisser un souvenir de son talent à sa ville

natale en peignant, en 1820, les miracles de saint Spire. Ce tableau, dans lequel il a représenté son père sous les traits d'un acolyte, est placé dans l'église Saint-Spire au-dessus de l'autel de la première chapelle du collatéral gauche.

La ville de Corbeil possède aussi une toile de Mauzaisse, qui lui a été offerte, il y a quelques années, par un propriétaire des environs, M. Avisse, qui avait des liens de parenté avec la famille de l'artiste. Ce tableau, qui n'est à vrai dire qu'une étude, représente une Madeleine ; il a été transporté depuis peu au musée Saint-Jean (1).

Malgré tous ces grands travaux, Mauzaisse, en véritable artiste qu'il était, n'avait pas rencontré la fortune, et il est mort pauvre, à Paris, le 15 novembre 1844.

Il a laissé un fils, peintre aussi, mais sans talent et qui avait quitté la peinture pour s'adonner à la photographie. Il s'était fixé à Grenade, en Espagne, et il vendait, à l'Alhambra, des vues photographiques du célèbre palais des rois Maures, aux étrangers qui viennent sans cesse le visiter. Il y est mort il y a peu d'années.

Par tout ce qui précède, on voit que notre compatriote, le peintre Mauzaisse, a tenu une place des plus honorables dans le monde des arts et que nous avons eu grand tort, nous habitants de Corbeil, d'oublier le nom d'un artiste qui nous honore et qui est connu de tous les étrangers qui visitent nos musées et nos cathédrales. Le souvenir de Mauzaisse n'est cependant pas menacé de l'oubli, ses œuvres sont là qui perpétueront sa mémoire et son nom, mais il était bon qu'il fût connu et honoré dans sa ville natale même : c'est ce qu'a compris le Conseil municipal de Corbeil qui, par une décision récente, a inscrit le nom de Mauzaisse sur la plaque indicatrice d'un des quais qui longent notre belle Seine, la gloire et l'ornement de Corbeil, comme elle l'est de toutes les villes qui sont venues s'asseoir sur ses rives fleuries.

A. D.

(1) Pendant que ces lignes s'imprimaient, notre musée Saint-Jean s'enrichissait d'une nouvelle œuvre de Mauzaisse. C'est le portrait d'un ami intime du peintre, un sieur Lambert, ancien Greffier en chef du tribunal de Corbeil. — Cette œuvre intéressante porte la signature du maître ; elle a été offerte au Musée par la famille Royer, de Corbeil, que des liens éloignés rattachaient à celle de l'ancien greffier.

UN VOYAGEUR HOLLANDAIS

A CORBEIL.

ARNOLD VAN BUCHEL, D'UTRECHT

1586.

On conserve dans la bibliothèque de l'Université d'Utrecht, sous le N^o 798, un manuscrit latin qui forme deux volumes et qui porte le titre suivant :

Commentarius rerum quotidianarum, in quo, præter itinera diversarum regionum, urbium oppidorumque situs, antiquitates, principes, instituta, mores, multa eorum quæ tam inter publicos quam privatos contingere solent, occurrent exempla. (Jan. 1560. — April. 1599).

La partie consacrée à la France se trouve dans le Tome I, fol. 160-260.

L'auteur, comme on le voit, fut un grand voyageur, puisqu'il parcourut non seulement la France, mais encore différentes autres parties de l'Europe, entre les années 1560 et 1599, c'est-à-dire pendant près de 40 années.

Il séjourna en France de 1584 à 1586 ; Paris le retint longtemps, car arrivé dans notre capitale en juillet 1585, il ne la quitta qu'en mai 1586.

C'est pendant ce séjour qu'il visita Paris en savant et en archéologue, et les 100 pages in-folio de son manuscrit, un curieux journal de voyage, prouvent qu'il a savamment étudié et retenu tout ce qu'il a vu et entendu.

Van Buchel était en effet un savant qui fut célèbre en son temps

dans son pays, où il avait acquis une grande réputation pour sa science du droit... Il était né à Utrecht le 18 mars 1565, il y mourut le 16 juillet 1641 à l'âge de 76 ans. Son corps fut inhumé dans l'église Sainte-Gertrude. Son tombeau, aujourd'hui disparu, portait l'épithaphe suivante :

QUI JACET HIC CUNCTOS THEMIDI DEVOVERAT ANNOS,
ET PATRE ARCANUM NOVERAT OMNE SUÆ.
URNA SENIS BUCHELI EST, BECAM QUI SCRIPSIT ET HEDAM,
HOS SIBI DUM REDDIT, REDDITUR IPSE DEO.

La vie de Buchel nous est connue par les différents passages de son journal et par une autobiographie qui se trouve dans le manuscrit 1324 de la même bibliothèque d'Utrecht. C'est là où mon érudit confrère de la Société de l'histoire de Paris, M. Vidier, a puisé les éléments de la savante biographie qu'il a consacrée à Van Buchel, comme une préface naturelle à la traduction du journal de cet auteur, en ce qui concerne son séjour à Paris et la description de cette ville et de ses monuments ; et c'est à cette même biographie, si bien écrite par M. Vidier, que j'emprunte moi-même les quelques détails qui font l'objet de cette notice (1).

Au cours de ses voyages, Van Buchel visite avec soin tous les lieux où il passe, observant les coutumes, étudiant les monuments et notant avec beaucoup d'intelligence toutes ses remarques personnelles, et à ce point de vue, son journal fournit de précieuses indications sur les localités qu'il a visitées.

Quand il eut bien parcouru et étudié Paris, il voulut aussi connaître les environs et, c'est en allant à Fontainebleau qu'il vint à Corbeil, à la fin de janvier 1586. Il n'y resta pas longtemps, mais il a cependant consigné sur son journal quelques notes intéressantes pour nous, dont nous donnons ci-après la traduction. C'est le plus ancien document descriptif que nous ayons sur Corbeil, il n'était donc point à négliger.

Van Buchel était un érudit, nous l'avons dit déjà, il entendait le grec, écrivait le latin et parlait, avec sa langue maternelle, l'italien, l'allemand et le français. Il était en outre dessinateur, ce qui lui a permis d'enrichir son journal d'une quantité de dessins des monuments qu'il a étudiés. En visitant Corbeil il fit deux dessins des

(1) Société de l'histoire de Paris — Mémoires — T. xxvi-1899, pp. 59-195.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION



Les deux Châteaux de Corbeil

Reproduction des dessins de Van Buchel

1586

châteaux de cette ville, dessins que je me suis empressé, muni des autorisations voulues, de faire photographier et dont je suis heureux de donner la reproduction à l'appui du texte de l'auteur. Ces dessins, que j'ai réunis sur une même planche, sont en effet le document iconographique le plus ancien que nous ayons sur Corbeil, puisqu'il date de 1586, et que nous n'avions jusqu'à présent que la vue de Corbeil, dessinée par le Flamand (1) Joachim Duviert en 1610, vue panoramique fort intéressante que j'ai l'intention de reproduire ici quelque jour. Je dois ajouter que cette reproduction est faite depuis quelque temps déjà, et il n'y a plus, pour la mettre au jour, qu'à terminer la notice qui doit motiver cette estampe exécutée par l'héliogravure.

Il n'est point inutile de dire ici comment le journal d'Arnold Van Buchel a pu être étudié chez nous.

Un voyageur français, doublé d'un érudit, de passage à Utrecht, eut l'occasion de voir et d'apprécier ce manuscrit; il le signala à M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale, qui en demanda la communication; elle fut accordée et le manuscrit fut envoyé à Paris, à la Bibliothèque nationale.

M. L. Delisle, l'ayant parcouru et ayant remarqué qu'il y était question de Corbeil, s'empressa de m'en prévenir; je suis heureux de lui adresser ici mes plus sincères remerciements.

J'allai donc à la Bibliothèque nationale où je copiai dans le journal de Van Buchel tout ce qui se rapportait à Corbeil et à sa région. Je fis en même temps une demande pour obtenir l'autorisation de photographier ceux des dessins de ce manuscrit qui avaient un intérêt pour nous. Cette autorisation obtenue, je retournai à Paris, accompagné cette fois de M. Rozier, l'habile photographe du château de Saint-Germain, qui réussit, selon son habitude, à obtenir de bons clichés des dessins de Van Buchel, qui m'ont servi à faire les reproductions qui accompagnent cette notice. C'est un devoir, que je remplis avec plaisir, de remercier bien cordialement M. Rozier, qui a mis si obligeamment son talent et son expérience à ma disposition.

Et avant de donner la parole à Van Buchel pour raconter son voyage, disons que nous prenons son récit à sa sortie de Paris et et que nous l'accompagnerons jusqu'à Fontainebleau, car tout son

(1) Ou Hollandais.

trajet et ses observations sont intéressants. Nous le quitterons cependant à son entrée au palais de cette ville, car il en fait une description très étendue qui dépasserait les bornes et le cadre de la simple notice que nous lui consacrons aujourd'hui.

A. DUFOUR.

JOURNAL D'ARNOLD VAN BUCHEL, D'UTRECHT.

1586.

Le mois dernier (1), avec Philippe Vingius, Jordan Pentius (2) et Cornélius Bilarius, je suis sorti par la porte Saint-Marcel, ou du Bordel. Nous avons d'abord vu l'église Saint-Marcel, où se trouve, dit-on, le corps du saint de ce nom. Bourbon (3) dit :

*Clara salutiferi, Marcellus, buccina Christi
Fervidus et sancti Flaminis igne calens,
Noluit (ut multi) vitam præponere vero,
Sed stetit exstructos firmus adusque rogos, etc.*

On porte les châsses en argent du Saint dans la campagne, quand la sécheresse rend la terre stérile, afin, dit la tradition, de faire venir la pluie ; c'est ce que rappelle Marot :

*Tant qu'il faut descendre la chässe
Saint Marceau pour faire pleuvir.*

C'est là qu'est, avec une effigie, l'épithaphe de Pierre Lombard (4), homme qui passe pour avoir été très savant de son temps ; il a été Evêque de Paris.

(1) Janvier 1586.

(2) Il ne faut point oublier que Van Buchel écrit en latin et qu'il latinise, comme on le voit, les noms de ses amis.

(3) Nicolas Bourbon, dit l'ancien, poète latin qui fut précepteur de Jeanne d'Albret ; il mourut en 1550.

Ces vers sont extraits de son poème *Nuxæ*, Paris, 1533.

(4) Pierre Lombard, savant Evêque de Paris qui mourut en 1164.

Le faubourg est très long, il a plus de 400 pas ; c'est là qu'était autrefois le Bourg Saint-Marcel, maintenant réuni au faubourg ; les portes et les murailles subsistent encore. De là nous sommes arrivés à la Saulsaye (1) où se trouve une maison de religieuses et un fort beau jardin, c'est à deux lieues de la ville. A cinq lieues se trouve Corbeil, sur les bords de la Seine.

Belleforest (2) pense que Corbeil remonté à l'époque romaine et attribue une origine antique à plusieurs monuments qui s'y trouvent, mais c'est invraisemblable. Ainsi les ruines du vieux château (3), dont il y a un croquis ci-dessous, n'ont rien de l'époque romaine.

Ici se trouve un dessin.

Au seul examen de sa tour, on voit avec certitude que ni l'ensemble de l'ouvrage, ni sa disposition ne conviennent à ces temps reculés. On croit que c'est l'ancienne *Josedunum* et qu'on est en présence de ruines datant de Jules César, ou au moins des empereurs. J'avoue qu'il est très vraisemblable que les Romains ont élevé des constructions en cet endroit, le site étant très favorable et assez voisin de Lutèce ; mais, à coup sûr, le temps a détruit tout ce qu'a laissé là l'antiquité.

Le Château (4) me paraît être l'ancienne demeure des Comtes de Corbeil. On voit aussi les ruines d'un ancien édifice (5), qui fut, dit-on, la demeure d'Isburge, la femme répudiée de Philippe-Auguste, celle que Polydore Vergile appelle *Gelberga* et qu'Innocent III obligea Philippe-Auguste à reprendre ; elle a été enterrée

(1) La Saussaye, commune de Chevilly (Seine), arrondissement de Sceaux, canton de Villejuif.

(2) Les grandes annales et histoires générales de France... par François de Belleforest. Paris 1579, 2 vol. in fol.

(3) Jean de la Barre (Prévost de Corbeil de 1607 à 1624 et historien de cette ville) attribue à Charles-le-Chauve la fortification du pont de Corbeil et la construction du château qui en fermait l'entrée.

(Les Antiquitez de la ville, comté et châtellenie de Corbeil. Paris, 1647, in-4°, page 10).

(4) Il s'agit là de l'ancien Château royal, édifié par Louis VI et dont une grosse tour carrée, qui existe encore aujourd'hui, se trouve incorporée dans les bâtiments des grands moulins de Corbeil.

(5) Cet ancien édifice, qu'on ne connaît plus aujourd'hui, devait être une annexe du château bâti par Louis le Gros, car il est accrédité que les reines (et il y en eut plusieurs) qui avaient Corbeil dans leur douaire et qui l'habitaient souvent, résidaient dans ce château.

dans l'église Saint-Jean (1), qui est dans l'île au delà de Corbeil ; on y lit son épitaphe :

*Hic Jacet Isburgis, regium generosa propago,
Regia, quod Regis fuit uxor, signat imago... etc.*

Les Annales françaises rapportent qu'elle aurait été enfermée dans le Château d'Etampes, sis à l'endroit où la rivière du même nom se jette dans la Seine (2) ; cette rivière fournit d'excellentes écrevisses. Charles de France, fils du roi Pépin, après avoir battu les ducs d'Aquitaine, enferma l'un d'eux, Charles, dans un monastère de Corbeil ; je ne sais si c'est dans celui de Saint-Jean. Il devint dans la suite évêque de Mayence.

A trois lieues de Corbeil se trouve Melun, dont parle César avec une précision telle qu'il en montre pour ainsi dire l'emplacement du doigt, emplacement qui n'a pas changé plus que le nom, du reste. Comme à Paris, des maisons sont construites sur les deux rives du fleuve, que des ponts mettent en communication avec la ville.

Dans l'île, il y a une église dédiée à la Vierge, elle est surmontée de deux tours (3). On prétend que ce fut jadis le siège d'un évêché. Je n'y ai rien vu de remarquable, sauf un tombeau de magistrat, vêtu à l'ancienne mode, analogue à celui de Notre-Dame de Boulogne ; sur l'autel j'ai lu ce distique :

*Annus Millenus centenus septuagenus
Primus erat, primas cum cadit ense Thomas (4).*

D'un autre côté se trouve un palais ancien et presque en ruines.

(1) Cette ancienne église des chevaliers de saint Jean de Jérusalem, désaffectée à la révolution, a servi longtemps de magasin ; depuis quelques années elle abrite le musée créé par notre Société.

Le tombeau de la reine Isburge, morte en 1236, a été détruit à la révolution.

(2) Ici van Buchel fait erreur : Isburge a bien été enfermée au château d'Etampes, dont le donjon, qui existe encore, est connu sous le nom de *tour Guinette*, mais ce château était situé à Etampes même et non au confluent de la Juine et de la Seine, qui est distant d'Etampes de 36 kilom. C'est le château de Louis le Gros qui se trouvait à ce confluent, c'est-à-dire à Corbeil.

(3) Cette église Notre-Dame existe toujours avec ses deux tours. Elle est de style roman.

(4) C'est l'inscription commémorative de la mort de Thomas Becket, archevêque de Canterbury.

Les habitants disent que leur ville est extrêmement ancienne, elle aurait été fondée mille et une années avant Paris, et aurait porté le nom d'Isis, à qui l'île était consacrée. Cette divinité était alors très honorée des Gaulois ; elle aurait donné son nom à Paris parce que cette ville avait la même forme que la ville d'Isis, c'est-à-dire *par Is* ; Rabelais raille ces billevesées en disant que les habitants de Lutèce s'appellent ainsi *par risum* (1) ; et, à vrai dire, il n'y a qu'à rire de tout cela.

Dans un faubourg on voit les armes d'André de Laval, amiral de France.

Après avoir passé là une partie de la nuit, nous nous sommes mis en route pour Fontainebleau, avec quelques bateliers ; la route longe la rive gauche de la Seine, et est dominée, sur la droite, par des hauteurs boisées et couvertes de fourrés ; quelques mots de la conversation de nos compagnons nous ayant paru suspects, nous ne laissâmes pas que de craindre quelque piège, et nous décidâmes de nous éloigner d'eux discrètement, et nous finîmes cette nuit, très fraîche, couchés sous des arbustes, non sans éprouver quelques frayeurs. Nous nous remîmes en route au point du jour, et laissant la Seine sur notre gauche, nous gagnâmes les hauteurs et, à quatre heures, par une route en forêt, nous atteignîmes la ville Royale.

Fontaine-Belleau doit son nom à ses sources limpides ; une maison de chasse fut jadis construite par les rois en pleine campagne ; la pureté de l'air et la beauté du site valut à cette maison d'être embellie par les soins d'un grand nombre de rois. Saint Louis est le premier, dit-on, qui y fit de fréquents séjours et, après lui, Philippe-Auguste (2) (*sic*). François 1^{er}, en dernier lieu, fit du château une somptueuse demeure, un édifice vraiment royal ; on y mit des statues de provenances les plus diverses ; on l'enrichit des œuvres des peintres les plus habiles, afin d'en faire une demeure digne d'un si grand roi. Ses successeurs firent encore bien des embellissements.

Le Château est presque tout entier construit en pierres vives, à l'exception des parties construites en briques sous les derniers rois.

(1) *Gargantua*, chap. xvii.

(2) Van Buchel commet ici une erreur, bien pardonnable à un étranger : Philippe-Auguste a précédé Louis IX sur le trône de France et entre lui et le saint roi se place le règne, court c'est vrai, de Louis VIII.

Il y a d'abord une vaste cour, au milieu de laquelle s'élève une colossale statue équestre en plâtre (1). Le plan est carré, les bâtiments ferment la cour sur tous les côtés. Les cheminées et quelques autres parties du bâtiment sont marquées de la lettre F, indiquant à qui en est due la construction. On se trouve en présence d'un escalier monumental tout en marbre (2), avec une porte de marbre, en style italien, surmontée de l'inscription suivante en lettres d'or :

*D. O. M. Carolus IX, Dei gratia, Francorum
Rex, anno Domini 1565.*

Par cette porte l'on pénètre dans un jardin délicieux et fort beau, toujours verdoyant. Au milieu se trouve une Diane chasseresse en marbre que les injures du temps ont obligé de restaurer en certaines parties (3).

(1) C'est la grande cour du palais qui prit le nom de *cour du cheval blanc* lorsque Catherine de Médicis y eut fait placer le moulage, par Vignole, du Marc-Aurèle du Capitole ; ce cheval fut détruit en 1626, mais le nom de la cour est resté. Des quatre corps de bâtiments qui entouraient la cour en 1585, deux ont disparu depuis.

(2) Cet escalier avait été construit par Philibert Delorme ; il a été remplacé en 1634 par celui que nous voyons aujourd'hui et que l'on croit dû à Androuet Du Cerceau.

(3) Nous ne suivrons pas plus longtemps Van Buchel dans ses descriptions artistiques du palais de Fontainebleau, où il passa plusieurs jours ; il regagna ensuite Melun d'où il descendit la Seine en bateau, pour rentrer à Paris le 7 février 1586.



NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

ET LA

CHAPELLE DE CLOTAIRE II

Il existe à Essonnes, boulevard de Fontainebleau, un petit édicule renfermant une statuette de la Vierge, devant laquelle sont deux dalles en pierre, de 0.50 de hauteur, destinées autrefois à recevoir les cercueils des défunts, provenant des parties éloignées du territoire (1) et où le clergé venait en faire la levée.

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix obtint du Conseil municipal d'Essonnes, par délibération en date du 9 décembre 1900, l'autorisation de faire sceller sur cet édicule une plaque de marbre portant l'inscription suivante :

Ici, fut érigée au VI^e siècle, une chapelle dédiée à la Vierge, objet d'un pèlerinage séculaire ; au XII^e, Suger, abbé de St-Denis, y fonda le Prieuré de Notre-Dame-des-Champs, siège de la seigneurie d'Essonnes jusqu'en 1793 ; le redressement de la route, en 1747, détruisit l'Église dont cet édicule indique l'emplacement.

Posée par la Société historique de Corbeil-Étampes, 1901.

Cette pierre a été mise en place le 7 juin 1901, en présence de M. Barthélemy, membre de la Société, délégué à cet effet.

La demande d'autorisation disait que cette chapelle avait été

(1) Le territoire d'Essonnes s'étend, de ce côté, à plus de 4 kilomètres.

érigée par le roi Clotaire. De la Barre, historien de Corbeil (1), rapporte, sans y ajouter foi, que c'était en mémoire d'une victoire que ce roi avait remportée en ce lieu sur les Allemands, et que, pour la dotation de cette chapelle, il lui avait donné le bourg d'Essonnes. Bien que divers historiens aient reproduit cette mention telle quelle, ils eurent le tort de ne pas désigner duquel des trois Clotaire il s'agissait ; aussi, par prudence, la Société jugea convenable d'omettre le nom de « Clotaire », sur l'inscription.

Cependant, il était peut-être possible de se renseigner sur ce fait dont 13 siècles nous séparent ; on pouvait trouver un indice, et de la Barre nous l'a fourni : Il insinue au chapitre X de son ouvrage (2), « que l'on s'estoit avancé de parler d'une victoire au lieu où Clotaire fut vaincu par son neveu Théodoric, roi d'Austrasie », la prétendue victoire n'était donc qu'une défaite.

Or, nous trouvons dans *L'advocat* (3), que le vaincu fut Clotaire II le Grand, et il ajoute que Thierry II, le Jeune, roi de Bourgogne et d'Austrasie, à la sollicitation de Brunehaut, son ayeule, fit, avec Theodebert son frère, la guerre à Clotaire II, lequel était fils de Frédégonde ; et nous voilà en pleine lutte entre ces deux Reines. D'un autre côté, nous voyons dans du Tillet (4) que la bataille, où fut tué ou pris Mérovée, fils de Clotaire II le Grand, eut lieu près d'Étampes ; Dom Morin (5), qui s'appuie sur Grégoire de Tours, sur Armorius de Flory, et sur la chronique Besuense (*sic*), raconte que la bataille entre Thierry, Theodebert et Clotaire eut lieu sur la rivière Loet (6)... mais citons : « or, lui vint au-devant Mérovée, fils du roi Clotaire, avec Landry et une grosse armée ; le passage estant difficile, il passe la rivière de Loet, et à peine la tierce partie de l'armée de Théodoric estoit passée que le conflit commença, où fut prins Mérovée. Landry fut mis en fuite et la plus grande partie de l'armée de Clotaire fut tuée ».

Aucun doute n'est possible, Landry était l'amant de Frédégonde ;

(1) Les antiquités de Corbeil, 1647, page 179.

(2) Ibid., page 179.

(3) Dictionnaire historique, 1760, p. 841.

(4) Histoire de France.

(5) Histoire du Gatinais, p. 48a.

(6) Dans *Étampes pittoresque* il est parlé de la bataille qui eut lieu en 604, entre les hordes franques de Clotaire II et de son fils Mérovée, commandées par Landry, et celles de Théodoric, roi de Bourgogne et d'Orléans, n° 1, page 20.

il s'agit donc bien de Clotaire II, et c'est de lui que voulait parler de la Barre.

Par une coïncidence qui est bien du temps, Thierrî et Theodebert moururent sans héritiers, et Clotaire II réunit tout l'empire des francs en 613, après avoir vaincu les Saxons, de même que Clotaire I^{er}, après les avoir vaincus deux fois, avait déjà réuni toute la France entre ses mains en 558, mais il faut ajouter qu'il s'était bien employé à faire disparaître tous les princes qui auraient pu s'y opposer par leur naissance.

En conséquence, il y a lieu de croire que la création de la chapelle d'Essonnes eut lieu vers l'an 600.

Il ne serait pas étonnant non plus que, comme cela est arrivé un peu partout, cette chapelle chrétienne eût remplacé un temple païen, et que la Vierge Marie eût pris la place d'une divinité quelconque du paganisme ; ce qui rend ce fait possible, c'est qu'il existait alors en ce lieu une source abondante, sous une voûte, que des anciens nous ont affirmé avoir vue, et dont il est question dans des titres en notre possession (1) ; et l'on sait le culte véritablement sacré que, dans l'origine des temps, les hommes avaient pour les sources et les fontaines, qu'ils regardaient comme des présents divins. C'est cette source qui a alimenté, pendant des siècles, le Prieuré de Notre-Dame-des-Champs et ses viviers, et qui ne nous donne plus aujourd'hui qu'un mince filet d'eau.

Dans un autre article, nous dirons que cette ancienne chapelle, tombée en ruines, fut l'objet d'un pèlerinage très suivi, qu'il s'y fit des miracles, ce qui engagea l'abbé Suger à y faire bâtir ce Prieuré qui fut si florissant pendant bien des siècles.

J. BARTHÉLEMY.

(1) Cette source a été détournée en 1747, lors des travaux exécutés pour le redressement de la route qui passait alors dans les terres derrière la Vierge, au lieu de passer devant comme aujourd'hui.



UN GRAND COMÉDIEN

Du XVIII^e siècle.

JEAN-BAPTISTE GUIGNARD, DIT CLAIRVAL

Je me proposais depuis longtemps d'écrire une biographie aussi complète que possible de ce célèbre acteur de la Comédie Italienne, que je pensais être étampoïs, sur la foi d'un grand nombre d'auteurs, et, à cet effet, j'avais réuni de nombreuses notes sur cet éminent artiste dont je possède plusieurs lettres autographes et un portrait à l'aquarelle, signé du peintre Allou. Mais ne voulant rien avancer sans preuves, je crus devoir charger mon complaisant confrère. M. Ch. Forteau, de la mission de rechercher l'acte de baptême de Clairval dans les registres des paroisses d'Etampes. Les recherches de mon compatriote restèrent sans résultat ; et il ne pouvait pas en être autrement, puisqu'il est né à Paris, ainsi que nous allons le faire voir.

Tous les biographes, notamment M. de Manne, qui a consacré à Clairval, dans la Biographie Didot, la notice la plus étendue qui ait été faite jusqu'à ce jour, le font naître à Etampes, le 27 avril 1735, d'un jardinier du marquis de Valori, gouverneur et grand bailli d'Etampes, propriétaire du château du Bourgneuf, qui existait alors au faubourg Saint-Pierre, et au sujet duquel on doit à M. Léon Marquis une monographie intéressante publiée récemment (1).

Autant de lignes autant d'erreurs ; Clairval n'est pas né à Etampes au mois d'avril 1735, mais bien à Paris, au mois de novembre de la même année. D'autre part, son père était perru-

(1) Bulletin de 1901, p. 13.

quier à Paris et non jardinier à Etampes, ainsi que le prouve l'acte de baptême du comédien, extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-Sulpice de Paris, dont voici la teneur :

« Le huit novembre mil sept cens trente-cinq, a été baptisé Jean-Baptiste, né d'hier, fils de Pierre Guignard, perruquier, et de Marie-Françoise Claret, son épouse, demeurans dans la cour des religieux de l'abbaye de St-Germain-des-Prez. Le parrein : Jean-Baptiste Thomas, employé à l'hôtel des Fermes ; la marreine : Marie-Françoise Masse, fille de André, suisse, le père présent et ont signé. »

Je me demande aussi sur quoi on s'est basé pour inventer la légende de Clairval enfant jouant la comédie chez le marquis de Valori, où son père était jardinier. Quel est l'auteur qui, le premier, a raconté que Clairval, chaque année, adressait à son vieux père, par l'entremise de M. Boivin, curé de la paroisse de Notre-Dame d'Etampes, une forte somme d'argent ? Je serais désireux de le connaître.

Les biographes font encore erreur en le faisant mourir à Paris en 1795, alors qu'il est mort entre le 28 et le 30 janvier 1797, ainsi que cela ressort d'une lettre du grand musicien Grétry, publiée dans les *Tablettes des spectacles* de la *Quotidienne*, du 13 pluviôse an V :

« En disant aux amateurs des arts : Clairval n'est plus, c'est annoncer que les la nature a détruit un des êtres qu'elle avait le plus favorisés. Doué de toutes les grâces de l'esprit et du corps, aussi éloquent que juste, respecté de tous parce qu'il fut homme d'honneur, Clairval eût été le favori de Melpomène, s'il n'eût été celui de Thalie. Pendant plus de trente ans, je lui fus attaché par les liens de la plus douce amitié ; tous ceux qui l'ont vu au théâtre l'ont aimé, tous ceux qui l'ont connu plus particulièrement lui donnent aujourd'hui des pleurs ».

Il résulte de ce que je viens de divulguer qu'il faut rayer Clairval du nombre des célébrités de la ville d'Etampes. Bien qu'il soit fâcheux pour notre amour-propre de faire disparaître du Panthéon étampois son nom qui y était inscrit depuis longtemps, il faut cependant se rendre à l'évidence et en prendre son parti. Ce qui arrive prouve que, si les biographes étaient plus sérieux et contrôlaient les dires de leurs devanciers, au lieu de les copier servilement, comme ils le font généralement, ils éviteraient, d'abord des mécomptes, et aussi des erreurs regrettables qui se propagent et s'implantent avec la plus grande facilité et qu'on ne peut ensuite déraciner que difficilement.

Paul PINSON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

CATALOGUE DES OUVRAGES OFFERTS (1).

(*Suite*)

Pour la 1^{re} partie, voir le Bulletin de l'année 1900, page 45.

38. — Un vitrail à Attainville (S. et O.), par M. le chanoine Marsaux. Brochure in-4°.
39. — Mémoires de la Société historique de Pontoise, T. XVIII, 1896. 1 vol. in-8° (Echange).
40. — Etudes historiques sur la Réforme dans le Vermandois, de 1599 à 1620, par M. le P. J. Pannier. Brochure in-8°.
41. — Etampes pittoresque, par Max. Legrand, nombr. gravures (en cours de publication). 1 vol. in-8°.
42. — Le petit journal de Lagny, depuis la 1^{re} république jusqu'au 1^{er} janvier 1876, par J. A. le Paire. 1 vol. in-8°.
43. — Histoire généalogique de la famille Bosquillon, 1464-1892, par M. Th. Courtaux. 1 vol. in-4°.
44. — Les annales du pays de Lagny, par J. A. le Paire. 1 vol. (900 pp.) in-8°.
45. — Mémoires de la Société historique de Pontoise, T. XIX, 1897. 1 vol. in-8° (Echange).
- 46-47. Société des sciences morales, des lettres et des arts de S. et O. Bulletin, 1896 et 1897. 2 vol. in-8° (Echange).
48. — L'Abbaye de N. D. de Villiers, par Paul Pinson. 1 vol. in-8°.
49. — Châlo-Saint-Mard, par Léon Marquis. 1 vol. in-8°.
50. — Les restes de la guerre d'Estampes, par Paul Pinson, 1 vol. in-8°.
51. — Société de l'histoire de Paris, Bulletin, année 1897, 1 vol. in-8° (Echange).

(*A suivre*).

(1) Tous les ouvrages inscrits à ce catalogue ont été offerts à la Société par leurs auteurs, sauf ceux qui proviennent d'échanges avec les Sociétés correspondantes, dont l'origine est spécialement indiquée.

LES ARCHIVES ANCIENNES

DE LA

VILLE DE CORBEIL

Les archives de la ville de Corbeil sont assez riches en documents, dont les plus anciens remontent au ^{xii}^e siècle. Elles ont été depuis peu l'objet d'un classement méthodique pour lequel on s'est conformé aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 25 août 1857. Car nombreuses sont les lois et les circulaires qui se sont occupées des archives depuis près d'un siècle. Nous vivons aujourd'hui sous le régime de la circulaire du 24 avril 1841 pour les archives en général, et de celle du 25 août 1857, que nous venons de citer, qui concerne spécialement les archives communales.

L'on sait d'ailleurs que les archives, départementales, communales ou hospitalières, ont été divisées en deux grandes séries, dont la première comprend tous les documents antérieurs à 1790, et la seconde, ceux qui sont postérieurs à cette date.

Les archives de Corbeil rentrent dans la catégorie des archives communales et, comme toutes les autres, elles ont subi cette division en deux grandes séries que nous venons d'indiquer ; c'est la première, seule, qui a été classée, celle qui renferme tous les documents antérieurs à 1790, et c'est celle-là dont nous publions aujourd'hui l'inventaire sommaire, en attendant que le temps nous permette d'en donner un inventaire analytique.

Une besogne non moins importante nous restera encore à accomplir, celle du classement et de la publication de la seconde série, tous les documents sont postérieurs à l'année 1790 ; elle ne manque pas d'intérêt non plus, puisqu'elle contient toute la période révolutionnaire, qui est si curieuse à tant de titres. Nous comptons beaucoup, pour nous livrer à ce travail, sur les loisirs que nous fera forcément la reconstruction prochaine de l'Hôtel-de-ville, entraînant avec elle le déménagement et l'immobilisation de la bibliothèque pendant une période plus ou moins longue.

Dans ces archives de la ville de Corbeil, dont nous donnons ci-après la première série, on remarquera, entre autres documents intéressants, deux beaux diplômes de Philippe-Auguste, datés de 1184 et 1203, trois belles chartes de la Reine Adèle, veuve de Louis VII, qui portent les dates de 1183, 1190 et 1203 ; des chartes des Évêques de Paris, Maurice de Sully, entre autres (1171 et 1190), de nombreux actes des anciens prévôts de Corbeil, qui nous ont beaucoup aidé à compléter la liste exacte de ces magistrats, que nous avons l'intention de publier prochainement ; et encore des lettres des rois de France, François I, Henry II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louis XIII et Louis XIV ; une belle lettre, entièrement autographe, du Cardinal de Richelieu, datée de 1635 et adressée à Jacques Bourgoïn, de Corbeil. D'autres lettres encore émanant de princes et d'autres grands personnages du xvi^e et du xvii^e siècle.

La Fronde a laissé dans nos archives des traces de son passage dans notre région. Il ne faut point oublier en effet que Corbeil, par sa position géographique et son pont sur la Seine, se trouvait être une place d'une grande importance stratégique.

C'est ce qui explique les nombreuses lettres ou billets signés de Turenne, des maréchaux de Villeroy, et de la Ferté Sénectère, et adressés à Jacques Bourgoïn, qui était gouverneur de Corbeil à cette époque.

C'est ce même J. Bourgoïn, un illustre enfant de Corbeil, celui-là, qui fut l'objet d'un procès criminel qui dura de 1628 à 1638, pour un meurtre accidentel, commis par lui, sur un officier, son camarade, Jean Joly de la Houssaye. Condamné à mort par le Parlement de Grenoble, il fut gracié par Louis XIII. Les lettres de rémission, munies de leurs grands sceaux royaux, se trouvent dans

un volumineux dossier de nos archives, qui a été utilisé pour une notice, relative à cette affaire, publiée récemment (1).

Après la Ligue, alors que s'ouvrait, sous Henry IV, une assez longue période de paix, Jacques Bourgoïn, autorisé par le roi, était allé prendre du service en Suède, où il exerça des commandements importants ; c'est ce qui explique la présence dans nos archives de pièces et lettres, en suédois et en latin, portant, avec leurs sceaux royaux, les signatures de Charles IX et de Gustave-Adolphe, rois de Suède.

Il n'est pas inutile de remarquer à ce sujet, qu'une bonne partie de nos archives provient de Jacques Bourgoïn, dont tous les papiers sont revenus à la ville de Corbeil, nous ne pouvons expliquer comment ; cependant, sachant que Jacques Bourgoïn avait légué sa maison à la ville pour y fonder un collège, ce qui fut exécuté, il est tout naturel de penser que la ville, en prenant possession de cette maison, y aura trouvé tous ces papiers qui sont venus ainsi augmenter l'importance et l'intérêt de nos archives.

On trouvera encore dans notre inventaire des papiers relatifs à des entrées royales à Corbeil, époque de François I et d'Henry II ; une ordonnance de l'Intendant de Paris, de 1764, pour faire faire des seaux à incendie ; six lettres autographes du poète Santeuil ; des documents relatifs aux États-généraux, d'autres se rapportant aux subsistances lors de la disette de 1789. L'on sait que, sur cette question des grains, Corbeil avait alors une réelle importance, à cause de ses moulins d'abord, puis de son immense magasin, consacré à la réserve de Paris, qui a été détruit par le grand incendie de mai 1892.

Et pour achever cette rapide énumération, il nous faut citer les nombreux comptes, accompagnés de quittances, des Procureurs de la ville depuis 1482, dans lesquels on peut faire une ample moisson de renseignements utiles ; puis tous les registres de l'hôtel-de-ville et des délibérations municipales depuis 1637, le dénombrement des habitants à diverses époques, des documents sur l'octroi et les adjudications de 1501 à 1786, et encore, dans la série DD, des baux et inventaires des biens de la ville, les travaux aux ponts, rues, quais, places et marchés, ainsi qu'aux murailles et fortifications de la ville aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles.

(1) Société historique de Corbeil-Étampes : *Un condamné à mort* ; Bulletin, année 1900, pp. 1 et suiv.

Signalons aussi des pièces sur l'éclairage public, les réverbères, l'enlèvement des boues et immondices, le châtage de la Seine et le Coche d'eau, qui faisait le service de Corbeil à Paris et retour, et était dénommé *le bateau Corbillard* ; et encore les curieux inventaires de l'artillerie de Corbeil en 1534 et 1539, des documents concernant la C^{ie} des chevaliers de l'Arquebuse, la garnison, les passages de troupes, la milice provinciale, la garde bourgeoise, la milice nationale, les gouverneurs de la ville, et pour terminer, n'oublions pas l'importante série des registres paroissiaux des églises et établissements religieux de Corbeil depuis 1593 (pour quelques-uns) jusqu'en 1790, époque où commença à fonctionner l'état-civil ; puis les Confréries, les cérémonies religieuses, le Collège de Corbeil, fondé par J. Bourgoin en 1656, etc, etc.

Il ne sera point inutile, pensons-nous, de terminer cette introduction à notre inventaire en donnant ici, pour les personnes non initiées, quelques indications sur le système employé pour le classement des archives communales, en laissant de côté les archives départementales et les archives hospitalières dont nous n'avons point à nous occuper ici.

Toutes les archives, nous l'avons dit, sont partagées en deux grandes séries, antérieures ou postérieures à 1790 ; les archives communales de Corbeil qui font l'objet de l'inventaire ci-dessous appartiennent à la première de ces deux catégories, qui est elle-même représentée par des séries particulières, indiquées par les lettres doublées AA, BB, CC, jusqu'à II inclus, tandis que la partie postérieure à 1790 n'emploie, pour la désignation de ses séries, que les lettres simples A, B, C, etc.

Avec ces indications, il sera facile de comprendre l'ordre de classement de notre inventaire, dont voici le détail par séries, tel qu'il est indiqué par la circulaire ministérielle du 25 août 1857.

CADRE DE CLASSEMENT
DES ARCHIVES COMMUNALES
antérieures à 1790.

Série AA. — ACTES CONSTITUTIFS OU POLITIQUES DE LA COMMUNE.

Privilèges et franchises ; cartulaires de la cité ; coutumiers ; chartes des rois, des princes, des villes et des seigneurs, relatives à la constitution et aux privilèges et franchises de la Commune ; correspondance des souverains, corps d'État, gouverneurs, et autres personnages avec la commune ; cérémonies, entrées solennelles des princes, etc. Nominations de députés aux États généraux ou provinciaux ; messages envoyés des villes.

Série BB. — ADMINISTRATION COMMUNALE.

Délibérations des conseils de ville, élections, nominations des maires, consuls, échevins, officiers de ville, etc. Registres de réception des bourgeois.

Série CC. — IMPÔTS ET COMPTABILITÉ.

Taxes perçues au nom du roi, des seigneurs, des états de la province. Comptes des recettes et dépenses ; octrois, rentes, droits divers ; fournitures, commandes ; pièces à l'appui des comptes ; dettes de la ville, emprunts, etc.

Série DD. — PROPRIÉTÉS COMMUNALES ; EAUX ET FORÊTS ;

MINES ; ÉDIFICES ; TRAVAUX PUBLICS ;

PONTS ET CHAUSSÉES ; VOIRIE.

Titres et baux des propriétés communales, terres, maisons, rentes, etc ; administration forestière, affermage de la chasse et de la pêche ; navigation, cours d'eau, etc. Concession et exploitation des mines ; établissement, entretien des routes, des ponts, des ports, etc. ; constructions, réparations, démolitions d'édifices publics ; Hôtel-de-ville, églises, hôpitaux, prisons, fontaines, théâtres, halles, cimetières. — Entretien, embellissement, pavage, éclairage ; incendies, inondations.

Série EE. — AFFAIRES MILITAIRES ; MARINE.

Ban et arrière-ban ; montres militaires, arbalétriers, archers, arquebusiers, milices bourgeoises, troupes à la solde de la ville ; fortifications ; artillerie ; casernes, logements militaires, passage de troupes ; entretien de prisonniers ; faits de guerre. — Constructions, armements de vaisseaux ; entrée, sortie des navires, pêche maritime ; fortifications des ports et des côtes ; phares ; école de marine, etc.

Série FF. — JUSTICE ; PROCÉDURE ; POLICE.

Sénéchaussées, bailliages, prévôtés ; juridiction consulaire ; procès intentés ou soutenus par la Commune ; répression des séditions et délits, exécutions, police des théâtres, des jeux et lieux publics ; emprisonnements, maréchaussée, etc.

Série GG. — CULTE ; INSTRUCTION ; ASSISTANCE PUBLIQUE.

Actes provenant des paroisses ; registres des naissances et des décès avant 1790 ; clergé séculier et régulier ; chapelles, confréries ; comptes et inventaires des fabriques. — Exercice de la religion réformée, poursuites contre les protestants, saisie et gestion de leurs biens. — Culte israélite. — Universités, collèges, Jésuites, oratoriens, etc. — Écoles de droit, de médecine, de dessin, sciences et arts. — Règlements et administration des hôpitaux, maladreries, asiles d'aliénés, bureaux de secours ; mendicité, épidiémies, etc.

Série HH. — AGRICULTURE ; INDUSTRIE ; COMMERCE.

Taxe des grains, des denrées ; règlements pour les moissons et les vendanges ; cours d'agriculture ; épizooties ; foires et marchés. — Usines, manufactures : colportage ; exploitations, etc. — Règlements de commerce ; corporations d'arts et métiers ; statuts ; commerce maritime.

Série II. — DOCUMENTS DIVERS ; INVENTAIRES ; OBJETS D'ART.

Minutes, protocoles de notaires, collections de placards, d'affiches ; livres, manuscrits, cartes, plans, tableaux, estampes. — Inventaires anciens et modernes des archives ; armes, antiquités, et

tous autres papiers ou documents ne se rattachant pas aux séries précédentes.

Nous nous excusons de donner ainsi in extenso le cadre de classement des archives Communales antérieures à 1770, mais, comme bien souvent l'on n'a pas facilement à sa disposition les circulaires ministérielles relatives aux archives, nous avons pensé que cette publication pourrait être utile à quelques-uns de nos confrères ; en outre ces détails nous ont paru nécessaires pour faire bien connaître tout ce qui doit entrer dans la classification des archives Communales en général, car, en particulier, la plupart des archives, et les nôtres sont dans ce cas, ne contiennent pas toujours des documents conformes à toutes les rubriques indiquées dans ce cadre de classement ; c'est ainsi que nous n'avons pas eu à utiliser, pour notre inventaire, la scène HH, parce que nous n'avions pas de documents se rapportant à cette série.

En résumé, l'inventaire sommaire que nous donnons aujourd'hui ne comprend, nous le répétons, que la partie ancienne, la plus importante, il est vrai, de nos archives ; notre intention est de le continuer aussitôt que nous aurons pu terminer le classement de nos archives modernes, c'est-à-dire de celles qui sont postérieures à 1790.

A. DUFOUR
Bibliothécaire-Archiviste
de la ville de Corbeil.



INVENTAIRE SOMMAIRE

Des Archives de la Ville de Corbeil

antérieures à 1790

Série AA

Pièces

- | | | | |
|----|-----------|---|---|
| 1. | 1591-1597 | Pétition des habitants de Corbeil au roy pour obtenir une exemption de tailles. Lettres patentes accordant cette exemption. | Liasse. 5 pièces, dont 4 sur parchemin. |
| 2. | 1591-1598 | Exemption, en faveur des habitants de Corbeil et des faubourgs, d'impositions royales. | Liasse. 30 pièces, dont 24 sur parchemin. |
| 3. | 1527-1544 | Lettres et ordonnances de François I ^{er} aux habitants de Corbeil. | Liasse. 5 p., papier. |
| 4. | 1554-1555 | Lettres d'Henri II. | Liasse. 2 p., papier. |
| 5. | 1565-1574 | Lettres et ordonnances de Charles IX. | Liasse. 7 p., papier. |
| 6. | 1575-1577 | Lettres de Henri III. | Liasse. 7 p., papier. |
| 7. | 1590-1604 | Lettres de Henri IV. | Liasse. 5 p., dont une sur parchemin. |
| 8. | 1610-1616 | Lettres de Louis XIII. | Liasse. 2 p., papier. |

Abela di grā sanctorum regina. Notum fieri uolumus tam p̄sentib⁹ q̄m futuris qđ uenerunt
ad nos dilectus noster hugo decan⁹ parisiensis. abbas beati grugij corboletensis & eiusdē
ecclē canonice consensu fuit nobis qđ contra ecclē & claustru suu lib̄tate ab annuclis conu
ribus datam & post a regibus confirmat⁹ quidam uideus in domo burgensiu h̄r̄ char
di que in claustro eorum sita est uenerat facē mansionē. Nos u iam dictam ecclā
& claustrū in sua & antiqua lib̄tate conseruiat⁹ uolentes p̄dictū iudeum a claustro
uolum⁹ amoueri. Concessim⁹ etiā qđ neq; ille neq; alius uideus in aliqua predicti
claustru domo faciat mansionē. Qđ ut ratum p̄maneat & immortū p̄sentu sēpro
fecim⁹ confirmari & sigilli nr̄i impressione munit⁹. Actum corbolet. Anno ab in
carnatione dñi. m. cc. iij.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

RECEIVED

Série AA

Pièces

- | | | | |
|-----|-----------|--|--|
| 9. | 1652 | Lettres et ordres de Louis XIV. | Liasse. 19 pièces, dont une sur parchemin. |
| 10. | 1652-1659 | Lettres patentes de Louis XIV, accordant une pension de 2.000 écus à Jacques Bourgoin et le nommant gouverneur de Corbeil. | Liasse. 2 pièces, parchemin. |
| 11. | 1514-1589 | Lettres des prévôts des marchands de Paris aux maires et échevins de Corbeil. | Liasse. 7 p., papier. |
| 12. | 1569 | Lettres du duc de Villeroy au prévôt de Corbeil. | Liasse. 2 p., papier. |
| 13. | 1569-1570 | Lettres de François, duc d'Alençon, aux maire et échevins de Corbeil. | Liasse. 4 p., papier. |
| 14. | 1585-1640 | Lettres du maréchal de Bellegarde, de Villequier, Sully, La Jonquières, Phéliepeaux de la Vrillière et François de l'Hôpital aux habitants de Corbeil. | Liasse. 6 p., papier. |
| 15. | 1646-1652 | Lettres du Maréchal de la Ferté-Sénecterre à Jacques Bourgoin, gouverneur de Corbeil. | Liasse. 11 p., papier. |
| 16. | 1649-1652 | Lettres du Maréchal de Villeroy à Jacques Bourgoin, gouverneur de Corbeil, et au prévôt de cette ville. | Liasse. 36 p., papier. |
| 17. | 1652 | Lettres de Turenne au gouverneur de Corbeil, Jacques Bourgoin. | Liasse. 16 p., papier. |
| 18. | 1515-1548 | Entrées royales à Corbeil. | Liasse. 14 pièces, dont une sur parchemin. |
| 19. | 1787-1789 | Bureau intermédiaire. Département de Corbeil. | Liasse. 37 p., papier. |
| 20. | 1788-1789 | États généraux. Convocation, élection des députés, cahier des doléances. | Liasse. 17 p., papier. |

<i>Série AA</i>	<i>Pièces</i>
21. 1789	Circulaire du comité des subsistances de l'Assemblée nationale concernant la libre circulation des grains. 1 p., papier.
22. 1789	Hôtel-de-Ville de Paris. — Actes relatifs aux subsistances. Liasse. 22 p., papier.
23. 1789	Intendance de Paris. — Rapports avec la municipalité de Corbeil. Liasse. 6 p., papier.
24. 1789	Décret de l'Assemblée nationale sur la Constitution des municipalités. 1 cahier. — 16 ff. imp. papier.

Série BB

1. 1630-1673	Minutes du greffe de l'hôtel-de-ville. Liasse. 39 p., papier.
2. 1637-1653	Registre de l'hostel-de-ville. Reg. 272 ff. papier.
3. 1644-1653	Registre de la communauté des habitants de la ville de Corbeil. Cahier pap. 24 ff.
4. 1650-1659	Délibérations de la ville de Corbeil. Reg. 77 ff. papier.
5. 1652-1712	Délibérations de l'hôtel-de-ville de Corbeil. Reg. 222 ff. pap.
6. 1659-1673	Registre de la communauté des habitants de la ville de Corbeil. Reg. 48 ff. papier.
7. 1694-1739	Actes d'Assemblée. Liasse. 76 p., papier.
8. 1717-1739	Délibérations de la ville de Corbeil. Reg. 136 pag. papier.
9. 1739-1766	Délibérations de la ville de Corbeil. Reg. pap. 848 pages.
10. 1766-1789	Délibérations de l'hôtel-de-ville de Corbeil. Reg. pap. 235 ff.

Série BB

Pièces

- | | | | |
|-----|-----------|--|--|
| 11. | 1789-1790 | Délibérations de l'hôtel-de-ville de Corbeil. | Reg. 201 ff. papier. |
| 12. | 1504-1519 | Nominations de procureurs - receveurs de la ville de Corbeil. | Liasse. 3 p., parch. |
| 13. | 1693-1764 | Provisions et réceptions de charges et offices municipaux. | Liasse. 83 p., papier. |
| 14. | 1772-1788 | Offices municipaux créés par l'édit de 1771. | Liasse. 16 p., papier. |
| 15. | 1764 | Privilège du directeur de la poste aux lettres, d'être exempt des charges publiques. | Liasse. 17 pièces, dont une sur parchemin. |
| 16. | 1584 | Lettre de Le Bergier, prévôt de Corbeil, au procureur de cette ville. | 1 p., papier. |
| 17. | 1783 | État et dénombrement des habitants de la ville de Corbeil. | Liasse. 3 p., papier. |
| 18. | 1788 | Contrôle général des habitants de la ville de Corbeil et de ses faubourgs. | 1 cahier. 59 ff. papier. |
| 19. | 1789 | Tableau de la population de Corbeil. | 1 cahier. 27 ff. papier. |
| 20. | 1789-1790 | Rapports de la ville de Corbeil avec le duc de Villeroy.—Affaires concernant les péages et l'artillerie. | Liasse. 5 pièces, pap; dont 1 copie d'une pièce de 1750. |

Série CC

- | | | | |
|----|-----------|---|--------------------|
| 1. | 1482-1487 | Compte de Pierre Barré, procureur de Corbeil. | Reg. pap. 144 ff. |
| 2. | 1499-1501 | Compte de Gilles Cornu, procureur de Corbeil. | Cahier pap. 32 ff. |
| 3. | 1507-1508 | Compte d'Yves Karnet, procureur de Corbeil. | Cahier pap. 29 ff. |

<i>Série CC</i>	<i>Pièces</i>
4. 1508-1509 Compte d'Antoine Hildeux, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 20 ff.
5. 1509-1510 Compte de Spire Senthénay, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 19 ff.
6. 1510-1512 Compte de Pierre Le Berger, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 48 ff.
7. 1512-1513 Compte de Jean de la Croix, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 30 ff.
8. 1513-1514 Compte de Michel de Buz, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 56 ff.
9. 1514-1516 Compte de Michel Jumard, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 33 ff.
10. 1515 Compte de Michel Jumard, procureur, pour la reconstruction des murailles de la ville de Corbeil.	Cahier pap. 10 ff.
11. 1516-1517 Compte de Martin Le Roux, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 16 ff.
12. 1518-1519 Compte de Pierre Barré, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 28 ff.
13. 1519-1520 Compte de Simon Quentin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 32 ff.
14. 1520-1521 Compte de Nicolas Boulenger, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 36 ff.
15. 1521-1522 Compte de Jacques Chandelier, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 31 ff.
16. 1522-1523 Compte de Jean Petit, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 28 ff.

<i>Série CC</i>		<i>Pièces</i>
17.	1524	Compte des dépenses faites pour la réparation des murailles renversées par la crue de la Seine. Cahier pap. 8 ff.
18.	1524-1525	Compte de Laurent Cornu, procureur de Corbeil. Cahier pap. 20 ff.
19.	1525-1526	Compte de Claude Monthion, procureur de Corbeil. Cahier pap. 22 ff.
20.	1527	Extrait du compte de Claude Monthion, procureur de Corbeil. Cahier pap. 8 ff.
21.	1529	Extrait du compte de Nicolas Sancueur, procureur de Corbeil. Cahier pap. 6 ff.
22.	1531-1532	Compte d'Étienne Grenier, procureur de Corbeil. Cahier pap. 34 ff.
23.	1532-1533	Compte d'Étienne Garnier, procureur de Corbeil. Cahier pap. 27 ff.
24.	1533-1534	Compte de Jacques de la Ruelle, procureur de Corbeil. Cahier pap. 34 ff.
25.	1534-1535	Compte de Pierre Hotier, procureur de Corbeil. Cahier pap. 42 ff.
26.	1535-1536	Compte de Jean Puteau, procureur de Corbeil. Cahier pap. 96 ff.
27.	1536-1537	Compte de Nicolas Clément, procureur de Corbeil. Cahier pap. 56 ff.
28.	1538-1539	Compte d'Isaac Gallot, procureur de Corbeil. Cahier pap. 51 ff.
29.	1539-1540	Compte de Thomas Le Page, procureur de Corbeil. Cahier pap. 42 ff.
30.	1540-1541	Compte de Thomas Le Page, procureur de Corbeil. Cahier pap. 95 ff.
31.	1542	Compte de Jean Le Roux, procureur de Corbeil. Cahier pap. 76 ff.

<i>Série CC</i>			<i>Pièces</i>
32.	1543	Compte de Pierre Tortouin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 72 ff.
33.	1547	Compte de Pierre Girard, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 90 ff.
34.	1556	Compte de Jean Quentin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 46 ff.
35.	1558	Compte de Louis Beaujon, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 30 ff.
36.	1559	Compte de Jean Quentin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 67 ff.
37.	1569	Compte de Noël Quentin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 12 ff.
38.	1589-1590	Compte de Ligier Cordeau, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 26 ff.
39.	1596	Compte de Spire de Senteny, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 15 ff.
40.	1599-1601	Compte de Jean Parrichon, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 14 ff.
41.	1602-1604	Compte de Charles du Nas, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 12 ff.
42.	1746-1774	Comptes des revenus-syndics de Corbeil.	Liasse. 11 pièces ou cahiers, papier.
43.	1499-1505	Quittances et pièces justificatives du compte de Gounin de la Croix, procureur de Corbeil.	Liasse, 101 p., dont 15 sur parch.
44.	1513	Pièces justificatives du compte de Jean de la Croix, procureur de Corbeil.	Liasse. 6 pièces, dont 2 sur parchemin.
45.	1513-1518	Quittances et pièces justificatives du compte de Michel Jumard, procureur de Corbeil.	Liasse. 86 pièces, dont 23 sur parchemin.
46.	1516	Quittances des ouvriers ayant travaillé à la réparation des murailles de la ville.	Cahier papier, 30 ff.

Série CC

Pièces

- | | | | |
|-----|-----------|---|---|
| 47. | 1518-1519 | Quittances et pièces justificatives du compte de Pierre Barré, procureur de Corbeil. | Liasse. 39 pièces, dont
14 sur parchemin. |
| 48. | 1519-1522 | Quittances et pièces justificatives du compte de Simon Quentin, procureur de Corbeil. | Liasse. 30 pièces, dont
9 sur parchemin. |
| 49. | 1520-1521 | Quittances et pièces justificatives du compte de Nicolas Boullenger, procureur de Corbeil. | Liasse. 46 pièces, dont
9 sur parchemin. |
| 50. | 1521-1523 | Quittances et pièces justificatives du compte de Jacques Chandellier, procureur de Corbeil. | Liasse. 43 pièces, dont
14 sur parchemin. |
| 51. | 1523-1524 | Pièces justificatives du compte de Jean Hémon, procureur de Corbeil. | Liasse. 36 pièces, dont
6 sur parchemin. |
| 52. | 1526-1528 | Pièces justificatives du compte de Claude Monthion, procureur de Corbeil. | Liasse. 39 pièces, dont
2 sur parchemin. |
| 53. | 1527-1529 | Pièces justificatives du compte de Guillaume Fortier, procureur de Corbeil. | Liasse. 35 pièces, papier. |
| 54. | 1543 | Pièces justificatives du compte de Pierre Tortouin, procureur de Corbeil. | Liasse. 12 pièces, dont
une sur parchemin. |
| 55. | 1544-1545 | Pièces justificatives du compte de Jean Le Bergier, procureur de Corbeil. | Liasse. 88 pièces, dont
2 sur parchemin. |
| 56. | 1545-1546 | Pièces justificatives du compte de Barthélemy Rousseau, procureur de Corbeil. | Liasse. 64 pièces, dont
9 sur parchemin. |
| 57. | 1545-1547 | Pièces justificatives du compte de Gabriel Parichon, procureur de Corbeil. | Liasse. 69 pièces, papier. |

<i>Série CC</i>		<i>Pièces</i>
58.	1547	Pièces justificatives du compte de Pierre Girard. Liasse. 2 p., papier.
59.	1548-1549	Quittances et pièces justificatives du compte d'Etienne Parnot, receveur de Corbeil. Liasse. 28 p., papier.
60.	1549-1550	Pièces justificatives du compte de Jean Gilbert, procureur de la ville de Corbeil. Liasse. 7 p., papier.
61.	1551	Pièces justificatives du compte de Jean Cordeau. 2 pièces, papier.
62.	1553-1556	Pièces justificatives du compte de Claude Michel, procureur de Corbeil. Liasse. 111 p., dont une sur parchemin.
63.	1555-1559	Pièces justificatives du compte de Jean Quentin, procureur de Corbeil. Liasse. 20 p., dont une sur parchemin.
64.	1745	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil. Liasse. 9 p., papier.
65.	1746	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil. Liasse. 16 p., dont une sur parchemin.
66.	1747	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil. Liasse. 20 p., papier.
67.	1748	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil. Liasse. 6 p., papier.
68.	1749	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil. Liasse. 14 p., papier.
69.	1750	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil. Liasse. 24 p., papier.
70.	1751	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil. Liasse. 20 p., dont une sur parchemin.

Série CC

Pièces

71.	1752	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 27 p., papier.
72.	1753	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 25 p., papier.
73.	1754	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 22 p., papier.
74.	1755	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 24 p., papier.
75.	1756	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 23 p., papier.
76.	1757	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 17 p., papier.
77.	1758	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 22 p., papier.
78.	1759	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 22 p., papier.
79.	1760	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 20 p., papier.
80.	1769-1774	Quittances et pièces justificatives du compte de Marsault, receveur.	Liasse. 123 pièces, dont une sur parchemin.
81.	1770	Pièces justificatives du compte de Michaux, receveur-syndic de Corbeil.	Liasse. 34 pièces, dont une sur parchemin.
82.	1773-1777	Pièces justificatives du compte d'Estienne Charles Marsault, receveur de Corbeil.	Liasse. 86 p., papier.
83.	1777-1779	Pièces justificatives du compte de Etienne-Charles Marsault, receveur des deniers patrimoniaux et octrois de Corbeil.	Liasse. 47 p., papier.

Serie CC

Pièces

- | | | | |
|-----|-----------|---|--------------------------|
| 84. | 1779-1781 | Pièces justificatives du compte de Etienne Charles Marsault, receveur des deniers patrimoniaux et octrois de Corbeil. | Liasse. 40 p., papier. |
| 85. | 1781-1784 | Pièces justificatives du compte d'Etienne Charles Marsault, receveur des deniers patrimoniaux et octrois de Corbeil. | Liasse. 52 p., papier. |
| 86. | 1785-1787 | Pièces justificatives du compte de Et. Charles Marsault, receveur des deniers patrimoniaux et octrois de Corbeil. | Liasse. 47 p., papier. |
| 87. | 1787-1789 | Pièces justificatives de Marsault, receveur de Corbeil. | Liasse. 48 p., papier. |
| 88. | 1789-1790 | Pièces justificatives des comptes de Ch. Marsault et Et. Begnot, syndics-receveurs de Corbeil. | Liasse. 33 p., papier. |
| 89. | 1555 | Arrêt du conseil ordonnant le paiement d'un emprunt de 300 livres, par les habitants de Corbeil. | 1 pièce parchemin. |
| 90. | 1716-1789 | Gros manquant et droits réservés. | Liasse. 18 p., papier. |
| 91. | 1660-1768 | Don gratuit. | Liasse. 17 p., papier. |
| 92. | 1716-1731 | Etat des habitants de Corbeil pour servir à la nomination des collecteurs de tailles. | Liasse. 5 p., papier. |
| 93. | 1764-1782 | Exemptions d'impositions. | Liasse. 27 p., papier. |
| 94. | 1789 | Minute du rôle de la taille pour la paroisse Notre-Dame de Corbeil. | 1 cahier. 34 ff. papier. |
| 95. | 1789-1790 | Municipalité de Corbeil, impositions. | Liasse. 16 p., papier. |

Série CC

Pièces

- | | | | |
|------|-----------|--|---|
| 96. | 1789-1790 | Versement des vaisselles et bijoux d'or et d'argent pour le don patriotique du quart du revenu. | Liasse. 5 p., papier. |
| 97. | 1489-1768 | Octroi de la courtepinte ou appétissement du huitième de la pinte de vin. — Lettres-patentes, ordonnances, arrêts. | Liasse. 44 pièces, dont 29 sur parchemin. |
| 98. | 1501-1515 | Ferme du droit de 12 deniers sur la vente des volailles, œufs, fromages et fruits dans Corbeil. | Liasse. 5 pièces, dont 3 sur parchemin. |
| 99. | 1501-1547 | Adjudications d'octrois. | Liasse. 9 pièces, parchemin. |
| 100. | 1729-1768 | Grosses d'adjudications d'octrois. | Liasse. 11 pièces, parchemin. |
| 101. | 1627 | Office de contrôleur des octrois. | Liasse. 3 pièces, parchemin. |
| 102. | 1757-1786 | Minutes d'adjudications d'octrois. | Liasse. 45 p., papier. |

Série DD

- | | | | |
|----|-----------|--|---------------------------------------|
| 1. | 1503-1573 | Baux et titres relatifs à la maison de la Forge et autres, appartenant à la ville de Corbeil. | Liasse. 14 pièces, parchemin. |
| 2. | 1506-1789 | Place des Sablons. — Marché au blé. | Liasse. 23 p., papier. |
| 3. | 1543 | Inventaire des biens périssables appartenant à la ville de Corbeil. | Cahier papier, 6 ff. |
| 4. | 1653-1788 | Port et ruelle du Trou Patry. | Liasse. 12 p., dont 2 parchemin. |
| 5. | 1676-1788 | Actes de ventes et baux, concernant plusieurs maisons de Corbeil « maisons de l'Ange, du Rendez-vous », etc. | Liasse. 17 pièces, dont 11 parchemin. |

<i>Série DD</i>	<i>Pièces</i>
6. 1693-1777 Titres relatifs à la maison du Tremblay.	Liasse. 5 p., papier.
7. 1750-1780 Domaine royal engagé au duc de Villeroy. — Revenus et baux.	Liasse. 12 p, dont 8 parchemin.
8. 1786 Marché aux denrées transféré à la place St-Guenault.	Liasse. 5 p., papier.
9. 1786-1787 Procès-verbal d'arpentage du territoire de la ville de Corbeil.	1 cahier. 4 ff., papier.
10. 1513-1521 Réparations aux murailles et au port Notre-Dame.	Liasse. 9 pièces, parch.
11. 1514-1547 Réparations aux ponts et autres travaux publics.	Liasse. 6 pièces, parch.
12. 1534-1553 Marchés et devis de travaux publics.	Liasse. 5 pièces, dont 4 parchemin.
13. 1652 Travaux de réparation et de fortification effectués par Jacques Bourgoïn.	Liasse. 6 p., papier.
14. 1695-1778 Fabrique de Notre-Dame de Corbeil. Réparations au presbytère et au clocher.	Liasse. 46 p., papier.
15. 1714 Destruction du pont de la porte Saint-Nicolas.	Liasse. 4 p., papier.
16. 1714 Démolition de la grosse tour du château de Corbeil.	Liasse. 3 p., papier.
17. 1773 Auditoire et prison de Corbeil. Réparations.	Liasse. 5 p., papier.
18. 1778-1787 Reconstruction du pont des Petites-Bordes.	Liasse. 7 p., papier.
19. 1789 Réparations au quai St Laurent.	Liasse. 5 p., papier.
20. 1670-1781 Réparations au pavé de la ville et à l'hôtel-de-ville et autres travaux de voirie.	Liasse. 81 p., papier.

Série DD

Pièces

- | | | | |
|-----|-----------|---|-------------------------|
| 21. | 1732-1734 | Chemin d'Evry. Entreprises de la duchesse de Brissac sur ce chemin. | Liasse. 3 p., papier. |
| 22. | 1744-1746 | Travaux de réparation à la Montagne de Melun. | Liasse. 7 p., papier. |
| 23. | 1763-1774 | Adjudication pour l'enlèvement des boues et immondices de la ville. | Liasse. 2 p., papier. |
| 24. | 1764 | Châblage de la Seine. | 1 cahier. de 4 ff. pap. |
| 25. | 1772-1792 | Eclairage. Réverbères. | Liasse. 12 p., papier. |
| 26. | 1782-1783 | Coche d'eau d'Auxerre à Corbeil. | Liasse. 4 p., papier. |

Série EE

- | | | | |
|----|------------|---|--------------------------------------|
| 1. | 1534 | Inventaire des pièces d'artillerie et « autres ustensiles », appartenant à la ville de Corbeil. | Un rouleau, parchem. |
| 2. | 1539 | Inventaire des pièces d'artillerie et « autres ustensiles », appartenant à la ville de Corbeil. | Cahier de 4 ff. parch. |
| 3. | 1556-an IV | Arquebuse de Corbeil. Compagnie des chevaliers de l'arquebuse. | Liasse. 26 pièces, dont 1 parchemin. |
| 4. | 1653-1672 | Régiment « Royal Italien » en garnison à Corbeil. | Liasse. 6 p., papier. |
| 5. | 1684-1776 | Gouverneurs de Corbeil. | Liasse. 7 p., papier. |
| 6. | 1693-1695 | Droit d'ustensile des troupes d'infanterie, logées l'hiver dans les places frontières. | Liasse. 11 p., papier. |
| 7. | 1695-1706 | Feuilles d'étapes. | Liasse. 8 p., papier. |

<i>Série EE</i>	<i>Pièces</i>
8. 1755-1761	Copies des routes de la cour données aux régiments, compagnies, recrues et autres, pour la fourniture des logements, étapes et fourrages dans les lieux de leurs passages. (Registre indiquant le passage de toutes les troupes à Corbeil et les vivres fournis). Registre 145 ff. pap.
9. 1701-1727	Milice fournie par les communautés d'arts et métiers. Liasse. 34 pièces pap.
10. 1711-1760	Exemptions du logement des gens de guerre. Liasse. 8 pièces pap.
11. 1718-1784	Ordonnances et règlements concernant les étapes et convois militaires. Liasse. 21 pièces pap.
12. 1730-1788	Logement des gens de guerre à Essonnes. Liasse. 9 pièces pap.
13. 1781-1789	Milice provinciale. Garde bourgeoise. Milice nationale. Liasse. 38 pièces pap.
14. 1789	Milice nationale. Paroisses affiliées à la milice de Corbeil. Liasse. 9 pièces pap.
15. 1788-1789	Caserne de la Maréchaussée. Liasse. 10 pièces pap.
16. 1789	Fournitures faites aux régiments de Royal Cravatte et des chasseurs de Lorraine. Liasse. 13 pièces pap.
17. 1782	Vote par la ville de 12.000 livres pour contribuer à la construction d'un navire de guerre. Liasse. 5 pièces pap.

Série FF

Pièces

- | | | | |
|----|-----------|---|--------------------------------------|
| 1. | 1513-1521 | Pièces relatives au procès intenté par la ville contre le prieur de St Guenault, au sujet d'une porte construite par ce dernier et empêchant l'accès des murailles par les habitants. | Liasse. 14 pièces dont 2 parchemin. |
| 2. | 1536-1538 | Procès intenté par la ville de Corbeil contre Gilles d'Auvergne et Pierre Carriot refusant de payer les droits d'octroi. | Liasse. 49 pièces dont 19 parchemin. |
| 3. | 1540-1543 | Procès de la ville de Corbeil contre Lerat, ancien procureur, à l'effet de lui faire rendre ses comptes. | Liasse. 4 pièces dont 3 parchemin. |
| 4. | 1554-1557 | Procès entre les habitants de Corbeil et ceux des faubourgs, au sujet de la répartition de la taille. | Liasse. 14 pièces pap. |
| 5. | 1554-1675 | Procès entre les faubourgs St Jacques et St Léonard d'une part, et la ville de Corbeil de l'autre, au sujet des impositions. | Liasse. 40 pièces pap. |
| 6. | 1596 | Procès de la ville de Corbeil, contre Claude Quillebeuf, receveur des tailles. | Liasse. 2 pièces pap. |
| 7. | 1624 | Procès entre Jean de La Barre, prévôt de Corbeil, et le chapitre St Spire. | Liasse. 2 pièces pap. |
| 8. | 1650-1728 | Procès contre la dame Regnault et Tortouin au sujet de la ferme des droits du sol pour livre appartenant à la ville de Corbeil. | Liasse. 20 pièces pap. |
| 9. | 1760-1766 | Procès entre les habitants de Corbeil et ceux des faubourgs, au sujet des offices municipaux. | Liasse. 118 pièces dont 5 parchemin. |

Série FF

Pièces

- | | | | |
|-----|-----------|--|---|
| 10. | 1766-1769 | Procès de la ville de Corbeil contre la succession du S ^r Esmonnet, directeur des aides. | Liasse. 64 pièces dont
1 parchemin. |
| 11. | 1768-1783 | Procès entre la ville de Corbeil et Bertrand, adjudicataire des octrois. | Liasse. 23 pièces dont
1 parchemin. |
| 12. | 1769-1770 | Procès intenté par la ville de Corbeil contre Viot, fermier du coche d'eau. | Liasse. 31 pièces dont
1 parchemin. |
| 13. | 1769-1784 | Procès de la ville de Corbeil contre le S ^r Berth, directeur des aides. | Liasse. 12 pièces dont
1 parchemin.. |
| 14. | 1773-1775 | Procès intenté par le sieur Bertrand, adjudicataire des octrois de Corbeil, et la ville, contre Julien Robin et Charles Bezard, du faubourg S ^t Jacques, refusant de payer les droits d'octroi. | Liasse. 51 pièces dont
4 parchemin. |
| 15. | 1786-1788 | Procès entre la ville de Corbeil et Mallat, adjudicataire des octrois. | 40 pièces dont 1 parch. |
| 16. | 1614 | Ordonnance de l'officinité de Paris. | 1 pièce parch. |

Série GG

- | | | | |
|----------|-----------|--|----------------------|
| 1-41. | 1593-1792 | Notre - Dame : baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune). | 41 registres papier. |
| 42-136. | 1601-1792 | Paroisse S ^t Jacques. — Registres de baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune). | 95 registres papier. |
| 137-233. | 1603-1793 | Paroisse S ^t Pierre et S ^t Léonard. — Registres de baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune). | 97 registres papier. |

Série GG

Pièces

- 234-297. 1612-1793 Paroisse St Martin. — Registres de baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune). 64 registres papier.
- 298-336. 1670-1791 St Guenault. — Registres des baptêmes, mariages et sépultures (manquent 1720, 1722, 1728). 39 registres papier.
- 337-340. 1737-1776 Hôtel-Dieu de Corbeil. — Registres des inhumations. 4 registres papier.
- 341-345. 1753-1790 S. Jean en l'Isle: Baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune). 5 registres papier.
346. 1757-1792 Religieuses Augustines de Corbeil. — Registre des sépultures. Reg. pap. 22 ff.
347. 1191-1310 Abbaye de Barbeau. Liasse. 5 pièces parch.
348. 1293 Hôtel-Dieu de Corbeil. — Droit de port à laver sur la rivière de St Spire. Liasse. 4 pièces dont 3 parchemin.
349. 1655-1667 Hôtel-Dieu de Corbeil. — Dépenses et recettes. Reg. pap. 78 ff.
350. 1767 Inventaire des titres de l'Hostel-Dieu de Corbeil. Reg. 21 ff. pap.
351. 1786-an xiii — Hôtel-Dieu, puis Hospice de Corbeil. — Dépenses de 1786 à l'an XIII. Recettes de 1789 à l'an XIII. Reg. pap. 146 ff.
352. 1788 Abbaye de La Joye - Villiers. — Beaux de terres lui appartenant et situées dans la seigneurie de Villeroy. Liasse. 14 pièces pap.
353. 1654-1711 Confrérie de St Charles en l'Eglise St Jacques. — Titres de rente. Liasse. 14 pièces dont 4 parchemin.
354. 1739-1792 Livre des dépenses et recettes de la confrérie de St Pierre et St André, érigée en l'église S. Léonard. Reg. pap. 141 ff.

<i>Série GG</i>			<i>Pièces</i>
355.	1714-1781	Te Deum chantés en l'honneur des victoires.	Liasse. 2 pièces pap.
356.	1728	Déclaration du cardinal de Noailles, archevêque de Paris.	1 pièce pap.
357.	1604-1756	Collège de Corbeil. — Contrats et constitutions de rentes au profit de l'exécution testamentaire de J. Bourgoin.	Liasse. 26 pièces dont 2 parchemin.
358.	1650-1653	Collège de Corbeil. — Fondations pieuses faites par J. Bourgoin.	Liasse. 3 pièces parch.
359.	1656-1659	Collège de Corbeil. — Contrat de fondation.	Liasse. 12 pièces dont 1 parchemin.
360.	1657-1708	Collège de Corbeil. — Rentes dues par de Bailleur et Guillet à Jacques Bourgoin.	Liasse. 5 pièces dont 3 parchemin.
361.	1661-1667	Collège de Corbeil. — Exécution testamentaire de J. Bourgoin. Quitances.	Liasse. 37 pièces pap.
362.	1662-1700	Fragments de registres de délibérations de l'exécution testamentaire de J. Bourgoin.	Liasse. 3 cahiers pap.
363.	1662-1773	Collège de Corbeil. — Exécution testamentaire de J. Bourgoin : contrats et transactions.	Liasse. 24 pièces dont 20 parchemin.
364.	1669-1784	Collège de Corbeil. — Comptes du receveur du collège.	Liasse. 25 pièces pap.
365.	1672-1773	Collège de Corbeil. — Comptes de l'exécution testamentaire de Jacques Bourgoin.	Liasse. 15 pièces pap.
366.	1684	Collège de Corbeil. — Procès avec Notre-Dame de Paris.	Liasse. 3 pièces pap.

Série GG

Pièces

367. 1697-1755 Collège de Corbeil. — Liasse. 15 pièces dont
Administration. 3 parchemin.
368. 1719-1752 Collège de Corbeil. —
Rente de 50 livres, au
profit de l'exécution tes-
tamentaire Bourgoin, due
par J. Jamet, bourgeois
de Fontainebleau. Liasse. 29 pièces dont
3 parchemin.
369. 1719-1767. Collège de Corbeil. —
Délibérations des exécu-
teurs testamentaires de feu
Jacques Bourgoin. Reg. pap., 183 ff.
370. 1741-1749 Collège de Corbeil. —
Procès avec l'Eglise St
Spire, au sujet de la suc-
cession Delaunay. Liasse. 7 p., papier.
371. 1749-1769 Collège de Corbeil. —
Pièces justificatives des
comptes du Sr de Bois-
neuf, exécuteur testamen-
taire de feu J. Bourgoin. Liasse. 42 p., papier.
372. 1755-1766 Collège de Corbeil. —
Procès contre Mourras, ré-
gent du collège. Liasse. 8 p., papier.
373. 1768-1790 Collège de Corbeil. —
Pièces justificatives de
Caillois, receveur du Col-
lège. Liasse. 174 p., papier.
374. 1771-1778 Collège de Corbeil. —
Acquit de la rente due au
chapelain de St Nicolas. Liasse. 10 p., papier.
375. 1778-1781 Collège de Corbeil. —
Procès entre les adminis-
trateurs et le principal du
collège. Liasse. 5 pièces, dont
1 cahier et une p.
parchemin.
376. s. d. Collège de Corbeil. —
Rentes à percevoir. Registre. 51 ff. papier.
377. 1521 Peste à Corbeil. — Soins
donnés aux malades. Liasse. 4 pièces, dont
1 parchemin.
378. 1706-1730 Assistance publique. —
Médecin et sage-femme
pour les indigents. Liasse. 7 p., papier.

Série GG

Pièces

- | | | | |
|------|---------------------------|---|---|
| 379. | 1563-1749 | Eglise collégiale St Spire.
— Jurisdiction domaniale. | Liasse. 23 pièces, dont
une parchemin. |
| 380. | XVII ^e siècle. | — Extraits du Cartulaire
de St Spire et d'un grand
livre de chœur. | Liasse. 10 p., papier. |
| 381. | 1772 | Chapitre de St Spire. Pro-
cession du vœu de Louis
XIII. | Liasse. 2 p., papier. |
| 382. | 1184 | Diplôme de Philippe Au-
guste, ordonnant des ser-
vices dans l'église Saint
Spire de Corbeil, au nom
de sa mère, la Reine
Adèle (<i>Adela</i>), veuve de
Louis VII (latin). | 1 pièce parchemin. |
| 383. | 1203 | Diplôme de Philippe Au-
guste, relatif au service
des chanoines dans l'é-
glise Saint Spire (latin). | 1 pièce parchemin. |
| 384. | 1183 | Charte de la reine Adèle
en faveur de l'église Saint
Spire de Corbeil (<i>Charte
de l'âne</i> (latin)). | 1 pièce parchemin. |
| 385. | 1203 | Charte de la reine Adèle
(veuve de Louis VII), or-
donnant l'expulsion d'un
Juif du cloître Saint Spire.
(latin). | 1 pièce, parchemin. |
| 386. | 1196
1234 | Chartes de Baudoin du
Donjon, en faveur de
Saint Spire de Corbeil
(latin). | 2 p. parch., avec sceau
dans un sachet, mais
brisé pour une pièce.
l'autre incomplète. |
| 387. | 1237 | Charte de l'Officialité de
Paris. — Vente de terres à
Bondoufle, par Philippe
Garnier et Isabelle sa
femme (latin). | 1 pièce parchemin. |
| 388. | 1190 | Charte de la reine Adèle,
pour apaiser un différend
qui s'était élevé entre
Maurice de Sully, Evêque
de Paris, et le chapitre de
Saint Spire de Corbeil
(latin). | 1 pièce parchemin,
manque une petite
partie. |

Série GG

Pièces

389.	1190	Charte de Maurice de Sully, relative au même objet (latin).	1 pièce parchemin.
390.	1260	Charte de Regnault, évêque de Paris, relative à l'église St Spire de Corbeil (latin).	1 pièce parchemin.
391.	1233	Charte de Eudes, Abbé de Saint Denys, à l'occasion d'un différend qui s'était élevé entre St Spire de Corbeil et Notre-Dame des Champs d'Essonnes. (latin).	1 pièce parchemin.
392.	1234	Charte de l'officialité de Paris, relative à partie d'une maison située au cloître St Spire de Corbeil, cédée par Guillaume de Nagis, chanoine d'Auxerre (latin).	1 pièce parchemin.
393.	1171	Charte de Maurice de Sully, évêque de Paris, relative à un partage de biens (latin).	1 pièce parchemin, avec sceau dans un sachet.
394.	1265	Charte de l'Officialité de Paris, relative à un différend qui s'était élevé entre l'Abbaye d'Yerres (<i>Edera</i>) et la maison Dieu de Corbeil (latin).	1 pièce parchemin, avec la moitié du sceau.
395.	1464	Charte de Jehan Bouvery, Prévost de Corbueil. — Bail à rente par l'Abbaye d'Yerres, d'une pièce de terre sise à Corbeil, au dessus du Champ Dieu, en allant à la fontaine au bourreau.	1 pièce parchemin, avec le sceau de la Prévôté de Corbeil, un peu endommagé.
396.	1458	Charte de Nicolas Compaignon, Prévost de Corbueil, bail à rente, par l'Abbaye d'Yerres, d'une masure et jardin assis au vieil Corbeil.	1 pièce parchemin, avec le sceau de la Prévôté de Corbeil, un peu cassé.

Série GG	Pièces	
397.	1180	Charte de Jean, évêque de Chartres, relative au conflit intervenu entre l'Abbaye de St Spire et Notre-Dame des Champs, d'Essonnes (latin). 1 pièce parchemin.
398.	1203	Charte de Hugues Clément, abbé de St Spire, relative au stage des chanoines (latin). 1 pièce parchemin.
399.	1213	Charte du Chapitre de Notre Dame de Corbeil, par laquelle Arnulf de Braia, prêtre, fait don à l'église St Spire, de sa maison, sise au cloître de la dite église (latin). 1 pièce parchemin.
400.	1232	Charte de Regnault (<i>Reginaldus</i>) du Donjon, archidiacre d'Orléans.
—	1232	Charte de Pierre du Donjon, soldat. Tous deux font donation à l'église Saint-Spire de biens provenant de Reginald de Cramoel (latin). 2 pièces parchemin.
401.	1245	Charte de l'Officialité de Paris, relative à un don de dix sols Parisis de rente annuelle et perpétuelle à l'Abbaye d'Yerres (<i>Edera</i>), par Philippe de Linais (latin). 1 pièce parchemin.
402.	1248	Charte du Chapitre de Notre-Dame de Corbeil, relative à un cens sur une maison et vigne assis au vieux marché (latin). 1 pièce parchemin.
403.	1257	Charte de l'Archidiacre de Paris, relative à la vente d'un demi arpent de pré, sis au Perray, au chapitre de St Spire (latin).
»	1257	Charte de l'Officialité de Paris. — Vente d'un demi

Série GG

Pièces

- arpent de pré, sis au Per-ray, au Chapitre de St Spire de Corbueil (latin). 2 pièces parchemin.
404. 1424 Inventaire des reliquaires, joyaux, ornements, etc., appartenant au Chapitre de St Spire de Corbeil. 1 cahier de 11 feuillets de parchemin.

Série II

1. 1427 Ordre de paiement de 40 livres tournois, à Jean de St Yon, pour être allé de Paris à Corbeil. 1 pièce parchemin.
2. 1608-1625 Gages de Jacques Bourgoin au service de la Suède. Libération définitive et passe-port. Liasse. 6 p., papier.
3. 1610-1625 Actes royaux suédois concernant Jacques Bourgoin. Liasse. 9 p. pap. avec sceaux : latin et suédois.
4. 1617-1652 Lettres diverses adressées à Jacques Bourgoin. Liasse. 9 p., papier.
5. 1628-1638 Meurtre de Jean Joly de la Houssaye, par Jacques Bourgoin. — Lettres de rémission. Liasse. 46 pièces, dont 7 parch. avec sceaux.
6. 1628-1642 Actes de Louis XIII concernant le régiment de La Tour. Nomination de Jacques Bourgoin lieutenant-colonel de ce régiment. Liasse. 6 pièces, dont 1 parchemin.
7. 1638-1654 Lettres diverses adressées à Jacques Bourgoin. Liasse. 12 p., papier.
8. 1647 Règlement entre Fouquet et Jacques Bourgoin, d'une somme de 90 pistoles. Liasse. 3 p., papier.

Série II

Pièces

9.	1656	Contrat entre Jacques Bourgoïn et Anne de Maselary.	1 pièce papier.
10.	1629	Lettre de Charles de Lorraine, duc de Guise.	1 pièce papier.
11.	1764	Ordonnance de l'intendant de faire faire des seaux pour les incendies.	1 pièce papier.
12.	s. d.	Six lettres de Santeuil.	Cahier 13 ff. papier.
13.	1788	Inventaire des archives de la ville de Corbeil.	Reg. 140 pages, papier.



BIBLIOGRAPHIE

LE PAIRE (J. A). — Histoire de la Ville de Corbeil, par J. A. Le Paire. Emile Colin, Imprimerie de Lagny, 1901, 2 vol. 8°.

Après Jean de La Barre, l'ingénieux historien de Corbeil, après le savant abbé Le Beuf, M. Le Paire, issu d'une ancienne famille corbeilloise, auteur d'une récente histoire de la Ville de Lagny, a entrepris d'écrire une histoire nouvelle de la vieille cité à laquelle le rattachent des sentiments d'affection héréditaire. Cet ouvrage, en deux gros volumes in-8°, est le fruit de nombreuses lectures et de recherches patientes à travers la masse touffue de documents qui se rapportent de plus ou moins loin à la ville de Corbeil. En abordant un si vaste sujet, on comprend que l'auteur ait été tenté d'écrire presque toute une histoire de France, vue du côté de Corbeil. Du Chesne appelait Corbeil le « domicile des reines de France ». C'était dire combien les événements qui se sont déroulés dans cette ville ont été mêlés pendant plusieurs siècles à l'histoire même de nos rois, et aux vicissitudes de la capitale. Aussi, M. Le Paire a-t-il, comme Jean de La Barre, divisé son récit par règnes, et classé en ordre chronologique des détails multiples et divers. Son ouvrage est ainsi devenu un vaste répertoire de faits, que, dans l'avenir, aucun historien de Corbeil ou de ses environs ne devra manquer de consulter. De nombreuses tables, chronologiques et alphabétiques, des *Indices nominum et rerum*, des tables des auteurs, facilitent singulièrement les recherches.

Dès le début du premier volume, la question, si intéressante par son obscurité même, des origines de Corbeil, longuement étudiée déjà par De la Barre et par l'abbé Le Beuf, est discutée à nouveau avec une véritable compétence locale. Sur les comtes et les vicomtes de Corbeil, et sur les anciennes Maisons qui ont successivement porté le nom de Corbeil, le nouvel historien n'a pas manqué de mettre à contribution les renseignements précis et abondants que l'on doit aux savants travaux de M. J. Depoin. On remarquera un certain nombre d'extraits d'aveux et dénombrements de la Prévosté et vicomté de Paris, datant de la période peu explorée encore du quatorzième siècle, et puisés aux Archives Nationales. Ces documents forment une source utile d'information pour l'histoire locale. Le

paisible citadin du Corbeil de nos jours ne lira pas sans émotion le récit attachant et mouvementé que fait M. Le Paire du fameux siège de 1590, d'après la relation du Jésuite Dondini, si élégamment publiée, il y a quelques années, par notre savant secrétaire général, M. Dufour. Mentionnons encore l'histoire abrégée des Neufville de Villeroy; la reproduction de la liste déjà donnée par De la Barre, des lieux ressortissants de sa prévosté, à laquelle l'auteur a ajouté les principaux faits historiques concernant chaque localité; et enfin l'état des fiefs vers 1760, dans chacune des paroisses du ressort de la châtellenie de Corbeil. La partie proprement chronologique de l'ouvrage se termine par un récit ébauché des événements de la période révolutionnaire, malheureusement interrompu à la date du 21 Septembre 1792, que l'auteur s'est imposée comme terme de ses recherches.

Le second volume contient des notices fort complètes, on pourrait presque dire des monographies, sur les principales églises de Corbeil: St-Spire, St-Guenault, Notre-Dame, St-Jean de l'Ermitage, et enfin l'intéressant prieuré de St-Jean en l'Isle, auquel reste attaché le mélancolique souvenir de la reine Isburge, et dont la chapelle gracieuse, si heureusement restaurée dans ces dernières années, console jusqu'à un certain point les amis fervents des traditions locales de la disparition à jamais regrettable de Notre-Dame de Corbeil.

Enfin, un dernier chapitre donne le tableau complet du Doyenné du Vieux-Corbeil, avec l'énumération des soixante et une paroisses de cette circonscription ecclésiastique et l'abrégé de leur histoire.

V. C.

MEULEY (A.) — Le Plateau de Villejuif, les Hautes-Bruyères et le Moulin-Saquet pendant le siège de Paris (1870-71); Souvenirs d'un aumônier militaire, par l'abbé Achille Meuley, aumônier des Invalides. — Paris, imprimerie Féron, 1902.

In-octavo de 47 pp. avec portraits, sur papier vélin.

RICHARD (L.) — L'origine de Sainte-Croix-sur-Vie. Notes et documents par l'abbé L. Richard. In-16 de 32 pp. et gravures. Bellegarde (Loiret), imprimerie Jeanne d'Arc, 1902.

FORTEAU (Ch.) — Les registres paroissiaux du canton de Méréville. Pussay (suite et fin), par Charles Forteau, membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais et de Corbeil-Etampes. In-8° pp. 37 à 83. Fontainebleau, imprimerie Bourges, 1902.

Extrait des annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.

LIORÉ (G.) — La Compagnie de milice bourgeoise instituée sous

le titre de « Chevaliers de Moret », par G. Lioret, membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais. In-8° de 71 pp. avec portraits. Fontainebleau, imprimerie Bourges ; Moret-sur-Loing, 1901.

Extrait des annales de la *Société historique et archéologique du Gâtinais*.

STEIN (H.) — Odyssée d'un chevalier beauceron au xv^e siècle, par Henri Stein. In-8° de 8 pp. Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1901.

Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

CHAPISEAU (Félix). — Le Folklore de la Beauce et du Perche. Librairie orientale et américaine. J. Maisonneuve, 1902. Deux vol. petit in-8° écu, cartonnés toile rouge, de xiii, 366 et 356 pp.

Tomes 45 et 46 des *Littératures populaires de toutes les nations*.

DISMIER (G.) — Flore bryologique du bois de la Grange (Seine-et-Oise), par M. G. Dismier, de la Société Botanique de France. Paris, imp. nat. 1902. In-8° de 12 pp.

Extrait du compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes en 1901 (Sciences).

GRAVEREAU (J.) — Roseraie de l'Hay (Seine). Les roses cultivées à l'Hay en 1902. Essai de classement, par J. Gravereau. Paris, impr. Lahure, 1902. In-8° de 232 pp.

Avant-propos d'André Theuriet, de l'Académie française ; Aquarelles et dessins par S. Hugard. Librairie Rousset à Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne), Pierre Cochet, *Journal des roses*, 1902.

DELAUNAY (E.) — Une ferme en Seine-et-Marne (thèse agricole), par E. Delaunay. Paris, imp. et libr. Pedone, 1902. In-8° de 118 pp.

JEANDRON DE VOUCOUX (A.) — Une ferme en Beauce (thèse agricole), par André Jeandron de Voucoux. Paris, impr. et libr. Pedone, 1902. In-8° de 151 pp.

LONGNON (A.) — Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie (1172-1361), publiés par Auguste Longnon, membre de l'Institut. T. I^{er}, les Fiefs. Paris, imp. nat. 1901. In-4° à 2 col. 809 pp.

HERRARD (P.) — Recherches archéologiques sur les Abbayes de

l'ancien Diocèse de Paris, par P. Herard, architecte. Auxerre, impr. Lanier. Paris, Hellé, 4 rue Royer-Collard, 1901. In-4°, v et 197 pp. avec portrait.

Rédition des notices parues en 1851, 1852, 1853 et 1881. Ce volume, qui semble promettre une suite, est ainsi divisé : I. Maubuisson, (6 planches) ; II. Les Vaux de Cernay, (9 planches) ; III. Notre-Dame du Val, (8 planches) ; IV. Port-Royal des Champs (4 planches).

ALLIOT (l'abbé). — Visites archidiaconales de Josas, par l'abbé Alliot, curé de Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise). Besançon, imp. Jacquin. Paris, libr. Picard et fils, 1902. In-8° de xxxix et 455 pp.

On trouve, dans cet ouvrage, qui comprend les années 1458 à 1470, des détails intéressants sur les diverses paroisses de Corbeil et de presque tous les villages de sa région.

Nous nous permettons de relever ici une légère erreur de l'auteur : il a traduit (art. 562) *Villa regis* par *Villeneuve-le-Roi* qui est bien appelée ailleurs *Villa nova regis*, tandis que *Villa regis* doit s'entendre de *Villeroy*, et la preuve qu'il s'agit bien de Villeroy, c'est que cette paroisse et celles d'Echarcon et de Fontenay-le-Vicomte, très voisines, furent visitées le même jour.

QUESVERS (P.). — Une tournée en Gâtinais en 1773, par Paul Quesvers. Fontainebleau, 1902. In-8° de 19 pp.

Pages 7 et 8, il y est question du Château de Petit-Bourg (1) *rebâti*, de Croix-Fontaine, Morsan-s-Seine (2), etc. A propos de ce dernier village, le narrateur s'exprime ainsi : « le territoire de Morsan-sur-Seine est si célèbre pour sa mauvaise qualité, que le proverbe du canton dit des gens dépourvus : *il est comme les poules de Morsan qui jeûnent pendant l'août* ».

LARGEMAIN. — Un épisode de la vie de Bernardin de Saint-Pierre. Ses démarches pour entrer dans l'armée du Grand Frédéric. Documents inédits publiés par le lieutenant-colonel Largemain. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupelay-Gouverneur, 1902.

In-octavo de 5 pages, extrait de la *Revue historique*.

RISCH (L.). — Essai historique sur Saint-Hilarion et ses hameaux, par Léon Risch. Versailles, impr. Aubert, 1902. In-8° de 127 pp.

(1) Le château de Petit-Bourg, commune d'Evry-s-Seine, est à 4 kilomètres de Corbeil ; il a été habité par Mme de Montespan et par son fils, le duc d'Antin.

(2) Aujourd'hui Morsang-s-Seine, village à 4 kilomètres en amont de Corbeil.

BAUDOUIN (P. de). — Montfort-l'Amaury, par Pierre de Baudouin, publiciste. Limoges, impr. Perrette, 1902. In-8° de 62 pp. avec gravures.

DION (A. de). — L'Église de Montfort-l'Amaury et ses vitraux, par le Comte A. de Dion. Tours, impr. Deslis frères, 1902. In-8° de 87 pp. avec planches dans et hors texte.

RICHAULT D'HÉRICHAULT (Ch. de). — Souvenirs et portraits, œuvres posthumes. Paris, Téqui, libr.-édit., 1902. — Un vol. in-12 ; portrait de l'auteur.

Souvenirs anecdotiques finement racontés et où l'on sent toujours battre un cœur vaillant sous un esprit plein d'allégresse et toujours prêt à lancer des fusées pétillantes et réjouissantes, comme ce récit amusant d'un séjour à Corbeil, vers 1850, que j'eme plains à citer parce qu'il est de chez nous et qu'il donne la note de ce livre amusant :

« Je vais dire ce qui nous fait encore rire aux larmes ; ce n'est pas dramatique, ni bien intéressant, et vous en conclurez à quel point nous étions jeunes.

« Nous étions donc allés, au temps d'août, passer deux jours auprès de la Seine, à Corbeil. Nous nous étions logés à l'hôtel de *la belle image*, Moland, Jules de Vic et moi. Notre sacoche était assez bien garnie en ce moment ; nous fétions je ne sais plus quel succès littéraire. Nous fûmes Sardanapalesques et la note se montait à une trentaine de francs. Au matin, quand nous partîmes, le maître de l'hôtel, la servante et les deux domestiques se présentèrent en faisant des rêves d'or sur l'ampleur de ma bourse. Je payai (j'étais toujours caissier) et je dis avec magnificence : « Vous garderez le reste et le partagerez entre vous ». Je partis majestueusement, comme il seyait à un homme opulent et, quand je me retournai, les quatre personnages me regardaient avec des yeux étonnés. Je les saluai avec une grâce conquérante et je partis. Mes deux compagnons me suivaient. Tout à coup, quand nous fûmes hors de Corbeil, je les entendis écla-
ter de rire, tomber à terre et se tordre.

« Le reste que j'avais donné avec un aplomb de grand seigneur et des airs de prince indien se composait d'un sou ! Un sou à partager entre trois ! J'avais cru donner un petit écu.

« J'avais envie de retourner sur mes pas, mais je me contentai de ne plus retourner à *la belle image* ».

Note sur une ancienne croix de cimetière à Athis-Mons, Seine-et-Oise. Montcourcel, 1902. In-8° de 28 pp. papier de Hollande, 2 héliogravures.

Nous croyons devoir respecter l'anonymat dont s'est voilé l'auteur de cette

élégante plaquette, bien que la transparence de ce voile dissimule assez mal la personnalité sympathique d'un érudit et zélé collègue.

Mémoire historique sur le Mercure de France ; 1672 à 1780, publié par George de Courcel. Paris, libr. H. Leclerc, 1903.

HESLING (E.) — La Ville-du-Bois, canton de Palaiseau, par E. Hesling, instituteur. Versailles, impr. Pavillet, 1902. In-8° de 45 pp.

Réédification du clocher de Saint-Denys d'Athis (Seine-et-Oise). Lille, impr. E. Danel, 1902. Petit in-4° de 14 pp. papier vélin, gravures, titre rouge et noir. Non mis dans le commerce.

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas pensé à nous envoyer cette plaquette qui est certainement intéressante ; il nous eût été agréable d'en signaler les mérites.

Contentons-nous de dire que cet anonyme nous paraît avoir des liens de parenté assez étroits avec l'auteur de l'*Ancienne croix du cimetière d'Athis*, que nous venons de citer ci-dessus.

Épisodes de la Révolution française dans le département de Seine-et-Oise. La disette de 1789 à 1792, jusqu'à la loi du maximum, par M. Dramard. Versailles, Aubert, 1872. In-8° de 108 pp.

Gilles de Corbeil, sa vie et ses œuvres, par Camille Vieillard. In-4°, 1902.

Extrait de la *France médicale*, novembre 1902 et mois précédents. L'auteur fait preuve d'une solide érudition dans cette notice très étudiée qu'il a consacrée au célèbre médecin de Philippe-Auguste.

Documents relatifs aux états-généraux et aux assemblées réunis sous le roi Philippe-le-Bel, publiés par Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques. Paris, imp. nat. 1901, un fort vol. in-4° de 62 et 858 pp.

On trouve à la page 588, sous le n° DCCCXVII, une ordonnance du Prévôt de Corbeil, Jehan le Tainturier, relative à l'élection de deux députés de Corbeil aux États-généraux de Tours en 1308 (1).

(1) Ce document est fort intéressant pour Corbeil, aussi avons-nous l'intention de le reproduire in-extenso dans un prochain bulletin.

Monuments historiques de Seine-et-Oise, publiés sous la direction de M. Paul Allorge, architecte diplômé. In-4°. Paris, 1902.

Recueil très artistique de belles gravures sur cuivre, reproduisant les monuments classés de notre département.

Cette première série, car elle doit être suivie d'une autre pour les monuments non classés, est en cours de publication ; elle se composera de 100 gravures (28×23) divisées en 10 fascicules contenant chacun 10 gravures.

Deux fascicules ont paru ; le prix de chaque fascicule est de 5 francs. On souscrit chez Révellat, graveur-imprimeur, 25, quai des Grands-Augustins, Paris.

LORIN (F.). — La Société archéologique de Rambouillet à Senlis et à Dampierre, par F. Lorin, secrétaire-général de la Société. Versailles, Aubert, 1901. In-8° de 122 pp. avec gravures.

Extrait des mémoires de la Société.

LORIN (F.). — Le troisième pardon d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury, par F. Lorin, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet. Versailles, Aubert, 1902. In-8° de 59 pp. avec gravures.

Extrait des mémoires de la Société.

Les Chroniques de Perceval de Cagny, publiées par H. Moranvillé pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1902, in-8°.

A la page 115 de cet ouvrage, on lit la phrase suivante qui est intéressante pour Corbeil :

« L'assemblée à Corbueil, 10 août 1418. Le Dauphin envoie les ducs de Bretagne et d'Alençon devers ledit de Bourgoigne (le duc de) pour trouver et faire aucun appointement. Le duc de Bretagne se départit après dîner pour retourner à Brie-Comte-Robert, pour ce qu'il y avoit mortalité à Corbueil ».

Histoire de la ville de Brie-Comte-Robert, des origines au xv^e siècle, par Edmond Michel. Dujarric et C^{ie}, 1902. In-8° de 500 pp.

LEYGUES (G.). — Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à Victor Duruy à Villeneuve-saint-Georges, le 27 mai 1900, par M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique et des Beaux-arts. Paris, imp. nat. 1900, in-8° de 13 pp.

BLANCHET (Augustin). — Exposition rétrospective de la papeterie. Essai sur l'histoire du papier et de sa fabrication. Paris, Leroux, 1900, in-8°.

BLONDEAU (E.). — Combs-la-ville. L'église St-Vincent.

Extrait du bulletin de la *Société hist. et archéol. de Brie-Comte-Robert*. Nos 5-6.

BOURNON (F.). — L'assemblée provinciale de l'Ile de France. Les départements de Saint-Germain et de Corbeil, 1787-1790.

Extrait du bulletin de la *Société hist. et archéol. de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 1900, pp. 60-78.

BRESCHET. — Le cœur du tragédien Talma. Lettre inédite du Dr Breschet (11 novembre 1827).

Extrait de la *Chronique médicale*, 1900, pp. 108-109.

BRÉVILLE (G.) et DIDOT-SAINT-LÉGER. — Le centenaire de la machine à papier continu. Son invention par Nicolas-Louis Robert, en 1799, à la papeterie d'Essonnes de M. Didot-Saint-Léger. Biographie de l'inventeur, par J. Bréville. Historique des divers perfectionnements apportés à la machine Robert, par Didot-Saint-Léger (1800-1810). Paris, Didot, 1900, in-8°, 80 pp. et 2 pl.

BRASSARD (Ch.). — Géographie pittoresque et monumentale de la France, 1^{er} fasc. Paris et le département de la Seine. 2^{me} fasc. Ile-de-France, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, etc. Paris, Flammarion, 1899-1900, 8^d in-4°.

BUFFIER (G.). — Madame de la Guette, dame de Mandre et de Sucy, (1613-1680).

Extrait du bulletin de la *Société d'hist. et d'archéol. de Brie-Comte-Robert*, nos 5 et 6.

CAMUS (R.). — Quelques mots sur trois seigneurs de Coubert. Bulletin de la *Société d'hist. et d'archéol. de Brie-Comte-Robert*, nos 2 et 3.

CLÉMENT (l'abbé). — Le village et l'ancien Prieuré de Saint-Mammès, Moret-sur-Loing, 1900. In-12, iv et 136 pp. avec pl.

CONTY. — Les environs de Paris, guide Conty, 5^e édition. Paris, 1900, in-18, iv et 372 pp. (Guides pratiques Conty).

DELABORDE (H. F.). — Notice sur le registre de Pierre d'Étampes. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*.

DELERROT (E.) — Versailles pendant l'occupation (1870-1871). Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande. Nouv. éd. Versailles, Bernard, 1900. In-8° viii-496 pp.

MICHEL (Edmond). — Le Château de Brie - Comte - Robert. Brie-Comte-Robert, impr. Tomas, 1900. In-8°, 81 pp. et pl.

MICHEL (Edmond). — Quelques mots sur la Fronde à Brie-Comte-Robert.

Bulletin de la Société d'hist. et d'archéol. de Brie-Comte-Robert, n° 1, pp. 51 à 58.

La Reine Jeanne d'Evreux à Brie-Comte-Robert (1326-1370).

Ibidem, N° 1, pp. 9-15 et 22-25.

MOREL (RENÉ). — Les chauffeurs (Brigands) en Seine-et - Marne (1796-1797). *Le Briard. Almanach de Seine-et-Marne*, 1899, pp. 169-183 ; 1900, pp. 167-181.

Histoires et légendes de la Brie. Les bergers sorciers de Passy-en-Brie (Chevry-Cossigny). — *Almanach historique de Seine-et-Marne* ; 1900, pp. 133-142.

TONDU-NANGIS. — La bataille de Montereau, 18 février 1814, par Tondou-Nangis père, avec notes, éclaircissements et carte par Paul Quesvers. Montereau, impr. de Zanote, 1900. In-16, viii-72 pp.

STEIN (H.) — L'Ermitage de la Madeleine à Samois.
L'Abeille de Fontainebleau, 23 mars 1900.

DENORMANDIE. — La demeure de M^{me} de Pompadour.
Intermédiaire des chercheurs et curieux, XLII, col. 1017-1018.

DION (C^{te} de). — Montfort l'Amaury, premier fief de Bretagne, 1322-1352. *Mém. de la Société archéolog. de Rambouillet*, T. XIV, pp. 273-289.

DUCOS (C^{te}). — La mère du duc d'Enghien, 1750-1822. Paris, Plon et Nourrit, 1900 ; in-8°, 422 pp.

On sait que la duchesse de Bourbon, dont il est ici question, a possédé et habité le château de Petit-Bourg, voisin de Corbeil.

LEPOIVRE (J.) — Coches, carrosses et diligences en Brie.
Bulletin de la Société d'hist. et d'archéol. de Brie-Comte-Robert,
N° 1, pp. 91-94.

LECOMTE (Maurice). — Le domaine de Brie-Comte-Robert en
1734. Ibidem. N° 1, pp. 69-71.

DUFOUR (A.) — La délégation des ambulances volontaires à
Corbeil, pendant la guerre franco-allemande, 1870-1871, ouvrage
traduit de l'allemand. Paris, Picard, 1900, in-8° de 72 pp.

Extrait des mémoires et documents de la *Société histor. et archéol. de Corbeil-
Etampes*. T. II.

— Un condamné à mort au xvii^e siècle. Jacques Bourgoïn, 1585-
1661.

Extrait du bulletin de la *Société hist. et arch. de Corbeil-Etampes*, 1900, p. 1 à
15 et pl.

ESTOURNET (O.) — Société de l'Arc à Avon.
Bullet. paroissial d'Avon, février-mai 1900.

JOANNE. — Géographie du département de Seine-et-Oise, 10^e édit.
Paris, Hachette, 1900. In-16, 70 pp. et une carte.

JOANNE. — Paris. Les environs. Paris, Hachette, 1900, in-16.
(Collection des guides Joanne).

GROUCHY (Vicomte de). — Le Château de Fontainebleau en
février 1814.

Le Carnet histor. et littéraire, V. pp. 200-202.

HUGUES (A.) — Cahiers de doléances des paroisses de Quiers et
de Soisy-sur-Ecole, présentés aux États-généraux d'Orléans de 1649.
Le Briard, almanach de Seine-et-Marne, 1900, pp. 130-138.

LEROY (G.) — L'Obituaire de l'Abbaye de Barbeau, ordre de
Cîteaux ; ancien diocèse de Sens.

*Bulletin de la Conférence d'Hist. et d'archéolog. du diocèse de
Meaux*, T. II, pp. 357-375.

LEROY (G.) — Récits et légendes de la Brie. Une fête à Combs-
la-ville en 1767.

Bullet. de la Société d'hist. et d'Archéol. de Brie-Comte-Robert,
1, pp. 86-89.

LIORÉ (G.). — Le passage de Napoléon I à Moret au retour de
l'île d'Elbe.

Le Briard, Almanach de Seine-et-Marne. 1900, pp. 137-154.

Madame de Staël et Talma et notes sur Talma.

Le Carnet historique et littéraire. V. pp. 385-388.

REUSS (E.). — Notice sommaire sur la forêt de Fontainebleau.
Paris, imp. nat. 1900 ; in-8° de 25 pp.

RIVIÈRE (Emile). — Les menhirs des Bosserons (près de Brunoy).
Bulletin et mém. de la Société d'Anthropologie de Paris. 5^{me} série,
I, pp. 164-168.

QUESVERS et STEIN. — Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens,
publiées d'après les estampages d'Edmond Michel, par Paul
Quesvers et Henri Stein. Paris, Picard, 1897-1902, 3 forts vol. in-4°
avec gravures.

Important ouvrage en cours de publication.

PANNIER (Jacques). — Christophe-Philippe Oberkampf (à propos
de son monument et de ses habitations à Jouy).

Société de l'hist. du protestantisme français. Bullet. historiq. XLIX,
pp. 642-647.

PÉRIN (Jules). — Communication relative à l'épée de Jean sans
peur, suspendue dans l'église de Montereau.

Commission du Vieux-Paris, 1900, p. 88.

PINSON (Paul). — Le Chevalier de Saint-Pol-Hécourt (Épithaphe de
l'église de Saint-Sulpice-de-Favières, Seine-et-Oise, provenant de la
Briche).

Intermédiaire des Chercheurs et curieux, XLI. col. 345-346.

MICHEL (Edmond). — Marché avec Jacques Richard, peintre pari-
sien, pour travaux à exécuter à l'église de Villecresnes (S. et O.),
en 1612.

Bullet. de la Société de l'hist. de Paris et de l'île de France, 1902,
pp. 94-96.

MARSAUX (le chanoine). — Notice sur quelques broderies du diocèse de Versailles.

Mém. de la Société hist. et archéol. de Pontoise et du Vexin. T. XXIII; pp. 85 à 94, avec 5 gravures.

Dans cette étude, M. le chanoine Marsaux n'a pas oublié la curieuse chasuble de Viry-Châtillon, dont il avait déjà donné une intéressante monographie dans le bulletin de notre Société.

BERNOIS (l'abbé). — Histoire de Méréville.

Annales de la Société histor. et archéol. du Gâtinais, T. XVIII, pp. 132-172.

PINSON (Paul). — Le siège de Pontoise en 1441.

Intermédiaire des Chercheurs et curieux; XLII, col. 499.

PÉRIODIQUES

La France médicale, revue d'études d'histoire de la médecine. Bi-mensuelle.

M. Albert Prieur, le Directeur de cette revue, a écrit, pour le n° du 25 février 1903, un article intéressant où il loue, comme il le mérite, le travail de notre cher vice-président, inséré dans le premier bulletin de 1902, sous le titre de *Deux maîtres en chirurgie à Corbeil, 1732-1823*.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet. Procès-verbal des réunions de Dampierre, de Montfort-l'Amaury et de Montlhéry-Marcoussis, pendant les années 1900 et 1901, et notices diverses. Tome XV, in-8°, 406 pp. et gravures. Versailles, impr. Aubert, 1901.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Tomes XIX et XX. Fontainebleau, Maurice Bourges, imprimeur, 1901 et 1902.

Sous l'intelligente direction de son secrétaire général qui met, sans compter, sa grande érudition au service de cette Société, dont il est le fondateur, celle-ci continue sa mission en publiant chaque année un volume d'annales, dans lequel ses collaborateurs se plaisent à insérer des notices et des documents intéressant la vaste contrée à l'histoire de laquelle elle a consacré ses études.

Almanach commercial et industriel de Seine-et-Oise pour 1902.
6^{me} édition. Versailles, Cerf, 1902, petit in-8° de xii-187 pp.

Almanach-annuaire de l'arrondissement de Corbeil et des cantons limitrophes pour 1902, in-8°. gravures. Corbeil, impr. Crété.

La Causerie paroissiale d'Épinay-sur-Orge, 4^e année, N° 1, décembre 1902. Imp. Marquignon, à Juvisy; in-18, 16 pp.

Les Soirées Corbeilloises.

Cours de danse fondé par des jeunes gens de Corbeil qui y donnent chaque année une fête, jusqu'à présent très réussie, à l'occasion de laquelle ils publient de jolis programmes fort artistiquement illustrés.

Corbeil, 1901-1902.

Bulletin de l'association amicale des anciens élèves de Grignon, année 1901, in-8° de 234 pp. et portrait.

Paris (5, avenue de l'Opéra), 1902.

Le Messager de la Beauce, du Perche et de la Basse-Normandie; almanach comique, moral et illustré pour 1902 (51^{me} année), in-18, 197 pp. avec gravures en noir et en couleurs. Chartres, impr. Langlois, 1902.

Comice d'encouragement à l'agriculture et à l'horticulture de Seine-et-Oise. Bulletin des opérations pour les années 1898, 1899, 1900 et 1901. Versailles, imp. Aubert, 1902; in-8° de xliii et 116 pp.

Compte rendu des travaux de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, pour les années académiques 1899-1900 et 1900-1901. Versailles, imp. Aubert, 1902, in-8° de lxiv pp.

Supplément à la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*.



CHRONIQUE

Nous croyons devoir reproduire dans cette chronique, un article du *Journal de Corbeil*, du 10 janvier 1903. C'est le compte-rendu de la simple et touchante cérémonie du 31 décembre 1902, dans laquelle la municipalité de Corbeil a offert à M. A. Dufour, bibliothécaire et archiviste de la ville, une belle reproduction en bronze du *Penseur* de Michel-Ange, comme témoignage de sa reconnaissance pour les soins qu'il a apportés, depuis vingt-sept ans, à la conservation et à l'accroissement de la Bibliothèque et des Archives communales.

Enfant de Corbeil, aimant passionnément sa ville natale, jusque dans son passé et son histoire, il était, mieux que personne, apte à entreprendre un travail qui nécessitait de grands efforts et une compétence spéciale.

Lorsqu'en 1875, M. Dufour accepta, à titre gracieux, la direction de la Bibliothèque, celle-ci, quoique déjà riche de 4.000 volumes, ne présentait que le désordre et l'incohérence. Le nouveau bibliothécaire se mit à l'œuvre, il classa et catalogua tous les ouvrages et compléta les collections incomplètes. Aujourd'hui, après 27 années de travail, la Bibliothèque de Corbeil compte environ 15.000 volumes.

En outre, M. Dufour a mis en ordre les archives de la ville qui étaient dispersées un peu partout ; il les a réunies dans un chartrier spécial où elles sont classées méthodiquement et conformément aux instructions ministérielles. Il en a dressé l'inventaire qui va être publié prochainement.

Pour juger de l'importance de ce travail, il est bon de rappeler que nos archives de Corbeil remontent au xii^e siècle et renferment, en assez grand nombre, des documents précieux.

C'était donc un acte de justice que la ville accomplissait envers son bibliothécaire, en lui manifestant ainsi sa reconnaissance par un acte public et l'offre d'un objet d'art destiné à rappeler les services rendus et la gratitude de la ville et de la municipalité.

Pour nous, nous considérons comme une bonne fortune d'avoir assisté à cette fête de famille corbeilloise, si honorable pour le conseil municipal et si flatteuse pour notre compatriote et vieil ami.

Nous croyons être l'interprète de tous nos collègues de la *Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, en adressant, nous aussi, nos félicitations à notre excellent secrétaire-général, heureux d'une occasion qui nous permet de rappeler tout ce qu'il a fait pour la fondation, l'accroissement et la prospérité de notre Société, qui vient d'entrer dans sa neuvième année d'existence.

Paul BOUCHER,

Vice-Président de la Société.

UNE FÊTE A L'HOTEL-DE-VILLE DE CORBEIL

(Extrait du Journal de Corbeil du 10 janvier 1903)

Nous avons promis à nos lecteurs de leur rendre compte de la remise, qui a eu lieu le 31 décembre dans la grande salle de la bibliothèque de Corbeil, de l'objet d'art offert à M. Dufour par la Ville.

Cet objet d'art est une belle réduction du *Penseur* de Michel-Ange qui orne le tombeau de Laurent de Médicis à Florence.

Sujet grave, un peu austère même, mais qui convenait bien, par cela même, et à celui auquel on l'offrait et à la nature des services qu'on voulait reconnaître. Une inscription placée sur le socle de marbre de la statuette porte ces simples mots :

LA VILLE DE CORBEIL A M. A. DUFOUR

Délibération du conseil municipal du 7 novembre 1902.

M. le Maire Calliet, entouré du Conseil municipal, auquel s'était joint M. le docteur Boucher, vice-président de la Société archéo-

logique, a d'abord donné lecture de la délibération du Conseil dont voici le texte :

Séance du 7 novembre 1902.

M. Cros donne lecture du document suivant :

Messieurs,

Depuis 1875, c'est-à-dire depuis vingt-sept ans, M. Dufour a assumé la charge de diriger la bibliothèque municipale, de classer les archives de la ville et d'en assurer la conservation.

Par un travail intelligent, par des soins constants et éclairés, il a mis les deux services municipaux, qu'il dirige, dans un ordre parfait et il a su, avec les faibles ressources mises chaque année à sa disposition, en provoquant les libéralités de l'État et des particuliers, augmenter notre bibliothèque dans de notables proportions (de 4.000 à 12.000 volumes, près de 15.000 volumes à la fin de 1902).

Il en a dressé un catalogue méthodique, dont nos prédécesseurs ont voté l'impression, et il tient ce catalogue constamment à jour, pour le plus grand bien des amis de l'étude et des érudits qui ont recours aux ouvrages et aux documents qui forment notre bibliothèque et nos archives.

Voilà pour le côté administratif.

Au point de vue moral, M. Dufour est le gardien fidèle de tous les souvenirs du passé de Corbeil ; il a réuni et réunit encore, avec une patience méritoire, mise au service d'un zèle passionné, d'un amour sincère pour tout ce qui concerne l'histoire et les traditions de notre pays, une foule de livres, de gravures et de documents qui présentent le plus haut intérêt.

Vous savez tous, Messieurs, que notre savant concitoyen n'a jamais accepté la moindre rémunération pour les nombreux et utiles travaux dont nous lui sommes redevables.

Il serait de toute justice de donner à M. Dufour un témoignage de nos sentiments, qui sont ceux de nos concitoyens, et que vous partagez tous.

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser M. le Maire à prélever, sur les fonds disponibles de l'exercice en cours, la somme qu'il jugera convenable pour offrir à M. Dufour un objet d'art, en reconnaissance des longs et éminents services qu'il a rendus à la ville et de ceux qu'il est appelé à lui rendre encore.

Signé : CROS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et par acclamation :

Adopte la proposition de M. Cros, décide que la somme nécessaire à l'achat d'un objet d'art sera mise à la disposition de M. le

Maire, sur les fonds libres de l'exercice en cours, dit que cet objet d'art sera délivré à M. Dufour, au nom de la ville de Corbeil, comme témoignage de reconnaissance.

Et décide également qu'une expédition de la présente délibération sera remise, avec l'objet d'art dont il s'agit, en séance publique, à M. Dufour.

M. le Maire ajoute quelques paroles bien senties, dont l'auditoire a vivement apprécié le tact et l'esprit d'à propos, et a fait ensuite remise à M. Dufour du souvenir qui lui est offert par la Ville.

M. Dufour répond d'une voix que l'émotion altère quelque peu, mais qui demeure néanmoins ferme.

Nous sommes heureux de donner ici le texte de son allocution.

Allocution de M. Dufour.

Monsieur le Maire,

Messieurs les conseillers municipaux,

Les mots me manquent pour vous exprimer, comme il le faudrait, les sentiments de reconnaissance émue, de fierté aussi, qui remplissent mon cœur et qui me sont inspirés par la manifestation, si honorable pour moi, qu'il vous a plu de faire en ma faveur, manifestation qui se traduit d'une manière tangible par le don que vous me faites, au nom de la ville de Corbeil, de ce bronze magnifique, œuvre de l'immortel Michel-Ange, dont j'ai pu admirer l'original au tombeau des Médicis à Florence ; c'est vous dire combien j'en apprécie la haute valeur artistique.

Cette belle œuvre d'art me sera surtout précieuse, Messieurs, parce qu'elle me vient de vous qui représentez si dignement notre chère ville de Corbeil ; je la transmettrai à mes enfants qui la conserveront pieusement et s'en enorgueilleront plus tard.

Je vous remercie encore de n'avoir pas attendu, pour me faire cet honneur, l'accomplissement du cycle habituel de trente années de services ; vous avez certainement pensé qu'à l'âge déjà avancé où je suis parvenu, il n'était pas prudent d'attendre encore trois ans.

Mais qu'ai-je fait, Messieurs, pour mériter tant de bienveillance de votre part ?

J'ai vécu selon mes goûts, au milieu des livres et des archives, heureux de travailler pour ma chère ville natale, afin de lui conserver, en l'augmentant chaque jour, le précieux dépôt qui m'a été confié en 1875, et qui est pour nous tous un titre d'honneur, parce qu'il est la source et la base de notre histoire locale.

Mon mérite n'est donc pas aussi grand qu'on a bien voulu vous le dire : j'ai aimé mon cher Corbeil comme on aime une bonne mère, je l'ai servi de mon mieux ; voilà la vérité dans toute sa simplicité.

Et, en terminant, laissez-moi vous remercier encore, tous, collectivement et individuellement, et tout particulièrement, celui d'entre vous qui vous a suggéré la pensée de cette touchante manifestation qui m'honore si grandement, puis permettez-moi de vous unir, dans un même sentiment d'affectueuse reconnaissance, à notre cher Corbeil que vous représentez si bien et auquel je crie avec tout l'élan de mon cœur :

Vive à jamais Corbeil ! et Vive aussi son Conseil Municipal ! ! !

M. le Dr Boucher, en sa double qualité de *Corbeillois de Corbeil* et de vice-président de la Société archéologique de Corbeil, Etampes et du Hurepoix, dont M. Dufour est le fondateur et dévoué secrétaire général, s'associe à la manifestation du conseil municipal et joint ses félicitations à celles du maire.

Voilà une simple et touchante cérémonie qu'il était bon de faire connaître et publier.

C'est ce que nous venons de faire avec infiniment de plaisir.

Un nouveau cercueil de pierre a été découvert à Essonnes dans l'emplacement où des trouvailles de même nature avaient été déjà faites (1), ce qui indique bien l'existence, dans ces terrains, dits de *Notre-Dame des Champs*, d'un cimetière qui devait remonter à l'époque Gallo-Romaine, puisqu'on y a trouvé aussi et à plusieurs reprises des objets se rattachant à cette même période, entre autres des pièces romaines du haut et du bas Empire.

Ce cercueil, découvert en octobre 1902, est en pierre blanche très tendre ; il contenait un squelette, à côté duquel on a trouvé une boucle de ceinturon en bronze et une médaille (petit bronze) de l'Empereur Tetricus, qui régna dans les Gaules de 268 à 273 après J.-C. Une croix, grossièrement taillée dans la pierre, indiquait une sépulture chrétienne.

La municipalité d'Essonnes a gracieusement offert ce cercueil au musée Saint-Jean. Malheureusement, les ouvriers chargés du transport le cassèrent en l'apportant. Les débris sont dans le jardin du musée ; on y peut voir la croix indiquée ci-dessus, elle est intacte.

Ces trouvailles sont intéressantes parce qu'elles confirment l'ancienneté d'Essonnes, dont les origines mérovingiennes étaient déjà

(1) Voir notre Bulletin de 1901, p. 153.

connues par les curieuses petites monnaies d'or qui y ont été frappées sous les rois de la 1^{re} race.

Une lettre de remerciements a été adressée à Monsieur le Maire d'Essonne à la date du 22 octobre 1902.

Une découverte du même genre a été faite, en mars dernier, sur le territoire de Ballainvilliers (1) non loin de la ferme dite la *Croix Saint-Jacques* et du Rocher de Saulx-les-Chartreux. En faisant une fouille dans un champ qui borde la route de Paris à Toulouse, on a rencontré, à 1 m. ou 1 m. 40 du sol, une chaussée empierrée ayant 6 mètres de largeur ; les côtés étaient formés par des blocs de pierre, et le milieu par des pierres de toutes grosseurs. Cette route, parallèle à celle de Toulouse, serait-elle la voie antique de *Genabum* ? Sur les bords de cette route, on a trouvé plusieurs sépultures que l'on croit Mérovingiennes. Ces sépultures, toutes semblables, étaient formées de grandes tuiles de terre cuite, comme les tombeaux trouvés non loin de là, à Linas, lors de la construction du railway de Paris à Arpajon. Des squelettes se trouvaient encore dans ces cercueils : on y a ramassé aussi quelques débris de fer et de bronze et un ou deux petits vases de terre cuite, qui contenaient de la cendre. Mais, comme presque toujours, hélas ! les ouvriers ont tout brisé.

Nous avons reçu deux lettres relatives à ces découvertes, sans pouvoir aller sur place en vérifier l'importance, mais nous avons chargé un de nos collègues, qui habite tout près de là, de faire une enquête sur ces fouilles et de les suivre au besoin, si elles devaient se continuer. Dans le cas où un résultat intéressant serait obtenu, nous en prendrions note pour la prochaine chronique.

A. D.

(1) Canton de Longjumeau.



TABLE DE LA 8^e ANNÉE

Statuts et règlement de la Société	Page v
Liste des membres	xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.	xx
Sociétés correspondantes	xxii
Comptes rendus des séances	xxiii
Notes sur la Congrégation de Notre-Dame à Étampes, par M. Ch. FORTEAU.	4
Document inédit pour servir à l'histoire des octrois de la ville d'Étampes au xvi ^e siècle (1563), par M. Paul PINSON	24
Deux Maîtres en chirurgie à Corbeil, par M. le Docteur BOUCHER.	28
Une supplique des religieux de Morigny, par M. J. DEPOIN.	48
La disette à Montgeron et aux environs à la fin de l'an- cien régime et pendant les premières années de la révolution, par M. Ch. GATINOT, 1 ^{re} partie	51
Assemblée générale du 7 Juillet 1902 et <i>Excursions à Milly et au Château de Courances</i>	59
La disette à Montgeron, suite et fin.	75
Le Peintre Mauzaisse (1784-1844), par M. A. DUFOUR. .	90
Un voyageur hollandais à Corbeil. Arnold Van Buchel, d'Utrecht (1586).	93
Notre-Dame des Champs et la chapelle de Clotaire II, par M. J. BARTHÉLEMY	102
Un grand Comédien du xviii ^e siècle, Jean-Baptiste Gui- gnard, dit Clairval, par M. Paul PINSON.	104

Bibliothèque de la Société. Catalogue des ouvrages offerts (suite)	106
Les Archives anciennes de la ville de Corbeil. . . .	107
Inventaire sommaire des archives de la ville de Corbeil antérieures à 1790	114
Bibliographie	139
Chronique	152
Errata	160

GRAVURES

Plaques de marbre placées à l'hôpital-hospice de Corbeil.	28
Édouard Mathez (1732-1815)	32
J.-B. Mauzaisse (1784-1844).	90
Les deux Châteaux de Corbeil	95
Charte de la reine Adèle, veuve de Louis VII, datée de Corbeil, 1203	114

ERRATA

BULLETIN DE 1901.

Page 91, ligne 7: du vaisseau-école le *Borda*, lire : l'*Orion*, qui était alors, en 1839, le vaisseau-école des élèves de marine.

BULLETIN DE 1902.

- Page 34 (note) : Brière mort le 27 juillet 1818, lire : 1813.
- Page 35, lignes 9-10 : l'office de Conseiller, lire : l'office de Notre Conseiller.
- Page 35, ligne 36 : l'en laissant jouir, lire : l'en faisant jouir.
- Page 108, ligne 3 : tous les documents, lire : dont tous les documents.
- Page 113, ligne 4 : antérieures à 1770, lire : à 1790.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE
CORBEIL, D'ÉTAMPES
ET DU
HUREPOIX

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

9^e Année — 1903

1^{re} LIVRAISON



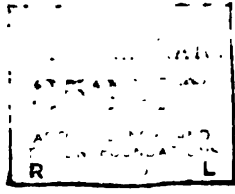
PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1903



SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date
du 19 février 1895*

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1° aux signataires des présents statuts, 2° à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs ; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt et un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale.

Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins ; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :
P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,
G. DE LINIÈRES.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire-général délégué,
DUFOIX.



RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Etampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin ; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste,

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles ; il paie les dépenses ordonnancées et donne, chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois ; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages ; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1^{er} janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1^{er} janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale ; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil, sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



LISTE DES MEMBRES

Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles, 12, rue Godot de Mauroi, à Paris (IX°).

ALLIOT (l'Abbé), curé de Chennevières-sur-Marne (S.-et-O.).

ALLORGE, Professeur de dessin à Montlhéry (S.-et-O.).

AUBLET-DELAUNAY (M^{me}) 173, Boulevard Péreire, à Paris (XVII°).

***AUBRY-VITET**, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy, à Paris (VII°).

ASHER, à Berlin (Allemagne).

AUSCHER, ingénieur expert, 24, rue La Fayette, à Versailles.

BABIN, pharmacien, à Arpajon (S.-et-O.).

BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de commerce de Corbeil, à Ris-Orangis (S.-et-O.).

BARTHÉLEMY (Jules), Président d'honneur de la Société des géomètres de France, rue Feray, à Corbeil.

BARTHÉLEMY (Louis), ingénieur, 85, rue d'Hauteville, à Paris (X°).

BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-Orge, et 7, rue Lafayette à Paris (IX°).

BAUDIN, maire de Milly (S.-et-O.).

BASSERIE (Mlle), 49, rue St-Vincent, au Mans (Sarthe).

BEGLET (Armand), à Corbeil, et à Paris, 162, boulevard Haussmann (VIII°).

***BÉRANGER** (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII°).

***BERNON** (le Baron de), à Palaiseau, et à Paris, 3, rue des Saints-Pères (VI°).

MM. BESSIN, ancien Conseiller d'arrondissement, à Corbeil.

BIBLIOTHÈQUE (la) **COMMUNALE DE CORBEIL**, représentée par
M. DUFOUR, bibliothécaire.

***BIZEMONT** (le Vte Arthur de), au Château du Tremblois, par
Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).

BLAVET, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Étampes.

BLONDEAU, Architecte à Brie-Comte-Robert, (Seine-et-Marne).

BOËTE, Instituteur, à Villecresnes (S.-et-O.).

BONNEFILLE, Sénateur de Seine-et-Oise, à Massy (S.-et-O.).

BONNEFOY, 3, rue d'Alger, à Paris (1^{er}).

BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon (S.-et-O.).

BOSELLI (Paul), 130, rue Royale, à Lille (Nord), et 32, cours la
Reine, Paris (VIII^e).

BOUCHER (le Dr Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de
Corbeil.

BOUGIN (Louis), 5, rue d'Arcole, à Paris (IV^e).

BOUJU-TANDOU (J. Albert), 45, avenue Marceau, à Paris (XVI^e).

BOULÉ (Alphonse), Juge de paix honoraire, à Lignières (Cher).

***BOURDIN**, ingénieur chimiste, à Corbeil.

BOURDON, Receveur des Finances, à Corbeil.

BRICARD, propriétaire, à Corbeil.

BRINON, vice-président de la chambre de commerce de Cor-
beil - Étampes, à Pussay (S.-et-O.).

BRUNOY (la Commune de) (S.-et-O.).

CALLIET, banquier, Maire de Corbeil.

CANOVILLE, Maire de Mennecy (S.-et-O.).

CARNOT (François), 16, avenue du Trocadero, à Paris (XVI^e).

CASSARINY (le Dr), médecin à Mennecy (S.-et-O.).

CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt (S.-et-O.).

***CAUVILLE** (Paul de), ancien Sénateur, au Château de Coye
(Oise) et, à Paris, 15, avenue Matignon (VIII^e).

CAYRON (l'Abbé), Curé de Lardy (S.-et-O.).

CHAMBON, avoué à Corbeil.

***CHATONEY** (Eugène), 6, rue Meissonier, à Paris (XVII^e).

CHÉRON, à Lardy (S.-et-O.).

CHERRIÈRE (le Dr), à Essonnes (S.-et-O.).

CHEUVREUX, à Étiolles, par Corbeil, et 41, avenue de Fried-
land, à Paris (VIII^e).

MM. CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maitre honoraire à la Cour des Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de Rivoli (I^{er}).

CHEVALLIER, conservateur de la Bibliothèque de Chartres, 2, rue du Petit Beauvais à Chartres (Eure-et-Loir).

CIBIEL (Alfred), Député de l'Aveyron, au château de Tigery, et 53, rue Saint-Dominique, à Paris (VII^e).

CLAYE, notaire, à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement, à Étampes.

COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Mousseau par Evry-petit-Bourg, et à Paris, 5, avenue Montaigne (VIII^e).

COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles (S.-et-O.).

COLAS (Albert), propriétaire à Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et-O.), et à Paris, 1, rue de Jussieu (V^e).

COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, à Paris (IX^e).

COPPÉE (François), membre de l'Académie française, 12, rue Oudinot, à Paris (VII^e).

COTHEREAU, Président du tribunal civil, à Corbeil.

COURAUD (l'Abbé), curé de Montlhéry (S.-et-O.).

***COURCEL** (le Baron Alphonse de), sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse (XV^e).

***COURCEL** (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann (VIII^e).

***COURCEL** (Valentin de), Maire d'Athis-Mons (S.-et-O.), et à Paris, 20, rue de Vaugirard (VI^e).

CREUZET, principal clerc d'avoué, à Corbeil.

***CROS** (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.

DAMERON, Architecte, rue Chantierine, à Corbeil.

DANGER, géomètre, à Étampes.

DANVERS, commissaire-priseur de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.

† ***DARBLAY** (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil.

DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.

DARBLAY (Robert), au château de St-Germain, par Corbeil.

DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.

DEBLED, artiste-peintre, à Linas, par Montlhéry (S.-et-O.).

DECAUVILLE (Armand), Maire de Courcouronne, à la Ferme du Bois-Briard, par Ris-Orangis (S.-et-O.).

- MM. DELAUNAY, à Saintry, par Corbeil, et à Paris, 61, boulevard Beaumarchais, Paris (III^e).
- DELESSARD (Édouard), Avoué honoraire près le tribunal de la Seine, à Ris-Orangis, et à Paris, 10, rue de l'Université (VII^e).
- DELESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy (S.-et-O.).
- * DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 150, boulevard St-Germain (VI^e).
- DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de l'Isle-Adam (S.-et-O.).
- DESTARAC (l'Abbé), 1^{er} vicaire à St-Spire, à Corbeil.
- DEVERRES (l'Abbé), Curé de Boutigny (S.-et-O.).
- DEVOUGES (le Dr), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.
- DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).
- DRAIGISEVICS, Professeur honoraire au Lycée Henri IV, à Champrosay, par Draveil, et à Paris, 18, rue St-Simon (VII^e).
- DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Chamarande, et 11, avenue Percier, à Paris (VIII^e).
- DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.
- DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis (S.-et-O.).
- * DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine par Corbeil, et à Paris, 11, rue de Sontay (XVI^e).
- FERAY (Ernest), 8, rue de Castellane, à Paris (VIII^e).
- * FERAY (Georges), 31, rue de la Baume, à Paris (VIII^e).
- FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy, et à Paris, 16, rue Cassini (XIV^e).
- FLIZOT, libraire, à Étampes.
- FORTEAU (C.-M.), Trésorier de la Caisse d'Épargne, à Étampes.
- FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Neuilly-Plaisance (S.-et-O.).
- FRICTSCH (l'Abbé), Curé de Croissy-sur-Seine (S.-et-O.).
- GANDRILLE (Victor), maire du Perray, à St-Germain-lès-Corbeil, par Corbeil.
- GARNIER, négociant, quai de la Pêcherie, à Corbeil.
- GATINOT, inspecteur primaire honoraire, à Montgeron (S.-et-O.).
- GAUDIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.

- MM. GÉHIN** (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau (S.-et-O.).
- GENET** (l'Abbé), Curé de Méréville (S.-et-O.).
- GENTY** (l'Abbé), Vicaire général de Versailles, 23, rue Saint-Honoré, à Versailles.
- GÉRARD** (Octave), avoué à Corbeil.
- GIBERT** (Mme), à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne).
- GILBERT** (André), secrétaire d'ambassade, 17, avenue de Breteuil, Paris (VII°).
- GIBOIN**, rue Orbe, à Libourne (Gironde).
- GIRARD**, Conservateur des hypothèques, à Corbeil.
- GLIMPIER** (l'Abbé), Curé de St-Sulpice de Favières, par Boissy-sous-St-Yon (S.-et-O.).
- GRAILLOT**, chef d'institution, à Montlhéry (S.-et-O.).
- GRAND** (Émile), avoué à Corbeil.
- GRAND** (Mlle M.), à Corbeil.
- GRANGE** (le Marquis de la), Maire de Montgeron, et à Paris 6, rue du Cirque (VIII°).
- GUÉBIN** (Edmond), Avoué à Corbeil.
- GUILLARD**, président de la Société d'Horticulture, à Étampes.
- GUILBERT** (Denys), Avocat, au Château du Colombier, par St-Chéron, et à Paris, 65, rue de Rennes (VI°).
- GUYOT** (Joseph), au Château de Dourdan, et à Paris, 30, rue de Condé (VI°).
- HARO** (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris (VI°).
- † **HAURÉAU** (Barthélemy), Membre de l'Institut.
- HÉBERT** (Édouard), 3, rue de la Paix, Paris (II°).
- HERNEST** (l'Abbé), Curé de St-Germain-lès-Corbeil.
- HOUSOY** (le Comte du), au Château de Frémigny, par Bouray, (S.-et-O.) et 5, rue Beaujon, à Paris (VIII°).
- HUDELOT**, juge au tribunal de Senlis (Oise).
- HUMBERT-DROZ**, Imprimeur à Étampes.
- * **JACQUEMOT** (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil (S.-et-O.).
- JALLEY** (l'Abbé), Curé de Grigny, par Ris-Orangis (S.-et-O.).
- JEANCOURT-GALIGNANI**, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 82, rue du faubourg St-Honoré (VIII°).
- JARRY** (Henri), Membre du Conseil départemental d'hygiène, à Corbeil.

MM. JOANNE (Edmond), Hôtel de Nesmond, 55 et 57, quai de la Tournelle, à Paris (V°).

JOYEUX (André), à Essonnes (S.-et-O.).

JOZON (Maurice), Notaire à Corbeil.

LABBÉ (le R. P.), Supérieur de l'Institution de Sainte-Croix, au Vésinet (S.-et-O.).

***LA BAUME-PLUVINEL** (Mlle de), au Château de Marcoussis, et à Paris, 9 rue de la Baume (VIII°).

LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris (VIII°).

LADMIRAL (le Dr), au Château d'Étiolles, par Corbeil.

LAFAULOTTE (L. de), à Bruyères-le-Châtel (S.-et-O.), et à Paris, 129, avenue des Champs-Élysées (VIII°).

LAPOLLYE (Paul), architecte diplômé, professeur de dessin, 34, rue Condorcet, Paris (IX°).

LAINY, Directeur des grands Moulins de Corbeil, 5, rue du Louvre, à Paris (I^{er}).

LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.

LASNIER (E.), Receveur des Finances en non activité, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

LAVALLÉE (Pierre), au Château de Segrez, par Boissy-sous-St-Yon, et à Paris, 10, rue de Vézelay (VIII°).

LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire, à Corbeil.

LEFEBVRE (Paul), instituteur à St-Germain-lès-Corbeil.

LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont (S.-et-O.).

***LEGRAND** (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.

LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger (S.-et-O.).

LEHIDEUX (Ernest), à la Bégallière, à Brunoy, et à Paris, 27, Boulevard Malesherbes (VIII°).

LELONG, notaire à Corbeil.

LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Feray, à Corbeil.

LEMAIRE, libraire, à Corbeil.

LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S.-et-M.).

LEROY (Jules), juge au tribunal de commerce de Corbeil.

LOISEL (Albert), rue du 14 Juillet, 21 bis, à Corbeil.

LORIN, Avoué, Secrétaire-général de la Société historique de Rambouillet, à Rambouillet.

- MM. MAILLE St-Prix**, au Château de la Grange, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine (VIII°).
- MALLET**, Banquier à Corbeil.
- MARCHEIX**, Conservateur de la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, à Paris (VI°).
- MAREUSE** (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (VIII°).
- MARSAUX** (le Chanoine), 68, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise).
- MARTELLIÈRE**, ancien magistrat, à Pithiviers (Loiret).
- MARTELLIÈRE fils**, architecte à Paris, 33, rue Claude-Bernard (V°).
- MARTIN**, entrepreneur de travaux, à Corbeil.
- MASSUCHETTI** (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon (S.-et-O.).
- * **MAUBAN** (Georges), à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino (VII°).
- MONMARCHÉ** (Marcel), rédacteur des Guides Joanne de la maison Hachette, à Arpajon (S.-et-O.).
- MONTGERMONT** (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris (VIII°), et au château de Montgermont, par Ponthierry, (S.-et-M.)
- MORIZET** (Émile), à l'Hôtel des Arquebusiers, à Corbeil, et à Paris, 57, rue Meslay (III°).
- MOTTHEAU**, 4, place St-Médard, à Brunoy (S.-et-O.).
- MURET** (l'Abbé), Curé de Brunoy (S.-et-O.).
- ODIOU**, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.
- PAILLARD** (Julien), architecte, 33, rue Delambre, à Paris (XIV°).
- PALLAIN**, gouverneur de la Banque de France, Hôtel de la Banque, à Paris (I°).
- PAPIN**, Agent des Assurances générales, à Corbeil.
- PARA** (Le Docteur), à la Ferté-Alais (S.-et-O.).
- PASQUET** (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.
- PASTRÉ** (Aymé), au Château de Beauvoir, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 29, rue du faubourg St-Honoré (VIII°).
- PELLERIN**, à Saintry, par Corbeil.
- PÉRIN** (Louis), à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles (V°).
- PETIT** (Félix), propriétaire, rue St-Spire, à Corbeil.
- PETIT** (Georges), agent d'assurances, à Corbeil.
- * **PIERREDON**, 150, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII°).

- MM. PINARD (André)**, au château de Champcueil, par Mennecy, et à Paris, 54, quai Debilly (XVI^e).
- PINAT**, architecte à St-Germain, par Corbeil.
- PLANCOUARD (Léon)**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Berck-plage (Pas-de-Calais), et à Arthies par Magny-en-Vexin (S.-et-O.).
- POPOT père**, caissier central honoraire de la Caisse d'épargne de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.
- PRESTAT**, Receveur des finances à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- PRIVÉ**, Directeur du Moulin français à Salonique, (Turquie).
- RABOURDIN (Charles)**, Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons (S.-et-O.).
- RADOT (Émile)** ancien président du tribunal de Commerce de Corbeil, à Essonnes (S.-et-O.).
- RAVAUT (Paul)**, 114, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII^e).
- RESVE**, chef d'institution à Montlhéry (S.-et-O.).
- RICHERAND (le Baron)**, Maire de Villecresnes, et à Paris, 13, rue Paul-Louis Courier (VII^e).
- RILLY (le Comte de)**, au château d'Oyzonville, par Sainville (Eure-et-Loir), et 61, rue de Varennes, à Paris (VII^e).
- ROUSSELIN (l'Abbé)**, aumônier de l'école Fénelon, à Vaujours (S.-et-O.).
- ROUSSEAUX**, avoué à Corbeil.
- SABATIER**, Maire de Viry-Châtillon (S.-et-O.).
- SAINT-MARC-GIRARDIN (Henri)**, au château de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 22, rue François I^{er} (VIII^e).
- SAINTIN (Alfred)**, Maire de Montlhéry (S.-et-O.).
- SERGENT**, notaire honoraire à Milly (S.-et-O.).
- SIMON (Paul)**, Architecte, à Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.).
- SIMON (l'Abbé)**, Curé de Leuville-sur-Orge, par Montlhéry (S.-et-O.).
- SOUPAULT**, à Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et-O.).
- STECHELT**, à New-York (Etats-Unis).
- SWARTE (Victor de)**, Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille, et à Paris, rue Clément-Marot, 19 (VIII^e).
- TANON (M. L.)**, Président de Chambre à la Cour de Cassation.

90, rue d'Assas, à Paris (VI^e) et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles (S.-et-O.).

MM. TAVERNIER, architecte, 107, rue de l'Université à Paris (VII^e).

TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy (S.-et-O.).

THIRROUIN père, Maire de Lisses, par Essonnes (S.-et-O.).

TOURNEUX (Maurice), à Morsang-sur-Orge, clos de la Guéridière, et à Paris, 34, quai de Béthune (IV^e).

*TREUILLE (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris (I^{er}).

TREILHARD (le Comte), au château de Marolles-en-Hurepoix, et 10, avenue de Messine, à Paris (VIII^e).

TROCHU (Jules), propriétaire, à Arpajon, et à Paris, 4, rue de Sèvres (VI^e).

VALLET (l'Abbé), Curé de Ste-Escobille, par Authon-la-Plaine (S.-et-O.).

VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel (VIII^e).

VAVASSEUR (l'Abbé), Curé de Livry (S.-et-O.).

VERDAGE (Émile), négociant à Corbeil.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de) (S.-et-O.).

VOLLANT (Louis), ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lès-Corbeil.

WARIN, Directeur des Papeteries d'Essonnes, à Essonnes (S.-et-O.).

WALTER (Henri), au Mesnil-Longpont, par Monthéry, et 217, rue Saint-Honoré, à Paris (I^{er}).

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris (XVI^e).

COÛARD (Emile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles, Hôtel de la Préfecture.

DUTILLEUX (A.), Chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, 19, avenue de Picardie.

MARQUIS (Léon), d'Étampes, 54, rue de la Clef, à Paris (V^e).

PHARISIER, Rédacteur en chef de l'*Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.

STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris (V^e).

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	MM.
BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil.	GIRARD, de Corbeil.
BLAVET, d'Étampes.	JARRY (H.), de Corbeil.
BONNIN (l'Abbé), d'Ablon.	LASNIER (E.), de Corbeil.
BOUCHER (le D ^r P.), de Corbeil.	LEGRAND (Maxime), d'Étampes.
COLAS (l'Abbé), de Soisy.	LEMAIRE (Jules), de Corbeil.
COURCEL (G. de), de Vigneux.	MAREUSE (Edgar), de Paris.
COURCEL (V. de), d'Athis-Mons.	MARQUIS (Léon), d'Étampes.
DEPOIN (Joseph), de Pontoise.	MARTELLIÈRE, de Pithiviers.
DUFOUR (M. A.), de Corbeil.	MOTTHEAU, de Brunoy.
DUTILLEUX (A.), de Versailles.	PASQUET (A. Marc), de Corbeil.
GENTY (l'Abbé), de Versailles.	

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

Président :	M. François COPPÉE, de l'Académie française.
Vice-Présidents :	M. le D ^r P. BOUCHER, Médecin en chef de l'hôpital de Corbeil.
	M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.
	M. BLAVET, d'Étampes.
Secrétaire-Général :	M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.
Trésorier :	M. POPOT père, caissier central honoraire de la Caisse d'Épargne de Corbeil.
Secrétaire-Rédacteur :	M. GIRARD, Conservateur des hypothèques, à Corbeil.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le Dr P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.

A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.

V. de COURCEL, d'Athis-Mons.

GIRARD, Secrétaire-Rédacteur, à Corbeil.

J. LEMAIRE, de Corbeil.

Léon MARQUIS, d'Étampes.

Max. LEGRAND, d'Étampes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

La Société archéologique de Rambouillet.

La Société historique et archéologique du Gâtinais.

La Société archéologique de Sens, à Sens (Yonne).

La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

La Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

L'Académie Royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Suède).

La Société des Amis des monuments parisiens, 98, rue de Miro-mesnil, à Paris (VIII^e).

La Société française d'archéologie.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres (Eure-et-Loir).

La Société historique et archéologique de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

La Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines, à Bruxelles (Belgique).

Le Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière, Lyon (Rhône).



SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)
le 25 mai 1903.*

Présidence de M. le docteur Boucher, vice-président.

Étaient présents : M. le Docteur Boucher, vice-président, MM. Barthélemy, V. de Courcel, Depoin, Dufour, Girard, Jarry, Lasnier, Mareuse et Popot.

Des excuses sont présentées au nom de MM. G. de Courcel et Mottheau.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Le Conseil prononce l'admission des huit membres nouveaux ci-après nommés :

M. Bourdin Lucien, ingénieur chimiste à Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour. M. Bourdin ayant versé la somme de 100 fr. exigée par les statuts, sera inscrit comme membre fondateur.

M. Gandrille, Victor, maire du Perray, à Saint-Germain-lez-Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour.

M. Chevallier, conservateur de la Bibliothèque de Chartres, 2, rue du Petit Beauvais, à Chartres, présenté par MM. Aubry-Vitet, et Maxime Legrand.

M. Auscher, ingénieur expert à Versailles, 24, rue Lafayette, présenté par MM. Lorin et Mareuse.

M. Brinon, Vice-Président du Tribunal de Commerce de Corbeil, à Pussay (S.-et-O.), présenté par MM. Calliet et l'abbé Colas.

M. Hébert, Édouard, négociant à Paris, 3, rue de la Paix, présenté par MM. Dufour et R. Darblay.

M. Lefebvre, instituteur à Saint-Germain-lez-Corbeil, présenté par MM. Barthélemy et Dufour.

M. Champion, libraire à Paris, présenté par MM. Dufour et Mareuse.

Le Conseil enregistre la démission de M. André Barthélemy, de Villeneuve-le-Roi, motivée par un changement de résidence.

La parole est donnée à M. Depoin pour la lecture d'une notice sur le Prieuré de Notre-Dame à Essonnes ; l'érudition de notre collègue se manifeste dans ce travail sous une forme très intéressante ; les membres de la Société seront à même d'en juger lors de la publication du prochain bulletin dans lequel doit figurer cette contribution à l'histoire locale.

Le Président adresse à M. Depoin de chaleureux remerciements.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Dutilleux, membre correspondant de la Société de Corbeil-Étampes, et secrétaire de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. M. Dutilleux apprend par cette lettre que la Société de Pontoise et celle de Rambouillet ont demandé à faire un tirage à part, pour distribuer à chacun de leurs membres, de la partie du compte-rendu de la conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, tenue à Versailles les 14 et 15 juin 1902, qui renferme des travaux d'un intérêt plus général, tels que le travail de M. Depoin sur les Cartulaires, — de M. Mareuse sur la cartographie, — de M. Coüard sur les archives etc.

La lettre de M. Dutilleux, qui est adressée à M. Dufour, se termine ainsi :

« Seriez-vous disposé à en faire autant en ce qui concerne la société de Corbeil ? dans ce cas vous auriez à m'indiquer le nombre

des exemplaires que vous jugeriez nécessaires. Je dois ajouter que Pontoise et sans doute aussi Rambouillet nous alloueront une légère indemnité en raison de ce supplément de travail, laquelle indemnité viendra en déduction de nos frais d'impression qui sont considérables... »

Après un échange d'observations d'où il résulte qu'il y a intérêt à suivre l'exemple des sociétés de Pontoise et de Rambouillet, M. le Trésorier est prié de faire connaître si l'état des finances permet de voter une subvention de 100 fr. M. Popot fournit à cet égard des explications très complètes ; il évalue à 3.200 fr. le montant des disponibilités. En conséquence, le Conseil vote un crédit de 100 fr. pour le tirage à part proposé par M. Dutilleux ; M. Dufour veut bien se charger des mesures d'exécution.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante, adressée à M. le Maire d'Essonnes, le 22 octobre 1902, en remerciement du don d'un cercueil en pierre de l'époque Gallo-Romaine, offert au musée Saint-Jean par la Commune d'Essonnes.

Monsieur le Maire,

Dans sa séance du 16 courant, le Conseil d'administration de notre société a été informé du don que vous avez bien voulu faire, au nom de la commune d'Essonnes, au musée Saint-Jean, d'un sarcophage de l'époque Gallo-Romaine, trouvé sur la hauteur sud d'Essonnes, à l'endroit occupé pendant de longs siècles par l'ancienne abbaye de Notre-Dame des Champs, qui fut si longtemps seigneur d'Essonnes dans la personne de son Abbé.

Plusieurs découvertes du même genre ont été déjà faites dans le même endroit, et il est bien certain que si l'on y voulait faire des fouilles sérieuses, elles seraient couronnées de succès.

La mise au jour de ce sarcophage n'en est pas moins fort intéressante, en ce sens qu'elle confirme l'ancienneté d'Essonnes, dont les origines mérovingiennes étaient déjà connues par les curieuses petites monnaies d'or qui y ont été frappées sous les rois de la première race.

La date de ce sarcophage peut être fixée au 3^{me} siècle après Jésus-Christ ; en effet, parmi les ossements et la terre qu'il renfermait se trouvait une petite monnaie de bronze de l'empereur Tétricus qui a régné dans les Gaules entre les années 268 et 273 après J. -C. Cette sépulture ne peut donc être antérieure à 268 et elle n'est pas non plus beaucoup postérieure à 273 ; on peut donc hardiment la placer dans la seconde moitié du 3^{me} siècle de notre ère.

Le Conseil d'administration de notre société a appris avec un vif plaisir que vous aviez pris l'intelligente initiative de faire respecter et conserver les objets qui pourraient être découverts dans l'étendue de votre commune, et il me charge

de vous exprimer toute sa gratitude pour la marque d'intérêt que vous avez bien voulu donner à notre musée en y déposant ce curieux témoin des premiers temps d'Essonnes.

Veillez agréer, monsieur le Maire, la respectueuse expression de mes sentiments de considération.

Le Président

Dr P. BOUCHER.

M. Barthélemy demande qu'une autre lettre de remerciements soit adressée à M. Nicol, d'Yerres, donateur de divers objets au profit du musée. Satisfaction sera donnée à M. Barthélemy.

Le Secrétaire général saisit le Conseil d'une requête présentée par le gardien du musée, à l'effet d'obtenir, en même temps qu'une brouette, un hangar destiné au remisage de la dite brouette, des échelles et autres outils de jardinage. L'autorisation nécessaire est accordée en principe; l'examen du devis et la suite de l'affaire sont confiés à M. Marc Pasquet.

L'ordre du jour appelle ensuite la fixation de la date à laquelle aura lieu l'assemblée générale de 1903. M. le Président rappelle à ce sujet qu'une décision récente du Conseil a disjoint l'assemblée générale de la promenade archéologique annuelle; la date de celle-ci sera indiquée ultérieurement; pour aujourd'hui il s'agit seulement de fixer la date de l'assemblée générale qui doit avoir lieu à Corbeil aussi prochainement que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que l'assemblée générale aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil, le mercredi 10 juin 1903. Des lettres de convocation seront adressées à tous les membres de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue le 10 Juin 1903 à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Dr BOUCHER, vice-président.

Étaient présents : MM. Tavernier, Chéron, E. Delessard, Popot père, Docteur Devouges, Dufour, Jarry, Girard, Walter, Vollant,

Robert Darblay, abbé Deverre, abbé Destarac, abbé Hernest, abbé Colas, Mallet, Resve, Cros, Morizet, Soupault.

Excusés : MM. Lelong, Boselli, Marc - Pasquet, Cassariny, M. Tourneux, Le Paire, Guébin, Chambon, Gérard, Darnet, abbé Couraud, Lemaire, M. Jozon.

La parole est donnée au Secrétaire général pour le compte-rendu des travaux accomplis pendant l'année 1902.

MESSIEURS,

Un changement assez important s'est introduit dans les usages de notre Société ; je veux parler de la disjonction de l'assemblée générale et de la promenade archéologique qui, jusqu'à présent avaient eu lieu dans une seule et même journée. Il résultait de cet état de choses que le temps manquait le plus souvent pour accomplir dans son entier le programme fixé et que, trop souvent aussi, l'assemblée générale était quelque peu écourtée, sinon sacrifiée. Beaucoup de membres de la Société s'étant plaints de cet état de choses, votre Conseil a été appelé à en délibérer : il a reconnu le bien fondé des plaintes qui lui avaient été adressées et il a décidé que désormais la promenade artistique serait séparée de l'assemblée générale, que celle-ci aurait lieu vers le mois de mai de chaque année, conformément à nos statuts, et que la promenade archéologique aurait lieu à une autre époque dont la date serait fixée par le Conseil et portée à la connaissance de tous nos collègues. Voilà, Messieurs, la petite révolution que nous avons faite dans nos habitudes ; demandée par beaucoup, nous espérons qu'elle sera approuvée par tous ; c'est dans cet espoir que nous inaugurons aujourd'hui le nouvel état de choses, en ouvrant l'assemblée générale de 1903.

Mais il est un usage que nous ne voulons point changer, c'est celui de saluer de nos regrets, ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés dans le courant de l'année 1902, dont nous nous occupons aujourd'hui.

La liste, heureusement, n'en sera pas longue, car je n'ai à vous annoncer que le décès de M. Tourneville, l'ancien juge de paix de Corbeil, où il a laissé des sympathies et des souvenirs. Il s'était retiré dans l'Eure, à Lyons-la-Forêt ; c'est là qu'il a terminé sa carrière à un âge assez avancé.

Nous avons aussi à enregistrer quelques démissions, trois ou quatre, occasionnées par départ ou autres causes ; en résumé, peu de vides se sont produits parmi nous, et nous devons d'autant plus nous en applaudir que les entrées ont été beaucoup plus importantes que les sorties ; on trouvera le détail de ces admissions dans les comptes-rendus des séances de notre Conseil d'administration, qui sont publiés dans chacun de nos bulletins ; aujourd'hui je ne vous citerai que des chiffres qui portent en eux-mêmes leur éloquence :

A l'assemblée générale de 1901, j'annonçais que notre Société se composait de 196 membres ; l'année suivante, 1902, nous en comptons 216, et, cette année, ce nombre est monté à 224, dont 22 sont fondateurs. Nous continuons donc notre

marche ascendante, malgré les vides inévitables qui se produisent chez nous, comme dans toutes les Sociétés similaires.

Une circonstance exceptionnelle a favorisé notre recrutement en 1902, il est bon de vous la faire connaître. Vous vous souvenez certainement du beau volume sur Villeroy que nous avons distribué à tous nos membres en 1901, splendide ouvrage que nous devons à la générosité de Mme Aymé Darblay qui avait tenu à l'éditer en souvenir de son regretté mari, dont elle accomplissait ainsi les intentions.

A la suite de cette distribution, d'assez nombreuses demandes se produisirent, mais l'édition était épuisée et nous ne pûmes les satisfaire. Cependant nous possédions un certain nombre d'exemplaires qui nous avaient été donnés en plus, mais qui étaient sans gravures, ce qui leur enlevait toute valeur et les rendait inutilisables.

C'est alors que nous eûmes la pensée de solliciter de Madame Aymé Darblay le prêt des planches de cuivre qui avaient servi à imprimer les gravures ; elle y consentit fort gracieusement et nous lui en avons été très reconnaissants ; mais notre reconnaissance ne devait pas s'arrêter là. En effet la dépense à faire pour le papier, le tirage, le brochage etc, était très importante et un peu au-dessus de nos forces ; il nous fallait donc retourner près de notre aimable bienfaitrice pour solliciter son concours. Elle voulut bien consentir à nous l'accorder, en prenant à sa charge la moitié des frais que devait entraîner cette nouvelle édition des 47 gravures de l'ouvrage. On se mit donc à l'œuvre et, au bout de peu de temps, nous étions en mesure de satisfaire les candidats qui aspiraient à entrer dans notre Société, afin de pouvoir posséder ce magnifique ouvrage qui nous rappellera sans cesse le souvenir de son auteur, M. Aymé Darblay.

Telle est la raison de l'accroissement un peu exceptionnel qui s'est produit depuis près de deux ans parmi les membres de notre Société. Nous le devons en grande partie à la bonté de Madame A. Darblay ; c'est pourquoi je crois être votre interprète à tous en lui adressant ici, au nom de la Société tout entière, nos plus respectueux remerciements.

Pardon, Messieurs, de ces détails, ils ne sont point inutiles, puisqu'ils me permettent de vous apprendre que nous avons encore en réserve un certain nombre d'exemplaires du Villeroy et que nous pouvons par conséquent satisfaire aux demandes de ceux qui auraient le désir de le posséder, mais à la condition d'entrer dans nos rangs et de s'inscrire à partir de l'année 1901, exercice auquel l'ouvrage a été attribué.

Je vous rappelle à ce sujet que cet ouvrage, dont la valeur est de plus de 100 fr., n'a pas été mis dans le commerce et qu'on ne peut se le procurer à prix d'argent.

Nos deux bulletins de 1902 ont paru ; le second a éprouvé quelques retards dont nous n'avons pas été maîtres ; nous nous efforçons de réparer le temps perdu en activant de notre mieux la mise au jour du 1^{er} bulletin de 1903.

Ces deux bulletins de 1902 contiennent ensemble 184 pages et 5 gravures. Des *Notes* sur la Congrégation de Notre-Dame à Étampes (25 pp.), dues à l'habile chercheur, M. Ch. Forteau d'Étampes, et un *Document inédit pour servir à l'histoire des octrois de la ville d'Étampes au xvi^e siècle*, de M. P. Pinson, ouvrent ce bulletin et montrent qu'en nous occupant aussi bien d'Étampes que de Corbeil, nous n'oublions pas le titre que notre Société s'est donné.

Vient ensuite l'intéressant article de notre cher Président, M. le Dr Boucher, *Deux Maîtres en chirurgie à Corbeil*. C'est un pieux sentiment qui l'a porté à rechercher les origines de ses ascendants, Edouard Mathez et Jean Pierre Petit, et cette recherche l'a conduit à retrouver et à faire connaître les services rendus par ces praticiens, honorables habitants de Corbeil, qui méritaient de ne point être oubliés.

Une revue technique, *la France médicale*, a consacré un long article au travail de M. le Dr Boucher ; nous lui empruntons les quelques lignes suivantes .

« Nous félicitons M. le Dr Boucher, de Corbeil, d'avoir consacré une brochure « à deux Maîtres en chirurgie de cette ville. Si cette brochure ne révèle rien de « sensationnel sur l'histoire de la science proprement dite, elle contient de fort « intéressants détails sur la vie du praticien à la fin du xviii^e siècle, sur l'histoire « hospitalière de la ville et même sur ses coutumes générales ».

Notre érudit collègue, M. Depoin, a inséré à la suite un très intéressant document, *Une supplique des Religieux de Morigny*, de la fin du xv^e siècle. On y trouve de curieux détails sur les malheurs subis, pendant la guerre de Cent ans, par cette Abbaye de Morigny, si puissante autrefois et dont il ne reste plus que la remarquable église, qui sert aujourd'hui au culte paroissial de ce village si voisin d'Étampes.

Ce bulletin se termine avec la première partie d'une importante notice de notre sympathique confrère, M. Gatinot, de Montgeron : *La disette à Montgeron et aux environs à la fin de l'ancien régime et pendant les 1^{res} années de la révolution, Épisode de l'application du décret du 4 mai 1793 relatif au maximum des denrées*. Ce titre en dit assez par lui-même pour me dispenser d'entrer dans le détail de la matière traitée ; disons seulement qu'on y trouve des épisodes locaux inédits et des noms encore connus dans notre région.

Dans le second bulletin, on lira le compte-rendu de l'assemblée générale du 7 juillet 1902 et le récit de l'excursion, faite le même jour, à Milly et au château de Courances. Beaucoup de nos collègues ont pris part à cette promenade très réussie, et je ne doute pas qu'ils n'aient pris plaisir à la lecture de ce récit dû à la plume habile d'un de nos plus aimables collègues.

La Disette à Montgeron (suite et fin), de M. Gatinot, continue ce bulletin. Nous y trouvons ensuite une étude biographique sur notre compatriote, *le peintre Mauzaisse*, qui n'était pas assez connu parmi nous. Cette étude est ornée d'un portrait du maître, que nous avons été heureux de pouvoir reproduire, parce qu'il est très rare.

Vient ensuite *Un voyageur Hollandais à Corbeil en 1586*. C'est l'extrait, en ce

qui nous concerne, d'un manuscrit latin conservé à la bibliothèque de l'université d'Utrecht.

Rares sont les récits des voyageurs sur Corbeil ; celui-ci, dû à la plume d'Arnold Van Buchel, un savant doublé d'un archéologue, est donc instructif pour nous, intéressant aussi par sa date de 1586, c'est pourquoi il a paru utile de l'insérer dans notre bulletin. Van Buchel a illustré son manuscrit de nombreux dessins ; nous en avons reproduit deux qui montrent ce qu'étaient les deux châteaux de Corbeil à cette époque déjà reculée.

Nous trouvons ensuite deux courtes notices, l'une sur le *Prieuré de Notre-Dame des Champs à Essonnes*, due à M. Jules Barthélemy, l'autre, de M. Paul Pinson, sur l'acteur *Clairval*, puis un nouveau fragment du catalogue de la bibliothèque de notre Société, et nous arrivons à un article important pour Corbeil, car il y est question de ses archives anciennes, c'est-à-dire antérieures à 1790, dont l'inventaire sommaire, mais détaillé, suit la notice introductive.

Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de cette publication, mais je puis dire que je suis assuré qu'elle rendra des services aux travailleurs ; j'en ai la preuve par les approbations que j'en ai reçues et même par des demandes de communications déjà formulées.

Un large tirage à part, destiné à la ville de Corbeil, permettra de répandre dans les principales bibliothèques de France cet inventaire de nos richesses d'archives dont les plus anciennes remontent au XI^e siècle.

La bibliographie et la chronique annuelles occupent les 20 dernières pages de ce bulletin et nous aimons à penser que celui-ci, ainsi que le premier de cette même année 1902, auront été accueillis avec bienveillance par tous nos collègues.

Pour l'avenir, je vous dirai que le 1^{er} bulletin de 1903 est sur le chantier et que le second devra le suivre d'aussi près qu'il nous sera possible, nous efforçant ainsi d'éviter les retards qui se sont produits, bien contre notre gré. Nous avons déjà des notices intéressantes qui ne demandent qu'à voir le jour, d'autres nous sont promises, et nous pensons déjà à nous occuper du 4^e volume de nos mémoires, qui contiendra, nous pouvons le dire dès maintenant, les monographies de deux communes de l'arrondissement de Corbeil.

Quant à notre musée Saint Jean, dont je dois vous parler aussi, je ne puis que répéter ce que je vous disais l'an passé ; c'est-à-dire qu'il continue à être très en faveur auprès des habitants de Corbeil et d'Essonnes, puisque les entrées sont toujours nombreuses aux jours d'ouverture. Pour les collections que nous réunissons dans la belle église Saint-Jean, elles s'augmentent petit à petit ; nous avons déjà obtenu bien des dons et des dépôts et nous pouvons espérer qu'il nous en viendra encore. Mais le musée lui-même, son entretien et celui du beau jardin qui l'entoure, sont une lourde charge pour notre Société ; malgré la gracieuse subvention annuelle de 100 fr. que veut bien nous accorder Madame Aymé Darblay, en souvenir de son mari qui nous l'avait promise, il y a des insuffisances beaucoup plus importantes que la Société est obligée de combler. Il est surtout un regret

que je ne puis m'empêcher de consigner ici : c'est de ne pouvoir loger notre gardien dans l'enceinte de Saint-Jean, ce qui donnerait un grand essor à notre musée que l'on pourrait ainsi visiter tous les jours, et nous procurerait, à nous, une notable économie.

Mais pour réaliser ce désir souvent exprimé, il faudrait construire une maisonnette ; et les ressources de la Société, bien restreintes, hélas ! ne lui permettent pas de se livrer à cette dépense qui serait cependant fort utile.

Pardon, Messieurs, d'avoir retenu votre attention si longtemps, mais laissez-moi espérer que j'ai pu vous convaincre que tous nos efforts tendent continuellement à accroître la prospérité de notre Société ; maintenant joignez-vous à nous, amenez-nous de nouveaux adhérents, faites en un mot une propagande active, afin que notre chère Société puisse augmenter encore le juste renom qu'elle s'est acquis, et que nous puissions, nous, réaliser notre vif désir de voir bientôt s'édifier notre future maisonnette de Saint-Jean.

Et maintenant je termine, Messieurs, en sollicitant pour ce trop long rapport, votre bienveillante approbation.

A. D.

Le Trésorier communique ensuite son rapport sur la situation financière de la Société, au 31 Décembre 1902.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1902

Recettes

Solde de l'exercice 1901 . . .	3.572.18
Cotisations, année 1901, arriéré . . .	10 »
— — pour Villeroy . . .	90 »
— année 1902 . . .	1.751 »
Intérêts des fonds placés. . .	188.11
Produit de la vente de Bulletins de la Société.	250 »
Subvention du Conseil général de S.-et-O . .	100 »
Rachats de cotisations par 5 membres fondateurs . . .	500 »
Don de Madame Aymé Darblay, en faveur du Musée . . .	100 »
Remboursement par la Ville de Corbeil, d'une avance faite par la Société. . .	8 »

Total des recettes : 6.569.29

Dépenses

Traitement du gardien du Musée et entretien du jardin (du 1 ^{er} octobre 1901 au 31 décembre 1902).	531.65
Frais d'impression du Bulletin de la Société (2 ^e semestre 1901 et 1 ^{er} et 2 ^e semestre 1902).	1.109 »
Excédent de dépenses des frais d'excursion à Milly-Courances	81.25
Frais de recouvrement des cotisations	44.60
Travaux de menuiserie au Musée.	12 »
Frais de transport au Musée de 2 sarcophages	23 »
Déboursés du secrétaire général, pendant l'année 1902, — frais de gravures, de poste et achats divers	208.70
Frais d'administration et déboursés divers.	41 »
Total des dépenses :	2.051.20

Balance

Recettes	6.569.29
Dépenses	2.051.20
Solde disponible au 31 Décembre 1902.	4.518.09
représentés par :	
En compte courant chez M. Mallet, banquier	3.641.65
Livret de Caisse d'épargne	837.79
Espèces en caisse	38.65
Total égal	4.518.09

Répartition des fonds

Somme réservée provenant du rachat de leur cotisation par 22 membres fondateurs.	2.200 »
Fonds libres	2.318.09
Ensemble :	4.518.09

Après l'audition de ces rapports, M. le Président donne lecture de l'art. VII des statuts, qui est ainsi conçu : « La Société est administrée par un conseil composé de vingt et un membres, élus pour trois ans, en assemblée générale. Le conseil se renouvelle chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles ».

Le tiers du conseil sortant cette année se compose de Mes-

sieurs J. Barthélemy, docteur Boucher, abbé Colas, A. Dufour, Jarry, Max. Legrand et Mottheau.

M. le Président annonce qu'en exécution des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection de sept membres du conseil et il désigne aux suffrages de l'assemblée, les candidats susnommés.

A l'unanimité sont renommés administrateurs pour trois ans MM. J. Barthélemy, docteur Boucher, abbé Colas, A. Dufour, Jarry, Max. Legrand et Mottheau.

Par acclamation, l'assemblée renouvelle ensuite, pour une année, conformément aux art. II et XIV du règlement, les pouvoirs du bureau et du comité de publication ; puis elle approuve le compte-rendu du Secrétaire général et le rapport du Trésorier, elle donne décharge à ce dernier et vote de chaleureux remerciements à tous deux pour leurs intéressantes communications.

La parole est donnée à M. l'abbé Colas pour la lecture d'une notice rappelant les noms des principaux personnages qui, dans les temps modernes, ont résidé à Soisy-sous-Etiolles.

Le Président remercie l'auteur d'avoir bien voulu faire part des résultats de son enquête ; ils seront publiés dans le Bulletin.

La promenade archéologique de 1903 motive un échange d'observations ; on propose notamment une excursion à la Ferté-Alais et au tombeau de Michel de l'Hôpital. M. l'abbé Deverre, curé de Boutigny, veut bien se charger de réunir les données nécessaires pour permettre au Conseil d'examiner le projet et de prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Après le déjeuner au restaurant de Bellevue, sur les bords de la Seine, les assistants se sont partagés en deux groupes ; le premier, sous la conduite de M. Robert Darblay, a visité le parc de St-Germain ; le deuxième s'est dirigé, avec M. Dufour, vers le musée St-Jean.

Les deux groupes réunis au chemin de fer, pour le départ, ont exprimé la satisfaction qu'avait causée à chacun et la visite à Saint-Jean et la promenade au beau parc de Saint-Germain.

Puis on s'est séparé en se promettant de se retrouver à la promenade archéologique annuelle qui, en cette année 1903, aura lieu vers la fin de Septembre ou dans les premiers jours d'Octobre, et dont le but sera probablement la Ferté-Alais, Champmotteux et Boutigny.

G. G.

J

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

SAINT SPIRE (EXUPÈRE)

I^{er} Evêque de Bayeux & patron de Corbeil (1).

L'ordre d'évangéliser le monde, jailli des lèvres du divin Maître, le jour de l'Ascension, a fait germer, tout le long des âges, des légions d'Apôtres. Les *ministres du Christ*, les *dispensateurs des mystères de Dieu* (2), ont semé la foi chrétienne avec la science du salut dans toutes les contrées de l'univers. Et quand ils sont tombés d'épuisement sur le sillon, tandis que les Anges emportaient leurs âmes au ciel où elles *resplendissent comme de radieuses étoiles* au firmament *de l'éternité* (3), souvent l'Église, dans une canonisation solennelle, désigna ces saints pontifes, ces admirables prêtres à la perpétuelle vénération des chrétiens.

Alors les peuples levaient de terre les ossements précieux ; ils les enchâssaient, en témoignage de piété reconnaissante, dans des reliquaires d'or et de pierreries devant lesquels les générations vinrent tour à tour s'agenouiller et implorer les grâces dont les ancêtres avaient été comblés.

Corbeil a possédé de ces inestimables trésors. De 950 jusqu'à la Révolution, son église collégiale et royale abrita les corps de saint Spire, de saint Regnobert et de saint Leu, premiers évêques de Bayeux.

(1) Cette étude est le résumé d'une allocution prononcée, dans l'église St-Spire à Corbeil, par l'abbé Destarac, 1^{er} vicaire de cette paroisse, le 4 mai 1902, fête de la translation des Reliques du Saint.

(2) I Corinth. iv, 1.

(3) Dan. xii, 3.

Surgirent hélas ! les démenées et les sauvageries de la Terreur !.... Ce sanctuaire fut désolé par de navrantes profanations et devint, comme tant d'autres églises, un Temple de la Raison.

Même « le decadi, vingt pluviôse de l'an II de la République française, une et indivisible », sur l'ordre des officiers municipaux, « le tombereau, servant à enlever les immondices de la commune, charria sur la grande arche du pont de la Seine d'où ils furent jettés dans la rivière, les ossements », réduits en cendres, « des *prétendus* St Spire, St Guenault, St Quirin, St Leu, St Norbert et d'une foule d'autres de même fabrique », comme s'exprime le grotesque procès-verbal que son auteur a tout de même eu honte de signer (1).

Un conseiller au parlement d'Aix (2), réfugié à Corbeil, arracha au bûcher de la place de la Révolution le maxillaire inférieur avec un avant-bras de saint Spire (3).

A ces restes, doublement chers et sacrés, qui reposent d'ordinaire en la chapelle là-bas, dans un modeste coffret de bois, la piété de vos pères faisait encore, il n'y a pas si longtemps, de belles solennités, avant que l'arrêté d'un magistrat municipal de passage

(1) (Registre des délibérations de la commune de Corbeil, 1794). Le procès-verbal de brûlement des reliques (8 fév. 1794) constitue vraiment, par le style, l'écriture, la disposition des lignes même, une pièce à part. Contrairement aux autres comptes-rendus de séances, il ne porte à la fin ni la signature d'Happey, maire, ni celle d'un officier municipal quelconque. De vieux Corbeillois — bien informés — sont pourtant d'accord sur le nom d'un homme qui pourrait bien avoir, un jour ou l'autre, dans notre histoire locale son *passus sub Pontio Pilato*.

(2) M. de BRIGNOLLES.

(3) L'abbé Girard, ancien curé de Corbeil, écrit dans le registre historique de la paroisse (p. 4. 31-32) : « Les reliques que possède aujourd'hui l'église sont : 1^{re} celles de S. Spire et qui consistent dans la mâchoire inférieure où deux dents sont encore adhérentes et dans un os de l'avant-bras ; 2^e... » suit l'énumération des reliques des catacombes de Rome données par le Cardinal Caprara en compensation de celles qui avaient été détruites. Or, le citoyen Mesléart, curé de Corbeil (Cf. Précis historique relatif aux reliques de S. Spire et à celles de plusieurs saints martyrs dont la translation se fera à Corbeil le dimanche 30 novembre 1803, 28 Brumaire an 12. 8 pages, à Corbeil, Chr. J. Gelé.) parle seulement d'« un os de mâchoire inférieure encore meublé de deux dents ». Mgr Charrier de la Roche (Procès-verbal de reconnaissance des reliques fait à Versailles le 30^e jour d'août mil huit cent trois, 3 fructidor an XI de la République) dit dans les mêmes termes : « la relique consiste dans un os de la mâchoire inférieure encore meublée de deux dents... Cet os de mâchoire fut remis par le S^r Guilpain, alors sacristain de la paroisse, au C^{em} Leboiteux, orfèvre, demeurant à Corbeil, qui le remit ensuite à M^{re} Mariette (*), après lui avoir ôté deux dents et un os du côté droit pour les garder etc... ». Il n'est nullement question d'un avant-bras de saint Spire. Celui qu'on présentait, en temps ordinaire, à la vénération des

(*) Ancien chanoine de St-Spire.

eût interdit aux édifiantes et tranquilles processions les rues de notre cité.

Ces souvenirs vous réunissent nombreux en cette fête de la Translation de saint Spire, et j'aperçois parmi vous des anciens qui viennent sûrement chercher dans notre cérémonie d'aujourd'hui une évocation du passé. Je voudrais bien satisfaire leurs sentiments de foi persévérante. Et c'est avec joie que je viens vous parler du culte de saint Spire. Non sans quelque appréhension pourtant..., en songeant qu'autrefois la Saint-Spire a été prêchée, ici comme au Tremblay (1), par de fameux orateurs, par d'illustres prélats comme les évêques de Soissons (2), de Paris (3), de Troyes (4) et un arche-

fidèles, fut donné en 1793, par Avoine, évêque constitutionnel de Seine-et-Oise, à son collègue Claude Fauchet, du Calvados. (Cf. Étude sur les reliques de S. Exupère, dans la Semaine religieuse de Bayeux — 5 et 12 août 1888 — par l'abbé Le Lièvre, curé de Subles et, actuellement, de St-Laurent de Bayeux).

Avoine ou Mgr Charrier de la Roche ont-ils pris et gardé à Versailles quelque ossement de saint Spire ? C'est assez la coutume des évêques quand ils opèrent la reconnaissance des reliques. Toujours est-il qu'en 1895, feu le Chanoine Gallet, archiviste diocésain et conservateur des reliques, fit obtenir à son ami M. l'abbé Marie, enfant du diocèse de Bayeux, curé de Lisses et Courcouronnes, près Corbeil, un ossement S. *Exuperii, episc. et confess.*

(1) « A peine avoit-on posé les chasses sur autant d'autels de pierre devant la croix dans le champ du Tremblay, que, contre le mur opposé, montoit en chaire un prédicateur, autour duquel se formoit un auditoire assez considérable. Cette chaire étoit, depuis plusieurs siècles, celle du prieuré de St Guenault et elle y restoit toute l'octave pour le sermon de la seconde procession. On trouve dans d'anciens comptes l'article du marinier qui la recevoit au port St Guenault pour la transporter au rivage du Tremblay et la remettre au prieuré. » (GUIOT *).

(2) Girard de Cortone, évêque de Soissons. Assisté de l'abbé de Saint-Magloire et de l'évêque de Sagonne, il fit, avec permission de Guillaume d'Aurillac, évêque de Paris, la translation des reliques dans de nouvelles chasses, offertes par la reine Clémence, veuve de Louis X le Hutin, et Geoffroi du Plessis (13 Mai 1317). « L'évêque de Soissons extroit une côte ; il y avoit joint une dent du même corps saint. Mais cette dent ne fut point donnée avec la côte à Guy de Laon, trésorier de la S^{te} Chapelle de Paris, qui, en revanche de la cession de la côte, donna un morceau de la vraie croix qu'on fit enchâsser dans une croix d'argent doré à filigrane, conservée dans le trésor de S. Spire. On ne s'en servoit qu'aux grandes fêtes » (GUIOT, *loc. cit.*).

(3) Guillaume CHARTIER, accompagné de Bernard de Casilhac, évêque d'Albi (26 mai 1454).

(4) Mathias PONCET de la Rivière.

(*) On trouve à la bibliothèque de Corbeil six volumes du *Gallia christiana* (Parisiis-ex topographia regia 1774), timbrés du ravissant *ex libris* de Guiot, dernier prieur de St-Guenault et chanoine de St-Spire. — Le tome XI est particulièrement curieux. Il est interfolié et contient des gravures, des vignettes remontées, avec une foule de détails historiques et de documents intéressant St-Spire, recueillis et transcrits, sous le titre de *Lyptsanologie*, par le savant Victorin. C'est dans l'intention de signaler cette source très peu connue que nous avons cité en notes quelques extraits. P. D.

vêque d'Aix (1), par de savants docteurs de Sorbonne (2) et d'éloquents religieux, comme nos Récollets de Corbeil et les Chanoines de St-Victor, prieurs de Saint-Guenault (3).

Un écrivain l'a dit dans une belle pensée : « La France est terre chrétienne. C'est un fait et indiscutable. Elle fut labourée par les

(1) HURAUT DE L'HOPITAL, (4 mai 1619), député par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, opère un changement de chässe. On observe que tous les os de la tête s'y trouvent.

(2) Jacques RUELLE, prieur de Puiseaux, mort à Corbeil en 1791. — « On a trouvé dans ses manuscrits l'instruction solide qu'il avoit faite quinze ans auparavant à la station du Tremblay. C'est dans cette exhortation qu'il disoit à ses auditeurs, constans à l'écouter malgré les ardeurs du soleil dont ils pouvoient être incommodés : « Nous lisons dans l'histoire des Juifs que, dans l'attente de ce qu'ils espéroient de la puissance temporelle dont ils dépendoient, ils ne comptèrent pour rien les pluyes excessives dont ils étoient pénétrés, et qu'ils essayèrent jour et nuit jusqu'à ce qu'ils fussent exaucés. Vous les admirez avec moi, mes frères, ces Israélites persévérans : mais ici la Religion a sous les yeux un spectacle non moins frappant, en vous voyant sous le poids de la chaleur du jour braver les feux brûlans du flambeau des cieus pour laisser pénétrer votre âme des rayons divins du Soleil de justice. Ah ! votre constance sembleroit commander à l'astre, auquel Josué commandoit autrefois de s'arrêter, non pas d'avancer sa course ni de rétrograder ainsi qu'au tems d'Ézéchias, mais de se voiler d'un nuage, à la manière de celui qui ombrageoit les Hébreux dans le désert, pour récompenser votre foi et éteindre la soif spirituelle dont vous êtes pressés pour la justice éternelle que je vous annonce. Miracle sensible et désirable sans doute, chrétiens auditeurs, qui seroit un jour compté parmi ceux qu'opère ici le Ciel par les mérites des Saints dont les restes précieux sont votre Trésor. Mais il est écrit : Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu. Et s'il arrivoit que quelque enfant eût le sort de celui de la Sunamite, les Elisées, dont les ossemens sont parmi vous et sous vos yeux, le rendroient bientôt à la vie. Car, mes fr. si d'un côté je vous ai découvert les fondemens de votre foi en leur puissante intercession, j'aurois encore à vous faire l'énumération de tous les exemples de guérisons opérées par leur médiation auprès de l'Auteur de la vie. Mais comme la même ferveur qui vous rassemble ici doit vous y ramener dans une seconde solennité, je crois devoir vous réserver les détails importans de cette seconde partie pour cette circonstance ; puissent les vérités, que je viens d'établir dans la première partie, être comme ces moissons que nous apercevons dans le lointain, ou ces fruits qui de plus près vous annoncent une maturité assez prochaine, c'est-à-dire multiplier en vous et mûrir pour l'éternité bienheureuse que je vous souhaite. Ainsi soit-il ».

Huit jours après, le temps étoit changé et il n'y eut ni procession ni sermon. C'est ce qu'on apprend par une note au bas du cahier du prédicateur qui, au fond, ne paraît pas avoir été fâché de se voir ainsi dégagé de sa parole, car il ajoute un vers scholastique dont la parodie a l'air d'une épigramme :

Alter canonicos ardore refrigeret ustos. » (GUIOT, *loc. cit.*).

(3) « Ceux qui, depuis plus d'un siècle, montèrent le plus souvent dans cette chaire ambulante furent les Récollets de Corbeil dont plusieurs avoient paru dans les meilleures chaires de la capitale... On se souvient en outre de quelques chanoines réguliers de St-Victor qui, à la sollicitation du prieur de St Guenault, leur confrère, firent aussi preuve de zèle en cette circonstance, tels que Charles de la Grange, prieur de Villiers-le-Bel, François Huet, prieur d'Athys » (GUIOT, *loc. cit.*).

Évangiles, de telle sorte que pas un épi ne germe en son sillon qui n'ait le goût de la parole divine » (1). Oui, elle fut privilégiée, notre terre française. Dès la première heure, les rayons du soleil de vérité qui se levait, là-bas à l'Orient, vinrent éclairer les sombres forêts, les vallées profondes et les âpres bourgades où régnait la sanglante religion des druides à la faucille d'or, couronnés de gui. Pendant que les Apôtres, au lendemain de la Pentecôte, évangélisaient encore la capitale, les grandes cités et les colonies de l'empire romain, déjà les premiers évêques et les premiers prêtres, envoyés en mission par les Apôtres eux-mêmes, abordaient aux rivages de notre pays.

Un jour, le pape saint Clément déléguait en Gaule, sous la direction de saint Denis l'*Aréopagite*, l'évêque Saturnin, l'évêque Martial, — le petit enfant de jadis qui avait présenté à Jésus dans le désert les pains et les poissons du miracle, — puis un jeune patricien de Rome, issu d'une famille sénatoriale et chrétienne. Celui-là s'appelait Exupère. Il avait fréquenté, selon la coutume des nobles romains, les célèbres écoles d'Athènes et c'est là qu'il aurait lié connaissance dans sa jeunesse avec le savant philosophe de l'Aréopage, institué, après sa conversion par saint Paul, évêque de la ville. Quelques prêtres et quelques diacres complétaient la petite troupe de missionnaires.

Parvenus à Auxerre (2), ils prirent possession au nom du Christ du sol inconnu qui s'étendait devant eux, en se rappelant sans doute, enthousiasmés, la touchante parole du divin Maître, la parole symbolique dite aux douze premiers disciples dans les plaines verdoyantes de Samarie, la parole qui fait vibrer tout cœur de prêtre par les espérances d'un apostolat fécond : « *Levate oculos vestros et videte regiones quia albæ sunt jam ad messem* » (3) : Levez les yeux ; « regardez ces régions. Voici qu'elles se dorment déjà pour la moisson prochaine ». Et en effet parmi les peuplades gauloises à demi barbares, mais aux mœurs austères, au cœur vaillant et au sang

(1) LÉON DAUDET.

(2) « La mémoire de saint Exupère étoit aussi en vénération à Auxerre parce qu'on y tenoit par tradition qu'en venant d'Italie, il passa par cette ville et que ses habitants en reçurent de grands biens. C'est de là qu'est venue l'union qui étoit entre l'Eglise d'Auxerre et celle de Bayeux, qui fut renouvelée le 22 d'octobre de l'an 1520 par un chanoine d'Auxerre, député de son chapitre et qui reçut dans l'Eglise de Bayeux les mêmes honneurs et les mêmes prérogatives dont jouissent les chanoines » (GUÏOT, *loc. cit.*).

(3) JOAN., IV, 35.

généreux, une magnifique floraison de vertus chrétiennes allait bientôt, par l'Évangile et l'Eucharistie, s'épanouir.

Les ouvriers évangéliques se mirent sans retard à la sainte besogne. Exupère n'était que simple prêtre. Il fut sacré évêque par les trois pontifes. Après avoir échangé le baiser de paix, saint Saturnin descendit vers Toulouse, saint Martial se dirigea sur Limoges et bientôt Lutèce vit arriver, par les rives de la Seine, saint Denis avec ses compagnons, qui venaient répandre leur sang sur la colline prédestinée de Montmartre, comme pour féconder, en vue de l'avenir, la capitale et les états païens des Gaules. Saint Spire porta ses pas vers la Neustrie, dans le pays Bessin.

Dès son arrivée au bourg de Bayeux, il se mit à prêcher, comme savent prêcher les saints. Ses prières, ses vertus et ses miracles firent le reste... En peu de temps, sur les ruines de l'idolâtrie, au milieu des dolmens renversés, le zèle de l'infatigable apôtre avait planté la croix et... le règne de Jésus-Christ. Il mourut à la peine. Et les anges du ciel, émerveillés, descendirent célébrer les funérailles de l'intrépide convertisseur (1). Un des premiers néophytes, délivré par les mérites de saint Spire de la possession démoniaque, fut Regnobert, comte de Noron, qui lui succéda dans l'épiscopat.

A de pareilles distances et pour de telles époques, vous comprenez que la chronique nous parvient forcément nébuleuse. Mais les liturgies, les légendes des Eglises de Normandie conservent depuis toujours, sur l'apôtre de la contrée, de vénérables traditions. Malgré les exigences, parfois un peu sans gêne, de la critique moderne, il faut prendre garde de toucher à ces croyances d'une main trop légère, qui deviendrait aisément irrespectueuse. Après tout, la piété filiale se souvient des bienfaits et des bienfaiteurs avec la mémoire du cœur : elle est fidèle cette mémoire-là !

Oh ! j'admets bien que cette figure d'un évêque du premier siècle vous apparaisse, dans son lointain, assez pâle, comme l'encre jaunie des vieux évangélistes ; un peu effacée même, comme les discrètes enluminures des missels du moyen âge ; mais, au delà des ombres de l'histoire, ne la voyez-vous pas rayonner, en desscintillements de pourpre et d'or, dans l'auréole de gloire et de sainteté

(1) *Sepelierunt autem venerabile corpus ejus, Angelis quoque licet invisibiliter exequias celebrantibus, in monte quodam ubi præfatus Regnobertus ad honorem patris ac magistri sui construxit ecclesiam...* (Légende manuscrite de Corbeil, citée par l'abbé LE LIEVRE).

dont l'Eglise a nimbé son front ? *Gloria et honore coronasti eum : posuisti super caput ejus coronam de lapide pretioso* (1).

* * *

En dédommagement, l'histoire des Reliques de saint Spire nous est mieux connue que celle de sa vie.

Pendant plusieurs siècles, elles reposèrent en paix, d'abord au *Mont de l'Eglise* (2), dans la chapelle édifiée par la reconnaissance de saint Regnobert sur le tombeau de son maître ; ensuite, dans la cathédrale de Bayeux (3).

Mais un matin, sur les flots de la mer, apparurent les rapides esquifs des hommes du Nord. Naguère, à la vue des blanches voiles qui se montraient insolemment à l'embouchure des fleuves, le vieux Charlemagne avait dit, avec des larmes plein les yeux : « Ils n'osent maintenant ; mais hélas ! que feront-ils quand je n'y serai plus ?... » Une fois le grand empereur couché dans la tombe à côté de sa brave épée, ils osèrent tout, les redoutables pirates... Leur férocité sema l'épouvante et la dévastation sur les côtes de Neustrie.

Alors les peuples terrifiés s'enfuirent devant l'invasion, emportant avec eux, comme une protection suprême, les corps de saint Spire, de saint Regnobert et de saint Leu. Leur course éperdue les amena près de Ballancourt, à l'abri du château-fort de Palluau dont les massives murailles recueillirent le précieux fardeau des chrétiens malheureux de Neustrie.

Les Normands, eux, avaient poussé peut-être jusqu'à Corbeil. Toujours est-il que, pour se ménager leur alliance dans sa lutte contre les Allemands et les Saxons, Hugues le Grand donna le domaine de Corbeil avec la seigneurie de Gournay-sur-Marne à un chef normand converti, « *hault et noble homme, le bon comte Haimon* » qui épousait, vers 946, la princesse allemande Elisabeth,

(1) Ps. viii, 6 ; xx, 4.

(2) Le *mont Pbaunus*, appelé plus tard *mont de l'Eglise*, colline qui domine Bayeux, sur la route de Caen.

(3) De 466 à 863 environ.

proche parente à la fois de la reine de France et de l'empereur Othon (1).

Haimon, en féal chevalier, se mit à châtier les vassaux voisins qui avaient offensé le roi et lui-même à la faveur des armées étrangères. Il assiégea en particulier et ruina la forteresse de Palluau, se réservant, dans sa rude ferveur, pour part de butin, les reliques de la chapelle, lesquelles furent, un peu après, définitivement placées dans cette église de Corbeil, bâtie par le pieux seigneur à leur intention. Et c'est la fête de cette translation que nous célébrons aujourd'hui.

Depuis lors, le culte de saint Spire ne fit que s'accroître et s'étendre.

Douze chanoines et un abbé, institués par fondation du comte, en l'honneur de Notre-Seigneur et des Apôtres, se consacraient au *laus perennis*, c'est-à-dire à la prière perpétuelle de l'office canonial ; des rois et des saints sont venus s'agenouiller sur ces dalles, comme saint Louis (2) et saint Guillaume de Bourges (3), né à deux pas d'ici ; des enfants de France, comme Henri et Philippe, fils de Louis le Gros, ont été abbés de la collégiale avant d'illustrer les sièges épiscopaux de Reims et de Paris (4) ; Louis XI suivit à pied avec toute sa cour le cortège de la Fête-Dieu (1479) ; François I^{er}, la reine Louise de Savoie et la régente assistèrent aux processions de Saint-Spire (16 août 1519), et, l'an 1613, Anne

(1) Cf. aux archives de S. Spire un curieux manuscrit de cinq pages, sans nom d'auteur, à l'orthographe fantastique et paraissant dater du XVIII^e siècle. *Hémon mouru En l'an 957 a Près avoir été marié avec bēlisabēthe Lespace de 10 ans à laissé 3 enfans dont in nommé thibault a été babē de St-maur-des-fossés etc...*

(2) Cf. Joinville, *Histoire de saint Louis*, VI.

(3) La bibliothèque de Corbeil possède une belle charte datée de 1203 et encore scellée d'un épais cachet de cire portant une figure épiscopale. « Ego Gulielmus, Dei gratia, Bituricensis archiepiscopus... quod Balduinus de Hierre, frater noster, Jerosolymam prefecturus... dedit et concessit pro salute animæ suæ abbati et fratribus de Barbeel (Barbeaux), Cisterciensis ordinis, totam plateam quæ est inter domum ipsorum de Corbolio et domum Garrini stulti » etc... — S. Guillaume serait né dans l'ancienne rue S. Jean de l'Ermitage. Une tradition disait que les femmes ne pourraient plus enfanter dans la maison où il vint au monde. (Note de Pinard).

(4) Henri, troisième fils de Louis VI, étant Abbé de Saint-Spire, entreprend de réformer le Chapitre. Evêque de Beauvais (1148) pendant 24 ans environ, † archevêque de Reims en 1176. — Philippe, sixième fils du roi, lui succède dans la dignité abbatiale ; malgré le désir du pape, ne peut achever la réforme commencée par son frère : « fut esleu evesque de Paris, mais il céda à la vertu et doctrine de maistre Pierre Lombard, son coesleu » † archidiacre de Paris et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

d'Autriche, en prières, fut témoin de la guérison d'une enfant paralytique.

Ah ! le culte de saint Spire était fervent, sincère, croyez-le bien. A part quelques abus inévitables (1), occasionnés dans une foule immense par l'office et les messes de nuit, la neuvaine se célébrait avec une dévotion profonde. Les confrères de Saint-Spire (2), ceux de Ballancourt en particulier auxquels revenait le privilège de lever les châsses (3), s'astreignaient au jeûne, à la communion, à marcher déchaux, ainsi qu'en fait foi le texte des diplômes d'agrégation :

Le bon saint Spire porteras
A jeun respectueusement.
Le même jour communieras
Tout comme à Pâques exactement.
Tête et pieds nus tu marcheras
En portant la chässe humblement.

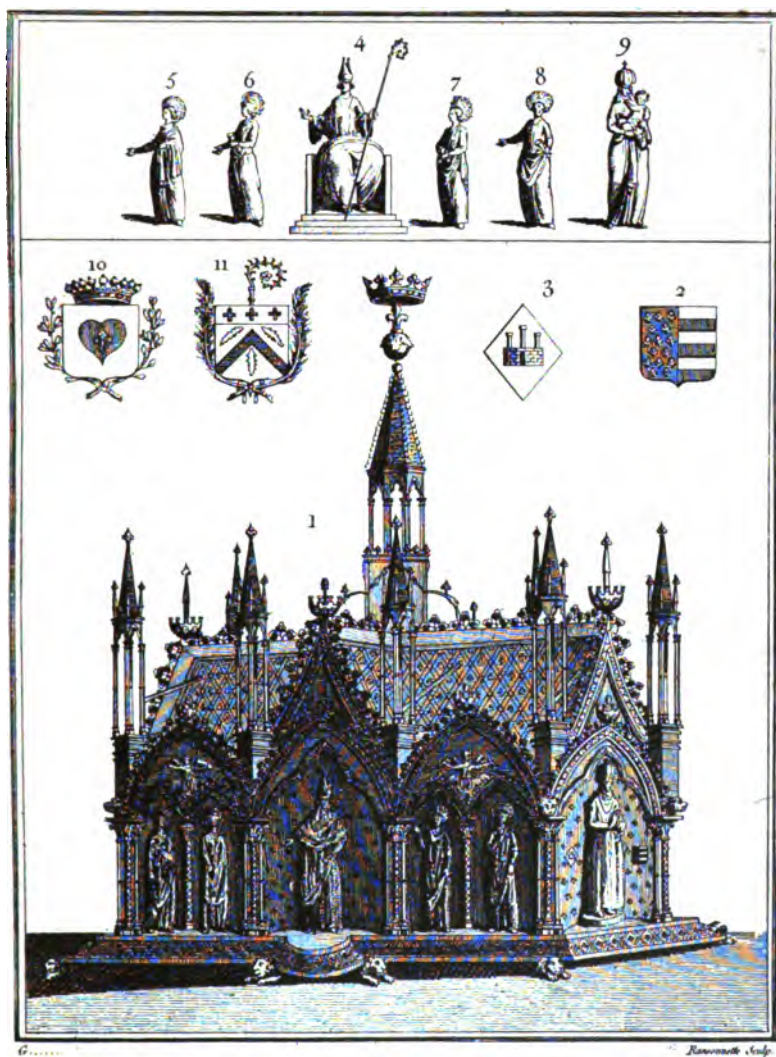
Par esprit de foi, on subissait sans récriminer la charge du lourd reliquaire de vermeil, si le porteur opposé fléchissait brusquement sur ses pieds meurtris par les cailloux du chemin.

Du fardeau tu ne te plaindras
S'il pesoit inégalement.
Profond silence garderas
Pour éviter tout différend.

(1) « Quelque grand que fut ordinairement le concours, à l'ouverture de la neuvaine, au matin de la veille de la translation, c'étoit peu de chose en comparaison de la réunion successive des étrangers qui se rendoient de fort loin à la solennité : durant la journée, la ville se remplissoit et s'embarrassoit de plus en plus ; mais le soir c'étoit l'église collégiale qui devenoit trop étroite et étoit jonchée de pèlerins assis comme on l'étoit jadis dans les églises des premiers siècles. Tant de familles réunies ne pouvoient que causer beaucoup de confusion, surtout aux approches de la messe qui se disoit à minuit, comme à Noël. Aussi les officiers du bailliage du Chapitre avoient-ils main-forte en faisant la visite de toute l'enceinte de l'église, avec des flambeaux, pour prévenir les abus ou réprimander les scandales qui n'étoient cependant ni si fréquens ni si révoltans qu'on affectoit de le publier ». (GUIOT, *loc. cit.*)

(2) Cf. Bulle de Grégoire XV. 1^{re} jour des calendes de Juillet 1621. — Rescrit du cardinal-Légit Caprara, 21 Août 1803. — « Le nombre des porteurs de chässe étoit dans les familles un titre à la considération publique. Les jeunes personnes même étoient plus jalouses de donner leur main à qui avoit touché et porté l'ancien palladium du pays ». (GUIOT, *loc. cit.*)

(3) Privilège de ceux de Ballancourt de lever la chässe, sanctionné par lettre de François I^{er} (23 avril 1529) et, après difficultés avec ceux de Corbeil, confirmé par deux arrêts de 1575 et du 30 avril 1597 et une bulle de Clément XI, 1710.



CHASSE DE SAINT SPIRE

faite en 1619 aux frais du Chapitre, détruite en 1793.

Elle était en vermeil, décorée de niches en ogives. — Dans celles du milieu se voyaient, d'un côté, S. Exupère ou Spire, assis et orné de pierres précieuses [fig. 4] ; de l'autre, S. Leu, crosse en main, tous deux accostés de deux saints ou acolytes [fig. 5, 6, 7, 8]. A une extrémité, la Vierge [fig. 9] entre l'écusson de Corbeil [fig. 10] (1) et celui du Chapitre [fig. 11] ; à l'autre, la reine Clémence de Hongrie, entre les armoiries, parti de France et Hongrie [fig. 2] et celles de Castille [fig. 3]. Le toit, les ogives étaient parsemés de fleurs de lys. Huit clochetons régnaient tout autour, dominés par un clocher central, surmonté d'une boule, d'une fleur de lys et d'une couronne.

(1) Ici les armes de Corbeil sont faussées ; le champ de l'écu doit être d'azur.



Et le soir, on repartait réconforté, tout heureux, avec recommandation de ne point dissiper, dans les distractions ou les auberges de la route, les grâces précieuses de la journée.

A ta famille reviendras
Sans t'arrêter aucunement.
Et de retour remerciaras
Le Ciel et les Saints même (1).

Oh ! piété naïve qui fait sourire notre époque sceptique, mais piété véritable et forte de nos pères, souventes fois récompensée par des miracles de tout premier ordre !...

Savez-vous que deux enfants noyés, l'un à Melun, l'autre *au bout du grand pont*, furent ressuscités sous les châsses des saints évêques (2) ? Savez-vous que le fleuve débordé, menaçant la ville d'une terrible inondation, rentra soudain dans son lit au passage des saintes reliques (3) ? qu'une sécheresse désolante cessa aussitôt après une procession à Notre-Dame-des-Champs sur Essonnes (4) ? — Ouvrez les registres du bailliage et de la châtellenie de Corbeil, vous y lirez avec émotion le récit, le constat officiel d'admirables guérisons miraculeuses. La relation en bonne et due forme est signée par les témoins, les notaires royaux ou le prévôt même de la ville (5).

Les âges de foi obtenaient beaucoup de Dieu par l'intercession des saints. Seulement la foi du moyen âge s'en est allée de nos esprits superbes et de nos cœurs vains ; et avec la foi ont disparu les célestes bienfaits qui en étaient la récompense... Nos pères croyaient

(1) « Un ancien grand-chantre de S. Spire avait, dit-on, composé les vers suivans pour les lire aux intéressés avant la cérémonie : mais il y a lieu de douter qu'ils soient jamais sortis de son portefeuille » (GUYOT, *loc. cit.*). — Ils en sont si bien sortis que le prieur de S. Guenault les a eus en sa possession et nous les a transmis. Dans un autre de ses manuscrits, conservés à la bibliothèque de Rouen, il raconte les avoir retrouvés sur un ancien diplôme délivré à un confrère de Ballancourt par le curé du lieu (Cf. Saint Spire à Ballancourt et à Corbeil, par A. DUFOUR. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, etc, 1895, p. 10-11).

(2) En 1317, enfant noyé à Pouilly, près de Melun. — Blaise Chaisy, fille d'un bourgeois de Corbeil, en mai 1426 (Cf. BRAUPTED, édition 1735, p. 56-57).

(3) Le 27 février 1564, l'eau passait par dessus le pont levis de la porte de Paris. La procession eut lieu le 3 mars.

(4) L'an 1550.

(5) DE LA BARRE raconte trois miracles dont il fut témoin oculaire. « Durant les 17 années que j'ay résidé à Corbeil, il s'est fait plusieurs autres miracles que je laisse à MM. les Chanoines de S. Spire à écrire et publier » (p. 39).

pratiquement à l'Évangile. Ils savaient que Dieu continue à ses apôtres dans le ciel et à leurs reliques sur la terre les merveilleux pouvoirs accordés par le Christ aux Douze en les envoyant à la conquête des âmes : « Partez prêcher l'Évangile du salut à tout l'univers. La puissance des miracles vous accompagne ; à votre ordre, de par mon nom, les démons prendront la fuite ; le don des langues vous appartient ; l'imposition de vos mains guérira les malades... » (1).

J'ai tenu à vous dire ces choses. Toute notre histoire religieuse locale vous répète, avec son autorité séculaire, le conseil qui tombait du haut de cette chaire dimanche dernier : Ranimez votre dévotion envers saint Spire. Jusqu'à ces dalles que vous foulez aux pieds vous donnent un grand enseignement. Par confiance envers le saint Patron et Protecteur, prêtres et fidèles ont désiré dormir le grand sommeil à l'ombre de ses restes bénis, dans l'espoir que leurs pauvres cendres à côté des saintes reliques seraient mieux gardées par l'Ange de la résurrection pour le jour du triomphe éternel. Sous le pavé du chœur sont ensevelis un archevêque d'Amalfi, mort à Corbeil (2), des abbés de Saint-Spire (3) et un ancien recteur de l'Université de Paris (4). Dans les nefs, reposent des clercs et des laïques et je pourrais vous indiquer la pierre tombale qui recouvrit, depuis 1261 jusqu'à ces derniers temps, la dépouille vénérée d'Alise de Corbeil, mère de Renaud, évêque de Paris et confesseur de Blanche de Castille (5).

Les voix des aïeux sont éteintes et leurs lèvres closes par la mort ; mais les pierres crient et prêchent avec éloquence la dévotion du passé : *si hi tacuerint, lapides clamabunt* (6).

(1) MARC, XVI, 15-17-18.

(2) Carolus Montilius † 1590. — Quelques auteurs prétendent que son mausolée se trouvait à N.-D. de Corbeil.

(3) Parmi les plus célèbres : Robert de Launay ; Jean III de Launay, son père, abbé en 1655 en même temps que prévôt de la ville ; Gabriel Mathis, aumônier de Henri IV † 1638 ; Jean IV François Beaupied, auteur des « *Vies et Miracles de S. Spire et de S. Leu* » † 18 nov. 1753 ; Nicolas Testu, de Paris, curé de Mennecy † 8 mars 1786, inhumé sous l'aigle du chœur.

(4) Michel Godeau † 1736. Il avait été curé de Saint-Côme à Paris.

(5) Cette belle pierre a malheureusement été coupée lors du redallage assez récent de l'église. On en a fait une marche devant la porte de la sacristie : Une partie de l'épithaphe, citée par Millin, est encore lisible.

(6) LUC, XIX, 40.

Y pensez-vous, en franchissant le seuil de cette église ? Votre foi en deviendrait plus vive, votre prière plus ardente !

* * *

Et voyez comme tout se tient. On nous conseillait encore, dimanche, de demander, par les mérites de saint Spire, la paix. La paix ! Les Chérubins l'ont chantée sur les collines illuminées de Bethléem. La paix ! c'est justement la première des grâces que répandaient les Apôtres. « Allez, leur a dit Jésus ; devant la porte « de toute maison et de toute cité, vous direz : La paix soit sur « cette demeure : *Pax huic domui* » (1). Et par avance le prophète s'est prosterné devant les pas glorieux des messagers qui franchissaient les montagnes pour porter au monde cet ineffable trésor d'amour : la paix de Jésus-Christ : *Quam speciosi super montes pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona* ! (2).

Tout à l'heure va monter vers ces voûtes frémissantes le chant des invocations (3). Ah ! qu'il traduise donc notre unanime prière !

Demandez, pour vos prêtres, la paix que lors de ses apparitions Jésus souhaitait toujours avec tendresse à ses premiers prêtres. La tâche est pénible, par le temps qu'il fait, au service de l'Évangile... Demandez pour les apôtres d'aujourd'hui l'indéfectible foi dans leur vocation, l'inébranlable conviction que le Maître ne peut pas laisser seul, en face d'une œuvre pareille, son indigent serviteur : *qui misit me mecum est et non reliquit me solum* (4). Demandez le zèle qui dévore le cœur à la vue des bons combats à livrer pour le Christ et les âmes : *incitabatur spiritus ejus in ipso videns idolatriæ deditam civitatem* (5) ; demandez l'amour du saint labeur qui ne

(1) LUC, x, 5.

(2) NAHUM, I. 15 ; ROM., x. 15.

(3) Après la grand'messe du Dimanche de la Translation, le chœur et les fidèles chantent solennellement, par tradition, les invocations deux fois répétées : *Sancte Exuperi, ora pro nobis ; Sancte Civitatis patrone... Sancte Lupe... Sancte Regnoberle...* Elles sont aussi en usage le 1^{er} dimanche d'Août auquel se célèbre, à l'église, la fête patronale de saint Spire. Bien modeste compensation de l'ancien office dont nous sommes privés !... Le diocèse de Versailles fait simplement mémoire du saint Pontife le 4 août : à Corbeil, office, messe, oraison même, tout est du commun. Bayeux a toujours la joie de chanter un office et une messe propres avec l'antique prose : *Mittit in Neustriam...*

(4) JOAN., VIII. 29.

(5) ACT., XVII. 16.

compte ni les épreuves déchirantes ni les larmes amères quand il s'agit d'enfanter Jésus-Christ dans les âmes par cette mystérieuse maternité spirituelle du sacerdoce : *iterum atque iterum parturio, donec formetur Christus in vobis* (1). Saint Spire les connaissait bien ces prêtres de la primitive Eglise, — il était l'un d'eux, — calmes, paisibles et sereins en pleine persécution, à force de foi : *Turba sacerdotum obediebat fidei* (2).

Puis la paix pour la famille : pour votre foyer domestique par l'esprit chrétien et pour la grande famille paroissiale ! Que vous soyez tous des âmes de bonne volonté ; que le règne de Dieu arrive parmi nous grâce à l'exemple mutuel, à l'aide de nos prières communes et de nos dévouements sincères. L'ouvrier évangélique veut bien porter, la sueur au front, le poids du jour et de la chaleur, mais le bien qu'il prépare petit à petit, comme le moissonneur sa récolte, ah ! que le souffle infernal des discordes et des contentions ne le disperse pas à tous les vents. Liez donc précieusement ses efforts, pauvres épis ! avec ce lien d'or qui s'appelle la charité : *aurea vincula caritatis* (3). Et saint Spire reconnaîtra en nous les chrétiens de son temps, qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme : *multitudinis credentium erat cor unum et anima una* (4).

Enfin la paix pour la société, pour la France ! Avec douleur, je n'ose insister... Mais la France, que les vieux missionnaires avaient faite si grande, qu'elle redevienne donc, Seigneur, la fille aînée de l'Eglise, le bon sergent du Christ, la nation toujours élue pour accomplir glorieusement le geste de Dieu sur le monde !

Voilà peut-être le commentaire d'une strophe de la belle prose de saint Spire que les masses de pèlerins ont, ici, tant de fois chantée :

Clerum cum populis
E coelo protege.
Pulsis periculis,
Immunes contege ;
Reple virtutibus (5).

(1) GAL., IV. 19.

(2) ACT., VI. 19.

(3) S. AUG.

(4) ACT., IV. 32.

(5) *Ad missam et S. S. salutationem prosa*, tirée d'un opuscule aujourd'hui très rare, intitulé : *In honorem et pro festis S. Exuperii et S. Lupi... hymni et prosæ*, à Corbeil. Chez J. Gelé, pour le 19^{me} siècle. Ces hymnes et proses ont pour auteur le P. Simon Gourdau, chanoine régulier de St-Victor et prieur de St-Guenault, émule de son confrère Santeuil en poésie sacrée.

« O bienheureux pontife, notre protecteur, veillez du haut du ciel sur les prêtres et les fidèles de votre cité : gardez-nous de tout danger sous la sauvegarde de votre tendresse et que votre puissante intercession nous obtienne de Dieu ces vertus avec lesquelles s'achète la récompense du Paradis ».

L'Abbé P. DESTARAC,
Vicaire à St-Spire.



Porte de l'Ancien Cloître Saint-Spire, à Corbeil.

NOTRE-DAME DES CHAMPS

PRIEURÉ DYONISIEN D'ESSONNES

I

ORIGINE D'ESSONNES. — QUAND LE FISC ROYAL EST-IL DEVENU BIEN MONASTIQUE ? — UN DIPLÔME INÉDIT DE PÉPIN-LE-BREF.

Notre but, en commençant la rédaction de cette notice, était uniquement d'utiliser pour compléter celle de Lebeuf dans son *Histoire du Diocèse de Paris*, les titres du prieuré d'Essonnes conservés aux Archives de Seine-et-Oise et quelques chartes inédites du fonds de Saint-Denis.

Nous ne pensions guère être entraîné, dès le début même de ces recherches, dans une discussion historique et même paléographique, et voir se poser devant nous plus d'une question intéressante pour l'étude des origines de Corbeil.

Qu'était primitivement Corbeil au regard d'Essonnes ? Quelle est la source des droits de Saint-Denis sur Essonnes, ancien domaine royal ?

Étudions ensemble les sources de notre histoire locale et contrôlons, en les comparant avec elles, les conclusions de l'abbé Lebeuf et des historiens de Saint-Denis.

Domaine du fisc royal, *fiscus regius*, tel est l'état où les documents primordiaux nous montrent la terre d'Essonnes. Le lieu lui-même est qualifié de *vîcus* (bourg) au temps du roi Childebert I^{er}

(mort le 22 décembre 558). Il s'y trouve des *famuli fiscalini*, ce qui prouve que le domaine agricole est exploité alors en régie directe par des agents du fisc, au profit du Trésor royal. L'un de ces serviteurs, nommé Gildomer, ayant violé le repos dominical, se vit frappé d'une infirmité dont, suivant le récit de Fortunat, il fut guéri par saint Germain de Paris.

« Essonnes, dit Lebeuf, *tire son nom* de la rivière qui y passe ». Comment, quatre lignes plus loin, ajoute-t-il : « Sa situation est dans un vallon, au milieu duquel coule une petite rivière *qui a pris le même nom* à cause de la célébrité du lieu ? »

... *Quandoque bonus dormitat Homerus.*

C'est toujours le premier mouvement qui est le bon. *Axona*, nom latin de l'Essonne, est aussi celui de l'Aisne : la souche gauloise se reconnaît en eux. Au moyen âge, pour distinguer la bourgade du cours d'eau, on supprime l'homonymie en appelant celui-ci « la rivière d'Estampes », à la fin ce sera « *la rivière d'Essonnes* » et l'antiquité du vocable hydrographique s'éclipsera, pour parler comme Lebeuf, devant « la célébrité du lieu ».

Lorsque les Mérovingiens, qui s'étaient approprié toutes les dépendances de l'ancien fisc romain, n'utilisaient pas pour leur propre usage un de leurs vastes domaines, ils en disposaient, sous forme de bénéfice, en faveur des alliés de la dynastie ou des leudes puissants qu'ils voulaient s'attacher en récompensant leurs services. Parfois aussi on gratifiait d'un de ces domaines un monastère, mais il faut aujourd'hui reconnaître que ces donations ont été bien moins nombreuses qu'on ne l'a cru, car la critique judicieuse de Julien Havet et d'autres distingués chartistes a tout au moins rayé du tableau des actes authentiques la plupart des diplômes sur lesquels on s'appuyait pour les affirmer.

Sans doute quelques rois mérovingiens dotèrent assez richement des abbayes de femmes où ils plaçaient celles de leurs filles qui ne se mariaient point. Sans doute aussi ceux qui réalisèrent l'unité nationale, Clotaire II et Dagobert I^{er}, ayant vu démesurément grossir le domaine de la couronne de Neustrie en y réunissant ceux des rois bourguignons et austrasiens, en détachèrent volontiers des biens importants pour doter Saint-Denis, ce monastère qui devait entourer une nécropole royale. Enfin, à l'époque où des minorités successives laissèrent presque constamment le gouverne-

ment aux mains de régentes ou de maires du palais, s'introduisit un procédé consistant à transférer, sous un prétexte pieux, une possession du fisc en main-morte, pour le faire concéder ensuite par les moines, à titre précaire, c'est-à-dire en usufruit viager ou transmissible, à tel ou tel personnage qu'on voulait avantager, en le mettant à l'abri d'un retrait de concession : car l'aliénation bénéficiaire était toujours révocable. Ce procédé s'introduisit à partir d'Ébroin, qui l'employa pour faire passer à un de ses alliés, Gontard, le vaste domaine de Taverny.

Les historiens de Saint-Denis, Doublet, Félibien, et d'après eux Mabillon, ont cru que le domaine d'Essonnes était passé du fisc royal au patrimoine de Saint-Denis sous les Mérovingiens inférieurs. Lebeuf le rapporte aussi, mais avec un tour de phrase un peu sceptique :

« *On est persuadé à l'abbaye de St-Denis, — dit-il, — que nos rois ne conservèrent point cette terre jusqu'à la fin du VII^e siècle ; que Clotaire III qui régna de 656 à 670 en fit la donation à ce monastère et que cette donation fut confirmée par Clovis III vers l'an 695.* »

Tout d'abord il faudrait écarter, ce nous semble, l'hypothèse d'un acte de pure munificence. Un des Mérovingiens inférieurs, ne possédant que la Neustrie, ne se serait pas dessaisi de la propriété d'un centre agricole et industriel comme l'était déjà Essonnes, en faveur d'une abbaye aussi puissamment dotée que Saint-Denis.

Il est vrai que le document sur lequel s'appuient les historiens et dont nous allons parler ne dit pas de quel roi Clotaire émanerait la donation, et quel roi Clovis l'aurait confirmée... Mabillon, en relatant ce point, est resté dans l'imprécision. Mais une objection fort grave s'oppose à l'hypothèse d'une aliénation d'Essonnes par Clotaire II. C'est l'existence de deniers mérovingiens frappés à Essonnes même par des monétaires royaux, portant le mot EXONA ou EXSONA, et qu'il n'y a pas d'apparence de faire remonter à l'époque de Dagobert.

L'hypothèse de Félibien et de Lebeuf est donc seule plausible, et nous serions en présence d'une combinaison tendant à un démembrement indirect du domaine, à une concession en précaire par l'intermédiaire des moines. C'est ainsi que l'avait compris Lebeuf.

« On avoit peu de temps après (la donation) — continue-t-il, —

enlevé cette terre à la même abbaye. Mais le roi Pépin étant à Orléans l'an 766 au mois de juillet en ordonna la restitution après l'exhibition des deux chartes de ses prédécesseurs qui lui fut faite par l'abbé Fulrad ».

Tel est en effet l'exposé qu'on peut lire dans un diplôme de Pépin-le-Bref, reproduit par dom Bouquet dans le *Recueil des Historiens de France*, d'après le *Cartulaire blanc* de Saint-Denis (ms. LL 1158 des Arch. nat.). Le diplôme original, qui était conservé à Essonnes, a disparu du fonds de ce prieuré.

Dans le *Cartulaire blanc*, rédigé au XIII^e siècle, ce diplôme figure en tête du chapitre consacré à Essonnes (*titulus de Essona*). On le considérerait donc sinon comme le titre le plus ancien, du moins comme le plus utile à invoquer. Mais l'étude des archives dionysiennes nous a fait découvrir, à notre grand étonnement, trois copies d'un diplôme antérieur et inédit du même roi.

Le texte du *Cartulaire blanc* où ce dernier est rejeté au milieu de pièces du XII^e siècle, a été l'objet de grattages et de surcharges visibles, dans le but de justifier une mention d'identité, inscrite en marge de ce second diplôme. Cette mention le représente très faussement, comme un double du premier, alors qu'il en diffère par le preambule, par l'énoncé des motifs et par la disposition de divers paragraphes semblables. Le texte actuel du *Cartulaire blanc* a été reproduit dans une transcription des chartes de Saint-Denis conservée aux Arch. de Versailles (fonds de Saint-Cyr). Mais dans un carton des Archives nationales, nous avons retrouvé une ancienne copie sur vélin, faite d'après le *Cartulaire blanc* peut-être, mais en tout cas à une date où il n'avait pas subi de mutilation. Nous allons juxtaposer les deux documents, en indiquant, en petit texte, les parties du second diplôme empruntées littéralement au premier, et en italiques les passages reproduits avec intervention ou modification d'orthographe.

Pippinus rex Francorum vir
illustrer. Et quia (*sic*) monente
Scriptura, ita oporteat unum-
quemque constanter preparari
quatenus, veniente in conspectu
superni Judicis, illam mereatur
Domini piam vocem audire, unde

Pippinus rex Francorum vir illuster.
Credimus nobis apud eternum
judicem in mercede sociare, si
hoc cognoscimus quod ad loca
sanctorum fuisse delegatum, et
per preceptionem anteriorum re-
gum manu subscripta, inibi con-

omnes justi ex bonis actibus erunt gavisi.

Quapropter Nos, salubriter, ut credimus, considerantes qualiter ex terrenis rebus quibus Superna gratia nobis affluenter in hoc seculo largire dignata est, saltim vel in pauperibus ex hoc tribuere deberemus, unde misericordiam Altissimi valeamus adipisci.

Idcirco donamus pro anime nostre remedio, vel bone memorie germano nostro Kallomanno quondam, ad monasterium sancti et gloriosissimi domni Dyonisii martiris, ubi ipse pretiosus corpore requiescit, donatumque imperpetuo ad ipso sancto loco esse volumus, hoc est villa nostra, nuncupante Essona, in pago Parisiaco, superflu ipso vico qui vocatur Essona, cum omnibus terminis vel appendiciis suis, ut cum omni integritate ad ipso monasterio vel monachis ibidem deservientibus, seu luminaria ipsius ecclesie procurandum, vel stipendia pauperum ibidem, predicta villa proficere debeat in augmentum, et ut melius delettet ipsos monachos pro nobis vel germano nostro seu subsequente progenie nostra die noctuque Domini misericordiam attentius deprecare. Igitur cum omnibus theloneis publicis predicta villa una cum terris, domibus, edifi-

firmatione per nostris oraculis, pro amore Dei et retributionem sanctorum affirmamus.

Ideoque venerabilis vir Folradus abba de basilica peculiaris patroni nostri Sci Dyonisii ubi ipse pretiosus martyr cum Sociis suis in corpore quiescere videtur, vel ipse abba una cum turba plurima monachorum degere videntur, vel Domino militare noscuntur, missa petitione nobis suggesserunt, eo quod Clotarius rex Francorum per sua preceptione ad ipsa casa domni Dyonisii delegasset, villa cognominante *Exona*, sitam super fluvio *Exone*, in pago Parisiaco et postea Chlodovius rex Francorum iterum ad basilica ipsa reconfirmasset per sua preceptione, unde et ipsas preceptiones nobis ostendit ad relegendas. Ubi invenimus quod per iniqua cupiditate, a malignis hominibus postea ipsa villa *Exona* de ipsa casa Sci Dyonisii fuit abstracta vel imminuta. Peccavit ipse abba vel ipsa congregatio Celsitudinem regni nostri, ut per confirmationem nostram, vel deliberationem nostram tale emanare deberemus preceptum, ut sicut a *Rauchone comite per nostrum beneficium usque modo fuit possessa*, cum omnibus terminis vel apendiciis suis, et cum omni integritate ad ipso monasterio vel monachos ibidem deservientes, seu luminaria ipsius ecclesie procurandum, vel stipendia pauperum ibidem,

ciis, accolabus, mancipiis, vineis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus farinariis, sicut supradiximus cum omni integritate, sicut a Rahone comite per nostrum beneficium usque modo fuit possessa, pars predicti monasterii ejusque rectores habeant, teneant atque possideant, et ad ipsa casa Dei in nostra elemosina vel germano nostro usque in perpetuum absque ullius repetitione, debeat esse jure integro confirmata.

Et ut hec cessio firmior habeatur, Nos hanc subterfirmavimus, vel de anulo nostro sigillare studuimus.

Signum ✠ Pippini gloriosissimi regis.

In Dei nomine Beddulo recognovit.

Datum in mense maio, anno xiiii^o regni nostri.

Actum Aurelianis civitate publice.

Itherius scripsit feliciter.

predicta villa proficere debeat in augmentum, et ut melius *delectet* ipsos monachos pro nobis vel *bone memorie* germano nostro *Kallo magno quondam*, seu subsequente progenie nostra, diu noctuque Domini misericordiam attentius deprecare. Igitur *predicta villa* cum omnibus theloneis publicis et cum terris, domibus, edificiis, accolabus, mancipiis, vineis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus; mobilibus et immobilibus farinariis, sicut supradiximus cum omni integritate pars predicti monasterii ejusdem rectores habeant, teneant atque possideant, et ad ipsa casa Dei in nostra elemosina vel germano nostro usque in perpetuum, absque ullius repetitione, debeat esse jure integro confirmata.

Et ut et hec cessio firmior habeatur, Nos hanc subterfirmavimus, vel de anulo nostro sigillare studuimus.

S. ✠ Pippini gloriosissimi regis.

In Dei nomine *Baddilo* recognovit.

Datum in mense julio anno XV regni nostri, Aurelianis civitate publice.

Itherius scripsit feliciter. Amen.

Il n'y a aucun argument diplomatique à opposer au texte que nous avons donné le premier, et qui suppose Pépin à Orléans en mai 765; en le comparant avec le second texte, qui se rapporte à juillet 766, on remarque à première vue, comme les soulignements des parties en petit texte du second diplôme le font voir, qu'il constitue un simple remaniement du premier, avec un chan-

gement de préambule, et l'énoncé d'une revendication de Saint-Denis formulée par l'abbé, à laquelle il est fait justice, se substituant à l'énoncé d'un don gratuit de Pépin pour l'âme de son frère Carloman (1).

Est-il admissible qu'à Orléans en juillet 766, Pépin ait fait remanier un diplôme donné dans la même ville en mai 765, pour y introduire un exposé différent ? Nous allons voir que toutes les présomptions historiques sont contraires à cette hypothèse.

Pépin-le-Bref ne quitta pas son royaume durant toute l'année 765. Il préparait une nouvelle expédition contre Gaifre, duc d'Aquitaine. Il donna rendez-vous à ses hommes en mai 766, précisément à Orléans, pour la tenue d'une assemblée militaire annuelle.

On sait que le service militaire dû par les vassaux de la Couronne en cas de guerre nationale était limité, et qu'on s'arrangeait de toute façon pour que les campagnards et les journaliers qui devenaient des servants d'armes, aussi bien que les propriétaires de domaines qui les conduisaient à l'armée, ne fussent pas écartés de chez eux durant les périodes où les travaux agricoles exigeaient leur présence. Pendant la paix éternelle que les Romains avaient imposée aux peuples vaincus — *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* — il n'y avait pas d'assemblées militaires de Gaulois : mais la revue des légions se faisait le 1^{er} mars, d'où la dénomination de *Champ de Mars* (*campus Martis*), donnée aux montres — pour employer l'expression primitive — des troupes permanentes et des hommes devant le service armé — sous les rois francs. Pépin, qui voulait utiliser ces assemblées comme point de départ de campagnes contre ses ennemis — les transporta au 1^{er} mai, et on les nomma dès lors *Champs-de-Mai*. Les historiens, en face de ce fait bien connu, et constaté pour l'an 766 par les diverses annales du temps, se sont demandé comment Pépin ayant réuni ses capitaines à Orléans le 1^{er} mai, s'y trouvait encore en juillet pour écouter les doléances de l'abbé Fulrad, alors qu'on sait que la campagne de 766 en Aquitaine fut longue, active et décisive. Ils en ont conclu que les préparatifs durent être fort longs et absorber plusieurs mois. Ils n'ont pas réfléchi que les vassaux de Pépin n'auraient pu rester

(1) On ne saurait admettre l'hypothèse d'une falsification du diplôme de 766 ayant donné lieu à la fabrication du diplôme de 765, la rédaction de celui-ci étant moins avantageuse pour les droits de l'abbaye, et le préambule en étant tronqué, ce qui écarte *ipso facto* l'idée d'un faux.

plusieurs mois à Orléans avec leurs hommes ; cette agglomération eût facilement alors amené la disette ; une campagne en Aquitaine durant la canicule, imposée à des piétons chargés de bagages, à des cavaliers lourdement armés, eût été impraticable ; que seraient devenus les champs à moissonner dans les pays d'où venaient ces gens de guerre, et comment se seraient-ils nourris dans les contrées envahies, alors que les provisions des habitants devaient être presque épuisées ? On ne doit pas oublier qu'à cette époque il n'y avait pas d'entrepôts de grains, de stocks ni d'importations et qu'on vivait d'une récolte à l'autre sur le produit local du sol. Enfin, l'idée de concentrer des troupes dans le voisinage de la frontière pour y préparer une campagne durant plusieurs mois, est essentiellement moderne. Les récits des débuts du moyen âge nous montrent les expéditions s'improvisant avec une extrême rapidité, lorsqu'elles n'étaient pas organisées une année d'avance, pour commencer à un jour préfix afin de durer moins de temps.

Une objection beaucoup plus grave à l'authenticité du diplôme de 766 résulte de sa comparaison avec les titres mêmes de l'abbaye de Saint-Denis. L'abbé Fulrad présente, d'après ce diplôme, des actes royaux constatant qu'Essonne dont le comte Rahon jouit en bénéfice par concession de Pépin lui-même (*per nostrum beneficium*) a été autrefois enlevé à Saint-Denis, auquel deux Mérovingiens l'avaient donné, puis confirmé, et cela « par l'injuste cupidité des méchants » (*per iniqua cupiditate a malignis hominibus*). Or Pépin lui-même se placerait au nombre de ces méchants, puisque c'est par sa propre grâce (*per nostrum beneficium*) que le comte Rahon avait jusqu'alors détenu le domaine d'Essonne.

Mais il existe dans le chartrier de Saint-Denis un procès-verbal authentique — homologué plus tard par un privilège de Charlemagne — de l'enquête faite à la demande du même abbé Fulrad, au début du règne de Pépin, pour obtenir la réintégration dans le patrimoine de Saint-Denis des biens que d'ancienneté, la munificence des rois et des fidèles y avait réunis, et qui en ont été arrachés « par l'injuste cupidité des méchants » (*pravis seu malis hominibus per iniqua cupiditate*, la formule est la même).

Pépin désigne deux *missi* qui parcourent, du Parisien au Brabant, le Mulcien, la Brie, le Madrie, le Chamblinois, le Vexin, le Talou, le Beauvaisis, le Vimeu, le Famars, et font restituer une foule de riches et vastes possessions obtenues en précaire par des seigneurs.

On saisit l'intérêt politique de cette mesure, qui dépouille de biens, d'ailleurs mal acquis, les descendants des serviteurs de la dynastie déchue, et tend ainsi à amoindrir considérablement la fortune des ennemis ou des suspects. Or ni dans ce procès-verbal, ni dans le diplôme de Charlemagne où sont énumérées par surcroît quelques restitutions opérées en dehors de l'enquête des commissaires royaux, comme celle de Taverny, il n'est question d'Essonnes. Il faut donc conclure de cette omission, croyons-nous :

1° Que la donation d'Essonnes par Pépin fut une libéralité spontanée ;

2° Que le diplôme de juillet 766 *est un faux*, constitué à l'aide du diplôme de 765 remanié et d'autres documents, notamment du procès-verbal d'enquête des *missi* auquel une phrase est textuellement empruntée ;

3° Que la donation d'Essonnes à Saint-Denis fut faite à Orléans, en mai 765.

II

RAPPORTS ANCIENS D'ESSONNES ET DE CORBEIL : RAHON I^{er}, COMTE D'ORLÉANS, BÉNÉFICIAIRE DU DOMAINE D'ESSONNES. — CAUSES DE LA FONDATION FAITE A SAINT-DENIS PAR PÉPIN EN SOUVENIR DE SON FRÈRE.

Essonnes était dans le Parisis, *in pago Parisiaco*, dit le diplôme de 765 : deux siècles auparavant, saint Germain de Paris y exerçait le pouvoir spirituel. C'est un domaine où s'était formé un bourg (*vicus*) du temps de Childebert I^{er} ; mais doit-on admettre, avec Lebeuf, que Corbeil, dont le nom seul révèle l'antique origine, n'existait pas alors ? L'abbé Suger raconte que deux cents ans avant son abbatiat, c'est-à-dire peu après les invasions normandes, la population d'Essonnes fut transportée au château de Corbeil par l'inhumanité d'un tyran : *Axonem burgum... atrocilas cujusdam tyranni in castrum Corboilum transtulit*. Mais il résulte du texte que c'était le tyran (lisez le vicomte) de cette même ville de Corbeil, puisque le château préexistait au transfert des Essonnais. Suger

ajoute, il est vrai, que l'église d'Essonnes — non celle du prieuré, mais l'église paroissiale qui fut donnée au XII^e siècle par l'évêque de Paris à St-Victor, — était aussi l'église primitive de Corbeil. Mais Corbeil était parfaitement un bourg (*vicus*) absolument comme Essonnes, dès le VIII^e siècle, où il y avait même un officier de police : *erat judex in Corboilo quodam vico Parisiacensi* (1). D'autre part, au temps de Pépin on doit supposer par le silence du diplôme à cet égard qu'il n'y avait point, au moins dans les dépendances du domaine royal, d'église à Essonnes, ni même de chapelle dédiée. Lorsque des édifices religieux ou paroissiaux sont compris dans une propriété transmise, l'acte de cession ne manque jamais de les énumérer.

Que dire alors du minuscule oratoire de Notre-Dame situé dans le domaine monastique d'Essonnes au lieudit les Champs, dont Suger dit qu'il n'en vit jamais de si exigü, et qu'il trouva ruiné au point que les troupeaux y paissaient ?

C'est peut-être qu'on le jugea trop insignifiant pour en parler ; c'est peut-être aussi qu'il ne fut construit, à l'usage des serfs du prieuré, qu'après 765, et qu'on doit attribuer sa fondation, comme celle d'autres églises rurales, au zèle pieux de Fulrad ou d'un de ses successeurs.

Si le diplôme de 765 ne souffle mot d'église ni de chapelle, il détaille en revanche les dépendances d'un domaine agricole complet où le sol est exploité dans toutes ses ressources ; il relate notamment l'existence de *plusieurs* moulins à blé, les uns *fixes*, pouvant travailler en tout temps, les autres à vanne *mobile*, dont le fonctionnement devait être en certains cas interrompu.

Qu'était le comte Rahon (2), bénéficiaire de ce grand domaine par concession de Pépin ? Il nous est connu par plusieurs chartes comme l'un des fidèles de ce prince, en 753 et 759 : il prend part,

(1) Mabillon, *Acta Sanctorum*, ord. S. Bened., III, II, 103.

(2) Il est appelé *Raubon* dans la première du 8 juillet 753 (TARDIF, *Mon. bist.*, n° 55) et *Raulcon* dans la seconde (DOUBLET, p. 693 ; FÉLIBIEN, p. XXVIII ; MABILLON, *Dipl.*, VI, 44 ; BOUQUET, *HF.*)

Le nom de *Raucon* est porté dès 529, par un des trois comtes, du Parisis et des alentours, auxquels Dagobert I^{er} adresse un rescrit (*Leuthone, Vulfione et Raucone comitibus*) leur notifiant l'institution de la foire de Saint-Denis en octobre au lieu dit *Pasellus-Sancti-Martini* (*Diplomata et Charta*, II, 4).

à cette dernière date, au jugement rendu entre Saint-Denis et le comte de Paris Gérard I^{er}, au sujet des droits de tonlieu, avec les comtes Milon, Elmengaud, Rohard, Dreux et Guillier, et le comte palatin Guibert.

Il y a de grandes chances pour que plusieurs de ces juges fussent des comtes voisins de Paris ; l'un d'eux est Elmengaud I^{er}, comte de Meaux. Rahon devait être aussi du voisinage, puisqu'on lui avait concédé la terre d'Essonne. Nous voyons en lui un comte d'Orléans, avec d'autant plus de vraisemblance qu'un de ses homonymes — peut-être son neveu ou son petit-fils — fut nommé titulaire de ce comté par Charlemagne en 792, à la suite des destitutions qui suivirent la conjuration avortée de Pépin le Bossu. Pure hypothèse que ce rattachement, dira-t-on. Mais alors pourquoi Charles-le-Chauve, dans le diplôme de confirmation générale des biens de Saint-Denis en 862, réunit-il Essonne à Beaune-la-Rolande en Gâtinais (1) ? Rapprochement qui n'a rien de fortuit, car du chef de la terre de Beaune et du prieuré d'Essonne, dit Félibien, les officiers de la reine douairière Jehanne de Navarre, veuve de Louis X et duchesse d'Orléans, voulurent obliger à comparaître aux assises orléanaises les moines de Saint-Denis. Ceux-ci n'échappèrent à cette exigence qu'en produisant des lettres générales de *committimus*, et en faisant reconnaître leur droit de porter directement toutes leurs causes quelconques devant le Parlement de Paris (2). L'abbé Gilles de Pontoise obtint un arrêt en ce sens en 1306. Comment expliquer la prétention des agents de la duchesse douairière si, à une époque primitive, Essonne n'avait pas été compris dans le ressort féodal du comté d'Orléans ?



Puisque Rahon tenait Essonne en bénéfice du roi, c'était une jouissance constamment révocable, et soit par échange ou compensation avec des domaines conquis en Aquitaine dans la campagne de 764, soit pour tout autre motif, Pépin pouvait recouvrer cette terre et la donner à Saint-Denis. Quel motif l'y poussa ? Le souvenir de son frère Carloman, dit le premier diplôme. Ce diplôme tel

(1) Villamque Exonam cum integritate, Belnam etiam villam in pago Vastinensi sitam. (Diplôme du 19 sept. 862. TARDIF, *Mon. hist.*, n° 186).

(2) FÉLIBIEN, *Hist. de St-Denis*, p. 263.

que nous le possédons, a un préambule visiblement incomplet. Après l'intitulé royal, il commence par *Et*.

On a donc fait une coupure en le transcrivant. Dans quel but ? Peut-être ce préambule contenait-il une allusion plus précise, trop franche même, aux motifs qui dictèrent à Pépin une libéralité si considérable pour l'âme de son frère. Ces motifs, on peut les deviner par l'étude de l'histoire, et il semble permis de les appeler des remords.

Après avoir contribué par sa vaillance aux exploits qui assurèrent la consolidation de l'œuvre militaire de Charles Martel, son second fils Carloman, épouvanté des massacres qui ensanglantèrent sa dernière campagne en Alamannie (la Suisse allemande et le Brisgau actuels) se décida brusquement, en 747, à quitter le monde, et se retira au Mont Cassin. A Pépin, son aîné, devenu seul maître de l'État, Carloman confiait ce qu'il avait de plus cher, ses enfants, dont l'aîné, *Dreux*, était assez grand déjà pour avoir pu souscrire à des actes publics de son père (1).

Carloman avait été vraiment roi, et roi de Paris, car la formule *regnante Carlomanno* figure dans ses actes, et dès lors il est présomable qu'il avait conservé pour lui-même et ses enfants le domaine d'Essonnes, dont Pépin disposa plus tard, puisque cette terre dépendait du fisc royal de Paris.

Carloman était assez oublié, lorsque le 6 février 754, après la révolte réprimée de son plus jeune frère Guerfroi ou Griffon, comte de Paris, fils de Charles Martel et de sa seconde femme Sonnehilde de Bavière, Pépin reçut à Ponthion la visite du pape Etienne II. Le pontife venait réclamer l'appui du roi franc contre le roi lombard Aistulphe. Pour contrecarrer l'effet de cette démarche, l'abbé du Mont-Cassin, créature d'Aistulphe, obligea Carloman à se rendre en France, sous prétexte de réclamer le corps de saint Benoît pour son monastère. L'ex-roi devenu moine, et lié par le vœu d'obéissance, se flattait peut-être d'avoir conservé quelque ascendant sur son frère. Une cruelle déception l'attendait. Pépin craignant que la venue de Carloman ne dérangeât ses projets et n'amenât peut-être un soulèvement partiel en faveur des fils de l'ex-roi, se hâta de faire tondre ceux-ci, pour leur ôter tout accès à un rôle politique. Pendant que Griffon, essayant de franchir les

(1) MARTINE, *Ampl. coll.*, II, 20.

Alpes pour aller rejoindre le roi de Lombardie, était surpris et tué dans un défilé, Carloman, avec sa suite, était interné dans un des monastères de Vienne. Peu de mois après, il succombait dans cette claustration forcée, le 4 décembre 754, non sans avoir pu recueillir les échos de la cérémonie du 8 juillet précédent, à Saint-Denis, où le pape renouvelait à Pépin, en y associant ses fils Charlemagne et Carloman II, l'onction royale que le fils de Charles Martel avait déjà demandée à saint Boniface de Mayence.

La descendance mâle de Carloman I^{er} était ainsi pour toujours exclue du pouvoir. Pépin ne fit même pas à son frère l'honneur de lui accorder une sépulture royale. L'année suivante, il renvoya les compagnons de l'ex-roi au Mont-Cassin, où ils transportèrent sa dépouille dédaignée, au lieu des reliques espérées de saint Benoît qui demeurèrent définitivement en France.

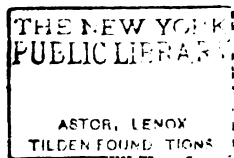
Pépin maria la fille de son frère, Reine, à Audebert, comte d'Os-trevent. Rotrude, qui possédait en dot le domaine de Rueil, autre fisc royal du Parisis, et qui épousa Gérard, un chevalier du pays rhénan dont Pépin avait fait un comte de Paris après la fuite de Griffon, est très probablement aussi une fille de Carloman, relevant le nom de Rotrude, la première femme de Charles Martel. Plus tard, avant 759, Pépin fit sortir du cloître son neveu Dreux, et lui confia, dès 762, le comté de Mayengau, à la gauche du Rhin, entre Géroldstein et Coblenze.

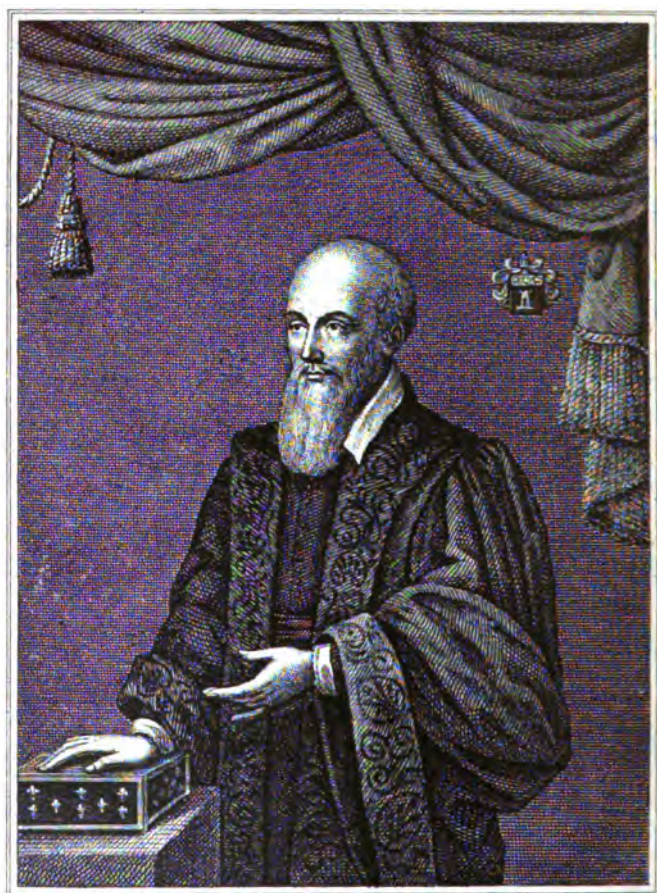
Cet acte, justifié par l'affermissement absolu de sa dynastie, paraît être le premier symptôme d'une réaction dans l'esprit de Pépin. Il lui parut sans doute plus tard qu'une réparation éclatante s'imposait, et elle lui fut facilitée par la conquête progressive de l'Aquitaine dont les plus riches domaines tombèrent entre ses mains. C'est alors qu'il fit, spontanément et sans qu'aucun droit à une revendication fût invoqué contre lui, cette magnifique libéralité aux moines de Saint-Denis, en vue d'instituer une prière perpétuelle et ininterrompue, *die nocturne*, de jour et de nuit, pour le repos éternel de son frère, et aussi pour la stabilité de sa propre race.

(A suivre)

J. DEPOIN







*Dessiné d'après le Portrait Original de M. Janet conservé au Château de Vignay,
et gravé par Ambroise Tardieu*

MICHEL L'HOSPITAL
(Magistrat, Orateur, et Poète),
Chancelier de France .
 Né à Aigueperse (Dép. du Puy-de-Dôme) le.....1505
 Mort à Vignay près Etampes le 13 Mars 1573.

LES DERNIÈRES ANNÉES DE MICHEL DE L'HOPITAL

SA RETRAITE AU VIGNAY ET SA MORT AU CHATEAU DE BELLÉBAT

Après son départ de la cour, que déterminèrent les intrigues de Catherine de Médicis et du duc d'Albe, partisan de sanglantes représailles contre les protestants, le grand chancelier de France, Michel de l'Hôpital, voyant ses conseils de sage tolérance méprisés, prit le parti, en 1568, de se retirer définitivement dans sa terre du Vignay. Cette terre se composait du Petit et Grand Vignay. Il l'avait achetée en 1546, 1500 écus, alors qu'il n'était qu'un simple conseiller du roi au Parlement. Il l'augmenta, en 1550 le 26 août, par l'acquisition du fief de Bouchetard, de Jacques, Jean et Aimé de Saint-Martin, écuyers, et de demoiselle Marie de Marolles, leur mère. Ce fief relevait de la seigneurie des Murs de Maisse. En 1560, le 2 août, Claude de Châtillon, seigneur et baron d'Argenton, Farcheville et Bouville, lui céda, moyennant la somme de 2.000 livres tournois, la terre, seigneurie et baronnie de Champmotteux, dépendant de la prévôté et vicomté de Paris avec tous les droits de haute, moyenne et basse justice.

Au Vignay, ainsi nommé à cause du coteau couvert de vignes qui l'avoisinait, seul le grand Vignay était habitable ; le petit Vignay tombait en ruines et l'on en voit encore quelques substructions dans le bois de la Coudraye, non loin du Vignay actuel.

L'Hôpital avait épousé, en 1537, Marie Morin, fille du lieutenant

criminel Jehan Morin. Cette femme était douée d'un dévouement parfait pour son illustre époux. Il était trop occupé pour se mêler de ses affaires domestiques ; elle seule en avait pris tout le soin. Le grand Vignay étant aussi fort délabré et insuffisant, elle le fit reconstruire, en 1562, pendant la minorité de Charles IX, au moment de la première guerre de religion. Pour rappeler à son mari son séjour en Italie aux universités de Padoue et de Bologne, cette vertueuse épouse adopta le style italien. Un grand corps de bâtiments s'éleva, au devant duquel était une cour. Cette cour était entourée de trois terrasses soutenues par des galeries et des arcades. A chaque angle se dressait une tour. Celle de gauche dans le fond servait de cabinet au chancelier. Entre la tour de droite et le château était la chapelle. Au milieu du parterre une citerne servait de puits. A droite d'une petite porte élevée de quelques marches, une pièce obscure renfermait les archives confiées à la garde du chancelier. Au rez-de-chaussée, une grande salle à manger réunissait la famille et les hôtes de passage. Un escalier gothique d'un très bel effet, que le chancelier avait acquis de Claude de Châtillon, seigneur de Champmotteux, lors de la démolition du château de ce village, conduisait à l'étage supérieur et au salon.

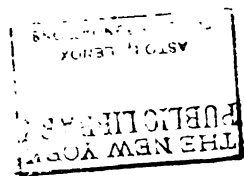
De l'autre façade, une terrasse faisait communiquer le château à une ferme, construite par les soins de l'Hôpital, dont il dirigeait lui-même l'exploitation, et à de magnifiques bergeries qu'Ambroise Tardieu a visitées, décrites et dessinées lors de son voyage au Vignay en 1824. Quatre rangées d'ormes et de noyers rappelant au chancelier les vallées de l'Auvergne, son pays natal, ombrageaient cette agréable solitude. Il avait lui-même planté un if sous lequel il aimait à se reposer sur un banc de bois. Cet arbre était planté à l'entrée de l'un des vergers, au devant de la cour de la ferme. Il formait en 1824, toujours d'après Ambroise Tardieu qui nous en donne la gravure, un berceau obscur d'environ dix pieds de large sur neuf d'élévation, impénétrable aux rayons du soleil et à la pluie. Avec le double pompon qui le surmontait, il était d'un effet bizarre. On l'appelait encore dans le pays *l'If du Chancelier*.

A droite de l'entrée de la ferme, dans un coin de la cour, le chancelier avait fait creuser un second puits d'une grande profondeur pour les besoins de ses troupeaux ; un homme enfermé dans une roue en bois faisait monter l'eau en marchant dedans.

C'est dans cette résidence où l'utile était mêlé à l'agréable et



VUE DU CHÂTEAU DE VIGNAY, HABITATION DU CHANCELLIER L'HOSPITAL.



qu'il appelait plaisamment son petit *Tibur*, que le grand chancelier de France Michel de l'Hôpital vivait heureux, exempt du souci des affaires publiques, à l'exemple du sage Horace son poète favori, qu'il avait pris pour modèle dans son commerce avec les Muses.

Ce séjour, il le décrit lui-même dans une épître adressée à ses hôtes, lors de sa première retraite au Vignay, en 1562 :

« Chers amis, leur dit-il, dans l'idiome et quelquefois avec le tour
« gracieux du poète romain : quels présents puis-je vous offrir ? Vous
« ne cherchez ni les délices, ni la pompe de la ville ; vous en êtes las
« et rassasiés ; et mon humble domaine n'est pas assez fertile pour
« nourrir des hôtes délicats. Mais ce petit champ d'un maître qui
« n'est pas riche peut offrir des choses simples à des convives
« sobres. Vous aurez le nécessaire : un veau tendre, un agneau, un
« porc de deux mois, des fruits, des noix, du vin d'un coteau que
« ma femme a planté. Le riche fermier de la vallée voisine, et le
« marché célèbre de la montueuse ville de Maisse nous fourniront
« le reste.

« La maison est assez grande pour contenir le maître et trois
« amis, ou même quatre à la fois. Le service de la table ne sera
« pas trop rustique : vous y verrez une salière d'argent que ma
« femme apporta de la ville et qu'elle y reportera. Il y a des ser-
« viettes d'une toile fine, et les lits sont couverts de tissus de lin.
« Quant à ces héritages que vous voyez aujourd'hui plantés de
« longues allées d'ormes, ils étaient, sous l'ancien propriétaire, lais-
« sés à la culture. Ma femme, en arrivant ici, a tout changé et elle a
« augmenté le bois voisin pour me donner plus d'ombre. C'est là
« que je me promène au point du jour. J'y fais des vers, je relis
« quelque épître d'Horace ou de Virgile, ou je médite quelque ba-
« gatelle, et me promène seul en attendant que ma femme m'ap-
« pelle pour le souper ».

« Peut-être voulez-vous savoir, écrit-il à un autre, quelles
« sources, quels ruisseaux arrosent les prairies et étanchent la soif
« du troupeau et de leur berger ? Le puits de la colline suffit aux
« cultivateurs comme à leurs maîtres ; les troupeaux boivent l'eau
« de pluie recueillie dans nos citernes ». Ces lignes furent écrites
avant que l'Hôpital n'eût fait creuser le puits de sa ferme.

Dans une autre épître, il indique quelles étaient ses occupations, ses plaisirs.

« A la campagne, aussi bien qu'à la ville, ma maison est

« pourvue de livres, mes plus fidèles amis. Aussitôt que, chassant
« les jeux, je me plais aux choses sérieuses, j'ai là la docte école de
« Platon, le disciple de Socrate... Ai-je besoin d'études moins
« sévères, les poètes légers accourent de tous les pays et envoient
« au ciel leurs doux chants. Ils sont si nombreux et si variés dans
« les enivrements qu'ils procurent à l'esprit du sage, qu'il me
« semble difficile de chercher autre part la vraie satisfaction. Oh !
« si l'homme savait célébrer tous les éléments de bonheur qu'il a
« sous la main, combien le reste lui paraîtrait futile ! »

Dans son second exil de 1568, l'Hôpital continue avec ses amis restés à Paris cette correspondance en vers latins, dans la composition desquels il excellait. Toutefois ses écrits se ressentent des angoisses et des préoccupations que lui causent les événements politiques. Ce n'est plus ni l'ode, ni l'idylle, ni la fine satire. Sa lyre pleure, c'est l'élégie.

On a reproché, et à notre époque quelques esprits légers et superficiels font un crime à l'Hôpital, un ancien premier ministre, d'avoir sacrifié son temps à la versification. C'était un passe-temps du xvi^e siècle que notre raison dédaigneuse ou frivole 'estimera bien peu. Cependant, ajoute M. Villemain, ces vers expriment des pensées si nobles qu'on ne peut les lire sans attendrissement ; c'est un caractère, c'est une âme antique qui s'expriment dans l'ancienne langue des Romains.

Veut-on savoir quelles étaient au Vignay, en dehors de l'étude, ses occupations journalières ?

Semer, récolter, engranger sa moisson, sevrer ses agneaux, brûler ses cochons de lait, les servir à table avec des poules élevées dans sa basse-cour, choisir deux pigeonceaux dans la tour de son colombier, prendre au lacs des animaux sauvages, attirer des oiseaux dans les gluaux, surprendre leur progéniture au nid, pêcher en tirant les filets, saisir la proie vivante... Mais s'il se plaisait au Vignay, ce n'est pas que cette terre, « son petit royaume », fût agréable en toute saison : « La Beauce est bien triste après la moisson, écrit-il à Barthélemy Faye, nos campagnes sont nues ; on n'y voit ni forêts, ni ruisseaux, ni prairies ; on n'y trouve rien qui puisse charmer la vue. Que faire ? J'ai choisi Sparte, je dois habiter Sparte ».

De loin en loin, quelque léger souffle venait rider la transparence de cette vie tranquille : une contestation avec les fermiers

du voisinage à propos de labourage et de pacage ; généralement le procès se terminait à l'amiable. Loin d'apporter dans sa terre l'orgueil d'un seigneur féodal, il avait de lui-même converti toutes les redevances en grain dont les paysans étaient chargés envers lui, en rentes d'argent, leur prédisant qu'au train que suivait le cours des monnaies, il arriverait que ces rentes, allant toujours en décroissant, les laisseraient un jour propriétaires libres de leurs champs. Pendant une année de disette, il fit remise à ses fermiers du prix de leur loyer, nourrit les habitants de Champmotteux et leur fournit le blé nécessaire pour l'ensemencement des terres. Il avait fait établir deux foires à Champmotteux pendant l'année, et un marché une fois par semaine. Aussi tous l'aimaient et le vénéraient à l'égal d'un père. Ses biens ayant été confisqués pendant son exil, il vivait sans faste et sans luxe. Dans un bail passé avec son fermier, il exigeait d'être mené à Paris deux fois par an, dans une charrette à quatre bœufs, garnie de litière fraîche. Il dînait avec du bouilli seulement, comme le rapporte l'historien Brantôme qui le visita un jour avec le maréchal de Strozzi : « *c'étoit son ordinaire pour les disners* ». Touchante et vertueuse simplicité, digne des Aristide et des Phocion, et qui n'appartient qu'aux grandes âmes !

Sans doute l'Hôpital aimait sa campagne du Vignay pour la vie calme et studieuse qu'il y coulait, mais une autre attraction bien plus puissante l'y retenait et l'y rendait heureux : c'était le voisinage du château de Bélesbat où demeuraient sa fille Madeleine et les neuf enfants de celle-ci. Cette terre de Bélesbat était la propriété, en 1543, de Messire Nicole Hurault, de la famille des Hurault de Cheverny, seigneur de Boistaillé, de Courdimanche, des Murs de Maisse et autres lieux.

Dès le commencement du xvi^e siècle, nous trouvons parmi les abbés de Morigny, près d'Étampes, les noms des Hurault, entre autres celui de Jean Hurault, fils de Jean Hurault, seigneur de Boistaillé et de Bélesbat, et plus tard, en 1567, celui d'un autre Jean Hurault, le propre fils de Robert Hurault, seigneur de Bélesbat et du Vignay, maître des requêtes du roi, et par conséquent le petit-fils du chancelier Michel de l'Hôpital. Cette famille des Hurault donna également des prieurs commendataires au prieuré de St-Médard de Maisse, vers la même époque.

En 1550, Nicole Hurault possédait encore la terre de Bélesbat, et chose curieuse à rapporter ici, nous voyons, le 26 août, « Noble

homme Messire Michel de l'Hôpital, seigneur du grand et du petit Vignay et du fief de Bouchetard, sis à Boigneville et relevant de la dite seigneurie des Murs de Maisse, rendre foy et hommage pour ce fief à Noble homme Messire Nicole Hurault ».

Ce fut en 1553 qu'eut lieu le mariage de Madeleine de l'Hôpital, fille unique du chancelier, alors maître des requêtes du roi, avec Robert Hurault, seigneur de Girolles, près Gironville, et probablement fils de Nicole Hurault.

Ce dernier étant mort quelques années après ce mariage, Robert Hurault devint seigneur de Bélesbat en 1556.

Le chancelier y trouva donc sa famille établie, lorsqu'il prit sa retraite définitive au Vignay en 1568, et les relations reprirent comme en 1562. La prière, l'étude, l'éducation de ses petits-enfants, tels furent les seuls soucis des dernières années de sa vie.

Deux ans après son arrivée au Vignay, une troupe de partisans et de routiers, sous la conduite d'un chevalier traître et félon, du Boulay, et d'un sieur Bontteville, voulut forcer le passage de l'Es-sonne à La Ferté-Alais. Repoussés par les gens d'armes du prévôt de cette ville, les malandrins poussèrent jusqu'au hameau de St-Antoine ou Buno-Castel, appelé aujourd'hui le petit Gironville et qui appartenait au chancelier. Ils s'emparèrent du pont actuel, en dos d'âne, qu'il avait fait construire de moitié avec Henri de Montmorency-Damville, seigneur de Milly, et de l'autre côté de Buno St-Léger, détruisirent le fortin qui le commandait et dont les ruines se voient encore au milieu de la rivière, et partirent piller Milly au jour de la foire de St-Simon, le 28 octobre 1570.

Malgré ces légers incidents, inséparables des événements d'alors, ce grand homme vivait heureux, en vrai philosophe désabusé des hommes et des choses, lorsque survint la fatale catastrophe qu'il avait prévue et qui devait abrégér ses jours : le massacre de la St-Barthélemy, prélude de la seconde guerre civile. Le sang coulait partout, à Paris et en province ; l'incendie, le pillage et le massacre s'étendirent à toute la France.

L'Hôpital, tombé du pouvoir, devait se croire plus que tout autre en sûreté. Mais dans ces sortes de guerres, chacun sait combien la passion des partis entraîne aux plus monstrueux attentats.

Il habitait le Vignay depuis près de quatre ans, lorsque le 25 août 1572, mille bruits sinistres et le passage de gens armés qui couraient la campagne lui présagent un danger. Bientôt une po-

pulace en fureur entoure sa maison. Ses fermiers sont pris et garrottés. Il croit sa dernière heure venue et s'y résigne sans effort. Ses domestiques veulent s'armer et repousser les meurtriers : « Non, dit-il, si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, qu'on leur ouvre la grande ». La haine et le fanatisme, ajoute-t-il, n'auraient pas trouvé d'obstacles à vaincre auprès de moi. Vignay n'a point de remparts, ni de fossés, ni de palissades, ni de garnison, Dieu seul est ma défense ! »

Cependant on aperçoit du château du Vignay une petite troupe de cavaliers accourant bride abattue à travers la plaine. C'était un secours que la reine Catherine de Médicis envoyait à son ancien serviteur, en lui faisant dire que sa famille n'a rien à craindre et qu'on lui pardonne à lui-même. « J'ignorais, répondit l'Hôpital, que j'eusse jamais mérité ni la mort ni le pardon ».

Brisé par tant d'émotions, miné par le chagrin de cette lutte fratricide qu'il avait voulu détourner, dévoré d'inquiétudes au sujet du sort de sa fille, l'Hôpital, cette âme si énergique dans ses propres périls, si ferme et si résignée pour elle-même, ne peut supporter le poids de tant de malheurs et de honte publics. Il survécut six mois à peine à la Saint-Barthélemy, obsédé par le fantôme de ce massacre qui lui arrachait souvent cette exclamation : « *Excedat illa dies ævo !* Périsse à jamais ce jour néfaste pour l'histoire ! »

Sentant sa fin approcher, il se retira au château de Bélesbat, chez son gendre Robert Hurault de Bélesbat. De ce dernier asile, il adressa deux lettres au roi Charles IX, signa l'acte de sa démission de chancelier que lui présenta, le 1^{er} février 1573, Louis Marinier ou Marignier, de Boutigny, clerk du notaire royal de la prévôté de La Ferté-Aleps, en présence de : Pasquier Massé, son propre secrétaire et Jean Decourchons, témoins demeurant à Bélesbat. Puis ayant fait rédiger son testament par un de ses petits-fils, Michel Hurault, il l'approuva par quelques lignes en latin dont le fac-similé a été reproduit par Ambroise Tardieu, et le signa de sa propre main le 13 mars 1573.

Deux heures après, Michel de l'Hôpital, chancelier de France, seigneur de la Roche, baron de Champmotteux, seigneur du petit et grand Vignay, de Gandivilliers, de Vallegrand ou Grandval, de Bouchetard, de Buno-Castel et autres lieux, né à Aigueperse en 1505, s'éteignait doucement dans les bras de sa fille.

Son corps fut inhumé nuitamment dans le cimetière de Champ-

motteux, distant du Vignay de 3 kilomètres. Sa veuve, quoique appartenant à la religion réformée, son gendre, sa fille et ses petits-enfants firent construire une chapelle latérale au sud de l'église actuelle et lui élevèrent, selon le droit seigneurial, au fond de cette chapelle, dans un enfeu ou sorte de niche, un monument funéraire. De forme rectangulaire, orné de cariatides aux angles, le cénotaphe était surmonté d'une large tablette de marbre noir sur laquelle reposait, couchée et les mains jointes, la statue du chancelier en robe, avec sa longue barbe, telle qu'il la portait dans les derniers temps.

Sur la face, entre deux bucranes, ou têtes de béliers, que relie des guirlandes, on lisait sur une plaque de marbre noir cette inscription : MICHAEL. DE. L'HOSPITAL EXCESSIT. E. REBUS HUMANIS. DIE. XIII^A. MARTII. ANNO DOMINI MDLXXIII. Au-dessous, dans un médaillon, était un écusson aux armes du chancelier : *d'azur à la tour d'argent, posée sur un rocher de même, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles pointées d'or*. Il avait pris comme devise ces deux vers d'Horace sur le Juste :

*Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinæ.*

« La voûte du ciel s'écroulerait que ses débris le fraperaient sans l'étonner ».

Une plaque de marbre noir, relatant l'érection de ce monument, était scellée au-dessus, au fond de l'enfeu. Ses petits-fils, qui avaient pris son nom en l'ajoutant, suivant ses désirs, à leur nom patronymique, mais non ses armes, décorèrent la chapelle d'écussons aux armes des Hurault de Belesbat qui étaient : *d'or à une croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules*. Une litre, ou listel jaune, reproduisant ces mêmes armes et peinte sur les murs de l'église de Champmotteux, à une hauteur de 10 à 12 pieds environ, régnait tout le long de la nef à l'intérieur. On la voyait encore en 1863. Malheureusement, ces vestiges féodaux de l'ancien patronage qu'exerçaient sur la paroisse les seigneurs du lieu, ont disparu sous une ignoble couche de chaux ; les écussons gisent au fond d'un placard dans la sacristie de l'église, et le temps m'a manqué, avant mon départ de la paroisse, de les remettre en honneur.

En 1793, pendant une absence à Paris de Louis André de Bize-

mont, maréchal des camps, propriétaire du château du Vignay, qu'il avait acheté en 1787 d'un Hurault de l'Hôpital, vivant en 1774, et dont le père était mort, en 1771, seigneur du Vignay, quelques septembriseurs, envoyés par le comité révolutionnaire, voulurent renverser le tombeau de Michel de l'Hôpital, qu'ils qualifiaient d'aristocrate. Pour épargner d'odieuses profanations et détourner de leur commune l'orage révolutionnaire, les habitants de Champmotteux démontèrent le tombeau et inhumèrent les restes du chancelier dans le cimetière autour de l'église. Le lendemain, à son retour, M. de Bizemont fit replacer le marbre sur le corps de l'Hôpital qui s'était conservé en entier, et recueillir les accessoires du tombeau.

En 1795, la république étant revenue de ses préventions contre l'Hôpital, le Directoire eut l'idée de lui décerner les honneurs du Panthéon. Mais les commissaires envoyés sur les lieux constatèrent que le monument n'était plus transportable. Quelques années auparavant, le peintre Lenoir avait conçu le projet de réunir à Paris les monuments et les restes des grands hommes, après la suppression des églises et des couvents. Approuvé par la Constituante, il fonda, dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, son musée des monuments français dont il devint directeur et qui fut transformé plus tard en Ecole des Beaux-Arts. Au 14 thermidor an 8 (5 août 1800), nous lisons au registre des délibérations de Champmotteux : « Reçu une lettre du citoyen Préfet, en date du 7 de ce mois, à l'effet de ne mettre aucun obstacle à l'enlèvement du tombeau, statue et buste, du chancelier de l'Hôpital, existant dans le cimetière de cette commune, que se propose le citoyen Lenoir de faire, conformément à l'autorisation du ministre de l'intérieur. Signé : Boyard, maire ». Nous ne voyons pas que le tombeau fut transporté à cette époque, pas plus que précédemment.

Après bien des vicissitudes, en 1818, sous le ministère de M. Laisné, un député, M. Louis-Gabriel de Bizemont, probablement le fils de celui que nous avons cité, alors propriétaire du Vignay, fit rechercher avec soin, sous les décombres, ce qui restait du tombeau. Une partie de la statue avec la tête entière furent retrouvées, la table de marbre n'avait pas trop souffert. Grâce à un habile architecte, le monument fut si bien restauré sur trois faces que les habitants qui l'avaient vu jadis, avouèrent qu'il ressemblait à l'ancien.

En 1834, M. Aubernon, préfet de Seine-et-Oise, en tournée de

révision avec le général Lawœstine et M. Dupin, procureur général, descendit chez M. de Bizemont, au château de Gironville. Le lendemain, ces Messieurs allèrent visiter cette résidence du Vignay que le grand chancelier de France avait habitée près de trois siècles auparavant. La ferme et le château paraissaient en bon état de conservation, et chose assez rare, dans le grand salon, on voyait encore le portrait original de Michel de l'Hôpital, attribué à François Clouet dit Janet, et qu'Ambroise Tardieu a gravé lors de sa visite au Vignay en 1824. Le chancelier était représenté en robe noire, la main droite appuyée sur une boîte fleurdelisée, contenant les sceaux de l'État. D'après le témoignage de Malesherbes, cette boîte était la même qui servait encore en 1789.

Au premier étage, au-dessus de la porte du salon, une pierre, avec une inscription latine, rappelait que cette maison avait été bâtie par Marie Morin en 1562, pendant la minorité de Charles IX. Ce fut dans cette visite que le propriétaire du Vignay fit don à M. Dupin, du bureau ou secrétaire du chancelier, avec tout l'attirail des tiroirs et la variété de sculptures et d'ornements qui distinguent les meubles du *xv^e* siècle.

Après ce pèlerinage à des lieux qui rappellent de tels souvenirs, M. Aubernon se rendit à l'église de Champmotteux, dont le chœur date du *xiv^e* siècle au plus tard. Frappé de l'état de délabrement de cet édifice, mais surtout de la chapelle, et remarquant que la restauration du tombeau n'avait pas été complète, cet homme de bien pensa qu'il était de son devoir et de l'honneur du temps actuel de ne point laisser disparaître un monument si précieux pour la France. Dans cette vue, il ouvrit une souscription. Le Roi, le prince royal, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, un grand nombre de députés, quelques Pairs de France, plusieurs cours royales, le Barreau de Paris, et à son exemple, le Barreau des autres sièges, le Conseil général de Seine-et-Oise, la commune de Champmotteux, M. de Bizemont, propriétaire du Vignay, Mgr l'évêque de Versailles, M. Aubernon, pair de France, conseiller d'État, préfet de Seine-et-Oise, et une foule de notabilités du département, répondirent à cet appel. La souscription s'éleva au chiffre de 12185 francs. Immédiatement les travaux commencèrent, sous la direction du sculpteur Marochetti et de l'architecte Blondel.

Je dois dire ici, en passant, que la restauration de la chapelle ne fut pas des plus heureuses. L'enfeu fut supprimé et remplacé par



Dessiné et Gravé par Ambroise Tardieu

Vue de la Chapelle de Champmoteux,
où est renfermé le Tombeau du Chancelier l'Hospital.

une absidiole qu'un oculus ou œil-de-bœuf éclaira d'en haut. Les trois fenêtres furent bouchées, et le cénotaphe, rétabli sur quatre faces, se dressa au milieu de la chapelle dans le sens vertical. Aux deux fenêtres, placées à droite et à gauche, un autel (1) avec retable en bois et la statue de S. Michel, patron du chancelier, due au ciseau de Marochetti, furent appliqués. Celle du fond fut maçonnée.

Sur une des faces du monument, deux plaques en marbre noir rappelèrent, l'une l'érection par la famille du chancelier, l'autre, la première restauration, en 1818 sous Louis XVIII, par M. de Bize-mont. Aux pieds de S. Michel, une dalle en pierre reçut les noms des principaux souscripteurs officiels.

Les travaux terminés, l'inauguration de la chapelle eut lieu le dimanche 30 Octobre 1836. Une foule nombreuse accourut des environs pour assister à cette fête. La messe fut chantée et, après l'office, M. le Préfet Aubernon et M. Dupin prononcèrent des discours fort éloquentes. Le procès-verbal de la cérémonie, placé dans une boîte en plomb, fut scellé derrière la pierre des souscripteurs, en présence du maire et du conseil municipal de Champmotteux et de tous les assistants, et la foule se retira après quelques paroles émues et touchantes que lui adressa M. Alexandre de la Borde, député de l'arrondissement d'Etampes.

Soixante ans s'écoulèrent sans que l'on touchât au monument, sauf quelques badigeons à la chaux qui dissimulèrent les crevasses s'accroissant de jour en jour, et dans lesquels ont malheureusement disparu la litre et les blasons des Hurault de l'Hôpital. En 1895, la clef de voûte et les arceaux menacent de s'écrouler ; de l'oculus en vitrage la pluie tombe sur le tombeau placé au dessous ; par les crevasses des murs, les plantes grimpantes envahissent la chapelle ; faute d'air et de jour, les revêtements en marbre rouge des parois, rongés par l'humidité, s'effritent.

Cet état désastreux du monument d'un grand homme émut l'auteur de ces lignes, alors curé de Boigneville et de Champmotteux. Le *Petit Journal* lui ayant gracieusement ouvert ses colonnes, il écrivit, le 11 mars 1895, un article sur l'état du tombeau et de la chapelle du chancelier Michel de l'Hôpital qui mit en branle l'opinion publique et le gouvernement. Un appui lui vint de M. le docteur Amodru, député de l'arrondissement d'Etampes, qui prit à

(1) La pierre sculptée formant devant d'autel provient de la chapelle du Vignay.

cœur de le seconder dans son projet de restauration d'un monument historique.

Grâce à ces démarches, la commission des Beaux-Arts délégua un inspecteur, M. Paul Selmersheim, le 31 mai 1895, qui conclut à l'urgence et adressa dans ce sens un rapport à l'administration des Beaux-Arts. Le gouvernement, saisi de la question, chargea M. Henri Nodet, architecte, des plans et devis relatifs à la restauration projetée. Les Beaux-Arts attribuèrent un secours de 2.500 fr. ; le Conseil général, sur les instances de M. le député Amodru, son vice-président, accorda 500 fr. ; la Fabrique de l'Eglise et le conseil municipal votèrent chacun 200 fr.

Les fonds ainsi assurés, les travaux commencèrent sous la direction de M. Jules David, entrepreneur à Gironville, très expert en fait de constructions d'édifices religieux. Le retable en bois de l'autel ainsi que la statue de S. Michel, bouchant les deux anciennes fenêtres, furent descellés et les fenêtres ouvertes à nouveau. On trouva une autre place pour la statue. La voûte fut consolidée, le dallage renouvelé, les enduits refaits et surtout l'affreux œil-de-bœuf supprimé. Au fond de l'absidiole, la troisième fenêtre dégagée donna, avec l'air et la lumière, un aspect plus riant à la chapelle.

Au cours des travaux, les ouvriers mirent à découvert, derrière la pierre des souscriptions, une boîte garnie de plomb à l'intérieur, et contenant des fragments d'anciens feuillets reliés entre eux par un fil de soie.

Cette boîte a été déposée aux archives de la mairie de Champmotteux. C'était tout simplement celle qui renfermait le procès-verbal de la cérémonie du 30 octobre 1836 et la liste des souscripteurs.

Une plaque en marbre blanc, fixée près de l'autel, rappelle cette dernière restauration en 1897-98.

Bien que la femme de Michel de l'Hôpital, Marie Morin, et sa fille Madeleine, aient appartenu à la religion réformée, elles n'en fondèrent pas moins un service annuel qu'on célébra dans la chapelle, pour le repos de son âme, jusqu'en 1789. En 1824, selon le témoignage d'Ambroise Tardieu, cette pieuse tradition se continuait encore. Il est regrettable que les registres paroissiaux de Champmotteux aient disparu : ils devaient, à notre avis, relater cette fondation de Michel de l'Hôpital. Aujourd'hui encore, quatre messes basses, remplaçant deux services avec Vigiles, sont dites le 9 mai de

chaque année et les jours suivants, pour Louis Hurault de l'Hôpital et Marie de Montliard (1), descendants du chancelier. Cette fondation date de 1701. On enterra, dans la chapelle de l'église, les membres de la famille de l'Hôpital à partir de 1692 jusqu'en 1768.

Une Marie Hurault, de son vivant mariée à Germain de Renes, escuyer, gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de Masles, de la Porte du Bouillon, du Fay et autres lieux, fut enterrée dans l'église de Saint-Sulpice de Favières en 1637. Sa pierre tombale existe encore et porte l'écusson des Hurault : *d'or à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.*

Notre travail serait incomplet si nous ne faisons connaître au moins sommairement ce que devint la famille du chancelier Michel de l'Hôpital et si ses descendants existent encore.

Marie Morin, sa veuve, d'après le *Journal de L'Estoile*, abjura le protestantisme en 1585. Robert Hurault et sa femme Madeleine de l'Hôpital reposent dans un caveau de l'Eglise de Morigny, l'ancienne abbaye dont leur fils Jean Hurault fut abbé quelques années et fort jeune. On voyait encore ces sépultures dans le chœur, entre deux piliers, du temps de Dom Fleureau en 1683, comme il le rapporte dans les *Antiquités de la ville et du duché d'Estampes*. Il semble donc que Robert Hurault et Madeleine de l'Hôpital sont morts dans le giron de l'Eglise catholique. Leurs neuf enfants portaient les noms de Charles, Michel, Robert, François, Paul, Jean, Philémon, Marguerite, Marie. Deux seulement laissèrent postérité : Michel et Robert. Charles Hurault de l'Hôpital mourut sans enfants ; François ne se maria pas ; Paul fut archevêque d'Aix (2) ; Jean, qui fut abbé de Morigny, se démit de son abbaye en faveur de Théodore de Berzeau, devint conseiller au Parlement de Paris et épousa Louise d'Allonville ; Marguerite fut mariée à Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, et Marie, à Louis de la Rivière, seigneur de Chény. Quant à Philémon, il n'est point mentionné dans la généalogie des Hurault de l'Hôpital.

Voici la descendance de Michel et de Robert.

Michel de l'Hôpital, plus connu sous le nom de du Fay, fut d'abord conseiller au Parlement, puis chancelier du roi de Navarre, et enfin ambassadeur pour le roi en Allemagne et en Hol-

(1) Fille de Messire de Montliard, seigneur de Rumont.

(2) Son tombeau, d'après Dom Morin, est dans l'église du Fay, près Nemours, où résidait son frère Michel, seigneur du Fay. Il mourut en 1624.

lande. Nous croyons, d'après le témoignage de Sponde, évêque de Narbonne, qu'il persévéra dans la foi protestante. Il avait épousé la fille de Du Faure de Pibrac, président au Parlement de Paris. Il eut, entre autres enfants : Pierre Hurault de l'Hôpital, qui laissa, de Claire de Gessei, sa femme, Henri et quatre autres enfants. Henri, marié à Renée de Flexelles, fille d'un président des Comptes, seigneur de Brégi, eut 1^o Charles Paul Hurault de l'Hôpital, Comte de Beu, seigneur de Belesbat, mort sans alliance en ce lieu le 15 février 1706 ; 2^o Claire Julie Hurault de l'Hôpital, mariée à Charles de Beaufort-Montboissier, marquis de Canillac, dont la famille existait encore en Bourgogne en 1863 ; 3^o Madeleine Hurault de l'Hôpital, abbesse de Réconfort en 1685. L'autre fils de Michel, Guy Hurault, seigneur de Vallegrand, succéda à son oncle Paul à l'archevêché d'Aix et fut enterré le 3 décembre 1625, date de sa mort, dans la chapelle du château de Belesbat, paroisse de Boutigny. Cette chapelle n'existe plus.

Par la mort de Charles Paul Hurault, s'éteignit en 1706, la branche des Hurault de l'Hôpital, seigneurs de Belesbat, descendants de Michel, petit-fils du chancelier.

La postérité de Robert Hurault de l'Hôpital (1) n'est pas indiquée dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chenaye des Bois. Unde ses descendants, André Hurault de l'Hôpital, baron d'Auneux, existait en 1774. *Les Étrennes de la Noblesse* pour 1774, parlent d'un Hurault de l'Hôpital alors vivant, et dont le père était mort en 1771, seigneur du Vignay. C'est probablement de ce Hurault que le marquis Louis André de Bizemont, maréchal des camps du roi, acheta le Vignay en 1787, comme nous l'avons dit plus haut. Il y a tout lieu de croire que cette deuxième branche est éteinte depuis longtemps comme la première.

Mais la famille et le nom de l'Hôpital se sont perpétués jusqu'à nos jours par la ligne collatérale. Il ne faut pas oublier en effet que Jean de l'Hôpital, médecin et conseiller du Connétable de Bourbon, avait eu, outre Michel qui devint grand chancelier de France, quatre autres enfants, deux garçons : Pierre et Jean, et deux filles : Françoise et Madeleine. Françoise était religieuse cordelière à Aigueperse, en Auvergne, son pays d'origine. Madeleine épousa Coutel, seigneur de Courtilles, près St-Flour. Jean devint abbé de Vaas,

(1) Mort en 1625, d'après les archives de la mairie de Maise.

dans le Maine, abbaye de chanoines réguliers. Pierre de l'Hôpital, — lisons-nous dans le manuscrit généalogique que nous a confié un des descendants de cette famille, M. Jules Adolphe de l'Hôpital, conseiller général d'Orléans, — Pierre de l'Hôpital, seigneur de la Roche, était en 1546, gentilhomme ordinaire du duc de Lorraine et son maître d'hôtel. En 1556, il reçut des lettres de provisions de gouverneur de la baronnie de Mercœur pour Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et plus tard, en 1563, il représenta le prince aux États de Languedoc. Il était aussi maître d'hôtel du roi.

De son mariage en 1551 avec Marguerite de Cérrier, alliée aux Du-bourg et aux Robertay, il eut un fils, Michel, qui était le filleul du Chancelier de France. Il fut, comme son père, capitaine et gouverneur du Duché de Mercœur et maître d'hôtel du roi. De son mariage avec Jacqueline Augier, en 1583, est issu Gilbert de l'Hôpital, seigneur de la Roche, de Montbardon et de Bellébat, fief avec château près de la Roche, en Auvergne. Il épousa Jeanne de Bos-redon, fille de Mathelin de Bosredon, baron du Puy-St-Gulmier, et se fixa définitivement en Auvergne. Un de ses fils, François de l'Hôpital, fut marié à Étiennette de Runy du Tremblay, comme on le voit dans l'acte de partage de leurs biens au 14 août 1706. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres Jean-François de l'Hôpital, seigneur de Bellébat, qui naquit le 21 juillet 1681. Jean-François épousa, le 13 juin 1720, Éléonore de St-Giron, de laquelle il eut un fils nommé aussi François, marié à Madeleine Duverdier le 17 juin 1749. De ce mariage est issu Jean-François de l'Hôpital, le 2 octobre 1752, qui servit dans le régiment d'Orléans dragons, sous les ordres de M. de Montboissier, alors colonel. Jean François eut d'Anne Cauvin, qu'il avait épousée en secondes noces, un fils, François-Julien, né le 10 vendémiaire de l'an X. Du mariage de François-Julien de l'Hôpital et de demoiselle Alexandrine Blanchard sont nés : le 11 juin 1830, Jules Adolphe de l'Hôpital, conseiller général d'Orléans ; le 8 Mars 1832, Anselme Etienne ; le 12 Mai 1834, Jules Etienne ; le 16 août 1836 Jean. Plusieurs de ces descendants vivent encore et ont fait souche, croyons-nous.

Notre tâche est finie. Mais avant de terminer ce travail qui, malgré notre désir d'être bref, a pris de si grandes proportions, vu l'intérêt du sujet pour les membres de la Société archéologique de Corbeil et d'Etampes, nous indiquerons, bien sommairement, ce que sont devenus les lieux qu'habita le grand chancelier Michel de l'Hôpital.

Le château du Vignay, fort bien conservé jusque-là, passa, des mains de la famille de Bizemont, à M. le Vicomte d'Alès, dont la famille habite Orléans. Les derniers hôtes en furent les Prussiens, au mois de novembre 1870, sous les ordres du général Von der Thann. Il fut démoli en 1872 et 1873 par l'entrepreneur David, de Gironville, au grand désespoir des vieux habitants de Champmotteux.

Sur son emplacement, s'élève aujourd'hui une ferme où se voient encore quelques restes de celle du chancelier, comme le puits ou citerne. L'escalier gothique a été reconstitué, mais en bois, au château de Berryer, à Augerville-la-Rivière ; la pierre relatant la construction du Vignay par la femme de l'Hôpital, Marie Morin, est aujourd'hui la propriété de la famille d'Aboville, au château de Rouville, près Malesherbes. L'If du Chancelier fut acquis, lors de la démolition du Vignay, par M. le baron Limnander, à Moignanville près Buno-Bonnevaux, qui, de ses propres mains, tourna le tronc pour divers ouvrages d'art, tels que coupes, chandeliers, etc... dont nous gardons le souvenir.

Un habitant de Gironville nous montra, il y a quelques années, une canne en jonc à pomme d'ivoire ayant appartenu au chancelier et qu'il tenait de M. de Bizemont. Les magnifiques noyers qui ombrageaient la terre du Vignay servirent, en 1786, à fabriquer des bois de fusils pour les armées.

Le château de Belesbat, où mourut le chancelier de l'Hôpital, fut également démoli. Sur son emplacement, on a construit un château genre Louis XIII. La chapelle de ce château, renfermant le tombeau de Guy de l'Hôpital, archevêque d'Aix, qui avait succédé sur ce siège à son oncle Paul Hurault de l'Hôpital, et qui était l'arrière-petit-fils du chancelier, n'existe plus. Les bases de quatre tours baignant dans l'eau des fossés, une poterne aux armes de Hurault de Belesbat, flanquée de deux tourelles que surmontent des toits en poivrière, voilà tout ce qui reste de la haute et puissante famille des Hurault de Cheverny, qui comptait, parmi ses membres, le seigneur de La Grange, Veuil et Vibraye, les seigneurs du Marais, les seigneurs de Cherigny, les seigneurs de Boistaillé et Belébat, et enfin les Hurault d'Auneux, seigneurs de Champmotteux.

Cette terre de Belesbat, aujourd'hui Bellébat, demeura la propriété des Hurault de l'Hôpital jusqu'en 1706, où nous voyons Charles Paul Hurault de l'Hôpital, comte de Beu, seigneur de Belesbat, mourir en ce lieu le 15 février 1706 sans héritiers.

Le Marquis de Livry, premier maître d'hôtel du roi Louis XV, en fit l'acquisition. En 1725, une grande fête fut donnée à Bellébat, à laquelle assistaient Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, le duc de La Feuillade, la marquise de Prie et Voltaire. Vers 1751 M. Rémy de Chestret des Burons de Duncell et d'Anée, né à Liège en 1727, le 26 mars, en eut la jouissance jusqu'en 1813, date de sa mort. Il fut un des bienfaiteurs de la commune et de l'église de Boutigny. Son corps repose dans le caveau, sous la chapelle dédiée à S. Rémy, et un service annuel est célébré dans l'église de Boutigny, le 1^{er} octobre, pour le repos de son âme.

En 1817, le marquis Alexandre de Pons-Rennepont, lieutenant général des armées du roi, né au château des Roches-sur-Rognon, le 20 août 1751, acquit le château de Bellébat. Il mourut à Paris le 6 mai 1829. Cette propriété passa à son fils, Alphonse Léon, marquis de Pons-Rennepont, jusqu'à sa mort en 1868. Cette famille existe encore à Amiens, alliée aux familles de Saveuse, de Haute-cloque, d'Osmoy, du Faur de Pibrac, de Neubourg, de Lamotte, de Rancher, de Langle, d'Annoux, de Campeau et de St-Sauveur.

Depuis une trentaine d'années, Bellébat est devenu la propriété de la famille Allez, et aujourd'hui, M. Emile Allez, conseiller municipal de Courdimanche, en est seul possesseur.

De tous ces souvenirs de celui qui fut le grand Chancelier de France, il ne reste plus que le tombeau et la cendre dans une modeste église de village.

C'est ainsi que s'évanouissent les grandeurs humaines, que disparaissent les grands hommes, mais d'eux, tout ne meurt pas : leur souvenir demeure à jamais gravé dans le cœur et la mémoire des générations présentes aussi bien que des générations à venir. Michel de l'Hôpital est du nombre. Sa mort fut une calamité publique. Tous les bons Français le regrettèrent. La postérité, nous disent ses historiens, a largement ratifié le jugement de ses contemporains : « Il avait l'âme d'un philosophe, le génie d'un législateur, le cœur d'un citoyen. Il est de ces personnages dont la gloire grandit avec la raison publique ! »

Abbé A. DEVERRE,
curé de Boutigny (S.-et-O.).

LE GRAND PORTAIL

DU CLOITRE SAINT - SPIRE (1)

Les habitants de Corbeil passent le plus souvent avec indifférence devant ou sous la belle arcade en ogive qui fermait autrefois le cloître Saint-Spire du côté de la rue du même nom. C'est cependant le monument le plus ancien et le plus remarquable de notre ville. Les étrangers l'admirent et plusieurs ouvrages estimés le citent et nous en ont laissé des reproductions intéressantes. Quand je passe sous cette voûte vénérable, je ne puis m'empêcher d'évoquer le souvenir de ces puissants Abbés de Saint-Spire, dont le pouvoir et la juridiction s'étendaient à près de dix lieues à la ronde et qui, renfermés avec les chanoines dans leur cloître, ceint de murailles et de cours d'eau comme une citadelle, étaient plus forts et plus redoutés, avec leurs droits de haute et basse justice, leurs officiers, leur puissance spirituelle et les grands biens dont ils disposaient, que les plus grands seigneurs de leur temps. Et en songeant à cette puissance disparue, je mesure aussi la chute, et je ne puis, non plus, considérer sans tristesse le fâcheux état d'abandon dans lequel est laissé ce curieux monument, devant lequel nos pères ne passaient jamais sans crainte et toujours avec respect : les bases dégradées et tombant en ruines, les niches vides de leurs statues de saint Exupère et saint Leu, les légères colonnettes usées ou brisées, les charmantes poivrières qui le dominant et qui ont remplacé des tourelles plus élevées, tronquées et livrées sans réparations aux intempéries dissolvantes, et, le plus regrettable, tout le massif de gauche envahi par une vulgaire boutique.

Voilà le lamentable état dans lequel se trouve cet intéressant édifice que bien des villes seraient heureuses de posséder et s'honoreraient d'entretenir. Je ne regrette pas la puissance des Abbés

(1) Voir le cul-de-lampe de la page 25 du présent bulletin.

de Saint-Spire, mais je voudrais, pour l'honneur et l'ornement de Corbeil, que l'on restaurât ce gracieux vestige du XIII^e siècle et qu'une restitution intelligente en fût entreprise.

A l'appui de ce que je viens de dire de la puissance des Abbés de Saint-Spire et de la haute protection dont ils étaient entourés, je citerai aujourd'hui une curieuse charte de la reine Adèle, veuve de Louis VII et mère de Philippe-Auguste, qui résidait souvent au château de Corbeil.

L'original latin de cette charte a été reproduit dans une planche hors texte de l'inventaire des archives de la ville de Corbeil, publié ici-même (1) ; en voici la traduction :

Adèle, par la grâce de Dieu, reine des Français.

Nous voulons porter à la connaissance de tous présents et à venir que notre bien aimé Hugo, Doyen de Paris et Abbé du bienheureux Saint-Spire de Corbeil, s'est présenté à nous, accompagné des Chanoines de cette même église, pour se plaindre qu'au mépris des libertés de leur église et de leur cloître, octroyées par les anciens comtes de Corbeil et confirmées depuis par les Rois, un certain Juif était venu établir sa demeure dans la maison du bourgeois Brichard, qui est située dans leur cloître. Nous, voulant ainsi conserver dans leur première et antique liberté la dite église et son cloître, avons voulu que ledit juif soit chassé du cloître, et avons en même temps fait défense que ni lui ni aucun autre juif établisse jamais sa demeure dans aucune maison dudit cloître.

Et afin que cette décision soit à tout jamais fixe et immuable, nous la confirmons par le présent écrit sur lequel nous avons fait apposer l'empreinte de notre sceau.

Fait à Corbeil l'an de l'incarnation du Seigneur mil deux cent et trois.

Ce texte, vieux de sept siècles, en dit long et n'a pas besoin qu'on le commente ; je dirai donc quelques mots sur la reine Adèle avant de revenir à notre cloître.

Adèle de Champagne, qui octroyait la charte qu'on vient de lire, a été la bienfaitrice de Corbeil et nous avons d'autres chartes émancipées d'elle qui attestent ses bienfaits.

C'est elle, dit l'historien de Corbeil, le Prévôt de la Barre (2), qui a fondé et doté l'Hôtel-Dieu de Corbeil ; au moins il a été augmenté par elle d'héritages et rentes, qu'elle a contribué pour subvenir aux nécessités des pauvres. Tous les historiens rapportent qu'Adèle fut grandement aimée et chérie de son mari, et par son testament il ordonna qu'elle seroit tutrice de son fils et auroit la régence du Royaume.

Ensuite elle a toujours été honorée du roy Philippes son fils, en sorte que

(1) Bulletin de 1902, p. 114.

(2) Antiquitez de Corbeil. — Paris, 1647, page 139.

lorsque Isabeau de Haynault, sa première femme fut décédée, il mit le petit prince Louis, son fils unique entre les mains d'Adelle, son ayeule, comme d'une femme duite et accoutumée à la nourriture des rois.

Et quand Philippe-Auguste s'en alla en la terre sainte, il laissa le gouvernement du royaume de France à sa mère Adelle et à son oncle Guillaume, Archevesque de Reims. Adelle a eu renom d'avoir esté d'une beauté exquise et chasteté singulière : *forma pudicitiaque laudatissima*.

Le temps m'a manqué pour reproduire ici la gravure de Millin (1), qui date des environs de 1790; j'espère donner cette reproduction dans le bulletin qui suivra celui-ci; on pourra la détacher, si on le désire, pour la joindre à cette courte notice.

Cette gravure nous montre notre vieille ogive avant les mutilations qu'elle a subies à la Révolution, c'est-à-dire en bon état, avec ses portes aux gros clous saillants et aux gracieuses ferrures de fer forgé. Ces belles portes avaient été données par l'abbé Mathis vers 1638; elles furent vendues 200 livres à la Révolution. Tout cela a disparu et le temps continue son œuvre destructive. Mais le temps n'a pas été le seul ennemi de ce beau portail et ici, comme ailleurs, l'homme lui a apporté sa désolante collaboration. Et s'il n'a pas disparu tout entier, c'est grâce au bon sens et à l'esprit éclairé de nos édiles de 1813. En effet, le 13 février de cette année, un habitant et propriétaire de Corbeil, dont je tairai le nom par pudeur pour nous tous, adressait au Conseil municipal une pétition par laquelle il demandait l'autorisation *d'abattre l'arcade ou enceinte de la porte du cloître Saint Spire*, avec l'abandon des matériaux qui devaient en provenir; il ajoutait qu'il se proposait de construire sur cet emplacement en régularisant l'alignement de la rue.

Le Conseil répondit à cette demande par un refus motivé qui, entre autres considérants, faisait ressortir l'intérêt qu'il y avait pour la ville, au point de vue historique et artistique, à conserver ce monument (2).

Sachons gré au Conseil de 1813 de son intelligente protection des monuments de Corbeil, et souhaitons qu'un autre Conseil, aussi bien inspiré, entreprenne la restauration de cet intéressant vestige du passé, qui rappelle tant de souvenirs et dont les habitants de Corbeil ont le droit de s'enorgueillir.

A. DUFOUR.

(1) Antiquités nationales, t. II, chap. xxii, p. 11.

(2) Registres des délibérations de la ville.

UN SOUVENIR

DE

MORSANG-SUR-SEINE

Lorsqu'on ignore le passé de son
pays, on est un étranger chez soi.

I

UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE POUR LA FONDATION D'UNE ÉCOLE
(6 octobre 1844)

Morsang-sur-Seine est une petite commune de 150 habitants, située sur la rive droite de la Seine, en face du Coudray, au-dessous de la forêt de Rougeau. Elle est reliée à Corbeil par une route qui traverse le long village de Saintry. Arrivé à Morsang on se croirait au *bout du monde*; cependant un chemin peu praticable et presque difficile à découvrir conduit à Seine-Port (1), à travers les vignes et les prés, au-dessous des *Rochers de Morsang* et d'anciens fours à chaux aujourd'hui éteints et abandonnés.

Ce modeste village n'a guère d'histoire. Il peut cependant revendiquer un jour de gloire et de splendeur. Le 6 octobre 1844, des artistes d'élite, dans tout l'éclat de leur juste célébrité, ne dédai-

(1) Seine-Port ou Saint-Port. Ce village, situé à mi-chemin entre Melun et Corbeil, s'est appelé *Saint-Port* pendant tout le moyen âge et jusqu'à la première moitié du XIX^e siècle. Il y avait là une maison qui dépendait de l'Abbaye de Barbeau et justifiait cette appellation. Les Archives de Corbeil possèdent plusieurs chartes anciennes dans lesquelles ce village est toujours dénommé *Sanctus Portus*. C'est sous le règne de Louis-Philippe que cette transformation de nom commença à se produire, puis le chemin de fer vint et consacra, par ses horaires, cette corruption.

gnèrent pas d'y venir se faire applaudir par un public nombreux et choisi. Acteurs et spectateurs étaient mus par le même sentiment d'accomplir une œuvre bonne et utile. Il s'agissait de fonder une école qui manquait au village.

La commune de Morsang n'est pas riche et jamais, malgré les efforts répétés de ses administrateurs, dont font foi plusieurs délibérations du conseil municipal, elle n'avait pu arriver à avoir ni instituteur ni maison d'école. Quelques maîtres avaient bien de temps à autre été désignés ; mais ils ne restaient pas longtemps en place et cumulaient leurs fonctions avec une occupation quelconque, comme Billois (1793), qui était en même temps garde champêtre, comme Joubert (1825), qui était tisserand. C'est dans leur propre demeure qu'ils réunissaient les enfants, qui certainement ne s'y trouvaient pas toujours dans de bonnes conditions d'espace et de salubrité.

Telle était encore la situation en 1844, attestée par une délibération du conseil municipal du 15 avril de cette même année que nous croyons devoir reproduire :

« Le Maire a rappelé au conseil que la commune était toujours sans instituteur et que cette position privait les enfants d'instruction et qu'on se trouvait dans l'impossibilité d'envoyer les enfants à l'école de Saintry vu la longueur du chemin qu'il y avait à faire et encore par le mauvais temps et la saison d'hiver. En conséquence, le Maire a proposé au conseil qu'il n'y avait pas d'autre moyen que de faire une souscription volontaire pour trois ans consécutifs et toujours renouvelable tous les trois ans pour donner la facilité aux habitants à souscrire ou à se retirer. Et, en conséquence, si la souscription offrait une somme assez élevée pour subvenir aux besoins de l'instituteur avec les deux cents francs déjà fixés, les pères de famille qui auraient souscrit auraient la faculté d'envoyer leurs enfants à l'école sans aucune rétribution pour l'instituteur.

Le conseil a approuvé cette proposition, qu'il serait fait une liste ou rôle spécial et approuvée par M. le Préfet et mise entre les mains du percepteur receveur des contributions qui en ferait la recette et qui paierait l'instituteur tous les mois de manière que cet instituteur n'aurait pas affaire aux parents et que toutes les familles qui n'auraient pas souscrit et qui voudraient envoyer leurs enfants à l'école seraient tenues de payer au maître 1 fr. 50 par mois et par chaque enfant jusqu'à leur souscription » (1).

(1) Nous adressons tous nos remerciements à M. Moulin, secrétaire de la Mairie et instituteur à Morsang-sur-Seine, qui nous a fourni de nombreux renseignements et communiqué les pièces conservées à la Mairie utiles à notre travail.

Cette délibération atteste le bon vouloir de la municipalité, mais elle n'était pas sans présenter de grandes difficultés d'exécution qui rendaient bien ardu le but à atteindre.

Heureusement vivait alors à Morsang une femme d'esprit et de cœur qui vint au secours de la commune en proposant au conseil un moyen prompt et facile d'obtenir l'argent nécessaire à l'exécution de ses projets. C'était M^{lle} Dupont, sociétaire retraitée de la Comédie Française, qui depuis longtemps résidait à Morsang où elle avait d'anciens et chers souvenirs. Ayant conservé avec ses anciens camarades de théâtre d'excellentes et amicales relations, elle voulait les amener à Morsang pour y donner une représentation, dont le produit devrait fournir une somme qui permettrait de réaliser promptement les désirs du conseil municipal, c'est-à-dire d'avoir une école et un traitement suffisant pour l'instituteur. Nous reproduisons plus loin les deux lettres qu'elle adressa à ce sujet au conseil municipal, lettres qui attestent son bon cœur, son intelligence et son zèle pour le bien de la commune et des enfants.

M^{lle} Dupont, la preste soubrette de Molière et de Marivaux, ne manquait ni d'activité ni d'entregent. Elle n'épargna ni son temps ni sa peine pour réaliser promptement son projet. D'abord elle ouvrit une souscription qui s'éleva vite au chiffre de 1 135 francs. Nous sommes heureux d'avoir pu retrouver la liste des souscripteurs, en tête de laquelle nous voyons figurer le roi Louis-Philippe, la reine, la duchesse d'Orléans, la princesse Adélaïde et plus loin des noms bien connus : Saint-Marc Girardin, Empis, Darblay aîné, Ligier, M^{me} Damoreau, M^{lle} Mars, etc.

Puis, il s'agit d'organiser la représentation promise. M^{lle} Dupont voulait qu'elle fût composée de façon à attirer le public par le nombre et le choix des artistes qui devaient y figurer. Ce n'était pas chose facile que d'amener à Morsang des personnages auxquels leurs occupations théâtrales laissaient peu de liberté et de loisirs.

Nous savons qu'elle fut secondée dans cette organisation par son ancien camarade, le célèbre Firmin (1), comme elle, ancien sociétaire de la Comédie-Française, qui était son voisin puisqu'il habi-

(1) Firmin (François Becquerelle, dit), né à Paris en 1787, entra aux Français en 1811, joua avec succès dans l'ancien et le nouveau répertoire, créa d'une façon remarquable le rôle de *Richelieu* dans *Mlle de Belle Isle* (d'Alexandre Dumas). Il prit sa retraite en 1843 et se retira au Coudray. Il perdit la vue et en conçut un violent chagrin. Il mourut accidentellement en tombant par une fenêtre (30 juillet 1859).

tait le *Bas Coudray*, situé en face de Morsang, sur la rive gauche de la Seine.

La représentation, enfin organisée, fut fixée au dimanche 6 octobre 1844. Elle eut lieu dans une prairie située entre la Seine et la propriété de Dupont, sociétaire retraits de la Comédie-Française, père adoptif de l'organisatrice.

Cette modeste propriété était située à l'entrée, à droite, du chemin qui mène à Seine-Port et était connue sous le nom de *Maison des Fours à chaux* (1). Par sa façade, elle donnait sur le grand chemin ; par derrière, sur une prairie allant jusqu'à la Seine, à laquelle on accédait par une porte à double pilastre qui existe encore. C'est dans cette prairie que devait avoir lieu la représentation. Une vaste tente élégamment ornée, avait été élevée pour contenir et abriter les spectateurs. Afin de permettre au public d'y accéder plus facilement, on avait établi un passage dans un champ appartenant à M. Augustin Fauze, longeant le mur du cabaret bien connu du *Vieux Garçon*.

Dès la veille, les artistes arrivèrent, les uns en voitures de poste, les autres plus modestement par le bateau à vapeur qui faisait alors un service régulier de Paris à Corbeil et Melun. Ils furent hébergés chez Dupont et chez d'aimables voisins de Morsang ou du Coudray. Une artiste, et non des moindres, dont on craignait d'abord l'absence, arriva quelques instants avant la représentation et fit sensation par son entrée dans le village dans une chaise de poste traînée par quatre chevaux. C'était la célèbre tragédienne Rachel (2) qui avait bien voulu prêter son concours à cette fête charitable. Elle était accompagnée par son ami du moment, le C^{te} Walewski, connu déjà par sa naissance (3), et qui fit depuis une si haute fortune politique.

(1) C'est actuellement la propriété de Madame Faucon. La maison a été complètement reconstruite, le jardin embelli et agrandi.

(2) Rachel (Elisa Félix, dite), née en 1821, de parents français et israélites, morte au Cannet (Var), le 3 janvier 1858. D'abord chanteuse des rues, elle débuta à Paris au théâtre Molière, entra au Conservatoire en 1836 et aux Français en 1838 pour y devenir sociétaire en 1840. Elle rendit à la tragédie la grandeur antique et fut, sans conteste, la première tragédienne de son temps.

(3) Il était fils de Napoléon I^{er} et de la belle comtesse Walewska (Voir Fr. Masson, *Napoléon et les femmes*).

Le comte Walewski a été propriétaire du château d'Etiolles, ancienne résidence de Mme de Pompadour. C'est à sa présence qu'on doit la construction du pont suspendu sur la Seine qui relie Soisy et Etiolles à la gare d'Evry-petit-Bourg.



Représentation théâtrale donnée par Mademoiselle Dupont au profit de l'école de Morang-sur-Seine.



La garde nationale de Morsang fit fièrement un service d'ordre et l'excellente musique du 2^e lanciers, alors en garnison à Melun, vint prêter son concours à la fête. Elle avait été mise gracieusement à la disposition des organisateurs par le colonel Gudin, qui tenait à ce que la musique de son régiment fût une des meilleures de l'armée.

Nous savons, par des témoins oculaires, qu'une pluie abondante contraria malheureusement l'éclat de la fête et empêcha le bal qui devait, le soir, la terminer.

Nous n'avons pu retrouver le programme imprimé de la représentation qui nous est fourni sommairement avec le nom des interprètes par l'article de l'*Illustration* du 12 octobre 1844, que nous croyons devoir citer dans son entier :

« Une fête dont l'idée a été inspirée par des sentiments nobles a eu lieu dimanche dernier à Morsang-sur-Seine. Cette commune a une caisse municipale dont la situation ne lui eût permis, de longtemps, de faire face aux frais d'installation d'une école ; mais elle a le bonheur de posséder parmi ses administrés cette soubrette spirituelle que nous avons applaudie à la Comédie-Française, Mademoiselle Dupont, qui a pris une retraite si prématurée. Cette artiste dont le cœur a autant de générosité que son talent a de franchise, a organisé, au profit de l'œuvre municipale, une représentation à laquelle ont voulu s'associer ses anciens camarades.

Le *Roman d'une heure* (1), une scène du *Mariage de Raison* (2), une scène d'*Iphigénie en Aulide*, une scène de *Tartuffe*, joués par l'ordonnatrice de la fête, par Mlle Rachel, et par Madame Jenny Vertpré ; un air de l'*Ambassadrice* chanté par Madame Damoreau (3), une fantaisie sur l'air de la *Lucia* exécutée par Artot (4) ont attiré la foule parisienne, enlevé les applaudissements et rempli la caisse municipale. Morsang-sur-Seine bénira longtemps les généreux artistes ».

Dans cet article, que nous sommes heureux d'avoir pu nous pro-

(1) Comédie en un acte, en prose, de J.-B. Hoffmann.

(2) Comédie-Vaudeville en deux actes de Scribe et Varner (représentée pour la première fois sur le théâtre du *Gymnase*, le 10 octobre 1828).

(3) Damoreau-Cinti (Laure Cinthie Montaland, M^{le}), célèbre cantatrice, née à Paris le 6 février 1801, morte le 25 février 1863. Entra à l'Opéra sous les auspices de Rossini ; y débuta dans l'opéra de *Fernand Cortez*, de Spontini, et remporta un véritable triomphe ; mit le comble à sa réputation dans le *Cte Ory*, la *Muette de Portici* et *Robert le Diable*. Entra plus tard à l'Opéra-comique, où son talent brilla d'un nouvel éclat dans *Actéon*, l'*Ambassadrice* et surtout le *Domino noir*.

(4) Artot (Joseph), célèbre violoniste, né à Bruxelles le 4 février 1815, mort le 20 juillet 1847. Il y a peu de carrières d'artistes aussi bien remplies et aussi brillantes (Biographie Didot).

curer (1) sont omis les noms de plusieurs acteurs qui, eux aussi, ont prêté le concours de leur talent : MM. Joanny (2), Mirecour (3) et Yamini.

L'article de l'*Illustration* est accompagné de deux gravures que nous avons pu faire reproduire par un de nos collègues, habile photographe amateur ; l'une représente, d'après une statuette de Guérard fils, M^{lle} Dupont dans son rôle de *Dorine* ; l'autre le lieu de la fête et le cortège sortant du jardin de Dupont pour se rendre à la tente où devait se donner le spectacle.

Les noms des artistes suffisent à montrer quel dut être l'attrait de cette fête dramatique et musicale.

Une pièce de vers, sous forme de remerciements au public, termina la représentation et en fut en quelque sorte le *clou*, comme on dirait aujourd'hui. Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenu à nous procurer ces vers (4) que nous nous souvenions avoir lus autrefois. Ils avaient été composés pour la circonstance par un auteur dramatique alors bien connu, *Carmouche* (5), et furent chantés, avec toute la verve et l'éclat de son talent, par sa femme, la célèbre *Jenny Vertpré* (6), sous son costume de paysanne de *Mr et Mme Pinchon*, une de ses meilleures créations.

(1) Communiqué par Madame Rouargue, propriétaire à Morsang, à laquelle nous adressons tous nos remerciements.

(2) Joanny (J.-B. Bernard Brisebarre, dit) joua d'abord avec succès à Lyon, Rouen, Marseille, et mérita le nom de *Talma de province*. Entra aux Français en 1825, devint sociétaire en 1828 et remplaça Talma sans l'égaler. Son plus grand succès fut le rôle du More dans l'*Otello* d'Alfred de Vigny.

(3) Mirecour (Adolphe Tranchant, dit) né en 1800, mort en 1869. Artiste intelligent, instruit et modeste. Fut pensionnaire du Théâtre-Français.

(4) Retrouvés dans ses cartons par M. A. Dufour, qui nous les a communiqués.

(5) Carmouche (Pierre Frédéric Adolphe), auteur dramatique, né à Lyon le 9 avril 1797, mort en 1868.

Ses premiers pas au théâtre furent très heureux et il devint bientôt, avec ses nombreux collaborateurs, le fournisseur obligé des scènes secondaires ; ses ouvrages se recommandent par l'esprit d'à propos et la finesse des détails. Il épousa, en 1824, Mlle Jenny Vertpré, charmante actrice du théâtre des Variétés, celle à qui l'on reconnaissait le *plus petit pied de France et de Navarre*, et qui avait eu de si brillants débuts à la Porte St-Martin, dans la *Pie voleuse*. Carmouche a publié un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart eurent un succès réel (Biographie Didot).

Parmi ses nombreuses productions nous citerons : *le Précepteur dans l'embarras*, *l'Empire*, *le Petit homme rouge*, *la Neige*, *la Permission de dix heures*. Il collabora avec Brazier, Scribe, Mélesville, Rochefort.

(6) Jenny Vertpré (Françoise Jenny Vausgien, dite) née à Bordeaux en 1797, morte à Paris en 1865. Sa mère avait été la maîtresse du célèbre acteur Vertpré, c'est pourquoi

MADAME PINCHON

Ah ! un instant, comme c'est moi qui m'occupe des comptes de fermage, des dépenses, des recettes, à propos de cela, j'ai deux mots à dire à ces beaux messieurs et à ces belles dames ; on n'est qu'une petite fermière, une paysanne, mais on a de la politesse et l'on sait bien à qui l'on doit de fiers remerciements.

Air : *du Dieu des bonnes gens* (Béranger)

C'est pour fonder une école au village,
Que nous avons osé vous réunir ;
Merci vous tous qu'un noble but engage,
Votre bienfait est riche d'avenir.

Et vous aussi dont la royale aumône
Vient secourir les plus humbles malheurs,
Princes et Rois qui descendez du trône,
Pour vous placer parmi nos souscripteurs.

Ne laissons pas à l'aveugle nature
Le seul destin des esprits et des cœurs,
Les mauvais fruits viennent seuls sans culture,
Bien cultivés, les hommes sont meilleurs.

Ils apprendront, dans leur humble chaumière,
Et la morale et l'histoire à la fois,
Qu'il est des lois qui règnent sur la terre,
Qu'il est un Dieu qui règne sur les rois.

Enseignons-leur, par la crainte du blâme,
L'amour du bien qui doit les soutenir,
L'espoir du ciel, ce noble pain de l'âme
Qui nous console et nous aide à mourir.

Le laboureur a bien droit qu'on l'éclaire,
A ses enfants montrons le bon chemin,
Instruisons-les et donnons la lumière
Aux fils de ceux qui nous donnent du pain.

Dans leur essaim qui sur l'herbe se roule
Il est peut-être un grand homme au berceau,

elle prit le nom de cet homme de talent dont l'influence devait la protéger au début de sa carrière (*Galerie historique des acteurs français* par de Manne et Ménetrier (Lyon, 1877).

Peu d'actrices eurent un si long et brillant succès, qu'elle dut à son talent et surtout à sa grâce et à sa gentillesse. Attaquée d'une maladie grave, elle quitta sans bruit le théâtre et passa ses dernières années dans la pratique de la charité et de la religion.

Quelque Buffon jouant près d'une poule,
Un Sixte-Quint qui garde son troupeau.

L'esprit humain est un champ bien immense,
Semez pour lui, dans la bonne saison,
Quelques grains d'or, et la reconnaissance
Vous donnera la plus douce moisson.

Merci, Merci, dans les temps où nous sommes,
Les fils du noble ou ceux des paysans
Sont tous égaux, et pour avoir des hommes,
Sachons surtout élever les enfants.

Ces vers excitèrent l'enthousiasme des assistants, qui les couvrirent d'applaudissements répétés, applaudissements qui s'adressaient surtout à l'actrice incomparable, alors encore dans tout l'éclat de son talent, de son charme et de sa célébrité, qui les chanta avec tant de grâce et de conviction.

Nous donnons plus loin la liste complète des spectateurs et l'on verra que le public de la représentation était digne des acteurs. Nous relevons, parmi les personnages célèbres, des noms bien connus à Corbeil et dans les environs: le prince de Beauveau, le général Oudinot, Walewski, de Cullion, sous-préfet de Corbeil (1), la duchesse de Raguse, Legouvé, Darblay, Mennechet, C^{ie} Clary, Cochin, Anténor Joly, Amédée Achard, etc.

Voilà tout ce que nous pouvons dire de cette fête qui fut longtemps l'objet des conversations des assistants. Nous nous rappelons en avoir entendu parler avec un souvenir ému par des personnes qui étaient fières d'avoir applaudi des artistes fameux alors et d'avoir contribué à une œuvre généreuse et utile.

Le résultat matériel fut très satisfaisant. Il est exposé tout au long dans la lettre suivante que M^{lle} Dupont adressa au conseil municipal de Morsang :

(1) Lallemand de Quincy de Cullion (Alexis Louis Philippe), né en 1797, mort en 1870. Elève de l'Ecole Polytechnique, il prit part à la défense de Paris (29 mars 1814), à la barrière de Clichy où il fut grièvement blessé et décoré. Il acheva ses études à l'Ecole, portant sur son uniforme la croix de la légion d'honneur. Il servit dans l'arme du génie et devint capitaine. Il entra en 1830 dans l'administration comme sous-préfet de Gien et devint en 1833 sous-préfet de Corbeil, où il resta jusqu'à la révolution de 1848. Il s'est fait aimer dans cette ville par sa bonté, sa gaieté aimable et son aménité proverbiale. Corbeil a donné son nom à une de ses rues. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous permet de rendre hommage à la mémoire de cet excellent homme.

Morsang-sur-Seine le 28 octobre 1844

Monsieur le Maire,

« Dans le désir d'aider la commune de Morsang à rouvrir son école primaire,
« fermée depuis trop longtemps, faute d'un instituteur, j'ai composé une matinée
« musicale et dramatique qui a eu lieu le 6 de ce mois, dans une tente dressée
« à cet effet sur la prairie appartenant à mon père.

« Le concours d'artistes aussi distingués par leur désintéressement que par
« leur talent, m'a permis de rendre cette matinée assez attrayante pour que nos
« voisins aient bien voulu se rendre à l'appel que je leur ai fait.

« Je me suis adressé au Roi et à sa famille que l'on n'implore jamais en vain
« quand il s'agit de bonnes œuvres. J'ai ouvert une souscription et il résulte de
« mes soins que je puis vous offrir une somme de trois mille cinquante et un
« francs, dont deux mille sept cent cinquante et un francs ont été versés par moi
« entre les mains de M. Thierriet, l'un des membres du conseil municipal de la
« commune et trois cents francs, qu'à ma prière, Sa Majesté a bien voulu faire
« remettre entre les mains de notre receveur.

« Je mets donc cette somme de trois mille cinquante et un francs à votre dis-
« position, M. le Maire ; j'entends qu'elle soit placée, au nom de la commune, en
« rente cinq pour cent sur le grand livre de la dette publique, sauf, en cas de
« remboursement de cette rente par l'Etat, à en faire emploi, en rente trois pour
« cent sur l'Etat.

« Je veux que cette rente soit incessible, insaisissable et inaliénable et que ses
« arrérages servent à faire, à l'instituteur de la commune, un supplément de
« traitement au dessus de celui de deux cents francs qui lui est accordé par la
« loi, de tous les autres avantages auxquels il a droit, notamment de la rétribu-
« tion mensuelle et de ceux que la commune pourrait lui faire sans que ce sup-
« plément de traitement puisse en aucune circonstance venir diminuer ce qui
« doit lui être alloué. Tel est mon désir et ma volonté.

« Veuillez, monsieur le maire, faire cette offre en mon nom au conseil municipa-
« l. J'espère qu'il voudra bien l'accepter comme un témoignage de dévouement à
« la commune, je désire que la délibération qu'il prendra à cet égard soit trans-
« mise aux autorités supérieures afin qu'il intervienne une ordonnance du Roi qui
« autorise ou confirme cette acceptation avec les conditions que j'y impose.

« Je joindrai à cette offre les noms de toutes les personnes qui ont contribué à la
« réussite de mon projet, soit par leur talent, soit par leurs sacrifices soit par leurs
« dons.

« J'ajouterai que je crois très urgent de faire le plutôt possible choix d'un institu-
« teur, et de l'installer aussitôt ; car il serait plus facile, alors, d'obtenir d'autres
« secours s'il en était besoin. Je vous offrirai, en ce cas, de nouveau mon concours,
« et serai heureuse de vous donner une nouvelle preuve de mon zèle.

« Si malgré nos efforts, nous ne pouvions avoir de suite l'instituteur si nécessaire .

à l'éducation morale et religieuse des enfants, je veux que les arrérages se cumulent jusqu'au moment où il sera installé, et soient ajoutés au capital.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

(Signé) C. ROUGEAULT dite DUPONT,
ex-sociétaire de la Comédie française,
pensionnaire du Roi.

Une seconde lettre fut adressée quelques jours après par Mlle Dupont au conseil municipal ; la voici :

Morsang 10 novembre 1844.

Monsieur le Maire, je m'empresse de vous informer que S. A. R. Madame la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du roi, vient de faire répondre à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire et qu'elle m'avance cent francs pour l'établissement de notre école. J'yrai (*sic*) les toucher incessamment et les ajouterai aux trois mille cinquante un francs que j'ai versés.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

(Signé) C. DUPONT.

Ces deux lettres furent lues au conseil dans sa séance du 10 novembre 1844.

Immédiatement l'assemblée prit la délibération suivante que, malgré sa longueur, nous croyons devoir reproduire en entier, car c'est une page intéressante de l'histoire de Morsang.

« M. le Maire invite le conseil à délibérer sur l'offre de Mlle Dupont, l'objet qu'elle se propose, et les conditions qu'elle exprime.

M. Thierriet, l'un des membres du conseil, expose le zèle et le dévouement avec lequel Mlle Dupont a consacré à cette œuvre, éminemment utile à la commune, plus de six semaines de fatigues, de démarches sans nombre et de sollicitations dont aucune n'est demeurée sans succès ; sans doute, ce noble but qu'elle voulait atteindre, ce concours d'artistes de la capitale, les plus aimés du public, le désintéressement de tous a facilité la réussite inespérée qu'elle a obtenue, mais il y avait encore dans cette solennité le désir de donner à Mlle Dupont personnellement un témoignage d'estime sincère et d'un pur et véritable attachement. Le Roi, la famille Royale qu'on n'invoque jamais en vain, ont donné l'élan, et leur auguste adhésion, leurs libérales souscriptions ont été suivies de souscriptions nombreuses, soit des habitants des environs, soit des personnes distinguées de la capitale.

C'est ainsi que Mlle Dupont est parvenue à réunir la somme considérable de trois mille cent cinquante et un francs dont elle fait aujourd'hui l'offre la plus généreuse et la plus éclairée.

M. Thierriet propose donc à l'assemblée :

1^o D'insérer les deux lettres de Mlle Dupont dans sa délibération.

2^o D'accepter avec une profonde gratitude la somme offerte et les justes et convenables conditions qui y sont attachées.

3^o Que, dans la délibération, soit consignée la reconnaissance de la commune envers le Roi et la famille royale, envers Mlle Dupont et les artistes qui l'ont aidée à cette bonne œuvre.

4^o Que Mlle Dupont soit priée d'être l'interprète de cette reconnaissance envers ces artistes et notamment envers Messieurs Artot, Joanny et Mirecour, envers Mesdames Rachel, Anaïs, Jenny Vertpré et Yamini, envers Madame Damoreau, envers le colonel Gudin, commandant le 2^e régiment de lanciers en garnison à Melun, dont la musique est venue à Morsang remplir l'office d'orchestre sans qu'il voulût permettre qu'aucun autre que lui supportât les frais de ce déplacement, et enfin envers M. Tavenet, administrateur de bateaux à vapeur, qui a mis ses bateaux à la disposition pour faire les transports de Melun à Morsang et de Morsang à Melun sans aucune rétribution.

5^o Que monsieur le ministre de l'Intérieur fût prié par M. le préfet de Seine-et-Oise d'être l'organe de la commune envers Sa Majesté le Roi, Sa Majesté la Reine et leurs Altesses Royales Madame la duchesse d'Orléans et Madame Adélaïde, pour leur exprimer la reconnaissance respectueuse de la commune.

6^o Enfin qu'une expédition de la délibération, certifiée par monsieur le maire, fût remise à Mlle Dupont et lui fût portée par une députation spécialement nommée à cet effet et qui serait composée du maire et de l'adjoint auxquels les conseillers municipaux seraient autorisés à se joindre.

La matière mise en délibération, toutes ces propositions ont été admises à l'unanimité, et tous les membres du conseil ont annoncé le désir de porter, tous en corps, l'expédition de la délibération à Mlle Dupont, au lieu de nommer une députation à cet effet.

En conséquence le conseil décide.

1^o Que les deux lettres de Mlle Dupont seront insérées dans le procès-verbal de la présente délibération.

2^o Il accepte l'offre de Mlle Dupont contenue en ces deux lettres, lui en témoigne sa vive reconnaissance, et se soumet, au nom de la commune, à l'exécution des conditions qui y sont imposées. — Par suite il décide que le Receveur municipal de la commune sera invité à faire, au nom et pour le compte de la commune, emploi de la somme de trois mille cent cinquante et un francs versée par Mlle Dupont à M. Thierriet et par celui-ci ès-mains de monsieur le Receveur particulier de l'arrondissement de Corbeil, ensemble des intérêts que cette somme aura produits jusqu'au jour de son emploi, en acquisition d'une rente sur le grand livre de la dette publique cinq pour cent consolidé, jouissance courante, laquelle rente sera incessible, insaisissable et inaliénable.

3° Que cette rente, en cas de remboursement par l'Etat, sera employée en une autre rente, de même nature, trois pour cent.

4° Que les arrérages de cette rente seront, au fur et à mesure de leur échéance, remis à l'instituteur de la commune comme supplément de traitement, sans que ce supplément puisse venir en diminution d'aucun des avantages auxquels il a droit, notamment son traitement fixe de 200 fr., sa rétribution mensuelle ou tous autres avantages auxquels il a droit ou qui pourraient résulter de sa position, ou lui avoir été d'ailleurs concédés.

5° Que dans le cas, où au 22 mars prochain, la commune de Morsang n'aurait pas encore d'école en exercice, ni d'instituteur en fonction, les arrérages qui échoiront alors seront capitalisés et employés de la même manière pour le même but et aux mêmes conditions ; qu'il en sera de même des autres arrérages à leur échéance tant que la commune sera privée d'un instituteur.

6° Qu'une expédition de la présente délibération sera transmise par les soins de M. le Maire, de M. le sous-préfet de Corbeil et de M. le Préfet de Versailles, à M. le ministre de l'intérieur, pour obtenir de Sa Majesté, en conseil d'Etat, la ratification de l'acceptation du conseil au nom de la Commune.

7° Que M. le Préfet de Seine-et-Oise sera prié de vouloir bien prier M. le ministre de l'intérieur d'être l'interprète de la commune pour exprimer sa reconnaissance envers leurs Majestés le Roi et la Reine, et leurs Altesses Royales, Madame la duchesse d'Orléans et Madame Adélaïde.

8° Enfin qu'une expédition authentique de la présente délibération sera remise à Mlle Dupont par M. le Maire en personne, accompagné de tous les membres du Conseil municipal en corps, et qu'il voudra bien prier Mlle Dupont de se charger d'exprimer toute la gratitude de la commune à MM. Artot, Joanny et Mirecour, à Mesdames Rachel, Anaïs, Jenny Vertpré, Yamini et madame Damoreau ; à Monsieur le colonel Gudin, à M. Tavenet, ainsi qu'à tous les donateurs et souscripteurs qui ont concouru à cette bonne œuvre.

Fait et délibéré le dit jour dix novembre mil huit cent quarante-quatre. — Et ont signé MM. Michel Fauze maire ; Duval adjoint, Thierriet, Audinot, Alexandre Fauze, Eustache Fauze, Dubois, Germain Gauttier, Pascal Gauttier ».

Il semblerait après cela que le but désiré allait être promptement atteint ; mais sans doute, il fallut compter avec les lenteurs administratives et d'autres difficultés. Dès 1845 un instituteur fut installé, c'était Jules Obry, qui resta en fonctions jusqu'en 1855 ; mais il n'y avait toujours pas de maison d'Ecole, car c'est seulement en 1847 que, dans les registres de la mairie de Morsang, nous trouvons la mention suivante :

« Le maire est autorisé à acquérir, afin d'y transporter la maison d'Ecole, la

maison de Charles Antoine Gauttier, avec jardin et dépendances, située au coin de la Grande rue et du chemin de Morsang à Corbeil ».

Et à la date du 28 juillet 1851, cette autre mention :

« La classe aura lieu dans la chambre de Michel Fauze pendant un mois pour donner le temps à la construction de sécher ».

Ainsi ce n'est qu'en 1851, sept ans après que M^{lle} Dupont eut remis au Maire les fonds produits par la représentation du 6 octobre 1844, que Morsang eut enfin une maison d'école. Celle-ci se composait d'un rez-de-chaussée s'ouvrant sur une cour assez vaste, suivie du jardin de l'instituteur. Le bâtiment était situé entre cette cour et la route de Corbeil. Il comprenait une salle d'école assez grande, suivie du très modeste logement de l'instituteur. Dans cette salle fut posée une plaque en marbre, que nous reproduisons ici (1), rappelant le bienfait de M^{lle} Dupont.

En mémoire de la donation faite par M^{lle} DUPONT
ancienne sociétaire de la comédie française.
et prop^{re} à morsang qui a aidé à ériger
cette école et qui a généreusement amélioré
la condition de l'instituteur. la commune
reconnaissante a fait poser cette pierre.

En 1891 ce bâtiment fut désaffecté et l'Ecole transférée dans la Mairie nouvellement construite. La classe s'ouvrit dans ce nouveau local le 2 octobre de la même année ; le B^{on} de Vaufreland étant maire et M. Vassou, instituteur.

(1) Photographiée par notre collègue M. Loisel.

II

DEUX SOCIÉTAIRES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE A MORSANG-SUR-SEINE.

(DUPONT ET M^{lle} DUPONT)

Après avoir raconté la fête donnée à Morsang pour la fondation d'une école, nous croyons devoir parler de son organisatrice, M^{lle} Dupont, et dire les renseignements que nous avons pu recueillir sur elle, sur sa carrière dramatique et sur son séjour à Morsang ; mais d'abord, nous parlerons de Dupont, son père adoptif, qui dirigea ses premiers pas dans la carrière théâtrale et qui, dans des pages consacrées à Morsang, doit avoir sa place puisqu'il a passé les plus longues années de sa vie dans cette commune, dont il fut maire à deux reprises, et où il a laissé des souvenirs encore vivaces.

Jean Denis Bondy, *dit Dupont*, est né à Paris en 1767 (1). Nous n'avons pu trouver de renseignements ni sur sa famille ni sur son enfance. Cependant, dans un acte du 28 thermidor an V (15 août 1797) dont nous avons vu la copie, il est question probablement de sa mère, désignée sous le nom de Angélique Rose Dirisson, femme divorcée de Jean Antoine Bondy, *dit Dupont*. Ce surnom de Dupont, que le fils a conservé, indiquerait que ce J. A. Bondy était lui-même au théâtre et qu'il avait pris un pseudonyme, usage alors presque général chez les acteurs.

Jean Denis Bondy débuta, sous le nom de *Dupont*, au théâtre de la Nation, le 17 mars 1791 et devint sociétaire un an après (18 mars 1792). Ses débuts furent brillants et il obtint de réels succès dans les rôles d'Egisthe dans *Méropé*, de Lindor dans *Heureusement*, de Dermailly dans *les Fausses confidences* (2), mais il se distingua surtout dans le rôle d'Abel, de la tragédie *la Mort d'Abel*, de J.-B. Legouvé, l'auteur du *Mérite des femmes* (3). Cette pièce eut, pour

(1) *Liste alphabétique des sociétaires de la Comédie-Française, depuis Molière*, par Georges Monval, archiviste du Théâtre-Français.

(2) *L'Opinion du parterre ou Censure des acteurs*, par Clément Courtois, in-12. Paris, germinal an XI (avril 1803).

(3) *La Mort d'Abel*, tragédie en trois actes, en vers, par le citoyen Le Gouvé, représentée pour la première fois au Théâtre de la Nation, le 6 mai 1792. A Paris, chez Mérigot le jeune, libraire, quai des Augustins. 1793.

l'époque, un long et véritable succès. Elle était jouée, du reste, par des acteurs de renom, comme le prouve la distribution de la pièce :

Adam	Van Hove.
Eve	M ^{lle} Raucourt.
Caïn	Saint-Prix.
Abel	Dupont.
Méhela, femme de Caïn	M ^{lle} Thénard.
Thirza, femme d'Abel	M ^{lle} Fleury.

Tous ces artistes ont joui d'une grande célébrité et ont laissé d'excellents souvenirs au Théâtre-Français.

Si cette pièce fut, pour Dupont, son plus grand triomphe, elle fut aussi le dernier. C'est en jouant le rôle d'*Abel* qu'il fut frappé sur la scène d'une attaque d'apoplexie, le 5 frimaire an XI (26 novembre 1802). Ce triste événement interrompit la représentation qui fut la dernière de la pièce (1).

Sa santé s'améliora cependant et il voulut rentrer au théâtre ; mais sa parole resta embarrassée, son maintien en scène, difficile et il fut forcé d'abandonner une carrière si brillamment commencée. On lui donna sa retraite avec une pension de 4000 francs et l'assurance d'un emploi presque équivalent ; cela pouvait s'appeler un *Pont d'or* (2). Cette promesse ne resta pas vaine, car il fut bientôt nommé sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur. Nous ne savons pas jusqu'à quelle époque il conserva ces fonctions, ni quand il vint d'une façon définitive habiter Morsang.

Dupont était encore à la Comédie Française lorsqu'il fit l'acquisition de la propriété de Morsang où il devait finir ses jours. Des recherches faites à la conservation des hypothèques de Corbeil, il résulte que, par acte du 12 germinal an X (2 avril 1802), passé devant M^e Déherain, notaire à Paris, Joseph Dominique Bourdon, négociant patenté à Paris, vendit à Jean Denis Dupont, acteur du Théâtre Français de la République, demeurant à Paris, rue de la Liberté, 34 (section du Théâtre Français), « un four à chaux, maison, cour, jardin, vignes, friches, le tout situé à Morsang, contenant huit arpents, dix-huit perches, sept pieds ; plus tous les meubles et

(1) Une vénérable nonagénaire de Morsang, qui a conservé sa mémoire et sa lucidité, Mme Augustin Fauze, nous a fourni des renseignements nombreux et intimes sur Dupont et sa famille, au service de laquelle elle est restée de longues années.

(2) Clément Courtois (*loco citato*).

effets quelconques garnissant la maison ». Le prix de cette acquisition était de 3.500 francs.

Cette propriété appartenait à Bourdon comme en ayant fait l'acquisition le 28 messidor an V (16 juillet 1797) de Angélique Rose Dirisson, femme divorcée de Jean Antoine Bondi ou Bondy-Dupont. Cette Rose Dirisson était certainement la mère de notre Dupont qui, en faisant cette acquisition, voulait rentrer dans la maison maternelle où, sans doute, il avait passé une partie de ses jeunes années. On voit donc que les attaches de Dupont avec Morsang étaient réelles et anciennes.

Il accrut sa propriété par des achats ou des échanges avec M. Thierriet, propriétaire du château de Morsang, et avec le Maréchal Jourdan, qui était alors propriétaire du château du Courdray. C'est de ce dernier qu'il acheta un terrain boisé appelé *la Montagne*, situé en face de sa propriété, de l'autre côté du chemin de Seine-Port.

Dupont n'habita d'abord sa propriété de Morsang que d'une façon passagère. Sans doute il était encore retenu à Paris par ses fonctions au ministère de l'Intérieur et ce n'était pour lui qu'une maison de campagne.

Voici un extrait des registres des actes de l'état civil de la commune de Morsang qui nous le prouve :

« 9 mars 1807. Décès de Palmyre Rosalie Dupont, âgée de 9 ans, fille de Jean Denis Dupont et de Madeleine Valentine Dupoux, demeurant à Paris, *en leur maison de campagne* de Morsang ; déclaration faite par Charlotte Rougeault, sœur de la défunte ».

Bien des choses sont étonnantes dans la rédaction de cet acte : le père est désigné seulement par son pseudonyme ; il n'est pas spécifié que la mère fut sa femme légitime ou non, et la déclaration est faite par la sœur utérine de la jeune défunte, qui était alors une jeune fille de dix-huit ans. Il faut croire que les registres de l'état civil étaient, dans certaines communes, à Morsang au moins, tenus alors d'une singulière façon.

Cet acte cependant ne laisse pas que de nous apprendre certaines choses intéressantes : d'abord que Dupont reconnaissait comme sien l'enfant décédé, que depuis au moins dix ans il vivait avec Valentine Dupoux qu'il considérait comme sa femme ; que leur

maison de Morsang n'était alors pour eux qu'une *maison de campagne* et qu'à Paris était leur résidence habituelle.

Cette Valentine Dupoux avait été mariée à un nommé Claude Rougeault de la Fosse, entreposeur de tabacs à Valenciennes. Devenue veuve, elle vint habiter Paris et fut employée comme lingère au Théâtre-Français. Est-ce là qu'elle fit la connaissance de Dupont ou lui qui lui procura cette place ? Quoi qu'il en soit, elle contracta avec lui une liaison durable que la mort seule put dissoudre. Quand elle vint, avec Dupont, habiter Morsang, elle était regardée par tous comme sa femme légitime et on ne l'appelait pas autrement que Madame Dupont. C'était un excellent ménage, aux allures les plus correctes. On se demande comment Dupont n'a jamais cherché à légitimer cette vieille liaison, devenue respectable par le temps et la régularité apparente. Valentine Dupoux était grande et avait dû être une jolie femme, aux manières distinguées. Elle avait, paraît-il, un sourire charmant et un langage choisi. De son légitime mariage avec Rougeault de la Fosse elle avait eu une fille dont nous parlerons plus loin. Celle-ci était considérée comme la fille de Dupont et on ne l'appelait que *Mademoiselle Dupont* ou *la fille du Maire*.

Valentine Dupoux est morte à Morsang ; voici son acte de décès :

« Du 25 octobre 1842, acte de décès de Valentine Dupoux, âgée de 76 ans, veuve du Sr Claude Rougeault de la Fosse, décédée aujourd'hui à deux heures de l'après-midi, en la demeure de M. Dupont, en cette commune de Morsang-sur-Seine.

Les témoins ont été Mr Denis Bondy-Dupont, ancien maire de cette commune, âgé de 75 ans, et Michel Germain Gauthier, vigneron, âgé de 45 ans, demeurant tous deux en ladite commune de Morsang. Lesquels ont signé avec nous maire, après lecture faite, et après que le décès a été constaté par nous soussigné,

Dupont, G. Gauthier, M. Fauze, maire » (1).

Nous n'avons pas pu savoir à quelle époque Dupont vint définitivement habiter Morsang. Ce qui est certain, c'est qu'il fut nommé maire de cette commune le 17 septembre 1815 et qu'il prêta, en cette qualité, serment de fidélité et d'obéissance au Roi. Il exerça ces fonctions jusqu'au 15 juillet 1821 et fut remplacé par M. Thierriet. Celui-ci resta maire jusqu'au 14 décembre 1830, il eut pour

(1) Extrait des actes de l'Etat civil de la Mairie de Morsang-sur-Seine.

successeur Théodore Haquin. Mais le 27 décembre 1831, Denis Bondy-Dupont fut de nouveau nommé maire et conserva l'écharpe municipale jusqu'au 26 juillet 1840. Il fut donc, en deux fois, maire de Morsang pendant quinze ans.

Le 28 mai 1816, Dupont étant maire, eut lieu à Morsang une fête solennelle pour l'inauguration d'un buste de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre. Nous trouvons la relation détaillée de cette cérémonie dans les registres de la mairie de Morsang ; nous croyons devoir la reproduire ici car c'est une page intéressante de l'histoire de la commune, à défaut de plus graves événements.

« Aujourd'hui, 28 mai 1816, mardi, jour de Saint-Germain, fête patronale de cette commune, Nous, Maire et adjoint de la commune de Morsang, assistés du Conseil Municipal, d'après le don qui nous a été fait par *Mlle Caroline Dupont, fille du Maire*, du buste du roi, et ayant demandé à M. le sous-préfet l'autorisation, qu'il a accordée, avons fait l'inauguration du buste de ce monarque et avons présidé à cette cérémonie dans les formes dont le détail est ci-joint.

A 10 heures du matin, l'adjoint de la commune, escorté de la garde nationale, est venu chez le Maire chercher le buste du roi. Il a été porté à l'église par la femme et la fille du Maire ; la messe a été célébrée, le buste bénit ainsi que la couronne dont il était couvert ; après la cérémonie religieuse, il a été reconduit par le curé et le clergé qui chantaient le *Te Deum* ; chaque verset était interrompu par des acclamations générales de *Vive le Roi*. Les dames, les femmes et filles du village, toutes ornées de rubans blancs et tenant des branches de lis, portaient et entouraient le buste ; un vieillard et les deux plus jeunes enfants de la commune portaient des drapeaux blancs ; les hommes escortaient la procession armés de fusils ; plusieurs décharges furent faites. Arrivé à sa destination, le buste fut déposé sur une table, ornée de fleurs, dressée sur un gazon, en face de la salle du Maire, qui sert présentement de maison commune ; après qu'on eut chanté l'*Exaudiat*, le curé exprima avec beaucoup de sensibilité l'émotion que cette fête inspirait ; le Maire a prononcé un discours qui parut émouvoir les auditeurs ; un habitant de la commune a fait et récité des vers qui peignaient les vertus de notre bon monarque, prouvaient le zèle et la fidélité qui animent tous les Français ; la fille du Maire chanta plusieurs couplets, des larmes de joie coulèrent, des embrassements réitérés se sont prodigués ; enfin tous les habitants ne faisaient qu'une seule famille éprouvant le même sentiment.

Le Maire et l'adjoint ayant quitté l'assemblée, se sont transportés chez les deux êtres les plus nécessiteux de la commune et leur ont distribué le fruit d'une quête faite le dimanche précédent, qui se montait à 30 francs, le Maire les a embrassés au nom du roi, père du peuple, qui veille particulièrement sur les infortunés. Cette belle journée a été terminée par des danses et un feu d'artifice. Les

cris de *Vive le Roi* accompagnés de nombreuses décharges de mousqueterie n'ont pas cessé de se faire entendre tout le long de cet heureux jour et le dévouement des habitants de cette commune pour le roi et son auguste famille s'est manifesté à la grande satisfaction de tous d'une manière franche et unanime ».

Après une telle cérémonie, attestant le *loyalisme* du maire et de la commune de Morsang, nous ne sommes pas surpris de voir la bienveillance de la famille royale se manifester envers elle. Dans la séance du conseil municipal du 20 novembre 1816, le maire donna lecture de la lettre suivante :

« Paris, le 6 novembre 1816.

M. le Maire, je suis chargé par Monseigneur le duc de Berry (1) de vous annoncer qu'en récompense de votre zèle et du dévouement qu'a montré votre commune pour sa Majesté, S. A. R. a, sur ma demande, accordé la somme de 300 francs pour le rétablissement de l'Eglise de Morsang. Je m'empresse de vous en faire part.

Signé : Le secrétaire général et ministre de S. A. R. Mgr le duc de Berry, *le chevalier de Fontanes* ».

Nous pouvons nous demander si cette libéralité du prince n'était pas surtout une gracieuseté à l'adresse de la *fille du Maire*, à laquelle il portait une affection particulière. Il avait avec elle une liaison qui ne faisait alors aucun mystère.

Dupont fut, paraît-il, un maire zélé et soucieux des intérêts de la commune, qu'il administrait d'une façon patriarcale. Nous croyons devoir reproduire ici cet extrait d'un livre bien connu (2) :

« Depuis de longues années, Morsang a pour premier magistrat le doyen des pensionnaires retraités de la Comédie-Française, M. Dupont, qui créa le rôle d'*Abel* de la tragédie de Legouvé, et père de la spirituelle soubrette si bonne interprète de Molière. Il vit en philosophe et en patriarche dans la plus délicieuse oasis des environs de Paris. J'ai entendu le vieux comédien catéchiser les époux placés sur la sellette conjugale ; Fénelon n'eût pas mieux dit. Après la péroration,

(1) Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de Berry, fils du comte d'Artois (Charles X), né à Versailles le 25 janvier 1778 ; fut assassiné le 13 février 1820, en sortant de l'Opéra, par le fanatique Louvel qui voulait éteindre en lui la race des Bourbons. Il eut en mourant la générosité de demander la grâce de son assassin (*Bouillet*).

C'est à tort que sa mort fut attribuée à un complot politique. Louvel ne paraît pas avoir eu de complices. — La passion dominante du duc de Berry était celle des femmes (E. et H. Daniel. *Biographie des Hommes remarquables de Seine-et-Oise*).

(2) *Les environs de Paris* de Ch. Nodier et Louis Lurine : article de Maurice Alhoy (de Corbeil à Melun).

le baiser donné par le maire est de cérémonial obligé, et chaque jeune fille l'accepte comme on reçoit une sainte chose qui doit vous protéger dans la vie. Ce souvenir se grave dans la mémoire et dans le cœur. A Morsang, on ne dit pas *je me suis marié en 1835*, on dit : M. Dupont *m'a embrassé en 1835*. Quand on demande une jeune fille en mariage, on lui dit : *Quand voulez-vous que M. Dupont vous embrasse ?...*

Les convives qui portent les plus beaux noms dans les arts sont venus s'asseoir à la table hospitalière du maire-comédien. Les derniers jours de Talma (1) furent fêtés à Morsang. Un dîner champêtre fut improvisé dans le bois de Roujaux qui couronne le chalet de M. Dupont. Chaque convive était membre de la Comédie-Française. Talma, joyeux comme un enfant en liberté, fut rappelé malgré lui à ce que la gloire a de solennel et de poétique, quand il vit son nom placé en inscription monumentale sur un chêne qui, à dater de ce jour, devait se nommer *l'arbre de Talma*, et jamais n'être abattu, afin de perpétuer le souvenir de sa visite au village ».

Nous avons pu voir le *chêne de Talma*, qui existe encore (2) et porte des rameaux vigoureux. Il est entouré, en partie, à sa base, par un rocher qui forme une sorte de banc naturel, propice au repos et à la méditation. En 1868, l'acteur Beauvallet (3), venu en visite chez son ami M. Rouargue, fut amené au pied de l'arbre légendaire qu'il contempla avec une vive émotion, puis il improvisa ces vers (4) que nous sommes heureux de citer :

C'est ici, dans ce coin paisible et solitaire,
Qu'un homme au front pensif, au doux et fier regard,
Venait, fuyant les bruits du monde et de la terre,
Chercher les mystères de l'art.

Il régna sans rival sur la foule charmée,
Et durant quarante ans le monde l'acclama.
Son nom redit par tous lassa la Renommée ;
On l'oublie, et pourtant cet homme fut Talma.

(1) Talma (François-Joseph), né à Paris en 1763, mort en 1826 ; débuta aux Français en 1787 ; entreprit la réforme du costume au théâtre, en le rendant conforme aux temps et aux lieux. Il est regardé comme le premier tragédien de son temps et le régénérateur de l'art théâtral. Napoléon l'aimait beaucoup et l'admettait dans son intimité.

(2) Dans la propriété de Madame Rouargue.

(3) Beauvallet, Pierre François, né à Pithiviers le 19 octobre 1801, débuta aux Français le 3 septembre 1830 et fut nommé sociétaire le 1^{er} avril 1832. Il se retira en 1861 et mourut à Passy le 22 décembre 1870. Il se distingua surtout dans la tragédie. Sa voix puissante et profonde est restée célèbre.

(4) Ces vers inédits nous ont été communiqués par M^{me} Rouargue, que nous prions d'accepter nos sincères et respectueux remerciements.

Et moi, qui si longtemps ai marché sur ses traces,
Sans atteindre le faite où sa gloire monta,
Je veux qu'un souvenir rappelle à cette place
Le vieux chêne qui l'abrita.

Dupont vivait à Morsang en bourgeois campagnard, cultivant son jardin, soignant ses vignes et cherchant à tirer de son bien agrément et profit. Quand elle prit sa retraite, en 1840, M^{lle} Dupont vint habiter Morsang, auprès de sa mère et de son père adoptif. Par son testament, en date du 12 mars 1840, Dupont l'institua sa légataire universelle et, par un autre acte du 12 juin 1844, il lui vendit, en nue propriété seulement, sa maison de campagne de Morsang, moyennant 8 000 francs.

Les dernières années du vieux comédien furent attristées malheureusement par la maladie et la décrépitude ; ses facultés s'affaiblirent et il était presque en enfance quand il mourut, en 1855, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Voici son acte de décès :

« Du 18 mai 1855, acte de décès de Jean Denis Bondy Dupont, âgé de 88 ans, profession de rentier, né à Paris (Seine), décédé aujourd'hui à trois heures du soir, en sa demeure, célibataire. Les témoins ont été MM. Crapouël André Jules, jardinier, âgé de 42 ans, et Barba Joseph, propriétaire, âgé de 48 ans, tous deux majeurs, domiciliés en cette commune, lesquels ont signé avec nous Maire, après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné.

Signé Jh. Barba, Crapouël, Charot, Maire. »

Comme on le voit, cet acte qualifie Dupont simplement de rentier et ne dit pas qu'il avait été sociétaire de la Comédie-Française et maire de sa commune.

Dupont fut inhumé dans le petit cimetière de Morsang, qui alors entourait l'église. Sa tombe ne fut ni entretenue ni conservée et nous n'avons pu en retrouver la trace.

MADemoiselle DUPONT

Le nom de Dupont fut surtout illustré au théâtre par celle dont nous allons parler, *M^{lle} Dupont*, qu'on appelait habituellement *Caroline*, à Morsang et dans son entourage, bien que ce prénom ne lui appartint pas réellement et ne figure pas dans les actes de

l'état civil qui la concernent. Nous en trouvons la preuve dans son acte de baptême, que nous citons ici :

« Il appert du registre de la paroisse de Saint-Géry que l'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le trente et un mai, fut, par maître Gopeau curé, baptisée *Charlotte Louise Valentine* née le même jour à cinq heures du matin, fille légitime de *Claude Rougeault de la Fosse*, natif de la paroisse de St-Vincent d'Orléans, entreposeur de tabac en cette ville et de *Delle Magdelaine, Françoise, Valentine Dupoux*, native de Sebourg, fut parrain le sieur Louis François Cazin, chirurgien-major du régiment royal suédois, marraine Jeanne Charlotte Geoffroy soussignée avec le père et le parrain » (1).

Cet acte nous apprend que Charlotte Rougeault de la Fosse est née à Valenciennes d'une famille de la bourgeoisie. Sa mère, devenue veuve, et probablement restée dans une situation précaire, vint à Paris et fut heureuse de trouver un emploi de lingère au Théâtre-Français. Comme nous l'avons dit déjà, celle-ci contracta, nous ne savons pas dans quelles circonstances, une liaison durable avec Dupont. Sa fille, alors bien jeune, entra dans la maison du comédien qui la traita et la considéra toujours comme sa propre fille et la fit plus tard sa légataire universelle.

Elle vécut donc dans une famille d'artistes, au milieu de comédiens d'élite et, dès son jeune âge, elle respira une atmosphère où tout devait lui inspirer l'idée et l'amour de la carrière théâtrale. Sans doute Dupont, se souvenant de ses succès passés, devait exalter devant elle le charme des applaudissements du public et lui inspirer le désir de les recueillir à son tour. Des dons naturels lui rendaient facile l'accès du théâtre ; elle était très vive, très intelligente. Sans être une beauté, elle avait une physionomie expressive et piquante, une tournure leste et dégagée. C'était là un excellent terrain pour les enseignements de Dupont, qui dut pressentir les heureuses dispositions de son élève. Il avait conservé avec le Théâtre-Français et avec ses anciens camarades d'étroites et amicales relations et il put faciliter à sa fille adoptive l'entrée d'emblée à ce théâtre où lui-même avait brillé d'un certain éclat, sans qu'elle eût à subir de stage sur une scène secondaire.

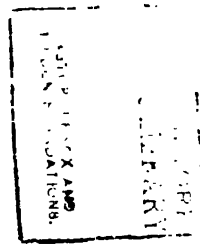
Celle que nous n'appellerons plus maintenant que *Mlle Dupont*, débuta au Théâtre-Français le 15 mars 1810 ; elle avait dix-neuf

(1) Extrait du registre aux actes de l'état civil de la ville de Valenciennes.



M^{lle} DUPONT

(Rôle de Dorine dans *le Tartufe*, d'après la statuette de M. Guérard fils).



ans. Ses débuts furent remarqués, si bien qu'elle était reçue pensionnaire le 11 avril 1811. Elle joua d'abord la tragédie ; mais dès qu'elle put, elle aborda, pour ne plus les quitter, les rôles de sou-brette qui convenaient si bien à son genre de talent et qu'elle tenait avec une gaité, une vivacité et une rondeur sans exemple.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer presque en entier un article qui lui est consacré, où sa carrière théâtrale et ses qualités scéniques sont retracées fidèlement (1).

« La vive répartie, l'éclat de rire et l'éclat de voix de cette délicieuse artiste ont fait pendant trente ans les beaux soirs de la Comédie-Française. De la malice, de la verve, un entrain irrésistible, M^{lle} Dupont avait toutes les piquantes qualités de son emploi ; c'était la plus spirituelle, la plus coquette et la plus alerte des suivantes de Molière, de Regnard, de Marivaux, de Le Sage, de Montfleury et de Beaumarchais, et l'on pouvait dire, en la voyant, ce que dit le faux Bourguignon des *Jeux de l'amour et du hasard* : « Ta maîtresse est bien hardie d'avoir une servante comme toi ». Dorine, Martine, Toinette, Lisette, Julie, Marton, Marinette et Suzanne n'ont pas de meilleure interprète. Depuis longtemps sociétaire, M^{lle} Dupont était dans tout l'éclat de sa réputation, lorsque, frappée par une mesure administrative, elle dut se retirer du théâtre en 1840. Ce fut un deuil parmi les amis de la Comédie. On déclara que jamais elle ne serait remplacée. Le public ne fut pas ingrat et n'oublia pas l'ancienne servante de Molière. Les larmes aux yeux, le cœur plein du trouble causé par une retraite prématurée, elle avait quitté la scène de ses succès au milieu des marques de sympathie les plus vives. Sa représentation d'adieu, donnée en avril 1840, avec Ligier, Beauvallet et M^{lle} Rachel dans *Polyeucte*, et Firmin, Samson, Ligier, M^{lle} Mars et la bénéficiaire dans *Tartufe*, avait produit 12,268 fr. de recette. Dotée d'une pension de 7.000 fr., elle quitta Paris, la France, ne pouvant se faire à l'idée que ce bruit qui s'était fait pendant trente ans autour d'elle allait cesser ; puis elle revint un jour auprès de son père malade se fixer à Morsang. De loin en loin, on la revit jouer pour les pauvres ou pour des camarades, et chaque fois qu'elle reparaisait au théâtre, soit à l'Odéon, soit aux Français, soit sur d'autres scènes, la foule accourait applaudir son fin talent et son éclatant sourire. Enfin, elle se montra encore, en mars 1855, à la Salle Ventadour, dans une représentation à son bénéfice, et joua pour la dernière fois le rôle de Dorine de *Tartufe*, qui était un de ses meilleurs, en même temps qu'elle abordait le rôle, nouveau pour elle, de M^{me} Abraham dans l'*Ecole des Bourgeois* (2). Puis son nom, qui, après quinze ans, avait retenti tout à coup dans Paris comme un joyeux écho, s'oublia peu à peu ; mais il ne s'effacera pas de la mémoire de ceux qui respectent les bonnes traditions ».

(1) Dictionnaire de Larousse.

(2) *L'Ecole des Bourgeois*, comédie en trois actes de d'Allainval (1728).

M^{lle} Dupont, sans être précisément jolie, était bien faite, pleine de charmes et de séduction. L'éclat de son teint, la vivacité de son regard et son sourire plein de malice devaient lui attirer, dans le milieu où elle vivait, de nombreux adorateurs. Elle ne put échapper à la vie galante, qui alors était souvent celle des femmes de théâtre. Elle eut de nombreuses liaisons, quelques-unes retentissantes, parmi lesquelles nous citerons seulement celle qu'elle eut, dès sa jeunesse et pendant longtemps, avec un prince du sang, le duc de Berry, qui devait périr si malheureusement sous le poignard de Louvel.

Nous savons qu'elle eut une fille sur laquelle nous n'avons pas de renseignements, sinon qu'elle ne faisait pas très bon ménage avec sa mère et que, de bonne heure, elle se maria avec un acteur nommé Hippolyte (?) qui l'emmena en province, où sa trace n'a pas été suivie.

Lorsqu'elle eut pris sa retraite, en 1840, M^{lle} Dupont vint habiter Morsang auprès de sa mère et de son père adoptif. Elle n'était jamais restée étrangère à ce village où elle venait fréquemment et où elle était familière avec tout le monde, secourable aux pauvres et aux malades et s'intéressant aux petits événements qui pouvaient s'y passer. Nous avons vu son rôle lors de l'inauguration, en 1816, du buste du roi Louis XVIII qu'elle-même avait offert à la commune, et nous avons raconté longuement la fameuse représentation du 6 octobre 1844, qu'elle organisa pour fonder une école, ce qui lui valut la reconnaissance des habitants de Morsang.

Il existe au Théâtre-Français une miniature, sur parchemin, de M^{lle} Dupont, par M^{lle} Elisabeth Pfenninger, haute de 21 cent. sur 19 cent. de largeur. L'actrice est représentée en buste, assise, la tête entourée d'un turban bleu. Cette miniature a été exposée au salon de 1810 (1).

La Bibliothèque de Corbeil possède un portrait de M^{lle} Dupont. C'est une lithographie en couleur, de 25 sur 17 centimètres, signée Léon Noël, 1833. Elle y est vêtue d'une robe mauve, à manches à gigot, ornée d'une grande chaîne d'or (2).

Caroline aimait l'argent, nous a-t-on dit, mais elle ne brillait ni par l'ordre ni par l'économie. Pour relever sa situation déjà embar-

(1) *Les collections du Théâtre-Français*, par G. Monval.

(2) *Album Pinard* (collection de dessins et de portraits intéressant l'arrondissement de Corbeil).

rassée, elle imagina une spéculation qui ne devait pas lui être favorable. Elle voulut fonder une maison de campagne pour recevoir les artistes qui viendraient, moyennant une bonne rétribution, y chercher le repos et les bienfaits de l'air des champs. En face de sa maison, de l'autre côté du chemin de Seine-Port, elle fit construire un grand chalet (1) sur d'anciens fours à chaux, contenant salon, salle à manger, cuisine, six chambres et cabinets, remises, écuries et caves, maison de jardinier, grand terrain planté de bois, le tout appelé *la Montagne*.

Pour cette acquisition et ces bâtisses, elle dut emprunter et les bénéfices qu'elle espérait ne se réalisèrent pas. Tous les samedis, le bateau à vapeur amenait bien une foule joyeuse qui trouvait bonne chère et bon gîte; quelques-uns faisaient de longs séjours aux dépens de leur aimable hôtesse. C'est ainsi qu'un jeune architecte de bonne mine resta six mois chez M^{lle} Dupont sous prétexte d'y construire un colombier qui existe encore, à gauche de la porte d'entrée. C'est un petit édifice assez gracieux, élevé sur un soubassement en rochers, et composé de quatre pilastres en briques, surmonté d'un toit en ardoises, souvenir d'une splendeur qui ne devait pas durer. Sans doute les pensionnaires payaient peu ou pas; certainement la spéculation fut désastreuse et M^{lle} Dupont, obérée et pressée par des créanciers exigeants, fut obligée de vendre tous les immeubles qu'elle possédait à Morsang, par acte de M^e Jozon, notaire à Corbeil (juillet 1855), moyennant 28880 francs. Dupont avait acheté cette propriété 3500 francs en 1802. L'acquéreur, qui était son principal créancier, fut un sieur J.-B. Gasnier, demeurant à Paris, rue Feydeau n^o 20, qui vint ensuite habiter la maison des Dupont.

Après avoir aliéné sa propriété de Morsang, M^{lle} Dupont fit vendre, par le ministère de M^e Vassort, commissaire-priseur à Corbeil, tous les meubles, objets mobiliers, livres, ustensiles de jardin, etc. garnissant cette propriété, qu'elle avait recueillis dans la succession de J.-D. Bondy-Dupont. Le mobilier était nombreux et important, puisque la vente occupa quatre vacations (20, 23, 24 et 25 juillet 1855) et produisit 10,400 francs.

Après ces fâcheux événements, M^{lle} Dupont vint habiter Saintry (2) où, croyons-nous, elle ne resta que quelques mois. Nous

(1) C'est aujourd'hui la propriété de Madame Rouargue.

(2) Dans la maison appartenant actuellement à M^{me} Lemarinier.

avons la preuve de ce séjour à Saintry dans la décharge qu'elle signa à M^e Vassort le 6 mai 1855, où elle déclare demeurer *ci-devant* à Morsang et actuellement à Saintry.

Puis elle vint se perdre dans Paris, qui avait été autrefois témoin de ses succès. Celle qui avait personnifié si gaiement et si brillamment Dorine, Marinette et Suzanne, qui s'était enivrée des applaudissements d'un public de choix et avait été aimée d'un prince du sang, s'éteignit tristement dans un modeste logement de la rue Lamartine, à l'âge de 74 ans. Voici son acte de décès :

« L'an mil huit cent soixante-quatre, le vingt-cinq octobre, à trois heures de relevée, acte de décès de Louise, Charlotte, Valentine Rougeault de la Fosse, dite Dupont, ex-artiste dramatique, âgée de soixante-quatorze ans, née à Valenciennes (Nord), décédée ce matin à sept heures, en son domicile rue Lamartine 27, fille de Rougeault de la Fosse (sans autres renseignements), la défunte, célibataire.

Dressé par nous, André Charles Ancelle, adjoint au Maire, officier de l'État civil du neuvième arrondissement de Paris, après constatations, sur la déclaration de Alfred Lefevre, agent d'affaires, âgé de vingt deux ans, demeurant à Paris, rue de la Michodière 9, et Michel Hourat, employé, âgé de cinquante huit ans, demeurant rue St-Lazare 18 ».

Ces deux témoins n'étaient, sans doute, ni des parents, ni des amis, mais des indifférents choisis au hasard pour remplir une formalité.

Nous avons pensé que ces souvenirs de Morsang pouvaient avoir une place dans les Bulletins de notre société, consacrés surtout à l'histoire locale, même dans ses petits côtés. En terminant, nous tenons à adresser nos remerciements à ceux qui ont été nos collaborateurs par leurs souvenirs, les documents et les renseignements qu'ils nous ont fournis : M. Dufour, notre dévoué secrétaire-général, auquel on ne s'adresse jamais en vain quand il s'agit de Corbeil et de son histoire ; MM. Moulin, Barba, Creuzet, M^{me} Fauze, Rouargue et Faucon.

Nous donnons en appendice la liste des souscripteurs à la représentation du 6 octobre 1844, telle qu'elle est conservée à la mairie de Morsang.

Dr P. BOUCHER.

Liste des personnes engagées à la SOUSCRIPTION

PROPOSÉE PAR MADEMOISELLE DUPONT

de la Comédie-Française

POUR ÉLEVER UNE ÉCOLE DANS LA COMMUNE DE
MORSANG-SUR-SEINE

DONS

			<i>Report.</i>	830
Le Roi	300 fr.			
La Reine	100	Mme Derieu		10
Mme la duchesse d'Orléans	100	Mme Derepas		10
Mme la Princesse Adélaïde	100	M. Tourin		10
M. Thierriet, maire du X ^e arr.		M. Robert		10
de Paris	20	M. Doucet		10
M. Demonts, maire du XI ^e		M. Gâtine		10
arrond ^t . de Paris.	30	Mme S ^t Marc Girardin de		
M. S ^t Marc Girardin, député	20	Chambeaudoin		40
M. de Neuville	20	Mme Marguerite, de Nainville		20
M. Decau, maire du III ^e arr.		Mme Firmin		5
de Paris.	10	M. Demolenne		20
M. Dupont, de la Comédie-		Mme Coulon		10
Française	10	Mme de Gerville		10
M. Duval, de Morsang.	10	M. Ligier, de la Comédie		
M. Champagny	10	française		10
M. Charles Arnould	20	Mme S ^t Marc Girardin		5
M. Empis, de l'Académie		Mme Damoreau - Cinti, de		
française	10	l'Opéra		5
Mlle Mars, de la Comédie		M. Boursy		10
française	20	M. Lamarre		10
M. Lesourd	20	M. le C ^{te} Ledochowski, d'Hé-		
M. Darblay aîné, député	20	ricy		100
M. de Fonfrède	10			
<i>A reporter.</i>	830	<i>Total</i>		1135

PLACES A 10 FR.

		<i>Report.</i>	
MM. Dupont	1	M. Petit, receveur genl à Melun	1
Boucher	1	Mme Petit	2
Thierriet	6	M. de Monicault, Préfet de Seine-	
le général Oudinot	1	et-Marne	3
Minguet	1	MM. Legouvé	8
Duval	3	Tardy	1
Mmes Albricr	1	Lablache	1
Firmin	1	Laverdon	1
la C ^{te} de Belleval, de Grand-		Mme la C ^{te} de Rigny, au châ-	
bourg	2	teau de Ris.	6
M. Poisson	1	Mme Levainville, à Etioles	2
Mmes Scribe	2	MM. Fossy	1
Dupuis	1	Patry, avoué à Corbeil	2
Prince de Beauveau	5	Duguet	1
Mme Schamk	1	Mme la B ^{ne} de Rabellan	1
M. Devarennas, de Villery	1	M. Tavenet	2
Mme Scribe	3	Mme Dennevers	3
MM. Barbier	3	Mme Marguerite	4
Galignani, d'Etioles	1	M. Rameau	1
Guibert	2	MM. le C ^{te} de Lyonne, au château	
Pécoul, au Château de Vil-		des Bordes, à Ponthierry.	1
liers, à Draveil.	2	Darblay Jeune, à Corbeil.	5
Tibi	1	Clément.	1
Cassemiche, avoué à Corbeil	1	D'Amour.	1
Michelot	1	D'Alliance.	1
Delaunay, avoué à Corbeil	2	Lecarron.	4
C ^{te} Walewski	1	Laroche, architecte à Corbeil.	1
Sydenham, de Corbeil	2	de Mondeville.	7
Mlle Georges	2	le Bon Mongardé	2
MM. de Cullion, sous-préfet de		Cabanés.	1
Corbeil	5	Védel.	1
Salmon	1	Meissonnier.	1
Jozon, notaire à Corbeil	4	le C ^{te} Clary, au château de la	
Gaigneau, à Corbeil	1	Grange à la Prévôté.	3
Paté, à Corbeil	1	Mme Noel.	1
Boutin, magistrat à Corbeil	2	MM. de St Aignan.	3
Dupond, avoué à Corbeil	2	Durieu.	1
Boucher, de Corbeil	2	Delarue de Beaumarchais.	1
le Dr Petit père, à Corbeil	2	le C ^{te} de Fleury, au château	
Revenaz, au château de Beau-		de Fleury-Mérogis.	3
voir	5	Gaigneau.	1
Mme la duchesse de Raguse, au		Cochin, au Plessis-Chenet.	3
château de Viry-Châtillon.	2	Maille Saint-Prix, à Corbeil.	2
M. Gaigneau	1	Cottreau.	8
Mme Boscarv	7	Dancongnée, à Corbeil.	1
MM. Auvity	3	Loisel, à Corbeil.	1
le Dr Fantin, à Seine-Port	1	Tourneville, à Essonnes.	1
Théodore Scribe	2	Tourgueneff, à Champrosay.	4
Joanne, au Plessis-Chenet	3	Delhante.	2
le C ^{el} Gudrin, du 2 ^e lanciers à		Banés.	1
Melun	1	Raimbault.	1
Eugène Dupont	2	Ganet.	4
Mennechet	1		
<i>A reporter.</i>		<i>A reporter.</i>	
97		204	

PLACES A 10 FR. (*Suite*)

<i>Report.</i>	204	<i>Report.</i>	214
M. Gatinot.	3	MM. Tournant, juge de paix à	
Mme Moutié, à Champrosay.	1	Corbeil.	1
Mme Desnoues, à Champrosay.	2	Dumont.	1
Mme Chevals.	2	Anténor Joly.	1
MM. Cholet.	1	Amédée Achard.	1
Magniant, maire de Corbeil.	1	Gaidelin, à Corbeil.	2
<i>A reporter.</i>	214	Places à 10 fr.	220

PLACES A 5 FR.

		<i>Report.</i>	22
MM. D'Olive	2	M. Tesson.	6
Lajarriette.	2	Mme Scribe.	2
Gay.	1	M. Joanne.	2
Polard.	2	M. Marlier.	1
Fantin.	7		
Mme Martin.	8		
<i>A reporter.</i>	22	Places à 5 fr.	33

RÉCAPITULATION

Dons.	1135 fr.
220 places à 10 fr.	2200
33 places à 5 fr.	165
Total.	3500 fr.



LE COLLÈGE DE CORBEIL

Sans vouloir remonter jusqu'à Abélard qui, dit-on, enseigna à Corbeil (la théologie et la philosophie plutôt que la grammaire), nous savons, par certaines mentions des registres municipaux, qu'il y avait dans cette ville des maîtres d'école, au moins depuis le ^{xv}^e siècle, puisque les susdits registres ne remontent pas plus haut.

Ces maîtres d'école donnaient certainement une instruction très primaire, mais au ^{xvii}^e siècle la fondation d'un collège vint apporter une grande amélioration dans l'enseignement.

C'est en 1656 que cette fondation eut lieu, par la volonté et le dévouement à sa ville natale de Jacques Bourgoïn, un illustre enfant de Corbeil. Né en 1585 de parents obscurs, il se voua à la carrière des armes et atteignit, par son mérite, un rang élevé dans les armées du Roi. Il servit sous Henry IV, Louis XIII et Louis XIV et rendit des services importants qui sont consignés dans des lettres royales, conservées dans les archives de la ville de Corbeil. Pendant la période de paix qui suivit les longs troubles de la Ligue, Bourgoïn, avec l'agrément du roi, alla servir en Suède, où il fut nommé colonel de la garde Royale, et pendant 16 années qu'il passa dans ce pays, sous les rois Charles IX et Gustave-Adolphe, il guerroya sans cesse, rendant des services éminents qui furent hautement appréciés par ces souverains. Les Archives de la ville de Corbeil conservent précieusement une série de pièces émanant de ces deux rois, et principalement de Gustave-Adolphe, qui font l'éloge de Jacques Bourgoïn et de ses qualités militaires et reconnaissent les grands services qu'il leur a rendus (1).

(1) Pour plus amples détails sur J. Bourgoïn, voir, au 1^{er} Bulletin de 1900, p. 1 à 15 : *un condamné à mort au XVII^e siècle*.

Rentré en France vers 1634, il reprit du service, devint colonel de plusieurs régiments et revint plus tard habiter Corbeil, sa ville natale, dont Louis XIV l'avait nommé gouverneur, et où il se rendit encore très utile pendant la Fronde.

Toujours en campagne, Bourgoin ne s'était pas marié, il était donc sans famille, et quand l'âge le contraignit à prendre définitivement sa retraite, il vécut paisiblement et entouré d'honneurs dans sa maison du quai St-Laurent à Corbeil. Mais ne pouvant plus servir son pays, il voulut encore être utile à sa ville natale en l'instituant sa légataire et en lui donnant, en toute propriété, sa maison avec le jardin et les dépendances, pour y fonder à perpétuité un établissement d'instruction qui porterait le titre de *Collège pour l'instruction de la jeunesse*.

Pour mettre son projet à exécution, J. Bourgoin réunit les fonctionnaires et les principaux habitants de la ville, et leur expliqua ses intentions, qui furent acceptées. Les notaires rédigèrent ensuite l'acte de fondation du Collège. Cet acte, qui porte la date du 30 janvier 1656, est conservé dans les archives de la ville de Corbeil, en plusieurs exemplaires, dont un est imprimé sur parchemin; en voici la copie exacte :

Contract de Fondation faite d'un Collège dans la Ville de Corbeil, pour l'instruction de la jeunesse et y apprendre la langue latine, jusques à la Rhétorique inclusivement.

Par devant Jacques Barré et Nicolas Tarteret, notaires royaux en la Ville, Prévosté et Chatellenie de Corbeil : fut présent en sa personne Jacques Bourgoin de Corbeil, escuyer, Lieutenant colonel au régiment de Mondjeu, demeurant à présent en sa maison dudit Corbeil, lequel, de son bon gré considérant les grâces et bienfaits qu'il a pleu à Dieu luy faire et départir en ce monde, pour ne s'en rendre aucunement ingrat, et en quelque manière le reconnoistre, a jugé à propos d'en employer une bonne partie pour faire instruire la jeunesse audit Corbeil, lieu de sa patrie et naissance, tant en ce qui est pour la piété et service de Dieu, qu'aux premières et bonnes Lettres en la langue latine, afin de les rendre capables de servir Dieu, le Roy et le public : ce qu'ayant communiqué aux Maire, Eschevins et Habitans de la dite Ville de Corbeil, ils se seroient ce jourd'huy assemblez en l'hostel de la dite Ville, à issué du son de la cloche, ainsi qu'il est accoutumé de faire et y seroient comparus par Nobles hommes Jean de Launay Conseiller du Roy, Président et Prevost dudit Corbeil, Michel Guynand Conseiller du Roy, et son procureur audit Corbeil, M. Nicolas Regnaut procureur du Roy de l'hostel de la dite Ville et communauté, et controolleur des deniers communs et d'octroy de la dicte Ville et faux-bourgs, Messire Laurens Hardouin, Prestre, Curé de

l'Eglise et paroisse Nostre-Dame et Saint Nicolas dudit Corbeil. M. Nicolas Roland, Nicolas Tarteret et Pierre Pia eschevins de la dicte Ville, Maistre Pierre Marie, Charles Aubry, Hubert Seneschal, Guillaume de Launay, Nicolas Delamare, Nicolas Barré, Michel Trehet, Geoffroy Bouttier, François Cheminée, Jean Musnier, Spire Quinaut, Jean Pochauvin, Jean Pia, Jacques Darbonne, Claude Jacquin, Cosme Delamare, Guillaume Raye, Charles de Mouchy, Jean Revérand, Nicolas Lefebvre, Pierre Clerembourg, Estienne Cheneviere, Gervais Barré, Guillaume Chastenet : Tous habitans de la dicte Ville et faux-bourgs dudit Corbeil. Et après avoir par ledit Sieur de Corbeil conféré de ses desseins avec lesdits Maire, Eschevins, manans et habitans dudit Corbeil, cy dessus nommez : ont les parties faict, arrêté, accordé et accepté ce qui ensuit : c'est à sçavoir ; que ledit sieur de Corbeil (souz le bon plaisir du Roy) a volontairement reconnu et confessé avoir fondé à perpétuité en la ville de Corbeil un Collège qui se nommera le Collège de l'Instruction de la jeunesse, aux clauses, moyens et conditions cy après : et pour l'establisement il a donné et donne par ces présentes par donation entre vifs et irrévocable, une maison size audit Corbeil ruë de la Boucherie, en laquelle il est demeurant, consistant en deux corps d'hôtel, joignant l'un l'autre, cour au milieu, et jardin attenant, les lieux ainsi qu'ils se poursuivent et comportent, tenant d'une part aux héritiers Jean Colin et Pierre Darbonne, d'autre part à la ruë de la Boucherie, aboutissant d'un bout sur la dite ruë de la Boucherie, et d'autre bout sur le rempart de la ville de Corbeil, la ruë entre deux ; et *quinze cens vingt* livres de rente par chacun an, dont il donne la première année par avance à prendre : sçavoir, onze cens livres tournois de rente à luy deus et constituez sur Jacques de Launay, escuyer Sieur Duperré, capitaine au Régiment Lionnois, tant en son nom, que comme tuteur de Nicolas et Nicolas de Launay ses frères, nobles hommes Pierre de Launay conseiller du Roy et contrôleur de son argenterie et menus plaisirs, Jean de Launay Conseiller du Roy, Président et Prévost du dit Corbeil et Damoiselle Jeanne de Launay, par contract passé pardevant ledit Tarteret notaire, le 30^{me} jour de Septembre 1653. Trois cens cinquante livres tournois de rente à luy deus et constituez par Michel Guynand Conseiller du Roy et son procureur au dit Corbeil, et dame Marguerite Joguain son épouse, par contract passé pardevant ledit Notaire, le 21 Septembre au dit an : cinquante livres tournois de rente aussi à luy deus et constituez par Marie Berger, veuve de Robert Hucherard, par contract passé par devant Fieffé et son compagnon, Notaires, le 28^{me} jour de Juillet 1648, et vingt livres tournois de rente à prendre sur les biens dudit fondateur, ou sur le particulier qui lui devra rente qu'il pourra nommer et déclarer quand bon luy semblera : Et desquelles maisons et lieux et rentes, ledit fondateur s'est dessaisi au profit, et à l'intention de ladite fondation, se réservant toutesfois l'usufruit sa vie durant, et déclarant les tenir à titre de précaire, jusques à ce qu'il luy plaise faire exécuter ladite présente fondation ; et laquelle maison ledit sieur fondateur a promis de rendre en bon estat, amortir et indemniser envers qu'il appartiendra

et à faire faire une chapelle à ses dépens, souz le bon plaisir de Monseigneur l'Archevesque de Paris, souz l'invocation de Notre Dame de Liesse, pour y célébrer la Sainte Messe, et y entend fournir d'ornemens à ses dépens, et d'une cloche pour servir audit Collège et chapelle, pour une fois seulement, à la charge et condition que les Ecclésiastiques qui seront cy-après preposez et mis audit collège, seront tenus de dire tous les jours une messe dans ladite chapelle, chacun par semaine, à l'intention dudit sieur fondateur, et à laquelle assisteront les escoliers dudit collège, et d'enseigner aux enfants de ladite Ville et faux-bourgs de Corbeil la langue latine jusques à la rhétorique inclusivement, et de leur faire le catéchisme tous les samedis, le tout gratuitement. Et pour rendre la jeunesse de la dite Ville et faux-bourgs de Corbeil capable de telles instructions, ledit sieur fondateur veut et entend qu'il y ait un Maistre Escrivain qui leur apprendra à lire et escrire gratuitement, comme dit est, qui logera dans ledit Collège pourveu qu'il n'ait point de femme, si les exécuteurs de la présente fondation le jugent à propos, lequel maistre escrivain néanmoins se rendra, deux fois le jour, l'une le matin et l'autre après midy, dans ledit Collège au lieu qui lui sera désigné pour l'instruction de la jeunesse : Suppliant ledit sieur fondateur Messieurs de la maison et collège de Sorbonne de Paris, de se donner la peine de la direction dudit Collège et d'y bailler les Statuts et Reigles nécessaires, mesmes de nommer présentement, et à l'advenir les deux Ecclésiastiques et Maistre escrivain, l'un desquels ecclésiastiques aura la qualité de Principal et l'autre de Régent : laquelle fondation n'estant que pour la jeunesse de la ville et faux-bourgs de Corbeil pour estre instruite gratuitement, comme dit est et sans aucun salaire ; toutefois le dit sieur fondateur ne prétend point empêcher que lesdits ecclésiastiques et Maistre escrivain ne tirent quelque honneste reconnoissance des jeunes gens qu'ils instruiront, qui seront de dehors de ladite ville et faux-bourgs de Corbeil, lequel Maistre escrivain montrera à escrire à ceux qui apprendront à lire souz luy ; mais encore à ceux qui seront plus avancez et qui estudieront souz ledit Principal et second Régent à des heures qui seront mesnagées entre celles des classes : lesquels Principal et Régent et ceux qui seront nommez par lesdits sieurs de Sorbonne, seront receus et mis en possession dudit Collège par les Curé, Prévost, Procureur du Roy et Eschevins dudit Corbeil. Et lesquels *quinze cens vingt livres tourn.* de rente dont ledit sieur fondateur dotte ledit Collège, seront touchez et receus par celuy ou ceux que ledit sieur fondateur a nommé, ou pourra nommer par son testament, et après eux par un notable Bourgeois dudit Corbeil qui sera nommé à l'assemblée que lesdits Maire, Eschevins, Manans et habitans promettent, et seront tenus de faire en l'hostel de Ville à cet effet, lesquels recevront et payeront *par chacun an aux quatre quartiers chacun : sçavoir, audit sieur Principal dudit Collège cinq cens livres, audit Régent quatre cens livres, audit Maistre Escrivain trois cens livres,* et au portier qui sera mis à la porte dudit Collège *cinquante livres tourn.* et le surplus desdits quinze cens vingt livres sera par lesdits receveurs employé pour le luminaire, pain et vin des messes et

autres menues choses nécessaires pour l'entretienement et réparations dudit Collège, suivant l'ordre dudit sieur Principal, duquel ledit portier dépendra en son institution, ou destitution. Et où il y auroit quelques réparations ou employ à faire notables au pardessus trente livres tourn. par an, avec l'adveu et consentement desdits sieurs Prévost, Procureur du Roy, et de toute la recepte et employ desdits 1520 livres, lesdits receveurs seront tenus de rendre compte par chacun an, et en la présence de tels qu'il plaira ausdits Sieurs du Collège et Société de Sorbonne d'envoyer pour visiter le Collège et reconnoistre si lesdits Principal, Régent et Maistre Escrivain font leur devoir; se remettant entièrement ausdits sieurs de Sorbonne, de leur volonté de la nomination, destitution et changement des personnes desdits Sieurs Principal, Régent et Maistre Escrivain, sans autre connoissance de cause, et auquel Collège et Société de Sorbonne sera baillé et délivré par ledit Receveur la somme de *cinquante livres tourn. par chacune [visite]*, pour les frais et dépens de celui qui sera envoyé pour ladite visite et reddition de compte : lequel compte sera examiné, clos et arrêté par ledit Sieur député de Sorbonne, Messieurs les Curé, Prévost, et Procureur du Roy dudit Corbeil, presens et advenir, présens s'il leur plaist d'y assister. Que s'il arrive que le rachapt desdites rentes ou de parties d'icelles se fassent, ledit sieur fondateur veult et entend que lesdits rachaps se fassent entre les mains du Receveur dudit Collège pour lors en charge, en la présence toutes fois desdits sieurs Curé, Prevost et Procureur du Roy, et que le remplacement desdits deniers soit fait aussi en leur présence, soit en rentes ou en fond, avec plus de seureté et au plutost qu'il se pourra faire, comme aussi s'il arrivoit que la présente fondation ne fust entièrement exécutée, selon qu'elle est cy-dessus du vivant dudit sieur fondateur, l'exécuteur du Testament dudit sieur fondateur, de l'avis et conseil des dits sieurs Curé, Prevost et Procureur du Roy audit Corbeil, et de l'un des eschevins de ladite Ville, fera exécuter icelle, comme il jugera le plus à propos et le plutost que faire se pourra : et, en cas qu'il arrivast quelque déchet au receveur de la présente fondation, ou bien qu'il se recongnoistra par expérience, qu'il importe pour l'utilité de la jeunesse de changer quelque chose au premier establissement, ledit sieur fondateur donne plain pouvoir à Messieurs de Sorbonne d'en ordonner absolument ainsi qu'ils adviseront pour le mieux avec l'avis et consentement desdits sieurs Prevost et Procureur du Roy, pourveu néanmoins que ce soit sans transférer ailleurs ladite fondation, et sans en divertir le fond à aucune autre chose que celui auquel il est destiné. S'est obligé ledit sieur fondateur d'obtenir Lettres Patentes du Roy nécessaires pour la présente fondation, les faire entheriner en Parlement, omologuer par Monseigneur l'Archevesque de Paris, et agréer par Messieurs de Sorbonne, s'il leur plaist et (s'il est de besoin) de faire insinuer ces présentes partout où besoin sera : ledit sieur fondateur a constitué, nommé et élu son procureur le porteur des présentes, auquel il a donné pouvoir et puissance de faire tout ce que au cas appartiendra. Et outre promet ledit sieur fondateur de donner autant des présentes aux Eschevins de la dite ville, pour mettre ez coffres d'icelle.

Par ainsi tout le contenu cy-dessus a esté dit, stipulé, convenu, conclud et accordé entre les parties, promettant etc... obligeant respectivement, etc.

Fait et passé en l'hostel de ladite Ville, présens les notaires susnommez, le 30^{me} jour de Janvier 1656.

Et ont signé la minute des présentes avec lesdits notaires, notifié les Edits du scel et controolle. La minute demeurée par devers ledit Tarteret, l'un desdits notaires.

Cet acte de fondation, qui assurait à la ville un établissement scolaire important, un bel immeuble pour son fonctionnement et des revenus pour son entretien, portait la date du 30 janvier 1656 ; trois années plus tard, Jacques Bourgoïn, toujours plus affermi dans ses intentions et soucieux d'assurer la durée de son Collège, fit son testament, par devant notaires, le 29 juin 1659. Ce document comprend beaucoup de legs et de recommandations diverses ; il serait trop long de le citer en entier, je veux seulement en extraire un passage relatif au futur Collège, et qui indique une combinaison ingénieuse imaginée par le testateur pour assurer l'avenir de son intelligente fondation.

.
Item. Veult et ordonne son corps mort estre enterré et inhumé en l'église Notre-Dame du dit Corbeil, à l'endroit où est son épitaphe ; pour faire lequel enterrement, il veult et ordonne qu'il soit employé quatre cens livres une fois payées, et que l'on convie toutes les églises de la ville et des faubourgs du dit Corbeil ; et s'il y a quelque reste des dites quatre cens livres, il sera distribué en même temps aux pauvres de la ville et des faubourgs du dit Corbeil, a qui l'aumosne sera la mieux deüe.

Item. Donne et lègue à M. M. Jean de Launay, Prévost du dit Corbeil, et Michel Guynand, procureur du Roy au dit lieu, et Jean Tortouyn, bourgeois de Paris et Commissaire des guerres, à chacun cent livres tournois de rente, viagère seulement, sans qu'ils puissent altérer le fonds des dites rentes, montant les dites trois rentes à trois cens livres de rente par chacun an, qui commenceront à avoir cours du jour du décès du dit sieur testateur ; et après les décès des dits sieurs de Launay et Guynand, le dit testateur donne les dites deux cens livres de rente viagère à ceux qui succéderont aux dites charges de Prévost et de Procureur du Roy au dit Corbeil, et ainsy, de l'un à l'autre, seront les dites deux cens livres de rente attachez aux dites charges de Prévost et Procureur du Roy au dit Corbeil, et, en jouiront ceux qui en seront pourveüs tant qu'ils les posséderont ; et à l'égard du sieur Jean Tortouyn, il jouira des dites cent livres de rente, sa ditte vie durant seulement, et après son décès, le dit testateur nomme en sa place Nicolas Tortouyn, son fils aîné, s'il est en aage, pour jouir

de la ditte rente aussi durant sa vie ; si non, les dicts sieurs Prévost et Procureur du Roy au dit Corbeil, ou ceux qui seront en leurs places, nommeront, s'il leur plaît, au lieu du dit Jean Tortouyn, un homme de probité qui jouira des dites cent livres de rente qu'il a cy-dessus données au dit Jean Tortouyn ; et après le décès de celui qui sera nommé au lieu du dit Tortouyn, il en sera nommé un autre par les dits sieurs Prévost et Procureur du Roy, et ainsy successivement et à toujours ; le tout à la charge qu'ils exécuteront le présent testament et qu'ils auront le soin du Collège que le dit sieur testateur a ébably en sa maison du dit Corbeil, et de la fondation qu'il a faite dans la dite église Notre-Dame, pour y distribuer l'aumosne aux pauvres.

Item. Veult et ordonne que les contrats de fondation qu'il a faits, sçavoir d'un Collège en sa maison au dit Corbeil et de la donation qu'il a faite à l'église de Notre-Dame au dit Corbeil, pour les services et ausmones y contenüs, soient exécutés de point en point, selon leur forme et teneur, et à quoy les dits sieurs Prévost et Procureur du Roy et leurs successeurs, et le sieur Tortouyn et ceux qui seront en sa place, seront obligés, et les prie, le dit sieur testateur d'y tenir la main.

On voit quelles précautions minutieuses Bourgoin prenait pour assurer l'avenir et, en quelque sorte, la perpétuité de son Collège ; il ne pouvait prévoir la révolution et croyait qu'il y aurait toujours des Prévôts et des procureurs du Roy, dotés par lui et à toujours de cent livres de rente chacun, pour veiller, avec la maison de Sorbonne, à la conservation et la bonne administration de son Collège ; mais un jour vint, 130 ans plus tard, où Sorbonne, Collège, rentes, tout disparut dans la tourmente révolutionnaire. L'Église Notre-Dame elle-même, que Bourgoin avait choisie pour sa sépulture, où il avait fait élever de son vivant un tombeau magnifique, a disparu aussi ; le beau cénotaphe de Bourgoin, œuvre remarquable du xvii^e siècle, a été transporté dans l'église Saint-Spire où il est fort admiré ; mais le corps du vaillant soldat que fut Bourgoin est resté dans les caveaux de l'église disparue, sur l'emplacement de laquelle on a construit des maisons ; et ces caveaux de Notre-Dame ont servi et servent encore aux usages les plus divers et aussi les plus vulgaires ! C'est le cas de répéter le mot connu : *Sic transit gloria mundi*.

Par son testament, Jacques Bourgoin s'était réservé l'usufruit de sa propriété, ce ne fut donc qu'à sa mort, arrivée le 12 novembre 1661, que la ville entra réellement en possession de son legs ; mais le collège ne commença à fonctionner qu'en 1662. On a vu, par

l'acte de fondation, ce que devait être ce collège, le but que poursuivaient ses créateurs, son organisation intérieure, son administration et les ressources qui devaient lui assurer l'existence ; il est donc inutile de revenir sur ces détails.

L'on a vu également que J. Bourgoïn avait stipulé que la direction de cet établissement serait confiée à Messieurs de la maison et société de Sorbonne, qui établiraient les statuts et les règles nécessaires et procéderaient, au début et dans l'avenir, à la nomination des fonctionnaires du nouveau collège.

Il en fut ainsi, et les Messieurs de Sorbonne rédigèrent, en latin, les statuts, dont nous donnons ci-après la traduction.

STATUTS DU COLLÈGE DE CORBEIL

Donnés par la maison et société de Sorbonne, d'après l'esprit et les dernières volontés du fondateur.

Ceci est le règlement du collège pour les choses qui regardent la discipline ; il est imposé au Principal et au Régent, afin qu'ils ne fassent rien, soit contre la fondation elle-même, soit contre les statuts que nous donnons, ou tous autres statuts qui pourraient être donnés dans la suite par la maison et société de Sorbonne ; et dans les circonstances importantes, ils consulteront les hommes que notre société a députés pour la conduite dudit collège.

Le Principal et aussi le Régent se concerteront en commun dans toutes les choses qui regarderont la discipline, afin de pouvoir définir les attributions du surveillant (*ludi magister*).

Tous deux veilleront surtout à ce que les élèves pratiquent autant la piété que l'étude ; ils ne permettront la lecture d'aucun ouvrage qui ne serait pas irréprochable et soigneusement expurgé, surtout au point de vue de la moralité.

Tous les élèves assisteront trois fois par semaine, à 7 heures du matin, à la messe qui sera célébrée par le principal ou tout autre prêtre ; le Régent et le surveillant y assisteront aussi, afin de veiller au bon ordre des élèves sur leurs bancs et prendre soin de les faire assister à la messe en silence et avec modestie et piété.

Ils noteront les absents pour qu'ils soient punis suivant l'avis du principal.

Mais chaque jour de dimanche et de fête, ainsi qu'à leurs vigiles, on chantera, dans la chapelle, les vêpres, auxquelles tous assisteront, maîtres et élèves.

Chacun, dans sa classe, aussi bien le régent que le surveillant, enseignera le catéchisme à ses élèves chaque samedi dans l'après-midi ; cependant le principal pourra appeler auprès de lui, à ce moment, ceux des élèves les moins avancés qu'il jugera à propos de prendre à part.

Le catéchisme se fera au moyen d'une exposition naturelle et simple des articles de foi, et par des interrogations fréquentes et répétées, afin de fixer définitivement les vérités catholiques dans l'esprit des élèves.

Pendant le temps de carême, le catéchisme sera fait trois fois par semaine, par le Principal ou le Régent, aux élèves qui se préparent à la 1^{re} Communion; en outre le Principal fera, ou fera faire, un sermon ou une simple exhortation dans la chapelle, pour engager les élèves à confesser leurs péchés la veille des fêtes de la Toussaint, de Noël, du 1^{er} dimanche du Carême, de Pâques, de la Pentecôte et de l'assomption de la Bienheureuse Vierge Marie; et autant que possible, cette confession sera faite chaque mois.

Et afin que ceux qui ignorent les premiers éléments de la foi puissent apprendre facilement ce qu'ils doivent savoir, le surveillant [ou maître (1)] aura, dans sa classe, fixé au mur, un tableau sur lequel seront inscrits les commandements de Dieu; en outre, chaque jour, avant la sortie, il désignera l'élève qui devra réciter l'Oraison Dominicale à voix haute et distincte, ainsi que la Salutation angélique, le Symbole, les Sacrements et les Commandements de Dieu et de l'Eglise. Cette récitation sera entendue par tous les élèves, à genoux.

Chaque maître entrera dans sa classe à 8 h. du matin et n'en sortira pas avant 10 h 1/2, quelle que soit la saison, et l'après-midi, il enseignera de 2 heures à 4 h 1/2.

Ce règlement s'appliquera aussi au maître écrivain, sauf qu'après les classes du matin, il fera écrire les élèves des classes supérieures pendant une heure entière et jusqu'à l'heure du dîner et, avant ou après la classe, il ne permettra à ses élèves d'aller dans la cour que lorsque la cloche (2) les aura appelés pour entrer ou pour sortir.

Les élèves auront congé tous les mercredis, après midi, ainsi que l'après-midi du samedi, après le catéchisme qui, pour cette raison, se fera de 1 h. à 2 h. S'il y a une fête dans la semaine, le principal et le Régent choisiront un autre jour à leur convenance.

Le Régent et le Maître se serviront de la méthode qui leur paraîtra la meilleure pour inculquer à leurs élèves les principes des langues latine et grecque, et ils suivront, autant que possible, ce qui se fait à l'Université de Paris.

(1) Le texte dit : *ludi magister*.

(2) C'était une jolie petite cloche qui existait encore au XIX^e siècle, du temps de M. de Guilhermy qui l'a connue et l'a ainsi décrite dans son recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris (T. 4, p. 95):

« L'ancien collège de Corbeil conserve, comme un titre de sa destination première, une cloche ornée d'une Minerve, assise sur des trophées d'arts et de sciences. Des fleurs de lys en couvrent le pourtour; et le fondeur a signé en lettres du XVII^e siècle : Claude Benard, M^e fondeur à Paris ».

Cette jolie petite cloche a disparu dans les nombreuses modifications dont furent l'objet les bâtiments du Collège, par suite de leur transformation en une école communale qui s'est singulièrement accrue depuis 20 ou 30 ans.

Le Principal et le Régent habiteront toujours le Collège dans les logements qui leur ont été assignés, mais le surveillant ne sera pas logé.

Seul, le Régent aura le droit d'accepter des pensionnaires ; ils réciteront ensemble les prières du matin, en été à 5 h 1/2 et, en hiver, à 6 h. Après les prières, ils étudieront en particulier jusqu'à l'heure d'aller à la chapelle.

Les repas auront lieu à midi et à 7 h du soir.

On dira les prières un peu avant 9 h., heure à laquelle les portes du Collège seront fermées et les clefs portées chez le maître des pensionnaires.

Le Principal, le Régent et le Maître seront tenus de venir à Paris toutes les fois qu'ils y seront appelés par la maison et société de Sorbonne, ou les délégués d'icelle.

Les vacances commenceront le jour de la fête de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, et se termineront la veille de la fête de Saint-Denys (1).

Les élèves auront encore vacances du mercredi de la semaine sainte inclusivement jusqu'au 4^e jour de la fête de Pâques exclusivement.

Le collège commença donc à fonctionner vers le milieu de l'année 1662 (exactement le 2 août).

Les élèves ne manquèrent pas et toutes les obligations imposées par le fondateur furent remplies. Mais il ne dut point y avoir de pensionnaires, car dans les nombreux comptes qui sont aux archives de Corbeil on ne voit jamais figurer aucune dépense relative à des achats de vivres, pas plus que de recettes correspondantes. Et cela s'explique par ce fait que le collège était gratuit et réservé aux seuls enfants de la ville et des faubourgs de Corbeil.

Les Archives de cette ville contiennent de très nombreux documents sur le Collège, mais aucun d'eux ne nous initie à la vie intérieure de cet établissement, c'est-à-dire le nombre des élèves, les heures des cours, les professeurs, les matières enseignées etc. ; ils sont muets sur tout cela, et ils ne se composent que de comptes administratifs, de pièces de procédure et de toutes celles relatives à J. Bourgoin, telles que testament, actes de fondation, frais de funérailles, liquidation de la succession, etc.

Le peu que nous savons sur le fonctionnement intérieur de notre Collège nous est appris par l'acte de fondation de J. Bourgoin et par les statuts et réglemen^t donnés par la Sorbonne. On y a vu que deux ecclésiastiques, dont l'un serait le Principal et l'autre le Régent, tous deux prêtres et logés dans le Collège, enseigneraient gratuitement la langue latine aux enfants de Corbeil et de ses

(1) Du 8 septembre au 9 octobre excl.

faubourgs, jusqu'à la rhétorique inclusivement, et qu'un maître écrivain, logé aussi au collège, mais à la condition d'être célibataire, donnerait des leçons de lecture et d'écriture. Et si ce maître était marié, il serait tenu de venir deux fois par jour au Collège pour y donner ses leçons.

Le Principal touchait par an 500 livres, le Régent 400, le maître écrivain, 300, et le portier était payé 50 livres.

Les Messieurs de Sorbonne restaient les directeurs du Collège, et, chaque année, ils envoyaient deux des leurs, qui prenaient alors le titre de *Députés de Sorbonne*, et qui venaient inspecter le Collège, entendre les détails des comptes que rendaient les administrateurs et exécuteurs testamentaires, c'est-à-dire le Prévôt, le procureur de Corbeil et un receveur ; tous trois touchaient 100 livres par an, selon les intentions de J. Bourgoïn ; il fut un temps où le receveur fut supprimé, mais les deux autres, le Prévost et le Procureur touchèrent cette rente jusqu'à la fin du Collège, malgré les difficultés financières qui l'assaillirent par la suite, ainsi qu'on le verra plus loin.

Les députés de Sorbonne, eux, touchaient 50 livres chacun à chaque visite qu'ils faisaient à Corbeil. Les comptes nous ont conservé les noms de plusieurs d'entre eux. La maison de Sorbonne avait encore le privilège de nommer le Principal, le Régent et l'Ecrivain et ceux-ci étaient cérémonieusement installés dans leurs fonctions par le Prévost, le Procureur, les Échevins et les Curés des paroisses de la ville ; on trouve des actes d'installation jusqu'en 1672 seulement.

Il y eut des lettres patentes royales, expédiées à l'occasion de l'établissement du collège de Corbeil, qui exemptaient de la taille le Principal, le Régent et le maître écrivain. Celui-ci, un sieur Blain, ayant été porté au rôle de cette contribution, en 1697, se plaignit à l'assemblée de la ville qui décida de demander la radiation de sa cote, et il y a tout lieu de penser qu'elle fut obtenue.

Pendant près de 40 ans, la situation du collège fut prospère et son fonctionnement satisfaisant, mais, vers 1700, des embarras survinrent, par suite de procès perdus, un, notamment, contre l'Église Notre-Dame de Paris, au sujet de cens réclamés par celle-ci sur la ferme de Villaroche (1) qui faisait partie de la fondation de Bour-

(1) Villaroche, commune de Réau (Seine-et-Marne), mais non loin de Corbeil.

goin en faveur du collège, et qui rapportait 500 livres par an ; en outre, plusieurs rentes furent perdues. Il en résulta que le revenu de 1520 livres attribué au collège par Bourgoin, était réduit en 1709 à 970 livres ; il devait diminuer encore par la suite.

Ce fut à cette époque que le Principal et le Régent furent supprimés et remplacés par un simple fonctionnaire, qui se nommait Billard et dont les fonctions n'étaient plus les mêmes. Le portier fut aussi supprimé.

Mais ces expédients ne rendirent pas au Collège la prospérité d'antan. Les ordonnances de 1724 sur la réduction de la valeur des monnaies furent une nouvelle cause de perte : celle du 4 février réduisit à 24 livres les louis d'or qui en valaient 27, et les écus de 6 livres, dix-huit sols, à 6 livres trois sols. Peu après, l'édit du 27 mars réduisait encore les louis à 20 livres et les écus à 5 livres. Enfin, un troisième édit, du 27 septembre 1724, fixait la valeur des louis à 16 livres et celle des écus à 4 livres : toutes les fractions étaient réduites dans la même proportion.

Ces causes diverses amenèrent une résolution qui était loin d'être conforme aux intentions charitables de J. Bourgoin ; en effet, une délibération de l'assemblée de ville et des principaux habitants décide que : « attendu que les revenus du collège sont considérablement diminués par la perte de plusieurs parties de rente et que les fonds qui restent peuvent à peine suffire aux réparations des bastimens qui en dépendent et au paiement des gages d'un maistre escrivain, les revenus de l'exécution testamentaire seraient réunis à ceux de la fondation du collège ».

C'était, en réalité, la suppression, au profit du collège, des rentes léguées par Bourgoin aux diverses paroisses de la Ville pour être annuellement distribuées aux pauvres. L'assemblée sentait bien ce que sa décision avait d'irrégulier et de contraire aux intentions du testateur, car elle essaie de la justifier par la considération suivante : « que la disposition faite par le testament dudit fondateur en faveur des pauvres des paroisses de la Ville et faulx-bourgs dudit Corbeil, dont a esté aussy fait lecture, ne puisse plus avoir lieu parce que la mandicité est bannie du royaume par la déclaration du Roy, du 18 juillet 1724, enregistrée en Parlement le 26 ensui- vant ».

Dans cette même séance, l'assemblée décide aussi la suppression du troisième exécuteur testamentaire (c'était Eloy Petit), qui était

en même temps receveur du collège ; mais en stipulant qu'il toucherait, sa vie durant, la rente annuelle de 100 livres, et que, tout en conservant ses fonctions de receveur, il cesserait de jouir du traitement de 50 livres qui y était attribué.

Peu de temps avant cette assemblée, à la fin de 1723, la situation du collège était si précaire que l'on renvoyait une grande partie des élèves, parce qu'il n'y avait plus de maîtres pour les instruire. Plus de Principal, plus de Régent ; leurs logements n'étant plus occupés, le Prévôt et le Procureur, tous deux administrateurs du collège, eurent l'idée, qu'ils mirent à exécution, de louer ces locaux inoccupés. Le bail, en bonne forme, sur parchemin existe encore aujourd'hui ; on y lit que M^e Jean-Baptiste Guynand, prévôt de Corbeil et Eloy Petit, procureur audit lieu, ont loué pour trois, six ou neuf années à Mathieu Périsset, maître charpentier à Corbeil, certaines parties du collège (dont le bail donne la désignation) pour la somme de 60 livres par an.

Toutes ces mesures n'apportèrent pas beaucoup d'amélioration dans la situation du collège ; il y avait des fissures, et les administrateurs, qui ont touché leur rente de 100 livres jusqu'à la fin, n'étaient pas très économes des deniers du collège. Les nombreux comptes qui nous sont restés sont instructifs à ce point de vue.

En 1768, l'état du collège était devenu si lamentable que M. Barbier, curé de N. D. de Corbeil, expose ses réclamations dans un mémoire des plus suggestifs ; le passage suivant de ce mémoire en dit plus long que tout ce que l'on pourrait écrire à ce sujet.

« Il faut croire que les fonds du collège, ou ceux du legs des
« pauvres, doivent avoir éprouvé un déchet considérable et les
« revenus avoir souffert une forte réduction (1), puisqu'on aurait
« peine à reconnoître aujourd'hui, dans ce qui s'exécute de la fon-
« dation, les justes et pieux motifs qui animèrent autrefois le sieur
« Bourgoïn à faire un établissement aussi honorable qu'intéressant
« pour la Ville de Corbeil. En effet, plus d'ecclésiastique dans le
« collège, qui y demeure pour acquitter les messes et instruire la
« jeunesse. Un homme marié loge dans le collège et remplit seul
« les places de Principal et de Régent ; sa femme, couturière, loge
« avec lui et y reçoit des filles à qui elle apprend son métier. Un
« jeune homme, arrivé depuis quelque temps, sans provision (de

(1) Il est vrai qu'un compte de 1740 nous apprend qu'à cette époque, les 1520 livres de rentes données par Bourgoïn au collège étaient réduites à 466 livres.

« la Sorbonne), s'y installe et donne des leçons d'écriture, dit-on, « provisoirement. Il vient d'être renvoyé, on ignore la cause de « son expulsion. Un autre, marié, lui succède et est logé dans ledit « collège avec sa femme. Plus de portier ; les messes non acquit- « tées, et seulement quelques-unes par intervalle pour en imposer « au cri public. Depuis plus de six ans, point de comptes rendus ».

La décadence s'accroît et l'on sent que l'on approche de la période finale. Le pauvre *collège pour l'instruction de la jeunesse*, fondé par Bourgoin, se transforme sans cesse ; ceux qui étaient intéressés à sa conservation avaient disparu depuis longtemps, et les idées nouvelles, en cours à la fin du XVIII^e siècle, aidaient encore au changement qui s'opérait depuis longtemps déjà. Plus de latin, plus d'exercices religieux ! Le collège n'était plus un collège, il était devenu une simple école où les enfants apprenaient à lire, écrire et compter.

Dans ces conditions, quand la Révolution éclata, il n'y eut guère de changements à faire, puisque la transformation était accomplie déjà. Nous en avons la preuve par les nombreux reçus du S^r Cogné, qui se qualifie de Maître de lecture et d'écriture et qui, de 1784 à 1792, donnait tous les trois mois un reçu de 75 livres pour le quartier de ses honoraires. En janvier, son reçu était de 125 livres parce qu'il lui était alloué 50 livres par an pour son logement, ce qui indiquerait qu'il n'était pas logé.

A la révolution, ce qui restait des rentes disparut, l'établissement et son immeuble tombèrent à la charge de la ville et le 1^{er} août 1791, le Directoire du département prenait la délibération dont la teneur suit :

« Vu la délibération des Commissaires et adjoints aux fonctions directoriales « du District de Corbeil du 18 janvier dernier, contenant qu'il existe dans la « ville dudit lieu un établissement d'éducation sous le titre de Collège de Cor- « beil, qui avait ses administrateurs-nés dans l'ancien corps de justice, et que, « depuis l'installation du tribunal du District, ledit Collège se trouve sans la « moindre inspection... Oûi M. le Procureur général syndic en ses conclusions, « le Directoire du département arrête que l'administration dudit Collège, provi- « soirement et jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'Assemblée Nationale sur l'édu- « cation publique et le régime des maisons qui y sont destinées, sera exercée par « la Municipalité de la dite ville sous la surveillance immédiate du Directoire du « district auquel il donne à cet effet toute délégation nécessaire » (1).

(1) Archives départementales de S.-et-O. Lit.

Ainsi finissait ce collège que Jacques Bourgoin avait si intelligemment fondé et dont il avait cru l'avenir assuré par les mille précautions dont il l'avait entouré. Mais nos regrets sont atténués par la pensée que l'œuvre de Jacques Bourgoin existe toujours, puisque les écoles Communales de Corbeil ont succédé au Collège sur le même emplacement où celui-ci avait été fondé. Les anciens bâtiments ont disparu, remplacés par des constructions modernes élevées sur le terrain où se trouvait jadis la maison de Jacques Bourgoin. La ville a donné au quai où sont les écoles le nom de ce bienfaiteur de Corbeil et, dans l'école même, une inscription gravée sur une grande plaque de marbre (1) scellée au mur, et datant de la fondation du Collège, rappellera longtemps aux futures générations d'écoliers le nom et le souvenir de Jacques Bourgoin qui, après avoir servi glorieusement la France, sa patrie, voulut encore devenir le bienfaiteur de Corbeil, sa ville natale.

A. DUFOUR.

(1) Cette plaque de marbre avait été à l'origine scellée dans la chapelle du Collège. Cette chapelle, comme tout le reste, a disparu.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1)

L'an 1656, le jeudi dixiesme jour de febvrier le présent contract de fondation et donation a esté apporté au greffe de la prévosté et chastellenie de Corbeil, ycelui insinué accepté et eu pour agréable, aux clauses, charges et conditions y portées et selon le contenu d'ycelui contract, par le dit sieur Jacques Bourgoin de Corbeil, escuyer, donateur desnommé au dit contract, lequel a esté enregistré et insinué au registre des insinuations de la ditte prévosté et chastellenie de Corbeil ez feuillets 35, 36 et 37 du dit registre, ce requérant le dit sieur donateur et fondateur qui en a requis et demaridé acte, à luy octroyé pour servir et valloir ce que de raison. Et a yceluy sieur fondateur signé sur ledit registre.

Faict les dicts an et jour que dessus.

: Signé : FOISSE ; collationné et contrôlé.

(1) Les documents que nous donnons ici font partie des Archives de la ville de Corbeil (série G. G.) ; nous les avons trouvés alors que cette notice était déjà imprimée ; et comme ils sont importants pour l'histoire du Collège, nous croyons bien faire en les ajoutant ici comme pièces justificatives.

A. D.

Ensuite le fondateur a obtenu plusieurs lettres et actes, sçavoir : premièrement :

Les lettres du sieur du Saussay, official et grand vicaire de monseigneur l'Archevesque de Paris, données le quatrième mars 1656, signées Baudouyn du Saussay et scellées, portant approbation, confirmation et omologation du contract de la fondation du dit collège et permission au fondateur d'y bastir une chapelle pour, après avoir esté visitée, de l'autorité du dit seigneur archevesque, y pouvoir célébrer le saint sacrifice de la messe, suivant la ditte fondation, à la charge que les principal, régent, et autres officiers du dit collège seront et demeureront soubz la juridiction diocézaine de monseigneur l'archevesque de Paris et de ses successeurs, ad instar des collèges de l'université de Paris, et pour seureté, ordonne que le dit contract sera transcrit es registre du secrétariat de l'archevesché de Paris pour y avoir recours en temps et lieu.

Deuzièmement : lettres patentes du Roy données à Paris au moys de Mars 1656, signées Louys, et sur le reply, par le Roy, de Guénégaud, et scellées du grand sceau de cire verte sur double lacqs de soye verte et rouge, par lesquelles et pour les dites causes y contenues, le Roy a ratifié et approuvé le susdit contract de fondation et amorti les biens et choses y donnés et les autres que le collège possèdera à l'advenir, et octroyé tous les privilèges, exemptions, immunités et franchises dont jouissent tous les autres collèges du royaume, l'a pris et met en sa protection et sauvegarde, comme choses à Dieu seul dédiées. Et pour le dit amortissement, [que] le fondateur ny les bienfaiteurs cy après [ne] soyent tenus payer à sa majesté ny à ses successeurs aucune finance, laquelle leur est donnée et quittée à la charge qu'ils feront prier Dieu soigneusement pour la prospérité du dit seigneur et qu'ils indamniseront les seigneurs qui pourront avoir interest es dites donations etc...

Requête, présentée à la cour pour enteriner les dites lettres.

Arrest de la cour donné le treizième may 1656, portant qu'avant procéder à la vérification des dites lettres, elles seront communiquées au recteur et supposts de l'université pour donner advis sur le contenu et dire ce que bon leur semblera, pour en faire rapport communiqué au procureur général, et estre ordonné ce qu'il appartiendra.

Acte des dicts recteurs etc. de l'Université, du troisième juin 1656, par lequel est conclu de rendre grâces immortelles au parlement du bon sentiment qu'il a de la ditte Université ou académie parisienne, laquelle loué le dessein du sieur Bourgoin fondateur et demande qu'il plaise à la cour d'ordonner que nul ne pourra estre principal du dit collège qu'il n'ait au paravant pris le degré de maitre ez arts de la ditte Université.

Arrest du 5^e juillet 1656, par lequel, veu l'avis de l'Université et conclusions du procureur général, la cour a ordonné que les dites lettres seront registrées au

greffe d'ycelle, pour estre exécutées selon leur forme et teneur, à la charge que nul ne pourra estre principal du dit collège, qu'il n'ayt au paravant pris le degré de maître ez arts de l'Université de Paris.

Lettres de commission données par monseigneur le grand vicaire de Paris à M^e Joachim le Bon, chantre et chanoine de l'église de St Spire de Corbeil, pour faire la bénédiction de la chapelle du dit collège.

Desquelles lettres de commission en suit la copie.

Nous soubsigné, Doyen de l'église métropolitaine de Paris et Vicaire général de Monseigneur le Cardinal de Retz, Archevesque de Paris, avons commis et commettons par ces présentes M^e Joachim le Bon, prestre, chantre et chanoine de l'église de St Spire de Corbeil pour faire la bénédiction de la chapelle du Collège nouvellement fondé audit Corbeil, par Monsieur Bourgoïn de Corbeil, selon les cérémonies du rituel de Paris, comme aussi pour bénir le tabernacle et la cloche de la dite chapelle, desquelles bénédictions le dit sieur le Bon dressera procès-verbal duquel il nous enverra copie authentique pour estre gardée au secrétariat de l'archevesché de Paris. Faict audit Corbeil le quatriesme jour de juin mil six cens cinquante sept, signé de Contes, Doyen de Paris et vicaire général susdit.

Procès-verbal de la bénédiction de la chapelle du Collège.

L'an mil six cent cinquante huit, le jeudy cinquiesme [jour] du moys de décembre, nous Joachim le Bon, Conseiller aumosnier et chapelain ordinaire du Roy, chantre et chanoine de l'église royale et collégiale de Saint Spire de Corbeil, à la prière et requeste de Jacques Bourgoïn, escuyer, lieutenant colonel au régiment de Montdejeu, et en exécution de la Commission de Monsieur de Contes, Doyen de Paris et Vicaire général de Monseigneur le Cardinal de Retz, Archevesque de Paris, et permission de bénir la chapelle du Collège nouvellement fondé audit Corbeil par le dit sieur Bourgoïn cy dessus nommé, me suis processionnellement transporté, accompagné de Messires François Asselin et Hubert Seneschal, prestres chanoines de la dite église Saint Spire de Corbeil, et assisté des sieurs Guillaume Halley, prestre, vicaire desservant la Cure de St Martin en la dite église Saint Spire, de laquelle cure et paroisse est ledit Collège, et de Louys du Hamel, chapelain, et autres officiers de la dite église Saint Spire, devant la porte de la dite chapelle dudit Collège, où, en présence dudit sieur Bourgoïn, fondateur d'icelle chapelle, de Messire Jean de Launay, Abbé dudit Saint Spire, Conseiller du Roy, Président à Corbeil, M^e Pierre Marin, Docteur en médecine, résidant au dit Corbeil, grand nombre d'autres habitans dudit Corbeil de l'un et l'autre sexe, J'ay, selon les cérémonies du rituel de Paris, béni la dite chapelle dudit Collège, aboutissant d'un bout sur la rue dudit Collège, d'autre à la grange de Jeanne Hydeux, et tenant d'un costé à la cour, et d'autre au jardin dudit Col-

lège, et autour et en icelle chapelle faict les bénédictions et prières accoustumées, et célébré, accompagné et assisté que dessus, la sainte messe haulte *De Beata [Mariæ]*, en l'honneur de laquelle la dite chapelle est béniste, dont et de quoy j'ay dressé mon présent procès-verbal au bas de la dite permission, et signé avec lesdits sieurs prestres, accompagnans et assistans, pour, avec icelle, estre gardé aux archives dudit Collège, et copie d'iceluy, signée de nostre main, envoyée pour estre gardée au secrétariat de l'Archevesché.

Faict en la sale dudit Collège les dits jour et an que dessus. Signé : de Launay, le Bon, Asselin, Seneschal, Halley et du Hamel.



LES RESTES DE L'HOTEL-DIEU D'ÉTAMPES EN 1665

Nous avons déjà fait plusieurs emprunts au manuscrit, en entier écrit de sa main, qu'a laissé à la postérité maître Pierre Plisson, avocat du roi au bailliage d'Etampes au ^{xvii}^e siècle, sous le titre de *La Rapsodie*. C'est un gros volume in-folio, recouvert de parchemin, dont la première partie comprend des délibérations de la municipalité de 1653 à 1670, fort curieuses, suivies de notes diverses de M. Louis Geoffroy-Château, qui offrit à la ville ce précieux recueil resté dans sa famille pendant de longues années ; l'œuvre de Plisson termine ce livre, seul document qui nous reste d'une époque intéressante entre toutes et qui, sans l'esprit d'ordre et de travail de l'auteur, resterait inconnue, puisque, ainsi que nous l'avons constaté ailleurs (1), les minutes des dépôts publics avaient disparu pendant les troubles de ce temps.

Tandis que ce volume est relégué au grenier de la Mairie (on ne s'explique pas pourquoi), une copie, reliée aujourd'hui, faite en 1767 par un sieur Huet, et qui ne contient que des parties de la *Rapsodie*, est conservée avec soin dans les Archives municipales. Elle y est assurément à sa place, cependant, puisqu'on y trouve en plus un mémoire bien peu connu que Maître Plisson dit avoir écrit antérieurement. C'est à notre avis la partie la plus importante de son œuvre, contemporaine de celle inestimable de Dom Basile

(1) Comptes de Recettes et de Dépenses de la Maladrerie et Léproserie de Saint-Lazare-les-Etampes de 1552 à 1556 (*Annales du Gâtinais*, 1903).

Fleureau, qu'elle complète ; elle concerne l'Hôtel-Dieu, tombé à ce moment dans une confusion extrême par suite des récentes guerres civiles et de la peste qui en fut la suite. Le savant avocat du Roi, profitant de quelques recherches faites par un autre, a réuni tout ce qu'il a pu découvrir des titres anciens ; souvent il indique où peuvent se trouver ceux qui ont été égarés. L'Hôtel-Dieu lui doit en grande partie sa prospérité par l'ordre qu'il y a rétabli.

Ce mémoire est intitulé :

Les Restes
de l'hostel-Dieu d'Estampes
recueillis et ramassez
par
M^{re} Michel Heurtault, prestre,
d^{mt} aud. Hostel-Dieu
cy-deuant curé de Blandy
et

transcripts en ce volume par nous Pierre Plisson, con^{sr} et aduocat du Roy au bailliage et prevosté d'Estampes, divisé en deux parties : la première pour les héritages, la seconde pour les rentes et destiné pour demeurer à perpétuité au coffre de lad. ville. Avec un aduertissement sommaire sur chaque article des manquemens qui s'y trouuent par le moyen duquel les directeurs de l'Hostel-Dieu peuvent facilement rétablir le bien d'iceluy, et s'employer utilement au grand avantage des pauvres. Faict à Estampes, le dernier octobre 1665 ».

« Nota. — Il y a aussy une table pour les héritages et une autre table pour les rentes, ensemble le martyrologe pour les obitz et fondations qui doibuent estre célébrés en la chapelle de l'Hostel-Dieu ».

Nous n'avons pas l'intention de donner, tel qu'il est écrit, le détail des biens qui appartenaient alors à l'établissement, nous nous contenterons d'en faire l'énumération d'après les tables, mais auparavant, il nous paraît nécessaire de mentionner quelques pièces qui sont contenues dans le même manuscrit et qui se rapportent à notre sujet.

La première est la copie du contrat passé le 15 avril 1537 entre M^{re} Jacques de la Vallée, prêtre, maître et administrateur de l'hôpital Notre-Dame et les échevins d'Estampes, à la suite de plaintes faites par les habitants disant que les revenus de l'Hôtel-Dieu

étaient perdus, ou n'étaient pas employés, selon les intentions des fondateurs, à la nourriture et à l'entretien des pauvres ; qu'il en était mort quelques-uns sur le pavé, près de la maison, faute d'y avoir accès ; et accusant M^{re} de la Vallée de grand désordre et de mauvaise administration. Il fut décidé, d'un commun accord, avec l'approbation de l'archevêque de Sens, que désormais, l'administration temporelle appartiendrait aux habitants, représentés par des administrateurs élus par eux qui rendraient compte de leur gestion de deux ans en deux ans ; qu'il serait payé au maître, ou à ses successeurs, une somme de 60 livres tournois par an, et que, faute de paiement, il pourrait se mettre « en la terre du grand Chicheny (1) » ou autres, pour en percevoir les fruits jusqu'à l'acquiescement de la dette, à la charge de faire, dans l'Hôtel-Dieu, le service divin, les sépultures et enterrements des pauvres. Le Maire et les échevins s'engageaient, de plus, à loger l'administrateur spirituel hors de l'hospice dans une maison voisine de celui-ci.

Dom Basile Fleureau nous dit que « la tradition porte qu'anciennement les lits des pauvres malades étaient dans l'église de Notre-Dame au bout de la nef, au dessus de la porte du Marché, et que l'expérience ayant fait connaître que cela était trop incommode pour beaucoup de raisons, on fit bâtir un lieu séparé hors de l'église, toutefois au dedans de la cour des chanoines, laquelle s'étendait jusques au dessus du lieu, où l'on voit aujourd'hui l'Hostel-Dieu bâti ; cet hôpital est nommé dans de vieux titres l'Aumônerie de Notre-Dame ».

La deuxième pièce est une liste des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de 1611 à 1663. On voit qu'à cette époque, ils n'étaient nommés que pour un an ; ils pouvaient être réélus. La sœur Blaise Guyard, par exemple, « religieuse, mère et administratrice » entrée en fonctions le 1^{er} X^{bre} 1614, y était encore en 1617 ; les années 1618, 1619 et 1620 ne portent aucune mention.

Les comptes sont rendus par devant « Messieurs de la Chambre de la Réformation générale des hospices et maladreries de France ».

La recette la plus forte est celle de l'année 1633 (2 478 livres) ; la plus faible, celle de 1614 (1 134 livres). La dépense la plus élevée est celle de 1638 (2 421 livres), et la plus faible celle de 1623 (1 263 livres).

(1) C^{re} de Chalou-Moulineux, S.-et-O.

Les années 1629 à 1631, 1639, 1642 à 1644, 1646 à 1649 sont en blanc.

Le troisième document, du 3 février 1654, a pour objet une transaction survenue entre le maire et les échevins, la supérieure et les religieuses de l'Hôtel-Dieu à la suite de différends qui s'étaient élevés entre eux, l'autorité civile voulant s'immiscer dans les affaires purement spirituelles de la maison, qui depuis longtemps était desservie par des religieuses hospitalières de l'ordre de St-Augustin, auxquelles on donna le titre de Filles servantes des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Il fut décidé notamment dans cette transaction, homologuée par le roi le 24 février 1654, qu'il n'y aurait que quatre religieuses au lieu de six, que l'une d'elles serait élue, par les autres, supérieure pour trois ans et qu'il serait donné avis de cette élection aux directeurs temporels, lesquels devraient pourvoir à la nourriture des sœurs, payer à la supérieure 40 livres par an pour chacune d'elles, afin de les entretenir d'habillements et leur laisser, dans le même but, la disposition du son, des futailles, des habits et dépouilles des pauvres décédés, etc.

Enfin le traité se termine par cette clause :

« Monseigneur l'Archevêque, ny la supérieure ne pourront s'entremettre, ny prendre aucune connoissance du bien temporel, ny du revenu appartenant audit Hôtel-Dieu ; comme de leur part, les dits Lieutenant-général, Procureur du Roy, Maire et Echevins (1), ne pourront s'entremettre, ny prendre connoissance de la direction spirituelle, probation, vesture, profession et régularité desdits Religieuses ; ains appartiendront icelles choses aux dites Religieuses, à Monseigneur l'Archevêque, ses vicaires et députés seulement ».

Dom Basile Fleureau fait remarquer qu'il ne fut pas nécessaire d'aller chercher des religieuses dans d'autres villes, qu'il se présenta assez de filles d'Étampes pour assurer le service.

M^{re} Plisson commence son ouvrage par un discours préliminaire qu'il est intéressant de copier, parce qu'il explique le but qu'il a voulu atteindre « pour le bien de l'Hôtel-Dieu et le grand avantage des pauvres ».

(1) Étaient en fonctions à cette époque : lieut. général et maire, Gabriel de Bry ; procureur du roi, Jacques Bourdon ; échevins : Thibault-Martin, Claude Levassor, Jacques Levassor et Louis Charron.

« A Messieurs les Maire et Echevins d'Etampes, Directeurs de l'Hôtel-Dieu.

« J'eusse souhaité rendre cet ouvrage parfait, mais l'ayant considéré, je n'y ai trouvé que toutes sortes de défauts qui ne peuvent être suppléés que par la continuation des soins que vous avez commencé d'apporter à réparer les ruines du fonds et des revenus de notre Hostel-Dieu. C'est pourquoy je ne puis lui donner un autre nom que les *Restes de l'Hostel-Dieu d'Etampes*, mais après que plusieurs l'ont dépouillé de ses plus beaux titres, laissé presque nu avec quelques haillons, je m'assure que vous le revêtirez dorénavant de tant d'éclat que les mains sacrilèges de ceux qui lui ont ravi ses plus beaux vêtemens, craindront d'être consumées par de si vives et ardentes lumières ; car on ne peut douter que vous ne donniez un très grand jour aux affaires de l'Hostel-Dieu si vous écrivez dans un volume toutes les choses que vous reconnaîtrez en votre temps concerner le bien et le fonds de l'Hostel-Dieu. Si vous continuez ce même ordre commencé en rapportant à son chapitre et à son lieu les donations entre-vifs, les testaments, les baux à rentes et à loyer, les constitutions, les titres nouveaux et autres contracts, l'état des procès intentés et indécis et les jugemens intervenus, vous résisterez par ce moyen à l'injustice de ceux qui ne craignent point de supprimer les titres qui les rendent débiteurs, lorsqu'ils ont l'occasion de le pouvoir faire impunément, mais, qui plus est, on trouvera à l'avenir dans ce volume, quand vous l'aurez accompagné d'un second et d'un troisième, un remède salutaire contre la pernicieuse vanité de ceux qui, retenant par devers eux une partie de ce trésor sacré, sans en tirer aucun profit, mettent dans la terre et dans l'oubli le talent qui doit fructifier, cachant les plus beaux titres qui nous devraient éclairer. Je ne prétends pas ici vous exhorter à la recherche de ces précieuses reliques, ni faire tort à votre zèle, mais l'autorité et le devoir de ma charge me donne assez de sujet de faire concevoir de l'horreur pour la confusion en laquelle nous avons trouvé les affaires de l'hostel-Dieu et, en même temps, proposer les moyens plus effectifs pour y remédier qui ne peuvent être autres que ceux même que nous tirons des ordonnances de nos Rois qui ont toujours eu les hôpitaux et hostels-Dieu en singulière recommandation et qui enjoignent de tenir bon et loyal inventaire de tous les titres et renseignemens pour y avoir recours non seulement afin de dresser sur les inventaires l'état du revenu

dont les administrateurs doivent compter, mais aussi principalement pour empêcher que les fondations faites par tant de rois et de seigneurs et par tant de bons, dévôts et fidèles chrétiens, même bien souvent par les villes, chapitres et communautés ne fussent interverties, que les titres et chartes ne fussent perdus, ou dérobés, les biens d'héritages aliénés, et obvier à autres infinis abus que l'ignorance ou la malice peut causer. Outre les ordonnances des derniers rois, St Louis, roi de France, ayant enrichi en son temps les hôpitaux et hostels-Dieu de ses royales faveurs et les ayant amplement dotés, voulait surtout que le bon ménage et la sage conduite des directeurs les empêchassent de s'appauvrir. Vous devez être les imitateurs de cet exemple, car il est royal et digne d'être suivi par des sujets, mais vous n'y arriverez jamais que par la confection d'un compte et parfait inventaire de tous les actes qui se font journellement de chaque affaire de l'Hostel-Dieu. C'est pourquoy Accurse (1) dit que les administrateurs des hostels-Dieu en sont les tuteurs et que l'hôpital est de la nature d'un pupille. Représentez-vous donc l'obligation d'un tuteur, mais si ce faisant pour les pauvres, il est réputé fait à Dieu, il s'ensuit qu'il est lui-même votre pupille et que vous avez l'administration des biens de sa maison qui consistent en ces titres qui vous sont confiés et déposés d'un consentement public à votre garde et sous vos clefs, pour les voir, les lire, en prendre connaissance et instruction, les renouveler de temps en temps, y joignant et attachant tous les jours de nouvelles déclarations et reconnoissances avec des mémoires instructifs, car si nous ne voulons pas nous charger l'esprit et la mémoire des affaires qui nous sont commises et dont nous sommes responsables, nous devons, à tout le moins, en charger le papier afin que nos successeurs puissent faire ce que nous aurons négligé, ou plutôt achever ce que nous aurons commencé ».

Le détail des biens de l'Hôtel-Dieu suit immédiatement ce discours ; avant d'en faire l'analyse, nous détaillerons les donations faites par Michel Heurtault, nommé curé de Blandy en 1639, qui, ainsi qu'on l'a vu, a réuni les documents qui ont servi à l'œuvre de Maître Plisson, et celles de son confrère et ami, Jean Anquetil,

(1) Jurisconsulte italien du XIII^e siècle. C'est de ce personnage que parle Boileau dans le *Lutrin* :

« A ces mots il saisit un vieil infortiat,
Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.

ancien curé de Brouy, qui lui succéda à Blandy (1) en 1653 où il resta titulaire jusqu'en 1672.

Michel Heurtault, chassé de sa paroisse en 1652, par la guerre civile, avait été chercher un refuge à l'Hôtel-Dieu d'Etampes. Il y avait trouvé tranquillité et protection pour ses biens. Aussi désira-t-il y finir ses jours. Par contrat du 5 septembre 1653, il s'engagea envers le lieutenant-général, le procureur du Roi, le maire et les échevins, administrateurs temporels, à laisser à l'établissement, à sa mort, une rente annuelle de 200 livres tournois, à condition qu'il y serait logé, nourri et entretenu pendant sa vie, sain ou malade, et qu'après son décès, son corps serait inhumé dans la chapelle.

Michel Heurtault, mort en 1689, fut cependant inhumé dans l'église de Notre-Dame, le dimanche 19 juin.

L'administration acheta, pour le loger, une maison tenant à l'établissement aboutissant sur le cloître; et, lorsque Jean Anquetil vint à son tour se retirer à Etampes, on lui attribua une autre maison contiguë à la première, qui avait été léguée aux pauvres par M. Pierre Baron, S^r de Lhumery, docteur en médecine, ancien maire et échevin de la ville (2). Les deux prêtres, afin de vivre en commun, firent percer une porte de communication entre les deux immeubles qui ainsi n'en firent plus qu'un seul.

Messire Heurtault laissa à l'Hôtel-Dieu :

1 arpent et 3 quartiers de pré en 3 pièces dont deux dans la prairie d'Etampes, proches du bois de St-Lazare, et l'autre entre les deux rivières d'Etampes et de Morigny ;

1 arpent 1/2 de terre à Guinette ;

Le tout sans aucune charge, sinon pour la nourriture des pauvres.

58 livres de rente en 3 titres, aux mêmes conditions (3).

« 100 livres tournois de rente constituée, payable le 15 novembre, due par M. Pierre Meunier, receveur des tailles de l'élection de Gien, y demeurant et damoiselle Catherine Hubert sa femme, suivant le contract de constitution, passé par devant Delambon notaire royal à Estampes, le 14 nov^r. 1652, ratifié par laditte ^f par dev^t ledit no^r le 16 novembre 1652, au profit de M^{re} Michel Heurtault,

(1) Voir nos Registres paroissiaux du canton de Méréville, p. 92.

(2) Décédé en 1654, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Il était célébré une messe basse pour Pierre Baron le 18 mars et le 17 octobre, dans la chapelle de l'hospice, à cause de cette donation (Martyrologe de l'Hôtel-Dieu, 1665).

(3) Dont 10 livres sur une maison et héritages à Mespuits.

prestre, curé de Blandy, qui a donné lad. rente aud. hostel-Dieu tant par led. contract que par un autre passé devant led. Delambon, no^{re}, le 5 7^{bre} 1653, sur une mestairie sise à Bleuille, paroisse de Césarville, consistans en bastimens et neuf vingts arpens de terres labourables ».

De plus, M. Heurtault fit une donation en deniers de la somme de 1800 livres, en deux fois, pour rétablir le moulin de l'Hôtel-Dieu, ruiné par les gens de guerre en 1652. Ce moulin avait déjà été incendié le 15 avril 1601, d'après un procès-verbal du lieutenant-général d'Etampes en date du lendemain.

Tous ces dons à la charge de messes pour le repos de son âme. « Ledit s^r Heurtault, dans le pareil endroit du registre de la maison de ville, consent et accorde, en faveur de la nourriture des pauvres et descharge de l'hostel-Dieu qu'au lieu de quatre messes par semaine par luy fondées, il soit seulement dict et célébré 3 messes, attendu que M. Anquetil a aussy fondé audict hostel-Dieu 4 messes par sepmaine, qui est une messe tous les jours à perpétuité. Led. consentement, du 9 octobre 1665, signé dud. s^r Heurtault » (1).

Jean Anquetil, devant être également logé, nourri et entretenu durant sa vie, donna aussi, en deux fois, 1800 livres pour la reconstruction du moulin de l'hospice.

« Et, en outre, à la charge de quatre messes par semaine : 111 livres 2 sols 4 deniers tournois de rente constituée, payable le 21 juin, deue par Fo^{is} Martin, bourgeois d'Etampes, suivant le contrat de constitution passé par devant Nicolas Thibaut, no^{re}, le 20 juin 1663, assignée sur une mestairie sise au Mesnil-Racoing, paroisse de Villeneuve-sur-Auvers, et 32 arpens de terre en dépendans, 14 arpens de terre faisant moitié de 28 arpens à parter avec Denis Martin, son frère, sciz au terrouer du faubourg S. Pierre d'Etampes, et 8 arpens, faubourg S. Martin ».

Et « 55 livres 11 sols 1 denier tournois de rente constituée, payable le 15 janvier, deue par Simon Caillou, recepveur de Blandy, et Françoise Bouyn, sa femme, suivant le contract de constitution passé par devant Toussaint Thuault, no^{re} royal à Audeville, le 15 janvier 1665, au proffict de M^{re} Jean Anquetil, prestre, à présent curé de Blandy qui a donné ladite rente à l'Hostel-Dieu d'Es-

(1) Note de M^{re} Plisson. — Chaque messe était rétribuée à raison de 10 sols (Martyrologe de l'Hôtel-Dieu 1665).

tampes, par led. contract, assignée sur une-maison seiz aud. Blandy, aboutissant sur la grande place, et 44 arpens 1/2 de terre, terrouer dud. Blandy, Brouy et ès-environs » (1).

Les autres biens que possédait alors l'Hôtel-Dieu, sont, d'abord à Etampes :

MAISONS

Une maison, cour, jardin et appartenances, rue de la Feusterie (2), faisant partie de l'Hôtel-Dieu, achetée en 1540, par les administrateurs de M^{re} Toussaint Marchand, prêtre et chapelain de l'église Notre-Dame.

Une maison, tenant à l'Hôtel-Dieu et au cloître devant la grande et principale porte de Notre-Dame, dans laquelle, depuis la transaction du 15 avril 1537, que nous avons rapportée plus haut, ont logé les administrateurs spirituels et les chapelains de l'Hôtel-Dieu.

Une maison également située rue de la Feusterie, près de l'Hôtel-Dieu, louée 10 livres par an, et donnée, en 1632, par testament par M^{re} Guillaume Chassecuiller (3), chantre et chanoine de Notre-Dame.

Une maison, rue Evézard, proche les 4 coins, louée moyennant 30 livres par an à Anthoine Régnier, maître charpentier en bateaux. — donation de sœur Louise de Sauge, religieuse de l'Hôtel-Dieu.

Le lavoir de l'Hôtel-Dieu sur la rivière, près de Coquerive. M^{re} Plisson donne à ce sujet des détails assez curieux :

« Par sentence rendue au bailliage d'Etampes le dernier juillet

(1) Les noms des deux curés de Blandy sont inscrits sur les plaques de marbre portant les noms des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu d'Etampes. Ces plaques sont placées dans la chapelle, d'autres sont à l'extérieur. Sur la 1^{re}, côté droit de la nef, en entrant, on lit :

« 1635. — M. Heurtaut, curé de Blandy ».

Et quelques lignes au-dessous :

« 1672. — Anquetil, curé de Blandy ».

(Renseignement dû à l'obligeance du regretté M. Malécot, administrateur de l'hospice).

La date de 1635 est erronée. Il nous semble que ce devrait être 1653, date du 1^{er} contrat de donation.

« 26 novembre 1679, inhumation dans la nef, derrière la chaire, de M^{re} Jean Anquetil, prestre cy devant curé de Blandy, demeurant dans lad^e p^{me}, lequel a laissé par son testament que le Chapitre de Notre-Dame serait appelé à son convoi, ce qui a été fait et exécuté, sauf le droit du chefier curé ».

(2) *Feusterie*, vieux français : lieu où l'on fabriquait le feutre avec des laines.

(3) Ancien curé de St-Basile.

Le jour de Carême prenant, vigiles à 3 leçons, messe haute pour M. Guill^e Chassecuiller suivant sa fondation, 30 sols (Martyrologe).

1563 — en temps de peste — entre le Procureur du Roy, les administrateurs de l'Hostel-Dieu et quelques particuliers habitants, les administrateurs de l'Hostel-Dieu sont maintenus et gardés en la possession et jouissance dudit lavoir ; il est enjoint auxdits particuliers de faire ôter incontinent et sans délai les pierres et autres empêchemens faits audit lavoir pour que les administrateurs et leurs gens puissent y aller touttefois et quantes que bon leur semblera pour y laver les linges et drappeaux de l'Hostel-Dieu, sous peine d'amende arbitraire ; et sans avoir égard à l'intervention des Sieurs du Chapitre de Notre-Dame et autres particuliers, est ordonné que les serviteurs et servantes dudit Hostel-Dieu laveront leurs linges et drappeaux de tous malades indifféremment, même des pestiférés étant audit Hostel-Dieu (1) à son lavoir comme le plus commode et le moins dommageable qui se puisse trouver selon l'avis des habitants de la ville, pour ce fait deux fois assemblés, avec défenses aux chanoines de Notre-Dame et particuliers habitants et de tous autres généralement de troubler et empêcher lesd. serviteurs et servantes en la possession et jouissance du lavoir, à peine de chacun 100 livres parisis d'amende et par prison, nonobstant opposition ou appel, laquelle amende est, dès à présent déclarée encourue, pour cet effet les laisser et souffrir passer par le cloître Notre-Dame, comme étant le chemin plus commode, plus sûr et moins dommageable. Défenses auxdits serviteurs et servantes et conducteurs des corps morts d'aller par la ville sans porter une grande verge blanche, de même quand ils porteront les drappeaux laver à leur lavoir, afin que chacun se puisse donner de garde, de ce, sous peine de punition corporelle, et de porter laver les drappeaux aux heures plus commodes et moins dommageables, et avec moins de scandale public que faire se pourra. Laquelle sentence, attendu la matière dont il s'agit sera exécutée nonobstant opposition ou appel ».

Les mémoires de Claude Hatton, cités par M. Léon Marquis, parlent de la peste qui régna à Etampes en 1562-1563 et enleva un grand nombre d'habitants.

Le dernier immeuble mentionné dans le manuscrit est le moulin connu aujourd'hui sous le nom de moulin de l'Hospice.

C'était autrefois, dit M^{re} Plisson, « un manoir auquel il y a

(1) Quel puissant moyen de propagation de la contagion que d'en envoyer ainsi tous les germes au cours de la rivière ! Peut-on s'étonner de la gravité des épidémies qui désolaient alors nos populations ?

maison, moulin, cour et jardin, situé au lieu de Bressault, dans la paroisse St-Martin, sur le chemin de Saclas et la voie qui conduit à l'église de ce faubourg ».

Le vieux portail, si curieux, que l'on voit dans la rue de la Digue, ne serait-il pas un reste de l'ancien manoir de Bressault ? Sa situation et sa date le portent à croire.

Le moulin sis sur « la rivière de Challos » s'est appelé d'ancienneté le moulin de *Bressault*, puis le moulin *de la grande rue* et enfin le moulin *Mazeaux* du nom de son propriétaire en 1515 (1). Il jouissait du droit de chasse.

Il était grevé envers l'Hôtel-Dieu d'un muid et demi de blé froment, bon blé mouture, à la mesure d'Etampes, livrable chaque année, et de deux mines d'avoine de cens et de rente, ainsi qu'en témoigne un bail à Jean Foucher, meunier, du 9 janvier 1468.

Il y eut au sujet de cette redevance de nombreux et longs procès qui ne s'éteignirent qu'en 1588 lorsque l'Hôtel-Dieu devint propriétaire du moulin.

De Jean de Mazeaux et de ses héritiers, cet immeuble était passé à Jacques de Wicardel, seigneur du Fresne (2), et de celui-ci, par décret en cour de Parlement, à Claude Mortier, secrétaire du Roi, depuis seigneur du Fresne, qui l'avait loué à Martin Yvernette, meunier. Ce fut l'année suivante que, pour terminer tous différends, il fut fait un échange avec Claude Mortier qui céda le moulin à l'Hôtel-Dieu contre une métairie sise au Fresne que ce dernier possédait depuis longtemps.

En 1605, le moulin était loué à Pierre Guy moyennant 5 muids et 1 setier de blé méteil, payable de semaine en semaine en bonne farine. Le meunier devait en outre 3 mines d'avoine d'avenage au domaine d'Etampes.

Le montant du loyer varia par la suite : en 1617, Guillaume Houllier payait 8 muids de blé méteil, et 10 en 1618 ; Gilbert Challet, 7 muids 2 setiers en 1661, et enfin Cantien Yau prit le bail, en 1662, moyennant 6 muids de blé méteil et 40 livres par an.

Le manuscrit ne mentionne pas le bâtiment qui fait suite à la

(1) Les registres paroissiaux de St-Basile citent, en 1596 « deffunct Jean de Mazeaux vivant eslu en l'Election d'Etampes ».

(2) Ce personnage est cité, en qualité de parrain, le 12 novembre 1564, dans les registres de St-Basile, d'un fils de Nicolas Petau, docteur ès lois, bailli d'Etampes ; la marraine était Marguerite Arnoulx, épouse de Jehan Le Verrier, S^r de Villemartin.

chapelle qui, d'après M. Léon Marquis, date de 1632 et a été bâtie en partie à l'aide d'un don de Jacques Petau, lieutenant-général d'Etampes.

TERRES

Entre *Chesnay* et *Brières*, champtier de l'Ormeton, 6 arpents et 3 quartiers de terre en une pièce (1539) (1). /

Villeneuve-sous-Montfaucon, paroisse de St-Basile, 1/2 arpent de terre sablon (1664).

Un arpent de pré entre la *Croix de Vernailles* et les *Capucins* (1654).

3 arpents de pré et terre proche les *Capucins* (1607).

4 arpents de pré proche les *Capucins* (1646).

1/3 d'arpent de pré près les *Capucins* en la *prairie Eveyard*, entre les deux rivières (1611).

4 arpents et demi et demi-quartier de terre au terroir *St Pierre* d'Etampes (1662).

3 arpents de terre (1661), et neuf quartiers de terre, champtier du *Larry*, près la *Croix de Vernailles* (1662).

Il faut ajouter la propriété du Petit Chicheny qui comprenait encore, en 1661, une mesure, cour et jardin et 21 muids de terres labourables louées à divers particuliers moyennant douze muids moins une mine de méteil.

Le Petit Chicheny, depuis longtemps disparu, était de la paroisse de St-Martin d'Etampes et situé entre St-Remy, autre métairie détruite, le grand Chicheny, Guillerval et l'Humery, entre le chemin de Blois et celui de Saclas à St-Mars. D'après les vieux titres dont le plus ancien remonte à 1456, le Petit Chicheny comprenait autrefois hôtel, manoir et métairie.

L'hôtel-Dieu possédait encore en propre :

à *Abbéville*, une petite maison qui lui avait été donnée verbalement par Nicolas Chesne, qui y était décédé en 1663 ou 1664 ;

à *Ensonville*, paroisse de Rouvres, une métairie, maison et bâtiments avec 131 arpents de terres labourables ; le plus ancien titre remonte à l'an 1279 ;

à *Guillerville*, paroisse de Ste-Escobille, maison, grange, mesure, ouches, appartenances et 30 septiers de terres labourables (1275) ;

(1) Nous faisons suivre chaque article de la date du 1^{er} titre qui le concerne.

à *Marolles*, paroisse de Fontaine, 3 arpents de terres par donation de la sœur Marguerite Banouard, religieuse à l'Hôtel-Dieu (1651);

à *Nangeville*, 18 arpents et 1 quartier de terre (1655);

à *Ormeville*, paroisse de Baudreville, 4 setiers et mine de terre (1651).

Le 2^e chapitre est le chapitre des rentes. Il est divisé entre Etampes et diverses localités.

ETAMPES

40 sols (1) sur l'hôtellerie de St-François (2), paroisse St-Basile (1563).

4 livres sur une pièce de pré en la prairie d'Etampes, proche St-Lazare (1589).

4 sols 9 deniers sur 1/2 quartier de terre, champ tier de Courte-Cotte, faubourg St-Pierre (1502).

20 sols 5 deniers sur 4 maisons attenantes, rue St-Jacques, paroisse de St-Basile, tenant à une ruelle qui monte au château (1398).

100 sols tournois dus sur le domaine d'Etampes et par le receveur de ce domaine.

« Par contract du 2 mars 1401, passé par devant Jean Acourdys, notaire à Etampes, appert que les Maître, frères et sœurs de l'Hostel-Dieu de Notre-Dame d'Etampes, ont droit de prendre, avoir et recevoir, par chacun an à deux termes, c'est à savoir aux termes de l'Ascension et de Toussaint, à chacun d'iceux termes, 40 sols parisis (3) pour la fondation audit hostel, à eux donnés par princes, de noble recommandation, Monsieur Louls de France et Monsieur Charles d'Evreux, jadis comtes d'Etampes, pour accroître la pitance des pauvres malades étant audit Hostel-Dieu, de laquelle somme de 40 sols parisis par chacun an, le dit Hostel-Dieu a toujours été bien payé par les receveurs du domaine ».

3 livres 15 sols tournois sur l'hostellerie de la Fleur de Lys (4), rue Saint-Jacques, paroisse St-Basile (1625).

(1) A moins d'indication contraire, il s'agit de sous ou livres tournois.

(2) Où se trouvait cette hôtellerie ? Elle n'est pas indiquée dans l'ouvrage de M. Léon MARQUIS, *Les Rues d'Etampes*.

(3) La valeur du sou parisis était d'un quart plus élevée que celle du sou tournois.

(4) Aujourd'hui le n° 84 de la rue St-Jacques.

8 livres tournois sur une maison, rue de la Savatterie (1), paroisse St-Basile (1625).

Fondation d'Etienne Hucheloup, sergent royal, pour lequel il était célébré, le 3 mars, un obit à 9 leçons, messe haute, libera et suffrages accoutumés. Il était payé 40 sols à l'administrateur spirituel pour avertir les religieuses et les pauvres malades de prier Dieu pour son âme pendant l'obit.

En outre, il était dit, le 10 octobre, un obit à 9 leçons et une messe haute pour sa veuve, Georgette Charpentier (2).

12 livres tournois sur l'hôtellerie de l'Etoile (3), rue St-Jacques, dans la paroisse St-Basile (1554).

Cette rente, léguée par Patrice Petit, prêtre, pour lequel une messe basse était célébrée le 15 juin et le 22 octobre, était due par Jean David, marchand tailleur d'habits et par son fils Jacques David, héritiers d'André David, vivant prêtre chanoine de Ste-Croix.

3 livres tournois sur une maison, rue de la Foullerie (4), paroisse St-Gilles, aboutissant sur la rivière (1556).

3 sols 9 deniers, sur une maison rue de la Feusterie et rue du Ronneau, paroisse Notre-Dame (1613).

6 sols 3 deniers dus par le chapitre de Notre-Dame sur une maison au cloître (1511).

7 sols 6 deniers sur 1/2 quartier et 1/2 quarte de terre au vignoble St-Pierre, et 5 quarts de vigne au même lieu, champ tiers du Cochereau (1471).

11 livres 10 sols sur une maison au marché de St-Gilles, tenant au presbytère, et 6 arpents de terre en une pièce sur les larris de Brières (1492).

40 sols dus par M^{re} Nicolas des Cœurs, S^r du Bourgneuf (5), sur une maison au faubourg St-Pierre, rue de l'Alun.

Donation faite en 1553 par Charles, Thomas et Marie Guettard ; cette dernière, femme de Philippe Cormereau.

5 sols 6 deniers sur une maison, rue St-Jacques, paroisse St-Gilles (1620).

(1) La rue Ste Croix.

(2) Mairaine à St-Basile en 1612. — Martyrologe.

(3) Nous ne connaissons pas l'emplacement de cette auberge, qu'il ne faut pas confondre avec celle du Perray. La même enseigne était à Saint-Martin.

(4) Rue Basse de la Foulerie.

(5) Époux d'Antoinette Martin et conseiller du Roy. — La seigneurie du Bourgneuf resta ensuite jusqu'à la Révolution entre les mains de la famille de Valory.

15 sols sur un quartier de terre faubourg St-Pierre, champtier des Moisons (1502).

20 sols sur l'hôtellerie *de la Souche* (?) rue de la Cordonnerie, paroisse St-Basile (1469).

3 livres sur une maison, paroisse St-Basile, aboutissant sur la Porte Dorée (1583).

3 livres, dues par M^e Pierre Berseau, M^{re} chirurgien à Etampes, sur une maison, paroisse St-Basile, rue du Carrefour-Doré, aboutissant par derrière sur la rue St-Mars (1631).

5 sols sur un quartier de terre au faubourg St-Martin, champtier des Escoulloires (1631).

3 livres 12 sols 6 deniers sur 5 quartes de vigne au vignoble St-Pierre, champtier du Cochereau (1628).

38 livres 18 sols sur une maison au *Perré*, paroisse de Notre-Dame (1658).

6 livres 5 sols sur une maison à St-Martin, devant la *Cour Meusnier* (1), et sur 1 quartier 1/2 de plant, champtier de Vauluisant, aboutissant sur le chemin de Saclas (1624).

22 livres 4 sols sur 1/2 arpent 1/2 quartier de pré, proche le moulin Fouleret, 5 quartiers de terre, champtier du Maschefert, et 1/2 arpent 1/2 quartier de terre, terroir de St-Martin, champtier de Larridelle (1644).

Legs de Thibault-Martin, — le 27 avril et le 27 octobre, — obit et vigiles à 9 leçons et messe haute pour Thibault-Martin suivant sa fondation (2).

Rente payable le 26 mai par la veuve Nicolas Banouard, hôtelière du Petit Ecu, Antoine Le Muret, son beau-père, Antoine Banouard, apothicaire et autres.

50 livres, par contract du 5 avril 1657, dues par Marie Picand, fille demeurant en la paroisse St-Gilles, sur tous ses biens et rentages.

6 livres 5 sols sur un étal dans la boucherie (3) d'Etampes, dus par Jean Baugin, boucher (1663).

(1) Ancien fief dont M. de Poillou de St-Périer était propriétaire en 1789, avec ceux de Courtheuse et de Valnay.

(2) Martyrologe. Thibault-Martin, S^r de Soupplainville, dans la p^{me} de Saclas, officier du Roi, receveur des deniers communs. Famille importante qui a donné à Etampes les Martin d'Aumont, procureurs au Parlement, lieutenants particuliers au bailliage, maires de la ville, etc.

(3) Située à côté de l'Hôtel St-Yon. C'était au 1^{er} étage de cette Boucherie, dit M. Maxime

6 livres sur la maison de l'Ecu de Bretagne sise en face l'Hôtel-Dieu (1) (1596).

Le 21 avril, veille de St^e-Opportune, pour feue Opportune Bureau, veuve de M^{re} Etienne Boivin, vêpres et le jour une messe haute et vêpres suivant sa fondation (2).

Cette rente était due par les héritiers de M^{re} Pierre Egal (3).

16 livres 13 sols 4 deniers sur une maison rue de la Cordonnerie, paroisse Saint-Bazile (1663).

Donation du S^r Bourdanceau — la veille de la Fête-Dieu et la veille de la Nativité de Notre-Dame, obit à neuf leçons et messe haute pour le S^r Bourdanceau.

30 sols par bail à rente à Aubin Colleau, vigneron à St-Pierre (1663).

16 livres 13 sols 4 deniers, dus par Charles Méry, procureur du Roy en l'élection d'Etampes, sur la moitié d'une maison et trois arpents de pré séparés par la rivière, au Perray Notre-Dame, dite la maison du Cygne (4), avec moitié de trois quartiers de pré à Bressault (1658).

100 sols sur une maison, rue St-Jacques, paroisse Saint-Bazile « où souloit pendre pour enseigne le Chariot » avec porte charretière ouvrant sur la rue de la Porte-Dorée (1663).

6 livres sur 3 quartiers de terre au faubourg St-Pierre, champtier des 3 Maillets (1663).

3 livres 10 sols sur 7 quartiers 1/2 de terre, ci devant en vigne, au vignoble Saint-Martin (1664).

Rente provenant de Cantienne Raclardy, pour laquelle il était dit une messe basse dans les Quatre-Temps de la Pentecôte et dans ceux de Noël (5).

40 livres sur une maison au Petit Marché, place Notre-Dame (1661).

LEGRAND, que se tenaient les réunions pour la nomination des échevins avant la création des maires.

(1) Ne serait-ce pas l'hôtel du duc d'Orléans actuel ?

(2) Martyrologe.

(3) Père de Guillaume Egal, prévôt d'Etampes, époux de Madeleine de Fourcroy, fille du S^r d'Arrancourt.

(4) M. MARQUIS cite les hôtelleries du Cygne dans les rues St-Martin et St-Jacques et non celle-ci qui était tenue, en 1658, par Mathurin Méry, frère probable de Charles, procureur du Roi.

(5) Martyrologe.

Fondation de damoiselle Catherine Crochard ; il était célébré, à son intention, une messe basse le 1^{er} janvier et le jour des trépassés. Elle avait aussi pourvu à l'entretien d'huile à brûler de la lampe de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

9 livres 7 sols 4 deniers dus par M. Petit, seigneur de la Montagne, M. Peschard, S^r de Guinette et le S^r Goussard, héritiers de défunt le S^r Goussard (1649) (1).

6 livres 7 sols 6 deniers sur 1/2 arpent de vigne au vignoble de St-Martin, champ-tier de Grenet et 1 quartier 1/2 de terre au champ-tier des Carrières (1622).

18 livres sur un jardin, rue de la Cordonnerie et Carrefour St-Basile (1656).

30 livres sur un arpent de 3 quartes de pré en la prairie d'Étampes (1663).

8 livres sur un arpent de terre et aulnaie, champ-tier de l'Avocat, au terroir de St-Martin.

6 livres dues par le S^r Gervaise, médecin, sur une maison au carrefour St-Basile (1665).

7 livres 10 sols sur une maison au Perray de Notre-Dame, sur un pont proche la porte St-Pierre (1665) (2).

AUTHON (3).

4 livres sur une maison et un petit jardin en ce lieu (1584).

BLANDY

30 livres dues par les héritiers messire Hierosme de Lur, seigneur de Fontenay (4) et de Barberonville (5), suivant son testament en date du 14 octobre 1661, par devant Gouault-Dupin, notaire tabelion, à Pithiviers, par lequel il donnait ladite rente à l'Hostel-Dieu d'Étampes « fondée et léguée sur le lieu de métairie assis à Blandy, et 80 arpents de terre en dépendant, à la condition qu'elle ne com-

(1) Pierre Goussard, échevin en 1629, avait eu deux filles dont l'une Cantienne, avait épousé M. André Petit, S^r de la Montagne; et l'autre, N... M. Jean Peschard, S^r de Lespinay et de Guinette.

(2) « L'île Maubelle borde l'emplacement de la vieille Porte St-Pierre et des anciens remparts ». M. LEGRAND, *Étampes pittoresques*.

(3) Authon-la-Plaine, canton de Dourdan.

(4) Fontenay-le-Vicomte, du canton de Corbeil ?

(5) Hameau de Morville (Loiret). Le domaine appartenait en dernier lieu à la famille de Bizemont-Prunelé.

mencerait à courir qu'après le décès de dame Jeanne de Cugnac, son épouse » (1).

BOISSY-LA-RIVIÈRE

20 sols sur une maison, cour, ouches, et 6 quartiers de terre.

Titre nouvel du 10 février 1589 sur Jean Passevin, vigneron ; du 25 avril 1633 par Jean Thomas, meunier au moulin de Chanteloup, paroisse de Saint-Cyr. Contrat du 20 janvier 1658, passé devant Jean Venard, notaire royal à Saclas, par Michel Favier, laboureur à Fontaine et du 26 avril 1663 par devant Nicolas Thibault, notaire à Etampes, par Françoise Demollière, Vve de Michel Favier, demeurant à Boissy, renouvelant le titre nouvel au profit de l'Hôtel-Dieu d'Etampes.

BOISSY-LE-CUTTE

40 sols sur 4 pièces d'héritage audit terroir payables le jour de St-Martin d'hiver (1611).

BOISSY-LE-SEC

40 sols sur un quartier de vigne au vignoble de Boissy le Sec, champtier des Petites Magdelaines (1535).

BONNES (2)

20 sols sur une maison, cour, jardin et ouches (1595), fondation de Pierre Jarry pour lequel une messe basse était célébrée le 10 février (Martyrologe).

BRIÈRES-LES-SCELLÈS

25 sols sur une maison, cour, jardin (1586).

3 livres, sur une maison, cour, jardin et ouches aboutissant sur le carrefour du Mont (1598).

CHAMPIGNY (3)

15 sols sur 1/2 arpent de terre au champtier proche la queue de la Barre aboutissant sur les deux chemins (1630).

CHICHENY

Nous ne saurions mieux faire, au sujet de ce bien que l'Hôtel-Dieu possède depuis dix siècles et qui est encore un de ses princi-

(1) Citée en qualité de marraine à Abbéville, le 24 février 1666. (Registres par. du canton de Méréville, p. 6).

(2) Aujourd'hui Chamarande.

(3) Autrefois paroisse, actuellement de la commune de Morigny.

paux revenus, que de copier littéralement ce qu'en dit M^{re} Pierre Plisson :

« 250 livres tournois de rente foncière, payable le jour St-André, due par Abel de Poilloue, seigneur de Saclas (1), sur le grand Chicheny.

« Par contract du 3 octobre 1629, par devant Nicolas Delambon, notaire royal à Etampes, les maires et échevins de cette ville ont cédé et transporté à Abel de Poilloue, écuyer, S^r de Saclas, *demeurant au Grand Chicheny*, paroisse de Chalou la Reine, tout et tel droit de rente viagère de trois muids de blé et 3 muids d'avoine, *mesure dudit Chicheny* et tous autres droits appartenant à l'Hostel-Dieu sur les lieux, héritages et terres du Grand Chicheny, moyennant la somme de 250 livres de rente foncière non rachetable, que ledit S^r de Saclas s'est obligé de payer, par an, en cette ville d'Etampes, le jour de St-André, au profit dudit Hostel-Dieu, au paiement, fournissement et continuation de laquelle rente lesdits lieux et héritages du Grand Chicheny demeureront spécialement affectés et généralement tous les autres biens dud. S^r de Saclas, sans que l'obligation générale déroge à la spéciale, ni la spéciale à la générale et sans que l'on soit tenu de faire aucune distinction de la spécialité, mais on pourra s'adresser à telle portion des biens de la générale obligation si bon semblera. Le présent transport fait conformément à l'acte d'assemblée des habitants d'Etampes, faite en maison de ville le 6 juillet 1628 et jugement rendu au bailliage le 9 juillet 1629.

« Nota que le S^r de Lestang (2) est adjudicataire par décret de la terre du G^d Chicheny, aux requêtes du Palais, en l'année 1663, au mois de novembre, à la charge de ladite rente foncière de 250 livres due à l'Hostel-Dieu d'Etampes. C'est pourquoi led. S^r de Lestang doit passer titre nouvel.

« Mais nota qu'il faut chercher les anciens titres, car s'agissant de rente foncière, il faut que l'Hostel-Dieu soit bailleur du fond, et il est évident qu'il y a eu des baux à vie et que l'Hostel-Dieu est propriétaire du total, ou du moins en partie de ladite terre de Chiche-

(1) Abel de Poilloue avait épousé en 1596 Anne de Prunelé, fille de François, S^r de Guillerval en partie.

(2) Jean de Lestang, bourgeois de Paris, S^r en partie de Chicheny, époux de Madeleine Guilbert. Tous deux sont cités dans les registres paroissiaux de Chalou-la-Reine en 1670 et 1671.

ny. Car si le S^r du Tillet (1) est aussi bailleur du fonds, il se trouvera que ce n'est que de partie ; l'Hostel-Dieu de l'autre partie ; cela se justifie par le contract du 15 avril 1537 par devant Jean Thibaut et Richard de Bourdeilles, notaires royaux à Etampes, entre les maire et échevins, directeurs de l'Hostel-Dieu et M^{re} Jacques de la Vallée, prêtre, maître et administrateur dudit Hostel-Dieu, par forme de transaction pour raison de ladite administration, où il est porté que faute de paiement de la pension dudit chapelain de l'Hostel-Dieu, qualifié maître et administrateur, il se pourra mettre en la terre du G^d Chicheny appartenant audit hôpital et autres terres dépendantes (2). Il est donc vrai que ladite terre du Grand Chicheny appartenait à l'Hostel-Dieu, et que s'il y a eu des baux à vie, ils sont expirés. C'est pourquoi les maire et échevins, lors du décret fait en 1663, voulaient être opposants afin de distraire. Il y a chez M. Migault, assesseur au bailliage d'Etampes, quelques mémoires des baux à vie et s'en trouvera encore ailleurs. J'ai ouï dire que les anciens titres sont chez feu M. Gabriel de Bry, lieutenant général d'Etampes (3).

ENSONVILLE

10 sols sur une maison, cour et courtil à Ensonville, p^{mo} de Rouvres (1580).

ÉTRÉCHY

111 sols sur une maison aboutissant sur la rue du Cerf et sur la rue devant l'église (1656).

FONTAINE-LA-RIVIÈRE

50 sols sur deux maisons, cour, jardin et ousches ; 2 quartiers de terre au champtier de l'Épine, 1 quartier d'aulnaie proche l'église et une pièce au champtier de Verglasse.

GOMMERVILLE (4)

1 muid de blé froment de rente foncière le jour St-André, due

(1) Philippe Lefèvre du Tillet, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et maréchaussée d'Etampes, charge dans laquelle il avait succédé à son beau-père Thomas Migault, mentionné plus bas.

(2) Voir au commentement de cette notice.

(3) Gabriel de Bry, S^r d'Arcy, époux de Marguerite du Tartre. Son fils le remplaça dans ses fonctions.

(4) Du canton de Janville (Eure-et-Loir).

Alexandre de Séve, époux de Marie-Marguerite de Rochechouart, S^r d'Abbéville, Pierre Sèche, Fontenette, Chatignonville, Châtillon-le-Roi, Prévôt des marchands de Paris.

par M. de Sève, seigneur de Gommerville, et payable annuellement par son fermier ou receveur chargé par son bail de ladite redevance, sur une métairie assise audit Gommerville.

« Le R. P. Fleureau », dit M^{re} Plisson, « barnabite et supérieur du couvent d'Etampes, fils du feu S^r Fleureau, procureur à Etampes, dit pour mémoire qu'il faut voir les poursuites faites, en l'année 1634, à la requête de Claude Massonneau (1), administrateur en ladite année, qui sont chez M. Pierre Legendre, procureur, ou ses héritiers, pour avoir paiement dudit muid de blé de rente de Gommerville. — Arrêt de la Cour du 16 janvier 1577 au profit de l'Hostel-Dieu que toutes les pièces concernant ledit muid de blé ont été produites au greffe civil du Parlement, le 23 mars 1602. — Il faut noter que le S^r Fleureau, procureur, a laissé à ses héritiers un inventaire de tous les titres de l'Hostel-Dieu et des mémoires; il leur faut faire prière de les communiquer ».

MAROLLES (2)

6 livres 5 sols sur une maison, jardin, ousches et 1 quartier de terre au champtier de Gastine.

6 livres sur mesure, cour, jardin et plusieurs terres.

MILLY

3 livres 6 sols sur 5 quartiers de terre et roche ci-devant en vigne, champtier du Fourneau.

3 livres 6 sols sur 3 autres quartiers de vigne au même lieu (1586).

21 livres de rente due par Pierre Gigot, m^e hôtelier à Etampes et sa f^{me}, et par François Caillou, sergent, demeurant à Milly, héritiers de déft M^{re} Etienne Caillou, procureur fiscal de Milly, et Marie Lambert, sa femme, sur une maison, sise aud. Milly, et plusieurs terres et héritages, (titre nouvel du 23 juin 1634 devant Pierre Magne, notaire aud. Milly) (1586).

MOIGNY

4 livres 3 sols 4 deniers sur maison, cour, jardin, ousches à Moigny près Milly, au lieu dit les Grandes Fontaines (1508).

(1) Le 25 janvier et le 10 novembre une messe basse pour Claude Massonneau, fondateur (*Martyrologe*).

(2) Marolles-en-Beauce.

MORIGNY (1)

3 livres 2 sols 6 deniers sur une maison, cour, jardin et ousche avec terres et vignes.

10 sols sur 1/2 quartier de terre au champier du Barquin (1610).

ORMOY-LA-RIVIÈRE

10 sols, sur une maison et terre labourable contenant 1 quartier 1/2 au lieu dit le Tartre (1594).

10 sols sur 7 quartiers de terre en 3 pièces au terroir du Mesnil, p^{arr} d'Ormoy, champier des larriz.

PUISELET-LE-MARAIS

27 livres 4 sols sur une mesure, cour, grande porte, jardin devant le logis, un autre petit logis, 1/2 arpent d'ousches et 1 arpent en rochers derrière le tout (1656).

SACLAS

5 sols 5 deniers de cens et rente portant lods et vente, due le jour St-Remy par le S^r de Bonnevaux (2), demeurant aud. Saclas, au lieu des héritiers Etienne Houllier, au lieu de Marion Durant, veuve Michel Subtif, sur une maison, cour, jardin, sis audit Saclas, tenant à Jean de Poilloue (3), seigneur de Saclas, en partie aboutissant sur la rivière de Saclas et à l'un des bras de la rivière de Juine, depuis moulin à foulon, appelé le moulin à Tallet, assis sur la rivière de Juine devant et à l'opposite de la maison de Marion Durant.

Cette rente avait donné lieu à des procès.

« Par contract du 5 février 1510, passé par devant Pierre Védye, notaire à Etampes, Macé Durant, foulon, demeurant à Saclas, a pris nouvellement à titre de chef cens portant lods et ventes, saisine, défaut et amende, à rente annuelle du maître et administrateur de l'Hostel-Dieu de Notre-Dame d'Etampes, une maison couverte de roseaux, cour et jardin assis à Saclas, tenant d'une part à Jean de Poilloue, écuyer, et d'autre part au preneur, d'un bout à la rue dudit lieu et d'autre bout à l'un des bras de la rivière de Juine, passant au long de l'héritage, moyennant 4 sols 4 deniers parisis de cens et rente par an audit hostel-Dieu, le jour St Remy ».

(1) Paroisse de Saint-Germain-lès-Étampes.

(2) Jacques de Poilloue, S^r de Bonnevaux, époux de Madeleine d'Allonville, mort en 1691.

(3) Un des fils d'Abel de Poilloue.

« Par acte du 1^{er} juin 1534, expédié en la prévôté de Saclas, entre M. Michel de Brusménil, maître et administrateur de l'Hostel-Dieu d'Etampes, demandeur contre Macé Durant, défendeur, il appert que ledit demandeur demandait dix années des cens et rentes de 4 sols parisis par an, payables le jour St Remy et que le défendeur alléguait que Messieurs de Saclas prétendent sur le ledit héritage pareille somme de 4 sols 4 deniers parisis qui est la même somme que celle demandée, au moyen de quoi il offre payer en la quit-tance garantissant envers lesd. S^{rs} de Saclas, dont acte ».

« Par sentence du 22 septembre 1552, rendue en la prévôté de Saclas entre les provideurs, gouverneurs et administrateurs de l'Hostel-Dieu d'Etampes, demandeurs contre Michel Subtif, défendeur, il appert que ledit Subtif a été condamné à payer aud. Hostel-Dieu huit années d'arrérages de la somme de 4 sols 4 deniers parisis de cens et rentes échus le jour St Remy lors dernier, passer titre nouvel pour la continuation à l'avenir et ce comme détenteur de la maison, d'ancienneté couverte de roseaux, cour jardin assis audit Saclas, tenant d'une part aux héritiers ou ayant cause feu noble homme Jean Poilloue, écuyer, seigneur de Saclas en partie, d'autre part aux hoirs ou ayant cause feu Macé Durant ».

« Par contract du 12 septembre 1561, passé par devant Antoine Gangnerye, notaire royal à Saclas sous le tabellion d'Etampes, Marion Durant v^e de Michel Subtif, demeurante à Saclas, tant en son nom que comme ayant la garde des enfants du défunt et d'elle, a passé titre nouvel de la somme de 5 sols 5 deniers tournois de rente au profit de l'Hostel-Dieu d'Etampes, payable annuellement le jour St-Remy, comme détenteresse d'un moulin à foulon appelé le moulin Tallet, assis sur la rivière de Juine devant et à l'opposite de la maison où se tient lad. Durant, a présent due par les héritiers Etienne Houllier suivant les derniers comptes.

Autre rente de 50 sols :

« Par contract du 9 janvier 1664, par devant Thibault, notaire à Etampes, René de Villezan (1), écuyer, seigneur de Guillerval en partie, y demeurant, détenteur d'un moulin à eau sur la rivière de Juine, paroisse de Saclas, a passé titre nouvel de 50 sols tournois de rente foncière et non rachetable au profit de l'Hostel-Dieu d'Etampes, payable le 15 juin.

(1) René de Villezan, S^r de Guillerval en partie, était l'époux de Charlotte d'Anguechin. Il fut trouvé assassiné près de Guillerval, au bois Marceau, le 18 août 1665.

« Nota qu'il s'est trouvé un mémoire indiqué par le S^r Fleureau d'un titre nouvel passé par le S^r de Villezan au profit de l'Hostel-Dieu par devant Gilles Le Barbier, notaire à Guillerval le 13 juillet 1610, lequel avec d'autres pièces, a été mis es mains de M^e René Le Gendre, procureur à Etampes, par Claude Massonneau, administrateur au mois de mars 1634, pour suivre l'instance pendante au bailliage dud. Étampes à l'encontre du S^r de Villezan pour quitter led. moulin, attendu que les vies étaient expirées, de sorte qu'il paraît par là que l'Hostel-Dieu a droit de rentrer dans ledit moulin, cela est digne du soin des Directeurs de l'hostel-Dieu, *faut voir cela* » ajoute M^{re} Plisson.

St-CHÉRON

15 livres sur 9 quartiers de terre dans les ouches. Le 9 novembre jour de S. Mathurin, une messe basse pour Jeanne Boullard et de *profundis* après (1611) (1).

St-HILAIRE

15 sols de rente foncière due par les héritiers de feu M. Jacques Bourdon, procureur du Roy à Etampes sur un quartier 1/2 au pré à la Comble ; 1/2 arpent de terre au courtil (1538).

VILLENEUVE, paroisse de VILLECONIN

6 livres de rente foncière due par le S^r de La Lucazière, procureur de la cour, sur une maison et jardin aboutissant sur la grande mare et sur une autre maison et des terres à Villeconin (1604).

VILLENEUVE-SUR-AUVERS

5 sols sur 5 quartiers de vigne, champ tier de Huchepuis. (1631)

Nous ne savons ce que possède aujourd'hui l'Hôtel-Dieu d'Etampes de tous ces biens dont il jouissait à la fin du xvii^e siècle. Les bornes de cette modeste notice ne nous permettent pas de le rechercher.

(1) *Martyrologe.*

L'établissement, pour nous résumer, recevait à l'époque où écrivait M^{re} Pierre Plisson :

474 livres 10 sols de loyers en argent ;
25 muids 9 setiers de blé méteil et moison ;
1 porc gras de la valeur de 15 livres ;
2 journées de chevaux ;
3 nombres de feurre (1).
1 muid et 6 setiers de blé froment de rente ;
Et 1053 livres de rentes en argent.
Le tout par an.

Ce qui, à la valeur actuelle, représente encore un fort joli denier.

Un pouillé du diocèse de Sens, cité par M. Marquis dans les *Rues d'Étampes* (p. 172) donne le revenu de l'Hôtel-Dieu comme étant de 15 000 livres et celui de la chapelle, de 90 livres en 1648, chiffres qui s'accordent peu avec les précédents et ce qui confirmerait le titre donné par M. Plisson à son ouvrage « les Restes de l'Hôtel-Dieu ».

Le Martyrologe, daté de 1665, dont nous avons fait de nombreuses citations, parle d'une fondation faite par le S^r Danjou (2), pour lequel une messe basse était dite le 28 juin de chaque année. Cette fondation n'est pas mentionnée dans le détail des revenus de l'Hôtel-Dieu. M. Plisson croit que ce personnage a légué 300 livres qui ont dû être payées. « Je demande qu'on recherche cette fondation, qui a reçu les fonds et quel a été leur emploi ? »

Il y avait des « dévotions particulières » dans la chapelle le 3 novembre, jour de St-Hubert, et le 9, jour de St-Mathurin (3).

La dépense ordinaire du Martyrologe s'élevait à 202 livres 10 sols par an, non compris l'huile de la lampe de la chapelle.

Aux revenus de loyers, grains, rentes, etc que nous avons mentionnés s'ajoutent :

Les quêtes des administrateurs et des paroisses, les recettes des troncs de la chapelle et de l'Hôtel-Dieu, les amendes et autre casuel, les censives et droits seigneuriaux, suivant le terrier de l'établissement, dont le montant éventuel n'est pas donné.

(1) Pailles battues.

(2) Robert Danjou. Elu en l'élection vers 1597.

(3) L'Hôtel-Dieu avait deux chapellenies fondées au XIII^e siècle rapportant 10 livres parisis de revenu (L. Marquis, *Les Rues d'Étampes*).

Le chapitre des dépenses comprend :

Le chapelain administrateur spirituel	80 l.
Les obits et fondations du Martyrologe	202 10 s.
L'huile de la lampe de la chapelle	30
Les gages du chirurgien pour les saignées seulement	20
Les gages du servant	36

Autres dépenses non réglées :

Les cures et pansements du chirurgien, suivant ses parties ;
Les drogues et médicaments de l'apothicaire ;
Le fossoyeur pour les inhumations ;
La lavandière pour les lessives ;
Le jardinier ;
Le boulanger pour les cuissons de pain et fournitures ;
Le boucher ;
Le poissonnier pour les salines ;
Le mercier pour les cierges, l'huile des lampes du logis, chandelles
et autres denrées ;
Le bois à brûler ;
Le vin ;
Les ouvriers pour les réparations et entretien des bâtiments ;
Le sel.

Enfin, et nous terminerons par là, une dernière pièce, très curieuse, a pour objet l'inventaire des meubles et ustensiles en la même année 1665 :

1^o Dans la salle des malades, il y a 18 beaux lits pareils, garnis, entourés de rideaux et ciels de serge de *mouy* rouge, tout neufs, et double couverture à chaque lit, telles quelles, vertes et blanches.

Plus, dans une autre chambre, il y a deux lits garnis de rideaux blancs pour les femmes qui accouchent audit Hôtel-Dieu.

M^{re} Plisson demande, par une note, que l'on compte les draps, nappes, serviettes et autres linges, que l'on dresse un état des coffres, buffets, armoires, chaises, tables, lits et meubles particuliers de la maison, ainsi que de la vaisselle d'étain.

« On peut aussi faire inventaire des ornemens de la chapelle, afin de connoître, par ce moyen, les justes nécessités tant de cette chapelle que des religieuses et des pauvres malades, et donner occasion, lieu et avertissement de bien faire à ceux qui le peuvent, s'ils en savaient le besoin, et qui y seraient d'autant plus portés qu'ils verraient les choses dans le bon ordre, employées à bonne fin et

à bon usage, qui doit être l'entretien dudit Hostel-Dieu, et son augmentation à la gloire de Dieu, à l'assistance et au soulagement des pauvres ».

Nous renvoyons le lecteur, curieux de faire des comparaisons entre les différentes époques d'une institution, à l'intéressante « Description de l'Hôtel-Dieu de la Ville d'Étampes en 1785 » publiée par M. Paul Pinson, dans le *Bulletin de Corbeil et d'Étampes* en l'année 1900, et avec lui nous souhaitons que M. Maxime Legrand, particulièrement désigné pour cette tâche, veuille entreprendre un jour l'histoire de l'Hôtel-Dieu d'Étampes.

Ch. FORTAU.



LE CONSCRIT DE CORBEIL

ET L'ACTEUR ODRY

De même que Longjumeau a son légendaire postillon, Corbeil a son conscrit ; celui-ci, il est vrai, n'a pas fait autant de bruit dans le monde que son galant voisin, mais son refrain, presque oublié aujourd'hui, était jadis fredonné par nos pères et souvent chanté dans les rues de Corbeil par les jeunes de ce temps déjà lointain ; et ceux qui restent, vieux à présent, se souviennent encore d'avoir été bercés au son de cette naïve romance, doucement murmurée par la voix maternelle.

Notre conscrit est d'origine moins relevée que son contemporain le postillon : celui-ci, en effet, est le héros enrubanné de l'opéra comique, en trois actes, *le Postillon de Longjumeau*, œuvre du fécond Maëstro Adolphe Adam, et représenté, pour la première fois, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, à Paris, en 1836 ; tandis que *le Conscrit de Corbeil*, plus modeste mais non moins enrubanné, ne fut que le prétexte d'une simple romance, écrite dans une heure de loisir, par Odry, un acteur qui jouissait alors d'une certaine renommée et qui est à peu près oublié aujourd'hui.

A l'occasion du tirage au sort qui a eu lieu dernièrement, alors que les conscrits étaient à l'ordre du jour, on est venu me demander si je connaissais cette chanson du *Conscrit de Corbeil* dont personne, me disait-on, ne peut se rappeler les peu poétiques couplets.

Au lieu de fouiller dans ma mémoire, ce qui ne réussit pas toujours, j'ai fouillé dans mes tiroirs où j'ai retrouvé sans peine mon conscrit, et je profite de cette occasion pour le remettre au jour et dire en même temps quelques mots de son auteur.

Odry, Charles Jacques, né à Versailles le 17 mai 1781, mort à Courbevoie le 28 avril 1853, était le fils d'un cordonnier. Il prit d'abord le métier de son père, mais il le quitta bientôt, entraîné par son goût pour le théâtre, et il débuta en 1803 aux *Délassements*

comignes, où il fut peu remarqué, ainsi qu'à la *Porte Saint-Martin* et aux *Varitlés*, où il joua successivement.

Un hasard heureux le tira de son obscurité : le rôle du fermier Morin, dans *Quinze ans d'absence*, ayant été refusé par Thiercelin, les auteurs en chargèrent Odry. Ce rôle de paysan balourd, que sa femme ne laissait jamais parler, ne comptait pas dix lignes ; Odry le joua et si bien, que sa tournure, sa naïveté grotesque, l'originalité de son jeu muet contribuèrent pour beaucoup au succès de ce vaudeville. Ceci se passait en 1811 ; peu de temps après il créa le *Valet ventriloque* et, dès ce moment, sorti de la foule, les bons rôles et les succès ne lui manquèrent plus. Durant vingt ans et plus il partagea la faveur publique avec les excellents acteurs qui, jusqu'en 1830, composèrent la troupe des *Varitlés*. Sa dernière création fut le rôle de Bilboquet, dans *les Saltimbanques*, qu'il joua en 1838 avec un talent et un succès que les hommes qui ont vécu à cette époque n'ont certainement pas oubliés. Ce fut le dernier rôle d'Odry qui, depuis longtemps, aspirait au repos. L'année suivante il prit sa retraite et vécut jusqu'à sa mort dans le calme et la tranquillité que lui assurait l'aisance qu'il s'était acquise.

Il est l'auteur de plusieurs petits ouvrages burlesques ou facétieux dont on lui a contesté la paternité à tort ou à raison, mais il est bien certain qu'il a écrit lui-même *le Conscrit de Corbeil*, *le départ du guernadier* (*Guernadier que tu m'affliges...*) et sa fameuse pièce *les Gendarmes*, poème en deux chants de huit vers chacun (!), au sujet de laquelle Arnal lui adressa une facétieuse épître en vers qui commence ainsi :

*Poète original dont la muse chérie
Célébra les vertus de la gendarmerie,
Appui de l'innocence, effroi de l'épicier,
Toi qui fis de Pégase un docile coursier,
Tu permettras, malgré ta candeur reconnue,
Qu'à toi la vérité se montre toute nue.*

Ces différentes productions d'Odry datent de 1820 à 1825 ; notre conscrit est vraisemblablement de la même époque et, comme pour le postillon, il est bien certain qu'il ne dut sa naissance qu'à la recherche d'une rime facile. Quoi qu'il en soit, le voici dans toute sa richesse poétique et tel qu'on le chantait du temps du roi Charles X, c'est-à-dire entre 1825 et 1830.

LE CONSCRIT DE CORBEIL

*C'était un fileux d' Corbeil
Qu'on n'a pas vu son pareil :
Avant d'être au régiment
Au régiment, ent, ent,
Au régiment,
Avant d'être au régiment,
Il avait un attach'ment !*

} bis en chœur

*S'en va dire à sa maman,
Je pars insensiblement :
Dit's à ma tant' que son n'veu
Que son neveu, eu, eu,
Que son neveu,
Dit's à ma tant' que son n'veu
A eu l' numéro deux !*

} bis en chœur

*Q' si Charlott' vient m' demander,
Dit's lui que j' suis l'occupé :
Qu'ell' me gard' son cœur, sa foi,
Son cœur, sa foi, oi, oi,
Son cœur, sa foi,
Qu'ell' me gard' son cœur, sa foi,
Si ça se peut quelquefois !*

} bis en chœur

*Dit's encore aux compagnons
Que le fileux de coton,
Qu'a filé bonnets et bas,
Bonnets et bas, as, as,
Bonnets et bas,
Qu'a filé bonnets et bas,
Devant l'ennemi n' fi'lra pas !*

} bis en chœur

Tel est notre Conscrit dont, en recopiant les couplets, je ne puis m'empêcher de fredonner l'air ; et le souvenir de cette musique presque enfantine et de ces paroles naïves me reporte bien loin en arrière, et, me rappelant ma première enfance, évoque en même temps devant mes yeux l'image du vieux Corbeil d'autrefois qui, au lieu de vieillir comme ses habitants sous le poids des années, s'est au contraire transformé et rajeuni.

Mais on n'y chante plus le *Conscrit de Corbeil*. A. D.

BIBLIOGRAPHIE

SINET (E.). — Notes et souvenirs sur Châtenay (Seine), par Eugène Sinet, doyen du Conseil Municipal, maire de 1870 à 1883. Dessins exécutés par M^{lle} Louise Lasellaz et M. Le Comte, d'après les photographies de M. Pouvreau. In-8°, 11 pp. — Paris, imprimerie Dumoulin, 1903.

DEGRON (H.). — Poèmes de Chevreuse, ou les Villanelles à la vallée ; par Henri Degron. Préface par Stuart Merrill. In-18 jésus, xv et 112 pp. — Lagny, imp. Colin. Paris, éditions de *la Plume*, 31, rue Bonaparte, 1903.

Il a été tiré 3 exempl. sur japon impérial, 10 exempl. sur Hollande et 500 exempl. sur papier ordinaire, tous numérotés.

RISCH (L.). — Un chapitre de l'histoire de l'ancien Grignon (1796-1803). M. Auguié à Grignon ; le mariage de Ney ; par Léon Risch. In-8°, 24 pp. et planche. — Versailles, imp. Aubert, 1903.

MARQUIS (Léon). — Chalo-saint-Mard, poème suivi de l'histoire du Pèlerin Eudes-le-Maire, dit Chalo-Saint-Mard, avec notes historiques et généalogiques sur sa postérité, par Léon Marquis. In-8°, viii et 64 pp. — Étampes, Humbert-Droz, 1897.

Seconde édition d'un ouvrage de jeunesse de notre érudit confrère M. Léon Marquis.

LORIN (F.). — La Société archéologique de Rambouillet à Saint-Léger, Condé, Houdan et Gambais, par F. Lorin, secrétaire-général de la Société archéologique de Rambouillet. In-8°, 47 pp. et gravures. — Versailles, imp. Aubert, 1903.

Extrait des *Mémoires de la Société de Rambouillet*.

LORIN (F.). — Quatrième pardon d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury, par F. Lorin. In-8°, 55 pp. avec gravures et portraits. — Versailles, Aubert, 1903.

Ibidem.

LECESTRE (L.). — Abbayes, Prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768, par Léon Lecestre, Archiviste aux Archives nationales. In-8°, XII et 157 pp. — Imp. Didot, au Mesnil (Eure). Paris, Picard et fils, libr. 1902.

BURGER (A. G.). — Locutions parisiennes expliquées (locutions populaires, locutions d'argot que tout français et étranger doit connaître), par A. G. Burger. In-32, 20 pp. — Brunoy, impr. Muller. Paris, Delagrave, Flammarion, etc.

Conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise. Première réunion tenue à Versailles les 14 et 15 juin 1902, sous la présidence de M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, et de M. Paisant, Vice-Président de la Commission départementale des Antiquités et des arts de Seine-et-Oise. In-8°, 144 pp. et portraits. — Versailles, imp. Aubert, 1903.

Les Sources de l'Histoire de Seine-et-Oise. Rapports lus à la Conférence des Sociétés savantes du département en 1902. Archives, par M. Cotard, archiviste de S.-et-O. Cartulaires, par M. Depoin, secrétaire-général de la Société historique du Vexin. Epigraphie, par M. Dutilleux, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts. Cartographie, par M. Mareuse, secrétaire du comité des inscriptions parisiennes. In-8°, 52 pp. — Versailles, imp. Aubert ; Pontoise, Société historique ; Corbeil, Société historique et archéologique.

Extraits du compte-rendu officiel des travaux de la Conférence.

Habitations des personnages les plus célèbres de France depuis 1790 jusqu'à nos jours, dessinées d'après nature par Auguste Régnier et lithographiées par Champin.

Paris, s. d. (vers 1840). In-4° obl. 100 planches lithographiées.

Ouvrage assez rare, où l'on trouve quelques planches intéressant notre région,

une entre autres qui montre la maison qu'habita la Harpe lorsqu'il fut exilé à Corbeil.

Cet ouvrage est bien connu des chercheurs et je ne le cite ici que pour indiquer qu'un exemplaire a passé cette année (avril 1903), dans une vente faite par Rahir (ancienne maison Morgand), et qu'il a été adjugé au prix fantastique de 239 fr. !! Je connais quelqu'un qui avait donné commission à 16 fr. !!!

A. D.

Pierre de VAISSIÈRE. — Bernardin de Saint-Pierre. Les années d'obscurité et de misère (1773-1783). In-8°, 1903.

Extrait de la *Revue des études historiques*, livr. de septembre-octobre 1903 ; pp. 515 à 525.

L'auteur présente ainsi son travail, ce qui en indique bien la portée : « C'est à la période la plus pénible et la plus ignorée de la vie de Bernardin de Saint-Pierre, celle qui s'étend de son retour de l'île de France à la publication de ses *Etudes de la nature*, et durant laquelle il vécut solitaire avec cette dure matresse qu'est la pauvreté, que se rapportent les documents nouveaux que, après tant d'autres, j'ai découverts sur lui ».

DUCROCQ (L.). — Bernardin de Saint-Pierre et l'île de France. Paris, Sueur-Charruey, 1903. In-8° de 90 pp.

Bernardin de Saint-Pierre appartient un peu à notre pays puisqu'il a habité Essonnes pendant plusieurs années ; c'est pendant ce séjour qu'il a épousé Félicité Didot, la douce fille de Léger Didot, propriétaire de la papeterie d'Essonnes. Là sont nés ses deux enfants, Paul et Virginie. C'est pourquoi j'ai cru devoir citer les deux ouvrages ci-dessus qui jettent un jour nouveau sur une période peu connue de la vie de l'immortel auteur de *Paul et Virginie*, pourquoi aussi je ne puis me dispenser d'indiquer le livre suivant, malgré sa date peu récente, parce qu'il est peut-être le plus important et le plus autorisé qui ait été écrit sur Bernardin de Saint-Pierre.

MAURY (Fernand). — Etude sur la vie et les œuvres de Bernardin de St-Pierre, par Fernand Maury, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix. — Paris, Hachette 1892. In-8° de ix et 675 pp.

Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot.

Intermédiaire des chercheurs et des curieux, XLIV, col. 912-913.

LEROY (Gabriel). — Note sur des fragments de statue de femme trouvés à Melun en 1902.

Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1903, 2^e livr. pp. 59-61.

NOUAILLAC (J.). — Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy (1543-1617) ; son rôle dans la politique française de 1574 à 1594. — Paris, Cerf, 1903, in-8°.

Extrait des *Diplômes d'études supérieures d'Histoire et de Géographie*, publiés par l'Ecole normale supérieure.

DUFOUR (A.). — Inventaire sommaire des Archives de la ville de Corbeil antérieures à l'année 1790, précédé d'un aperçu historique, par A. Dufour, Bibliothécaire-Archiviste de la ville de Corbeil. — Paris, Picard et fils, 1903, in-8°, 38 pp. 1 planche.

Tirage à part extrait du bulletin de 1902 de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix. Les archives de Corbeil remontent au XII^e siècle ; la planche reproduit en fac-simile une belle charte de la reine Adèle, veuve de Louis VII et mère de Philippe-Auguste. Cette charte est datée de Corbeil en l'année 1203.

Rapport présenté au Conseil municipal de Paris, en 1903, au nom de la 5^{me} commission, sur la réorganisation des archives de l'assistance publique, par M. A. Ranson, conseiller municipal.

Paris, imprimerie municipale. — Hôtel-de-ville, 1904, in-4°, 71 pp. et 13 planches.

Ces planches sont des reproductions de chartes et de documents ; la plus ancienne charte est de 1263 et les dernières planches reproduites sont de l'époque de la Révolution. L'une de ces chartes, non datée, mais remontant au commencement du XIII^e siècle, est relative à Landry, Prieur de Longpont près Monthéry ; un autre document, daté de 1539, s'occupe des biens que l'Hôtel-Dieu de Paris possédait à Villeneuve-le-Roy. En somme, ce rapport renferme des documents d'une valeur exceptionnelle.

Mais il est intéressant d'en lire la critique dans le n^o de Novembre-Décembre 1903 de la *Correspondance historique et archéologique*. C'est un article de 17 pages compactes dû à un maître, professeur à l'École des chartes, dont la compétence ne se discute pas. Avec une courtoisie parfaite, il relève les innombrables fautes de lecture et de traduction commises par le, ou les auteurs du rapport. C'est une leçon polie et magistrale qu'il leur donne, leçon qui pourrait s'appeler d'un autre nom. Mais en réalité notre professeur a atteint son but, qui était de démontrer qu'on ne peut pas impunément s'improviser archiviste et paléographe.

VIEILLARD (C.). — L'Urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne. Gilles de Corbeil, sa vie, ses œuvres, son poème des urines, par C. Vieillard, avec préface du Professeur R. Blanchard, membre de l'Académie de Médecine. — Paris, 1903. Un

vol. grand in-8° de 400 pp. avec 38 figures dans le texte. — Librairie scientifique et littéraire de F. R. de Rudeval, éditeur, 4, rue Antoine Dubois.

Gilles de Corbeil qui vivait vers la fin du XII^e siècle fut peut-être le plus grand médecin de son temps ; son titre de premier médecin du Roi Philippe-Auguste le prouverait au besoin. C'était aussi un savant qui a laissé des œuvres importantes qui sont parvenues jusqu'à nous, entre autres son grand poème latin sur les urines. C'est à l'occasion de ce poème, que M. C. Vieillard a publié dans *la France Médicale* (nos des 10 et 25 Novembre 1902), une étude sur Gilles de Corbeil, dans laquelle il a donné quelques extraits de son poème. Depuis, M. Vieillard a complété et considérablement augmenté son travail, il en est résulté la publication du beau vol. de 400 pp. avec figures que je viens d'indiquer ci-dessus.

ALLORGE (Paul). — Monuments historiques de Seine-et-Oise. 3^{me} fascicule. — Paris, Revellat, 1903, in-4°.

Pour les précédents fascicules, voir la Bibliographie de 1902.

BARRON (Louis). — La Seine. — Paris, Laurens, 1902, in-8°.

Fait partie de la collection : *les Fleuves de France*.

BERNARDIN (C.). — Diverses dénominations de Brie-Comte-Robert, à l'époque de la Révolution.

Extrait du *Bulletin et Compte rendu de la Société d'histoire et d'archéologie de Brie-Comte-Robert*. I, page 184.

BLONDEAU (E.). — Les anciennes maisons de Brie-Comte-Robert.

Ibidem, II (1901-1902), pp. 57-61 et 105-108.

BOUCHER (Paul). — Deux Maîtres en chirurgie à Corbeil, Edouard Mathez (1732-1815), Jean-Pierre Petit (1755-1823). 1902, in-8° de 30 pp. avec 2 planches.

Tirage à part extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*. VIII^e année.

CAMUS (M.). — La fête de l'Etre suprême à Brie-Comte-Robert (20 Prairial an II).

Extrait du *Bulletin et compte rendu de la Société d'histoire et d'archéologie de Brie-Comte-Robert*. I p. 204-206. pl.

COÜARD (Emile). — Contribution à l'histoire de l'instruction publique dans le département de Seine-et-Oise.

Mém. de la Soc. archéol. de Rambouillet. T. XV, pp. 175-200.

LEGRAND (Maxime). — Étampes pittoresque. Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement. T. II. Étampes, Humbert-Droz, 1902. In-8° iv et 460 pp. avec gravures.

LENOIR (R.). — Richard Lenoir et Oberkampf.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. XLIII, col. 97-98.

LEROY (G.). — Une trouvaille à Lieusaint. (Bulle de Martin IV).

Bull. et compte-rendu de la Soc. histor. et archéol. de Brie-Comte-Robert, II, p. 56.

— Un traité royal à Moissy-Cramayel. 1112.

Ibidem, I, p. 177-180.

LIORÉ (G.). — Louis XIII enfant à Brie-Comte-Robert.

Ibidem, II, pp. 5-8.

LIBER. — Les désastres de la guerre en Brie au xiv^e siècle.

Almanach histor. topogr. et statistique de Seine-et-Marne, 1902, pp. 124-133.

La Société archéologique de Rambouillet à Chilly-Mazarin, à Montlhéry et à Marcoussis.

Mém. de la Soc. archéolog. de Rambouillet. XV, pp. 321-366.

MOLINIER (Auguste). — Obituaires de la province de Sens. T. I. Diocèses de Sens et de Paris. Publié par M. Auguste Molinier, sous la direction et avec une préface de M. Auguste Longnon. — Paris, impr. nat. 1902, in-4°, cix et 1380 pp.

Fait partie du recueil des historiens de la France.

PANNIER (Jacques). — Notice historique sur le protestantisme à Corbeil et aux environs, souvenir du Jubilé cinquantenaire de l'inauguration du temple. — Corbeil, 1902, in-16° 14 pp.

Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, publiées d'après les estampages d'Edmond Michel, par Paul Quesvers et Henri Stein. T. IV. Inscriptions des Doyennés de Milly et du Gâtinais. — Paris, 1904, in-4°, 762 pp.

THOISON (Eugène). — La Commanderie de Beauvais (en Gâtinais) en 1659.

Annales de la Soc. histor. et archéol. du Gâtinais, XIX, pp. 194-199.

PÉRIODIQUES

Le Journal de Corbeil ; organe hebdomadaire des intérêts locaux et des comités républicains démocratiques et progressistes de l'arrondissement. 1^{re} année, N° 1, 6 décembre 1902. In fol. à 4 col. 4 pages. — Corbeil, imprim. Crété.

La Gazette d'Arpajon ; journal des intérêts des cantons d'Arpajon, Longjumeau, Palaiseau, Limours, Dourdan, la Ferté-Alais, Chevreuse ; commercial, littéraire, administratif, judiciaire et financier. 1^{re} année, N° 1. 23 février 1902. In fol. à 5 col. 4 pp. — Étampes, imprimerie Humbert-Droz.

L'Écho de Dourdan ; journal hebdomadaire indépendant des intérêts industriels de l'arrondissement de Rambouillet en général, et des deux cantons de Dourdan en particulier. 1^{re} année, N° 1, 21 janvier 1903. In-folio à 5 colonnes, 4 pages. Dourdan, imprim. Moullec.

L'Automobile en Seine-et-Oise. Revue mensuelle paraissant le 5 de chaque mois. 1^{re} année, N° 1. 5 février 1903. In-8° 16 pp. avec gravures. — Versailles, imprim. Gérardin.

Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise. T. XXII, in-8° 93 pp. avec gravures, et T. XXIII, in-8° 131 pp. avec grav. — Versailles, impr. Cerf, 1902 et 1903.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, T. XVI. Bailliage royal de Montfort en 1789. Procès-verbaux des réunions de Montfort-l'Amaury, de Houdan, de Rambouillet, de Versailles, pendant l'année 1902 et notices diverses. In-8° 470 pp. — Versailles, impr. Aubert, 1902.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. T. XXIV, in-8° de 96 pp. — Pontoise, imp. Paris.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. T. XXI. In-8° de 384 pp. — Fontainebleau, impr. Bourges, 1903.

Almanach commercial et industriel de Seine-et-Oise pour 1903.
— Versailles, Cerf, 1903. Petit in-8°.

Almanach-annuaire de l'Arrondissement de Corbeil et des cantons limitrophes pour 1903, in-8° gravures. — Corbeil, imp. Créty, 1903.

Almanach d'Étampes et annuaire de l'arrondissement pour 1903.
— Étampes, imp. Humbert-Droz, 1903, in-16.

Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1903. — Versailles, Cerf, 1903, in-8°.



CHRONIQUE

LE PRIEURÉ DE SAINT-GUENAUT

Le fait le plus saillant pour Corbeil que nous ayons à enregistrer dans cette chronique est la démolition de l'Hôtel-de-ville actuel, qui va être remplacé par un monument de style moderne, orné d'un campanile, selon la mode adoptée de nos jours.

Mais ce vieux bâtiment qui va disparaître, — l'attaque en est commencée (1), — a une histoire qu'il m'a paru bon de faire rapidement connaître avant qu'il n'ait tout à fait disparu.

Avant la fièvre de démolitions qui a sévi à Corbeil pendant tout ce xix^e siècle (celui-ci a vu disparaître cinq églises), le bâtiment voué aujourd'hui à la destruction était le Prieuré de Saint-Guenaut, dont l'église du même nom (xiii^e siècle), toute voisine, a été démolie en 1885, après avoir servi de prison depuis la révolution.

Ce Prieuré de Saint-Guenaut était une dépendance de l'ancienne Abbaye de Saint-Victor de Paris, à laquelle Louis VI l'avait donné en 1134; il y resta attaché tant que vécut Saint-Victor, c'est-à-dire jusqu'à la révolution, où l'Abbaye et le Prieuré disparurent en même temps.

La confirmation de la donation de Louis VI fut faite la même année 1134 par Etienne, Evêque de Paris.

(1) La démolition partielle des bâtiments de la mairie a commencé le 7 Octobre 1903. Je dis partielle parce que la moitié environ des bâtiments a été conservée pour les besoins de la mairie : plus tard, quand le nouvel Hôtel-de-ville sera en partie construit, les services s'y installeront plus ou moins provisoirement, et c'est alors que seront démolies les dernières parties du Prieuré de Saint-Guenaut.

A l'origine, un Prieur et quatre chanoines, tous Victorins, furent affectés au service du Prieuré. Plus tard, en 1258, saint Louis, qui habitait souvent le château de Corbeil (aujourd'hui les grands moulins), fit bâtir, entre ce château et le Prieuré de Saint-Guenault, une Sainte-Chapelle à deux étages, comme celle de Paris et, à cette occasion, il demanda à Saint-Victor d'envoyer trois nouveaux chanoines de leur ordre pour desservir certaines fondations qu'il avait instituées dans sa nouvelle Sainte-Chapelle.

Il ne m'a pas été possible de savoir combien de temps ces chanoines restèrent au Prieuré de Corbeil, mais il est certain qu'ils n'y étaient plus à la fin du xvr^e siècle, puisque la Sainte-Chapelle de Saint-Louis fut détruite en très grande partie en 1590, pour les besoins de la défense de la ville, lors du siège de Corbeil par le duc de Parme en cette même année. Ce qui restait de cette chapelle disparut complètement en 1633.

Les trois autres chanoines qui assistaient le Prieur de Saint-Guenault ne durent pas non plus rester à Corbeil, car on n'en trouve plus aucune trace à partir du xvr^e siècle; le Prieur resta seul, son Prieuré prit le titre de Prieuré-Cure, et l'église devint la paroisse Saint-Guenault, dont le Prieur était le Curé.

Aucun document ne nous renseigne sur ce qu'était le bâtiment du Prieuré dès l'origine et dans les siècles suivants, mais une note de l'abbé Guiot, le 60^{me} et dernier Prieur de Saint-Guenault, nous apprend que des réparations importantes furent faites au Prieuré en 1640. Le même abbé Guiot fut appelé à le reconstruire entièrement en 1785. Ce fut lui qui présida aux travaux, dont il nous a laissé quelques plans et dessins. Il nous apprend (1) que le nouveau bâtiment fut construit dans le jardin et qu'une *table de bronze* portant une inscription commémorative fut placée dans la première pierre, à l'angle de la cour. Ce renseignement est un peu vague; jusqu'à présent on n'a encore rien trouvé dans les fondations de la partie démolie; l'angle de la cour est à peine atteint; espérons que la démolition de la seconde partie nous donnera de meilleurs résultats. Mais en attendant que nous retrouvions la fameuse *table de bronze* indiquée par l'abbé Guiot, nous pouvons citer le texte de l'inscription que le bon abbé y a fait graver et qu'il a eu la bonne pensée de nous conserver.

(1) Almanach de la ville et district de Corbeil, 1791, p. 129.

L'AN DE GRACE 1785, SOUS LE PONTIFICAT DE PIE VI, ÉTANT
ARCHEVÊQ. DE PARIS, ANT. ELÉONOR LE CLERC DE JUIGNÉ ;
ABBÉ COMM. DE S^T VICTOR, ANT. MALVIN DE MONTAZET ;
GR. PRIEUR DE LA D. ABBAYE ROYALE, ANT. LAGRENÉE ;
ABBÉ SÉCULIER DE S^T SPIRE, NICOLAS TESTU ; PRIEUR-CURÉ
DE S^T GUENAUT, JOSEPH-ANDRÉ GUIOT, NATIF DE ROUEN,
CHAN. RÉG. ET ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE DE S^T VICTOR, CHANOINE
DE S^T SPIRE ; DU RÈGNE DE LOUIS XVI ; ÉTANT S^{GR} ENGAGISTE
DE CORBEIL, GABRIEL-LOUIS DE NEUFVILLE DUC DE VILLEROY ;
PRÉVÔT DE LA D. VILLE, PAUL-CHARLES-JEAN-BAPT. ROBERT DE
COURVILLE ; MAIRE, SIMON BRIERE ; ÉCHEVINS, MARIE-HENRY
CAILLOIS, ET ÉDOARD (*sic*) MATHEZ ; PRÉVÔT DE LA JUSTICE DE
SAINT-GUENAUT, JEAN POPELIN, ET PROCUREUR FISCAL
NICOLAS DEBOUSSOIS ; A ÉTÉ POSÉE LA PRÉSENTE PIERRE,
POUR PREMIÈRE DU NOUVEAU BATIMENT DE CE PRIEURÉ,
CONSTRUIT D'APRÈS LES DESSINS ET SOUS LA CONDUITE DE
JEAN-BAP. POULAIN, ARCHITECTE A PARIS, PAR NIC.
P. ET GILLES P. BUREAU, JEAN-BAPTISTE BOUÏN,
PIERRE DIONIS, ENTREPRENEURS EN LA MÊME VILLE, LE
1^{ER} DE SEPTEMBRE, FÊTE DE S^T LEU.

QUÒ POMONA SUAS QUÒ FLORA PARAVERAT OLIM
DIVITIAS, MEDIO STAT DOMUS ISTA SOLO.
ANTIQUI RENOVATA LARIS SIC GLORIA TECTIS
ERGO NOVIS MANEAT, TE ÆDIFICANTE, DEUS :
CŒLESTEM VIRTUS HOSPES DIFFUNDAT ODOREM,
ET DOCTRINA SUAS ÆMULA PROMET OPES.

G. V.

L'abbé Guiot était un grand manieur de vers latins ; il en faisait sans cesse et en mettait partout ; il n'a donc pas négligé d'en inscrire quelques-uns sur sa *table de bronze* pour nous apprendre qu'il plaçait son nouveau bâtiment dans le milieu du jardin.

Le pauvre Abbé ne jouit pas longtemps de son Prieuré recons-

truit, car vint la révolution et, dès 1789, il fut chassé de chez lui, on l'enferma même dans son église, transformée en prison. Plus tard, arrêté à Melun, il y fut emprisonné, puis transféré à Fontainebleau et ensuite à Versailles. La grande tempête passée, il revint à Corbeil où les habitants le nommèrent curé de Saint-Spire ; mais il avait prêté serment à la Constitution et l'évêque de Versailles ne voulut point reconnaître cette nomination. Obligé de quitter de nouveau Corbeil, il vint à Paris où il exerça les fonctions de prêtre habitué à Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; on le nomma ensuite curé de Bourg-la-Reine, où il mourut le 21 septembre 1807.

Lors de la suppression du Prieuré en 1789 (1), l'administration s'empara des bâtiments ; elle y installa le district et le tribunal ; l'église, elle, fut convertie en prison. Au commencement de l'année 1800, les choses changèrent de nom, le district devint une sous-préfecture qui continua à résider dans l'ancien Prieuré de Saint-Guenault reconstruit par l'abbé Guiot. Pendant plus d'un demi-siècle, la Sous-Préfecture et le tribunal occupèrent ces mêmes bâtiments jusqu'au jour où le département de Seine-et-Oise décida de construire une Sous-Préfecture nouvelle. Celle-ci fut édifiée là où nous la voyons aujourd'hui, près du chemin de fer.

Ce fut en 1863, sous l'administration de M. Boyer, que la Sous-Préfecture abandonna l'ancien Prieuré. Vingt ans après, en 1883, le tribunal alla occuper le nouveau palais de justice qui avait été édifié dans l'ancienne prairie de Saint-Jean. Vers la même époque, une prison cellulaire fut construite à côté du nouveau tribunal, ce qui entraîna la fermeture de l'antique église Saint-Guenault qui devait disparaître peu d'années après (1885).

Sur ces entrefaites, la Mairie qui, après des pérégrinations diverses, était encore sans domicile fixe, et occupait, à titre provisoire et comme locataire, le grand immeuble de la place Saint-Guenault qui fait angle avec la rue du Grand-Pignon, pensa à acquérir l'hôtel délaissé par la Sous-Préfecture, pour s'y installer d'une manière définitive.

La ville de Corbeil entra donc en pourparlers avec le départe-

(1) Décret des 2 et 4 novembre 1789, qui met les biens nationaux à la disposition de la nation.

Plus tard, l'ancien Prieuré de Saint-Guenault fut rétrocédé au département de Seine-et-Oise par le décret du 9 avril 1811 qui concédait gratuitement aux départements, arrondissements ou communes la pleine propriété des édifices et bâtiments occupés alors pour le service de l'administration, des cours et tribunaux et de l'instruction publique.

ment ; après d'assez longues négociations, un accord intervint et elle devint ainsi propriétaire de l'ancien Prieuré de Saint-Guenault, moyennant le prix de 50.000 francs. L'acte de vente est du 20 janvier 1864. Il contenait une clause par laquelle le département conservait la jouissance du tribunal et de la prison. Un bail fut même passé à ce sujet pour une durée de 27 années, avec faculté de résiliation et moyennant un loyer annuel de 500 francs. On a vu que ce bail fut résilié en 1883 par suite du transfert du tribunal et de la prison dans leurs nouveaux locaux.

Telles sont les principales péripéties par lesquelles a passé ce Prieuré de Saint-Guenault qui, pendant près de mille ans, tint une place importante dans notre cité. Ce sol sur lequel va s'élever le nouvel hôtel-de-ville est rempli de souvenirs ; les amis de notre histoire ne manqueront pas d'évoquer bien des noms illustres ; ils reverront les grandes figures qui y ont passé, Saint Louis, Joinville, Robert Sorbon, la Reine Blanche de Castille, et tant d'autres encore, sans oublier le savant abbé Guiot, véritable historien de Corbeil, dont le souvenir est inséparable de ce Prieuré de Saint Guenault qu'il avait bâti.

A. D.

LES DÉCOUVERTES DE WISSOUS

Dans son numéro du 7 janvier 1904, l'*Abeille de Corbeil* donnait un article intéressant sur la découverte de travaux romains retrouvés à Wissous (1), dans le courant d'Octobre 1903. Il s'agissait de la reconnaissance d'un bassin romain, trouvé dans la plaine de Wissous, et qui servait à alimenter l'aqueduc qui conduisait les eaux aux thermes, dits de Julien, à Lutèce.

L'emplacement de ce bassin avait été admirablement choisi dans cette plaine de Wissous, élevée de 65^m 30 au-dessus de la mer, tandis que l'altitude de la région du palais des Thermes n'est que de 37^m 26 ; c'est ce qui permit aux romains d'obtenir, par un art consommé, une pente moyenne de 1^m 59 par kilomètre pour une longueur de rigoles de 16 kilomètres.

Ce réservoir de Wissous recevait des sources diverses, celle de

(1) Arrondissement de Corbeil, canton de Longjumeau.

Rungis entre autres, qu'il envoyait à Lutèce par une rigole ou canal couvert qui fut reconnue à peu près dans tout son parcours.

La Commission du Vieux Paris prit un vif intérêt à cette découverte; son secrétaire, M. Tesson, assisté de M. Staudt, conducteur des travaux de Paris, attaché au service d'entretien et de surveillance des aqueducs, se rendirent sur les lieux et étudièrent minutieusement le bassin de Wissous, les rigoles supérieures qui l'alimentaient et la conduite qui menait l'eau à Paris. Il résulta de cette visite des rapports et des comptes-rendus qui furent lus devant la commission du Vieux Paris dans sa séance du jeudi 12 Novembre 1903.

Cette séance est tout entière rapportée au *Bulletin municipal de la ville de Paris*, numéro du 10 février 1904. La reconnaissance du bassin de Wissous y occupe plus de huit colonnes (pp. 745-748 à 3 colonnes par page). La commission s'intéressa beaucoup à la lecture des rapports et des données historiques qui suivirent, elle constata la grande importance qu'avait cette découverte pour l'histoire de Paris, et elle prit en conséquence les résolutions suivantes :

« De l'exposé qui précède, il résulte que la partie la plus importante de l'aqueduc romain des thermes de Lutèce est maintenant bien connue et repérée. L'intérêt historique qui s'y rattache se trouve doublé par le bon état de l'ouvrage et de ses dépendances. Il semble donc qu'il y a lieu d'étudier les moyens d'en acquérir la propriété et d'en assurer ensuite la conservation. Les propositions suivantes sont donc présentées au nom de la commission de permanence :

La Commission du Vieux Paris,

Sur le rapport de M. L. Tesson,

Emet le vœu :

« Que le bassin romain de Wissous, tête de la rigole qui alimentait les thermes de Lutèce, soit dégagé des terres qui le recouvrent ;

« Qu'il soit classé comme monument historique et confié pour la conservation au service des beaux-arts de la ville de Paris ;

« Prie M. le Préfet de la Seine de soumettre au Conseil municipal une demande de crédit pour l'acquisition :

« 1° Du terrain qui contient cet ouvrage antique ;

« 2° D'une parcelle de terre qui permettrait d'établir une communication avec la route de Wissous à Rungis ».

Ce vœu est adopté.

La commission du Vieux Paris est composée des plus savants archéologues de la Capitale; on voit par les détails donnés ci-dessus, quelle importance elle attache à la découverte faite à Wissous. Il sera intéressant de connaître la suite que le Conseil municipal de Paris donnera au vœu de la commission; c'est ce que nous ferons en sorte de savoir, afin de porter à la connaissance de nos collègues de la Société, la décision qui sera prise sur cette intéressante question.

A. D.

LA BIBLIOTHÈQUE DE SIR THOMAS PHILIPPS

Un anglais, sir Thomas Philipps, avait réuni autrefois une très importante collection de manuscrits rares et de livres précieux. Cette bibliothèque était installée à Cheltenham (Angleterre) où les savants, les érudits de toutes nations, qui la connaissaient bien, pouvaient aller consulter les manuscrits ou les livres rares qu'on ne trouvait que là. Cette bibliothèque n'était pas d'un abord facile, car en dehors du voyage, il en coûtait une livre sterling (25 fr.) par jour pour y être admis. A la mort de sir Thomas, ses héritiers conservèrent peu de temps cette Bibliothèque, puis ils la vendirent, mais par parties. Si je ne me trompe, quatre ventes ont déjà été faites; la plus récente a eu lieu à Londres les 28 et 29 avril dernier; elle avait une certaine importance pour Corbeil, ainsi que le montre l'extrait du catalogue que je donne ci-dessous, avec les prix de vente de chaque N° et le chiffre de la commission que j'avais donnée.

N° 289. *Corbeil*. Registre des lettres, chartes..... concernant la justice de cette ville, Prévosté et Chastellenie de Corbeil, compilé par M^e Jehan de la Barre, Prévost de Corbeil (1607-1624).

Ms. du XVII^e siècle, de 813 pp. in folio, avec nombreuses gravures ajoutées par l'abbé Guiot.

Ce ms. provient évidemment de l'abbé Guiot. Il doit être le ms. original de l'ouvrage de de la Barre, qui n'a été imprimé qu'en 1647, mais avec beaucoup de notes et d'additions qu'on ne trouve pas dans l'imprimé. Cet ouvrage était d'un grand intérêt pour nous;

aussi j'avais donné commission jusqu'à 200 f. Il a été adjugé à 350 f.

Ce qui me console, c'est qu'il est revenu en France, ayant été acquis par un éminent bibliophile qui est aussi un des premiers membres fondateurs de notre société.

N° 520. Abbé Guiot. *Chants royaux sur l'immaculée conception* (1486-1604). Ms. xviii^e siècle.

Manuscrit peu important pour nous parce que nous en avons l'imprimé. J'avais offert 25 f., il a été vendu 37 fr. 50.

N° 521. Guiot. *Bibliophylacum didascalium poëma*.

Désappropriation de la bibliothèque d'un ancien conservateur par J. A. Guiot. 1806 — in-4°, ms.

Offert 25 fr., adjugé à 32 fr. 50.

N° 522. *Bibliandrothèque de Corbeil*, par J. A. Guiot, avec gravures. Ms. in-4°.

J'avais offert 25 fr., ce N° a été poussé jusqu'à 105 fr.

En résumé, c'est le N° 289 qui doit nous inspirer plus de regrets, car, pour les trois autres, l'abbé Guiot les a reproduits dans ses manuscrits qui sont à la bibliothèque de Rouen, où il est facile d'aller les consulter.

A. DUFOUR.



Pinard, un enfant de Corbeil, qui s'était fait l'historien de son pays, a dit à plusieurs reprises dans ses ouvrages que la Révolution n'avait pas été sanglante à Corbeil, en ce sens qu'il ne s'y était produit aucune exécution capitale.

Cela est vrai, mais ce que Pinard ne dit pas (peut-être l'ignorait-il), c'est que les suspects qui étaient arrêtés à Corbeil étaient envoyés à Versailles d'où on les transférait à Paris ; ils passaient ensuite devant le *tribunal criminel révolutionnaire*, et l'on sait quelle était la suite de cette comparution.

Voici en effet quelques noms de gens de Corbeil, guillotisés à Paris ; ces notes proviennent des Archives nationales ; à chaque nom, je donne la cote ; il y a donc là une authenticité hors de doute.

CHASSELLOUP, Pierre François, 45 ans, armurier; exécuté le 29 thermidor an II, à la Barrière du trône, inhumé à Picpus. (Cote W. 420).

LEBAULT, J.-B. 30 ans. Exécuté le 6 floréal an II. (Cote W. 355).

MINET, Élizabeth. Exécutée le 28 prairial an II. (Cote W. 368).

LEPAGE, Louis Jean. Exécuté le 15 brumaire an II. (Cote W. 293).

LE SAGE, Claude, instituteur. Exécuté le 5 thermidor an II. (Cote W. 429).

Et si l'on voulait continuer la recherche, il est probable qu'on en trouverait d'autres.

Pour terminer cette chronique déjà longue, je demande la permission de consigner ici un souvenir peu ou pas connu, afin qu'il ne soit pas perdu.

Le 2^m^e dimanche d'août 1851, M^{sr} Morlot, Archevêque de Tours, et qui fut plus tard Archevêque de Paris, présida à Evry-sur-Seine la cérémonie de la translation des restes de Sainte Lucie, envoyés de Rome aux Dames de Sion, qui venaient d'établir à Grandbourg (commune d'Evry) une maison d'éducation pour les jeunes filles. Cette fondation était due à une dame charitable, M^{me} Revenaz, née Dupin, dont le prénom était Lucie; sa famille habite encore, à Evry, le domaine de Beauvoir.



TABLE DE LA 9^e ANNÉE

Statuts et règlement de la Société.	Page v
Liste des membres	xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.	xx
Sociétés correspondantes	xxi
Compte-rendu des séances	i
Assemblée générale du 10 Juin 1903	4
Etude historique sur saint Spire (Exupère) 1 ^{er} évêque de Bayeux et patron de Corbeil, par M. l'abbé P. DESTARAC	12
Notre-Dame-des-Champs, prieuré dyonisien d'Essonne, par M. J. DEPOIN	26
Les dernières années de Michel de l'Hôpital, sa retraite au Vignay et sa mort au château de Bellébat, par M. l'abbé A. DEVERRE	39
Le Grand Portail du cloître Saint-Spire, par M. A. DUFOUR.	56
Un souvenir de Morsang-sur-Seine, par M. le Dr P. BOUCHER	59
Le Collège de Corbeil, par M. A. DUFOUR	88
Les restes de l'Hôtel-Dieu d'Étampes en 1665, par M. Ch. FORTEAU.	106
Le Conscrit de Corbeil et l'acteur Odry, par M. A. DUFOUR.	133
BIBLIOGRAPHIE	136
CHRONIQUE	144

GRAVURES

Chasse de saint Spire	20
Portrait de Michel de l'Hôpital, chancelier de France .	39

Vue du Château du Vignay, habitation du Chancelier de l'Hôpital	40
Vue de la Chapelle de Champmotteux, où est renfermé le tombeau du Chancelier de l'Hôpital	48
Représentation théâtrale donnée par Mademoiselle Dupont au profit de l'école de Morsang-sur-Seine. .	62
Mademoiselle Dupont, rôle de Dorine dans le <i>Tartufe</i>, d'après la statuette de M. Guérard fils	80

INDEXED

352415



BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHEOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

7^e Année — 1901

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS.

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

1901

SOMMAIRE DU 2^e BULLETIN DE 1901

Compte-rendu des séances et assemblée générale du 1 ^{er} juillet 1901	Page 73
L'Ermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénart.	94
Fêtes à Étampes en l'honneur de la Naissance du duc de Bourgogne (1751-1752), par M. Ch. FORTEAU. . . .	109
Document inédit pour servir à l'histoire des cantons de Dourdan, par M. Paul PINSON	115
Notes sur le Plessis-Mornay et la Norville, leurs sei- gneurs et les églises réformées au xvii ^e siècle. Deux grands mariages en 1671, par M. le pasteur Jacques PANNIER.	123
Fondation d'une chapellenie au prieuré d'Essonne par Alphonse comte de Poitiers, par M. DEPOIN	131
Deux notices sur dom Basile Fleureau.	134
I. Dom Fleureau, historien d'Étampes, par M. A. BOULÉ	136
II. L'acte de baptême de dom Basile Fleureau, par M. Ch. FORTEAU.	141
Bibliographie	146
Chronique	153
Additions et corrections	158
GRAVURES :	
Château de la Norville.	124
Château du Plessy-Mornay	125

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POPOY père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.

5

suppl 18 1903

INDEXED

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

8^e Année — 1902

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1903

SOMMAIRE DU 2^e BULLETIN DE 1903

Un souvenir de Morsang-sur-Seine, par M. le Dr P. BOUCHER	59
Le Collège de Corbeil, par M. A. DUFOUR	88
Les restes de l'Hôtel-Dieu d'Étampes en 1665, par M. Ch. FORTEAU	106
Le Conscriit de Corbeil et l'acteur Odry, par M. A. DUFOUR	133
BIBLIOGRAPHIE	136
CHRONIQUE	144

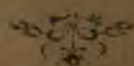
GRAVURES

Représentation théâtrale donnée par Mademoiselle Dupont au profit de l'école de Morsang-sur-Seine.	62
Mademoiselle Dupont, rôle de Dorine dans le <i>Tartufe</i> , d'après la statuette de M. Guérard fils	80

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POROT père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

ANNÉE 1895. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1896. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1897. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1898. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1899. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1900. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1901. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1902. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1903. — Livraisons 1 et 11.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Tome I. — 1897

L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,
monographie accompagnée de 24 héliogravures de
DUJARDIN.

Tome II. — 1900

a. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil
pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. —
Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction
et notes par A. DUFOUR.

b. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux
environs au XVI^e siècle, par J. PANNIER.

Tome III. — 1901

Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état
actuel, par Aymé DARBLAY.

Magnifique ouvrage in-4^e, enrichi de 54 gravures.

1903. — Les Sources de l'histoire de Seine-et-Oise.



—
MONTDIDIER. — IMPRIMERIE J. BELLIN
—

27

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

[illegible]

BRITISH MUSEUM

